This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 1,197,303

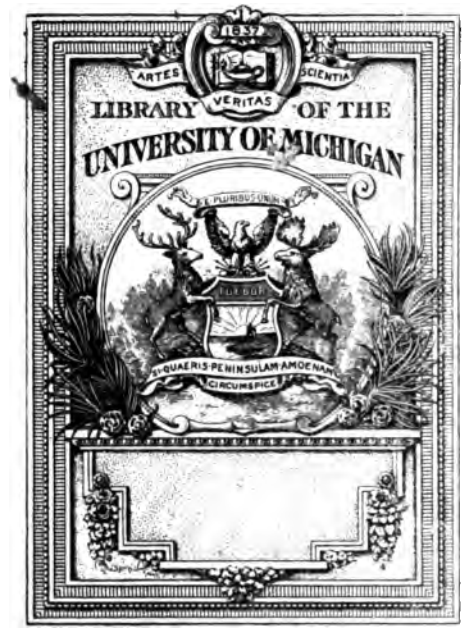
1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

II
1
.R6

4439

# REVUE
# HISTORIQUE

# REVUE HISTORIQUE

**Paraissant tous les deux mois.**

*Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.*
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

**TRENTE-UNIÈME ANNÉE.**

---

TOME QUATRE-VINGT-ONZIÈME

**Mai-Août 1906.**

---

PARIS
**FÉLIX ALCAN, Éditeur**
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
1906

LA

# POLITIQUE FRANÇAISE EN ÉGYPTE

## A LA FIN DU XVIIIe SIÈCLE[1].

---

Bien que le temps ait fortifié certains intérêts, éveillé certaines convoitises, la tradition est créée, quand s'achève le XVIIe siècle, sur le rôle de la France dans la question d'Égypte.

Par les produits qu'elle consomme, aussi bien que par ceux qu'elle fournit, l'Égypte est devenue pour la France une façon de colonie. Par les articles qu'elle nous achète, elle contribue à la prospérité d'industries qui font vivre plusieurs de nos provinces. Elle fournit d'autre part à la consommation du Royaume quelques-unes de ces denrées dont l'usage s'est répandu en Occident et que nos climats ne produisent pas.

Marseille entretient avec l'Égypte un commerce des plus anciens et des plus nourris, et ses négociants ont des comptoirs au Caire, à Alexandrie et à Rosette. Une succession d'efforts continus et féconds ont placé notre commerce et nos résidents dans une situation privilégiée à l'égard de leurs concurrents. Par la religion enfin, l'influence de la France s'étend aussi loin que pénètrent

1. Les documents qui ont servi à composer cette étude sont extraits, en majeure partie, des archives du ministère des Affaires étrangères. Quelques-uns sont tirés des archives historiques de la Chambre de commerce de Marseille, dont l'inventaire a été dressé et publié par M. Octave Teissier, en 1878, à Marseille. Pour les premiers, la mention « archives des Affaires étrangères » est suivie de l'indication du fonds : « Correspondance de Turquie; Mémoires et documents, Turquie ou France ou Indes orientales; Correspondance consulaire, etc. » Le numéro d'ordre qui suit est celui du volume (169, 172 ou 14A 15, etc.). Lorsqu'il s'agit de documents non reliés, nous avons reproduit l'indication portée sur le carton (visite des Échelles, rapports au roi, Alexandrie, le Caire, etc.). Toutes les fois qu'il a été possible, nous avons indiqué la date du document utilisé.



155911

les moines chrétiens : le portrait de Louis XIV vient orner le couvent du mont Sinaï.

La recherche d'une communication entre la Méditerranée et la mer Rouge est aussi, par excellence, un problème traditionnel, puisque l'origine en remonte à l'histoire ancienne et à l'antiquité classique. Le souvenir d'initiatives plus modernes relie au présent cette tradition du passé. Louis XIV a, par trois fois, essayé de résoudre la question par une négociation avec la Porte ottomane et tenté d'ouvrir à notre marine l'accès du port de Suez et de la mer Rouge.

Quant à la conquête même de l'Égypte, l'idée en demeure vivante, grâce au souvenir touchant et glorieux de la croisade de saint Louis, qui la garantit elle-même contre l'oubli. Dans le courant du règne qui vient de finir, une proposition, écartée par le pouvoir royal presque sans examen, mais qui emprunte à la personnalité de son auteur une notoriété exceptionnelle, est venue fortifier et rajeunir cette antique tradition. Leibniz a proposé à Louis XIV de s'emparer de l'Égypte et il a été éconduit[1].

Malgré d'aussi puissants intérêts et d'aussi fortes traditions, l'activité de la politique française semble s'être quelque peu ralentie en Égypte pendant la presque totalité du règne de Louis XV. L'insuccès des négociations poursuivies à trois reprises, sous le règne précédent, en vue d'ouvrir à notre pavillon le port de Suez et la mer Rouge, coupa court pour longtemps à la recherche d'une communication avec l'Inde par cette voie. L'action du gouvernement se borna en somme à maintenir notre commerce en possession de ses privilèges et à assurer la protection de nos petites colonies marchandes d'Alexandrie et du Caire.

Le pouvoir royal n'eut pas non plus à se prononcer de longtemps sur la question de la conquête et de la possession de l'Égypte ; ce projet ne lui fut plus présenté avant 1768. L'avenir semblait justifier la dédaigneuse réplique de Pomponne à la proposition de Leibniz : « Les guerres saintes ont cessé d'être à la mode en France depuis saint Louis. »

A aucun moment cependant, l'attention de l'opinion publique ne se détourna complètement de l'Égypte. La grandeur de ce

1. Les propositions et les tentatives dont l'Égypte a été l'objet sous le règne de Louis XIV ont été exposées par M. Albert Vandal dans deux ouvrages : *Louis XIV et l'Égypte.* Paris, Picard, 1889, et *les Voyages du marquis de Nointel.* Paris, Plon, 1900.

pays dans les temps passés, le rôle du Nil et du canal des Pharaons dans l'antiquité, les relations des Phéniciens, des Grecs et des Carthaginois avec l'Inde sont des matières familières aux érudits du XVIIIe siècle. Entre 1750 et 1760, le chimérique marquis d'Argenson, caressant un projet de croisade, met au nombre des conséquences de son dessein la création d'un canal de jonction de la mer Rouge à la Méditerranée. En 1748, Montesquieu, dans l'*Esprit des lois*, décrit et compare les routes commerciales des anciens. De 1753 à 1758, Voltaire consacre quelques pages de son *Essai sur les mœurs* à l'influence de la découverte du Cap et aux luttes des Portugais contre Venise. Moins nombreux, moins célèbres surtout qu'à la fin du siècle, les Français maintiennent cependant la tradition qui, dès le moyen âge, les poussait à visiter l'Égypte. Tavernier, Thévenot, Morisson, Lucas, Tollot continuent la série des voyageurs français. Les monuments historiques de l'Égypte inspirent une curiosité mêlée de respect. Un rapport au roi, du mois de mai 1737, propose de faire venir d'Alexandrie à Paris la colonne de Pompée et de la dresser sur une place de la capitale, surmontée d'une statue de Louis XV[1]. L'engouement dont témoigne cette proposition n'est déjà plus un fait isolé, car nous la trouvons reproduite dans le journal d'un voyageur de la fin du siècle, Sonnini de Manoncourt. Peu s'en fallut donc que, dès le XVIIIe siècle, un monument de la grandeur passée de l'Égypte ne s'élevât à Paris, peut-être à la place même où se dresse aujourd'hui l'obélisque de Louqsor.

Pas de progrès notable et peu de résultats acquis depuis 1715; mais un grand chemin parcouru avant cette date; une situation fortement établie, énergiquement défendue et encore intacte, dans un pays déjà convoité, désigné d'avance à l'ambition française : ainsi peut se résumer la question en 1768. A cette date, éclata en Orient une guerre qui mit tout l'Occident en émoi.

1. Arch. des Aff. étr., cartons intitulés : Rapports au roi, mai 1737. « L'on propose de faire enlever d'Alexandrie la colonne de Pompée qui menace ruine et de la faire transporter en France pour y être élevée avec une statue du roi au-dessus. C'est un des plus grands et des plus anciens monuments des siècles passés qu'il serait digne de la gloire du roi de conserver. Les circonstances présentes paraissent favorables pour obtenir de la Porte des ordres pour l'enlèvement de cette colonne. L'on prétend qu'il y aurait des moyens tant pour la faire abattre sans l'endommager que pour la faire transporter en France, et qu'il n'en coûterait pour cela qu'environ 100,000 livres jusqu'à l'embarquement, pour lequel il faudrait faire construire un bâtiment exprès. »

Cette guerre révéla subitement l'état de décadence et de profonde décrépitude de la Turquie, en même temps que l'imminence et la gravité du danger dont elle était menacée. La Russie, imprudemment provoquée, avait saisi l'offensive et paraissait résolue à faire chèrement payer aux Turcs leur audace; les opérations témoignaient en sa faveur d'une écrasante supériorité militaire. Les Turcs, qui n'avaient pas su attaquer, faisaient preuve, dans la résistance, d'une incapacité sans exemple. Des armées de 100,000 et de 150,000 hommes, commandées par le khan des Tartares et par le grand vizir en personne, prenaient la fuite devant des corps de 30,000 et de 17,000 Russes. Des provinces entières tombaient, l'une après l'autre, entre les mains des généraux de Catherine II, qui occupaient la Crimée, le territoire compris entre le Dnieper et le Dniester, la Bessarabie, la Moldavie, la Valachie et une partie de la Bulgarie. L'escadre turque anéantie, la flotte d'Alexis Orloff parcourait l'Archipel conquis et menaçait les détroits, répandant l'alarme dans Constantinople. En Perse, Khérim-Khan reprenait la guerre. Aux prises avec des adversaires implacables, entouré de voisins impatients de se partager ses dépouilles, impuissant à se défendre, l'empire ottoman paraissait, pour ainsi dire, se désagréger de lui-même : la Morée se soulevait à l'approche des vaisseaux russes; l'Égypte sous Ali-Bey, achevait d'échapper à l'autorité de la Porte; la Syrie et la Palestine se préparaient à s'y soustraire. Il semblait, comme devait l'écrire plus tard un ambassadeur, M. de Saint-Priest, « que ce colosse de puissance ne fût plus destiné à reprendre une assiette stable. »

Ce coup de théâtre provoqua en Europe, en France surtout, une profonde émotion. La Turquie apparut tout à coup à la veille d'une catastrophe, que beaucoup considéraient comme inévitable. Les uns inclinaient à la laisser se produire, les autres à s'y opposer; les premiers auraient voulu qu'on se préparât à en profiter; les seconds présentaient ce parti comme dangereux et perfide; mais tous étaient unanimes à penser que le sort de l'empire ottoman était en question et que la France avait le devoir de s'en préoccuper.

C'est à l'instigation de notre ambassadeur, Vergennes, que le sultan avait déclaré la guerre aux Russes. Dans ces conditions, profiter de ses embarras, avant d'avoir cherché à l'en tirer, eût été déloyal et indigne de la France. Choiseul en eut conscience et, dans ses instructions à Vergennes, puis à Saint-Priest, il traça

à ces ambassadeurs une ligne de conduite conforme à la loyauté et à l'honneur : secouer l'inertie des Turcs, les déterminer à une action aussi prompte et aussi énergique que possible, les aider de notre concours officieux, ménager à notre gouvernement le droit et les moyens d'exercer la médiation quand viendrait le moment de négocier.

Mais Choiseul avait « trop d'avenir dans l'esprit » pour s'en tenir à cette politique au jour le jour. Il pouvait, sans manquer à ses devoirs envers la Turquie, jeter les bases d'une politique future, dans le cas où nos efforts pour la sauver demeureraient infructueux.

« M. le duc de Choiseul, — a dit Talleyrand[1], — un des hommes de notre siècle qui a eu le plus d'avenir dans l'esprit, cherchait dès cette époque (1769) à préparer par des négociations la cession de l'Égypte à la France, pour se trouver prêt à remplacer, par les mêmes productions et par un commerce plus étendu, les colonies américaines le jour où elles nous échapperaient. » Admis dans l'intimité du ministre après sa disgrâce, Talleyrand tenait sans doute de Choiseul lui-même la confidence de ce projet.

L'Égypte était alors considérée comme une des provinces destinées à se détacher, dans le plus bref délai, de l'empire ottoman, tant était lâche le lien qui l'y rattachait encore. Le sultan n'y conservait plus depuis longtemps qu'une souveraineté nominale; le pacha, auquel il déléguait son autorité, gardé à vue dans la citadelle du Caire, était plutôt traité en prisonnier qu'en gouverneur. Le tribut, symbole et unique profit de la souveraineté du sultan, n'était plus régulièrement payé. Le pouvoir appartenait en fait à une oligarchie de vingt-quatre beys, auxquels une sorte de lien féodal subordonnait les 12,000 soldats d'une milice toute puissante, les Mameluks. Cette féodalité tenait le pacha captif, sous la terreur, et, l'empêchant d'user de son autorité, exerçait le gouvernement à sa place. De temps à autre, un bey, plus puissant que ses collègues, s'élevait au-dessus d'eux, en faisant périr ou en exilant les plus redoutables, et s'emparait seul du pouvoir souverain. Ce coup d'État venait de s'accomplir, en 1766, au profit d'Ali-Bey, qui avait, en une seule nuit, fait assassiner quatre beys, exilé quatre autres, embarqué le pacha pour Cons-

1. « Mémoire sur les avantages à retirer de colonies nouvelles dans les circonstances présentes. » Lu à l'Institut, le 15 messidor an V. Voy. Sainte-Beuve, *M. de Talleyrand*, et Vandal, *Louis XIV et l'Égypte*.

tantinople et refusé le tribut à la Porte. Devenu en fait sultan d'Égypte, il en avait pris le titre et faisait battre monnaie. Il allait bientôt s'emparer de Djeddah, diriger une expédition contre La Mecque et lancer des troupes sur la Syrie et la Palestine.

Cette indépendance de fait à l'égard de la Porte faisait de l'Égypte le pays dont la conquête ressemblerait le moins à une spoliation, et, comme des intérêts et des traditions puissantes lui assuraient, d'autre part, une place importante dans la politique française, il n'est pas étonnant que la crise de l'empire ottoman ait appelé sur elle l'attention de Choiseul et fait naître dans son esprit la pensée de s'en emparer.

Il va de soi qu'un tel projet exigeait le secret le plus absolu. « Si nous donnons une fois une prise apparente à la défiance, — écrivait très justement Choiseul, — nous ne nous relèverons plus, puisque la conduite la plus dégagée de tout intérêt particulier, la plus franche et la plus nette, n'a pu jusqu'ici nous en affranchir entièrement[1]. » Il importait donc de ne pas laisser soupçonner de notre part l'intention de nous approprier l'Égypte, dans le cas où l'empire ottoman viendrait à être irrévocablement condamné. Ainsi s'explique sans doute le silence gardé par la correspondance officielle sur un projet qui était, d'ailleurs, tout problématique et conditionnel.

Ce silence n'est pas cependant si complet qu'il ne soit possible de retrouver quelques traces de l'arrière-pensée divulguée par Talleyrand. C'est Choiseul qui signa, le 17 juillet 1768, les instructions d'un nouvel ambassadeur à Constantinople, le chevalier de Saint-Priest. Dans ces instructions, généralement bâties sur un modèle invariable, à côté de considérations classiques sur la politique, le commerce et la protection de la religion, Choiseul introduisit un paragraphe nouveau sur « les révolutions prochaines ou éloignées dont l'empire ottoman est menacé[2] ».

Saint-Priest devra procurer à la France « les moyens d'en tirer avantage ». Cet avantage, Vergennes, déjà hostile à la politique des partages, indique cependant, au retour de son ambassade à Constantinople, la possibilité de le chercher en Crète. Mais ce n'est pas sur cette île que Choiseul jeta les yeux. « L'Égypte, — disent les instructions données à Saint-Priest, —

1. Arch. des Aff. étr., Correspondance de Turquie, vol. 147, lettre du 17 octobre 1769.

2. Arch. des Aff. étr., Correspondance de Turquie, vol. 145, 17 juillet 1768.

est déjà dans l'état d'une indépendance caractérisée. Les Tartares de Crimée sont bien près de secouer le joug. Ces deux puissances s'établiront vraisemblablement sur les ruines de l'empire ottoman, et c'est de ce côté qu'on pourrait porter ses vues[1]. » A mesure que les succès des Russes se firent plus éclatants et plus décisifs, Choiseul se montra de plus en plus soucieux de réserver la liberté d'action de la France et prescrivit à Saint-Priest de ne plus chercher à se ménager la médiation : « Il est prudent, pensait-il, de ne pas se mettre hors de mesure de profiter des révolutions possibles dans les affaires générales et dans celles des Turcs[2]. » Talleyrand a donc, selon toute probabilité, un peu forcé la réalité en disant que Choiseul a « préparé par des négociations la cession de l'Égypte à la France »; mais le ministre qui nous a donné la Corse a, sans aucun doute, examiné la possibilité de nous donner l'Égypte.

En 1774, le traité de Kainardji procura à la Turquie un répit qui ne paraissait pas devoir être de longue durée. L'empire ottoman était sauvé, mais il n'avait dû son salut qu'aux compétitions de ses voisins, qui n'avaient pu s'entendre pour le dépouiller et s'étaient mis d'accord aux dépens de la Pologne. C'était là une garantie bien fragile. Vergennes, que Louis XVI va appeler aux Affaires étrangères, est résolument hostile à la politique de spoliation. Mais deux hommes, intimement mêlés de leur temps aux affaires d'Orient, le baron de Tott et le chevalier de Saint-Priest, sont restés fidèles à la pensée de Choiseul. Après une mission heureuse auprès du khan des Tartares et un séjour à Constantinople, pendant lequel il s'était acquis la reconnaissance du sultan en organisant la défense du Bosphore et s'improvisant l'instructeur militaire des Turcs, le baron de Tott remit au ministre des Affaires étrangères, en 1776, un mémoire sur l'état politique de la Turquie[3].

Écartant le parti d'une intervention diplomatique ou militaire en faveur de l'empire ottoman, dont la destruction lui paraît inévitable, Tott se préoccupe de sauver le commerce du Levant en assurant à la France une position qui lui permette de soutenir la

1. Arch. des Aff. étr., Correspondance de Turquie, vol. 145, 17 juillet 1768.
2. Arch. des Aff. étr., Correspondance de Turquie, vol. 147, décembre 1769.
3. « Examen de l'état physique et politique de l'Empire ottoman et des vues qu'il détermine relativement à la France », par le baron de Tott. (Arch. des Aff. étr., Mémoires et documents, Turquie 7 8.)

concurrence des nouveaux maîtres de Constantinople. Cette position, c'est l'Égypte, dont l'acquisition unirait à cet avantage commercial « celui de la considération de Sa Majesté et de sa politique » : un climat et un sol heureux qu'arrose le plus beau des fleuves; les productions les plus variées, les plus abondantes et les plus précieuses; une situation et des relations qui font d'elle « l'entrepôt d'un commerce universel »; ces conditions suffiraient déjà à en recommander la conquête au roi. Mais les facilités qu'elle offre pour communiquer avec l'Inde en rendent la possession encore plus désirable. Deux moyens se présentent pour tirer parti de ces facilités : la jonction du Nil à la mer Rouge par un canal dérivé de la branche de Damiette ou l'établissement d'une route praticable entre le Caire et Suez. La France paraît être « la seule puissance à portée de fournir, d'alimenter et de conserver un établissement » qui lui assurera la suprématie sur le commerce du Levant et sur celui de l'Inde. Les prétextes ne manquent pas pour attaquer l'Égypte, ni les moyens pour s'en emparer : la France prendra prétexte des nombreuses avanies restées sans réparation; elle aura facilement raison d'un pays sans défense, d'un gouvernement anarchique, « d'un peuple mol »; elle colonisera sans difficulté un territoire relativement voisin du sien et qui « n'expatrie pas, pour ainsi dire, les sujets de Sa Majesté qui s'y transporteront ». Inattaquable en Égypte, elle trouvera dans la possession de ce pays une compensation à l'abandon de tous ses autres établissements du Levant.

Il y avait un an que le baron de Tott avait remis ce mémoire au ministre des Affaires étrangères, quand Saint-Priest vint en congé à Paris (1777). Il profita de son séjour en France pour proposer l'alternative, « ou de préserver par des secours efficaces l'empire ottoman incapable de se défendre lui-même, ou de le laisser tomber en s'appropriant le débris le plus à la convenance de la France[1] ». L'empereur Joseph II était alors l'hôte de Louis XVI à Versailles. Saint-Priest suggéra de se concerter avec lui sur les moyens de sauvegarder la Turquie et de contenir l'ambition de la Russie, contre laquelle il savait l'Autriche mal disposée. Il eut avec Joseph II un entretien de deux heures sur la terrasse de Versailles et exhorta ce prince à adopter son plan.

1. Arch. des Aff. étr., Correspondance de Turquie, vol. 171. « Mémoire du comte de Saint-Priest sur son ambassade, 1768-1784. »

Peu de temps après arriva à Paris le baron de Thugut, internonce impérial à Constantinople, muni d'instructions lui prescrivant d'entrer en pourparlers avec les ministres de Louis XVI, en vue d'un concert éventuel sur les affaires de Turquie. Saint-Priest regretta toujours que « les circonstances n'aient pas paru permettre de s'en occuper alors ». Un diplomate autrichien lui déclara avoir vu à la chancellerie de Vienne le rapport de Thugut à sa cour, portant que « le Conseil du roi avait trouvé superflu de s'en inquiéter si fort à l'avance ».

Il ne s'agit pas ici d'examiner si Saint-Priest ne faisait pas honneur à Joseph II et à Thugut d'intentions qui n'étaient pas les leurs en leur prêtant le désir de sauvegarder l'empire ottoman. Lui-même admettait d'ailleurs que la France abandonnât cet empire à son sort, mais à une condition, c'est qu'elle se préparât à prendre une part de ses dépouilles. Dans ce cas, en examinant la carte, il ne voyait « rien de tentant que l'Égypte[1] ». Nous ne le suivrons pas dans la description, désormais classique, des richesses de la vallée du Nil, « le plus fécond pays du monde, exubérant à se nourrir par lui-même ». Lorsqu'on parcourt le tableau, « on est frappé, dit-il, de l'avantage d'avoir à 3,000 lieues de la Provence, dans un pays salubre, une possession que nulle puissance européenne ne paraît à portée de nous disputer ». Mais, quand il en arrive aux espérances que l'Égypte fait naître du côté de l'Inde, à la possibilité d'en faire « l'entrepôt du commerce de l'univers », de « saper par là la domination des Anglais », dans le Bengale, il convient que « sa tête s'exalte et que l'enthousiasme le gagne ». A son tour, il signale la facilité d'exécution d'une entreprise dirigée contre l'Égypte : le Delta, actuellement sans défense, a dans le Nil un retranchement naturel, à l'abri duquel il deviendra inexpugnable lorsqu'on l'aura fortifié. Saint-Priest espère que le nouveau voyage du baron de Tott fournira les matériaux d'un mémoire particulier sur la conquête de l'Égypte, « le seul parti qui semble convenir à la France dans le cas de la chute de l'empire ottoman ».

Le baron de Tott venait en effet de quitter la France, avec la mission officielle d'inspecter les Échelles du Levant et une mission secrète qui est restée enveloppée de quelque mystère. Il paraît

1. Arch. des Aff. étr., Mémoires et documents, Turquie 7B 8. « Mémoire présenté par le comte de Saint-Priest pendant son séjour en France, 1777-1778. »

établi cependant que cette mission consistait à relever les symptômes de décadence donnés par la puissance ottomane dans les provinces éloignées du centre de l'empire et à réunir les éléments d'un plan de descente en Égypte. « Je vous supplie de croire, Monseigneur[1], — écrivait Tott au ministre de la Marine avant de s'embarquer à Toulon, — que je ne négligerai rien pour justifier votre confiance en masquant ma mission secrète, et, quoique les papiers publics, en parlant du partage, aient à cet égard hasardé des idées qui ont fructifié, je me flatte que je parviendrai à diriger les spéculateurs vers la mer Noire, car il leur faut un aliment. » Il semble bien que le but d'où il s'agissait de détourner les soupçons fût l'Égypte. Cette interprétation s'accorde avec le regret exprimé par Saint-Priest, à la même époque, que le projet d'occuper ce pays ait été « éventé avant le temps ».

Les ministres de Louis XVI ne crurent pas devoir suivre les conseils de Saint-Priest et de Tott. Moins de cinq ans après, les événements faisaient regretter qu'ils ne les eussent pas écoutés. C'était en 1783. Catherine II cherchait de nouveau querelle aux Turcs; l'Empereur, cette fois, ne ménageait pas son appui à la Russie, et la France, désormais défiante dans les forces de ses vieux alliés, les engageait à céder. Saint-Priest revint alors avec amertume, dans ses dépêches à Vergennes, sur l'accueil fait à son mémoire de 1777 : « Ah! Monsieur, lui écrivait-il[2], le mémoire que j'eus l'honneur de vous remettre en 1777, à votre demande, sur mon aperçu de l'état des affaires de Turquie, ne présentait pas des idées ni prématurées, ni gigantesques, comme il me parut qu'en avait jugé feu M. le comte de Maurepas... Aujourd'hui, l'Empereur a changé de système, nous sommes impréparés et dans la crise. Mais à quoi servent les regrets? »

Au moment même où Saint-Priest écrivait ces lignes (juillet 1785), l'auteur anonyme de « Réflexions politiques et militaires sur la guerre que l'Empereur et la Russie préparent contre les Turcs[3] » s'en prenait avec violence à « la triste conquête de l'Égypte et du royaume de Candie », projet qu'il qualifiait de « peu réfléchi, mal combiné et autant au-dessous de la Majesté

1. Le 24 avril 1777. (Arch. des Aff. étr., carton intitulé : Inspection des Échelles; inspection du baron de Tott.)

2. Le 7 juillet 1783. (Arch. des Aff. étr., Correspondance de Turquie, vol. 168. Voy. aussi la lettre du 2 novembre 1783, dans le vol. 169.)

3. Arch. des Aff. étr., Correspondance de Turquie, vol. 169, juillet 1783.

du roi que destructif de la population de son royaume ». Quant aux conséquences de cette conquête à l'égard de la domination anglaise aux Indes, ce raisonnement lui paraissait « si légér, si frivole qu'on ne peut se décider à y répondre ». L'Égypte ne manquait donc pas de détracteurs et la partie adverse était représentée dans le procès qui se plaidait en quelque sorte devant Vergennes. L'opinion du juge était d'ailleurs faite. Un mois auparavant, Vergennes avait demandé à Gérard de Rayneval de lui composer deux mémoires, dont l'un fut lu par lui au Conseil du roi, le 11 juin 1783[1]. Rayneval s'y prononçait pour le maintien de l'empire ottoman et conseillait de lui venir en aide par les moyens diplomatiques. C'est le parti qu'avait déjà pris Vergennes.

L'année suivante, Saint-Priest quitta définitivement Constantinople. Au retour d'une ambassade de quinze années, il raconta sa mission et développa ses idées dans une série de remarquables mémoires, dédiés et présentés au roi. La partie commerciale de son étude forma un mémoire particulier sous le titre : *Mémoire sur le commerce et la navigation de la France au Levant*[2]. Un important chapitre y est consacré à la communication avec l'Inde par la mer Rouge et à l'historique des tentatives faites par ses prédécesseurs pour résoudre ce problème. Dans la partie politique de son travail, Saint-Priest revient et insiste sur le vœu, tant de fois exprimé par lui, que la France arrête à l'avance un plan capable de sauvegarder ses intérêts, en cas de destruction de l'empire ottoman. Dans ce cas, son opinion se résume dans un suprême avis, qui constitue, en quelque sorte, son testament politique : « L'Égypte seule peut surpasser en revenus la dépense qu'elle occasionnerait, remplacer dans un climat sain les riches productions des colonies dévorantes de l'Amérique et offrir à la politique de Votre Majesté un moyen de prépondérance dans tout l'hémisphère[3]. »

Si Vergennes refusa constamment d'accueillir ces propositions, ce n'est pas seulement par antipathie naturelle et opposition de principe contre la politique des partages, c'est par suite d'une confiance, que le temps a justifiée, dans la durée de l'empire ottoman. En 1783, tandis que Saint-Priest n'osait pas se faire

1. Arch. des Aff. étr., Mémoires et documents, Turquie 14A 15.
2. Arch. des Aff. étr., Correspondance de Turquie, vol. 171. Cf. Mémoires et documents, Turquie 17, 15.
3. Ibid.

fort de le conserver un an, Vergennes lui donnait encore vingt ans à vivre. Tandis que les moins pessimistes doutaient qu'une intervention armée de la France fût suffisante pour le sauver, Vergennes estimait que la neutralité du gouvernement français et son refus, hautement déclaré, de prêter les mains à un partage suffiraient à l'empêcher de s'écrouler. On ne pouvait donc rêver une contradiction plus complète entre la politique de Vergennes et celle de Saint-Priest.

Mais cette contradiction ignorée du public n'empêchait pas les imaginations de se donner carrière. Rarement ministre fut gratifié d'autant de conseils et d'avertissements que Vergennes, pendant que s'amoncelait au-dessus de la Turquie l'orage qui devait éclater en 1788. De toutes parts lui parvenaient des mémoires qui lui indiquaient le meilleur parti à tirer des événements d'Orient. On trouve de tout dans ces étonnantes productions d'auteurs inconnus ou oubliés : de l'insensé et du sensé, du raisonnable et du chimérique, du sérieux et du bouffon.

L'Égypte occupe une vaste place dans ces combinaisons. On se tromperait cependant en pensant qu'elle fut unanimement reconnue comme étant le territoire qui conviendrait le mieux à la France, en cas de partage de l'empire ottoman. Si l'unanimité est à peu près complète sur l'opportunité de ce partage, les avis se divisent au contraire sur le choix de la position qu'il importe de nous assurer. Mais l'opinion que l'Égypte représente cette position s'impose, même aux adversaires de cette idée, comme une croyance déjà fortement ancrée dans les esprits. Il est rare qu'ils ne se croient pas forcés d'en tenir compte dans une plus ou moins large mesure.

On ne peut reprocher la banalité au mémoire remis à Vergennes, le 15 novembre 1782, par le baron de Waldner[1]. Afin d'exclure l'Angleterre du commerce de l'Inde et de creuser un canal de Suez à Gaza, le baron de Waldner veut entraîner la France, la Hollande et la République de Venise dans une expédition commune contre l'isthme de Suez et l'Arabie, avec l'aveu de la Porte ottomane. Tel est le gigantesque et chimérique des-

1. « Projet sur un traité d'union et de garantie territoriale en Asie et en Afrique entre la France et la République de Hollande et traité de commerce avec la République de Venise pour la Méditerranée, compromis avec la Porte ottomane, partage au besoin des terres ottomanes tant en Europe, en Asie qu'en Afrique. » (Arch. des Aff. étr., Mémoires et documents, Turquie 14^A 15.)

sein qui est développé en huit cahiers, où sont exposées, dans leurs moindres détails, les propositions suivantes : conclusion de traités d'alliance et de commerce entre la France, la Hollande et Venise, sous la garantie de la Porte, pour la navigation de la Méditerranée, de la mer Rouge et de la mer des Indes; construction à frais communs d'un canal de jonction; occupation de l'isthme de Suez par des garnisons mixtes; conquête de l'Arabie, de l'Iémen et du sultanat de Mascate par les troupes alliées, le tout devant coûter « centuple moins que les possessions françaises de l'Inde et au dixduple de ce qu'a coûté la Corse ». L'acquisition de ces territoires conduirait, dit Waldner, à la conquête de l'Égypte, aussitôt que la politique l'exigerait. Ces exigences futures de la politique engagent l'auteur à tracer d'avance un plan général du partage de la Turquie, dans lequel on est surpris de voir Venise obtenir pour sa part toute l'Asie Mineure. Le sort inespéré fait à cette république déchue s'explique par le désir de séparer les territoires de la France, consistant dans l'Égypte, la péninsule arabique et diverses îles de l'Archipel, de ceux de la Russie établie aux Dardanelles. Le reste de la Turquie d'Europe eût été à l'Empereur.

« D'après la situation de l'empire ottoman, — disaient les instructions de Choiseul à Saint-Priest, — et celle que l'on peut craindre qu'il arrivera dans cet état par les révolutions, il ne faut pas douter que l'empire perse n'y joue un rôle intéressant et qui demande des spéculations. » Nous eussions été surpris que cette hypothèse ne tentât l'imagination de personne. On la trouve, en effet, énoncée dans un « mémoire sur le consulat général de France à Bagdad[1] » (1781), où est discutée l'éventualité du renversement de l'empire turc par les efforts combinés de la France et de la Perse. La France eût établi sa domination sur la Syrie et la Palestine, d'où il lui eût été facile de porter des coups funestes à la suprématie anglaise dans l'Inde. Quant à l'Égypte, « je ne voudrais pas, — dit l'auteur du mémoire, — qu'on y touchât pour le présent, sauf à faciliter au pacha les moyens de se rendre indépendant dans la Basse-Égypte, comme le cheik Aman l'est dans la Haute... Mais il est probable que le temps et les circonstances nous fourniraient l'occasion de nous en rendre les maîtres, du moins de nous étendre aux dépens de cette riche contrée. »

1. Arch. des Aff. étr., Cartons commerciaux, 1766-1789.

Il en est, parmi ces mémoires, qui se signalent autrement que par leur extravagance. C'est ainsi qu'un mémoire anonyme[1] de 1783, traitant « des apparences de guerre entre la Russie et la Porte ottomane », se borne à reprendre et à développer les vues exposées avec moins d'ampleur par Saint-Priest et par Tott. L'auteur ignoré de ces notes propose comme eux de chercher dans la conquête de l'Égypte une compensation aux pertes que la chute de l'empire ottoman menace d'infliger à notre commerce. « L'Égypte est à notre porte; l'Égypte n'est plus aux Turcs; le pacha n'y est rien; elle n'appartient à personne. » Vingt vaisseaux de ligne pour faire face aux forces navales du sultan; moins de dix mille hommes pour disperser la cavalerie des beys; une escadre armée à Toulon, pour protéger le débarquement qui se ferait par Alexandrie; une autre à Brest, pour tenir en respect l'Angleterre, seule puissance en état de s'opposer à l'entreprise; telles sont les conditions auxquelles « l'Égypte serait à nous avant que l'escadre anglaise fût dans la Méditerranée ». Aucune conquête ne serait plus facile à conserver : « A l'ouest, elle est défendue par la Libye; au sud, par l'Abyssinie; à l'est, par les déserts de sable et par la mer Rouge. Le seul point que l'on doive protéger contre les attaques est la ligne entre la Méditerranée et la mer Rouge : elle est étendue, puisqu'elle a près de vingt lieues. » Et, s'appropriant sans s'en douter une idée des Pharaons, l'auteur propose de faire servir à la défense de l'Égypte le canal qui joindrait ces deux mers. Les avantages économiques de cette jonction ne sont pas non plus passés sous silence : la France établira à Socotora et à Bad-el-Mandeb des comptoirs où ses navires viendront embarquer les marchandises qui y auront été apportées et les transporteront à Suez; de ce port au Caire, le transport des marchandises se fera à dos de chameaux, en attendant le percement d'un canal dérivé du Nil, et prendra trois jours. Le gouvernement français entretiendra à Suez une flotte toujours prête à s'armer, au premier signal, et à faire voile vers les Indes; il aura « un port royal sur la mer Rouge, un à Alexandrie, outre le port marchand qu'on rendrait plus sûr ». Enfin, la possession de l'Égypte procurera à la France « tous les moyens pour fouiller enfin l'Afrique, cette partie du monde si inconnue aux anciens et aux modernes. Que le gouvernement abandonne cette recherche aux

1. Arch. des Aff. étr., Mémoires et documents, Turquie 14 à 15.

négociants et aux missionnaires. Presque toujours ils ont parcouru les premiers avec utilité ces pays dont on savait à peine le nom. La religion et l'intérêt sont deux puissants mobiles ». Si inattendues qu'elles soient, ces velléités d'exploration africaine ne sont pas un fait isolé à la fin du XVIIIe siècle. Un naturaliste qui avait accompagné Tott en Égypte, Sonnini de Mononcourt, avait essayé, quelques années auparavant, de pénétrer par la vallée du Nil en Abyssinie et dans l'intérieur de l'Afrique. Retours à des traditions du passé, ou premières velléités d'œuvres modernes, ces conceptions oubliées présentent au moins un intérêt de curiosité.

La Crète, Chypre et Rhodes sont, après l'Égypte, les pays qui réunissent le plus de suffrages. Un étranger, Alexandre Andronic Gika[1], conseille au maréchal de Castries, ministre de la Marine, de se les adjuger toutes les trois, sans préjudice de « quelques autres îles de l'Archipel ». On aurait ainsi « ajouté aux états de la France des pays riches », d'où l'on serait à portée, non seulement de tenir en respect les nouveaux maîtres de Constantinople, mais encore de les troubler continuellement (16 août 1783). Un grand seigneur, le duc de Luxembourg, s'éprend, jusqu'à se rendre importun, d'un plan qui consiste à lever, pour la défense de l'empire ottoman, une légion chrétienne composée de Grecs, encadrée d'officiers français et placée sous son commandement, et à l'établir dans l'île de Candie, pour éloigner de l'Archipel toute puissance européenne quelle qu'elle soit. Une négociation se poursuivit sur ces bases, au vu et au su de l'ambassade de France à Constantinople, entre le grand vizir et un émissaire du duc, M. de La Chalousière (1783-84)[2]. C'est encore de Candie qu'un Crétois supplie Louis XVI de tendre à ses compatriotes « la main secourable qui a été la libératrice des Américains » et d'être pour eux « un second Minos qui rappelle dans leur patrie la félicité, fruit d'une bonne administration » (12 juin 1785)[3]. C'est à Rhodes que Raymond Lebon propose de fonder un établissement commercial, « à l'entrée de l'Europe, de l'Asie et à portée de l'Afrique, vis-à-vis l'ancien et fameux port d'Alexandrie et celui de Rosette, d'où l'on communique par un canal avec le Caire » (1787)[4]. La proxi-

1. Arch. des Aff. étr., Correspondance de Turquie, vol. 169, 16 août 1783.
2. Arch. des Aff. étr., Correspondance de Turquie, vol. 169.
3. Arch. des Aff. étr., Correspondance de Turquie, vol. 172, 12 juin 1785.
4. Arch. des Aff. étr., Mémoires et documents, France, commerce du Levant, 2006, 1787.

mité de l'Égypte n'est pas étrangère, en effet, à la faveur dont jouissent les îles de l'Archipel, et, au nombre des avantages que présenterait la conquête de Rhodes, Raymond Lebon cite celui d'attirer le commerce de cette contrée. « Les Égyptiens s'empresseraient, dit-il, de fournir notre comptoir avec leurs productions et celles des Indes par la mer Rouge. »

Certains enfin songeaient déjà à chercher ailleurs qu'en Orient une compensation aux agrandissements que la Russie et l'Autriche recevraient sur ce terrain. Un nommé Carra, qui composa en 1777 un « Essai politique sur le partage de la Turquie d'Europe » remanié par lui en 1783, suggère de trouver cette compensation sur notre frontière du Nord, dans les Pays-Bas autrichiens[1]. C'est, croyons-nous, la première fois que cette idée est jetée dans les débats; elle devait faire son chemin, et, si audacieuse qu'elle fût, les ministres de Charles X ne devaient pas hésiter à se l'approprier.

Vergennes ne répondit, la plupart du temps, à tous ces donneurs d'avis que par le silence. L'un d'eux lui fournit cependant l'occasion de formuler sa réponse et, pour ainsi dire, de rendre son arrêt. C'est ce Crétois dont la demande avait été transmise au ministre le 12 juin 1785 par le baron de Breteuil. « Si la politique de Sa Majesté n'est pas trompée, répondit Vergennes, si chaque État reste, comme Elle le désire, dans son intégrité, jamais l'île de Candie ne sera occupée par une puissance chrétienne, et, quand il y aurait possibilité d'obtenir des Turcs la cession de cette île, Sa Majesté ne voudrait pas risquer d'élever une guerre, en profitant de leur faiblesse pour les dépouiller. Ce serait autre chose si l'empire ottoman était renversé. Mais avant de songer à prendre part à ses dépouilles, il est de la sagesse comme de la grandeur du roi d'empêcher sa chute » (26 juin 1785)[2].

Rares étaient ceux qui se flattaient, comme Vergennes, de maintenir tous les États dans leurs limites, et, si les Français témoignaient tant d'intérêt à l'Égypte, c'est précisément qu'ils la croyaient menacée. Avec plus ou moins de raison, ils prêtaient à l'Autriche, à l'Angleterre et à la Russie le dessein de s'en emparer. Joseph II nous l'avait offerte en 1777, et, tandis que s'élaborait entre Catherine II et lui le fameux projet grec (1784-1787), il la tint encore à notre disposition. Cela n'empêchait pas nos

1. Arch. des Aff. étr., Correspondance de Turquie, vol. 169.
2. Arch. des Aff. étr., Correspondance de Turquie, vol. 172.

compatriotes de soupçonner de sa part l'arrière-pensée de se la réserver. Dès 1780, le marquis des Corches de Sainte-Croix, qui devait, treize ans plus tard, sous le nom de citoyen Marie Descorches, représenter la Convention à Constantinople, ressuscitait sous une forme nouvelle le spectre de la Maison d'Autriche[1]. Il la montrait passant de la basse vallée du Danube dans celle du Nil, ramenant en Égypte le commerce des Indes orientales et mettant le comble à sa prospérité. « Jamais, dit-il, la liberté de l'Europe n'a été menacée par la puissance de Charles-Quint comme elle le serait alors. » Il aurait voulu conjurer ce danger par un accord de la France et de la Russie garantissant l'Égypte à la Turquie. Vers la même époque, un anonyme montre un émule quelconque d'Ali-Bey traitant un jour avec la cour de Vienne, lui « livrant les portes de l'Asie » et faisant ainsi de Trieste la métropole du commerce de l'Inde[2]. Bien que très égarés, ces soupçons n'étaient pas complètement dénués de fondement, car, vers 1783, l'Autriche cultivait l'amitié des beys et celle du grand douanier Cassis, dont elle fit un comte du Saint-Empire.

De la part de l'Angleterre, on n'avait que trop de raisons de présumer une pareille convoitise. Ses tentatives heureuses pour s'ouvrir la mer Rouge entretenaient à son égard une défiance constante, et c'est d'Égypte même que vinrent les premiers symptômes d'inquiétude. Les Anglais envoyaient fréquemment des vaisseaux à Suez, et le pacha du Caire, sachant qu'ils avaient aux Indes des forces considérables, finit par craindre qu'ils n'eussent des vues sur l'Égypte. Trois officiers des Indes ayant été débarqués à Suez, vers le mois de mars 1777, il fit ouvrir leurs malles et chercha, sans y réussir, à pénétrer l'objet de leur mission[3]. La cour de Versailles fut avisée du fait par son consul au Caire et l'incident relaté dans un de ces « rapports au roi », où était analysée, à l'usage de Louis XVI, la correspondance de ses agents. Cependant, le gouvernement anglais envoyait secrètement en Égypte un commissaire et plusieurs « ingénieurs géographes » qui parcouraient les côtes et les ports, levaient le plan

1. Arch. des Aff. étr., Mémoires et documents, Turquie 7B 8.

2. « Mémoire sur les vues générales et les maximes politiques que la France pourrait admettre relativement à son commerce extérieur et maritime. » Ce mémoire contient des « considérations sur l'Égypte ». (Arch. des Aff. étr., Mémoires et documents, France, commerce, 2006.)

3. Arch. des Aff. étr., cartons intitulés : Rapports au roi, 1763-1778. Rapport daté d'avril 1777.

des principales villes et dressaient une carte de la mer Rouge, en utilisant des renseignements donnés par les capitaines du port de Suez. On les aperçut plusieurs fois dans les environs du Caire et d'Alexandrie[1]. Ces opérations furent renouvelées à diverses reprises depuis le début de la guerre de l'indépendance américaine. Les Anglais qui habitaient l'Égypte ne se faisaient pas faute de dire que « le pays était fort à leur convenance et qu'il serait aisé à leur gouvernement de s'en rendre maître ». L'un d'entre eux, ancien consul de sa nation à Chypre, alla même jusqu'à déclarer, à la table du consul de France, que « dans quatre ans l'Égypte ne serait plus à la puissance des Turcs ». Notre consul se refusait, pour le moment, à voir dans ces propos autre chose que des rodomontades. Il ne pouvait s'empêcher de craindre cependant que les Anglais ne « tendissent à une supériorité plus réelle que la supériorité mercantile » et ne fussent disposés à chercher en Égypte un dédommagement à la perte de leurs colonies d'Amérique. Le parlement d'Angleterre, affirmait-on à Paris, avait délibéré de former un établissement dans le Levant et désigné Candie pour remplacer Port-Mahon, qui venait d'être perdu, et Gibraltar, qu'il était question de vendre aux Espagnols. La diplomatie anglaise, qui ne cessait d'intriguer à Constantinople pour l'ouverture d'une route vers l'Inde, soit par la mer Rouge, soit par l'Asie Mineure ou la Perse, n'avait d'autre but que de procurer à ses nationaux les moyens de parcourir les États du sultan, de reconnaître les meilleures positions et de mieux établir ensuite ses préférences[2].

Quant à la Russie, c'est tout à fait à la fin du XVIIIe siècle que sa politique en Égypte put, dans une certaine mesure, donner prise aux soupçons. Elle s'était chargée de pourvoir au recrutement des Mameluks, et, peuplant cette milice de ses sujets et de ses créatures, elle avait ainsi ménagé à sa politique un moyen d'action de premier ordre. Dès 1786, le quart des Mameluks des nouvelles maisons se composait de Russes, le reste de Géorgiens et de Circassiens; Ibrahim-Bey faisait venir de Russie 500 Mameluks et notre consul se demandait avec inquiétude ce qui arriverait si « au lieu de 500 jeunes paysans le gouvernement russe lui envoyait 500 soldats bien exercés, avec des officiers pour les

1. Arch. des Aff. étr., Correspondance consulaire, Égypte. Lettres du vice-consul du Trouy, 8 juin 1777, et du consul Mure, 17 juin 1777.
2. Arch. des Aff. étr., Correspondance consulaire, Alexandrie, 1777.

commander[1] ». Le baron de Tonus, consul de Russie à Alexandrie, engageait vivement les beys à se déclarer indépendants de la Porte. Étant venu naïvement, lorsque la guerre eut éclaté entre la Turquie et la Russie (1788), se mettre entre leurs mains, pour conclure avec eux un traité d'alliance, il fut livré aux Turcs et mis à mort[2]. Quelques frégates russes parurent devant Alexandrie, la venue d'une escadre importante y fut plusieurs fois annoncée et tout le monde s'attendait, vers 1789, à quelque entreprise des Russes du côté de l'Égypte.

Lorsque les nouvelles défaites de la Turquie (1788-1792) eurent fait constater une fois de plus son impuissance devant la coalition des deux empires, l'idée de l'abandonner et de tirer parti de sa chute sortit des chancelleries pour se répandre dans le public, où elle trouva son expression la plus forte dans le célèbre ouvrage de Volney[3]. On oublie cependant trop souvent que Volney se prononce énergiquement contre le projet d'accéder à la ligue austro-russe, dans l'espoir d'y gagner l'Égypte, seule acquisition à laquelle il reconnaisse pourtant une certaine utilité. Ce philosophe, que l'on donne quelquefois pour un précurseur de Bonaparte, s'est posé, vers 1788, en adversaire irréductible d'une expédition d'Égypte. Il trace de ce que pourrait devenir cette colonie entre les mains d'un gouvernement habile un tableau qu'il déclare lui-même bien fait pour séduire. Mais il conteste à ses compatriotes les capacités et les moyens nécessaires pour venir à bout de cette tâche. A l'en croire, pas un de nos établissements n'aurait réussi; les pays trop chauds seraient funestes à notre race; nos officiers porteraient partout avec eux « ce ton léger, exclusif, méprisant, qui nous rend insupportables aux étrangers... Soumise à la France, l'Égypte n'aurait fait que changer de Mameluks et nous ne l'aurions conquise que pour la dévaster ». On reconnaît-là des objections qui ont été souvent reproduites depuis et opposées à tous nos projets d'entreprises ou de conquêtes coloniales.

Ces ardentes discussions avaient fini par créer autour de

1. Arch. des Aff. étr., Correspondance de Turquie, vol. 174. Lettre du comte de Choiseul-Gouffier en date du 11 mars 1786.

2. Arch. des Aff. étr., Correspondance consulaire, Alexandrie, 1789.

3. Voyage en Égypte et en Syrie pendant les années 1783, 1784 et 1785, suivi de considérations sur la guerre des Russes et des Turcs, publiées en 1788 et 1789.

l'Égypte comme une atmosphère d'intérêt et de curiosité. Les voyageurs s'y rendent plus nombreux et surtout plus illustres que dans la première moitié du siècle : tantôt c'est un grand seigneur philanthrope comme le duc de Chaulnes, tantôt un naturaliste, élève de Buffon et compagnon de voyage du baron de Tott, Sonnini de Mononcourt, tantôt ce sont des philosophes comme Savary et Volney. Au retour, la publication de leur journal de voyage est un événement littéraire. C'est à cette époque que Bonaparte jette sur le papier des notes sur l'Égypte ancienne et que Talleyrand songe à diriger vers l'Afrique septentrionale l'expansion coloniale de la France.

Ainsi, deux tendances opposées exerçaient en France, sur les esprits, une influence contradictoire : le sens pratique et l'esprit d'aventure, le désir de conserver ce que nous avions et l'espoir d'obtenir davantage. Mais, quelle que fût la tendance dominante, l'Égypte gardait toujours, dans la politique orientale, une importance particulière. Songe-t-on à participer au démembrement de la Turquie? c'est sur l'Égypte qu'on jette les yeux. Cherche-t-on, par des relations amicales avec la Porte, à élargir le champ du commerce français? c'est par l'intermédiaire de l'Égypte qu'on tente de lui ouvrir de nouveaux débouchés.

François-Ch. Roux.

*(Sera continué.)*

---

# LE CONVENTIONNEL GOUJON

*(Suite[1].)*

---

*Note relative à la publication de l'Essai biographique de MM. Thénard et R. Guyot sur le conventionnel Jean-Marie-Claude-Alexandre Goujon.*

Nous nous trouvons obligés de donner à nos lecteurs quelques éclaircissements pour leur expliquer les incidents qui ont interrompu pendant une année la publication du travail de MM. Thénard et Guyot sur le conventionnel Goujon. Lorsque nous avons entrepris cette publication, nous avons pensé répondre non seulement aux vœux de M. Thénard, qui attachait une grande importance à cette biographie, dont il s'occupa constamment pendant les dernières années de sa vie, mais aussi à ceux de la nièce du conventionnel, qui lui avait communiqué de nombreuses lettres de Goujon et l'avait autorisé à en prendre copie[2]. Nous avions le dessein de publier dans la *Revue historique* le récit des débuts de Goujon jusqu'au 10 août, et celui de sa proscription et de sa mort, puis de faire paraître en

1. Voir *Revue historique*, t. LXXXVIII, p. 1.

2. M. Thénard avait été présenté par M. le Dr Goujon, sénateur de l'Ain, à Mlle Goujon, nièce du conventionnel et héritière de ses papiers. Ces papiers avaient été déjà communiqués en 1886 à M. Jarrin, qui en avait fait usage dans la notice biographique qu'il avait consacrée à Goujon. M. Thénard communiqua, le 17 août 1890, à Mlle Goujon les premiers résultats de ses travaux, et celle-ci lui écrivit, le 24 août, une lettre dans laquelle elle le remerciait, le félicitait de la rapidité avec laquelle il était venu à bout de déchiffrer le manuscrit des *Instructions fraternelles* (dont un passage a été publié dans notre numéro de mai 1905) et ajoutait : « Grâce à votre persévérance, vous parviendrez à faire connaître et apprécier la vie et le caractère du conventionnel. Nous sommes heureuses d'avoir pu vous aider dans cette tâche et nous vous serons toujours reconnaissantes de la peine que vous vous donnez pour faire revivre la mémoire d'un parent qui nous est si cher... Nous n'avons pas oublié votre aimable secrétaire (Mlle Thénard qui aidait son père dans ses copies); rappelez-nous à son souvenir. » Mlle Goujon avait annoté de sa main

volume avec ces deux morceaux les chapitres intermédiaires qui traitaient de la période du 10 août 1792 au 20 mai 1795 et qui contenaient plusieurs lettres de Goujon à sa famille communiquées par Mlle Goujon à M. Thénard. Nous fûmes très surpris en recevant de Mlle Goujon une protestation contre l'usage que nous avions fait des papiers préparés par M. Thénard en vue de la biographie de Goujon et l'interdiction de nous servir pour la suite de notre publication des lettres de famille dont les originaux étaient en sa possession. M. Guyot ainsi que moi allâmes voir Mlle Goujon et essayâmes en vain de la faire revenir sur sa résolution. Tout ce que nous pûmes obtenir fut l'autorisation de nous servir des lettres à Tissot et d'une lettre de Goujon à sa fiancée, qui a déjà été en partie publiée. Nous nous sommes inclinés, bien qu'à regret, devant la volonté de la nièce de Goujon. Nous avons sacrifié cinq feuilles déjà tirées du volume de MM. Thénard et Guyot, et nous nous sommes décidés à publier dans la *Revue historique* les chapitres réservés auparavant pour le volume, mais en supprimant les documents fournis par la famille qui, du reste, n'ajoutent rien d'indispensable à la biographie de Goujon.

Gabriel Monod.

Voici l'avant-propos que M. Thénard avait préparé pour être mis en tête de son volume. Il dit clairement que les lettres de Goujon lui furent confiées pour servir à la publication qu'il projetait. Cet avant-propos fera comprendre que M. Guyot, en publiant les papiers réunis par M. Thénard, se soit considéré comme le fidèle exécuteur de sa volonté et de celle des demoiselles Goujon.

## D'OU VIENT CE LIVRE?

C'est après avoir lu les *Derniers Montagnards* de M. Claretie, les pages de Michelet inspirées par les *Derniers Montagnards* et aussi la monographie de Goujon par M. Jarrin (Bourg, 1887) que l'idée m'est venue de transcrire toutes les pièces et documents que renferment les cartons des archives de Seine-et-Oise, relatifs à l'administration de Goujon,

le manuscrit que M. Thénard lui avait communiqué, et partout où il parlait des documents reçus d'elle, elle avait demandé que son nom ne fût pas cité et qu'on indiquât seulement qu'ils provenaient de la famille. C'est pour nous conformer à cette recommandation que nous nous sommes abstenus de prononcer le nom de Mlle Goujon et avons parlé seulement *de la famille*.

pendant les années 1791, 1792 et 1793. J'étais surpris que pas un historien ne fût venu interroger les vieux papiers des archives du département où le Montagnard Goujon fit ses débuts dans la vie politique. Les trois années qu'il a passées en Seine-et-Oise sont d'une importance majeure pour bien faire ressortir les traits de cette noble et sympathique figure.

Mes copies s'entassaient avec l'espoir que je nourrissais de trouver l'occasion favorable de les utiliser, quand M. le sénateur Goujon, apprenant que j'habitais Versailles, voulut, après trente ans, revoir son ancien professeur, resté son ami.

M. le Dr Goujon est sénateur de l'Ain. Je ne fus pas longtemps sans lui demander s'il n'y avait pas des liens de parenté entre lui et le conventionnel, son homonyme, sur lequel je lui déclarai que je possédais un certain nombre de documents curieux et inédits. — Je ne réponds pas encore, me dit-il, mais je veux vous conduire là où vous trouverez des preuves vivantes. — Bientôt nous arrivâmes au n° 62 de la rue de Babylone, et je fus en présence de deux dames, fille et petite-fille d'Antoine[1], dernier frère de Goujon, qui porta au condamné le couteau libérateur.

Je compris alors que le sénateur Goujon se trouvait en famille.

J'avais entendu avant d'entrer les renseignements qui précèdent.

Une fois présenté par mon honorable introducteur, je fus l'objet de l'accueil le plus sympathique de la part de ces respectables personnes, et, le but de ma visite exposé, elles s'empressèrent de mettre sous mes yeux les précieuses reliques qu'elles conservent de Goujon. A la vue du portrait peint par Isabey, j'éprouvai une émotion douce et pénible : je me représentais ce jeune homme, au visage ouvert, avec sa chevelure bouclée et flottante, portant la parole dans le Conseil général de Seine-et-Oise, ou dans les réunions publiques, et soulevant les applaudissements de l'auditoire; puis je songeais à sa fin tragique.

On me montra ensuite un portefeuille sur lequel est inscrite en lettres d'argent cette indication : « C. Goujon, » c'est-à-dire citoyen Goujon. Ces dames sont persuadées qu'elles possèdent le portefeuille de ministre de Goujon pendant son court passage aux ministères de l'Intérieur et des Affaires étrangères. Pour moi, je pense que cette serviette, garde-notes en cuir ou maroquin noir, avec garnitures d'ar-

1. C'est de ce jeune frère qu'il est question dans une lettre de Goujon à Tissot. Antoine, né en 1784, avait eu en 1790 la petite vérole dont il avait failli mourir. Quelque temps après il subit l'opération du trépan; ce même Antoine vécut jusqu'à quatre-vingt-un ans. Il était dans sa onzième année quand il porta en cachette à la prison des Quatre-Nations, en accompagnant sa mère allant voir son fils, d'abord une paire de ciseaux, puis un couteau à manche noir. Ces dames, ainsi que M. Claretie, ont vu ce couteau *aux Archives nationales*.

gent, a servi à Goujon dans le cours de sa vie politique, et pendant qu'il siégeait dans l'administration départementale de Seine-et-Oise, et dans la commission des subsistances, et quand il se rendait auprès des armées, et quand il assistait aux séances de la Convention[1].

En dehors de l'intérêt du souvenir, ce portefeuille est rempli de papiers, de lettres autographes que Tissot a transcrites sur trois cahiers, etc.

On comprendra ma joie patriotique, quand ces dames me dirent que, conduit par M. le sénateur Goujon, je pouvais prendre copie de ces témoignages de la pensée d'un grand citoyen, d'un martyr de la liberté. La copie a été prise, et, avec les pièces recueillies aux archives de Seine-et-Oise, j'ai formé ce volume documentaire, qui, comme je l'ai dit plus haut, aidera à combler des lacunes que les lecteurs, curieux des hommes et des faits de la Révolution, regrettent de rencontrer dans la vie de Goujon.

F. THÉNARD.

Si notre surprise avait été grande quand M^lles^ Goujon ont protesté contre la publication du travail de M. Thénard qu'elles avaient encouragé de tout leur pouvoir, elle a été plus grande encore quand nous avons su qu'un procès nous était intenté pour nous interdire la publication des lettres de Goujon et nous réclamer des dommages-intérêts pour les quelques citations contenues dans notre premier article. M^lles^ Goujon avaient cependant bien voulu affirmer à M. Guyot et à moi qu'elles n'avaient rien à dire au sujet du premier article, mais qu'elles interdisaient seulement la publication des lettres qui devaient prendre place dans la suite du volume. Elles n'avaient pas besoin de nous faire signifier une interdiction juridique, puisque nous avions dès le premier jour déclaré que nous ne publierions rien sans leur assentiment, et la publication actuelle confirme notre résolution.

1. Au 1er prairial, Goujon n'avait pas sur lui ce portefeuille, parce qu'il était sorti dans la matinée pour prendre un bain dans la Seine, et ce ne fut qu'en entendant le bruit de la générale qu'il s'était rendu dans la salle de la Convention, avant de rentrer chez lui, où il ne revint plus.

## CHAPITRE IV.

### GOUJON ADMINISTRATEUR.

*Élections au département. Goujon administrateur. — Le Conseil général; échec au Directoire. Crise de 1791; finances et police. Le département demande des gendarmes. Mission dans les districts. Adresse au roi. — Hésitations de Goujon; la bonne tante. — Les Jacobins de Versailles. Fête des Suisses de Châteauvieux. — Voyage à Tours. La patrie en danger. Le 10 août. Retour à Versailles.*

Dans la séance du 5 août 1791, l'Assemblée constituante, sur la proposition de Dandré, rapporta son décret du 24 juin qui ajournait indéfiniment la formation des assemblées électorales et décida qu'elles se tiendraient du 25 août au 5 septembre[1]. Ce délai de onze jours était à peine suffisant avec les lenteurs du vote par appel nominal. On n'arrivait guère à élire plus d'un député par séance, et le département de Seine-et-Oise devait en nommer quatorze[2]. Commencée le 2 septembre, l'élection des députés ne fut terminée que le 13[3]. Il fallait ensuite nommer les suppléants, les hauts-jurés membres de la Haute-Cour nationale, le président et l'accusateur public du tribunal criminel, procéder enfin au renouvellement par moitié des corps administratifs. Les places d'administrateurs étaient peu recherchées, surtout par les électeurs qui n'habitaient pas le chef-lieu du département. L'unique session annuelle du Conseil général, limitée par la loi à une durée d'un mois, était trop courte pour que le contrôle de l'administration n'exigeât pas de chaque membre un travail écrasant, auquel beaucoup d'entre eux n'étaient pas préparés. Leur

1. *Moniteur*, réimpr., t. IX, p. 311; Galisset, t. I, p. 489.

2. Décret du 28 mai 1791, art. 5. Pour le nombre des députés, qui était calculé à la fois sur le chiffre de la population et sur celui de la contribution foncière, Seine-et-Oise occupait, après les départements de la Seine, de la Seine-Inférieure et de Rhône-et-Loire, le quatrième rang.

3. Procès-verbaux, *Moniteur*, réimpr., t. IX, p. 650.

séjour au chef-lieu était prolongé souvent d'une quinzaine par la nécessité d'assister aux assemblées électorales qui avaient sans cesse des nominations à faire[1]. Ni comme électeurs, ni comme administrateurs, les membres du Conseil général n'avaient de rétribution. Seuls, les huit membres du Directoire de département choisis par lui recevaient une indemnité annuelle de 2,000 livres[2]. Goujon ne s'était pas soucié de briguer ces fonctions pénibles d'administrateur que son peu de ressources lui interdisait. Il n'assistait même pas régulièrement aux séances de l'assemblée électorale. C'est en son absence que les électeurs le nommèrent, après un troisième tour et à la majorité relative, membre du Conseil général. Cette nouvelle marque de confiance spontanée lui fut très sensible. Il entrevit la possibilité d'acquérir de l'assemblée départementale, par son zèle et son patriotisme, assez de confiance et d'autorité pour être nommé au Directoire en remplacement de l'un des quatre membres sortis par le sort. Il se voyait déjà installé dans cette place qui paraissait éminente, à portée de faire le bonheur des hommes et d'assurer le sien propre, moyennant 165 livres par mois en assignats, et la présence de sa famille, qu'il songeait déjà à faire venir auprès de lui. Son ambition n'allait pas plus loin.

Le Conseil général se réunit le 15 novembre, jour fixé par la loi, à 10 heures du matin. 22 membres seulement étaient arrivés ; il fallut attendre pour nommer un bureau. Le soir, 27 administrateurs étant présents, on procéda à l'élection. Goujon, désigné pour deuxième commissaire à la rédaction des procès-verbaux, se vit préférer, au bénéfice de l'âge, un autre administrateur, Cadet de Vaux, qui avait obtenu le même nombre de voix[3]. Les premières séances se passèrent à entendre le compte très complet des opérations du Directoire, rendu par le procureur général-syn-

1. Par exemple, dans le département de Seine-et-Oise, la nomination du président et de l'accusateur public du tribunal criminel avait été renvoyée après la session du Conseil général, c'est-à-dire au mois de décembre 1791. Les électeurs nommés administrateurs devaient faire, cette année-là, près de trois mois de séjour à Versailles.

2. Décret du 2 septembre 1790, art. 4. Versailles était compris dans les villes de la deuxième catégorie (20,000 à 60,000 habitants) (Galisset, t. I, p. 149).

3. Procès-verbaux. Arch. de Seine-et-Oise, L 13, 15 novembre, et Arch. nat., F I C IV, Seine-et-Oise, 8. Ce Cadet de Vaux, ancien cesseur royal, était le frère du célèbre chimiste.

dic Challan, et à examiner les rapports présentés par chacun des quatre bureaux du Directoire. C'était, pour ceux des membres nouvellement élus qui, comme Goujon, étaient encore neufs dans les matières d'administration, une véritable leçon de choses. Il s'y appliqua avec l'ardeur et le zèle enthousiaste qui lui étaient familiers et rompit bientôt le silence qu'il avait gardé, dans les premiers moments, pour intervenir dans les discussions financières les plus ardues. On s'en étonna d'abord; au bout de huit jours, il avait attiré la confiance de tous et manifesté assez de compétence pour qu'on le désignât, en tête de liste, pour « rédiger les comptes de la gestion du Directoire dans une forme propre à l'impression, en suivant les détails présentés par le Directoire dans les séances du Conseil[1] ».

Si l'élection des membres nouveaux du Directoire eût été retardée encore de quelques jours, le nom de Goujon aurait probablement réuni, pour l'un des postes de directeur, les suffrages de la majorité. Le scrutin ayant lieu le 22 novembre, sept jours seulement après l'ouverture de la session, il n'atteignit qu'à l'emploi de directeur suppléant[2]. Ce fut une déception assez forte.

Il ne se décourageait pas, en effet, voulant avant tout s'acquitter en conscience de ses devoirs d'administrateur. La besogne ne manquait pas, la Constitution ayant donné aux assemblées départementales la charge de tous les services, ou à peu près : finances, police, travaux de voirie, conservation des forêts, assistance publique, recrutement des gardes nationales, etc. Le Conseil général et le Directoire étaient responsables de tout, sans moyens efficaces pour se faire obéir. En Seine-et-Oise comme dans le reste de la France, la lutte était déjà ouverte entre le département et les municipalités. Au mois de novembre 1791, les communes,

1. Reg. du Conseil général (Arch. de Seine-et-Oise, L 13), 23 novembre 1791.

2. Le décret du 10 juin 1791 avait spécifié que les directeurs *suppléants* devaient être pris parmi les administrateurs nouvellement élus ou réélus. On en conclut, assez logiquement du reste, que les *titulaires*, dont le décret ne parlait pas, devaient être de préférence pris parmi les anciens membres du Conseil conservés lors du tirage au sort. On ne fit qu'une exception en faveur du président du Conseil général, Lebrun, ancien membre de la Constituante, où il avait été envoyé par le tiers état du bailliage de Dourdan. Les trois autres furent Le Flamand, Durand et Rouveau. Cadet de Vaux remplaça Lebrun à la présidence du département.

par mauvaise volonté ou par impéritie, n'avaient pas encore commencé la répartition des contributions directes, qui leur incombait de par la loi. Il fallut ordonner la perception d'après les cotes de 1790, établies à la hâte et sans contrôle sur les anciens tableaux qui servaient à lever la taille et les vingtièmes. Les municipalités réclamèrent, mais le département refusa de les entendre tant que les rôles nouveaux ne seraient pas établis. Alors, les communes ne payèrent pas l'impôt et se vengèrent en favorisant le brigandage. Rien ne leur était plus facile, la police des campagnes n'existant plus. L'ancienne maréchaussée, devenue gendarmerie nationale, était en pleine réorganisation et son effectif beaucoup trop faible : un gendarme pour 2,400 habitants, presque deux fois moins qu'aujourd'hui[1]. Quant aux municipalités, par impuissance ou par système, elles laissaient faire les délinquants. Depuis la fin de 1789, on avait pris, dans les campagnes, l'habitude du désordre : à l'automne, chacun allait faire tranquillement sa provision de bois à la forêt, aux frais de la commune voisine, du ci-devant seigneur ou de la nation. L'Assemblée nationale avait bien conservé les gardes forestiers royaux et seigneuriaux, mais leurs procès-verbaux n'étaient valables qu'avec le visa du maire, qui, plus d'une fois, marchait à la tête des pillards. La loi n'organisa les tribunaux inférieurs qu'en juillet 1791, et ce fut en confiant aux municipalités elles-mêmes les jugements de simple police[2]. Comment remédier à cette anarchie? Quand la question fut examinée au Conseil général de Seine-et-Oise, on pensa tout d'abord à réclamer de l'Assemblée nationale une loi nouvelle et des mesures de circonstance; c'était l'avis des plus anciens membres et du procureur général-syndic; mesure à peu près inutile, aveu d'impuissance destiné à sauver la responsabilité du Conseil[3]. Les nouveaux élus, qui formaient le parti avancé, furent moins timides. Goujon parla pour eux au nom de la Commission du bien public, dont il était membre. Les mesures qu'il proposa et qui furent adoptées sont précisément celles que durent prendre, quelques mois plus tard, les autorités révolutionnaires pour « faire

1. Gendarmerie de Seine-et-Oise en 1791 : 36 brigades, 180 hommes (1 pour 2,380 habitants sur 428,000 habitants). En 1900 : 89 brigades, 400 hommes (1 pour 1,487 habitants sur 670,000 habitants).

2. Au moins dans les communes rurales. Loi du 22 juillet 1791.

3. Séance du 23 novembre (Reg. du Conseil général).

marcher » les municipalités : obligation pour les municipalités et les districts de rendre chaque jour au département un compte exact des mesures de sûreté publique, envoi de commissaires pour organiser la police, les tribunaux et les gardes nationales, réquisition permanente de la gendarmerie, primes en argent aux gendarmes les plus zélés, etc. Les commissaires furent nommés le 6 décembre. Goujon était désigné pour le district de Versailles. Le 8, le Conseil général rédigea une adresse à l'Assemblée pour demander le maintien des anciennes ordonnances de police et 150 gendarmes de plus. Six administrateurs, dont le président, Lebrun, et Goujon, portèrent l'adresse à Paris. Ils furent reçus le 12 et admis selon l'usage aux honneurs de la séance, après quoi leur pétition alla dormir, avec tant d'autres, dans les cartons du comité de législation. Le 14, on rédigea les instructions des commissaires envoyés dans les districts.

L'assemblée départementale se sépara le lendemain après une dernière et solennelle manifestation de loyalisme monarchique. La veille, Louis XVI s'était rendu dans l'Assemblée législative et y avait prononcé un discours menaçant pour les émigrés et les puissances qui les avaient accueillis. Au milieu de l'enthousiasme général, il avait annoncé la réunion de trois armées sur les frontières. Les administrateurs applaudirent avec transport à la lecture de ce discours, faite par le président, et nommèrent une commission de quatre membres pour rédiger une adresse « d'amour et de reconnaissance » à Louis XVI. Goujon, qui était un des quatre, improvisa, séance tenante, le projet, « aussitôt rédigé que conçu », qui fut adopté. Le texte de cette adresse témoigne de l'attachement, sincère encore, que la bourgeoisie patriote avait conservé pour Louis XVI par peur de la République et par confiance dans les promesses solennelles de son roi : « Sire, disaient les administrateurs, nous lisons votre discours à l'Assemblée nationale; nous le lisons avec joie; nos cœurs pleins d'un sentiment de bonheur se disent avec transport : nous avons un roi digne d'un peuple libre. Ce sentiment nous entraîne. Nous nous hâtons de vous en faire jouir. L'expression de l'amour, de la reconnaissance du peuple ne peut jamais parvenir assez tôt à celui dont la probité est le garant de la félicité publique. Sire, nous seconderons vos vues. Nous remplirons nos devoirs. Ils nous sont plus chers encore depuis que vos vœux nous sont connus. »

Moins de quinze jours auparavant, le « roi, digne d'un peuple libre », écrivait à son bon frère, le roi de Prusse, pour lui demander de l'aider à rétablir en France un « ordre de choses plus désirable ». Mais qui savait cela en France et dans le Conseil général de Seine-et-Oise?

Sa mission terminée, Goujon continua d'habiter Versailles. Avant de se séparer, le Conseil général l'avait désigné pour représenter le département à la commission chargée de liquider les comptes de l'ancienne province de l'Ile-de-France. Ce fut un travail de plusieurs mois, ingrat, difficile, sans rétribution d'aucun genre. Goujon eut des accès de découragement. Pourtant il espérait toujours la récompense de son zèle et se résolut à l'attendre jusqu'aux élections de 1792. Sa présence pouvait devenir utile au maintien de l'ordre, pensait-il; il devait donc rester. Mais il fallait vivre, et l'argent manquait. Un député (Le Cointre, probablement) offrit à Goujon la moitié de ses appointements, « à condition de travailler pour lui ». Il refusa cette servitude : « Ce n'est point mon genre, disait-il; tant qu'il me restera une autre ressource, je ne veux point de celle-là... »

Depuis les élections de septembre, Goujon demeurait chez une tante de son ami Tissot, qui les traitait tous deux comme ses enfants. Elle fit dire à Goujon par son neveu : « Demeurez avec nous jusqu'aux élections et au delà, deux ans, quatre ans si cela est nécessaire. » Il se récria : « Je lui ai observé, dit-il, que peut-être son cœur allait trop loin, que cela les gênerait, que je ne devais point en abuser. » La « bonne tante » répondit par le compte de sa fortune et de sa dépense, qu'elle remit à Goujon. Au dos de la feuille, elle avait écrit : « Bon jeune homme, la raison approuve le zèle de mon époux, ainsi que celui de celle qui s'honorerait d'être votre mère. Que votre délicatesse ne me prive pas du doux plaisir de vous servir de mère. Votre sobriété m'assure de mon pouvoir. » Le « bon jeune homme » ne voulut accepter qu'à la condition qu'on lui permît de payer pension. Et il chargea sa mère d'emprunter en son nom 2,400 livres à 5 °/₀. Cela lui suffirait « pour payer quelques petites dettes et pour vivre à l'aise pendant deux ans ». Avant ce terme, il serait en possession d'une fortune : sa tante Cottin venait de mourir, lui laissant par testament 25,000 livres. Mais il fallait attendre la fin d'un procès engagé avec les autres héritiers.

En assurant qu'il devait rester à Versailles, que sa présence y était utile, Goujon disait vrai; les Jacobins du lieu l'avaient chargé, par un arrêté en forme, de reprendre les instructions fraternelles qu'il faisait à Sèvres au mois de juillet. Le 9 décembre, un officier municipal, membre de la Société, revenait à la charge : « Nous allons, disait-il, nous occuper tout à l'heure des moyens de ramener l'ordre dans notre malheureuse ville, et M. le maire compte beaucoup, ainsi que moi, sur les efforts par lesquels vous pourriez nous seconder dans les assemblées fraternelles. » Ce club de Versailles avait montré d'assez bonne heure des opinions avancées. En mai 1791, quand un vote de l'Assemblée constituante exclut des gardes nationales les *citoyens passifs*, il protesta violemment contre ce décret, qu'il appelait « le tombeau de la liberté[1] ». Au mois de novembre, ces mêmes Jacobins de Versailles réclamaient contre le *veto* que le roi venait d'opposer au décret sur les émigrés, et ils engageaient l'Assemblée législative « à punir les traîtres et les conspirateurs et à faire respecter la France par les despotes[2] ». Au printemps de 1792, une occasion s'offrit à la Société de manifester bruyamment ses sentiments hostiles à l'aristocratie. Trente soldats du régiment suisse de Châteauvieux, condamnés en 1790, par le Conseil de guerre de Nancy, à trente ans de galères pour un acte de mutinerie, venaient d'être amnistiés par l'Assemblée nationale[3]. Ils quittèrent aussitôt le bagne de Brest et se rendirent à pied à Paris. Partout sur la route, les municipalités, les clubs, les sociétés populaires fêtaient avec enthousiasme ces « victimes de l'aristocratie ». On oubliait volontiers la gravité de leur faute pour se rappeler seulement l'excessive rigueur du châtiment et l'indignité de ceux qui l'avaient infligé, de Bouillé surtout, qui dirigeait la répression et qui, depuis lors, après Varennes, était passé à l'ennemi. On n'avait que des « paroles d'amour et d'admiration pour ces géné-

1. Arch. nat., D IV 60, 1776.

2. Arch. nat., C. 174, dr 453 (29 novembre 1791). Le nom de Tissot figure en tête des signataires. Celui de Goujon n'y est pas.

3. Les chefs avaient été punis plus sévèrement encore : un périt sur la roue, vingt-deux autres furent pendus, soixante-quatorze soldats furent emprisonnés jusqu'à plus ample informé (*Moniteur*, réimpr., t. V, p. 626). Le conseil de guerre était présidé par le colonel Girardier, du régiment suisse de Castella.

reux étrangers qui ont aimé et servi la France, que d'indignes Français ont trahie[1] ».

Le 5 avril, les soldats de Châteauvieux avaient été reçus en triomphe à Dreux. Le 8, ils étaient à Versailles[2]. La Société des Jacobins était allée à leur rencontre. A 11 heures, ils arrivèrent à l'hôtel de ville, où les attendait la Commune, assemblée pour la circonstance. Le cortège entra, précédé de quatre vainqueurs de la Bastille portant une pierre de la forteresse, sculptée par le fameux Palloy et offerte par lui aux amis de la Constitution. Les suisses venaient ensuite, suivis d'une foule immense. Goujon et Collot d'Herbois les conduisaient. L'un et l'autre firent devant la municipalité l'éloge « de ces amis de la liberté qui avaient souffert pour elle ». La réponse du maire, Richaud, fut un peu froide au gré des auditeurs, et lorsque Goujon reprit la parole pour demander « si le peuple dans sa joie serait privé de la présence de ses magistrats aux fêtes qui allaient avoir lieu », Richaud répondit par un refus poli. Il y eut des murmures, puis des cris. Le procureur de la commune proposa d'envoyer une délégation dont la présence « imposerait aux malveillants qui voudraient jeter du trouble dans cette fête ». Un notable, se levant alors, s'écria : « Il ne s'agit pas de délibérer, cédons à l'impulsion du sentiment, marchons ! » Et il fallut marcher. On se rendit au Jeu de Paume, où Goujon fit un second discours, puis sur la place d'armes : « Le cortège se rangea autour d'une colonne tronquée, et là, en signe de la délivrance des malheureux soldats, on a brisé des chaînes. » Le soir, il y eut un banquet de 600 couverts dans l'ancienne salle des Menus-Plaisirs, ou avait siégé la Constituante. La table « fut servie avec économie », aussi ne s'y commit-il aucun excès, et les patriotes, heureux d'être ensemble, n'eurent pas besoin de perdre leur raison pour se donner le change : « c'était un vrai banquet fraternel[3]. » Puis on se rendit au théâtre, où M^lle^ Montansier donnait le *Guillaume Tell* de Lemierre au bénéfice des soldats. Ils refusèrent l'argent et demandèrent qu'il fût donné aux pauvres. Dans les entr'actes on joua le *Ça ira* et *Où peut-on être mieux*

1. La municipalité de Versailles à la municipalité de Paris, 9 avril 1792 (Arch. commun. de Versailles).

2. Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du Conseil général de la Commune (Arch. commun. de Versailles). Cf. *Révolutions de Paris*, du 11 avril.

3. *Révolutions de Paris*, 11 avril.

*qu'au sein de sa famille?* L'orchestre attaqua l'air *Vive Henri IV*, mais les cris de la foule l'empêchèrent d'achever. Le lendemain lundi, « les quarante martyrs de la Révolution prirent la route de Paris, accompagnés d'une multitude de peuple de toutes les conditions ».

Cet événement avait signalé Goujon à l'attention publique et l'avait mis au premier rang du parti populaire et « patriote ». Il ne semble pas s'être soucié beaucoup d'en profiter. A la fin de mai, il partit pour Tours, où son procès d'héritage était engagé et où sa famille s'était rendue pour suivre l'affaire. Il profita du voyage pour soigner sa santé et suivre le régime ordonné par Girardeau : « Chaque matin, un demi-verre de lait d'ânesse avec pareille quantité d'une infusion de mélisse et de menthe. » Occupé de ces soins et distrait sans cesse « par les visites et les dîners plus encore que par les affaires », il en oubliait presque la politique. Après le 20 juin, il y eut quelques troubles à Versailles. Tissot suppliait son ami de revenir; les Jacobins le réclamaient et tout le monde voulait le pousser « au timon des affaires ». « Qui suis-je, répondait Goujon, pour essayer de tracer la route? Quand je serais mille fois au-dessus des autres, quels matériaux me sont donnés? Tous se précipitent vers le timon et moi je redoute d'y arriver. » Tissot insistait presque chaque jour : on parle, disait-il, de déclarer la patrie en danger et de décréter la permanence de toutes les administrations. Goujon ne se laissait pas émouvoir.

La crise survint plus tôt que Goujon ne le croyait. Le 11 juillet, l'Assemblée législative déclarait la patrie en danger, ce qui entraînait la convocation immédiate et la permanence des Conseils généraux. Dès ce moment, suivant la loi, « aucun fonctionnaire ne pourra s'éloigner ou rester éloigné de son poste[1] »; Goujon, forcé de demeurer à Tours, à peine de perdre son procès et de laisser ruiner sa famille, ne s'y résignait qu'à grand'peine : « Je ne suis pas où j'ai envie d'être, je ne suis pas où mon cœur embrasé m'appelle, mais ma mère et ma sœur sont ici et il faut que je les mette en paix avant de me livrer à la main des hommes. Et puis, je l'avouerai, je ne suis pas lâche, mais il faut que je rassemble mes forces. Je vais chercher un fardeau bien lourd.

1. Loi du 8 juillet 1792, art. 2.

Serai-je assez fort pour l'ébranler? » Tissot finit par lui dire qu'on murmurait contre son absence, qu'on se méfiait de lui, qu'il se compromettrait en tardant davantage : « Mon ami, répondit Goujon, souvenez-vous de cette règle : *Il faut d'abord faire ce qui est le mieux; on s'inquiète ensuite de la politique.* » Il écrivit au Conseil général, qui s'était réuni le 24 à Versailles, pour s'excuser et demander encore quinze jours, qu'il obtint. Le 16, Goujon apprit les détails de la journée du 10 et se mit en route à l'instant. Le 19, à midi[1], il arrivait à l'hôtel de ville de Versailles, où les trois corps administratifs étaient assemblés.

## CHAPITRE V.

### GOUJON PROCUREUR GÉNÉRAL-SYNDIC.

*La révolution du 19 août à Versailles et le Directoire provisoire. — Levée de 30,000 hommes. L'arrêté du 30 août. Les volontaires de 1792. — Agitation. Les massacres du 9 septembre à Versailles. — Goujon suppléant à la Convention. — Proclamation de la République. Le baptême civique de Républicain Martin. Le serment de Brutus. — Difficultés avec Roland. — La famine. La loi du 16 septembre sur le recensement des grains. — Goujon propose le « maximum ». Loi de résistance du 8 décembre.*

On sait avec quelle facilité les départements, que la journée du 20 juin avait émus jusqu'à l'indignation, acceptèrent les résultats du 10 août; dans l'intervalle, il y avait eu les premières hostilités et la déclaration de Brunswick. Il arriva même en plusieurs endroits qu'après la suspension de Louis XVI les membres des assemblées administratives devinrent suspects à l'opinion par les sentiments monarchiques qu'ils avaient manifestés deux mois plus tôt. Il y eut des « directoires insurrectionnels » de districts et de départements, surtout dans la région voisine de Paris. Versailles eut sa révolution administrative le 18 et le 19 août.

1. Procès-verbal de la session extraordinaire de 1792, séance du 19 août (Arch. de Seine-et-Oise).

A l'exemple des sections de Paris, plusieurs des treize sections de Versailles avaient, dans la semaine qui suivit le 10 août, envoyé des pétitions à l'Assemblée législative pour demander la destitution du Directoire du département, devenu suspect aux patriotes pour avoir voté, le 20 juin, une adresse de fidélité à Louis XVI. Le 18 août, la cinquième section se réunit à nouveau et fit une députation à la Commune pour demander la suspension immédiate du Directoire. La Commune, après une courte discussion, passa à l'ordre du jour sur le motif « que les citoyens d'une section, les citoyens même de toute une ville ne forment qu'une partie des administrés; que, d'ailleurs, il n'y a que le pouvoir exécutif qui puisse suspendre le Directoire[1] ».

Les pétitionnaires ne se découragèrent pas. Le lendemain 19, ils revinrent à la charge dans l'Assemblée générale des trois corps administratifs. Le Directoire était présent. En son nom, le procureur général-syndic, Challan, se leva pour protester, « faire une nouvelle profession de son civisme, partagé par tous les membres du Directoire, et faire connaître le zèle qui avait dirigé ses opérations ». Il y eut des murmures parmi le public; dans l'Assemblée, d'abord silencieuse, plusieurs membres se levèrent pour appuyer la pétition; ils furent acclamés; d'autres protestèrent, et, dans le tumulte, le Directoire et le procureur se retirèrent, en annonçant qu'ils prendraient les ordres du Conseil général.

Ils le firent dès le lendemain, à la réunion séparée que le Conseil tenait chaque jour à l'hôtel du Grand-Veneur, siège de l'administration départementale[2]. Le procureur général fit, à sa manière, le récit de ce qui s'était passé la veille à l'hôtel de ville. Goujon, qui avait assisté à la séance, intervint pour rappeler les cris hostiles poussés contre le Directoire et les « détails pénibles » qui avaient marqué la fin de la séance. Il conclut que les directeurs, n'ayant plus la confiance publique, agiraient d'une façon « convenable et très utile » en cessant leurs fonctions. Ils en convinrent sans difficulté et remirent sur le bureau la déclaration écrite qu'ils cédaient, « quoique à regret, aux circonstances impérieuses qui ravissent de leurs mains le gouvernail que la loi leur avait confié ». Goujon rédigea l'arrêté du Conseil général :

1. Procès-verbal de la municipalité, 18 août.
2. Conseil général. Procès-verbal, 20 août.

« Considérant que toute administration qui ne peut plus le bien du peuple devient dangereuse, que la confiance attaquée à l'égard du Directoire ne lui permet plus de faire ce que le salut public exige, » le Conseil, « appelé à remédier au danger de la patrie, arrête que les membres du Directoire et le procureur général-syndic cesseront dès l'instant leurs fonctions et qu'il sera nommé pour les remplacer des administrateurs du Conseil ».

L'élection se fit le lendemain, au scrutin. L'ancien Directoire refusa de prendre séance; il n'y eut que 14 votants. Le Directoire provisoire fut réduit à cinq membres[1], et Goujon réunit 11 voix pour le poste de procureur général-syndic. Les résultats furent immédiatement proclamés; à 6 heures du soir, les délégués de la 4e section de Versailles venaient féliciter le Conseil général et le nouveau Directoire. A 8 heures, ses membres se rendirent à l'hôtel de ville, la municipalité et le district les reçurent au milieu des applaudissements. Goujon fut chargé d'avertir l'Assemblée nationale, les ministres et les autorités du département. Lettres et circulaires partirent le lendemain. « La patrie est en danger, lisait-on dans l'adresse à l'Assemblée législative; un dévouement entier, un courage inébranlable peuvent seuls la sauver; dans de pareilles circonstances, il faut consulter son cœur et ne rien trouver d'impossible. Voilà ce que nous avons pensé, Messieurs... Nous n'ignorons pas que nous nous sommes chargés d'une responsabilité terrible..., nous avons senti et pesé tout cela..., que la liberté, que l'égalité triomphent. Notre vie est déjà dévouée pour le maintien de ces grands principes, et, lorsque notre sang coulera pour les cimenter, nous nous estimerons heureux de mourir pour une si belle cause[2]. » Ce style tragique nous paraît excessif, il était pourtant, comme on disait alors, « analogue à la circonstance ». L'émotion et le trouble étaient partout, entretenus par les réunions quotidiennes des sections, en permanence depuis le 10 août, surexcités par l'approche des élections à la Convention. Les assemblées primaires devaient se

1. Lépicier, Venard, Morillon, Venteclef et Riot, 9 voix chacun.

2. Deux administrateurs, Adam et Riot, portèrent l'adresse au ministre de l'Intérieur et à l'Assemblée. Roland évita de se prononcer sur la légalité de la mesure prise par le Conseil général. L'Assemblée législative prononça le renvoi au pouvoir exécutif, sur la demande de Delacroix, malgré les efforts d'Haussmann, député de Seine-et-Oise, qui voulait faire confirmer séance tenante la suspension de l'ancien Directoire (Arch. de Seine-et-Oise. Procès-verbal du Conseil général, 22 août; *Moniteur*, réimpr., t. XIII, p. 442).

réunir le 27; plusieurs se formèrent par avance; celle de « Versailles *extra muros* » voulut établir une liste de suspects à exclure du droit de vote et y inscrire tous les signataires d'une pétition « monarchique » qui avait circulé en ville après le 20 juin. Elle réclama leurs noms à l'Assemblée nationale et au Conseil général. La foule oisive circulait dans les rues, assiégeant le local des séances de l'administration[1], commentant passionnément les nouvelles des armées.

Le 26, l'Assemblée nationale avait décrété une levée de 30,000 gardes nationaux dans Paris et les départements voisins pour renforcer l'armée de Luckner. Le matin du 30, on apprit la prise de Longwy. Immédiatement, sur la proposition de Goujon, le Conseil général, à l'unanimité, prit une série de mesures pour faire appel, « en présence du danger imminent de la patrie, au dévouement entier des vrais citoyens ». On rassemblera le peuple sur-le-champ pour lui apprendre que la patrie est envahie; les registres d'inscription seront ouverts pour recevoir l'engagement des volontaires. Des commissions, nommées par le département, achèteront ou feront confectionner des effets d'uniforme, des chemises, des guêtres, etc. Les administrateurs qui ont un uniforme et des armes les donneront aux volontaires; les membres du Directoire et le procureur général-syndic réduiront leur traitement à 1,200 livres, le surplus devant servir à secourir les femmes et les enfants des volontaires; les employés publics qui partiront ne perdront pas leurs places, et la moitié de leurs appointements sera servie à leur famille. Une souscription, à laquelle seront admises « les dames citoyennes de Versailles », sera ouverte pour l'équipement des volontaires. Les commissaires nommés par le Conseil général feront fabriquer des piques avec l'une des nombreuses grilles de fer de la ville; des fonderies de boulets et de balles, des forges et des magasins de poudre seront établis. Les citoyens restants seront exercés militairement, chaque jour, par des instructeurs spéciaux. Les membres de l'administration donneront l'exemple de se rendre aux exercices. L'avis fut imprimé sur l'heure, envoyé à l'assemblée, aux communes de Seine-et-Oise et aux 83 départements[2].

1. « Pour donner satisfaction à l'empressement du public », Goujon fit afficher l'heure des séances du Directoire : tous les jours de midi à 6 heures. Le Conseil général siégeait en permanence.

2. Conseil général, séance du 30 août, matin.

L'après-midi arrivaient de Paris les commissaires de l'Assemblée législative et du pouvoir exécutif. C'étaient Le Cointre et Albitte, tous deux députés, Saintex et Dufourny, fondateurs du club des Droits de l'homme, Momoro, Vincent, Baumier, Peyre, Duffour et Anaxagoras Chaumette. Ils étaient venus par Sèvres et devaient continuer sur Rouen par Saint-Germain, Meulan et Évreux[1]. On les conduisit à la salle des Menus-Plaisirs, où se trouvaient réunis les trois corps administratifs, les membres des tribunaux, la garde nationale et une foule de peuple. Les « dames citoyennes » occupaient les tribunes. Le président du département, Germain, puis Le Cointre, Versaillais lui aussi, ancien président du département et commandant en second de la garde nationale, exposèrent le danger de la patrie en exhortant les citoyens à s'enrôler pour la défendre. Le Cointre promit de « voler aux frontières » aussitôt que l'Assemblée législative se séparerait. Albitte, puis l'un des commissaires du pouvoir exécutif parlèrent ensuite, enfin le procureur général-syndic Goujon. Il annonça les mesures prises le matin par le Conseil général et fit l'éloge des volontaires, ces soldats de la patrie « incapables de transiger entre l'honneur de terrasser l'ennemi et l'infamie de recevoir des fers[2] ». L'enthousiasme patriotique dépassa l'attente des plus optimistes. Le soir, la souscription avait produit 64,000 livres[3]. Le registre d'enrôlement avait reçu 800 engagements pour le bataillon de volontaires et 200 pour une compagnie franche de cavalerie. Le député Delacroix, d'Eure-et-Loir, écrivit au Conseil général pour demander d'y être inscrit. A quelques rares exceptions près[4], l'empressement fut le même dans tout le département.

Ce qui manquait, ce n'était pas les hommes, mais les armes et l'argent. Le 5 septembre, le Conseil général délégua Goujon et

1. Voir le compte-rendu de Dufourny, dans Aulard, *Société des Jacobins*, t. IV, p. 368.

2. Procès-verbal du Conseil général, 30 août.

3. Albitte et Le Cointre à l'Assemblée législative. Lettre lue dans la séance du 3 septembre (*Moniteur*, réimpr., t. XIII, p. 608).

4. Procès-verbal du 6 septembre. Le district de Pontoise annonce que 300 volontaires arriveront incessamment de Versailles et se plaint que les garçons de la campagne ont forcé à partir tous les garçons de la ville, et particulièrement ceux qui composent les bureaux des administrations publiques. Goujon fit une adresse aux municipalités sur ce sujet (*Moniteur*, réimpr., t. XIII, p. 608).

Lépicier, membres du Directoire, pour se rendre auprès du ministre de la Guerre et de l'Intérieur et lui demander des fusils, des cartouches, des équipements et des uniformes ou des fonds pour s'en procurer. Nulle mesure n'avait été prise pour assurer la nourriture des volontaires qui arrivaient à chaque instant, on n'avait pas de bâtiments pour les loger, pas même de cartes pour préparer leurs étapes vers le camp de Maulde, où ils devaient être rassemblés. Sans chefs, affamés, mécontents, ils erraient par les rues de la ville, renvoyés d'un bureau à l'autre. Il y eut un moment de désarroi et d'affolement. Le Conseil général dut employer aux détails militaires tout le personnel de ses bureaux et laisser en train le reste des affaires[1]. Les administrateurs, réduits au nombre de 18, passèrent une partie des nuits au travail. Au bout de huit jours, ils demandaient grâce et suppliaient l'Assemblée législative de leur donner des adjoints[2].

L'agitation et la fièvre gagnèrent bientôt jusqu'aux communes rurales. Une circulaire de Roland, affichée partout, avait jeté l'alarme jusqu'au fond des campagnes : « Que chaque ville, chaque hameau, disait le ministre, ferme son enceinte, s'environne de retranchements, se prépare à une vive résistance. Veillez aux passages des rivières, disposez-vous à couper les ponts et les chaussées, que des abatis interceptent les communications principales; tout pouvoir vous est donné à cet égard. » Chaque villageois, à ce langage, s'attendit à voir, d'un instant à l'autre, les Prussiens apparaître au premier détour du chemin. Au moindre incident, des paniques et des troubles se produisirent. Le 4 septembre, à Rochefort, près de Versailles, il y eut une véritable émeute. Un habitant du pays, Rohan, administrateur du département, avait, dans sa propriété, deux canons en bon état. Il les offrit au bataillon des volontaires de Versailles. Mais, quand il voulut les faire partir, tous les gens de Rochefort s'y opposèrent. Ils avaient lu dans le *Moniteur*[3] du 23 août cette information inexacte : « Des administrateurs du département de Seine-et-Oise annoncent qu'ayant perdu la confiance publique, ils ne croient pas devoir rester à leur poste. » Ils en conclurent que le département de Seine-et-Oise était destitué, que, par conséquent,

1. Procès-verbal du 5 septembre.
2. Procès-verbal du 7 septembre.
3. Réimpr., t. XIII, p. 492.

Rohan n'était qu'un aristocrate et que, s'il envoyait des canons à Versailles, c'était pour mitrailler les patriotes[1]. Ils coururent aux armes, s'emparèrent des canons et mirent Rohan en état d'arrestation. Le département écrivit une lettre rectificative au *Moniteur* et fit partir une délégation qui délivra Rohan; mais il fallut laisser les canons à Rochefort. Cinq jours après, les habitants de la banlieue de Versailles pénétraient dans la ville, à la suite des 53 accusés de la Haute-Cour d'Orléans, qui devaient être transférés à Saumur par ordre de l'Assemblée nationale. Au moment où le cortège sortait de la ville par la rue de l'Orangerie, escorté par 2,000 hommes et 7 canons, les émeutiers fermèrent la grille après avoir laissé passer la plus grande partie des troupes, alors, malgré la résistance, assez molle il est vrai, de l'escorte, et les efforts désespérés des commissaires des trois administrateurs, Latruffe, de Plane et Truffet, malgré le dévouement du maire Richaud, qui faillit être tué, la foule furieuse, composée surtout de paysans des villages environnants, et notamment[2] de Jouy-en-Josas, se jeta sur les prisonniers, enfermés ainsi dans une sorte d'impasse, et les égorgea tous, à l'exception de trois[3]. De là, les massacreurs coururent aux prisons; 9 détenus de droit commun furent tués à la Geôle et aux 14 écuries de la Reine[4]. Le Conseil général était en séance depuis 6 heures du matin; plusieurs administrateurs coururent aux prisons; aidés des officiers municipaux, des membres du district et de quelques citoyens de bonne volonté, conduits par Tissot, ils parvinrent à arrêter le

1. « Le Directoire était changé », dit Goujon dans son compte-rendu du 12 décembre 1792, « mais combien de citoyens l'ignoraient? Il aurait fallu que nous eussions pu faire écrire sur nos fronts : *Nous sommes un Directoire du 10 août.* »

2. Procès-verbal du Conseil général, 9 septembre, 10 heures du matin.

3. *Moniteur*, réimpr., t. XIII, p. 681. — Cf. le récit donné de ce massacre par Tissot, qui en fut témoin (*Histoire complète de la Révolution*, t. III, p. 269), et par Fournier l'Américain, commissaire nommé par le ministre de l'Intérieur pour veiller à la sûreté des prisonniers (*Mémoires secrets de Fournier l'Américain*, publiés par F.-A. Aulard, p. 82 et suiv.). Voir le très important article consacré à cette question par M. Tuetey, dans son *Répertoire général des sources de l'histoire de Paris pendant la Révolution*, t. V, p. 59 à 84 et 511.

4. C'est le chiffre du procès-verbal du Conseil général. Dans la lettre qu'ils écrivirent le jour même à Roland pour lui annoncer le massacre, les administrateurs indiquent qu'il y a eu vingt et une victimes aux prisons (Arch. nat., $F^7$ $3689^7$).

massacre, et, promettant que les détenus seraient bientôt jugés, firent tendre, en travers des portes des prisons, un ruban tricolore, que la foule respecta.

Il n'y avait eu, de la part des autorités, ni complicité, ni faiblesse. Mais on manqua de coup d'œil et de précaution. Le maire avait décidé tout d'abord de conduire le convoi de Jouy-en-Josas à la Ménagerie par le plus court chemin, c'est-à-dire sans entrer dans Versailles. Il l'avait annoncé au département avant son départ. A 1 heure, il avertissait par lettre le Conseil général que les canons et les chariots étaient trop lourds pour suivre cette voie et qu'il faudrait passer par la ville. Il ajoutait qu'il allait prendre des dispositions pour que le trajet fût tranquille; pourtant, il demandait au département « d'aviser aux moyens de maintenir l'ordre ».

L'assemblée des trois corps administratifs fut convoquée immédiatement. Persuadée « que l'artillerie respectable[1] et les 2,000 hommes d'escorte qui protégeaient les prisonniers étaient plus que suffisants pour les mettre à l'abri du danger, elle ne prit aucune mesure de précaution et se contenta de faire afficher un appel au calme[2] et d'envoyer trois commissaires pour recevoir le cortège à la grille de Montreuil et l'accompagner jusqu'aux bâtiments de la Ménagerie, sur la route de Saint-Cyr, où les prisonniers devaient passer la nuit ». On ne pensa même pas à faire garder les grilles; une heure après, le massacre avait lieu. Goujon, qui avait sa part de responsabilité, semble avoir péché surtout, comme les autres, par imprévoyance et par excès d'optimisme. Peut-être même n'avait-il pas cru indispensable de venir à l'Assemblée. Le procès-verbal n'y mentionne sa présence que vers 7 heures du soir. Depuis une semaine, il n'assistait plus régulièrement au Conseil.

Comme procureur général, il avait dû se rendre, le 2 septembre, à Saint-Germain, afin d'ouvrir l'assemblée électorale pour la nomination des membres de la Convention. Électeur lui-même de la première section de Versailles, il devait partager son temps entre le Conseil général et l'assemblée électorale. Le 12 septembre, il demanda qu'un suppléant vînt le remplacer

1. Il y avait sept pièces.

2. Arch. nat., D XL 16, n° 74. Reproduit dans Buchez et Roux, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XVIII, p. 239 (Tuetey, *Répertoire*, t. V, n° 507).

à Saint-Germain. Mais la première section de Versailles, « tenant à conserver M. Goujon pour son représentant », refusa. Le 15 septembre, il était élu sixième suppléant à la Convention[1]. « Si des circonstances que je ne désire pas, écrivait-il au président Lépicier, en lui annonçant son acceptation, m'appellent à remplir les fonctions qui sont attachées à cette place, je ne puis offrir un talent que je n'ai pas, mais j'espère du moins justifier à mes concitoyens, à l'Europe, au monde entier que la jeunesse n'exclut pas le courage et que la liberté de mon pays, l'égalité des citoyens sont dans mon âme une volonté impérissable qui ne s'éteindra qu'avec ma vie[2]. »

Cette lettre est datée de Versailles. Goujon y était rentré avant l'élection. Il avait assez à faire de réunir, d'armer et d'équiper les volontaires. Quatre bataillons, de 800 hommes chacun, étaient partis déjà pour l'armée[3]. Du 10 au 20 septembre, six autres bataillons, deux compagnies franches à cheval, une compagnie d'artilleurs et deux compagnies de gendarmerie furent organisés[4]. Ils étaient bien armés et bien équipés et faisaient bonne mine à la parade. Ce qui leur manquait le plus, c'était la discipline. Quand, le 22 septembre, Goujon se présenta chez le ministre de la Guerre pour annoncer le départ du 10e bataillon, Servan le reçut très mal. Il traita de brigands des volontaires de Seine-et-Oise qui avaient refusé de suivre les routes qu'on leur donnait vers la frontière et pillé partout sur leur passage, notamment à Provins. Pour les rappeler au devoir, le département leur envoya des adresses longues et pathétiques qui

1. Par 410 voix sur 657 votants.

Les titulaires étaient : Le Cointre, Haussmann, Bassal, Alquier, Gorsas, Audouin, Treilhard, Roy, Tallien, Hérault, Mercier, Kersaint, Barère, M.-J. Chénier. Jean de Bry, Carra, Grangeneuve, Camus et Goupilleau (de Fontenay) avaient refusé. Barère opta pour les Hautes-Pyrénées. Il fut remplacé par le premier suppléant Dupuis.

Les cinq autres suppléants étaient, après le refus du vieux poète Lemierre, Grouvelle, Lagrange, Richaud, Vénard et Goujon (Arch. nat., C. 180, et Arch. de Seine-et-Oise, Procès-verbal de l'assemblée électorale de 1792).

M. Guiffrey (*Liste des conventionnels*, p. 56) dit à tort que ce procès-verbal n'est pas aux Archives nationales.

2. 18 septembre (Arch. de Seine-et-Oise).

3. Voir Rousset, *les Volontaires*. Paris, 1870, in-8°, p. 326.

4. Le 8 septembre, le Directoire dut prendre un arrêté pour interdire aux cultivateurs de s'engager sans un certificat de leur municipalité attestant que leur présence n'était pas indispensable pour les travaux agricoles.

n'eurent pas grand effet[1]. A Versailles, le départ des bataillons donna lieu à de solennelles manifestations de patriotisme. Trois mois plus tard, Goujon rappelait avec complaisance ces premiers moments d'enthousiasme : « Cette cité, retentissant des bruits de guerre et d'alarme, les patriotes bouillants d'indignation, l'aristocratie frappée de terreur à l'aspect de tant d'énergie, les bataillons réunis en armes pour parler des maux de la patrie, les femmes, inquiètes, applaudissant au courage, les citoyens attentifs, les magistrats du peuple répandus au milieu de lui, environnés de groupes montrant la vérité dans toute sa force, le danger dans toute sa grandeur, et ces braves et généreux frères qui vont partir pour nous défendre, les larmes dans les yeux, nous pressant dans leurs bras et nous disant : « Ah! « oui, nous irons combattre, mais vous, veillez sur nos foyers[2]! »

Un cavalier des compagnies franches, nommé Martin, piqueur de son état, abandonna pour partir « sa femme prête d'accoucher » et quatre enfants en bas âge. Il demanda au département d'être le parrain du cinquième. L'enfant naquit le 22 septembre. Goujon proposa au Conseil général de lui faire un « baptême civique » solennel : « Consommer ce grand acte sur les autels, au milieu des appareils d'une religion sublime, quoique souvent profanée, c'était, dit-il, attenter à la liberté d'un futur citoyen, « environner de despotisme les premiers moments de sa nais- « sance. » Le décret confiant aux municipalités les registres de l'état civil venait à peine d'être voté[3]. Le département de Seine-et-Oise tiendrait à honneur de l'appliquer avant sa promulgation.

Le Conseil général fut de cet avis, et la cérémonie fut célébrée le 27 septembre, « au milieu d'un concours prodigieux de personnes de tout sexe et de tout âge », autour de l'autel de la patrie, élevé dans la cour de l'hôtel de ville. Aux sons de « l'hymne des Marseillais », le président du département, Germain, et la femme du député Haussmann, marraine désignée par le Conseil général, présentèrent l'enfant, « né le premier jour de la République française[4] ». « Comme le nom de ce nouveau

1. Conseil général, 21, 23, 24 septembre.
2. Compte-rendu du Directoire, 12 décembre 1792.
3. Décret du 20-25 septembre 1792, titre Ier, art. 1.
4. La veille, 26 septembre, les mêmes parrain et marraine avaient fait baptiser l'enfant, avec le même prénom de Républicain, par l'abbé Thoury, vicaire

citoyen, dit Germain en s'adressant au maire, doit être digne du jour qui l'a vu naître, le département a invité la citoyenne Haussmann, ici présente, et connue par ses vertus républicaines et maternelles, de lui donner, conjointement avec son président et au nom de l'administration, le prénom de *Républicain*. Je vous en donne acte. » Richaud prononça quelques paroles, puis le secrétaire greffier procéda à l'inscription. Goujon parla le dernier, dans le style à la fois fougueux et « sensible » qui lui était familier et qui transportait les auditeurs : « Mes amis, s'écria-t-il, que ce jour soit celui d'une sainte révolution dans tous les esprits!... Pénétrez-vous de l'esprit de bonté qui doit animer un gouvernement libre! Il naît un enfant, cet enfant vous est présenté, adoptez-le au nom de la République. C'est un homme de plus qui doit vivre tranquille, heureux par vos vertus; libre par votre courage..., qu'il apprenne de vous que sa vie doit être consacrée à l'exercice des vertus républicaines et que celui-là est indigne de la liberté qui n'oserait pas vivre selon la loi et mourir pour elle; qu'il apprenne de vous à balbutier les noms de patrie et de liberté, qu'il en fasse son idole et qu'au récit des crimes de nos rois, la haine des tyrans naisse dans son cœur avec les premières notions de l'humanité et de la justice. »

L'émotion des assistants fut portée au comble par ce discours. Elle durait encore une heure après, quand les administrateurs furent rentrés au lieu de leurs séances. Le président Germain « ayant commencé, dit le procès-verbal, d'exprimer le plaisir qu'éprouvait le Conseil général dans la réunion amicale et fraternelle entre tous les corps et les citoyens de cette ville, la douce sensation qu'avait fait naître en lui cette cérémonie civique l'a empêché d'achever[1] ».

L'enthousiasme républicain et patriotique ne languit pas un moment pendant plusieurs semaines. La proclamation de la République eut lieu le 29 et le 30, devant le front des gardes nationales. Ce fut l'occasion de nouveaux discours, à chaque fois couverts d'acclamations. Un peu plus tard, on célébra la fête

de la paroisse de Saint-Symphorien (Registre de la paroisse, 26 septembre). Ce registre, aujourd'hui aux archives communales de Versailles, est arrêté à la date du 28 octobre.

1. Le 9 octobre, une collecte, faite à la séance du Conseil général entre les neuf membres présents, produisit 140 livres, qui furent versées à la marraine de Républicain Martin, pour son filleul.

funèbre, en l'honneur des victimes du 10 août, dans la chapelle du château, où la musique du ci-devant roi exécuta la *Marseillaise* et le *Passage de la mer Rouge*, oratorio dû au citoyen Giroux.

Enfin, le 17 octobre, le département fit disparaître de la salle de ses séances les tapisseries à fleurs de lys qui la décoraient et les remplaça par des plaques de marbre où se lisaient la déclaration des droits et les dates mémorables de la Révolution; on y ajouta des trophées d'armes et un buste de Brutus, « avec le serment qu'il prêta devant le Sénat », d'après Tite-Live, traduit en français par Goujon : « A compter de cet instant, je poursuivrai par le fer, par le feu et par tous les moyens qui seront en ma puissance ce tyran orgueilleux, sa scélérate épouse et toute la race de ses enfants, et je ne souffrirai pas que ni eux, ni quelque autre que ce soit règne jamais dans Rome. » Quelques jours plus tard, au buste de Brutus, on ajouta ceux de Caton et J.-J. Rousseau.

Ces manifestations républicaines maintenaient au degré le plus élevé le « thermomètre de l'esprit public ». Elles n'empêchèrent pas les difficultés de renaître sans cesse, à propos du moindre détail politique ou d'administration. L'Assemblée législative, avant de se séparer, avait décidé[1] le transfert à Paris des tableaux et statues qui ornaient le château de Versailles. L'enlèvement commencé dut être interrompu sur les protestations des habitants, qui malmenèrent un peu les charretiers. Goujon, accouru à Paris[2], avait, dès le 21 septembre, fait rapporter le décret par la Convention, mais les Versaillais voulaient rentrer en possession de ce qui avait déjà été transporté. Le département prit en ce sens un arrêté qu'il envoya à Roland, ministre de l'Intérieur. Le 10 octobre, le ministre répondit par une lettre presque insolente; il déclarait s'être intéressé au sort de Versailles avant que l'administration parût s'en occuper elle-même, et il lui prescrivait de surveiller plutôt les dilapidations qui se faisaient au palais de Saint-Cloud et ailleurs, « dilapidations, ajoutait-il, que vous êtes accusés de faire vous-mêmes ou que

1. Décret du 16 septembre 1792.

2. Voir son discours au *Moniteur* du 23, réimpr., t. XV, p. 12. « Les étrangers, disait-il, viendront copier les tableaux de nos anciennes victoires, et ils diront, en reproduisant ces traits d'héroïsme tracés par d'habiles pinceaux : les habitants de Versailles n'en furent pas les vains admirateurs. »

vous autorisez ». La lettre arriva le 11 au soir, Goujon en fit lecture au Conseil. Le régisseur des domaines de Saint-Cloud, Versailles et Meudon, mandé sur l'heure, prouva la fausseté des accusations du ministre; les scellés apposés sur toutes les portes des trois palais étaient demeurés intacts. Goujon fut chargé de faire la réponse à Roland. Il l'écrivit de bonne encre; après avoir rendu compte de la conduite que le Directoire provisoire avait tenue depuis le 20 août, les membres du Conseil général sommaient Roland de leur faire connaître « l'infâme qui avait osé attaquer en eux une probité qui lui était peut-être incommode », et ils annonçaient l'intention de le poursuivre. Roland sentit l'erreur commise et voulut la réparer lui-même. Le 16 octobre, il vint à Versailles, et, après avoir conféré avec les administrateurs sur l'approvisionnement des marchés de grains, il en vint à l'affaire de Saint-Cloud et reconnut avoir été mal informé, avouant que sa lettre du 10 août était « échappée à son attention dans le chaos actuel de son administration ».

Cette démarche apaisa la querelle. Elle ne pouvait supprimer la cause du profond désaccord qui s'établit à ce moment entre le département et le pouvoir central; c'était, comme on disait alors, le régime des subsistances.

La Constituante avait établi la liberté absolue du commerce des grains. Loin de produire l'abondance, comme on l'espérait, cette mesure avait amené rapidement des disettes partielles. Le blé devint très rare en Seine-et-Oise à l'automne de 1792, malgré une récolte excellente. Les prix montèrent à 36 livres le setier, soit un peu moins de 14 livres le quintal, prix très élevé pour l'époque. A ce taux même, on ne trouvait pas à en acheter; les commissions chargées de l'approvisionnement de Paris enlevaient tout sur les marchés. Les gros fermiers et les propriétaires de grands domaines conservaient leurs approvisionnements pour accentuer la hausse et pour ne pas vendre contre des assignats. Il y eut de véritables famines dans beaucoup de villes, notamment à Rouen; les administrations durent faire ouvrir les magasins d'approvisionnements militaires. Des émeutes se produisirent partout, la garde nationale refusait de les réprimer, les troupes de ligne faisaient défaut et la gendarmerie était impuissante. De toutes parts, on criait au pacte de famine, on réclamait des mesures contre les accapareurs. Le 16 septembre, sous la pression de l'opinion publique, il fallut céder. L'Assemblée légis-

lative vota, sur le rapport de Vergniaud, un décret qui portait une rude atteinte à ce principe, si cher aux économistes, du « laissez-faire, laissez-passer ». On maintenait, — pour la forme, — les lois sur la libre circulation; on portait même la peine de mort contre quiconque en entraverait l'exécution. Mais les administrations départementales recevaient le droit de faire, chez tous les marchands et dépositaires, un recensement général des blés et de fixer la quantité de grain que chaque marchand ou cultivateur devait, à peine d'un an de gêne, porter sur les marchés publics.

Le peuple accueillit avec joie ces mesures, mais il fut impossible de les exécuter, et la disette ne cessa pas. En Seine-et-Oise, au mois de décembre, un seul district sur neuf avait achevé le recensement. Le département passa outre et fit une répartition provisoire des ordres de vente entre les communes. Personne n'obéit. Les uns gardèrent leur blé en gerbes en disant que les bras manquaient pour le battage; d'autres le faisaient transporter dans les départements voisins, où la loi du 16 septembre n'était pas encore mise en vigueur par l'administration; d'autres enfin ne vendaient que les blés de la meilleure qualité, pour maintenir les prix de hausse. Alors l'agitation devint générale et l'émeute permanente. A Versailles, à Étampes, à Rambouillet, la foule pilla les marchés, qui furent bientôt déserts. La municipalité de Versailles dut emprunter des grains à la ville de Paris, faire des démarches personnelles auprès des fermiers des environs pour les décider à vendre. Le maire Richaud y employa tout son zèle et fut assez heureux pour réussir; mais son exemple ne fut pas suivi. A Étampes, toutes les farines avaient été achetées pour le compte du Directoire d'Indre-et-Loire. Le peuple s'imagina qu'elles allaient être expédiées en Angleterre par la voie de la Loire. La municipalité interdit le chargement des voitures. Le ministre de l'Intérieur, le département, la Convention même envoyèrent des lettres comminatoires, puis des commissaires. Rien n'y fit, et le département d'Indre-et-Loire dut renoncer au marché qu'il avait conclu.

A Rambouillet, le peuple envahit les halles, fixa lui-même le prix du blé et força les marchands à vendre à perte. Les officiers municipaux, le district essayèrent en vain de s'y opposer. Ils demandèrent des troupes au ministère de la Guerre, qui leur envoya 150 gendarmes. Au marché suivant, il y eut un conflit et

plusieurs blessés. La crise s'étendit rapidement à tous les départements de la région de Paris, puis gagna la Normandie, le Maine, la Champagne. En novembre 1792, plus de trente départements étaient pour ainsi dire en état d'insurrection latente. A Paris, l'opinion publique s'émut. Dans les journaux, aux Jacobins, à la Convention, des discussions commencèrent, bientôt passionnées; on était d'accord sur le fait que la France produisait plus de blé qu'elle n'en pouvait consommer; la disette était donc factice. Pour la forcer à cesser, il suffisait d'amener les détenteurs de grains et farines à les porter sur les marchés; on ne variait que sur les moyens à employer, la menace, et, au besoin, la force, disaient les uns, la persuasion et la douceur, disaient les autres.

Plusieurs départements proposaient d'avoir recours à la taxation des blés. Ils l'établirent même. Dans la Convention, aux Jacobins, quelques orateurs, Bentabole notamment, proposèrent de généraliser la mesure. A ce moment apparaît le mot qui devait résumer, en quelque sorte, tout le système *interventionniste* inauguré en mai 1793 par la Convention, le *maximum*. L'adresse des électeurs de Seine-et-Oise à la Convention, du 15 novembre 1792[1], semble être la première où le mot soit employé. Elle avait été rédigée par Goujon. La République, disait-il, se compose « d'un petit nombre de capitalistes et d'un grand nombre de pauvres ». Les premiers, comme producteurs de grains et comme employeurs, sont maîtres à la fois du prix du pain et du taux des salaires; ils élèvent l'un et abaissent l'autre à leur fantaisie, de sorte que « la journée ne suffit pas pour vivre, au prix où est le pain ». Donc, la liberté du commerce des grains est oppressive, elle est contraire aux vœux du peuple, elle est incompatible avec la République. Cette liberté, la loi du 16 septembre l'a d'ailleurs supprimée en fait : « On ne peut plus compter sur le commerce pour alimenter les départements qui ont besoin de subsistances. » Cependant, il faut leur en procu-

1. Résumée dans le *Moniteur* du 20 novembre (réimpr., t. XIV, p. 51). L'éditeur met en note : « C'est ici la première idée du *maximum* émise par les autorités locales. » C'est peut-être s'avancer beaucoup.

L'adresse, imprimée à Versailles chez Lebas (12 p. in-4°), est datée de Mantes, 15 novembre 1792. Elle avait été élaborée dans un comité spécial formé par l'assemblée électorale et adoptée ensuite en séance. Elle porte, à l'imprimé, 138 signatures, celle de Goujon en tête.

rer. C'est donc l'État qui s'en chargera. « La loi doit pourvoir à l'approvisionnement de la République et à la subsistance de tous. » Elle doit aussi assurer la proportion entre le prix du pain et celui des salaires. « Ordonnez que partout le grain se vendra au poids, taxez le maximum auquel son prix pourra s'élever, portez ce maximum pour cette année à 9 livres le quintal. » Suppression des ventes non publiques, limitation des domaines de culture à 120 arpents par exploitant, propriétaire ou fermier, établissement d'une administration centrale des subsistances nommée par le peuple et chargée des approvisionnements, telles étaient les mesures proposées pour garantir le fonctionnement du système. « Alors, ajoutait l'adresse, vous verrez que l'abondance des grains et la juste proportion de leurs prix avec celui de la journée de travail rendront la tranquillité, le bonheur et la vie à tous les citoyens. »

La Convention était bien loin d'en venir encore à une révolution économique aussi radicale. L'adresse fut présentée et lue à la tribune par Goujon dans la séance du 19 novembre[1]. Quelques députés ayant demandé l'impression, un membre de l'Assemblée, dont les journaux ne donnent pas le nom, intervint pour montrer le danger de propager ces idées, qui, disait-il, « nous conduiraient au code de la famine, porteraient l'épouvante parmi les propriétaires et déprécieraient même les biens nationaux ». L'impression fut refusée et l'adresse renvoyée au comité d'agriculture. Elle servit d'argument aux partisans du laissez-faire pour montrer les dangers de toute restriction à la liberté du commerce. La loi du 16 septembre, qui avait enfreint les principes sans faire cesser la disette ni rétablir la tranquillité, parut condamnée à disparaître. Les plus avancés, et Robespierre lui-même, la défendirent à peine. Le 8 décembre, après un discours de Barbaroux et sur le rapport de Creuzé-Latouche, elle fut abrogée et la libre circulation des grains rétablie. La peine de mort était de nouveau prononcée contre quiconque tenterait d'y mettre obstacle. La Convention espérait encore pouvoir résister au courant et convaincre le peuple; elle décida de faire distribuer partout, jusque dans les hôpitaux et les écoles, et lire au prône des églises une « instruction sur la nécessité de la libre circulation et du commerce libre des grains ». Ce devait être une peine inutile. Pour l'instant, les

1. *Moniteur*, réimpr., t. XIV, p. 51.

autorités administratives se soumirent à la loi; mais que pouvait-on attendre de leur zèle pour l'exécuter? « Nous respectons la loi, disait Goujon dans son *compte-rendu* du 15 janvier 1793; esclaves de ce qu'elle ordonne, nous saurons mourir pour lui obéir, » mais il ajoutait aussitôt : « Ah! sans doute, nous ne cesserons pas de faire entendre le cri de la vérité. »

## CHAPITRE VI.

### LE MARIAGE DE GOUJON.

*Goujon réélu procureur général. — Fiançailles. Lise Corméry. Lettres d'amour et de politique. — Sophie et Tissot. Leur mariage. Couplets de circonstance. — Mariage de Goujon. Installation à Versailles.*

Goujon avait été réélu procureur général-syndic le 14 novembre par l'assemblée électorale de Mantes[1].

Il ne l'avait pas désiré; il avait même supplié ses partisans de ne pas voter pour lui. Le matin du 14 novembre, quelques heures avant le scrutin, il écrivait à un ami : « Je ne sais pourquoi les hommes me tirent à eux comme cela. Je vois que je vais, si cela ne change pas, être nommé procureur général. On se sert de tout l'empire de l'amitié pour me forcer à accepter... Je voudrais que ce moment fût passé : il m'est pénible, quoique je sois décidé et que mon parti soit bien pris[2]. »

A toutes les exhortations, il répondait que l'heure du danger était passée, qu'il ne voulait pas donner « le funeste exemple de se perpétuer dans les places », qu'il manquait d'expérience encore et qu'il fallait « savoir n'être que simple citoyen pour être digne

1. Par 308 voix sur 613 votants. Son concurrent était Lavallery, qui n'obtint que 281 voix, et ne pardonna pas à Goujon son succès.

Les administrateurs élus ou réélus, du 11 au 20 novembre, furent : Lavallery, Richaud jeune, Le Turc, Charbonnier jeune, Germain, Hodanger, Rotrou, Vénard, membres du Directoire; Richaud aîné, Lebas, Paré, Vosgien, Sauvat, Angot, Buffy, Peschard, Leroux, Verger, Baron (de l'Isle), Voizot, Baron (de Corbeil), Lecouteulx, Legris, Pierron, Feugère, Dupeuty et Pigeon, membres du Conseil général; Alquier, président du tribunal criminel; Paré, suppléant; Gillet, accusateur public; Brun, greffier.

2. A Corméry, Mantes, 14 novembre 1792.

de devenir magistrat ». Il ne disait pas la vraie raison. Depuis quelques jours, il était fiancé; le mariage était proche; il voulait renoncer aux affaires pour se retirer à la campagne et goûter à son aise « la sauvage simplicité de la nature et ce charme précieux que donne l'amour tendre ».

Lise Corméry, sa fiancée, avait vingt et un ans. Elle était la fille d'un administrateur du département d'Indre-et-Loire, que Goujon avait connu à Tours à l'occasion de son procès, dans l'été de 1792. Il paraît qu'elle était fort belle — et le resta longtemps — sensible et douce, de manières simples et gracieuses. Goujon s'était lié intimement avec Corméry pendant son séjour; il avait passé quelque temps auprès de lui dans sa maison du Plessis. Au bout d'une semaine, il était amoureux de Lise. Il n'osa pas lui en faire l'aveu; mais, le jour même de son départ pour Versailles, avant de monter en voiture, il prit Corméry à part et lui apprit en quelques mots qu'il aimait Lise et qu'il désirait l'épouser. Corméry, qui n'était pas aveugle, s'était bien aperçu du penchant que les deux jeunes gens avaient l'un pour l'autre; il ne demandait qu'à y donner les mains. Pour la forme, il réclama quelque temps de réflexion. Au bout de trois semaines, il répondit à Goujon : « Ma fille décidera seule, écrivez-lui. » Goujon prit la plume aussitôt. Sa lettre est du 17 septembre, et déjà il la date de l'an I^er^ de la République[1].

« Lise, je ne sais s'il peut m'être permis de reposer mon cœur au milieu du tumulte qui m'environne; je ne sais si je devrais offrir le partage d'une vie qui, peut-être, doit s'écouler au milieu des orages. — Mais enfin, une force plus puissante que la froide raison m'entraîne. J'avais vu bien des femmes, vous la première m'avez fait naître le désir de me marier. Non que j'aie été séduit par un de ces sentiments éphémères que l'imagination enfante. J'avais appris à mépriser l'esprit, la beauté, la richesse. Je me promenais seul, au milieu des hommes, cherchant sans espérance une âme vraiment juste et sensible dont l'union pût embraser la mienne d'une félicité pure et durable. Cette simplicité, cette élévation, cette pureté d'âme que j'ai cru voir en vous, cette teinte de mœurs antiques qui vous environnait, ont pénétré mon être d'un sentiment tendre et profond que l'absence n'a point diminué.

1. Il anticipe donc de cinq jours sur le vote de la Convention, rendu dans sa première séance, le 22 septembre 1792.

Je vous crois juste, sensible, courageuse, amie de l'être qui souffre, amie de la vérité. Je crois que vous me rendriez heureux, je vous demande si vous le voulez. — Lise répondez-moi avec la même franchise que je vous parle.

« Ma mère et ma sœur me disent que vous le voulez. Cela ne me suffit pas. C'est de moi que vous devez apprendre à me connaître; les autres ne me jugent pas comme je suis et pourraient vous égarer. C'est à moi à vous bien présenter toute la vérité, car nul plus que moi n'est intéressé à ce que vous soyez heureuse. — La sorte de réputation que j'ai acquise dans le lieu que j'habite, le talent que l'on m'accorde, les places où l'on m'a porté quoique si jeune encore, tout semble annoncer un jeune homme ardent, ambitieux, pour lequel il n'est d'autre terme que celui que la mort viendra lui apporter. — Lise, il n'est rien de tout cela, l'amour des hommes me transporte, mais leurs éloges me touchent peu. L'ambition n'est rien pour moi; faire triompher la vérité, combattre, mourir pour elle, lui acquérir des adorateurs, voir tous les hommes heureux par la justice et la vérité, voilà la passion qui m'embrase et nourrit mon être. C'est pour elle, c'est à sa voix que je quitte la paix et le repos ignorés, que je m'élance dans la carrière vers les places et les honneurs. Mais les places et les honneurs ne peuvent me satisfaire si je n'en retire que la richesse et la domination. Vains aliments de l'orgueil, je n'en veux plus, je reprends mon calme et ma tranquillité. En pensant ainsi, en agissant conformément à cette pensée, vous sentez qu'il est possible que les honneurs, que la gloire, que les richesses se trouvent sur ma route, mais, comme je ne me dérangerai pas pour les chercher, il est possible aussi qu'ils me fuient et m'évitent. Je vous tromperais donc si je vous disais : je travaillerai pour être riche, pour être honoré; je travaillerai pour être le premier. — Non, rien de tout cela n'est ou ne peut être. Je travaillerai pour que la vérité triomphe, je ferai tous mes efforts pour que vous soyez heureuse : voilà tout, absolument tout. Voyez donc, Lise, pesez en vous-même si l'abandon entier d'un cœur juste et sensible peut suffire à votre bonheur. Je n'ai point de fortune; j'en fais peu de cas. Calculez comme si je ne devais point en acquérir et pensez si vous trouveriez la vôtre suffisante pour deux. La Convention nationale se forme, je n'y serai sûrement pas nommé. J'ignore qui l'on va renommer à la place de procureur général que j'occupe; je pense bien qu'on me l'offrira, mais

il est très possible que je la refuse, et je vous avoue même que c'est dans cet instant ma volonté, car l'ordre de choses qui s'élève appelle tous les citoyens à fixer promptement les idées qu'ils ont conçues, et dans l'état où je suis je n'en ai pas le temps. Calculez donc si vous seriez heureuse vivant comme vous avez fait, à la campagne, avec moi qui vous aimerais de toute mon âme. Enfin, puisqu'il faut tout dire, si l'amour du bien, si la patrie, si le bonheur de mes concitoyens m'appelaient au milieu des villes, au milieu de la corruption, au milieu des dangers, Lise, me suivriez-vous, élèveriez-vous mon courage ou si vous chercheriez à me détourner de mon devoir, à me retenir, à me dégrader? Voilà tout, Lise, je n'ai plus rien à vous dire. Ah! si mon espérance n'est pas déçue, si vous m'aimez tel que je m'offre à vous, si le cœur d'un honnête homme peut vous suffire, ordonnez, disposez de ma vie, jamais bonheur plus véritable n'aura flatté mon cœur; si ce que je vous offre ne vous suffit pas, je me réjouirai de ne vous avoir pas trompée, car j'aurais été trop affligé de vous voir malheureuse. — Un autre aurait pu faire parler le langage de la passion, un autre aurait pu dire : « Je serai heureux par elle, il « faut que je tâche de l'obtenir. » Moi, j'ai dit : je ne puis être heureux si elle ne l'est pas; il faut donc, dussé-je la perdre, lui dire la vérité, et j'ai tâché de la montrer à vos yeux, cette vérité, dans toute la simplicité qui lui convient. — Lise, ou je ne vous connais pas, ou je me suis bien trompé, ou, quelle que soit votre réponse, vous verrez dans cette conduite l'expression naïve et touchante d'un sentiment tendre, pur, vrai, durable, d'un sentiment qu'un cœur lâche et corrompu ne saurait concevoir. Adieu, Lise, répondez-moi, embrassez pour moi père, mère, sœur, si ce n'est à ces titres, du moins à ceux d'une sincère et durable amitié.

« Je n'ai pas besoin, je crois, de finir en disant que je vous aime. »

Lise répondit au début d'octobre, et ce fut naturellement pour dire : oui. La correspondance continua pendant cinq mois; le mariage devait se faire au printemps. Les lettres de Lise sont perdues. Il semble qu'elles manquaient un peu d'éloquence; mais le fiancé était trop amoureux pour y voir autre chose qu'une « simplicité adorable, un caractère céleste qui pénètre son âme » et qu'il n'est jamais las d'exalter. Son langage à lui est souvent lyrique et toujours tendre, mais sans recherche, exception rare

et reposante en ce temps d'effusions à la Jean-Jacques, où tous les « amants » ont le style de Saint-Preux. Il écrivait « à bride abattue » sur la table du Directoire, pendant l'intervalle des séances, souvent même au cours de la discussion. Ses lettres ne sont pas fréquentes, faute de temps : « Chaque matin, je commence à répondre, mais, interrompu aussitôt, les instants m'échappent et le soir arrive sans que j'aie écrit quatre lignes. » S'il trouve un quart d'heure de loisir, il en profite en hâte, et c'est un flot de paroles où tout se mêle, protestations de tendresse, nouvelles politiques, cris d'impatience contre la « chaîne » qui l'attache à son poste.

La nouvelle de sa réélection le surprit dans cette fièvre passionnée. De toutes parts on le suppliait d'accepter. Tant d'insistance l'étonna, l'inquiéta presque. La paix lui semblait prochaine, comme à presque tout le monde alors, et la République affermie. Corméry lui-même l'engageait à ne pas abandonner les « intérêts de la chose publique ». Il finit par céder et accepta de rester procureur général, mais avec des réserves. La famine durait encore; si la taxe des grains, qu'il avait proposée, n'était pas votée, ou du moins la répression des accapareurs, il renoncerait « à prendre sur lui de faire exécuter des lois qui répugneraient à son cœur[1] ». En attendant, il décida de s'installer à Versailles avec sa famille.

Le procès de Tours venait d'être perdu; M^me^ Goujon, Sophie et « les petits » retournèrent quelque temps à Auxerre. On vendit la maison paternelle, on vendit les vignes, dont le père Mongez, en moine gourmet, estimait tant le vin rosé. Nicole Goujon partit la première. Sophie demeurera jusqu'à la fin de décembre avec Alexandre et Antoine. Goujon la pressait de venir, sa mère la réclamant, et aussi l'ami Tissot. Il avait vu Sophie à Versailles au mois de juin, et elle lui plaisait infiniment : bien qu'elle eût trente ans et lui vingt-cinq, il avait songé à faire d'elle sa femme. Goujon accueillit ce projet avec joie. Tissot eut l'art de gagner Nicole Goujon à sa cause; à son tour, elle plaida pour lui. Sophie ne se mit en route qu'au mois de janvier, après une dernière lettre de son frère plus affectueuse et plus pressante encore.

1. Au président de l'assemblée électorale de Mantes, 15 novembre 1792 (Arch. de Seine-et-Oise).

En se connaissant davantage, Tissot et Sophie apprirent à s'aimer. Après deux mois de fiançailles, ils se marièrent le 5 mars 1793, à la mairie de Versailles[1]. Tous deux étaient pauvres : Sophie ne possédant que « ses hardes ». Tissot, aîné de six enfants, ne pouvant demander grand'chose à son père, l'ancien parfumeur de la reine, ruiné par la République et les assignats[2]. Ils n'allèrent donc pas chez le notaire, ni du reste à l'église. Au repas de famille, Goujon chanta les strophes naïves qu'il avait écrites en l'honneur des époux :

Mes bons amis, vous voyez l'espérance
Qui réjouit nos très sensibles cœurs :
Ah! ménagez ce fragile bonheur
Qu'en ce moment nous savourons d'avance!

Conservez bien ce soutien de la vie,
Ce doux amour, enfant de la vertu :
Il vit encor quand la beauté n'est plus,
Son charme reste, alors qu'elle est flétrie.

Je vous chéris encor plus que moi-même
Et je me plais à vous unir tous deux.
Pensez à moi, conservez-vous heureux
Pour votre ami, qui pour toujours vous aime.

Mon amitié, plus simple qu'éloquente,
Parle sans fard le langage du cœur;
Puisse le ciel rendre votre bonheur
Durable autant qu'elle sera contente!

Le mariage de Goujon suivit de près celui de Tissot. Depuis la fin de décembre, le procureur général sollicitait en vain du département les quelques jours de congé qui lui étaient nécessaires. Il ne put quitter Versailles avant d'avoir rendu les comptes du directoire provisoire; il les présenta le 15 janvier, mais il fallait attendre l'approbation du Conseil général. Ces retards l'impatientaient.

1. Fromageot, *Pierre-François Tissot* (*Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*, 1901, p. 225 et suiv.). Voir également sur Tissot notre appendice A.

2. Sur la famille de Tissot, voir l'excellent article déjà cité de M. Fromageot.

Les comptes furent approuvés le 22 février, mais deux jours après la Convention votait la levée de 300,000 hommes : il fallait rester pour faire exécuter la loi. Goujon n'hésita pas : « La fermentation est grande ici, dans ce moment, écrivait-il le 11 mars à Corméry ; les aristocrates remuent et s'élèvent. Quitter son poste pour son bonheur personnel, ce serait trahir lâchement la justice et la vérité. Je reste donc, quoique malade et accablé de fatigue. Mais si ce moment de crise se prolongeait, si d'ici huit à dix jours je n'obtenais pas de congé, mon ami, il faudrait cependant bien, quoi que vous en disiez, venir avec la bonne Lise, car enfin voilà bien du temps que je sacrifie à mon devoir... » Ainsi fut fait. Lise et son père vinrent à Versailles et le mariage eut lieu vers la fin de mars[1]. Les deux jeunes ménages, Nicole Goujon et « les petits » vinrent tous loger dans la même maison, rue de la Chancellerie.

R. GUYOT et F. THÉNARD.

*(Sera continué.)*

1. Nous n'avons pu retrouver l'acte. La publication fut faite le 10 mars (Registre du greffe du tribunal civil de Versailles, à la date), et le mariage, aux termes de la loi, ne pouvait être célébré que huit jours plus tard (loi du 25 septembre 1792, titre IV, sect. II, art. 3).

nous permet de reconstruire une page d'histoire, mal éclaircie dans ses détails, de la vie de Saint-Simon de 1816 à 1819.

*
* *

En 1816, l'Empire était tombé, et avec lui l'épouvantail des guerres. Henry Saint-Simon, toujours fécond d'idées, rêvait d'une révolution pacifique, d'une fraternité possible des hommes, déclarant l'Industrie suprême et toute puissante. L'opinion n'était pas encore favorable aux idées nouvelles du socialiste. Il fallait la préparer par l'intermédiaire d'un parti. Saint-Simon, fréquentant chez le parti libéral, proposa aux célébrités et aux notabilités : aux députés, aux banquiers, aux commerçants, aux cultivateurs, etc..., de publier des volumes où ses idées seraient développées.

Il nous a paru intéressant de produire ici la lettre[1] qu'il leur écrivait. Nous la croyons inédite :

*Henry Saint-Simon à messieurs les cultivateurs, les fabricants, les négociants et les banquiers.*

Messieurs,

J'entreprends de vous débarrasser de la suprématie exercée à votre égard par les courtisans, par les désœuvrés, par les nobles et par les faiseurs de phrases.

Je m'engage à n'employer que des moyens légaux, loyaux et inoffensifs. Je m'engage aussi à vous faire obtenir dans un court espace de temps le premier degré de considération générale et la principale influence sur la direction des affaires publiques.

J'ouvre une souscription pour me procurer le moyen de multiplier mes écrits et de les répandre avec profusion. Dès que l'opinion industrielle sera formée, rien ne pourra[2] lui résister.

Vous verrez, Messieurs, que déjà des maisons de la première importance m'ont accordé leur appui.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur[3].

prochain que nous avons entrepris sur l'*Histoire du saint-simonisme*. Pour éviter des causes d'erreurs, nous appellerons FONDS FOURNEL tout ce qui proviendra de ces archives personnelles et privées afin de ne point les confondre avec le FONDS ENFANTIN, qui se trouve à la bibliothèque de l'Arsenal à Paris.

1. Archives saint-simoniennes, ms. Fonds Fournel.

2. « Plus », *effacé*.

3. Le cahier de souscription porte le titre suivant, manuscrit : *Souscription pour donner à Henry S^t-Simon le moyen de Multiplier* (sic) *et de répandre ses écrits*. A la fin de la lettre, on trouve un *post-scriptum* que voici : *La souscription n'engagera en rien pour la suite; elle sera une fois payée. Chacun souscrit pour la somme qu'il veut.*

Dans le document que nous possédons, nous avons trouvé ensuite une liste[1] de souscripteurs. Elle renferme des noms illustres. Il ne sera pas sans intérêt, pensons-nous, de la reproduire.

Voici les noms des souscripteurs et les sommes qu'ils versèrent :

MM.

Le duc Delarochefoucault (*sic*), pair de France, fr. 1,000
Vital Roux, régent de la Banque, 150
Flory, régent de la Banque, 500
Périer frères, régents de la Banque, 1,000
Perregaux, ancien banquier, 1,000
Gabriel Delessert, 200
Hottinguer, banquier, 500
D. Andre et F. Cottier, banquiers, 300
Ardouin, banquier, 300
Claude, Georges Barillon, de l'Isle-de-France, 300
Davilliers aîné, 300
Saulty, receveur général, 200
Roy, ministre des Finances, 150
Guérin de Foncin, banquier, 300
Guiton et Cie, négociants, 100
Hervé, ancien négociant, 500
F.-A. Caron, ancien agent de change, 500
Chaptal fils, manufacturier, 200
Vassal, négociant, 150
Bartholdi, manufacturier, 150
Hentsez-Blanc, banquier, 300
Le duc de Broglie, pair de France, 200
I. Bérard et fils, banquiers, 150
Busoni, L. Goupy et Cie, banquiers, 150
Boucherot et Cie, banquiers, 150
I. Lançon, négociant, 150
I.-L. Rohard de Clichy, manufacturier, 100

MM.

C.-L. Cadet de Gassicourt, pharmacien, fr. 400
Delambre, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, 100
Cuvier, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, 100
Odiot, orfèvre, 100
P.-F.-G. Boullay, pharmacien, 100
Berthollet, pair de France, membre de l'Académie des sciences, 100
Fould et Fould-Oppenheim, banquiers, 200
Dumoustier, banquier, 100
Arago, membre de l'Académie des sciences, 100
Lanjuinais, pair de France, membre de l'Institut, 100
Ch. Derosne, pharmacien, 100
Augustin Renouard, libraire, 100
Bellange, manufacturier, 100
J.-B. Say, professeur d'économie politique, 100
Talma, artiste du Théâtre-Français, 100
S. Berard, maitre des Requêtes, 100
Eug. Lafitte, agent de change, 100
D'Arcet, manufacturier, 100
Boudet, pharmacien, 100
Manuel, agent de change, 300
Cornisset-Desprez, négociant, 100
F. Derosne, manufacturier, 200
Santerre fils, raffineur de sucre, 100
Lecomte, négociant, 100
Boigues, fabricant de fer, 100
Gonin, fabricant teinturier, 200

1. Archives saint-simoniennes, ms. Fonds Fournel. Le manuscrit porte la date de 1816; mais nous doutons que cette date ait été mise à l'époque de Saint-Simon.

MM.

G. Engelmann, fabricant, fr. 100
De Lasteyrie, litographe, 100
Richard Lenoir, manufacturier, 100
Colin frères, manufacturier, 100
Delaporte fils, manufacturier, 100
Joly aîné, manufacturier de Saint-Quentin 100
Hubert, négociant, 100
Schlumberger, banquier, 200
Longuemarre et Fréville, négociants, 100
Jean Labat, raffineur de sucre, 100
Ch Hodelhofer, fabricant de Mulhausen, 100
Besson aîné, négociant, 100
G. Mandrou, manufacturier de draps, 100
Odier manufacturier, 400
Michel, négociant, 100
Duruflé, négociant en draps, 100
Moisson, négociant, 100
De Brigode, député, 100
Chauvelin, député, 100
D'Argenson, député, 500
Tarrayre, député, 100
Lafayette, député, 500
Humblot-Comte, député, 100
Le général Thiart, député, 100
Delaroche, député, 100
Falatieu, député, 100
Basterèche, député, 500
Casimir Perrier, député, 1,000
Koechlin, député, 150
Ternaux, député, 500
Saglio, député, 100
Delaitre, député, 100
Guilhelm, député, 100
Grammont, député, 100
Bondi, député, 100
Tronchon, député, 100
Jobez, député, 100
Simon, député, 100
Paillard de Cleré, député, 100
A. Périer, député, 100
Champy, député, 100

MM.

Prestat, négociant, fr. 100
Sédillon, négociant, 100
Lethelier négociant, 100
Perreau négociant, 100
Dupluvinage, négociant, 100
Daligny négociant, 100
Barbe, Proyart et Cie, négociants, 100
Jules May, négociant, 100
Victor Martin négociant, 100
Lefebvre, négociant, 100
Brunet jeune, négociant, 100
Bonaric, négociant, 100
Nourtier, négociant, 100
Mouroult, négociant, 100
Dominique André, banquier, 300
Edme-Jean-Baptiste Laballe, négociant, 300
J B. Carrère et Cie, négociants, 100
Danel père, filateur à Passy, 200
Vanard négociant, 100
Théodore Simon et Bezançon aîné, 100
A. Daudre, négociant, 100
M.-C. Royer, négociant, 100
Ch. Audiffret, banquier, 100
A.-I. Buffault, régent de la Banque, 100
Dumoustier et Bacot, fabricants, 100
Albinet frères, fabricants, 100
Perdonnet, agent de change, 200
Ch Depoully-Schirmer et Cie, fabricants, 100
Pépin-Lehalleur, fabricant, 100
Gohin, négociant, 100
Delarue, agent de change, 200
Mussard, agent de change, 200
Brillantais, négociant, 150
Valpinçon, négociant, 200
D'Hubert, négociant, 100
Millerai fabrican d'acier, 100
L. Marchand négociant, 100
L.-Ch. Mousset, négociant, 100
Koechlin frères, 100
Pangin, 100

D'autre part, un document[1] manuscrit dont il y aurait peut-être lieu, plus tard, de discuter la provenance, trouvé à la Bibliothèque de la Ville de Paris, parait confirmer les indications que nous venons de donner.

Nous lisons :

[Saint-Simon offrit à] quelques hommes éminents, dont les opinions se rapprochaient beaucoup des siennes, de publier chaque mois un volume broché de 3 à 400 pages ... et de lui ouvrir un crédit de 10,000 fr. par mois...; la proposition fut acceptée...

Et plus loin :

Je sais seulement, dit l'auteur de ce manuscrit, que c'est chez M. Laffite que j'allais tous les mois toucher les 10,000 fr. convenus.

Et encore :

Plusieurs mois s'étaient écoulés ainsi, lorsque, pour des causes que je n'ai jamais bien sues, la subvention mensuelle prit fin.

Quand on fait l'addition des sommes souscrites dans le document inédit que nous offrons, le total donne le chiffre d'une vingtaine de mille francs. Si les deux documents concordent, l'auteur du manuscrit ne dut aller que deux fois chez Laffite.

Quoi qu'il en soit, Saint-Simon commença la publication des cahiers de l'Industrie[2] en décembre 1816, sous le titre suivant : *l'Industrie littéraire et scientifique liguée avec l'industrie commerciale et manufacturière, ou opinions sur les finances, la politique, la morale, la philosophie dans l'intérêt de tous les hommes livrés à des travaux utiles et indépendants.*

Cette publication parut chez Delaunay, libraire au Palais-Royal, en un volume de 291 pages imprimé chez Cellot, rue des Grands-Augustins, n° 9. Elles comprenaient un volume sur *les Finances*, travail de Saint-Aubin, membre du Tribunat. Au verso du faux titre, on lit : « Ce volume se composera de trois parties qui paraitront successivement. » 1re partie : *Sur les Finances*, par Saint-Aubin, membre du Tribunat; 2e partie : *Considérations générales sur la politique*, par Augustin Thierry; 3e partie : *Rapports de la France et de l'Amérique*. Ces trois parties parurent successivement, en effet,

1. Bibl. de la ville de Paris (Lepelletier de Saint-Fargeau), ms. 18591, in-fol., n° 4.

2. Édition originale, Fonds Fournel.

en janvier et mars 1817[1]. En avril, Saint-Simon, dans un prospectus *in-quarto* reproduit dans le *Censeur européen*, changea le titre, qui fut le suivant : *l'Industrie ou discussions politiques, morales et philosophiques dans l'intérêt de tous les hommes livrés à des travaux utiles et indépendants.*

Il annonçait un premier volume pour le mois de mai. Il parut à cette date. C'est la réimpression littérale des deux écrits précédents, celui de Saint-Aubin et celui de Thierry. Cette réimpression forme un volume, connu maintenant pour être le tome premier de l'Industrie.

Au premier volume de l'Industrie succéda le second volume, où Saint-Simon, lui-même, rédigeait la troisième partie annoncée : *Rapports politiques entre la France et l'Amérique*[2].

Saint-Simon, voyant le public s'intéresser à l'étude de M. Saint-Aubin comme à celle de Thierry (lequel s'intitulait : *Son fils adoptif*), se décidait à marcher de l'avant, heureux de l'accueil fait à des idées aussi nouvelles.

Après ces deux publications, Henry Saint-Simon lance un second prospectus[3] précédé d'une lettre à MM. les publicistes. C'est là qu'allait se marquer une orientation nouvelle de l'œuvre entreprise. Il importe de reproduire le prospectus et la lettre, encore qu'ils ne soient pas inédits l'un et l'autre.

Voici la lettre :

*Lettre de Henry Saint-Simon à MM. les publicistes.*

Messieurs,

Je crois avoir trouvé une bonne idée; je m'empresse de vous la communiquer : c'est, à mes yeux, un devoir pour chacun de nous de faire connaître le plus promptement possible à ses confrères les découvertes qu'il peut faire.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

Henry Saint-Simon.

1. *Œuvres complètes*, II, 2 et sqq.

2. Ce volume parut sous le titre : *Lettres de H. Saint-Simon à un Américain* (mai 1817).

3. Le prospectus a paru déjà dans les *Œuvres complètes* (coll. Enfantin). Le second prospectus est du commencement de juin ou fin mai. Il fut envoyé le 4 à Chateaubriand, avec une lettre que voici :

*Saint-Simon à Chateaubrillant* (sic).

*Monsieur,*

*J'ai eu l'honneur de vous envoyer le 4 de ce mois une copie de la circulaire suivante que j'ai adressée à MM. les publicistes.*

Nous possédons du prospectus et de cette lettre un tirage à part curieux (impr. Fonds Fournel).

Voici le second prospectus[1] :

*Opinion qui sera émise dans le troisième volume de l'Industrie.*

L'entreprise philosophique dont Bayle a commencé l'exécution était, par sa nature, une entreprise double, c'est-à-dire elle se composait de deux parties, ou, si on veut, de deux tâches qui étaient l'une et l'autre également difficiles à remplir, qui exigeaient autant de temps l'une que l'autre, qui nécessitaient chacune les mêmes soins, le même genre d'efforts et qui ne pouvaient être accomplies que l'une après l'autre.

L'examen de la manière dont la première de ces tâches a été remplie doit donc servir de guide à ceux qui désirent entreprendre la seconde.

La première entreprise consistait à renverser l'édifice que le clergé avait employé des siècles à construire.

Le clergé avait forgé presque toutes les idées qui se trouvaient alors en circulation, et il les avait liées entre elles de manière à former un système théologique général, ou plutôt il avait réduit le système de nos idées à n'être qu'un système de théologie; c'était une bien grande entreprise que celle de rompre un enchaînement qu'on avait mis tant de peine, de temps et de soin à former : cela exigeait la revision entière des idées, et par conséquent l'examen séparé de chacune d'elles.

Un récit détaillé de la manière dont ce travail a été conduit serait certainement fort utile, et cela deviendra nécessairement le sujet d'un ouvrage intéressant; mais, pour le moment, je dois me borner à l'indication des principales conditions qui ont été remplies :

1° Tous les genres de littérature ont concouru à ce but philosophique, de manière que la théologie s'est vue attaquée, à la fois, de tous côtés, à toutes les hauteurs, chez toutes les classes et dans tous les esprits. Qu'on parcoure les ouvrages qui ont été écrits dans le XVIII^e siècle, depuis les traités de Condillac jusqu'aux recueils de chansons, et on verra dominer partout l'esprit *antithéologique;*

2° Les écrivains philosophes n'ont point été abandonnés à leurs propres forces; ils ont eu pour soutiens le roi de Prusse, l'impératrice de Russie, le roi de Pologne et (sous plusieurs rapports) Ganganelli lui-même, tout pape qu'il était. En un mot, on peut dire que, pendant le XVIII^e siècle, les hommes de tous les rangs qui se sont trouvés pourvus de quelque capacité et de quelque énergie ont concouru à l'*œuvre philosophique;*

3° Après avoir travaillé chacun de son côté, les écrivains du XVIII^e siècle se sont réunis en un seul atelier philosophique, et ils ont fait en commun un ouvrage général, une encyclopédie, à laquelle on aurait pu donner le nom d'*antithéologie* générale.

Voilà, par aperçu, la manière dont la première tâche a été remplie, et cette tâche avait pour but la désorganisation du système théologique.

1. Déjà publié dans les *Œuvres complètes.*

Voyons maintenant comment on doit procéder à l'exécution de la seconde, qui aura pour objet l'organisation d'un système de morale terrestre[1]. Il est aisé de voir que cette seconde tâche exige absolument le même travail que la première; car, dans l'une comme dans l'autre, chaque idée doit être considérée et discutée séparément; dans la première, il s'agissait d'effacer l'impression théologique que chacune d'elles avait reçue; dans la seconde, il s'agira d'imprimer à chacune le cachet du sens commun.

On peut donc, on doit donc regarder comme certain :

1° Que les écrivains de tous les genres, depuis les philosophes proprement dits jusqu'aux chansonniers, auront pour but commun dans le XIXe siècle de rendre toutes les idées positives;

2° Que les personnes qui exerceront le plus d'influence sur l'opinion publique par la considération et par la fortune dont elles jouiront concourront à l'*œuvre philosophique du XIXe siècle*[2];

3° Qu'il arrivera une époque à laquelle les écrivains du XIXe siècle réuniront leurs efforts pour travailler à un ouvrage général, qui sera l'*encyclopédie des idées positives*.

Enfin, je pense que les travaux philosophiques nécessaires pour l'exécution de la seconde tâche emploieront la totalité du XIXe siècle, et que ce ne sera pas avant la fin de ce siècle que l'établissement d'un régime vraiment positif, industriel et libéral, sera praticable; mais plus ces travaux s'activeront et plus les ministères existants actuellement en Europe seront forcés de se conduire d'une manière conforme aux intérêts des peuples et des rois.

Maintenant, si on me demande quand les travaux philosophiques du XIXe siècle commenceront, je répondrai : ils commenceront dès que l'industrie en manifestera le désir et en donnera les moyens. Et, si on me demande ensuite quand l'industrie se prononcera à cet égard, je répondrai : ce sera peu après l'époque où quelques hommes énergiques possédant de grandes fortunes ou de grands talents emploieront leurs moyens à lui faire *vouloir* ce qu'elle a tant d'intérêt à désirer.

Les journaux furent surpris de la nouvelle allure que prenait

1. Les philosophes du XVIIIe siècle sont parvenus à faire généralement admettre l'opinion que chacun devait être libre de professer et de faire enseigner à ses enfants la religion qu'il préférait. Les philosophes du XIXe siècle feront sentir la nécessité de soumettre tous les enfants à l'étude du même code de morale terrestre, puisque la similitude des idées morales positives est le seul lien qui puisse unir les hommes en société, et, qu'en définitive, le perfectionnement de l'état social n'est autre chose que le perfectionnement du système de morale positive. (Note de l'auteur.)

2. Dans le XVIIIe siècle, les rois, les princes et les nobles étaient les personnes les plus considérables. Dans le XIXe, ce seront les personnes qui obtiendront de grands succès dans les travaux industriels, qui exerceront la principale influence sur la masse du peuple. (Note de l'auteur.)

Saint-Simon. Le *Journal des Débats* publia dans son numéro du 7 juin un article assez mordant[1] :

M. Henry de Saint-Simon est un *publiciste* qui, nous faisant l'honneur de nous croire des publicistes de sa force, a l'honnêteté de nous appeler ses *confrères* et nous adresse la lettre suivante :

« Je crois avoir *trouvé une bonne idée;* je m'empresse de vous la communiquer; c'est à mes yeux un devoir pour chacun de nous de faire connaître le plus promptement possible à ses confrères les *découvertes* qu'il peut faire.

« J'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur.

« Henri (*sic*) DE SAINT-SIMON. »

Cette bonne idée que M. Henry de Saint-Simon *a trouvée*, cette *découverte* qu'il a faite c'est qu'heureusement il n'y a plus de religion dans ce monde et qu'il faut en faire une; mais surtout il faut la faire toute *terrestre,* rien que terrestre, *l'organisation d'une morale terrestre;* voilà la grande affaire que M. de Saint-Simon nous propose par *prospectus,* et il invite tous les écrivains à s'en occuper depuis *les philosophes proprement dits jusqu'aux chansonniers;* mais chansonniers ou philosophes qu'ils se gardent bien de mêler la divinité et le *ciel* dans leur religion et leur morale. M. de Saint-Simon ne veut rien que de *positif* et de *terrestre.*

Et plus loin :

Quoi qu'il en soit, ce ne sera qu'après l'organisation du système de morale terrestre, c'est-à-dire tout à fait à la fin du XIXe siècle, que sera *praticable* l'établissement d'un régime positif.

* * *

On aura reconnu l'importance de ces textes pour la question que nous nous proposons d'éclaircir. L'analogie avec la pensée de Comte est manifeste. Bientôt viendra le volume lui-même[2], annoncé par

1. Fonds Fournel, *Journal des Débats,* n° du 7 juin. L'article n'est pas signé. En feuilletant le livre du « Centenaire des Débats » à l'article « Les Saints-Simoniens au *Journal des Débats* », nous lûmes : « Quand, en 1817, avait paru la *Morale terrestre* que Saint-Simon soumit à la presse comme une bonne idée dédiée à ses confrères, *Hoffmann* se montrait extrêmement choqué de cet appel à la confraternité. » L'article est donc de Hoffmann.

2. Voici un passage topique du troisième volume de l'Industrie : « Enfin, il reste à faire en morale un travail encore plus considérable, plus important que les deux travaux dont nous venons de donner l'idée; car il faut refondre tout le système des idées morales; il faut l'asseoir sur des bases nouvelles; en un mot, il faut passer de la morale céleste à la morale terrestre; sans discuter ici

le second prospectus, et personne ne conteste qu'il ait été rédigé par Comte[1]. Pierre Laffitte sera le premier à y reconnaître « la griffe du lion ». Or, le prospectus et le volume sont tous deux datés de 1817. La date cherchée des premiers rapports de Saint-Simon et de Comte est donc établie, et c'est donc à tort que certains historiens ont fixé le début de ces relations à l'année 1818[2].

D'autres arguments militent en faveur de la date de 1817[3] :

les inconvénients qu'on trouve à fonder la morale sur la théologie, il suffit d'observer que de fait les idées surnaturelles sont détruites partout, qu'elles continueront à perdre chaque jour de leur empire et que l'espoir du paradis et la crainte de l'enfer ne peuvent plus servir de bases à la conduite des hommes. L'esprit humain a marché depuis l'établissement de la morale chrétienne, et, par l'esprit de ses progrès, il se trouve que le temps de la théologie est passé sans retour, et que ce serait folie de vouloir continuer à fonder la morale sur des préjugés dont le ridicule fait tous les jours justice. Les théologies ont eu leur part, et, désormais, elles ne peuvent plus servir à rien. Le christianisme a fait faire un grand pas à la morale; il serait injuste et absurde de le nier; mais on doit reconnaître avec la même bonne foi que son règne est fini et que le temps pendant lequel il a été utile est déjà loin de nous. L'ère des idées positives commence; on ne peut plus donner à la morale d'autres motifs que des intérêts palpables, certains et présents. Tel est l'esprit du siècle et tel sera pour jamais de plus en plus l'esprit des générations futures; voilà le grand pas que va faire la civilisation; il consistera dans l'établissement de la morale terrestre et positive. »

1. Dans une note au crayon, de la main de M. G. d'Eichthal, insérée dans son exemplaire de la *Bibliographie Fournel*, les premier, deuxième et troisième cahiers du troisième volume de l'Industrie, in-4°, sont indiqués comme étant d'Aug. Comte, le quatrième de Saint-Simon (1817). Fournel, au contraire, imprime : « Les cinq cahiers in-4° (de l'Industrie) ont été en totalité rédigés par Aug. Comte » (*Bibliographie*, p. 17).

2. Cette date est contestée par Littré et Robinet, par MM. Lévy-Bruhl, Ferraz, Alengry, Weill, qui donnent 1818. Cf. Bibliographie, *supra*. Il est à noter que ces maîtres, admettant pour la plupart la collaboration de Comte au troisième volume de l'Industrie (1817), donnent 1818 comme date initiale de leurs rapports. Il faut croire qu'ils ignoraient la date du troisième volume de l'Industrie.

3. 1817 est également la date fournie par MM. Faguet et Dumas. Le volume de M. Dumas avait été en partie publié dans la *Revue philosophique*. En effet, dans la deuxième réunion plénière de la Société positiviste d'enseignement populaire, tenue le mardi 12 avril 1904, le Dr Dubuisson, analysant les deux articles de M. Dumas parus dans la *Revue philosophique* de mars et février 1904 (nos 338-339) et réunis dans le volume dont nous avons déjà parlé, s'exprime de la sorte : « Dans le premier article, M. Dumas conte par le menu les relations de Comte avec Saint-Simon depuis *leur premier contact, en 1817*, jusqu'à leur rupture, en 1824. » Cf. *Revue occidentale*, t. XXIX, p. 294. — M. Booth avait donné 1816 (cf. Bibliographie, *supra*). Comte, en 1816, était loin de songer à Saint-Simon; il projetait un départ pour l'Amérique. Le général Campredon, un de ses amis, lui avait fait faire la connaissance du général

1° En effet, dans une lettre datée du 1er mai 1824, adressée par Comte à Gustave d'Eichthal[1], on peut lire :

J'avais été prévenu, il y a *sept ans*, quand je suis entré en rapports avec lui (Saint-Simon)[2].

Le calcul est simple et probant.

2° Comte, en 1854, dans l'appendice de son traité de politique positive[3], publiant des opuscules prenant date à partir de 1822, dit :

... En écartant les écrits prématurés que m'inspira la funeste liaison à travers laquelle s'accomplit mon début spontané. Dans ces productions artificielles, je ne recueille ici que deux indications décisives de ma tendance continue vers la religion positive. La première surgit en 1817 de cette sentence caractéristique, au milieu d'une vaine publication : tout est relatif; voilà le seul principe absolu[4].

Cette vaine publication est évidemment le tome troisième de l'Industrie paru, nous l'avons dit, en 1817. Cette fameuse phrase y figure[5].

Le second prospectus paru, Saint-Simon rédigeait et lançait à nouveau des séries de circulaires relatives à l'Industrie (juillet-août)[6].

Bernard, lequel, ayant été nommé chef du génie américain et désirant créer une école analogue à l'École polytechnique, avait promis à Comte de le proposer pour le cours de géométrie descriptive pure. « Voilà, dit Comte, mes espérances. » — Seize jours après, Comte écrit à Valat : « Je ne vois personne, excepté quelques élèves qui viennent me visiter dans ma solitude et le bon M. Campredon...; aux sujets ordinaires de mes études, je viens depuis une quinzaine de jours d'en ajouter un nouveau, qui ne contribue pas médiocrement à me faire chérir mes travaux : je veux dire que j'étudie les États-Unis... Adieu, mon cher ami; espérons que, dans six ou sept mois, nous nous embrasserons auprès de la statue de Franklin. » — Durant les premiers mois de 1817, Comte ne paraît pas avoir fait la connaissance de Saint-Simon. Dans la lettre du 12 février on lit : « Je te dirai que je n'ai nullement abandonné mon projet d'expatriation et que j'y tiens plus que jamais. Je vois qu'il me serait impossible de prendre un autre parti et que je ne pourrai jamais me faire en France tant que... Je continue toujours à travailler ici dans une solitude philosophique. »

1. Littré (1863), p. 25.

2. Lettre de M. Eugène d'Eichthal adressée à nous : « Ce n'est pas approximativement que Comte se sert de cette expression : « Il y a sept ans, » car il indique plusieurs autres périodes de quatre ou cinq ans correspondant à des phases diverses de ses relations avec son maître et collaborateur. »

3. *Politique positive*. Appendice, p. II.

4. *Revue occidentale*, VIII, 318.

5. Industrie (éd. originale), III, 2e cahier, p. 6, in-4°.

6. *Œuvres complètes*, III, 5 et sqq.

En septembre, enfin, paraissaient les trois premiers cahiers du troisième volume de l'Industrie; en octobre, le quatrième et dernier[1]. Quoique signés Saint-Simon, ils étaient en totalité[2] rédigés par Auguste Comte. Si l'écrivain changeait, simple coïncidence si l'on veut, le format changeait; l'imprimeur et l'éditeur aussi. A l'*in-octavo* se substituait l'*in-quarto;* J. Smith, imprimeur, à Cellot, imprimeur. Tout changeait, comme dira Laffitte[3].

Tout changeait, en vérité. A l'accueil favorable des souscripteurs succédait un accueil défavorable.

Émus des idées exprimées dans les quatre cahiers de ce troisième volume, du quatrième cahier surtout, les souscripteurs adressèrent à Son Excellence Monseigneur le ministre, secrétaire d'État, au département de la police générale[4], le 30 octobre, une lettre[5] à laquelle Laffitte et Ternaux refusèrent de s'associer, le premier « comprenant trop bien l'importance du travail et de la production industrielle, bien qu'il n'entrât point tout à fait dans la voie que Saint-Simon lui

1. *Œuvres complètes*, III, 8.
2. Cf. *infra*, p. 10.
3. *Revue occidentale*, XII, 123.
4. Le comte Decaze, ministre, secrétaire d'État (*Almanach royal* (1817), p. 168).
5. Voici la lettre :

« Monseigneur,

« Il a paru des distributions d'un ouvrage intitulé : *l'Industrie ou Discussions politiques, morales et philosophiques*, par M. H. Saint-Simon, dans lesquelles nous avons remarqué avec étonnement une liste de prétendus souscripteurs; ce qui semblerait indiquer que ceux que l'on désigne ainsi partagent les opinions publiées par l'auteur et en ont encouragé la publication.

« Nous nous empressons de déclarer à Votre Excellence qu'aucun de nous n'a eu connaissance de ces écrits avant leur publication; qu'il n'y a eu de notre part aucune souscription tendant à encourager des ouvrages dont nous sommes fort éloignés de partager les principes.

« M. de Saint-Simon s'est présenté chez chacun de nous il y a environ un an en nous annonçant qu'il avait l'intention de publier des *Observations* sur les *Progrès du commerce et de l'Industrie* qu'il a fait paraître alors; sa situation pécuniaire ne lui permettant pas d'en faire la dépense, nous avons cédé à ses instances réitérées en exerçant à son égard un acte de pure libéralité.

« Nous supplions Votre Excellence de bien vouloir ordonner que notre désavœu formel soit consigné dans les journaux.

« Nous sommes, avec respect, Monseigneur, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

« *Signé :* Vital Roux, D.-André et François Cottier, Barillon, Vassal, Hentsch, Blanc et Cie, Hottinguer, Gros-Davilliers, Bartholdi, G. Delessert, Guérin de Foncin et Cie, Périer frères, etc..., etc.... »

traçait[1] »; le second « parce qu'il avait avec Saint-Simon des relations plus étroites[2] ».

Dix jours avant, La Rochefoucauld-Liancourt avait adressé à Saint-Simon une lettre dans des termes semblables[3].

Les quatre cahiers *in-quarto* formant le troisième volume de l'Industrie avaient été un insuccès. Saint-Simon voulut se relever aux yeux des souscripteurs offensés. Il rédigea donc lui-même, sous son nom, un autre volume. Cette publication forme le tome quatrième de l'Industrie. Il est annoncé, le 16 mai 1818, dans le *Journal de la librairie*[4], sous le n° 1906.

Dans cet ouvrage, Saint-Simon, pour s'excuser du précédent écrit (le troisième volume de l'Industrie) qu'il avait signé et qu'il n'avait pas rédigé, ayant laissé ce soin à Comte, s'exprime ainsi, dans une préface, manière d'avertissement :

On nous reproche d'avoir, dans notre troisième volume, perdu le fil de notre première direction; cette direction était donc bonne, et nous

1. G. Hubbard, *Saint-Simon, sa vie et ses travaux*. Paris, Guillaumin, 1857, in-12, p. 81.

2. *Ibid.*

3. Voici la lettre :

« Je m'étais expliqué avec vous sur certaines phrases qui, dans un des premiers volumes déjà paru, semblaient toucher des matières étrangères à votre plan et prêter à des interprétations dangereuses; vous vous rappelez même que vous m'avez entièrement assuré sur ce point pour l'avenir et que j'ai fait de cette assurance la condition de mon abonnement. Quel est mon étonnement et ma peine lorsqu'aujourd'hui, ouvrant les cahiers in-quarto que vous venez de faire paraître et que je n'avais pas encore eu le temps de couper, j'y trouve des principes assurément étrangers au titre de l'ouvrage, des principes que je ne me permets pas de qualifier ici; des principes, enfin, qui n'ont été, ne sont, ni ne seront jamais les miens. J'ai lieu d'être personnellement blessé de trouver de tels principes, de telles assertions dans cet ouvrage, dans lequel vous avez pris avec moi l'engagement de ne rien écrire qui ne pût être approuvé par les amis de l'ordre et du gouvernement sous lequel nous vivons. J'ai donc l'honneur de vous prier, Monsieur, de ne plus me considérer comme le souscripteur de votre ouvrage, titre que je désavouerai hautement, car il m'est profondément pénible de voir mon nom à la tête d'un ouvrage où sont énoncés des principes que je blâme de toute ma force comme désorganisateurs de tout ordre social, comme incompatibles avec la liberté telle que je la conçois et que je l'aime.

« J'ai l'honneur, Monsieur, de vous saluer sincèrement.

« *Signé :* LIANCOURT. »

(Ferdinand Dreyfus, *La Rochefoucauld-Liancourt*, p. 489.)

4. L'INDUSTRIE *ou Discussions morales et philosophiques dans l'intérêt de tous les hommes livrés à des travaux utiles et indépendants.* A Paris, chez Verdière, libraire, quai des Grands-Augustins, n° 27, de l'imprimerie Abe

trouvons jusque dans ce reproche une sorte d'éloge et d'encouragement qui nous console pour le passé en nous avertissant pour l'avenir. Nous aimons même à croire qu'après lecture de ce volume, le public reviendra à une opinion plus indulgente sur le volume précédent.

Saint-Simon semble blâmer Auguste Comte et, se reprochant « d'avoir perdu le fil de sa première direction », adresse par là même, à Comte, ces reproches *ad hominem*. En effet, personne ne sut, à ma connaissance, avant 1881, sauf Fournel, détenteur des *deux lettres anonymes* que nous reproduisons ici, l'opinion que Comte avait conçue de ces reproches. Toutefois, en 1881, poursuivant pieusement la récolte de MATÉRIAUX DEVANT SERVIR A LA BIOGRAPHIE D'AUGUSTE COMTE, Pierre Laffitte, son disciple fervent, connaissant les vieilles relations que, dans sa jeunesse, Gustave d'Eichthal, ancien saint-simonien, avait entretenues avec le futur chef du positivisme, eut l'idée d'aller demander à d'Eichthal « s'il n'aurait pas des renseignements à lui fournir sur cette période de la vie du maître, qui va de 1816 à 1822 ». Gustave d'Eichthal l'accueillit avec une bienveillance pour laquelle Laffitte consigna, selon ses propres termes, l'expression de son remerciement bien sincère[1].

Gustave d'Eichthal lui donna communication d'une copie de « deux lettres inédites d'Auguste Comte à Saint-Simon ».

Laffitte le dit lui-même[2] : « La copie de ces deux lettres a été faite vers 1861, d'après un exemplaire existant dans les archives saint-simoniennes qui se trouvent chez M. Henri Fournel[3], et m'a été communiquée par M. Gustave d'Eichtal (*sic*) en octobre 1881. » Laffitte les publia dans la *Revue occidentale* du 1er mai 1882, et ce sont précisément les deux lettres dont nous parlions au début de cet article.

Or, ces deux lettres, qui, jusqu'à présent, n'étaient connues que par la publication de Laffitte, publication faite d'après une copie établie en 1861, le sont aujourd'hui d'après l'original en notre possession[4].

Lanoé, in-8° de 160 p. — Ce volume, réimprimé par O. Rodrigues, est maintenant plus généralement connu sous ce titre : *Vues sur la propriété et la législation* (éd. Rodrigues, 1832).

1. *Revue occidentale*, VIII, 328.

2. *Ibid.*

3. Ms. Fonds Fournel. Nous possédons l'original et une copie.

4. Il paraîtrait assez improbable que ces lettres nous fussent parvenues autrement que par transmissions successives; Saint-Simon ayant laissé tous ses papiers à notre grand-oncle, Olinde Rodrigues, ami intime et premier disciple du maître, ces papiers vinrent ensuite à Fournel et de Fournel à Isaac Pereire. Ces lettres se trouvent donc maintenant dans notre collection telles que, selon toute probabilité, elles furent entre les mains de Saint-Simon lui-même.

Elles forment un manuscrit autographe de dix-sept pages grand format, sur papier vergé *à la forme,* mesurant trente-quatre centimètres et demi de haut sur vingt-deux centimètres et demi de large. La première lettre comprend neuf pages, dont deux feuilles doubles numérotées à gauche, 1, 2, et la troisième page unique étant écrite sur le recto uniquement, numérotée 3.

La seconde lettre comprend sept pages de même format en feuilles doubles numérotées 1, 2, le dernier verso de la huitième page demeurant vide; pour la seconde lettre, au-dessous du chiffre paginal, Comte ajouta de sa main : « Deuxième lettre. »

Le manuscrit porte de nombreuses ratures, inscriptions, surcharges. Les deux lettres ne sont ni signées ni datées. La première lettre cependant se termine par un signe ressemblant à un grand Y[1] d'écriture cursive; on trouve à la fin de la seconde lettre, en manière de paraphe, un enlacement graphique. En étudiant les feuillets, on découvre des plis; ces plis ne sont point faits en vue de la poste, mais afin de réserver des marges. Ces plis perpendiculaires sont coupés de plis horizontaux, ceux-ci paraissant avoir été faits pour la commodité du classement ou pour faciliter leur transport.

Certaines corrections ont dû être faites d'une autre encre noire que celle employée pour la rédaction des lettres, certains mots étant corrigés d'encre beaucoup plus grasse et plus foncée[2]. Aucun autre signe extérieur à signaler.

Ces deux lettres, pour qui veut les examiner, ressemblent à un brouillon de lettre plutôt qu'à des lettres envoyées et parvenues. Elles paraissent en réalité être un projet d'article. L'original porte le titre suivant, écrit de la même main : « Lettre à M. H. Saint-Simon par une personne qui se nommera plus tard[3]. » Au commencement

1. Non par un « J », comme l'indique la *Revue occidentale.*

2. Nous possédons des lettres originales de Saint-Simon portant la même date et écrites d'une encre semblable. Nous ne voulons rien en inférer d'une ressemblance fortuite. Toute indication, pour mémoire seulement, peut être relevée.

3. Laffitte publia ces lettres sous le titre suivant : Lettres à M. H. *Saint-(sic)* Simon, par une personne qui se nommera plus tard, *au sujet de l'ouvrage intitulé :* [*Vues sur la propriété et la législation* (Paris, 1818]) (*sic*) (*Revue occidentale,* t. VIII, p. 344). Si Laffitte avait eu le manuscrit original entre les mains, il aurait remarqué que les phrases mises par moi en « italiques » ne s'y trouvaient point. Le titre, d'ailleurs : *Vues sur la propriété et la législation,* est le titre que Rodrigues donna à la réimpression de 1832 de l'ouvrage paru en 1818, lequel forme, en *original,* le tome IV de l'Industrie, in-octavo de l'imprimerie Abel Lanoé. On ne le trouve pas sur l'édition originale (bibl. Fonds Fournel).

de chaque lettre, on lit : « Première lettre, » « Seconde lettre ». Des lettres non destinées à l'impression ne porteraient ni ce titre ni ces mentions.

Furent-elles, en effet, livrées à l'impression?

Nous ne le croyons pas. Nous n'avons jamais su qu'elles aient été, de quelque façon que ce soit, publiées avant 1882, et là encore elles le furent sur une copie[1], M. d'Eichthal ayant prêté sa copie, la « copie d'Eichthal », à Laffitte. Mais cependant, ce qui est un fait, et le fac-similé que je donne ici en fait foi, c'est que les lettres anonymes, *en original*, sont de l'écriture de Comte.

Le manuscrit porte (et c'est justement le passage que nous donnons en *fac-similé*), de la main de Gustave d'Eichthal, la mention suivante : « Cette lettre est d'Auguste Comte, comme le montre suffisamment l'écriture. » Et il signe : « G. D'E. »

Une telle affirmation est une autorité. On sait les étroites relations qui unirent d'Eichthal et Comte. La nombreuse correspondance échangée entre les deux amis en est un témoignage. Toutefois, ceux auxquels ne suffirait point cet argument d'autorité trouveront dans la comparaison, avec d'autres lettres de Comte, des éléments suffisants pour déterminer leur conviction[2].

* * *

Après cette description, aussi minutieuse que possible, du manuscrit original, il importe de chercher le véritable dessein de ces lettres[3].

La date initiale des rapports de Comte et de Saint-Simon étant établie, il ne sera donc pas utile de réfuter les opinions des positivistes qui croient ces lettres écrites pour leur entrée en relations[4]

1. Il existe en effet trois pièces, l'original dont nous avons fait aussi exactement que possible la description et deux copies : l'une que nous nommerons « copie Fournel », parce qu'elle se trouve dans les archives saint-simoniennes (Fonds Fournel), dont nous avons parlé; l'autre que nous pourrons appeler « copie d'Eichthal », parce qu'elle se trouve dans les papiers de Gustave d'Eichthal, que son fils, M. Eugène d'Eichthal, de l'Institut, a bien voulu mettre libéralement à notre disposition. Qu'il reçoive ici en hommage nos remerciements bien sincères.

2. Nous avons pris comme témoin la fameuse lettre adressée par Comte à Michel Chevalier, directeur du *Globe* en 1832, dont nous possédons l'original (Fonds Fournel). L'écriture est identique.

3. Cf. texte intégral des lettres et fac-similé. (Appendice, *infra*.)

4. Voici le passage où M. Alengry cite cette hypothèse (p. 4, 5 et 6) : « En 1818, Comte, âgé de vingt ans, était dans une situation assez précaire... S'étant intéressé tout enfant aux questions morales et politiques, ayant fait sur ces matières nombreuses lectures, il lui écrit une lettre non signée, curieuse et

(1818). Depuis plusieurs mois déjà Saint-Simon pratiquait Comte et son écriture.

Nous réfuterons d'autre part les opinions des positivistes qui prennent ces deux lettres comme une sérieuse critique dirigée contre Saint-Simon. Les positivistes, et parmi eux surtout Robinet, tiraient argument de ces deux lettres pour présenter Comte en complet désaccord avec Saint-Simon, et même aller jusqu'à le poser en supérieur, en maître vis-à-vis de Saint-Simon[1].

M. Dumas, plus exact, puisque déjà il avait donné 1817 comme date initiale de leurs rapports, semble pourtant aussi considérer les deux lettres anonymes comme de véritables lettres, manifestant cependant une divergence d'opinion, origine de futurs dissentiments.

Personne, en effet, avant nous (sauf certains saint-simoniens)[2], n'avait eu les originaux entre les mains. C'est ainsi que des opinions diverses avaient pu être émises sur leur objet. Nous comprenons aisément que la forme de ces lettres ait été susceptible d'étonner[3], qu'elle ait même pu tromper la critique de certains historiens[4].

* * *

Pour exposer notre thèse sur la véritable fin de ces lettres, la date de la rencontre étant un point acquis, et par là même l'hypothèse

instructive; on y voit le jeune polytechnicien adopter les idées mères de Saint-Simon, s'engager dans la même voie, arriver à la sociologie par l'économie politique, mais formuler déjà des réserves, des restrictions, symptômes d'une originalité naissante... Après cette lettre, Comte entre en rapports avec Saint-Simon et devient son « secrétaire », son ami, son collaborateur, son « élève ». — Robinet (p. 369) : « Nous joignons des extraits d'une lettre... décisive qui fut écrite à Saint-Simon par Auguste Comte en 1818 « pour leur entrée en « relations. »

1. Dans cette étude purement documentaire, nous ne parlons point des influences exercées l'un sur l'autre par les deux philosophes. Le passage auquel nous faisons allusion est extrait de l'ouvrage de Robinet (p. 369). Nous nous proposons de revenir plus tard sur la question, pourtant déjà si bien traitée par M. Dumas (cf. *supra*).

2. Fournel et d'Eichthal.

3. La fin de la seconde lettre : « Je me ferai connaître en adressant cet article. »

4. Parlant de ces deux lettres dans la *Revue occidentale* du 1er janvier 1884 (p. 131), Laffitte s'exprime ainsi : « Comte y blâme la direction purement pratique prise par Saint-Simon, lui annonce l'avortement nécessaire et proclame de nouveau la nécessité de faire prévaloir une lente évolution philosophique comme base de toute réorganisation pratique. » — Laffitte ajoute : « La question de ses relations avec Saint-Simon, si bien traitée déjà par M. Robinet, recevra une nouvelle lumière de ces documents, les uns manuscrits..., etc... » — Or, voici les conclusions de Robinet : « Personne ne pourra hésiter à

de « lettres écrites pour entrer en relations » étant annulée, il importerait de se transporter par la pensée en octobre 1817 et d'y retracer l'histoire hypothétique, il est vrai, de la mentalité des deux grands philosophes après l'échec du troisième volume de l'Industrie, qu'avait rédigé Comte, mais que Saint-Simon avait signé. Il n'est contesté par personne que c'est à cause de cet échec lui-même et en prévision d'un autre échec possible, Saint-Simon venant de publier un quatrième volume, que Comte avait rédigé ces deux fameuses lettres.

Avant de connaître Comte, Henry Saint-Simon avait depuis longtemps « fait le publiciste[1] ». Ses ouvrages précédents avaient obtenu un succès tantôt grand, tantôt moindre; jamais, cependant, il n'avait connu de désaveu public. Il fallait que ce fût aux dépens de sa collaboration avec Comte qu'il en fît la pénible expérience. Saint-Simon, cependant, sut se ressaisir. Sa faculté de renouvellement était grande. Mais Comte dut souffrir. Son amour-propre se trouvait blessé. Saint-Simon avait engagé son nom, mais Comte sa pensée. Il importait donc à Comte de conquérir à nouveau la confiance ébranlée du public. Saint-Simon avait reculé. Les idées émises dans le quatrième volume étaient plus libérales[2]. Saint-Simon pouvait blâmer d'autant plus facilement les idées émises dans le volume précédent qu'il n'en était pas l'auteur. Se blâmant, il blâmait donc Comte. Toutefois, l'impétuosité de Comte devait l'inciter à poursuivre le développement de sa pensée. Il fallait engager Saint-Simon à le suivre; ressaisir les esprits des souscripteurs, momentanément égarés, démontrer que

admettre, après un texte aussi précis : 1° qu'Auguste Comte, dès 1818, avant d'avoir subi l'influence de Saint-Simon et du Dr Burdin, par conséquent, ne fut pas absolument dans le courant d'idées qu'il suivit, pendant tout le cours de son existence, dans la direction positive et qu'il ne voulut déjà dans cet ordre de recherches que la théorie précédât la pratique. Il re(?)prochait même, et justement, la marche inverse de son futur maître; 2° que Comte se posait à ce moment, vis-à-vis de Saint-Simon, en critique, c'est-à-dire en juge (fort compétent du reste), par conséquent en supérieur quant à la chose jugée; il ne s'agissait guère alors d'être son élève; 3° enfin qu'Auguste Comte avait déjà bien en propre à ce moment de par lui-même et *sua sponte* la vocation sociale et la tendance scientifique ou positive, qu'il ne reçut par conséquent aucunement et jamais de Saint-Simon ni d'aucun autre. »

1. Expression de Comte (Valat, 38).

2. Se rappeler la phrase de Comte dans le troisième volume de l'Industrie : « ... l'établissement d'une morale terrestre et positive, » et la préface de Saint-Simon au quatrième volume de l'Industrie : « On nous reproche d'avoir, dans notre *troisième volume*, perdu le fil de notre première direction; cette direction était donc bonne, et nous trouvons, jusques (*sic*) dans le reproche, une sorte d'éloge et d'encouragement qui nous console *pour le passé*, en nous avertissant pour l'avenir. »

les idées émises sous la signature Saint-Simon n'étaient point si subversives. Il fallait comprendre ces idées et, les ayant comprises, se rallier. Comte voulait enfin et surtout reprendre la publication annoncée à la fin de la seconde lettre : *l'envoi prochain d'un article sur l'économie politique*. Un peu de réclame autour de ces publications qu'un désaveu public avait dépréciées était indispensable et, à cet effet, rassurer les souscripteurs était le moyen sûr[1].

Aussi est-il à supposer que Comte et Saint-Simon, dans leurs fréquents entretiens, eurent l'idée d'écrire deux lettres non signées qui paraitraient émaner d'un inconnu. Ces lettres seraient publiées dans un journal quotidien. L'auteur anonyme, dans ces lettres, se poserait en lecteur assidu, en disciple même de Saint-Simon. Il se permettrait de le discuter, commencerait d'abord par blâmer Saint-Simon, l'approuvant ensuite. Il lui expliquerait les raisons de l'échec subi, lui indiquerait une autre voie à suivre. Les souscripteurs le liraient. L'intérêt des lecteurs serait ravivé. Cette polémique imaginaire constituerait la réclame la meilleure. Et c'est ainsi que, selon toute probabilité, furent rédigées ces deux lettres.

Elles furent raturées, étudiées, fouillées. Des additions, des surcharges viennent en témoigner. Et cependant, malgré tout, ce projet de réclame parait avoir été abandonné, les lettres étant demeurées inutilisées dans les archives saint-simoniennes (carton « Saint-Simon »), et nos efforts à découvrir leur publication dans un journal de l'époque étant demeurés vains jusqu'à ce jour.

Les hypothèses que je viens de soumettre ici paraissent d'ailleurs avoir été celles de Gustave d'Eichthal. Gustave d'Eichthal avait entrepris un travail sur le saint-simonisme que malheureusement il n'acheva point. Il laissa cependant beaucoup de notes. La première, que voici[2], est écrite de la main du secrétaire de Gustave d'Eichthal, M. Larocque :

1. Il faut rappeler qu'à la fin du quatrième volume, premier cahier (il n'y en a pas eu d'autres), de l'Industrie, Saint-Simon a imprimé deux nota. Dans le premier, il écrit : « Nous devons nous attendre à n'être pas suffisamment entendus de tous les esprits...; notre dessein est de les *satisfaire dans les cahiers suivants*, où nous envisagerons la même question sous plusieurs points de vue nouveaux... » — Dans le deuxième : « Nous invitons les personnes... à vouloir bien nous communiquer toutes les observations qu'elles auront pu faire sur nos travaux. Nous les publierons avec empressement et nous y répondrons... » — M. Eugène d'Eichthal, de l'Institut, nous communique à ce sujet cette appréciation, qui d'ailleurs est la nôtre. Elle confirme l'opinion que nous avons émise touchant la fin réelle des deux lettres anonymes : « Il est permis de penser que les lettres anonymes étaient destinées à *amorcer* cette correspondance. »

2. Nous devons ces renseignements sur M. Gustave d'Eichthal à l'obligeance

Tout démontre que ces deux lettres ont été écrites en vue de la publicité, de concert avec Saint-Simon; c'est à la fois une sorte de réclame faite après coup pour exciter l'attention, la justification d'un changement ultérieur de direction, l'annonce de nouveaux ouvrages et l'introduction anticipée du collaborateur qui ne peut pas dire à Saint-Simon, mais fort bien au public : je me démasquerai. Il ne pourrait dire à Saint-Simon : je me ferai connaître, que s'il agissait par supercherie, s'il ne s'était pas déjà fait connaître par ses idées et son style; et, dès lors, comment pourrait-il prêcher à Saint-Simon les idées de Saint-Simon, dans les formules de Saint-Simon? Comment aurait-il de plus l'audace de l'autoriser à publier de telles lettres, si cela lui est utile? Cette outrecuidance, ces détours joints à l'impudence de lui dicter une nouvelle direction feraient remonter à 1818 la rupture qui ne s'est produite que quatre à six années plus tard, après quatre années de communauté d'intérêt, raison pécuniaire, Comte ayant été rétribué de sa collaboration au *Politique* comme il le fut au *Censeur* et au *Producteur* (où il n'écrivit que pour cette raison).

Le plan des deux lettres n'a rien de spontané. La première est ironique d'un bout à l'autre. C'est un pamphlet à la manière de Courier. La seconde déguise l'éloge excessif sous le blâme apparent, tout en constatant un échec dont il faut se tirer d'une manière ou d'une autre.

Enfin, si on prend les lettres à ce qu'elles disent, il en résulterait que Comte n'est pour rien dans la rédaction du troisième, non plus que du quatrième volume de l'Industrie, ou du moins qu'il répudierait les idées contenues dans la troisième partie, pour laquelle il n'a qu'un blâme formel.

L'hypothèse de la réalité de ces lettres est insoutenable; tout deviendrait incompréhensible; au contraire, les difficultés s'évanouiraient si on admet le concert, un jeu de publicistes. Depuis, Comte a répudié tous les écrits de cette époque. Il aurait eu beau jeu à rappeler ses lettres si elles avaient été réelles. Il aime mieux dire que tout ne fut que du fatras.

La seconde note, en manière d'addition, est de la main même de Gustave d'Eichthal. Voici comment il s'exprime :

Dans la première lettre, il lui démontre l'inutilité de son entreprise; mais n'est-ce pas ironie? A ne lire que la première lettre, on le croirait; ce serait même de l'excellente ironie; mais la seconde lettre ne permet pas cette interprétation; il oppose principe à principe (juillet 1881).

de son fils, M. Eugène d'Eichthal. Le savant économiste nous a confié ces précieux documents autant par souci de la vérité historique et intérêt pour la question en litige que par souvenir des longues relations d'amitié qui existèrent entre son père et les frères Pereire.

Ces lettres ne sont pas écrites « par ironie », mais bien pour attirer l'attention du public sur les idées émises par Saint-Simon et Comte et provoquer la continuation de la publication.

*
* *

Quoique le manuscrit ne porte pas mention d'un millésime quelconque, il est de toute probabilité que ces lettres furent écrites après la publication du quatrième volume de l'Industrie, c'est-à-dire en avril ou mai 1818. Ce volume est annoncé le 16 mai 1818 dans le n° 1906 du *Journal de la librairie,* ce qui mettrait au commencement du mois d'avril la date de son apparition. Or, Comte, dans la première de ces deux lettres anonymes, s'exprime ainsi :

Je viens de lire l'écrit que vous avez publié ces jours derniers.

Et dans la seconde, de la façon suivante :

Mais je n'en persiste pas moins à soutenir que l'écrit considéré dans son ensemble ne devait point être publié, et je fonde cette manière de voir sur le terrible sort que sa publication *prépare* à votre entreprise.

D'après ces phrases, il faudrait fixer à avril ou commencement de mai la date où ces deux lettres furent écrites. M. Dumas donne la date de juin 1818 et M. Weill dit que c'est vers la fin de 1818 que ces lettres durent être écrites. Nous ne le croyons pas. Comte écrit : « Le revers que votre entreprise (le troisième volume) a essuyé il y a six mois » (octobre 1817); puis il parle du « récent écrit » (quatrième volume, mai 1818). Cela coïncide bien pour la date d'avril ou mai 1818 pour les lettres.

A ces trois moments (mai-avril, juin ou fin 1818, octobre, novembre, décembre), Saint-Simon et Comte étaient en excellents termes.

Le volume est annoncé le 16 mai et, le 15, Comte écrivait à Valat :

Nous venons de lancer un premier cahier d'un ouvrage bien important et qui, je crois, fera sensation dans le monde politique.

Voici comment, le *15 mai 1818,* Comte s'exprime à l'endroit de Saint-Simon dans une lettre adressée à Valat :

Tu désires que je te fasse connaître M. de Saint-Simon; c'est le plus excellent homme que je connaisse, celui de tous dont les écrits et les sentiments sont les plus d'accord et les plus inébranlables.

Comte, comme on le sait, avait été, pendant les premiers temps de sa collaboration avec Saint-Simon, c'est-à-dire en 1817, rétribué par lui; il recevait 250 à 300 fr. par mois.

Le 15 juin 1818, Comte écrit à Valat :

Tu me crois encore dans l'heureuse et courte passe où j'étais chez M. de Saint-Simon.

A ce moment-là, il ne reniait pas cette « heureuse et courte passe, qui d'ailleurs lui fut fort utile sous plus d'un rapport » :

En premier lieu j'ai appris, dit Comte, par cette liaison de travail et d'amitié avec un des hommes qui voient le plus loin en politique philosophique, j'ai appris une foule de choses que j'aurais en vain cherchées dans les livres, et mon esprit a fait plus de chemin depuis six mois que dura notre liaison qu'il n'en aurait fait en trois ans si j'avais été seul.

Le 17 novembre encore, Comte écrit à Valat[1] :

Connaissant d'ailleurs pour les avoir vues plusieurs fois toutes les bonnes comédies et sachant par cœur les acteurs et les actrices, je préfère rester philosophiquement chez moi ou aller philosophiquement causer avec le digne philosophe Saint-Simon.

Comme on le voit par cette lettre du 17 novembre, Saint-Simon et Comte nourrissaient l'un pour l'autre les sentiments les meilleurs.

Leurs divergences ne consistaient qu'en ceci : Comte trouva Saint-Simon trop pressé de réaliser, comme dit M. Dumas, ses conceptions dans l'ordre pratique. Toutefois, l'idée fondamentale de Saint-Simon enthousiasmait Comte :

L'idée fondamentale, dit Comte dans les lettres anonymes, me parait être une belle et utile conception, et je suis persuadé que tôt ou tard on finira par l'adopter.

Les deux collaborateurs mêlaient leurs idées, l'un trouvait l'idée fondamentale, « l'idée mère », comme dira Comte en 1824; l'autre cherchait d'autres moyens pour la mise en œuvre des idées elles-mêmes.

1. Cf. Valat, *op. cit.*

La question morale et religieuse les séparait :

Il est même possible, dit Comte, que je vous présente plus tard quelques considérations de morale, car je pense que la morale est une science à faire, tout comme la politique, et, en effet, sans avoir nullement l'intention de combattre les principes de morale très respectables et très utiles que je trouve en circulation, il m'est permis d'observer que ces principes sont insuffisants[1].

Puis entrant plus avant dans son sujet favori, cet élargissement positif de la morale future :

Il me semble donc, sans mériter d'être accusé du désir de bouleverser l'ordre social, qu'on peut très bien dire de ces principes de morale qui sont en circulation qu'ils sont tout à fait insuffisants parce qu'ils ne sont tous que des sentiments, et par suite, en admettant même que tous ces principes sans distinction soient conformes en tous points aux vrais intérêts de la société, on peut désirer la formation d'une science morale positive. Cette science, de même que la politique, me paraît devoir être entée sur l'économie politique, car je pense que les règles de morale comme les institutions politiques doivent être jugées d'après l'influence qu'elles exercent ou peuvent exercer sur la production; quel examen intéressant que celui de toutes les coutumes et dispositions morales, comme par exemple la charité, considérées de ce point de vue et par conséquent jugées pour la première fois sans déclamation et d'une manière tout à fait positive[2].

Auguste Comte désirait l'établissement d'une morale terrestre et positive et Henry Saint-Simon voulait l'élargissement du principe philosophique contenu dans la parole du Christ et de ses disciples, de Paul surtout. Les deux philosophes avaient un même but : réorganiser. Ils se préoccupaient des mêmes problèmes, mais y apportaient des méthodes différentes. C'est dans la forme que résideront ce que M. Dumas appelle « leurs premiers dissentiments ».

Quoi qu'il en soit, ces deux lettres anonymes, écrites dans les conditions déjà énoncées, sont capitales au point de vue de l'histoire du saint-simonisme et du positivisme.

* * *

A première vue, ces procédés mystérieux étonnent. Comte en était

1. Lettres anonymes. Cf. Appendice, *infra*.
2. Lettres anonymes. Cf. *infra*.

cependant assez coutumier. Il aimait qu'on ne sût pas ce qu'il faisait ou qu'on supposât autre chose que ce qu'il faisait réellement.

En effet, lorsque Comte collaborait avec Saint-Simon, il ne signait pas ses travaux « relativement à ses parents », dit-il, et « de peur de figurer le soir à la police correctionnelle[1] ».

Il faisait, à ce sujet, ses confidences à son ami Valat :

Je te prie, dit Comte à Valat, de tenir cet article-ci fort secret, car papa croit que j'ai rompu toute liaison avec M. de Saint-Simon; tu sais bien que ma famille me croirait dévolu au terrible tribunal de la police correctionnelle si elle savait que je continue à travailler avec un homme dont le libéralisme est si connu[2].

Comte, il est vrai, va même se contredire, et cela volontairement. En effet, parlant de ce quatrième volume de l'Industrie pour lequel, dans la première des lettres anonymes, il prévoit « une catastrophe » analogue à celle essuyée pour le volume précédent (3e volume, Industrie), il écrit à Valat, le 15 mai 1818, c'est-à-dire la veille du jour où le volume est annoncé dans le *Journal de la librairie,* ces lignes significatives :

Je crois notre ouvrage trop grave et trop scientifique pour que le ministère lâche à nos trousses le déclamateur ordinaire, M. de Marchangy. Quand une fois l'entreprise aura plus d'aplomb et qu'elle sera décidément ancrée, je me nommerai[3].

D'ailleurs, à faire le métier de publiciste, on gagne de l'argent :

Songe, mon ami, dit Comte à Valat, que le *Censeur,* dans les trois premières années, a rapporté 200,000 fr. net à ses auteurs, et actuellement, quoique l'ouvrage ait beaucoup perdu de son ancien éclat, ils ont encore 10 à 15,000 livres de rente chacun. Oh! il y a des ressources dont tu ne te fais pas idée dans la carrière politique. Juge si je puis parvenir à chanter sur cette note-là! Mes parents me pardonneront alors, j'espère, de m'être fait publiciste[4].

En outre, il aime tant Saint-Simon :

Son caractère, dit-il à Valat, est généralement estimé par les hommes

1. Valat, 50.
2. Valat, 36.
3. Valat, 50.
4. Valat, 51.

de toutes les opinions. Si plusieurs personnes ne rendent pas la même justice à ses idées, c'est que sa manière de voir s'élève trop au-dessus des idées ordinaires pour qu'elles puissent encore être appréciées; mais cela viendra tôt ou tard, et voilà l'avantage des gens qui sont plutôt au-dessus qu'au-dessous de leur siècle; c'est que, comme le siècle avance et qu'il ne recule jamais, ils finissent toujours par être estimés ce qu'ils valent, tandis que les gens au-dessous de leur siècle sont de plus en plus méprisés[1].

Et plus loin :

C'est l'homme le plus estimable et le plus aimable que j'aie connu de ma vie, celui de tous avec lequel je trouve qu'il est le plus agréable d'avoir des relations. Aussi je lui ai voué une amitié éternelle...[2].

Et lorsque plus tard il collabora de nouveau avec Saint-Simon pour l'élaboration du troisième cahier du *Catéchisme des Industriels*, alors que vraiment, à ce moment-là, il avait à se plaindre de Saint-Simon, il écrivait :

Afin de caractériser avec toute la précision convenable l'esprit de cet ouvrage, quoique étant, j'aime à le déclarer, *l'élève* de M. de Saint-Simon...[3].

Et plus loin :

Ayant médité depuis longtemps les *idées mères* de M. de Saint-Simon, je me suis exclusivement attaché à systématiser, à développer et à perfectionner la partie des aperçus de ce philosophe qui se rapporte à la direction scientifique... J'ai cru devoir rendre publique la déclaration précédente afin que, si mes travaux paraissent mériter quelque approbation, elle remonte au *fondateur* de l'école philosophique dont je m'*honore* de faire partie[4].

D'autre part, faisant à Valat l'envoi du livre qui contenait ces lignes, il dit :

L'ouvrage que je t'envoie contient encore quelques traces de ma liaison avec Saint-Simon, parce que la rupture a suivi le commencement de l'impression. Elle consiste en le mot *élève* et dans le développement

1. Valat, 52.
2. Valat, 53.
3. *Catéchisme des Industriels* (édition originale), 3e cahier. Paris, de l'imprimerie de Sétier, avril, 1824, in-8° (coll. personnelle), p. 6.
4. *Catéchisme des Industriels*, p. 8.

de ce mot qui se trouve au préambule. Ces traces disparaîtront dans la prochaine édition, car elles n'étaient que de complaisance[1].

Et, dans une autre de ses nombreuses lettres à Valat :

Grâce à la précaution que j'ai prise de ne jamais signer mes articles, la responsabilité ne porte pas sur moi; c'est une chose convenue avec M. de Saint-Simon, auquel, comme tu le penses bien, cette convention ne fait aucun tort, puisqu'il est évident qu'être pendu avec lui ne le soulagerait guère[2].

La mentalité de Comte, écrivant les lettres à Valat et rédigeant les deux lettres anonymes, est la même. Les lettres à Valat expliquent les deux lettres anonymes.

* * *

L'Industrie avait cessé de paraître en 1818; en janvier 1819 était apparue une nouvelle publication : *le Politique*[3]. M. Dumas[4] dit que le *Politique* fut rédigé par une Société de gens de lettres et dirigé par l'infatigable M. de Saint-Simon. Auguste Comte, continue M. Dumas, toujours docile, donne au *Politique* deux beaux articles où il développe les idées économiques et politiques de son maître.

Comte, naturellement, n'avait pas signé ces articles, toujours par simple mesure de prudence. Comte ne fit-il que collaborer au *Politique* sous la direction de l'infatigable Saint-Simon? Non pas. Nous avons trouvé dans les archives saint-simoniennes, *Fonds Fournel*, dans le carton *Saint-Simon*, non loin de la minute originale des deux lettres anonymes, la minute de l'accord fondant le *Politique*. L'accord est dûment signé et paraphé, et fait en quadruple, sous signature privée, le 22 février 1819, approuvé par les contractants et signé autographe :

SAINT-SIMON. COMTE.

Voici le texte de l'accord :

Entre les soussignés, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1er. — La propriété de l'ouvrage ayant pour titre *le Politique*, et qui se publie par livraisons, est divisée en vingt-quatre

1. Valat.
2. Valat, 107.
3. *Le Politique*, par une Société de gens de lettres, in-8° (édition originale, p. 163), Fonds Fournel.
4. Dumas, p. 263.

actions. Douze de ces actions appartiennent, savoir : à M. Henry de Saint-Simon dix, et deux à M. Comte, ancien élève de l'École polytechnique. Des douze autres actions, deux sont acquises par M. Coutte, propriétaire, et par M. La Chevardière, aussi propriétaire, qui s'engagent à en verser le montant dans la caisse de la Société, à raison de 1,000 fr. par action, de manière à ce que M. Coutte ne verse les seconds 1,000 fr. qu'après l'emploi des 2,000 fr. à fournir par lui et M. La Chevardière.

Art. 2. — Les deux actions de M. Comte et sept de celles de M. Saint-Simon ne pourront être vendues, cédées ni transportées, leur produit seul pourra l'être. M. Saint-Simon pourra disposer à son gré de ses trois autres actions.

Art. 3. — Au moyen des articles précédents, M. Saint-Simon renonce à pouvoir rien réclamer des autres actionnaires pour raison des frais généralement quelconques relatifs aux quatre premières livraisons du *Politique* faites pour son compte personnel, et il remet à la Société tous les exemplaires restant de ces quatre livraisons pour en disposer par elle comme bon lui semblera. Les parties se tiennent réciproquement quittes et déchargées de toutes choses à ce sujet.

Art. 4. — Les abonnements faits pendant la gestion de M. Saint-Simon, et dont l'état est ci-joint, ne pourront être réclamés par la Société, qui s'engage au contraire à les fournir à ses frais à partir du cinquième cahier ou livraison inclusivement.

Art. 5. — Les bénéfices, déduction faite de tous frais généralement quelconques relatifs à la présente Société, seront répartis en deux parts égales, dont une, formant la moitié, sera partagée entre les douze actions appartenant à M. Saint-Simon et à M. Comte, en raison du nombre qui leur en appartient par l'article premier, ou aux concessionnaires de M. Saint-Simon pour ses trois actions disponibles, l'autre part ou moitié de ces bénéfices sera répartie entre ceux qui auront acquis tout ou partie des douze autres actions, et ceux-ci la répartiront entre eux au prorata des actions à eux appartenant.

Art. 6. — Les acquéreurs d'actions ne pourront être, sans leur consentement, engagés pour plus de 1,000 fr. par chaque action. Tout nouvel actionnaire souscrira le présent acte, dont copie sera délivrée certifiée par le directeur.

Art. 7. — Il y a un directeur nommé par la Société. Ses fonctions s'étendent à faire les recettes et dépenses, ainsi qu'à tout ce qui concerne l'administration et la publication du *Politique,* sauf la rédaction.

Art. 8. — La durée des fonctions du directeur est d'une année. Il sera rééligible. Il rendra compte tous les trois mois, en assemblée générale, de la gestion et des recettes et dépenses qui seront par elle arrêtées. Il donnera connaissance à tout actionnaire qui se présentera de tous les détails que celui-ci pourra désirer. Le directeur convoque les assemblées générales quand il le croit nécessaire.

Art. 9. — La Société nomme et choisit pour directeur M. La Chevardière, qui l'accepte sans émoluments.

Art. 10. — Si le directeur pense que la publication d'un article destiné à être inséré au *Politique* ait des inconvénients, il en prévient le rédacteur. Si celui-ci persiste, le directeur réunit les rédacteurs, et la majorité décide après avoir entendu le directeur et le rédacteur. Celui-ci ne peut voter à ce sujet.

Art. 11. — Les frais de rédaction sont fixés à 100 fr. par feuille d'impression ou au prorata. Mais, jusqu'à ce que les abonnements au *Politique* soient au nombre de trois cents, ces frais ne seront payés que pour la moitié; l'autre moitié ne sera remboursée aux rédacteurs que lorsque les abonnements excéderont le nombre de trois cents. Dans le cas où ils n'y parviendraient pas, les rédacteurs n'auront aucune répétition à exercer à cet égard contre la Société.

Art. 12. — Le manuscrit de tout article inséré ou à insérer au *Politique* doit être signé d'un des rédacteurs. L'imprimé pourra n'indiquer que des lettres initiales ou tout autre signe. La responsabilité de chaque article appartient au signataire.

Art. 13. — Les rédacteurs actuels sont : MM. Saint-Simon, Comte, La Chevardière. Ils pourront s'en adjoindre d'autres.

Art. 14. — Dans le cas où le succès du *Politique* pourrait exiger d'augmenter les honoraires des rédacteurs, la chose sera décidée par les actionnaires.

Art. 15. — S'il survient des difficultés sur des cas non prévus par le présent, elles seront décidées par les actionnaires convoqués à ce sujet et à la majorité. Les actionnaires pourront être représentés par d'autres actionnaires pour les objets d'administration.

Art. 16. — Les voix seront comptées par actionnaire et non par action.

Fait quadruple et arrêté entre nous sous signatures privées, à Paris, ce 22 février 1819.

En 1819, comme on le voit, Comte n'était pas brouillé avec Saint-Simon. Leurs idées n'étaient pas plus en accord à ce moment-là qu'en 1818. Les deux philosophes se préoccupaient des mêmes problèmes, mais les comprenaient différemment[1].

1. Voici deux lettres curieuses, encore que la seconde lettre soit de 1824. Rédacteur au *Politique*, Comte s'adressait des lettres à lui-même. On sait qu'il signait M. B***, B étant l'initiale du nom de sa mère. — Voici la lettre (p. 163) :

« *Les rédacteurs du* Politique *à M. B****.

« Monsieur,

« Nous vous prions d'agréer tous nos remerciements pour l'excellent travail que vous avez eu la bonté de nous adresser. Nous vous dirons en toute fran-

*
* *

Nous avons établi que Saint-Simon avait fait la connaissance de Comte en 1817, et, selon toute probabilité, au mois de mai; que la date où les « deux lettres anonymes » paraissent avoir été écrites est 1818 et probablement au mois d'avril; que, loin d'avoir été rédigées, comme le prétendent et M. Robinet et M. Alengry pour « leur entrée en relations », et, par là même, être une critique acerbe des idées de Saint-Simon, déguisée cependant sous un éloge partiel, ces deux lettres, au contraire, révélaient un accord tacite en vue d'une réclame, une façon de publicité, faite de concert; qu'enfin, l'acte fondant le *Politique* dûment signé Saint-Simon et Comte en 1819 apportait une preuve de leur nouvelle collaboration, étonnante surtout après le ton « des deux lettres anonymes » dans le cas où l'on donnerait quelque créance à la réalité de ce document artificiel.

Quoi qu'il en soit, ces deux documents, l'un capital, l'original des lettres, l'autre intéressant, l'acte fondant le *Politique*, ne peuvent que confirmer nos assertions, quelque hypothétiques qu'elles puissent paraître. En tous cas, toute discussion devra les utiliser.

Écrites de la main d'Auguste Comte, ces deux lettres, que nous nommons, pour ne point les confondre, les « deux lettres anonymes », d'une part, et d'autre part, signé des deux noms, l'accord fondant le *Politique*, forment toutes deux des documents de « première main » d'une haute valeur historique. Trouvées dans les archives saint-

chise et en détail ce que nous pensons de vos idées dans des lettres sur vos travaux que nous publierons incessamment.

« Nous avons l'honneur d'être vos très humbles serviteurs,

« Les rédacteurs du *Politique*. »

Le 11 mars 1826 (?), Comte écrivait à M. de Blainville la lettre suivante :

« Je me suis présenté chez M. de Blainville pour le prier de vouloir bien passer après son dîner chez M. de Saint-Simon, qui est très malade et qui désire vivement le voir. Pour ne rien céler, notre malheureux ami a tenté de se détruire, mais heureusement il n'y est point parvenu, et il y a tout espoir que nous le conserverons. La présence de M. de Blainville lui sera un grand sujet de soulagement.

« COMTE.

« Mardi soir (11). »

Cette lettre est extraite de la correspondance inédite de Comte publiée par la Société positiviste. La lettre n'est pas datée. On a mis la date de 1826. Cela est impossible, Saint-Simon étant mort en 1825. Il est beaucoup plus probable de fixer la date du 11 mars 1823, Saint-Simon ayant tenté de se suicider le 9 mars de cette année.

simoniennes, elles acquièrent un intérêt et une valeur considérables.

Si Saint-Simon reçut ces « deux lettres anonymes » telles qu'elles sont, telles que nous les produisons, il est impossible de croire à la réalité de l'anonymat et à la franchise de leur teneur; si Henry Saint-Simon ne les reçut ni ne les lut, comment se trouvent-elles dans les archives saint-simoniennes?

Selon toute probabilité, ces deux lettres furent rédigées d'un consentement réciproque ou sur la proposition de l'un des deux philosophes, mais, en tous cas, graphiquement écrites par Auguste Comte. Il est à présumer qu'après réflexion, ce projet de réclame fut reconnu stérile et abandonné.

Et, dans l'amoncellement de ces documents, de même que l'accord fondant le *Politique* qui vient témoigner d'une glorieuse et mémorable confraternité, ces deux lettres anonymes[1], vaines maintenant, exhumées pour l'unique souci de la vérité, demeurent aujourd'hui encore dans les vieux cartons saint-simoniens, inutilisées.

Alfred Pereire.

1. On trouvera en appendice le texte intégral des deux lettres anonymes.

# APPENDICE.

## MANUSCRIT ORIGINAL DES DEUX LETTRES ANONYMES

### ADRESSÉES PAR AUGUSTE COMTE A HENRY SAINT-SIMON.

[*Page*] (1)[1].

### LETTRES A M. H. SAINT-SIMON

PAR UNE PERSONNE QUI SE NOMMERA PLUS TARD.

*1re lettre.*

*Cette lettre est d'Auguste Comte comme le montre suffisamment l'écriture.*
*G. d'E.*

[*Fol. 1.*] Monsieur,

prenant un vif intérêt à tous les travaux[1] qui me paraissent susceptibles de contribuer[2] au progrès de la science sociale et au développement de la civilisation, j'ai dû être péniblement affecté du revers que votre entreprise a essuyé il y a six mois, et je l'ai été d'autant plus qu'il m'a paru que ce revers était en grande partie votre ouvrage, et le résultat nécessaire de la direction fausse et irréfléchie que vous aviez prise dans votre troisième volume. Vous avez apperçu (*sic*) votre erreur, vous la signalez franchement et vous tentez aujourd'hui de vous relever. Je viens de lire l'écrit que vous avez[3] publié ces jours derniers et je m'empresse de vous communiquer le jugement que j'en porte, ainsi que les réflexions que cette lecture m'a suggérées et que je viens de rédiger à la hâte. Comme il ne s'agit, à mon avis, de rien moins que de préserver votre entreprise d'une seconde catastrophe aussi complète et bien plus décisive que la première, j'espère que vous voudrez bien, en faveur du motif, excuser la liberté que je prens (*sic*) de m'exprimer en toute franchise et que vous trouverez le jugement que je porte sur votre écrit digne de fixer sérieusement votre attention. Je m'empresse d'ailleurs de vous accorder plein pouvoir de publier cette lettre, ainsi que toutes celles que je pourrai vous écrire dans la suite sur le même sujet, si vous croyez que cette publication puisse vous être de quelque utilité[4].

1. *Correction.* Comte avait mis primitivement « toutes les entreprises ».
2. « Pour quelque chose », *effacé.*
3. Primitivement « venez de ».
4. Primitivement « servir utilement votre entreprise ».

1. Cette indication mentionne uniquement la distribution des pages sur le manuscrit original.

En fesant (*sic*) la revue des principales classes de la société, de celles qui exercent le plus [*fol.* 2] d'influence dans la formation de l'opinion générale, et en examinant quelle impression doit faire votre écrit sur chacune d'elles, je me suis bientôt convaincu, Monsieur, que votre entreprise, telle que vous la présentez aujourd'hui, doit succomber une seconde fois. C'est un point sur lequel je ne crois pas que vous puissiez conserver de doute, si vous voulez bien prendre la peine de parcourir avec moi cette série d'observations.

Je pourrais commencer par les journalistes, car ils exercent, quoique asservis, un grand empire sur l'opinion d'une foule de lecteurs, et je pourrais vous faire observer que ces messieurs n'entretiendront point le public des idées que vous venez de produire[1], parce qu'il leur sera défendu d'en parler. Mais, depuis l'heureuse invention des journaux non-périodiques, cet inconvénient est à peu près nul, et les ouvrages mis à l'index de la police ont, tout aussi bien que les brochures ministérielles, les honneurs de l'annonce.

1. Quand je dis que les journalistes n'entretiendront point le public des idées que vous venez de produire, je ne prétends pas avancer qu'ils ne feront point sur votre ouvrage des articles, et des articles peut-être fort longs. Mais ces* articles ne traiteront aucunement des principes que vous avez émis, et consisteront, comme à l'ordinaire, en des personnalités plus ou moins malignes, et en des plaisanteries plus ou moins bonnes sur votre écrit. (Cette note de Comte est mise en marge et est d'encre plus foncée.

Je laisse donc les journalistes, et j'arrive à la classe pensante; voyons d'abord vos confrères, messieurs les publicistes. Plus votre travail renferme d'idées neuves et profondes, plus vous devez être persuadé, ce me semble, que les publicistes (à quelques exceptions près, malheureusement fort peu nombreuses), craindront de nuire à leur réputation en fesant (*sic*) des efforts pour établir la vôtre. En conséquence, tout en louant vos intentions (qu'il serait sans doute assez difficile de blâmer ou de suspecter), ils s'attacheront à prouver que votre écrit ne contient rien de neuf, et que toutes les idées justes et utiles qui s'y trouvent ne sont que la répétition des opinions qu'ils avaient émises avant vous.

Les savans (*sic*) adonnés à la culture des sciences d'observation et de raisonnement trouveront le moyen que vous présentez neuf et simple, et d'un succès certain; ils seront frappés de la justesse de vos démonstrations principales, et probablement ils seront aussi satisfaits qu'étonnés de trouver dans votre logique une rigueur et une clarté dont ils[1] pensent que les matières politiques ne sont point susceptibles; enfin, vous obtiendrez [*fol.* 3], je crois, leur entière approbation. Mais vous ne devez pas espérer pour cela qu'ils emploient en votre faveur l'influence qu'ils pourraient exercer dans cette occasion sur l'opinion publique. Loin de là, ils se hâteront de renouveller (*sic*) leur profession de foi habituelle, qu'ils ne se mêlent point des affaires politiques. Tous ces savants, les mathématiciens surtout, sont animés en général d'un grand libéralisme théorique qui va quelquefois jusqu'à l'exagération la plus outrée; mais ils n'en conforment pas moins leur conduite à la maxime prudente :

« qu'on se batte, qu'on se déchire,
« peu m'importe, c'est un délire. »

* « Ces deux je », *effacé*.

1. « Croi... », *effacé*.

Cette classe de la société, qui, en général, *pense* beaucoup et pense juste, mais *sent* fort peu, est, en France, plus nombreuse, plus accréditée, et peut-être plus égoïste que dans aucun autre pays.

Si les savans (*sic*) ne vous soutiendront pas, du moins ils vous jugeront bien. Mais quant à l'Université, elle déversera sur vous et sur votre écrit le plus profond mépris, par la raison que vos opinions ne sont fondées sur aucune des idées[1] produites par les oracles des collèges, c'est-à-dire par les auteurs Grecs et Latins.

Après ce coup d'œil jetté (*sic*) sur la classe qui écrit et sur celle qui pense[2], considérons la classe qui agit, qui exerce une influence politique directe. La cause que vous soutenez[3] a dans cette classe des amis et des ennemis; vous ne serez pas mieux traité par les uns que par les autres[4]. Examinons d'abord *l'industrie,* que vous servez avec tant de zèle et de constance, dont tous vos travaux ont pour but direct d'améliorer la condition sociale.

Les industriels, commerçans (*sic*) et manufacturiers sont trop occupés par leurs affaires personnelles pour donner beaucoup de tems (*sic*) à la lecture, et, d'ailleurs, ils n'ont pas, en général, le goût des occupations intellectuelles. Ils ne sont point habitués à combiner leurs intérêts particuliers avec l'intérêt général; ils ont été élevés dans [*fol.* 4] un sentiment de crainte et de subordination aveugle à l'égard du gouvernement, et ils s'empressent beaucoup moins à réformer les[5] abus qu'à les faire tourner au[6] profit de leurs intérêts privés. Obtenir un monopole, s'enrichir dans le courtage d'un emprunt, voilà ce qui stimule l'ambition du plus grand nombre, de la presque totalité. Ceux d'entr'eux (*sic*) qui ont vu clairement que l'industrie a le droit et le pouvoir de contraindre les gouvernemens (*sic*) à diriger les affaires générales de la manière la plus conforme aux intérêts des producteurs sont encore en si petit nombre, et ils soutiennent leur opinion avec si peu d'énergie, qu'ils sont entraînés par le torrent de l'égoïsme contre lequel ils n'osent point élever une digue. Ainsi, vous ne devez pas vous dissimuler que votre écrit ne sera lu que par très peu de commerçans (*sic*) et de manufacturiers, que, parmi le petit nombre de ceux qui le liront, très peu sentiront son utilité, et que la petite pincée de ceux qui l'approuveront ne vous soutiendra point, par la peur qu'ils auront de se[7] compromettre[8]. Voilà ce qui vous est arrivé déjà et ce qui vous attend de nouveau.

1. Primitivement « maximes ».
2. Ici s'intercale « je », *effacé.*
3. Primitivement « servez ».
4. Primitivement « *des* uns *des* autres ».
5. Primitivement « leurs ».
6. Primitivement « à leur ».
7. « Je », *rajouté.*
8. Primitivement « de compromettre leurs personnes et leurs capitaux ».

Quant aux propriétaires de terres non-cultivateurs, vous n'aspirez pas, sans doute, à leur approbation, car la mesure que vous proposez est fort loin, il faut en convenir, d'être conforme à leurs goûts et à leurs habitudes. Ainsi préparez-vous aux attaques de tout genre qu'ils vous livreront, et vous savez combien est puissante l'influence de cette classe d'hommes. Ils prétendront que vous cherchez à bouleverser la société, ils se récrieront sur le danger des innovations et ils emploieront tous leurs moyens à insinuer à l'opinion que la mesure que vous proposez ne doit pas être adoptée et ne mérite pas seulement d'être examinée. Voilà, n'en doutez point, ce qu'ils diront et feront dire. Aussi que vous avisez-vous de proposer la réforme ([*page*] 2) [*fol.* 5] d'un ordre de chose dont les fainéans (*sic*) se trouvent si bien et qui placent ceux qui ne font que consommer si au-dessus de ceux qui produisent?

Les industriels agricoles, qui seraient les intéressés les plus directs à l'adoption de la mesure que vous proposez, sont encore des espèces de serfs; leur esprit est sans culture, leur âme sans énergie; plaire à leur maître est à peu près toute leur ambition. Ces hommes ne lisent pas du tout, ainsi ils ne prendront pas connaissance de votre ouvrage, et vous n'avez par conséquent aucun appui à attendre d'eux.

Les légistes, Monsieur, sont bien maltraités dans votre écrit. Ce que vous en dites, est, à la vérité, frappant d'exactitude, mais c'est pour cela même qu'ils ne vous pardonneront jamais. Vous avez saisi leur véritable esprit beaucoup mieux que personne ne l'avait fait jusqu'à présent; on voit que vous les avez bien étudiés et que vous les connaissez à fond; mais tremblez de les avoir ainsi montrés à découvert. Autant ce que vous dites de leur influence sociale me semble vrai et ingénieusement observé, autant il me paraît impolitique et imprudent d'avoir tourné contre vous toute cette influence. Les légistes, en un mot, vont devenir par cette indiscrète révélation les ennemis naturels et déclarés de vos idées et de votre cause. Il est vrai que vous ne prenez pas la peine de le dissimuler, et que vous désignez fort nettement aux industriels les légistes, comme les antagonistes contre lesquels ils doivent se diriger aujourd'hui. Mais vous n'avez pas réfléchi, Monsieur, que les industriels ne peuvent être pour vous que des amis fort tièdes et des auxiliaires très faibles, tandis que les légistes sont des ennemis acharnés et des adversaires formidables[1]. Voici, ce me semble, de quelle manière ils se [*fol.* 6] conduiront à l'égard de votre écrit.

1. Les avocats de Paris viennent de donner un exemple récent de la disposition du corps des légistes à persécuter les doctrines libérales et les hommes qui les professent, en refusant d'inscrire*

Les légistes sentiront très bien toute la force[1] du moyen que vous proposez ainsi que la justesse des premiers raisonnemens (*sic*) que vous avez présentés à l'appui de cette mesure. Mais ils se garderont bien de l'approuver, et ils éviteront avec le même soin de la contredire; tous leurs[2] efforts auront pour but d'empêcher qu'il s'entame une discussion

* Primitivement « d'admettre dans » *effacé.*

1. Primitivement « justesse », *effacé.*
2. Primitivement « les », *effacé.*

à ce sujet. Votre action sur l'opinion publique sera beaucoup trop faible pour les forcer à s'expliquer et ne pourra aucunement lutter avec l'influence prodigieuse qu'ils exercent sur la société. Ils affirmeront d'un ton doctoral que vos nouvelles idées sont des chimères comme tout ce que vous avez dit jusqu'à ce jour, et ils déclareront que, dans tous les cas, s'il y a quelque chose de bon dans votre écrit, attendu que, de l'aveu de tout le monde, cela ne pourra être utile qu'aux générations suivantes, la génération actuelle ne doit point s'en occuper. En émettant cette opinion, ils sentiront bien qu'elle est fausse et que la génération présente verrait sa condition grandement améliorée par l'adoption de[1] votre mesure; mais vous savez que les légistes n'ont pas besoin d'être convaincus de la justesse d'une opinion pour la soutenir avec chaleur. Ainsi, cette opinion sera produite, et ils compteront[2] sur l'égoïsme de leurs contemporains, sur leur paresse pour penser, sur la crainte qu'ils ont de laisser apporter le moindre changement à leurs habitudes. Cette tactique jésuitique sera couronnée d'un succès qui ne pourra pas, à la vérité, être éternel, car rien de ce qui est vraiment utile ne peut plus, graces (*sic*) à la civilisation moderne, être complettement (*sic*) étouffé; mais qui pourra durer assez long tems (*sic*) pour vous ravir le fruit de vos travaux.

sur leur tableau* un orateur dont ils ne peuvent récuser le talent (M. Manuel), mais qui a eu le malheur de montrer** constamment des principes contraires à cet esprit de souplesse qui caractérise si essentiellement la corporation des légistes. (Note de Comte.)

[*Fol.* 7.] De toutes les classes qui exercent quelque influence sur l'opinion publique et sur la marche des affaires, il ne me reste, je crois, à considérer que celle des gouvernans (*sic*).

Le ministère n'a point assez de philosophie, il n'est point composé de têtes assez fortes pour sentir tout l'honneur qui rejaillirait sur lui de la protection qu'il accorderait à vos travaux; il ne porte point ses vues assez loin pour appercevoir (*sic*) dans l'avenir les maux qu'il éviterait à la nation Française en encourageant les recherches de la nature de celles qui vous occupent. On se perd à disserter pour ou contre le plan politique du ministère; mais, en consultant les faits, il est, ce me semble, facile de reconnaître que le ministère ne suit aucun plan et qu'il vit au jour le jour. Trouver des ressources pour les besoins du moment est son unique occupation, et sa direction, s'il en a une bien déterminée, est plutôt rétrograde que progressive. Si vous indiquiez de nouveaux moyens pour maintenir et pour accroître l'arbitraire en conservant les formes constitutionnelles, ou si vous découvriez la manière d'établir de nouveaux impôts sans trop effaroucher les contribuables, vous recevriez des éloges et des récompenses; mais comme vos recherches sont d'une nature absolument opposée, vous n'avez aucun appui à espérer des gouvernans (*sic*). D'un autre côté, je crois le ministère trop rusé pour vous mettre en jugement, car le plaidoyer d'une affaire de ce genre fixerait l'attention du public sur la découverte des vérités poli-

1. Intercalé primitivement « la », *effacé*.
2. Intercalé primitivement « pour », *effacé*.

* Primitivement « ordre », *effacé*.
** Primitivement « de se conduire d'après », *effacé*.

tiques que l'on voudrait tenir dans l'ombre. Il faut donc vous résigner[1] à être privé même des honneurs et des avantages de la persécution.

N'oubliez pas d'ailleurs, Monsieur, que le ministère, comme vous l'avez remarqué vous-même, est composé, en majorité, [*fol. 8*] de légistes qui pourraient bien se croire destinés à venger leur corporation. Ils sont rares les hommes qui pensent comme le bon Louis XII : « Ce n'est pas au roi de France à venger les injures du duc d'Orléans. »

Il vous resterait pour ressource la colère des nobles, s'ils conservaient encore quelque crédit dans l'opinion, car ils ne manqueront pas de tomber sur vous à bras raccourcis. Mais l'influence qu'ils exerçaient jadis est si complètement détruite qu'ils ne peuvent plus faire du bien aux écrivains libéraux, quelque mal qu'ils en disent. M. de la Bourdonnaye n'a pas eu le crédit d'accroître de dix exemplaires la vente des ouvrages contre lesquels il a jetté (*sic*) feu et flamme.

Je crois utile de résumer en peu de mots toutes les observations précédentes afin de rendre leur conséquence plus sensible; je vais vous présenter en quelque sorte le bilan de votre entreprise.

Vous serez soutenu, mais très faiblement, et sans[2] le moindre zèle par les industriels,

vous serez violemment attaqué par les propriétaires territoriaux non cultivateurs et par les légistes,

les savans (*sic*) et les publicistes ne vous feront ni bien ni mal, de même à peu près que le ministère.

Ne résulte-t-il pas avec évidence qu'une nouvelle chûte vous est inévitablement destinée ? Ne pouvant compter sur aucun secours de la part des savans (*sic*) et des publicistes, à peu près abandonné par les industriels, réduit enfin à vos seules forces, comment pourriez-vous résister à la prodigieuse influence des légistes dirigée tout entière contre vous ? Et vous n'aurez pas même pour ressource les réquisitoires de M. de Marchangy ?

Je suis donc intimement persuadé, Monsieur, ([*page*] *3*) [*fol.* 7] que vous allez échouer une seconde fois dans l'entreprise que vous avez conçue. Malheureusement je ne puis douter que ce ne soit encore de votre faute. C'est ce que j'entreprendrai de vous démontrer dans ma seconde lettre, où j'établirai qu'il dépendait entièrement de vous d'éviter ce nouvel échec et que vous pouviez vous ouvrir une route aussi riante et aussi sûre que celle dans laquelle vous êtes lancé est sombre et périlleuse. Pour le moment, permettez-moi, Monsieur, de terminer une lettre déjà trop longue en vous rappelant un principe que les écrivains politiques devraient toujours avoir en vue[3].

Les hommes qui écrivent, de même que ceux qui gouvernent, ne doivent jamais s'en prendre qu'à eux seuls des succès qu'ils n'ob-

1. Primitivement intercalé « d'avance », *effacé*.
2. Primitivement intercalé « aucun », *effacé*.
3. Primitivement « ne devaient jamais oublier », *effacé*.

tiennent pas, au lieu d'accuser le public d'être la cause de leur chute. Et, en effet, les écrits doivent être faits pour le public, et non le public pour les écrits. Il est étonnant que les publicistes libéraux qui ont pour principe fondamental que les gouvernans (*sic*) sont faits pour les gouvernés ne se soient pas encore apperçus (*sic*) que les écrivains sont faits pour les lecteurs; la raison en est pourtant[1] la même.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Y.

*2e lettre.* [*Page*] (1).

[*Fol. 1.*] Monsieur, *Deuxième lettre.*

malgré le sinistre avenir que je vous ai prédit, et que je crois vous avoir démontré dans ma première lettre, vous auriez tort de présumer que mon opinion personnelle est entièrement défavorable à l'écrit que vous venez de publier. L'idée fondamentale me paraît une belle et utile conception, et je suis persuadé que tôt ou tard on finira par l'adopter, parce qu'elle est, à mon avis, le véritable et unique moyen d'élever sans secousses l'organisation sociale au niveau des lumières, et qu'il faudra bon gré malgré (*sic*) qu'on finisse par s'occuper de cela. Les principales conséquences de votre idée me semblent bien déduites, et je trouve dans les considérations accessoires plusieurs apperçus (*sic*) neufs et lumineux; mais je n'en persiste pas moins à soutenir que l'écrit, considéré dans son ensemble, ne devait point être publié, et je fonde cette manière de voir sur le terrible sort que sa publication prépare à votre entreprise. La cause de cette catastrophe est, selon moi, que votre écrit, rempli d'idées justes et neuves, est néanmoins dans une mauvaise direction. En effet, votre unique tort, à mes yeux, a été d'avoir suivi votre idée fondamentale dans ses conséquences politiques au lieu de la suivre dans ses conséquences scientifiques, ce qui était possible, facile, et d'un succès certain, ainsi que je le montrerai tout à l'heure. Examinez, Monsieur, combien cette première faute vous a mené loin. En dirigeant tous vos travaux vers le but de faire adopter votre idée dans la pratique, vous vous êtes forcément mis en rapport avec tout ceux qui exercent ou veulent exercer une influence politique quelconque, c'est-à-dire avec presque tout le monde. Vous n'avez pas songé, en vous adressant ainsi à la masse du public, aux deux grands inconvéniens (*sic*) qui doivent en résulter pour vous. D'abord, il n'y a [*fol. 2*] point encore assez d'idées positives répandues sur le sujet qui vous occupe, pour que vous puissiez être jugé avec connaissance de cause en vous adressant directement à la classe la plus nombreuse. Vous échoueriez donc quand même chacun vous jugerait avec sa raison. Mais avez-vous pu l'espérer? Comment n'avez-vous pas senti que votre marche mettrait en jeu des passions, des intérêts et que

1. Primitivement « entièrement », *effacé*.

ce serait eux qui se chargeraient d'examiner vos démonstrations? C'est là[1] l'origine du triste accueil que vous recevrez et dont je vous ai tracé en détail la fidèle peinture dans ma première lettre.

Oui, Monsieur, je le répète, je crois que vous avez commis une très grande faute en vous jettant (*sic*) dans la direction que vous avez prise, car vous vous êtes par là mis très gratuitement aux prises avec les passions, et les passions les plus intraitables, contre lesquelles les argumens (*sic*) les plus justes seront toujours impuissans (*sic*).

Cette faute, bien que très déplorable, puisqu'elle tue votre entreprise, me paraît, je vous l'avoue, encore plus étrange et inexcusable. Je ne sais à quelle fatalité l'attribuer, quand je considère combien il vous était facile de l'éviter entièrement, et je suis alors presque tenté de penser que, si vous ne réussissez pas, c'est que vous l'avez bien voulu.

Votre idée fondamentale me semble une bonne fortune des plus brillantes qui se soient jamais présentées à un publiciste. Mais permettez-moi de vous dire[2], Monsieur, que vous n'en avez pas tiré[3] le[4] meilleur parti possible, ou, pour parler plus exactement, que pour réussir et pour être aussi utile que le comporte votre découverte, il fallait conduire votre entreprise d'après un plan tout[5] contraire à celui que vous avez suivi. En un mot, vous[6] avez [*fol. 3*] mal exploité la mine que vous avez trouvée, et vous avez suivi le filon le plus pauvre et le plus pénible, au lieu de prendre le plus facile et le plus fécond. Voici, selon moi, quel parti vous auriez dû prendre.

Au lieu de suivre votre idée sous[7] le rapport politique ou pratique, au lieu d'examiner[8] l'action qu'elle pourrait avoir sur les institutions[9] existantes, dans l'intention de la faire adopter par les législateurs, il fallait la suivre sous le rapport scientifique ou théorique, il fallait discuter son influence sur la théorie de la science sociale, afin de la porter, comme elle peut l'être, au rang des principes fondamentaux de cette théorie.

Veuillez considérer, Monsieur, quel beau jeu vous aviez dans cette carrière! D'abord, ne vous adressant par là qu'aux hommes qui cultivent les sciences morales et politiques, vous auriez été jugé par le raisonnement au lieu de l'être par les passions, vous étiez ainsi en rapport avec vos juges naturels. Cela seul vous garantissait un

1. Primitivement « le principe », *effacé*.
2. « Que », *effacé*.
3. « Tout », *effacé*.
4. Primitivement « parti », *effacé*.
5. « Au », *effacé*.
6. Primitivement « vous n'avez pas exploité la mine que vous avez su », *effacé*.
7. Primitivement « dans », *raturé*.
8. Primitivement « l'influence qu' », *effacé*.
9. « Sociales », *effacé*.

succès certain, si vous aviez d'ailleurs à présenter quelques idées neuves et[1] justes et[2] par conséquent utiles. Et, sous ce dernier rapport, y avait-il une position plus favorable que la vôtre? D'une idée comme celle que vous venez de produire, quelle masse de vérités importantes vous aviez à faire jaillir dans la science sociale! Je me bornerai dans cette lettre à vous présenter un apperçu (*sic*) extrêmement incomplet de ce que vous pouviez faire dans cette direction.

Vous saviez mieux que personne, Monsieur, puisque c'est vous qui l'avez dit nettement le premier, que la seule politique raisonnable est l'économie politique. Or, l'économie politique n'est point encore[3], à proprement parler, une science, et, pour le devenir, il lui manque une base. Elle possède bien un grand nombre de vérités positives, [*fol.* 4] mais ces vérités ne sont guères (*sic*) jusqu'à présent que des observations détachées et forment plutôt un recueil qu'un ensemble. Quoi qu'il soit aisé de les arranger de[4] manière à leur donner un air de méthode et d'enchaînement, tout cet appareil scientifique n'empêche point que leur incohérence ne se laisse appercevoir (*sic*) par des yeux un peu exercés. En un mot, tous les bons esprits qui ont étudié cette science sentent bien[5] qu'elle n'a point de base réelle et générale[1]. Lui en donner une est, à mon avis, ce qu'on peut faire aujourd'hui de plus important pour les progrès de la science. Or, ce but me semble rempli par votre idée fondamentale : *la propriété est l'institution la plus importante de toutes, et elle doit être constituée de la manière*[6] *la plus favorable à la production.* Toutes[7] les vérités acquises en économie politique me semblent pouvoir se rattacher à cette belle idée, et, par là, elle fournit les moyens de faire enfin la véritable science politique fondée sur les observations économiques. Quel beau travail ce serait, Monsieur, que celui de l'arrangement[8] de cet ensemble, de la formation de la politique positive!

1. Le lecteur voit bien que le mot *base* doit être entendu ici dans le sens de lien, *de principe, d'idée fondamentale.* (Note de Comte.)

Je[9] me contente pour le moment de cette indication sommaire. Si mes réflexions vous paraissent avoir quelque intérêt et pouvoir vous être de quelque utilité, je vous adresserai plus tard un travail un peu plus développé sur l'économie politique, c'est-à-dire sur la politique positive. J'examinerai[10] les progrès principaux que cette science a faits jusqu'à présent, d'abord entre les mains de ses fondateurs les écono-

1. « Et », *raturé*, car il y avait primitivement une virgule.
2. « Util[es] », *effacé*.
3. « Une science », *effacé*.
4. « Façon », *effacé*.
5. Primitivement « qu'il lui », *effacé*.
6. Primitivement « dans l'intérêt », *effacé*.
7. Primitivement « cette idée me », *effacé*.
8. Primitivement « la formation », *effacé*.
9. Le manuscrit, à partir d'ici, est écrit en caractères plus fins : il semblerait que Comte avait écrit les lettres jusque-là et qu'ensuite il les ait reprises.
10. « Que », *effacé*.

mistes Français (auxquels, soit dit par anticipation, on ne rend point aujourd'hui assez de justice), et, successivement, entre celles de Smith, de Malthus et de M. Say.

Il est même possible que je vous présente plus tard quelques considérations de morale, car je ([*page*] 2) *deuxième lettre* [*fol.* 5] pense que la morale est une science à faire tout comme la politique. Et, en effet, sans avoir nullement l'intention de combattre les principes de morale très respectables et très utiles qui se trouvent en circulation, il est permis d'observer que ces principes sont insuffisans (*sic*). Le plus large et le plus répandu de tous ces principes, celui de l'amour du prochain, n'est, en réalité, que l'expression d'un sentiment, et non une règle de conduite; presque tous les autres sont dans le même cas. Or, les sentimens (*sic*) les plus estimables en eux-mêmes sont presque toujours stériles pour le bonheur de la société, et lui sont même quelquefois très nuisibles, quand leur action n'est pas guidée[1] par des connaissances positives. Pour m'en tenir à l'amour du prochain, dont presque tous les autres principes ne sont guères (*sic*) que des modifications diverses, n'est-il point évident que si ce principe n'est pas dirigé dans son application par la connaissance des moyens d'être utile au prochain, le bien d'autrui pourra souvent n'en pas résulter? C'est un fait d'observation banale que les bonnes intentions conduisent souvent, par le défaut de lumières, à des actions très funestes. Ce qu'il y a de plus important, ce n'est donc pas de chercher à créer chez[2] les hommes tel ou tel sentiment, car tous les efforts qu'on fait pour cela sont presque toujours inutiles ou infructueux, mais bien de chercher à utiliser pour l'espèce les sentimens (*sic*) dont les individus[3] sont animés, en leur enseignant les moyens positifs[4] d'être utiles à leurs semblables, car la nature a assez disposé les hommes à s'aimer pour qu'ils saisissent l'occasion de s'être réciproquement utiles, dès qu'ils en voient le moyen d'une manière nette.

Il me semble donc que, sans mériter d'être accusé[5] du désir de bouleverser[6] l'ordre social, on peut très bien penser et même dire des principes de morale qui sont en circulation, que ces principes sont tout à fait insuffisans (*sic*); et que, par suite, en admettant même que tous ces principes sans distinction soient conformes en tous [*fol.* 6] points aux vrais intérêts de la société, on peut désirer la formation d'une science morale positive. Cette science, de même que la politique, me paraît devoir être entée sur l'économie politique, car je pense que les règles morales, comme les institutions politiques, doivent être jugées d'après[7]

1. **Primitivement « dirigée »**, *effacé*.
2. **Primitivement « dans »**, *effacé*.
3. **Primitivement « les hommes »**, *effacé*.
4. **Primitivement « de s'être [réciproquement] »**, *effacé*.
5. **« Sur »**, *effacé*.
6. **Primitivement « la Société »**, *effacé*.
7. **Primitivement « leur »**, *effacé*.

l'influence[1] qu'elles exercent ou peuvent exercer sur la *production*. Quel examen intéressant que celui de toutes les coutumes et dispositions morales, comme, par exemple, la charité, considérées de ce point de vue, et, par conséquent, jugées pour la première fois sans déclamations et d'une manière tout à fait positive! Voilà pourtant à quoi vous conduisait votre idée, voilà ce que vous avez dédaigné.

Voyez, Monsieur, quelle vaste et belle carrière vous pouviez parcourir! Elle était si facile à appercevoir (*sic*) tout entière du point de vue auquel votre idée a dû vous porter, que si vous ne l'avez point suivie, je ne saurais supposer que ce soit pour ne pas l'avoir connue. Je pense plutôt que c'est le noble désir de voir votre idée fructifier promptement[2] pour le bonheur des hommes, qui vous a déterminé à la traiter sous le rapport politique[3] ou pratique. Mais, Monsieur, cette passion de la philantropie (*sic*), si touchante et si respectable, nous montre malheureusement plus d'une fois les choses sous un faux jour, et nous conduit à des résultats entièrement contraires à ceux qu'elle nous avait fait désirer. Il vous a semblé et il a dû effectivement vous sembler d'abord que la direction politique est la plus propre à amener promptement l'adoption dans la pratique de la mesure que vous proposez. Mais en n'obéissant point sur-le-champ à cette première impulsion de votre cœur, et en réfléchissant davantage sur ce sujet, vous auriez vu que la prééminence, sous ce rapport, comme sous tous les autres, appartient à la direction que j'ai nommée scientifique ou théorique. Vous n'avez pas considéré, Monsieur, que votre idée serait bien plus aisément et bien plus promptement [*fol.* 7] adoptée par les économistes que par le public auquel vous vous êtes malheureusement adressé. Vous n'avez pas considéré qu'elle serait bientôt admise dans la science sociale comme un principe, comme une vérité démontrée, et que, se présentant ensuite à la pratique avec ce caractère, elle serait bien plus favorablement accueillie. Dans quelque science que ce soit, les principes reconnus pour vrais dans la théorie finissent toujours inévitablement par s'introduire dans la pratique, et le vôtre jouirait très promptement de cet avantage, parce qu'il est assez simple pour devenir bientôt usuel.

Ainsi, sous quelque rapport que je considère votre entreprise, je me vois conduit à penser que vous vous êtes entièrement mépris sur la direction que vous deviez suivre[4]. Je vous ai indiqué celle que je crois la meilleure, et c'est avec l'intime persuasion de la préférence qu'elle mérite que je vous invite à la prendre et à abandonner entièrement l'autre s'il est possible. Votre intérêt, celui de votre entreprise, l'intérêt public que vous désirez servir vous y sollicitent également.

J'aurai l'honneur de vous envoyer assez prochainement l'article sur

1. Primitivement « sur », *effacé*.
2. « Votre idée », *effacé*.
3. Primitivement « pratique », *effacé*.
4. Primitivement « prendre », *effacé*.

l'économie politique que je vous ai annoncé. Heureux si mes forces et [à][1] ma position me permettaient de me livrer à des recherches aussi attrayantes et de suivre dans toute son étendue le travail dont je vous ai tracé l'apperçu (*sic*).

Je me ferai connaître en vous adressant cet article.

J'ai l'honneur de vous saluer.

(Ici vient l'enlacement graphique.)

(Archives saint-simoniennes, *Fonds Fournel.*)

Nous avons tenu à respecter toutes les ratures, toutes les surcharges, toutes les fautes du manuscrit.

A. P.

1. « a », *intercalé.*

# CORRESPONDANCE.

## CARNOT ET NAPOLÉON.

*Réponse de M. E. Welvert à la lettre de M. le capitaine Sadi Carnot.*

Le Chesnay, 20 mars 1906.

Monsieur le Directeur,

J'ai appris, sans trop de surprise, que mon article sur Carnot, publié dans une des dernières livraisons de la *Revue historique,* avait excité les susceptibilités d'un de ses descendants. Comme cette étude était de nature à modifier, en quelque manière, l'opinion traditionnelle que, depuis trois générations, la famille de ce grand personnage s'est faite de lui, il était naturel que je m'attendisse à quelque réclamation de sa part.

J'ai lu attentivement la lettre de M. le capitaine Sadi Carnot, et si j'en ai bien compris (je ne dis pas le texte, sur lequel je reviendrai tout à l'heure), mais l'esprit, il lui est désagréable d'entendre dire que son aïeul n'a pas toujours été aussi grand comme citoyen que comme soldat. Cependant, si mon dessein avait été d'écrire une biographie complète de Lazare Carnot, si j'avais eu, par exemple, à montrer son rôle sous la Convention, c'est-à-dire à une période de sa vie cependant la plus digne d'éloges, cette démonstration eût été plus évidente encore : je me serais, en effet, trouvé dans l'obligation de mettre l'organisateur de la victoire aux prises avec l'homme qui signa maint acte sanguinaire du Comité de Salut Public, et, en dépit de toutes les arguties, de tous les sophismes à l'aide desquels on a essayé d'accorder le patriote avec le terroriste, c'est là une entreprise dont je me serais senti incapable. Mais, à m'en tenir uniquement à mon sujet, c'est-à-dire à *Carnot après la Révolution,* et en supposant toujours que j'interprétasse bien le fond de la pensée de son arrière-petit-fils, je pourrais demander à celui-ci comment il arrive à concilier entre eux l'homme qui avait si puissamment contribué, en 1793, à sauver la France de l'invasion et de la domination étrangère, et l'homme qui, en 1817, appelait l'invasion et la domination étrangère par rancune personnelle contre les Bourbons. Cependant, je ne veux pas insister sur de pareilles contradictions, et pour bien des motifs. M. le capitaine Carnot me saura gré, sans doute, de n'en indiquer qu'un ici : c'est que je ne suis pas assez certain que, sur le fond des choses, il ne soit pas du même avis que moi, et que les

querelles qu'il me cherche à côté ou sur certains détails secondaires aient un autre but que de masquer cet accord.

Et j'en arrive, sans plus de préambule, aux questions qu'il me reproche de n'avoir pas tranchées dans le même sens que lui :

1° Au « choix d'hypothèses personnelles » que j'ai présentées pour expliquer la démission de Carnot des fonctions de ministre de la Guerre en 1800 me sont opposées, comme « plus vraisemblables », celles qu'a énumérées Hippolyte Carnot dans le livre qu'il a écrit sur son père.

Mon choix d'hypothèses se réduit à deux, dont la première se trouve être une de celles que l'on donne pour plus vraisemblables, à savoir que l'ancien membre du Comité de Salut Public ne pouvait pas longtemps faire bon ménage avec l'homme du 18 brumaire. Quant à l'autre hypothèse, qui, selon M. le capitaine Carnot, me serait personnelle et à laquelle il « ne suppose pas de base historique », il saurait, s'il connaissait mieux les sources de l'histoire du Consulat, que la conspiration tendante à substituer Carnot à Bonaparte, dans le cas où celui-ci aurait été vaincu à Marengo, est racontée avec un grand luxe de détails par plusieurs témoins très bien placés pour savoir à quoi s'en tenir. Qu'il me suffise d'en citer deux ici : Stanislas de Girardin[1] et Miot de Melito[2]. Je souhaite que les hypothèses d'Hippolyte Carnot lui soient tout aussi peu personnelles.

2° M. le capitaine Carnot traite de « simple légende » l'humiliation que Bonaparte aurait alors infligée à son arrière-grand-père en le renvoyant à l'armée comme chef de bataillon, et il établit, en citant les décrets à l'appui, que, inspecteur général aux revues, Lazare Carnot avait, au moins par assimilation, le grade de général de division.

Bonaparte aurait fait cet affront à l'organisateur des armées de la République que je n'en serais nullement surpris, et la honte en irait, non à Carnot, mais à lui. Si pourtant je me suis trompé sur ce point, il est assez étrange que M. le capitaine Carnot soit mieux instruit que qui? mais que le grand Carnot lui-même, qui ne se savait pas général de division. Et chose non moins surprenante, Clarke, ministre de la Guerre et gardien des lois de l'armée, Clarke, dont mon contradicteur se plaît à invoquer le témoignage, Clarke l'ignorait également. En effet, au sortir d'un entretien qu'il avait eu avec lui (Carnot), lors de ses embarras d'argent en 1809, Clarke écrivit, le 2 juillet, à l'empereur une lettre que j'ai résumée et dont voici, sur ce sujet, un extrait textuel : « ... Si M. Carnot servait dans ce corps (le génie) comme général de division, *grade que Votre Majesté lui a jadis promis*...[3]. » Si donc Carnot avait été en possession de ce grade, il aurait été le premier à le savoir,

1. *Mémoires et souvenirs*, t. I, p. 175 et suiv.
2. *Mémoires*, t. I, p. 273 et suiv.
3. Cette lettre, après avoir été citée par fragments dans plusieurs catalogues d'autographes, a été finalement reproduite *in extenso* dans la revue *la Révolution française*, 1900, t. I, p. 70.

je l'imagine, et le ministre, qui venait précisément de l'interroger là-dessus, ne l'aurait pas demandé en son nom à l'empereur. Il y a plus. Au lendemain même de la retraite de Carnot, son propre successeur au ministère de la Guerre, le général Berthier, avait adressé aux Consuls une proposition d'avancement dans l'arme du génie « pour le citoyen Carnot, *chef de bataillon,* sous-directeur des fortifications ». Après avoir énuméré ses services militaires et ses titres scientifiques, il disait : « Capitaine du génie en 1783, le citoyen Carnot n'est que *chef de bataillon de cette arme.* Il l'est depuis l'an III... La liste des généraux de division de l'armée française va être formée. J'ai cru qu'il était digne des Consuls d'y placer Carnot... Je crois inutile de parler du mode qui pourrait être suivi dans cette promotion. Je m'en rapporte à la magnanimité des Consuls[1]. » Encore une fois, si Carnot avait été général, pourquoi Berthier aurait-il proposé de l'élever à ce grade? Carnot ne fut promu général de division qu'en 1814, lorsqu'il fut rappelé à l'activité pour aller défendre Anvers; mais, jusque-là, j'ai dit et je maintiens qu'il resta simple chef de bataillon sans emploi. M. le capitaine Carnot pose ici le *droit,* et je le lui concède, quoique le droit et tous les droits fussent alors choses bien fragiles et d'ailleurs mal définies. Mais ce n'est pas d'une question de droit qu'il s'agit ici; il s'agit d'une question de fait, et je lui oppose le *fait.*

3° M. le capitaine Carnot a émis des doutes sur la manière dont j'ai dit que l'empereur avait rendu un service pécuniaire à son aïeul en 1809. Pour lui, Carnot, pressé par ses créanciers, n'aurait pas eu besoin de faire appel à la générosité impériale; ce seraient ses amis qui, spontanément et sans mandat de sa part, auraient exposé sa situation à Napoléon. Pourquoi faut-il que cette tradition ne repose que sur le témoignage du principal intéressé, et que ce témoignage soit contredit par tous les autres et notamment par celui de Méneval, *qui fut précisément l'un des intermédiaires de Carnot en cette affaire?*

4° Lorsque j'ai eu à rappeler l'anoblissement de Carnot en 1815, j'ai prouvé que cet honneur lui avait été conféré en récompense de sa défense d'Anvers l'année précédente, et nullement en conséquence de son élévation au ministère, comme le soutiennent ses biographes. Mon contradicteur trouve-t-il quelque chose à redire à cela? non; mais il se donne la peine de montrer le peu de cas que fit son aïeul du titre de comte. Aurais-je, par hasard, prétendu le contraire?

5° Enfin, sans attacher une importance démesurée à la lettre que Carnot écrivit pendant les Cent-Jours au préfet de la Moselle, je n'irai cependant pas jusqu'à l'appeler une « boutade », comme son arrière-petit-fils, sous prétexte qu'on y lit l'aveu, un peu gênant, mais signé de la main de son auteur, qu'il s'était trompé pendant la Révolution. Que pouvait-il avoir à regretter alors? D'avoir mis la France en état

1. Archives administratives du ministère de la Guerre, dossier de Carnot. Rapport du ministre, vendémiaire an IX.

de repousser l'ennemi hors de son territoire? Non, n'est-ce pas? Ce ne peut donc être que d'avoir trempé dans la politique terroriste de la Convention. Or, Carnot était un homme trop grave et trop sérieux pour traiter légèrement pareille matière, et le soin avec lequel il protesta toute sa vie contre cette accusation prouve, non pas certes qu'elle était fausse, mais combien il l'avait à cœur.

Voilà ce que j'avais à répondre à M. le capitaine Sadi Carnot. Je rends hommage, avec tout le monde, au sentiment qui a guidé sa plume, lorsqu'il a cru devoir vous écrire, Monsieur le Directeur, au sujet de mon article. Ce sentiment est des plus honorables et des plus respectables. Mais l'histoire se fonde sur des faits, et non sur des sentiments.

Et une fois de plus se vérifie, sur Carnot, ce que j'ai dit ici, il y a déjà longtemps, à propos d'un autre personnage célèbre, son contemporain, l'abbé Grégoire : c'est qu'il y a des hommes de la Révolution dont il n'est pas permis de parler, aujourd'hui, après plus de cent ans, sans s'attirer l'approbation des uns et les protestations des autres[1]. Et cependant, s'il est une époque de l'histoire où les hommes, pris individuellement, furent peu de choses au regard des événements, n'est-ce pas celle-là? Quand donc pourra-t-on parler d'eux, ou souffrir qu'on en parle, avec la même liberté et la même sérénité que des héros d'Homère?

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération.

Eugène WELVERT[2].

1. Il n'y a pas bien longtemps, la vénérable Mme Le Barbier de Tinant, propre fille de Merlin (de Thionville), voulait envoyer ses témoins, — un colonel de cuirassiers et un autre officier de je ne sais plus quel grade, — à un honorable notaire de Noyon qui, écrivant dans les Mémoires d'une société d'études locales l'histoire du village où s'était retiré Merlin après la Révolution, avait eu le malheur de rappeler que celui-ci n'y était connu que sous le nom de *général Moustache.*

2. Comme conclusion à cette intéressante polémique entre M. le capitaine Carnot et M. E. Welvert, nous formons le vœu que la famille Carnot se décide à publier intégralement la correspondance de Lazare Carnot avec Bonaparte. Alors seulement on pourra se faire une idée complète et certaine des relations et des sentiments réciproques de ces deux grands hommes. [NOTE DE LA RÉDACTION.]

# BULLETIN HISTORIQUE

## FRANCE.

### HISTOIRE DE L'ART.

Moyen age. — M. A. Schmarsow[1] a rendu de grands services à l'étude de la Renaissance italienne. Mais ses travaux, comme celui qu'il publiait récemment sur Raphaël et Pinturrichio à Sienne, n'étaient sans doute pour lui qu'amusettes. Il se réservait pour un travail bien plus considérable où il tente aujourd'hui de nous montrer quelles raisons esthétiques profondes expliquent le passage de l'art antique à l'art du moyen âge. Dans cette union de la métaphysique et de l'histoire, c'est l'histoire qui tient la petite place, et c'est dommage, car un effort de pensée aussi vigoureux méritait certainement d'être mieux qu'une construction toute subjective. Autant qu'il est possible d'y voir clair, M. Schmarsow établit une solidarité, un ordre nécessaire dans l'apparition des différents arts : « La destinée de l'art au moyen âge, conclut-il, se trouve fixée par avance : de la poésie à la mimique et, par la mimique, retour à la plastique » (p. 346). L'auteur a remué pendant 350 pages une pesante métaphysique pour aboutir à une conclusion sans doute très justifiable, mais qui ne le serait certainement pas moins si on renversait l'ordre des termes.

Un second volume de l'*Histoire de l'Art*[2], commencé l'an dernier, vient de paraître. Il concerne l'art roman. M. André Michel s'est adressé pour la rédaction des différents chapitres aux hommes les plus compétents, et il est difficile de discuter la science de ces spécialistes. Il a tenu à respecter la manière particulière à chacun de ses collaborateurs. M. Enlart étudie l'architecture romane; sa méthode impeccable n'oublie aucun monument. Ce dénombrement méticu-

1. A. Schmarsow, *Grundbegriffe der Kunstwissenschaft*. Leipzig, Teubner, 1905, 350 p. in-8°.

2. *Histoire de l'Art*, sous la direction de M. André Michel. T. I, 2e partie. Armand Colin, 1905.

leux, ce classement bien fait est certainement plus fructueux à consulter qu'agréable à lire. Il ne lui manque aucune des qualités d'un excellent catalogue. J'avoue que je goûte tout particulièrement l'exposé de M. Émile Mâle, et sans doute sa science n'a autant d'agrément que parce qu'elle ne se tient pas toujours au premier plan. Quand un édifice est achevé, il n'est pas inutile pour le faire voir d'enlever l'inextricable charpenterie des échafaudages. Sans compter qu'une discussion érudite, dans un livre de ce genre, fausse souvent la valeur relative des questions, en nous arrêtant trop longtemps sur des vétilles. M. Mâle dit ce que nous pouvons savoir de la peinture romane en France. Il va droit aux œuvres significatives, étudie soigneusement les peintures de Saint-Savin. Il en explique la technique, en donne la signification, fait la part de la tradition et celle de l'inspiration personnelle. Et, comme il n'est pas un moment indifférent à son sujet, son étude ne cesse jamais d'intéresser. — Autour de Saint-Savin, quelques autres peintures murales, dont l'intérêt pâlit auprès de ce chef-d'œuvre et dont le petit nombre, le mauvais état empêchent un classement sérieux. Dans un autre chapitre, M. Mâle nous renseigne sur la technique, l'origine obscure des vitraux et sur leur histoire pendant le XIIe siècle. Il les rattache en général à l'école de Saint-Denis. Cette même période de la peinture a été réservée pour l'Italie méridionale à M. Bertaux, qui a, sur l'art de ce pays, une compétence toute particulière. Ce qui donne une grande importance à cette région et à cette époque, c'est que là le contact était constant entre la civilisation byzantine et l'art chrétien d'Occident. Ces courts chapitres sur la peinture murale et sur la miniature sont dominés par cette question. M. Bertaux démêle ce qu'il y a de byzantin ou de latin dans les deux écoles monastiques qu'il distingue, l'école basilienne et celle du Mont-Cassin, et il tend à diminuer beaucoup l'influence byzantine dans l'art du Mont-Cassin. Ce sont toujours ces questions d'origine qui donnent tant d'intérêt aux moindres traces barbares, latines ou orientales que l'on peut saisir dans les monuments conservés, dans les bijoux que M. Molinier étudie fort savamment, ainsi que dans les sculptures des églises, ou les miniatures des manuscrits. Comme pour l'art préroman, M. Marquet de Vasselot consacre un fort intéressant chapitre aux influences orientales. Il les retrouve dans les motifs décoratifs, animaux affrontés, palmettes, arabesques, etc., et tout en réservant la question, — pour le moment insoluble, — de savoir comment s'est produit le contact et l'infiltration, il croit que les artistes romans ont été séduits par la richesse décorative des motifs byzantins ou arabes, et aussi par la grande facilité avec laquelle ils pouvaient être reproduits, grâce à

leur stylisation. Ils les ont d'ailleurs copiés sans les comprendre toujours, et ont même été jusqu'à reproduire des textes musulmans qui, encore aujourd'hui, proclament, en pleine cathédrale du Puy, la divinité d'Allah.

A M. André Michel revenait de droit la difficile tâche de raconter la sculpture romane depuis les origines gallo-romaines jusqu'à la veille du XIIIe siècle. Son historique est aussi précis que vivant. L'auteur ne se satisfait pas seulement avec des descriptions techniques; il démêle toujours la pensée qui anime l'art et ne néglige aucun des textes qui peuvent nous faire comprendre les intentions d'œuvres aussi lointaines. Tout cela est net, bien ordonné. La thèse générale est encore une réponse à l'éternel problème des origines : l'Orient, Rome ou les Barbares. M. A. Michel ne nie pas la relation entre l'art roman et celui qui, auparavant, fleurissait à la même place, celui des Romains. Mais il ne veut pas que celui-là ne soit qu'un développement de celui-ci; ce ne sont pas les provinces les plus romanisées qui ont donné l'élan à l'art roman. Il sent l'influence d'un germe nouveau, l'art gothique ou « français » qui pointe dès lors. — Certains archéologues, et en particulier M. W. Vöge, font de l'école provençale (Saint-Trophime d'Arles et Saint-Gilles) le berceau de l'art chrétien moderne, donnent celui-ci pour une floraison nouvelle de l'art antique dont les monuments couvrent le sol de cette province. Sculpture et architecture continueraient donc l'art romain, comme, d'autre part, d'après les théories courantes, l'art moderne ne serait qu'une renaissance de la civilisation antique. Courajod s'était déjà élevé contre cette seconde théorie; il reportait à l'actif du moyen âge ce qu'il y eut de bon dans la Renaissance et laissait à l'influence antique tout ce qu'elle eut de contestable. C'est ainsi que M. André Michel, — sans s'expliquer très nettement sur la question des origines, — rejette au moins la prépondérance de l'art provençal et antique. A Saint-Gilles et à Saint-Trophime, il verrait des retardataires postérieurs aux premiers imagiers de Saint-Denis et de Chartres plutôt que des initiateurs; et il rejette tout à fait à la fin de son chapitre l'école provençale[1]. Les centres d'art original furent en Auvergne, dans le Languedoc, en Bourgogne, en Poitou, en Saintonge, dans l'Ile-de-France enfin, dont l'école n'est plus tardive que parce qu'elle est réservée à de plus hautes destinées. Nous passons en revue les plus intéressantes de ces œuvres disséminées sur tout

1. M. R. de Lasteyrie aboutit à des conclusions analogues dans un travail fort savant paru au moment même où M. André Michel soutenait cette thèse dans son cours à l'École du Louvre (R. de Lasteyrie, *Études sur la sculpture française au moyen âge*. Paris, 1903, in-fol. Cf. *Rev. histor.*, LXXXIII, 377).

notre territoire : Moissac, Souillac, Vézelay, Autun, Poitiers, Angoulême, etc.; toutes ces œuvres dramatiques et décoratives, subtiles et gauches, attachantes au plus haut point, nous sont expliquées, démontrées par l'érudition pieuse de M. A. Michel. — Et encore une fois c'est M. Bertaux qui nous conduit en Italie pour nous faire connaître la sculpture romane de cette région.

M. A. Michel, à la fin du volume, reprend dans toute son ampleur la question des origines. Car ce chapitre-conclusion, qui nous promet un résumé, nous donne fort heureusement beaucoup mieux. C'est un exposé magistral du problème des origines de l'art chrétien. Disons tout de suite que la thèse de M. André Michel reste celle de son maître, Courajod : enlever le plus possible à l'élément latin pour donner davantage à l'élément barbare et à l'influence byzantine. Et cette thèse est présentée sous son aspect le plus avantageux. Une seule réserve pourtant. L'auteur reconnaît lui-même à demi-mot que « la divination de la sympathie » ne saurait suppléer « aux documents disparus ou insuffisants ». Pourquoi donc nous annoncer l'architecture gothique par les instincts de charpentiers que les Barbares portaient en eux obscurément? Ces instincts, étouffés durant les deux siècles d'art roman, se sont subitement éveillés au XIIIe siècle. Mais M. André Michel, quand il reprend en quelques mots l'histoire de l'architecture romane, n'y découvre-t-il pas lui-même l'idée directrice de l'organisme gothique? Cette explication rend l'autre supposition inutile et par conséquent fausse. Cette architecture romane, dont l'origine latine n'est pas contestable, restera toujours gênante pour ceux d'après qui les germes de l'art médiéval sont d'importation barbare.

Et voici que la même thèse, sous une forme plus hardie, est soutenue par M. Ludwig WOLTMANN[1], qui voit dans la Renaissance italienne elle-même une conséquence des invasions barbares. Pour sa démonstration, il utilise bien moins les monuments artistiques que la philologie et des définitions ethniques. Car une telle question induit naturellement en gobinologie. L'auteur part donc d'une définition très simple des races qui constituent le monde européen, s'efforce de montrer que la race germanique, reconnaissable à sa haute taille, à ses cheveux blonds et à ses yeux bleus, a joué dans l'art italien un rôle prépondérant. Ce sont les petits-fils des Lombards, acclimatés dans la péninsule, qui ont affranchi un jour l'Italie de l'influence byzantine. C'est alors que l'idéal de beauté féminine

1. Ludwig Woltmann, *Die Germanen und die Renaissance in Italien*. Leipzig, Thüringische Verlagsanstalt, 1905, in-8°.

changea, et de brun devint blond. Les artistes italiens qui, au gré de M. Woltmann, ont le mieux rendu le charme des femmes germaniques, sont Palma Vecchio et Titien. Et aux Allemands descendus chaque année des Alpes à Venise, ces deux peintres ne doivent en effet pas donner une idée trop défavorable de la beauté allemande. Mais ce n'est pas seulement l'idéal, ce sont aussi les artistes qui furent des fils du nord, peintres, sculpteurs, écrivains, musiciens, depuis le XIVe siècle jusqu'à nos jours. La preuve? L'auteur fait défiler devant nous tout ce qu'il y eut d'illustre en Italie. Tous ont eu des noms d'origine germanique; aucune terminaison italienne ne dérobe à l'auteur une racine septentrionale. Tous se présentent avec la peau blanche, le poil blond et les yeux bleus, tous, depuis Giotto jusqu'à Rossini. Seul, je crois, Verrochio a les yeux gris brun et les cheveux noirs. De tout cela, M. Woltmann est sûr et donne ses preuves : cent dix-sept portraits qu'il amoncelle à la fin de son travail. Avec tous ses chiffres et toutes ses statistiques, l'auteur n'oublie rien, sinon de nous dire pourquoi, durant la Renaissance, cette race germanique faisait merveille, surtout en Italie, et pourquoi l'art allemand, lorsqu'il se fut infusé un peu d'art italien, en mourut presque aussitôt, comme empoisonné. Pour expliquer cette annexion brutale, en pleine paix, de toute une civilisation au profit d'une race, il ne faut pas seulement beaucoup d'étymologies tendancieuses, mais une foi robuste dans ses théories ethniques et une singulière intrépidité de raisonnement. Construire laborieusement, minutieusement, un gros travail sur cette définition : les Germains sont grands et blonds, les Méditerranéens petits et bruns; tirer tranquillement d'énormes conséquences de propositions aussi menues et aussi incertaines, c'est, jusqu'à preuve nouvelle, alourdir gravement, sans le fortifier, un amusant paradoxe de sociologue amateur.

M. Mâle[1] continue ses études sur l'art du moyen âge. Suivant son habitude, il s'intéresse surtout à sa signification morale, et cette habitude est très légitime quand il s'agit d'une époque qui n'a guère songé aux beautés de l'art pour l'art; elle le serait beaucoup moins pour la Renaissance ou les temps modernes. Alors il devient nécessaire d'analyser l'œuvre dans sa technique matérielle pour comprendre tout ce que l'artiste a voulu nous dire. M. Mâle montre dans un article de la *Revue des Deux-Mondes* le contraste entre l'idéalisme serein du XIIIe siècle et l'art tragique du XVe. Après le

1. *L'Apparition du pathétique* (*Revue des Deux-Mondes*, 1er octobre 1905); *l'Art symbolique à la fin du moyen âge* (*Revue de l'Art ancien et moderne*, 10 août et 10 octobre 1905, 10 février 1906).

Christ triomphant ou enseignant, c'est l'homme de douleur. Les épisodes de la Passion deviennent le thème favori des artistes. La cause en est dans un débordement de sensibilité, et M. Mâle remonte jusqu'à saint François d'Assise. Mais, sans insister sur la cause, il se contente de dépeindre cette atmosphère morale par des exemples concrets. C'est le temps des Christs en croix, des Sept Douleurs de la Vierge et des *Pieta*. Dans des articles en cours de publication dans la *Revue de l'Art ancien et moderne*, il montre comment l'art se sépare de la théologie pour se rapprocher de la nature. Ce qui reste de symbolique dans l'art au XVe siècle est emprunté à deux ouvrages du XIIIe ou du commencement du XIVe siècle : la *Bible des pauvres* et le *Speculum humanae salvationis*. Une quantité d'exemples montrent que les artistes du XVe siècle, les Van Eyck en particulier, avaient ce livre entre les mains. Et, lorsque l'imprimerie répandra encore davantage ces deux ouvrages, la symbolique de l'art en dérivera de plus en plus. Ainsi, la haute pensée morale qui dominait le XIIIe siècle s'est fixée dans quelques manuels, où les artistes puisent non l'inspiration, mais des formules. A la Renaissance, la signification morale de l'art se transforme; c'est fini de l'art religieux. Et pourtant le XVe siècle a eu aussi sa « symbolique » originale. Un motif fréquent est celui des « triomphes », curieuse combinaison de l'idée chrétienne et des habitudes païennes. La Foi, puis Jésus, la Vierge apparaissent sur un char en triomphateurs, précédés par les prophètes, suivis par les apôtres. C'est Savonarole qui aurait le premier imaginé semblable triomphe dans son livre « Triumphus crucis ». Le motif fixé et répandu par la gravure passe d'Italie en France, où nous le retrouvons en des vitraux à Brou, à Rouen. Le triomphe de la Vierge a, de plus, l'avantage de répondre aux querelles des protestants contre la divinité de la Vierge. Ainsi se poursuit l'enquête de M. Mâle sur l'art chrétien. Chacune de ses études apporte quelque chose de nouveau et de sûr. Il déchiffre une littérature interminable et insipide souvent d'où il retire l'explication définitive d'œuvres peu claires. Sur ces terres inconnues, qui comprenaient naguère presque tout l'art du moyen âge, sa conquête est méthodique. Je ne vois guère de travaux d'historien qui soient à ce point utiles et attachants.

Sur l'art italien continuent à paraître avec rapidité et régularité les volumes de l'histoire de l'art italien entreprise par M. Venturi[1]. Le premier volume est de 1901, le quatrième vient d'être publié. Au

1. Venturi, *Storia dell' arte italiana*. Vol. IV. Milan, Hoepli, 1906, 970 p. in-8°.

point de départ, l'ouvrage devait être complet en six volumes et finir à l'art contemporain. M. Venturi n'avait sans doute pas assez présumé de sa science, car nous n'en sommes qu'au XIVe siècle, et il faudra bien encore un volume pour le terminer. L'auteur avait peut-être fixé son plan, mais il n'avait pas prévu les proportions. Dans un avis au lecteur, il en convient et va au-devant des reproches, si bien qu'on est désarmé pour lui en faire. Ce volume est exclusivement consacré à la sculpture du XIVe siècle. M. Venturi, à la fin du volume précédent, s'était occupé des origines de Nicolas de Pise. Il étudie maintenant ses œuvres depuis 1265, celles de ses disciples, Fra Guglielmo, Arnolfo di Cambio, de son fils, Jean de Pise. Les chapitres suivants nous montrent le développement de la sculpture à travers toute l'Italie; les grands maîtres de ce temps, Lorenzo Maitani, Andrea Pisano, Orcagna, etc., leurs collaborateurs, leurs disciples sont passés en revue avec une abondance de documentation peu commune. Puis, c'est dans le chapitre II une étude sur l'influence des maîtres toscans à Naples. L'art siennois a joué à Naples un rôle prépondérant. M. Bertaux l'avait déjà indiqué dans son excellent mémoire sur *S. Maria di Donna Regina*, mais il s'était occupé surtout de la peinture. C'est aussi à l'art siennois que M. Venturi rattache les bas-reliefs de la façade du dôme d'Orvieto. D'après lui, le Siennois Lorenzo Maitani, maître de l'œuvre du dôme, durant de longues années, s'occupa des bas-reliefs à partir de 1321 avec l'aide de sculpteurs toscans, parmi lesquels Francesco di Talento. M. Venturi donne ainsi un tableau étendu de cette école siennoise, qui, comme l'école de peinture, rechercha surtout l'élégance et la beauté. Les chapitres III et IV sont consacrés à la sculpture florentine. L'auteur passe en revue les travaux de Giotto au Campanile, les œuvres d'Andrea Pisano et de ses fils, d'Orcagna, etc. Une étude particulièrement intéressante est celle de la merveilleuse porte de la Mandorla du dôme de Florence, qui, par l'ornementation, par les figures, procède de la mythologie et de l'art antique. Enfin, M. Venturi passe à l'Italie du Nord, insiste sur Jacobello et Pier Paolo della Masegne et termine par la sculpture en bois, l'orfèvrerie, la ferronnerie, etc... L'illustration est d'une richesse merveilleuse; dans ce volume de 970 pages, elle en occupe certainement la moitié. Un tel travail inspire une grande admiration pour le goût, l'érudition de l'auteur, pour le courage et l'activité avec laquelle il mène cette vaste entreprise. Il a tout vu et tout lu. Mais, pour ordonner, organiser cette masse d'érudition, on voudrait plus de vues générales et précises. D'autant que les appréciations, écrites d'un style fleuri et fort agréable, ont aussi quelque chose d'ondoyant et de flottant.

Pour conclure sur Jean de Pise, une demi-page fort élégante, mais où la pensée se voile sous des expressions poétiques et peu précises. A la fin d'un aussi vaste travail, pas une page qui donne un résumé et une conclusion. Il en coûte de faire des critiques à un semblable ouvrage. M. Venturi a parfaitement le droit de nous dire qu'il offre à ses lecteurs « le fruit de recherches amples et infatigables ». Jamais les origines de l'art italien n'avaient été étudiées dans leur ensemble avec autant d'amour et une pareille richesse de développements.

Renaissance. — Le passage du moyen âge à l'art moderne n'attire pas moins que la transition du monde antique à la civilisation médiévale. Comment l'art du xv^e siècle, tout moderne, réaliste, individualiste, sort-il de l'art religieux du xiv^e siècle? Pour l'Italie, l'explication courante consiste à noter les bonds successifs de la peinture et de la sculpture sous l'impulsion de Giotto, de Donatello, de Masaccio. Encore est-il que ce développement, même rapide, continue quelque chose. Au contraire, pour la peinture du nord, la tradition en fixe le point de départ à un chef-d'œuvre, l'*Agneau mystique* de Gand. Ce panneau est présenté isolé, sans ascendants. Rien ne le prépare ou l'annonce, et lui-même n'est pas une œuvre de transition qui fasse attendre une création plus accomplie. Il est le premier par l'âge et par le mérite. Il y a dans ce postulat des Van Eyck une anomalie historique, une sorte de miracle. Le travail des historiens dans ces dernières années a consisté à expliquer ce miracle, c'est-à-dire à le détruire. Parmi les érudits qui ont le plus contribué à transformer la théorie traditionnelle, il faut citer M. le comte P. Durrieu. Dans un travail récent[1], M. Fierens Gevaert classe et met au point toutes ces découvertes d'hier. Dans toutes les querelles, qui sur ces questions aveuglent la bonne foi ou même le bon sens de quelques érudits, il recueille ce qu'il en reste de solide; c'est peu de chose, et pourtant ce peu est considérable quand il suffit à prouver que des artistes comme les Van Eyck ont connu, copié peut-être les miniaturistes qui travaillaient auprès du duc de Berry. La pièce à conviction, le manuscrit, a, il est vrai, disparu dans l'incendie de la bibliothèque de Turin. Mais, par bonheur, M. Durrieu avait auparavant fait photographier les miniatures. La ressemblance entre certains motifs et l'agneau est en effet frappante. Si ce n'est lui, c'est donc son frère. La peinture flamande est apparentée aux gouaches de nos enlumineurs. Tout n'est d'ailleurs pas éclairci;

1. Fierens Gevaert, *la Renaissance septentrionale et les premiers maîtres des Flandres*. Bruxelles, Van Oest, 1905, in-8°, 223 p., 82 ill.

c'est une lueur, non une lumière, qui est tombée sur cette obscure histoire d'artistes d'origines indécises, errants de par l'Europe au hasard des grands mécénats féodaux, et dont les ateliers peuvent être indifféremment situés depuis les provinces néerlandaises jusqu'à l'Italie. Quand l'auteur arrive aux Van Eyck, nous sentons le sol plus ferme. Il y a de bons documents et de belles œuvres. Contrairement aux vieilles habitudes, c'est au cadet des deux frères, à Jean, que M. Fierens Gevaert attribue la plus grande part dans l'œuvre que notre ignorance fait commune aux deux Van Eyck. Enfin, — et c'est peut-être de tout le livre la partie la plus captivante, — il nous donne un riche commentaire historique, technique, moral, de l'*Agneau mystique* de Gand. Rien n'a été omis de ce qui peut faire mieux comprendre cette œuvre extraordinaire. L'auteur avoue d'ailleurs qu'il a mis à profit bien des compétences spéciales. Une telle étude n'est jamais trop longue tant qu'elle dit quelque chose; sur un pareil tableau, « l'esprit peut s'arrêter à l'infini, y rêver à l'infini, sans trouver le fond de ce qu'il exprime ou de ce qu'il évoque. L'œil, de même, peut s'y complaire sans épuiser l'extraordinaire richesse des jouissances qu'il cause ou des enseignements qu'il nous donne » (Fromentin)[1].

La grande différence qui sépare ces enlumineurs du XIVe siècle et l'école des Van Eyck est bien moins dans un changement d'inspiration que dans une manière nouvelle de colorer. Quelle était cette manière? On disait naguère que ce fut l'emploi de la peinture à l'huile. M. Ch. Dalbon[2], dans un récent ouvrage, montre que cet emploi de l'huile est fort antérieur à l'œuvre des Van Eyck. Il cite de nombreux traités techniques, quantité de textes d'archives qui prouvent que, déjà au Xe siècle, et surtout après le XIIe, on ne cessa de mélanger avec de l'huile les matières colorantes. Beaucoup de peintures à la détrempe sont recouvertes d'un glacis à l'huile qui donne aux couleurs un éclat exceptionnel. L'originalité des Brugeois, des Van Eyck, aurait consisté, d'après l'auteur, à user d'un médium oléo-résineux qui s'agatise au lieu de se carboniser. C'est ce procédé qui fit fortune; la méthode s'assouplit, plus audacieuse et plus aisée; en même temps, il est vrai, la solidité de la peinture était de moins en moins garantie à mesure que l'honnêteté des artistes et la pureté

1. Sur ce même sujet a paru récemment un travail important, fort savant, mais parfois un peu subtil, de M. Max Dvorak, *Das Raetsel der Kunst der Brüder Van Eyck* (*Jahrbuch der Kunsthistorischen Sammlungen des allerhöchsten Kaiserhauses*, t. XXIV, p. 161-319).

2. Charles Dalbon, *les Origines de la peinture à l'huile*. Librairie Perrin, 1904, 222 p. in-12.

des matériaux étaient moins soumises à la surveillance des anciennes ghildes. Cette étude technique et précise explique à fond bien des choses, malgré son aspect modeste. Elle résume de longs travaux, en dispense, coupe court à bien des dissertations inutiles. Des livres de ce genre apportent sur beaucoup de questions livrées aux divagations de la critique d'art la vérité, ou tout au moins des approximations possibles. Il fallait pour écrire celui-là être un excellent érudit et un bon chimiste.

Une des branches de l'art flamand fut l'école de peinture et de sculpture qui se développa auprès des ducs de Bourgogne. Ou tout au moins la théorie, traditionnelle depuis Delaborde, reprise par Dehaisnes et Courajod, donnait à la sculpture de Dijon une origine flamande. La question est maintenant reprise sur des données nouvelles. M. Kœchlin, en comparant les œuvres dites bourguignonnes de la Chartreuse de Dijon à ce qui reste de sculpture du XIVe siècle en Flandre, trouve une divergence absolue d'inspiration. Tournai était alors, par son art, idéaliste, gothique et français. Comment, sous une pareille influence, Dijon serait-il réaliste? — D'autre part, M. Pit, conservateur au musée d'Amsterdam, annonce que les sculpteurs bourguignons sont des Hollandais qui importent à Dijon la sculpture allemande. Attendons la fin de cette enquête nouvelle. M. Kleinclausz[1] résume l'état de la question en un ouvrage fort élégant et fort érudit. Il fallait, pour l'écrire, la connaissance approfondie que l'auteur possède sur l'art bourguignon, dont il a ressuscité bien des monuments. Il fallait, pour ne pas nous perdre dans ce maquis épineux, une méthode sûre et une remarquable lucidité d'esprit. Il fallait enfin, pour nous le faire goûter, sentir fortement le charme de cet art véhément. Aucune de ces qualités n'a manqué. C'est d'abord une reconstitution de la vie à la cour des ducs de Bourgogne, l'aspect du palais et de la Chartreuse, les fêtes brillantes; puis on nous présente les artistes qui réalisèrent ces merveilles, et en particulier Claus Sluter. L'auteur expose nettement ce qu'on sait sur Claus Sluter; il détermine exactement les limites au delà desquelles il faut se résigner à ignorer. Ce qu'on connaît, c'est le milieu dans lequel a vécu l'artiste, sa maison, son atelier, ses apprentis, ses matériaux. Puis, après un historique des tombeaux et du puits de Moïse, l'auteur analyse et définit avec précision et sobriété l'art de Sluter, et il suit au dehors de Dijon le rayonnement de cette école à laquelle nous devons le tombeau de Philippe Pot. Voilà un bon travail et qui ne sera pas à refaire tant qu'il n'y aura pas de fait nouveau.

1. A. Kleinclausz, *Claus Sluter*. Librairie de l'Art ancien et moderne, 1905.

Un artiste encore mérite d'arrêter l'attention des historiens qui s'intéressent particulièrement aux préliminaires de la Renaissance : Pisanello. M. G. F. Hill, du département des médailles au British Museum, publie sur ce peintre-médailleur un livre savant[1], documenté, élégant et précis comme le maître qu'il étudie. Il le rattache aux écoles locales de Vérone, Altichieri, Avanzi, dont les essais réalistes ne sont pas sans annoncer l'art de Pisanello, et il n'oublie pas non plus les relations avec les artistes du nord, et en particulier Pol de Limbourg. C'est pour le moment un des problèmes les plus complexes de l'histoire de l'art que ces relations entre nord et midi dans l'art de la première Renaissance. L'auteur résume bien la vie errante de ce peintre, et, en utilisant ingénieusement les merveilleux dessins de la collection Vallardi du Louvre, il montre l'originalité de ce minutieux réaliste, et, grâce à ces esquisses, peut lui rendre avec probabilité des œuvres méconnues. L'ouvrage, fort bien illustré, permet de suivre ces rapprochements et d'assister au travail qui transforme une esquisse à la plume en une médaille merveilleuse de vie et d'accent, sans brutalité ni mollesse.

Sur la Renaissance du XVI^e siècle, la collection des *Maîtres de l'art* nous a donné deux excellents travaux. Le livre de M. Romain Rolland[2] sur Michel-Ange est d'un auteur de talent. C'est le roman vrai, par menus faits, du grand Florentin : biographie concrète en même temps que psychologie vivante. Ce qui semble avoir intéressé surtout l'auteur, c'est la lutte d'un tel artiste aux prises avec les difficultés matérielles; il voit son héros rageur et même piteux sous l'interminable pluie des petits déboires, et s'en attriste. On aurait aimé que M. Romain Rolland, au lieu de suivre toujours son homme à travers les querelles dans lesquelles il est continuellement embarbouillé, s'arrêtât plus longuement auprès de lui dans la solitude de l'atelier. Les démêlés de cet insociable avec des maçons et des papes ont leur intérêt, leur importance pour nous faire connaître l'homme; mais nous expliqueront-ils l'artiste? D'autant moins que cette vie fut celle d'un faible, tandis que l'œuvre est d'un génie robuste. Les considérations sur les œuvres sont insérées dans la biographie sans y tenir, et cette biographie ne fait pas plus attendre des statues que des symphonies ou des poèmes. L'œuvre reste *en l'air*, inexpliquée. Un exemple : M. Romain Rolland dit que Michel-Ange, dans le tombeau des Médicis, sculpta sa douleur et sa rage. Quelle douleur et quelle

1. C. F. Hill, M. A., *Pisanello*. London, Duckworth, 1905, in-12, XVI-263 p., 74 grav.

2. Romain Rolland, *Michel-Ange*. Librairie de l'Art ancien et moderne, 1905.

rage? Celle de voir Florence humiliée de nouveau sous la tyrannie des Médicis. Explication séduisante. Mais, d'après la chronologie même de l'auteur, l'œuvre était commencée, menée activement depuis sept ans déjà, et, si elle ne fut terminée qu'après la défaite des Florentins, elle était bien avancée lorsqu'il eut à souffrir dans son patriotisme, et il doit être difficile de transformer l'expression générale d'un corps quand l'attitude est déjà fixée. Ce désespoir pétrifié semble bien un peu antérieur à sa cause. Cette œuvre s'expliquerait mieux à mon gré par l'imagination particulière de l'artiste et ses habitudes d'exécutant, qui, dans ce journal de Michel-Ange, restent toujours sous-entendues. Et c'est pour la même raison que le commentaire de l'œuvre paraît un peu général. Dans le chapitre final, une analyse, d'ailleurs très forte et très fine, démêle en Michel-Ange une sorte d'idéalisme rationaliste. Mais, dégagé complètement de la manière, des habitudes techniques de l'artiste, cet idéalisme, sans qu'on en modifie une nuance, appartient aussi bien en propre à tout l'art florentin du XVIe siècle, comme d'ailleurs à notre art français du XVIIe. Entre la narration de faits et gestes et la catégorie générale où l'on peut faire entrer le génie d'un homme, il ne faut pas oublier ce qu'a été son art; et c'est là l'important lorsque nous promettons au lecteur une explication, — au moins relative, — de son œuvre.

M. F. Benoit[1], dans son livre sur Holbein, attache au contraire beaucoup d'importance à cette sorte de psychologie de l'œuvre. Son livre est pensé fortement, composé avec une clarté remarquable, construit par un esprit vigoureux. Mais, à l'encontre de M. Romain Rolland, M. Benoit attache peu d'importance à la biographie, et, manquant de support concret, ses remarques se perdent vite dans les mers sans rivage où voguent sans fin les idées générales. Les formules prennent un aspect scientifique, mais perdent beaucoup de leur valeur caractéristique. D'une hauteur de 500 mètres, on ne reconnaît plus personne; à 1,000 mètres, tout le monde se ressemble. Ainsi, dit l'auteur, Holbein copie la nature; il en dégage le caractère significatif, et c'est ce qui fait la beauté de sa peinture. Donc trois chapitres. Et d'abord le réalisme. Les caractères généraux de ce réalisme sont pour les portraits : 1° l'imitation scrupuleuse des traits du visage; 2° des vêtements et des accessoires; 3° du milieu, mais plus rarement. Fort juste. Mais alors quel portraitiste ne fut pas réaliste? Et, si tous furent en effet réalistes, n'est-ce pas que ni cette idée, ni ce mot ne servent à grand'chose quand il s'agit de montrer le portraitiste particulier que fut Holbein. — Le chapitre suivant est consacré

1. F. Benoit, *Holbein*. Librairie de l'Art ancien et moderne, 1905.

à « l'observateur de caractère ». Nous voyons qu'Holbein : 1° « conserve dans l'image cet accord intime des parties entre elles et cette subordination du secondaire au principal »; 2° « il exprime la vie »; 3° il surprend « le secret des qualités, des sentiments, des habitudes qui font la personnalité » du modèle. Est-ce la définition d'Holbein ou du « portraitiste » en général? Et de même pour l' « inventeur de beauté ». Et, quand il cherche la formule totale qui résume tous les caractères d'Holbein, M. Benoit aboutit à l'apophtegme fameux : « Le beau est la splendeur du vrai. » C'est, d'après lui, la meilleure épitaphe à mettre sur l'œuvre d'Holbein. Je suis de son avis, et j'en serais encore s'il s'agissait de Phidias, de Vinci, de Raphaël, du Titien, de Dürer, de Rubens, de Rembrandt, de Velasquez, de Chardin, d'Hokousai, d'Ingres, etc. J'aurais plus tôt fait d'énumérer les exceptions. Sans doute M. Benoit complète ces formules générales et leur donne un caractère plus concret par des remarques de détail, et, comme il sent fortement son artiste, la physionomie se dégage tout de même; mais c'est malgré la méthode, non grâce à elle. Taine déjà avait fort adroitement pratiqué cette analyse des « caractères esthétiques »; mais il avait une telle puissance de description, des qualificatifs si abondants et si luxueux qu'il pouvait déchiqueter un tableau sans que nous cessions jamais de l'avoir devant les yeux. Et c'est là l'essentiel. Lorsque nous avons donné une explication historique, puis une analyse technique d'une œuvre, je crois bien que nous avons fait tout ce qu'il est possible de faire pour en donner l'intelligence et le goût. Quant à l'analyse et la synthèse esthétique, elle inspire un peu d'inquiétude. Reconstituer les belles choses avec des morceaux d'abstractions c'est définir une saveur avec une formule chimique. Cette liqueur exquise est, dites-vous, un peu de carbone combiné avec un peu d'hydrogène. Est-ce du cognac ou du pétrole?

C'est surtout de la Renaissance que nous parlent les livres de la collection des *Villes d'art célèbres*[1]; cette collection peut être d'une grande utilité; quant au plaisir que l'on éprouve à en feuilleter les livres, il n'est pas besoin de le signaler. De M. Rée, conservateur au musée de Nüremberg, une monographie de cette ville, juste, précise, colorée. L'histoire artistique de Nüremberg est certainement la page la plus brillante de l'art allemand. L'âge gothique y a laissé des maisons, des églises et de pittoresques remparts. La Renaissance y a vu naître des sculpteurs comme Peter Vischer et Adam Krafft, des peintres comme Wolgemut et Albert Dürer. De ce cadre bien conservé, de ces glorieux souvenirs, M. Rée a tiré un portrait fort beau, et il

1. *Les Villes d'art célèbres.* Librairie Laurens.

donne très fortement la sensation de cette originalité, œuvre de plusieurs siècles, que la vie moderne n'a pas encore effacée. — Sur *Florence*, un livre de M. Gebhart, de l'Académie française. Le sujet comme l'auteur garantissent l'intérêt de l'ouvrage. A le lire, on devine que M. Gebhart ne travaille que par plaisir, et le lecteur partage les bénéfices de cet heureux épicurisme. Florence apparaît dans cette causerie avec son histoire, ses souvenirs, — et il y en a de fort gais, — ses paysages et ses œuvres d'art. M. Gebhart est un guide très renseigné et non blasé sur la beauté de ce qu'il montre. Il laisse entre temps échapper quantité d'anecdotes amusantes. Certainement, il trouve à la légende bien des supériorités sur l'histoire vraie, et, sans être dupe, il préfère reprendre les traditionnelles chroniques de Vasari plutôt que de discuter les incertitudes de ses critiques modernes. De tels soucis sont bien vains quand il fait si bon flâner sur la place de la Seigneurie ou dans les salles du Bargello, et que, pour être heureux, on n'a qu'à se laisser aller au plaisir de se rappeler de vieilles histoires et de contempler des œuvres exquises. — Et de même, M. P. Gauthiez nous conduit avec beaucoup de verve et d'entrain à travers les rues et les musées de Milan et nous montre ses œuvres fameuses, depuis sa vieille église romane de Saint-Ambroise jusqu'aux architectures de Bramante. Pour la peinture, les tendresses de l'auteur vont aux fresques de Luini. Il a en horreur le style académique en architecture comme en peinture, et il est permis de partager son opinion; d'autant qu'il l'exprime avec une telle vivacité que l'on n'oserait pas être d'un autre avis que le sien. Cette vivacité n'est pas sans charme; mais pourquoi mêler tant de dogmatisme à tant de sensibilité subjective; l'impressionniste est le seul homme qui n'a jamais le droit d'affirmer trop haut. — Enfin, dans la même collection, un très bon travail de M. P. Vitry sur *Tours et la Touraine*. M. Vitry semblait tout particulièrement désigné pour ce sujet, tant par ses travaux antérieurs que, semble-t-il, par un très légitime patriotisme local. Il conte en un récit intéressant et très nourri l'histoire de cette ville, en insistant naturellement sur le xv^e^ et le xvi^e^ siècle, qui furent l'âge d'or pour l'art tourangeau. Il montre comment les rois de France, chassés par les Anglais dans cette région, se prirent de goût pour elle et ne la quittèrent pas, une fois la tempête éloignée. C'est ce déplacement de la royauté qui fit de Tours un centre artistique. C'est cette époque, celle de Fouquet et de Michel Colombe qui vaut à cette ville le titre de ville d'art. Mais, comme l'avoue l'auteur, cette étude faite dans la ville de Tours laisse bien des déceptions : « Cette revue des arts et des industries de luxe qui se développèrent à Tours au xv^e^ et au xvi^e^ siècle nous a surtout

permis de constater et de regretter les lacunes actuelles. » Il subsiste en effet pour établir l'existence de l'école de Tours des documents d'archives et quelques œuvres qui ne sont pas à Tours. Restent l'architecture, les châteaux. Mais M. Vitry, ingénieux à tirer parti de la moindre façade de vieille maison dans la ville, se montre un guide quelque peu pressé quand il nous fait visiter les châteaux des environs : Chambord, Amboise, Langeais, Azay-le-Rideau... Et pourtant l'historien de l'art et le touriste sont d'accord pour s'intéresser surtout aux châteaux. M. Vitry a peut-être trop pris à la lettre le plan annoncé par le titre de « Villes d'art ». Excellent s'il s'agit des Flandres, de l'Allemagne ou de l'Italie, où la civilisation fut surtout municipale, enfermée dans les murs de cités prospères, ce plan convient moins à l'art français qui dut s'accorder au cadre de la vie féodale, c'est-à-dire se répandre sur le territoire avant d'être exclusivement monarchique, c'est-à-dire parisien. Notre art suivit la destinée des grands seigneurs à la personne desquels il était attaché, ce qui fit des artistes errants et des œuvres disséminées, peu de foyers d'art urbains. Pour quelques châteaux qui, ainsi qu'à Fontainebleau et à Versailles, donnèrent jour à des villes, combien d'autres demeures féodales ou monarchiques sont comme au premier jour, isolées « dans leurs terres » ! Aussi, à prendre pour cadre des villes plutôt que des provinces risque-t-on de laisser de côté une partie importante de l'art français et, pourtant, il reste que dans l'histoire de notre art, la Touraine c'est beaucoup, Tours beaucoup moins.

Enfin, il ne faut pas oublier une collection nouvelle qui commence à peine et qui pourra être très utile malgré ses allures modestes[1]. C'est une présentation des musées de province ; un catalogue des œuvres les plus intéressantes avec un commentaire et de nombreuses gravures. Le premier volume paru, de M. Paul Lafond, sur le musée de Rouen, est amusant et instructif. Une pareille publication mérite d'être encouragée.

XVII^e SIÈCLE. — Parmi les ouvrages qui s'adressent à la curiosité du grand public, il n'y en a pas qui ait obtenu un plus grand succès que l'*Apollo*[2] de M. Salomon Reinach, et il n'en est guère qui ait davantage mérité son succès. On rencontre toujours M. S. Reinach où il y a besogne utile à faire, c'est-à-dire un peu partout. Il semble abandonner de plus en plus le camp des archéologues, chez qui les hommes de valeur abondent encore plus que les champs d'étude,

1. Paul Lafond, *les Musées de province. Le musée de Rouen*. Larousse, s. d., 96 p., 35 grav.
2. Salomon Reinach, *Apollo*. 2^e éd. Hachette, 1905.

pour passer dans celui de l'art moderne où il y a encore tant de terres inconnues. Ce petit livre méthodique, dense, rend service aux chercheurs, instruit les amateurs même pressés. L'auteur en quelques mots trouve presque toujours la formule qui nous intéressera à ce dont il parle et non le compliment banal et de commande qui laisse indifférent. Et il n'y aurait rien à reprendre si M. S. Reinach conservait en ces vingt-cinq courtes leçons la même humeur bienveillante ou sympathique. Mais il change de ton et d'humeur dans le chapitre sur le XVII^e siècle; l'animosité contre l'académisme est partout légitime, et dans les polémiques actuelles où le besoin de frapper fort peut primer le souci d'être juste, et dans les histoires très circonstanciées où l'on prend le temps de tout dire. Mais, dans une courte revue, ne voir que les travers, c'est s'exposer à donner d'une époque une charge plutôt qu'un portrait. Une discussion de goût serait vaine, et contester toutes les nuances faussées par cette sévérité générale serait bien long. Quelques exemples pourtant. Pourquoi commencer le « grand siècle » par Cousin, mort depuis dix ans? Est-ce pour compter un médiocre de plus à son passif? Les hommes du XVII^e siècle ignoraient Cousin, et « Apollo » n'avait pas besoin de le ressusciter pour le battre. — Dès les premières lignes, une idée domine qui commandera tout le chapitre : « La tyrannie desséchante » de Le Brun. En réalité, Le Brun n'a guère régné et desséché plus de vingt ans. Beaucoup d'autres influences ont dirigé les destinées de l'art français. Autant tirer toute la littérature du XVII^e siècle de Boileau. — Le Brun s'est toujours donné pour le continuateur, le disciple de Poussin, et il ne faut pas étudier Poussin après Le Brun, c'est mettre Boileau avant Corneille. — Il ne faut pas non plus ridiculiser outre mesure le poème de Molière sur la gloire du Val-de-Grâce. L'esthétique qu'il développe, la responsabilité en remonte aux plus grands artistes de la Renaissance italienne, et puis le passage incriminé sur les « clairs et les bruns » n'a pas le sens que suppose le commentaire. « Brun » ne désigne pas la couleur à laquelle pense sans doute M. Reinach, ce vilain « jus de pruneau » des batailles d'Alexandre. Les bruns, au XVII^e siècle, ce sont les noirs, c'est-à-dire les ombres, et Molière dit avec bon sens que c'est avec de la lumière et de l'ombre que l'on modèle les surfaces et que les couleurs prennent l'aspect de la vie. Quant à l'éloge du goût royal par Molière, il faut, avant de s'affliger, songer à l'intention du poème. Elle est d'un excellent homme qui veut obtenir du roi une bonne place pour Mignard son ami. La flagornerie n'est pas péché, quand le motif est aussi avouable. — L'auteur se plaint de l'insistance que le roi met à ne pas mourir et nous montre la France « res-

pirant à peine ». C'est faire entrer Paris et la France dans le sombre tableau que Saint-Simon nous donne de la cour. Il est un artiste, entre autres, qui n'attend pas la mort du roi pour créer cette peinture nerveuse, pleine d'élégance et de volupté qui dans les livres d'histoire signifie le réveil de l'humeur française. Quand Louis XIV mourait, Watteau n'était pas près de commencer, mais près de finir. Ceux qui le goûtèrent sous Louis XIV se cachèrent-ils donc? — De même pour la sculpture; dans le parc de Versailles, M. S. Reinach ne voit qu'une « pompeuse décoration, où triomphe le talent vide de Girardon ». Mais voici M. Camille Mauclair[1], parti lui aussi en chasse contre l'art académique, qui s'arrête à Versailles, frappé du « contraste entre la vie du parc et la mort du château ». Un art aussi vivant? A une telle époque? Quelle surprise! C'est que nos statuaires ont désobéi; on voulait les italianiser. On leur demandait de mornes statues; malgré les ordres de Le Brun et du roi, ils en ont exécuté de belles et de vivantes. Le Brun ne s'en aperçut pas, mais aujourd'hui nous savons retrouver dans le parc de Versailles les ancêtres de l'impressionnisme moderne. Et voilà comment l'art Louis XIV porte également la peine des mépris de M. Reinach et des admirations de M. C. Mauclair. Puisque des motifs aussi contraires aboutissent à une même condamnation, n'est-ce pas qu'il y a un peu de prévention chez le brillant polémiste qui s'essaie à l'histoire comme chez le solide historien qui se laisse entraîner par la polémique? — Et tout cela, d'ailleurs, ni beaucoup d'autres choses, n'empêche qu' « Apollo » ne soit un livre aussi charmant qu'utile, et qu'est-ce que le XVIIe siècle dans cette quasi éternité que M. Reinach parcourt en vingt-cinq enjambées, depuis les cavernes ornées de fines gravures de mammouths jusqu'à une prédiction sur l'art au XXe siècle?

C'est surtout sur les artistes modernes que semble porter la curiosité des critiques, si l'on en juge aux études qui paraissent. Les publications d'art à l'adresse du grand public se répandent de plus en plus chez nous, à l'exemple de l'Angleterre et de l'Allemagne. Deux collections méritent d'être suivies. L'une, dite des *Grands Artistes*[2], comprend déjà vingt-neuf monographies de sculpteurs ou de peintres. Ces monographies présentent d'une manière attrayante ce qu'un amateur n'a plus le droit d'ignorer. Ce sont travaux de

1. Camille Mauclair, *De Watteau à Wistler*. Charpentier, 1905. Livre où le talent de l'écrivain fait passer bien des jeux d'esprit.

2. *Les Grands Artistes*. Librairie Laurens, in-12 carré, 120 p., 24 grav. Prix : 2 fr. 50.

valeur fort inégale, surtout si on y cherche des mérites d'historien. La méthode suivie varie beaucoup depuis le livre consciencieux et critique où une connaissance solide se présente sans pédantisme jusqu'au résumé superficiel qu'un écrivain facile fait d'un travail antérieur et plus complet. Les emprunts alors se noient dans une paraphrase vague qu'une allure prétentieuse, apocalyptique, métamorphose en « haute critique d'art ». Ces procédés choquent d'autant plus que souvent l'auteur semble ignorer, ou ne signale que pour lui témoigner son mépris, le modeste historien auquel il doit les parties saines de son propre travail. Dans la seconde collection[1], *les Maîtres de l'Art,* on est assuré contre de semblables accidents. D'abord les dimensions presque doubles du livre, puis des appendices bibliographiques, des catalogues, des tables chronologiques et des index ne donnent pas seulement au lecteur des moyens de recherche, ils sont aussi une garantie que l'auteur a vu d'un peu près, a vérifié par lui-même tout ce qu'il affirme.

Je prends, par exemple, le petit ouvrage de M. Verhaeren[2] sur Rembrandt, parce que ses mérites poétiques rachètent ses insuffisances critiques. Dans un avant-propos, l'auteur dit sévèrement leur fait aux chercheurs consciencieux qui s'efforcent d'ajouter quelques connaissances précises à cette biographie encore si obscure de Rembrandt. Lui n'a pas de ces curiosités. Il avoue d'ailleurs qu'un tel artiste est inexplicable, en marge de l'espèce. Il a peut-être raison, mais alors pourquoi son livre? Pour nous redire que Rembrandt est beau. Qui le conteste? Ce que l'on sait moins, c'est comment, par quels moyens il nous émeut aussi profondément. Seule une analyse un peu minutieuse peut de temps en temps nous le faire sentir. Pour l'auteur, c'est moins intéressant que de clamer son admiration; mais c'est à nous qu'il faut d'abord songer. Le livre de M. Verhaeren est, il est vrai, d'un maître écrivain, et, à mon gré, ce mérite rachète bien des torts; mais il ne perdrait rien s'il n'y avait rien à racheter. — La grande affaire en critique est-elle donc de montrer son admiration à tout prix? En voici un qui râle, suffoque; un autre se déclare ébloui; un autre étouffe, brûle; un autre avoue dans sa conclusion que son ambition a été de nous effarer. A cette turbulence, à ces cris qui nous empêchent de voir ou d'entendre, on préférerait certainement le mutisme des grandes douleurs. Faites passer sous forme intelligible ces orgies de sentiments, car si le rôle du critique

1. *Les Maîtres de l'Art.* Librairie de l'Art ancien et moderne, in-12, 180 p., 24 grav. hors texte. Prix : 3 fr. 50.

2. Verhaeren, *Rembrandt.* Librairie Laurens, in-8°.

n'est pas de faire comprendre, quel prétexte trouvera-t-on pour justifier son existence[1]?

Le livre de M. Raymond Bouyer est d'un fervent admirateur de Cl. Lorrain[2]; une admiration aussi bien placée est presque une vertu. Mais la vertu ne tient pas lieu d'esprit scientifique, et l'auteur a voulu que sa critique fût très sévère, très sévère au moins pour ses prédécesseurs. Une biographie d'un peintre aussi mal connu ne peut passer inaperçue et la curiosité est éveillée. Elle n'est pas absolument satisfaite par le récit de M. Bouyer. Sa critique a d'étranges caprices qui ne sont sans doute que des élégances de forme. Ainsi Sandrart, peintre-historien allemand, nous est donné *a priori* comme un témoin véridique, parce que l'art allemand était naturaliste un siècle auparavant. Plus loin, il est dit que Claude ne dut pas s'enivrer dans une auberge, parce que c'est là un sujet de tableau digne de Valentin, et qu'il ne fut pas dévalisé par des brigands, parce que c'est là un motif pour Salvator Rosa. A tout instant on se plaint que la lumière de ses paysages n'ait pas éclairci les obscurités de sa vie. Étrange façon de mêler la critique d'art et la critique historique. Il vaut mieux ne pas poser certaines questions plutôt que d'y répondre par des pirouettes. De plus, bien que l'auteur ait un excellent guide, M^me^ Pattison, que d'inadvertances! — Page 15, il s'étonne de l'amitié de Sandrart et de Lorrain (1628 à 1635) : « Belles amitiés d'artistes, en dépit des guerres prolongées qui divisaient leur pays. » Quelles guerres? Gellée est sujet du duc de Lorraine qui relève de l'empire. Sandrart est citoyen d'une ville libre, Francfort. Si la Lorraine est en guerre à cette époque, c'est avec le roi de France en train d'assiéger Nancy. De quel côté tourner cette phrase pour lui trouver un sens raisonnable? — Page 12, Baldinucci, l'historiographe italien, nous est présenté comme un bavard peu sûr, parce que ses ancêtres parlaient « ore rotundo », au dire d'Horace. Horace dit le contraire. C'est aux Grecs que la Muse avait donné la « bouche ronde ». Il reproche aux Romains, calculateurs sans imagination, de rester « bouche carrée ». — Page 24, il ne faut pas reprocher à M^me^ Pattison d'avoir placé le traité d'Aix-la-Chapelle en 1668. Ce n'est pas elle qui a confondu cette paix avec celle de l'Église, mais M. Bouyer qui a, je ne sais comment, confondu le traité d'Aix-la-Chapelle (1668) avec ceux de Westphalie (1648). — Page 27, une

1. Cf. au contraire Wilhelm-R. Valentiner, *Rembrandt und seine Umgebung*. Strassburg, Heitz, 1905, in-8°. C'est une étude méticuleuse de la personne de Rembrandt, de son entourage, de ses collections artistiques.

2. Raymond Bouyer, *Claude Lorrain*. Laurens, 1905.

date fausse et inutile (la naissance de Masaccio), une citation italienne inexacte et enfin un argument tiré d'un texte de Baldinucci qui contient une évidente confusion. En 1618, les Suédois ne sont pour rien dans la guerre dite plus tard de Trente ans. Cette guerre est alors localisée en Bohême et ne peut gêner les communications entre la Lorraine et l'Italie. Baldinucci a confondu avec un séjour que les Suédois firent en Lorraine après 1630. — Page 61, l'Académie royale ne s'ouvre pas à Paris « avec la paix renaissante »; ce sont les troubles qui « renaissent ». La Fronde commence et la guerre espagnole continue. — Page 63, en 1651, le jeune Brienne n'a pas commandé deux peintures à Lorrain. Il a quinze ans, il est à Paris et Lorrain à Rome. Il ne commencera ses voyages qu'en 1654 et ne sera à Rome qu'en 1657. Ici, il fallait se séparer de Mme Pattison... Vétilles que tout cela et qui ne peuvent fausser gravement ce que nous savons déjà. Mais c'est seulement aux inexactitudes matérielles que l'on peut juger du soin apporté dans une étude. Les erreurs d'appréciations sont à l'abri du flagrant délit. D'ailleurs, l'analyse de l'œuvre semble bien courte. Le critique s'avoue aveuglé d'admiration, ébloui par le soleil de Lorrain. Il est difficile de retrouver l'œuvre du paysagiste dans les métaphores de son commentateur. La « haute littérature » est-elle donc inconciliable avec les idées nettes et les termes précis?

Sur la peinture au XVIIe siècle, signalons encore dans la collection des *Grands Artistes : Ruysdaël*, de M. Georges RIAT; *Jordaens*, de M. Fierens GEVAERT; deux bons livres; dans la collection des *Maîtres de l'Art*, un *Rubens*, de M. L. HOURTICQ.

Les architectes, de leur vivant, sont loin d'obtenir la popularité des peintres ou même des sculpteurs. Leur revanche vient lorsque beaucoup plus tard les pierres qu'ils ont remuées sont encore en place, alors que les peintures sont dispersées dans le néant. En attendant, nous regardons très bien un monument sans nous soucier de la signature. Et c'est une raison de plus pour féliciter M. M. FOUCHÉ[1] d'avoir raconté les deux architectes en qui se résument le style empire : Percier et Fontaine. Il conte avec élégance les existences parallèles de ces deux condisciples, amis, collaborateurs. Ils entrèrent la même année à l'Institut, et pour cela il fallut une double mort. Comme je le vois dans le tableau des membres de l'Académie des beaux-arts, publié par M. Soubies, ce furent Chalgrin et Raymond qui partirent ensemble pour ne pas séparer les deux inséparables. Et il faut dans cette double biographie prendre garde aux confusions

1. Maurice Fouché, *Percier et Fontaine*. Laurens.

et ne pas croire, quand Percier meurt, que c'est Fontaine que l'on enterre. Pourtant M. Fouché nous aide à distinguer les deux collaborateurs. Dans l'association, Fontaine est l'homme du monde, au génie inspiré, au travail facile. Percier est le travailleur modeste, acharné sur des épures, pendant que l'autre fait le bel esprit dans les salons. Aussi meurt-il le premier. — A une époque de restauration où l'on bâtit beaucoup, après avoir quelque peu démoli, les architectes ont naturellement une grande mission. Napoléon qui les fit travailler était, comme nos rois, grand bâtisseur, et seul le temps manqua pour édifier des palais à la Louis XIV. Au moins reste-t-il d'eux l'élégant arc de triomphe du Carrousel, la Chapelle expiatoire de Louis XVI et quantité de constructions ici ou là, au Louvre ou au Palais-Royal. M. Fouché analyse le « style empire », exprime avec mesure l'affection qu'il lui porte. Il montre très bien l'unité de ce style dans l'architecture et le mobilier. Car Percier et Fontaine donnaient des modèles de meubles. Ce style était, dit l'auteur, approprié à la société impériale : époque d'action et d'apparat; j'ajouterais, époque de fonctionnaires. Ce mobilier reste la décoration favorite des ministères. A qui déclare préférer le Pompadour, il faut répondre que tout dépend de l'usage auquel on le destine.

Encore une figure bien curieuse que celle de Gros, qui a eu la bonne fortune d'être présenté par un historien comme M. Lemonnier[1]. Sa vie est racontée, son talent est analysé avec une sûreté facile, sobre, une simplicité pleine d'autorité et d'agrément. Nous voyons dans quels mauvais chemins ce valeureux fut toujours empêtré. Il n'arriva jamais à concilier son admiration pour les héros de Plutarque et sa tendresse pour les hussards de Murat. Il avait vu de vraies batailles, dont les fureurs bouillaient encore en lui, et il s'asseyait sagement dans un atelier aux murs gris, devant un moulage ou un modèle ankylosé de fatigue sur sa planche. Aussi s'efforçait-il de faire sentir sous la culotte collante la rotule des Atrides, et sous les shakos poilus il sculptait des profils grecs. Les mésaventures de ce réaliste par tempérament, classique par doctrine, se doublèrent des perplexités du brave homme, peintre officiel surpris par des révolutions qui ne lui laissaient même pas le temps de changer d'opinion. Sous la coupole du Panthéon, il a fallu mettre un Bourbon ventru là où l'esquisse première avait prévu un Napoléon césarifié. Enfin cet homme avait besoin de respirer une atmosphère d'épopée; dans le monde de la Restauration, il s'éteint tristement comme un demi-solde qui se déplume. Le voilà aigri, vieilli, classique intraitable. Et,

1. Henry Lemonnier, *Gros*. Laurens, 1905.

comble d'abomination, la jeunesse romantique se réclame de lui; pour le même motif, la jeunesse classique lui reproche son passé. Gros ne décolère plus; bien que « féroce » dans les jurys où les professeurs se départagent les récompenses pour leurs élèves, il perd son influence, s'assombrit, devient insupportable. Ses tableaux sont de plus en plus mauvais. On le lui dit et il se tue. Tel fut ce héros, un peu romantique, dévoyé parce que venu avant l'heure et chez qui l'éducation finit par étouffer le génie. M. Lemonnier lui rend justice, sans démesurément grandir son rôle. Ce petit livre reste d'une justesse élégante.

Et maintenant voici Géricault, sur qui M. Rosenthal[1] écrit une étude excellente. Ce peintre arrêté presque au début de sa carrière est difficile à juger, alors que nous ne savons pas au juste ce qu'il voulait faire. Ses quelques œuvres sont en effet bien loin d'offrir le même caractère. L'auteur, qui possède comme personne cette période de notre histoire, nous fait bien connaître ce jeune peintre et nous intéresse à ses efforts. D'après lui, il faut renoncer à classer Géricault parmi les précurseurs du romantisme. En réalité, il reste attaché à l'école classique qui l'a élevé, et il sert de transition vers le réalisme dont il ne verra pas l'épanouissement : « Son effort nouveau ne reniait pas les efforts antérieurs. Il ne ressentait pour ses prédécesseurs ni colère ni mépris et ne rejetait pas leur héritage. Il professait, comme ils l'avaient fait, le respect de la nature et de l'antiquité, le dédain du XVIIIe siècle. Comme eux, il s'asservissait au modèle; avec eux, il avait une prédilection pour le nu, préférait le dessin à la couleur et s'adonnait à de savantes compositions... Ne réconciliait-il pas les mérites divers que l'école avait appliqués, les uns aux sujets antiques, les autres aux sujets contemporains? » Cet artiste, à l'œuvre impétueuse, aurait donc été désigné par le destin qui conduit l'évolution pour le rôle conciliateur entre David et Courbet. M. Rosenthal pense que Géricault aurait pu diriger et faire accepter la transformation de notre art, ce qui eût rendu inutile la bruyante explosion du romantisme. C'est possible; mais ne regrettons rien. Notre peinture ne perdra rien à s'attarder aux caprices, aux folies même de Delacroix, avant d'arriver aux platitudes provocantes de Courbet et de ses continuateurs. Elle avait vraiment besoin de débarbouiller sa palette, et il n'était pas mauvais qu'il y eût quelques artificiers pour nous allumer des feux de Bengale et nous intéresser à la lumière, même fausse, avant de nous donner le goût de la lumière vraie.

1. Léon Rosenthal, *Géricault*. Librairie de l'Art ancien et moderne, 1905.

M. Henry MARCEL[1], dans sa *Peinture française au XIX^e siècle*, aboutissait à cette même conclusion et rayait Géricault de la famille des romantiques[2]. Ce livre est une succession d'images vives, fortes, bien expliquées; le plaisir qu'on éprouve à lire ces pages colorées rappelle celui qu'on ressent à parcourir un beau musée, un jour où l'on a le regard en appétit et le corps alerte. La prose de M. Marcel est concrète au plus haut degré; tous ses mots sont des images. Un peintre, c'est sans doute surtout un œil et une main; un critique d'art, c'est un œil et une langue. La force du style chez M. Marcel égale l'acuité du regard. Et avec cela il vous entraîne à une allure!... On n'a pas lu vingt lignes, il n'y a eu qu'un renvoi à l'ouvrage précédent pour faire la liaison, et nous sommes déjà en pleine vitesse. Il semble même que l'auteur regarde parfois sa montre avec inquiétude. Aura-t-il le temps de nous montrer tout ce qu'il faut voir? A la fin l'allure s'accélère encore; nous ne sommes plus dans les galeries du Louvre, nous parcourons les Salons de printemps et aussi un peu d'automne; des peintures, des peintures passent; c'est un désordre bigarré de couleurs fraîches, un chaos d'efforts désordonnés. Si l'œil se lasse dans ce tohu-bohu, c'est qu'il a été trop gourmand. A la sortie, même un peu fatigué, on doit avouer qu'on ne s'est pas ennuyé un seul instant. On échange quelques réflexions générales, mais elles n'ont pas autant d'importance que le plaisir tout sensuel que nous venons de savourer. Philosopher, expliquer, ratiociner, c'est bon quand on veut ranimer le charme éteint des très vieilles choses. L'art qui vit encore, il suffit de le regarder vivre.

Louis HOURTICQ.

1. Henry Marcel, *la Peinture française au XIX^e siècle* (*Bibl. de l'Enseignement des beaux-arts*). Alcide Picard et Kaan.

2. Nous croyons que M. Rosenthal et M. Marcel ont fait tous les deux fausse route en excluant Géricault de la famille des romantiques à cause de son réalisme. Le romantisme a été, dans tous les domaines, mais particulièrement dans l'art, un mouvement réaliste, une protestation contre le convenu et l'artificiel de la décadence classique. Le côté réaliste du romantisme a été entravé, dévoyé, par l'introduction d'autres éléments, mystiques, lyriques, imaginatifs, et surtout par la superficialité qui a donné naissance à des poncifs nouveaux; mais on ne doit pas oublier que Delacroix était un dévot du classicisme de la grande époque. [G. MONOD.]

C. Van Schoor (1840 † 1902), avocat général à la Cour de cassation, avait souvent choisi les sujets de ses mercuriales dans l'histoire du droit : *le Chancelier de Brabant* (1888); *les Lettres de cachet* (1895); *la Presse sous l'ancien régime* (1896); *la Presse sous la Révolution française* (1898); *la Presse sous le Consulat et l'Empire* (1899). L'éminent magistrat avait réuni une collection de monnaies et de médailles d'un prix inestimable; il l'a généreusement léguée à l'État belge.

Le P. Carlos Sommervogel (1834 † 1902) n'était pas Belge[1], mais c'est en Belgique qu'il a rédigé et publié l'admirable monument bibliographique intitulé : *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*[2].

Julius Vuylsteke (1836 † 1903) était un des chefs du mouvement flamand et avait joué un rôle en vue dans la politique. Poète et littérateur de grand mérite, il s'était fait connaître comme historien en publiant les comptes communaux de Gand au moyen âge[3]. On lui doit aussi quelques dissertations où il fait preuve d'une critique pénétrante. Vuylsteke avait consacré les dernières années de sa vie à préparer l'édition du *Cartulaire de la ville de Gand*[4]. Les deux premiers volumes ont paru après sa mort.

Le principal ouvrage du chanoine Doyen (1825 † 1903) est une excellente *Bibliographie namuroise*[5].

J. Van Spilbeeck, chanoine régulier de Prémontré (1828 † 1903), s'était voué à l'histoire religieuse. On lui doit un grand nombre de mémoires, dispersés dans une foule de revues[6].

Le P. Goffinet (1816 † 1903) avait publié les cartulaires des abbayes de Clairefontaine et d'Orval[7] et fourni de nombreuses dis-

1. Il était né à Strasbourg et se plaisait à rappeler sa nationalité alsacienne en tête de chacun de ses livres.

2. Bruxelles, 1890-1900, 9 vol. in-4°. Voy. *Rev. hist.*, t. LXV, p. 390; t. LXXII, p. 366; t. LXXXI, p. 358.

3. *Les Comptes de la ville de Gand à l'époque de Jacques van Artevelde* (*De rekeningen der Stad Gent, tijdvak van Jacob van Artevelde, 1336-1349.* En collaboration avec N. de Pauw). Gand, 1873-74, 2 vol. in-8°. — *Les Comptes de la ville de Gand à l'époque de Philippe van Artevelde* (*De rekeningen der stad Gent, tijdvak van Philips van Artevelde*). Gand, 1891-93, 2 vol. in-8°.

4. *Oorkondenboek der stad Gent. Gentsche stads en Baljuwsrekeningen, 1280-1336.* Gand, 1900, 1049 p.

5. Namur, 1884-1903, 3 vol., 310, 330 et 458 p.

6. Les *Archives belges* (t. V, p. 58-59 et 79) en ont donné le relevé.

7. *Cartulaire de Clairefontaine, ou recueil de documents, presque tous inédits, concernant cette ancienne abbaye.* Arlon, 1877, in-8°, 284 p. — *Cartulaire de l'abbaye d'Orval, depuis l'origine de ce monastère jusqu'à 1365 inclusivement, époque de la réunion du comté de Chiny au duché de Luxembourg.* Bruxelles, 1879, in-4°, 800 p.

C. Van Schoor (1840 † 1902), avocat général à la Cour de cassation, avait souvent choisi les sujets de ses mercuriales dans l'histoire du droit : *le Chancelier de Brabant* (1888); *les Lettres de cachet* (1895); *la Presse sous l'ancien régime* (1896); *la Presse sous la Révolution française* (1898); *la Presse sous le Consulat et l'Empire* (1899). L'éminent magistrat avait réuni une collection de monnaies et de médailles d'un prix inestimable; il l'a généreusement léguée à l'État belge.

Le P. Carlos Sommervogel (1834 † 1902) n'était pas Belge[1], mais c'est en Belgique qu'il a rédigé et publié l'admirable monument bibliographique intitulé : *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*[2].

Julius Vuylsteke (1836 † 1903) était un des chefs du mouvement flamand et avait joué un rôle en vue dans la politique. Poète et littérateur de grand mérite, il s'était fait connaître comme historien en publiant les comptes communaux de Gand au moyen âge[3]. On lui doit aussi quelques dissertations où il fait preuve d'une critique pénétrante. Vuylsteke avait consacré les dernières années de sa vie à préparer l'édition du *Cartulaire de la ville de Gand*[4]. Les deux premiers volumes ont paru après sa mort.

Le principal ouvrage du chanoine Doyen (1825 † 1903) est une excellente *Bibliographie namuroise*[5].

J. Van Spilbeeck, chanoine régulier de Prémontré (1828 † 1903), s'était voué à l'histoire religieuse. On lui doit un grand nombre de mémoires, dispersés dans une foule de revues[6].

Le P. Goffinet (1816 † 1903) avait publié les cartulaires des abbayes de Clairefontaine et d'Orval[7] et fourni de nombreuses dis-

1. Il était né à Strasbourg et se plaisait à rappeler sa nationalité alsacienne en tête de chacun de ses livres.

2. Bruxelles, 1890-1900, 9 vol. in-4°. Voy. *Rev. hist.*, t. LXV, p. 390; t. LXXII, p. 366; t. LXXXI, p. 358.

3. *Les Comptes de la ville de Gand à l'époque de Jacques van Artevelde* (*De rekeningen der Stad Gent, tijdvak van Jacob van Artevelde, 1336-1349.* En collaboration avec N. de Pauw). Gand, 1873-74, 2 vol. in-8°. — *Les Comptes de la ville de Gand à l'époque de Philippe van Artevelde* (*De rekeningen der stad Gent, tijdvak van Philips van Artevelde*). Gand, 1891-93, 2 vol. in-8°.

4. *Oorkondenboek der stad Gent. Gentsche stads en Baljuwsrekeningen, 1280-1336.* Gand, 1900, 1049 p.

5. Namur, 1884-1903, 3 vol., 310, 330 et 458 p.

6. Les *Archives belges* (t. V, p. 58-59 et 79) en ont donné le relevé.

7. *Cartulaire de Clairefontaine, ou recueil de documents, presque tous inédits, concernant cette ancienne abbaye.* Arlon, 1877, in-8°, 284 p. — *Cartulaire de l'abbaye d'Orval, depuis l'origine de ce monastère jusqu'à 1365 inclusivement, époque de la réunion du comté de Chiny au duché de Luxembourg.* Bruxelles, 1879, in-4°, 800 p.

sertations aux *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg*[1]. Ses travaux prouvent une parfaite connaissance des archives, mais l'esprit critique y fait souvent défaut.

L'œuvre de C. Rousselle (1833 † 1903) se compose surtout de monographies relatives à la ville de Mons et aux environs[2].

Le baron Wittert (1819 † 1903) connaissait à fond l'histoire liégeoise et surtout l'histoire de l'art. Nous rappellerons parmi ses nombreuses publications : *Godefroid de Fontaines, le docteur vénérable, chancelier de l'Université de Paris, chanoine de Saint-Lambert à Liège*[3]; *la Bataille d'Othée de 1408*[4] et *Gilles Demarteau, graveur du roi, 1722-1776*[5].

Les travaux d'érudition d'A. Delescluse (1869 † 1903) avaient été bien accueillis dans le monde scientifique[6]. Le jeune érudit, chargé de cours de l'Université de Liège, est mort à la fleur de l'âge avant d'avoir pu donner toute sa mesure.

Le lieutenant général Brialmont (1821 † 1903) n'était pas seulement un illustre ingénieur militaire; on lui doit aussi des œuvres historiques extrêmement remarquables : *Considérations politiques et militaires sur la Belgique*[7]; *Histoire du duc de Wellington*[8]; *l'Angleterre et les petits états à la conférence de Bruxelles*[9]; les belles biographies des généraux Totleben[10] et De Blois[11], et d'Émile Banning[12].

Ch. Rahlenbeck (1823 † 1903) s'était fait une spécialité de l'histoire du protestantisme dans notre pays. Ses livres témoignent d'un labeur considérable, et peu de Belges ont aussi minutieusement

1. T. V à XXXVI. Les *Archives belges* (t. V, p. 59-60) en citent les principales.

2. Le catalogue de ses publications (Mons, 1895, in-8°) mentionne 155 mémoires et articles.

3. Liège, 1873, in-18, 156 p.

4. Liège, 1879, in-16, 506 p.

5. Bruxelles, 1883, in-8°, 347 p. — Le baron Wittert a légué à l'Université de Liège ses précieuses collections de manuscrits, de livres et d'œuvres d'art.

6. *Les Archives de Vienne et l'histoire des gouvernements de Kœnigsegg et de Prié* (*Bull. de la Comm. royale d'hist.*, 3e série, t. VII). — *Catalogue des actes de Henri de Gueldre*. Liège, 1900, in-8°, 467 p. (en collaboration avec D. Brouwers). — *Chartes inédites de l'abbaye d'Orval*. Bruxelles, 1896-1900, 2 vol. in-4°, 66 et 36 p. (en collaboration avec K. Hanquet).

7. Bruxelles, 1851-52, 3 vol. in-8°.

8. Bruxelles, 1856, 3 vol. in-8°, 486, 492, 437 p.

9. Bruxelles, 1875, in-8°, 145 p.

10. Bruxelles, 1884, in-8°

11. Paris, 1885, in-8°.

12. Dans l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, 1900.

exploré les archives; toutefois, la critique de l'écrivain n'est pas à la hauteur de sa documentation. Les plus importants parmi ses ouvrages sont : *l'Inquisition et la Réforme en Belgique*[1]; *l'Église de Liège et la Révolution*[2]; *Metz et Thionville sous Charles-Quint*[3]; *les Pays d'outre-Meuse*[4]. Il avait fait paraître dans la collection de la Société de l'histoire de Belgique les *Mémoires de Jacques de Wesembeke*[5], avec des notes contenant de vraies révélations puisées à des sources inédites.

J.-G. Di Martinelli (1842 † 1903) s'était plus particulièrement attaché à l'histoire de Diest, sa ville natale. Ses études sont assez fouillées, mais il y règne un ton de polémique qui produit à la longue une impression désagréable[6].

Le chanoine E. Reusens (1831 † 1903), ancien professeur et ancien bibliothécaire de l'Université de Louvain, était l'auteur de nombreuses études relatives à l'histoire religieuse des Pays-Bas, et avait fondé en 1864 les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, importante revue dont la publication se poursuit. Les deux ouvrages les plus considérables de Reusens sont les *Éléments d'archéologie chrétienne*[7] et les *Éléments de paléographie*[8].

On doit au professeur P. Alberdingk-Thÿm (1827 † 1904) plusieurs travaux relatifs au moyen âge. Nous rappellerons : *la Vie de Saint-Willebrord, apôtre des Pays-Bas*[9]; *Charlemagne et son siècle*[10]; *Histoire des institutions charitables en Belgique depuis Charlemagne jusqu'au XVI^e siècle*[11]. Ces divers livres ont été traduits en allemand. Notre écrivain dirigeait depuis 1889 la *Dietsche Warande* fusionnée avec le *Belfort*.

Le fécond historiographe F. De Potter (1834 † 1904) a laissé près

1. Bruxelles, 1857, in-8°, 291 p.
2. Bruxelles, 1862, in-12, 308 p.
3. Bruxelles, 1880, in-8°, 362 p.
4. Bruxelles, 1888, in-12, 280 p.
5. Bruxelles, 1859, in-8°, 410 p.
6. *Diest au XVII^e et au XVIII^e siècle. Diest au temps des Patriotes. Diest pendant l'époque des Sans-Culottes* (*Diest in de XVIII^e en XVII^e eeuw. Diest in den Patriottentijd. Diest in den Sans-Culottentijd*). Gand, 1892-1900, 3 vol. in-8°, 402, 252, 386 p.
7. 2^e éd. Louvain, 1885-86, 2 vol. in-8°, 576 et 622 p.
8. Louvain, 1899, in-8°, 496 p. et 60 pl. photot. Les *Archives belges* (t. VI, p. 16-20) contiennent la bibliographie complète d'E. Reusens.
9. *H. Willebrordus apostel der Nederlanden*. Louvain, 1866, in-8°, 308 p.
10. *Karel de groote en zijne eeuw*. Louvain, 1867, in-8°, 600 p.
11. *De gestichten van liefdadigheid in Belgie, van Karel-den-Goote tot aan de XVI^e eeuw*. Bruxelles, 1873, in-4°, 412 p. Voir, pour la bibliographie d'Alberdingk-Thijm, les *Archives belges*, t. VI, p. 53-56.

de 150 écrits, témoignage éclatant d'un prodigieux labeur[1]. Malheureusement, l'auteur manquait de préparation scientifique et sa critique était fort insuffisante. On doit consulter ses livres avec prudence.

Le chanoine A. Auger (1865 † 1905) avait publié un mémoire remarquable intitulé : *Étude sur les mystiques des Pays-Bas au moyen âge*[2].

E. Van Even (1821 † 1905), archiviste de la ville de Louvain depuis plus d'un demi-siècle, avait déployé une activité infatigable à élucider l'histoire politique et artistique de la célèbre commune brabançonne. Ses travaux les plus importants sont : *les Œuvres de l'historien Divœus*[3]; *Louvain monumental ou description historique et artistique de tous les édifices civils et religieux de ladite ville*[4]; *l'Ancienne école de peinture de Louvain*[5]; *Inventaire chronologique et analytique des chartes et autres documents sur parchemin appartenant aux archives de la ville de Louvain*[6]; *Histoire de Louvain par Guillaume Boonen*[7]; *Louvain dans le passé et dans le présent*[8].

Le chanoine J.-J. Vos (1832 † 1905), archiviste de l'évêché de Tournai, avait acquis une fâcheuse réputation dans le monde savant par les procédés peu hospitaliers dont il usait à l'égard des travailleurs étrangers et nationaux, qui désiraient consulter les parchemins précieux confiés à sa garde. Les préfaces des *Monumenta Germaniae historica* contiennent de piquants détails à cet égard. D'autre part, M. Vos avait publié plusieurs recueils de documents, fort utiles bien qu'incomplets[9], et une histoire de l'abbaye de Lobbes[10], pour laquelle

1. On trouvera la plupart des ouvrages de F. de Potter appréciés, au fur et à mesure de leur publication, dans nos Bulletins antérieurs.

2. *Mém. de l'Acad. royale des sciences, lettres et beaux-arts de Belgique*, coll. in-8°, t. XLVI, 1892, 355 p.

3. *Jaarboeken der stad Leuven, van 240 tot 1507, in 't latijnsch opgesteld door Petrus Divœus, thans voor de eerste maal gedrukt.* Louvain, 1856-57, 2 vol. in-12, 374 p.

4. Louvain, 1860, in-4°, 328 p.

5. Louvain, 1870, in-8°, 575 p.

6. Louvain, 1873, in-8°, 463 p.

7. *Geschiedenis van Leuven, geschreven in de jaren 1593 en 1594, door Willem Boonen, thans voor de eerste maal uitgegeven.* Louvain, 1880, in-fol., 546 p.

8. Louvain, 1896, in-fol., 688 p. — On trouvera la bibliographie complète d'E. Van Even dans les *Archives belges*, t. VII, p. 82-88.

9. *Le Clergé du diocèse de Tournai.* Braine-le-Comte, 1887-1893, 5 vol. in-8°. — *Les Dignités et les fonctions de l'ancien chapitre de Notre-Dame de Tournai.* Bruges, 1898, 2 vol. in-8°, 417 et 281 p. — *Les Paroisses et les curés du diocèse actuel de Tournai.* Bruges, 1899-1905, 8 vol. in-8°.

10. *Lobbes, son abbaye et son chapitre.* Louvain, 1865, 2 vol. in-8°, 446 et 611 p.

il s'est servi, assez maladroitement d'ailleurs, de nombreuses pièces inédites.

M. H. Schuermans (1825 † 1905), premier président honoraire de la Cour d'appel de Liège, n'avait pas borné son activité à la science du droit. Juriste réputé, il était aussi un archéologue de haute valeur, et ses études d'épigraphie romaine ont été très remarquées. Sa bibliographie complète dépasse 300 numéros[1]. Son travail le plus important est intitulé : *Sigles figulins*[2].

J.-Th. de Raadt (1855 † 1905) s'était voué aux études héraldiques et sigillographiques, et y excellait. Son livre capital porte pour titre : *Sceaux armoriés des Pays-Bas et des pays avoisinants. Recueil historique et héraldique*[3]. Il était aussi l'auteur d'un très grand nombre de monographies éparses dans les revues belges et étrangères[4].

M. E. Willequet (1825 † 1905) avait été couronné au concours universitaire de 1846 pour une *Histoire du système de la Barrière dans les négociations antérieures à la paix d'Utrecht*[5], qui faisait espérer une carrière historique brillante, mais le jeune écrivain se laissa bientôt absorber par la pratique du droit et par la politique militante.

Le chanoine J. Daris (1821 † 1905) fut un infatigable travailleur et consacra plus de trente volumes à l'histoire liégeoise. Son *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège*[6] en compte onze; les *Notices sur les églises du diocèse de Liège*[7] en comptent dix-sept. Il est à regretter que ce labeur immense ait en somme abouti à des œuvres d'une valeur très relative. Presque jamais l'auteur ne domine son sujet, il utilise sans critique des documents précieux, les citant mal ou pas du tout. D'autre part, il plaide généralement plus qu'il n'expose, l'objectivité lui fait presque toujours défaut, et, chose plus grave, il lui arrive parfois de ne pas respecter suffisamment les textes. Il est juste de reconnaître qu'il a mis au jour beaucoup de faits nouveaux[8] et qu'il a fortement contribué à détruire le crédit usurpé de Jean d'Outre-Meuse et de Gilles d'Orval; mais l'on doit constater aussi qu'il a défloré beaucoup de questions sans les appro-

1. Elle figure dans les *Archives belges*, t. VII, p. 190-198.
2. Anvers, 1867, 288 p. (*Annales de l'Acad. archéol. de Belgique*, t. XXIII, 1867).
3. Bruxelles, 1897-1904, 4 vol. in-8°.
4. La liste complète a été insérée dans les *Archives belges*, t. VII, p. 198-204.
5. Bruxelles, 1849, in-8°, 170 p.
6. Liège, 1868-1892.
7. Liège, 1867-1899.
8. Mgr Monchamp a publié dans *Leodium* (t. IV, p. 129-152) une intéressante biographie du chanoine Daris et une bibliographie très complète de ses œuvres,

fondir, et qu'on risquerait fort de s'égarer, si l'on accueillait ses affirmations sans les contrôler de très près.

Nouvelles revues. — Aux revues nombreuses qui existaient déjà, d'autres sont venues se joindre et rendront des services aux historiens.

La *Revue des bibliothèques et des archives*[1] s'est donné pour programme d'offrir aux bibliothécaires, aux archivistes et aux travailleurs belges un organe de publicité qui les informe rapidement sur la vie et l'histoire de nos bibliothèques et de nos archives, et qui accorde une attention spéciale aux questions de méthode, de bibliothéconomie et de technique. Nous aurons l'occasion de signaler plus loin des articles extrêmement intéressants qui ont vu le jour dans cette jeune et excellente publication.

Presqu'en même temps a paru à Anvers le premier numéro du *Tijdschrift voor boek en Bibliotheekwezen*[2], fondée en vue de favoriser l'étude de la bibliographie, de la paléographie et de la bibliothéconomie, considérées autant comme disciplines indépendantes que comme sciences auxiliaires de la philologie néerlandaise. Cette revue-ci s'est plus spécialement occupée des livres, tandis que la précédente accorde plus d'attention aux archives.

L'abbé Goetschalckx publie depuis 1902 à Hoogstraeten une revue d'histoire locale consacrée à l'ancien duché de Brabant[3]. La mise au jour de documents inédits a été jusqu'à présent la tâche principale que les directeurs se sont assignée; ils ont fait connaître beaucoup de pièces. Nous aurons aussi à relever quelques dissertations utiles.

On connaît le rôle important des monastères norbertins dans l'histoire de notre ancien régime. Plusieurs de ces grandes abbayes existent encore, et ont eu l'heureuse fortune de sauver leurs archives. Les *Analectes de l'ordre de Prémontré*[4] donneront les inventaires de ces trésors, et en reproduiront les documents les plus dignes d'intérêt, cartulaires, obituaires, livres censaux, correspondances, actes des chapitres, etc.

Depuis 1902 paraît à Liège[5] un recueil mensuel intitulé *Leodium*, destiné à servir d'organe à la Société d'art et d'histoire. Outre les travaux d'histoire liégeoise proprement dite, le programme de *Leo-*

1. Bruxelles, Misch et Thron, 1re livr., janvier 1903. Paraît tous les deux mois.

2. *Revue de bibliographie et de bibliothéconomie*. Anvers, Buschmann, 1re livr., janvier 1903. Paraît tous les deux mois.

3. *Bijdragen tot de geschiedenis, bijzonderlijk van het aloude hertogdom Brabant*. Hoogstraeten, Van Hoof. Mensuel.

4. Abbaye de Parc-lez-Louvain, n° 1, février 1905.

5. Grandmont, éditeur.

avons cités dans notre précédent Bulletin[1]. Plusieurs de ces inventaires sont précédés de bonnes notices[2].

On peut rapprocher de ces instruments de travail les articles fournis par plusieurs de nos archivistes à la *Revue des bibliothèques et des archives*[3] et l'aperçu donné par T. Gobert[4] sur les archives de la ville de Liège.

M. J. Cuvelier[5] a signalé une nombreuse série d'inventaires

1. Voy. *Rev. hist.*, t. LXXXI, p. 139.

2. Ont paru depuis notre dernier Bulletin : A. Gaillard et E. de Breyne, *Inventaire sommaire des archives de la secrétairerie d'État et de Guerre.* — E. de Breyne, *Inventaire sommaire des archives de la chancellerie autrichienne.* — Id., *Archives des États belgiques unis.* — A. Gaillard, *Archives de la Commission royale des études.* — E. Cardoen, *Archives des corps de métiers et serments du Brabant.* — R. Schoorman, *Archives des greffes scabinaux et seigneuriaux de la Flandre orientale.* — *Archives de la cour et du Conseil souverain du Hainaut.* — *Archives du bailliage et du Conseil provincial de Tournai-Tournésis.* — *Archives des États de Tournai-Tournésis.* — *Archives des châtellenies, bailliages et prévôtés du comté de Hainaut.* — A. Hansay, *Archives du chapitre de Saint-Lambert à Liège.* — D. Van de Casteele, *Archives du bureau de bienfaisance et des hospices civils de Liège.* — D.-D. Brouwers, *Archives des cures et des bénéfices de la province de Liège.* — Id., *Archives de l'ancien duché de Limbourg.* — L. Lahaye, *Archives des anciens greffes scabinaux de la province de Namur.* — Id., *Archives notariales conservées au dépôt des archives de l'État à Namur.* — A. d'Hoop, *Inventaire général des archives ecclésiastiques du Brabant*, t. I. Bruxelles, Guyot, in-8°, 294 p. — A noter aussi : A. Hocquet, *Inventaire analytique des archives de la ville de Tournai*, I. Tournai, Delcourt, 1905, in-8°, xvi, 143 p.

3. F. Alvin, *le Cabinet des médailles de l'État à la Bibliothèque royale* (*Revue des bibliothèques et des archives*, t. I, p. 22, 172, 396). — Id., *la Collection Van Schoor au Cabinet des médailles de Bruxelles* (*Ibid.*, p. 246). — J. Cuvelier, *les Archives* (*Ibid.*, t. I, p. 6). — R. d'Awans, *les Archives et la bibliothèque communale de Malines* (*Ibid.*, p. 384). — A. Hansay, *les Archives de l'État à Hasselt* (*Ibid.*, p. 249). — E. Laloire et E. Lefèvre, *les Archives générales du royaume à Bruxelles. Tableau synoptique* (*Ibid.*, p. 28). — H. Michaelis, *les Archives de l'État à Arlon* (*Ibid.*, p. 279). — J. Vannerus, *le Dépôt des archives de l'État à Anvers* (*Ibid.*, p. 151). — A. Carlot, *le Dépôt des Archives de l'État à Namur* (*Ibid.*, t. II, p. 214). — E. Fairon, *le Dépôt des archives de l'État à Liège* (*Ibid.*, t. II, p. 34). — C. Hodevaere, *le Dépôt des archives de l'État à Mons* (*Ibid.*, t. II, p. 268). — A. Van Zuylen Van Nyevelt, *le Dépôt des archives de l'État à Bruges* (*Ibid.*, t. II, p. 433). — L. Verriest, *Aperçu des collections des archives communales de Tournai* (*Ibid.*, t. II, p. 94). — A. Diegerick, *le Dépôt des archives de l'État à Gand et le château de Gérard le Diable* (*Ibid.*, t. III, p. 267).

4. *Les Archives communales de Liège* (*Bull. de l'Instit. archéol. liégeois*, t. XXXIV, p. 367-446).

5. *Inventaire des inventaires de la deuxième section des Archives générales du royaume. Chambre des comptes. Chartes de Brabant, Flandre, Luxem-*

avons cités dans notre précédent Bulletin[1]. Plusieurs de ces inventaires sont précédés de bonnes notices[2].

On peut rapprocher de ces instruments de travail les articles fournis par plusieurs de nos archivistes à la *Revue des bibliothèques et des archives*[3] et l'aperçu donné par T. Gobert[4] sur les archives de la ville de Liège.

M. J. Cuvelier[5] a signalé une nombreuse série d'inventaires

1. Voy. *Rev. hist.*, t. LXXXI, p. 139.

2. Ont paru depuis notre dernier Bulletin : A. Gaillard et E. de Breyne, *Inventaire sommaire des archives de la secrétairerie d'État et de Guerre.* — E. de Breyne, *Inventaire sommaire des archives de la chancellerie autrichienne.* — Id., *Archives des États belgiques unis.* — A. Gaillard, *Archives de la Commission royale des études.* — E. Cardoen, *Archives des corps de métiers et serments du Brabant.* — R. Schoorman, *Archives des greffes scabinaux et seigneuriaux de la Flandre orientale.* — *Archives de la cour et du Conseil souverain du Hainaut.* — *Archives du bailliage et du Conseil provincial de Tournai-Tournésis.* — *Archives des États de Tournai-Tournésis.* — *Archives des châtellenies, bailliages et prévôtés du comté de Hainaut.* — A. Hansay, *Archives du chapitre de Saint-Lambert à Liège.* — D. Van de Casteele, *Archives du bureau de bienfaisance et des hospices civils de Liège.* — D.-D. Brouwers, *Archives des cures et des bénéfices de la province de Liège.* — Id., *Archives de l'ancien duché de Limbourg.* — L. Lahaye, *Archives des anciens greffes scabinaux de la province de Namur.* — Id., *Archives notariales conservées au dépôt des archives de l'État à Namur.* — A. d'Hoop, *Inventaire général des archives ecclésiastiques du Brabant*, t. I. Bruxelles, Guyot, in-8°, 294 p. — A noter aussi : A. Hocquet, *Inventaire analytique des archives de la ville de Tournai*, I. Tournai, Delcourt, 1905, in-8°, XVI, 143 p.

3. F. Alvin, *le Cabinet des médailles de l'État à la Bibliothèque royale* (*Revue des bibliothèques et des archives*, t. I, p. 22, 172, 396). — Id., *la Collection Van Schoor au Cabinet des médailles de Bruxelles* (*Ibid.*, p. 246). — J. Cuvelier, *les Archives* (*Ibid.*, t. I, p. 6). — R. d'Awans, *les Archives et la bibliothèque communale de Malines* (*Ibid.*, p. 384). — A. Hansay, *les Archives de l'État à Hasselt* (*Ibid.*, p. 249). — E. Laloire et E. Lefèvre, *les Archives générales du royaume à Bruxelles. Tableau synoptique* (*Ibid.*, p. 28). — H. Michaelis, *les Archives de l'État à Arlon* (*Ibid.*, p. 279). — J. Vannerus, *le Dépôt des archives de l'État à Anvers* (*Ibid.*, p. 151). — A. Carlot, *le Dépôt des Archives de l'État à Namur* (*Ibid.*, t. II, p. 214). — E. Fairon, *le Dépôt des archives de l'État à Liège* (*Ibid.*, t. II, p. 34). — C. Hodevaere, *le Dépôt des archives de l'État à Mons* (*Ibid.*, t. II, p. 268). — A. Van Zuylen Van Nyevelt, *le Dépôt des archives de l'État à Bruges* (*Ibid.*, t. II, p. 433). — L. Verriest, *Aperçu des collections des archives communales de Tournai* (*Ibid.*, t. II, p. 94). — A. Diegerick, *le Dépôt des archives de l'État à Gand et le château de Gérard le Diable* (*Ibid.*, t. III, p. 267).

4. *Les Archives communales de Liège* (*Bull. de l'Instit. archéol. liégeois*, t. XXXIV, p. 367-446).

5. *Inventaire des inventaires de la deuxième section des Archives générales du royaume. Chambre des comptes. Chartes de Brabant, Flandre, Luxem-*

manuscrits des Archives générales, dressés sous l'ancien régime, et jusqu'ici totalement ignorés du public. Il y a joint une description de répertoires belges conservés à l'étranger. Ce livre précieux, résultat d'un travail considérable, rendra de grands services aux historiens belges.

Le même érudit[1] a découvert les archives du monastère cistercien du Val-Benoît et nous donne, outre le relevé des registres et liasses, l'analyse de 1,136 actes sur parchemin datés de 1187 à 1652, où l'on trouvera des indications très intéressantes pour l'histoire économique.

A peine installé à Rome, Dom U. Berlière[2] a fourni à la *Revue bénédictine* un inventaire sommaire, mais très bien ordonné, des principaux fonds du Vatican et un rapide aperçu des écoles établies auprès des célèbres archives pontificales par les divers états européens.

Quelques mois plus tard, le savant directeur de l'Institut belge a fait imprimer l'inventaire[3] d'un des fonds les plus intéressants des archives de la Chambre apostolique, chargée de l'administration financière de la cour romaine. 1,955 documents, rédigés entre 1296 et 1548, nous font connaître notamment les obligations d'ordre pécuniaire souscrites au profit du Saint-Siège par les évêques et les abbés; il y a là beaucoup de renseignements sur la situation financière du pays et sur l'état des diocèses de Cambrai, Liège, Thérouanne et Tournai au point de vue religieux.

M. H. Van der Linden[4] a soigneusement analysé une collection de près de 800 chartes louvanistes conservées aux archives royales de Berlin. La plupart sont des lettres scabinales écrites de 1140 à 1732, et présentent de l'intérêt surtout pour l'histoire économique.

M. L. Devillers[5] a publié en 1902 le t. II de l'inventaire des archives des États, lesquels étaient l'organisme principal du comté de Hainaut pour la politique et l'administration. Il va de 1600 à 1740.

La Commission royale d'histoire a fait compléter le grand ouvrage

*bourg et Namur. Corps de métiers. Papiers d'État et de l'Audience. Cartulaires et manuscrits.* Bruxelles, Weissembruch, 1904, in-8°, 342 p.

1. *Inventaire des archives de l'abbaye du Val-Benoît-lez-Liège, de l'ordre de Cîteaux.* Liège, de Thier, in-8°, 708 p.

2. *Aux archives Vaticanes* (*Revue bénédictine*, t. XX, p. 132-173).

3. *Inventaire analytique des « Libri obligationum et solutionum » des archives Vaticanes, au point de vue des anciens diocèses de Cambrai, Liège, Thérouanne et Cambrai.* Bruges, Desclée, 1904, in-8°, 317 p.

4. *Rapport sur une mission aux archives de Berlin. Analyse de documents relatifs à l'histoire de Louvain, et particulièrement à l'histoire de l'église Saint-Pierre* (*Bull. de la Comm. royale d'hist.*, t. LXXII, p. 305-533).

5. *Inventaire analytique des archives des États de Hainaut*, t. II. Mons, Dequesne, 1902, in-4°, 472 p. — Le t. I avait paru en 1884.

de feu Alph. WAUTERS[1]. Le t. X et dernier a trait aux années 1339-1350.

Nous devons à M. J. LAENEN[2] une bonne notice sur la splendide collection de livres formée au XVII^e siècle par l'archevêque de Malines J. Boonen, et malheureusement dispersée pendant la Révolution française.

Depuis 1901, chaque année voit paraître un volume de l'excellent catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale, dû à l'activité méritoire du P. J. VAN DEN GHEYN[3]. Le t. II contient la patrologie; le t. III la théologie; le t. IV la jurisprudence et la philosophie. Cette publication est faite avec le plus grand soin, et des notices très précises rehaussent singulièrement la valeur de l'inventaire.

Les Bollandistes[4] ont facilité les recherches dans les vingt premiers volumes des *Analecta Bollandiana*, en éditant une quadruple[5] table de ce savant recueil hagiographique.

Nous signalerons aussi la table de la quatrième série du *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, due à MM. J. HALKIN et E. PONCELET[6].

M. J. BRASSINNE[7] a donné un complément nécessaire au catalogue des manuscrits conservés à la bibliothèque de l'Université de Liège.

Le grand recueil bibliographique de M. Ferd. VAN DER HAEGHEN[8] s'est régulièrement poursuivi. Nous devons noter parmi les derniers fascicules ceux qui traitent des *Colloquia* d'Érasme, du cosmographe Apianus, de Ph. de l'Espinoy, historien († vers 1633), de l'apologiste Corneille Vranckx (1530 † 1615), abbé de Saint-Pierre de Gand,

1. *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique*. Bruxelles, Kiessling, in-4°, 479 p. Voy. la *Rev. hist.*, t. LXV, p. 139, et t. LXXI, p. 123.

2. *L'Ancienne bibliothèque des archevêques de Malines* (*Bull. du Cercle archéol. de Malines*, t. XIV, p. 131-256).

3. *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique*, t. I. Bruxelles, Lamertin. Voy. *Rev. hist.*, t. LXXXI, p. 140; t. II, 1902, 418 p.; t. III, 1903, 515 p.; t. IV, 1904, 407 p.

4. *Analecta Bollandiana. Indices in tomos XX*. Bruxelles, chez les Bollandistes, 1904, in-8°, 148 p.

5. 1. Titre de tous les articles; 2. Index alphabétique de tous les saints dont il a été fait mention; 3. Index « locorum et rerum »; 4. Liste de toutes les études hagiographiques qui ont été citées ou analysées.

6. *Table générale du recueil des Bulletins de la Commission royale d'histoire de Belgique*, 4° série, I-XVII. Bruxelles, Kiessling, 1902, in-8°, 723 p.

7. *Annexe au catalogue des manuscrits de la bibliothèque de l'Université de Liège* (*Bull. des Bibliophiles liégeois*, t. VI, p. 33-97).

8. *Bibliotheca belgica*. Gand, Van der Haeghen, 1902-1905, 13 fasc. de 100 p. Collaborateurs : MM. Van den Berghe, V. Van der Haeghen et A. Roersch.

connu sous le nom de Columbanus, et du philologue Erycius Puteanus (1574 † 1646), le savant successeur de Juste-Lipse à l'Université de Louvain, de Bentivoglio et de Philippe de Commines.

On trouvera dans les *Annuaires de l'Université de Louvain* des rapports instructifs sur les séminaires historiques, avec l'indication des sujets traités dans les conférences.

Un deuxième supplément à la bibliographie académique[1] a paru en 1904.

MM. Th. Coopman et J. Broeckaert[2] ont étudié, au point de vue bibliographique, le mouvement flamand dans les provinces belges depuis ses origines, qu'ils font remonter jusqu'à 1787; ils analysent plusieurs centaines de livres et de brochures, sortis de presse avant 1844, traitant de la grande querelle des langues, qui a tant agité le dernier siècle, et n'est pas encore apaisée aujourd'hui.

La bibliographie namuroise[3] du chanoine Doyen est bien conçue et paraît fort complète.

Le chanoine L. Govaerts, bibliothécaire de l'abbaye d'Averbode, a entrepris la publication d'un dictionnaire bio-bibliographique de son ordre[4].

M. F. De Potter[5] a publié un recueil limité aux écrits en langue flamande imprimés en Belgique de 1830 à 1890.

Notons aussi un important ouvrage technique[6] dû à l'Institut national de bibliographie.

Nous citerons parmi les manuels d'histoire de Belgique parus au cours de ces dernières années ceux de G. Kurth[7]. Les idées de l'au-

1. *Université catholique de Louvain. Bibliographie.* 2e suppl. Louvain, Peeters, 1904, in-8°, 92 p.

2. *Bibliographie van den vlaamschen taalstrijd.* T. I : 1787-1844. Gand, Siffer, 1904, in-8°, 338 p. II, 1845-52. Ibid., 1905, 337 p.

3. *Bibliographie namuroise indiquant les livres imprimés à Namur depuis le XVIIe siècle jusqu'à nos jours, les ouvrages publiés en Belgique ou à l'étranger par des auteurs namurois, ou concernant l'histoire du comté ou de la province actuelle de Namur,* t. III. Namur, Wesmael, 1903, in-8°, 458 p. Voy. *Rev. hist.*, t. LXV, p. 391.

4. *Écrivains, artistes et savants de l'ordre de Prémontré.* Bruxelles, Schepens. T. I, 1902, 576 p.; t. II, 1903-1904, 540 p.

5. *Vlaamsche bibliographie. Lijst der boeken, vlug en tijdschriften, muziekwerken, Kaarten, platen en tabellen in Belgie van 1830 tot 1890 verschenen.* Gand, Siffer, 1902, in-8°, 894 p.

6. *Manuel du répertoire bibliographique universel. Organisation, travaux, règles, classification* (Bruxelles, Institut national de bibliographie, 1905, in-8°, 2000 p.) et *Manuel abrégé du répertoire bibliographique universel* (Bruxelles, Institut national de bibliographie, 1905, in-8°, 248 p.).

7. *L'Histoire de Belgique racontée aux enfants des écoles.* Namur, Lambert-

teur prêtent à la controverse, mais on ne saurait lui contester le mérite d'une exposition claire, vivante et bien ordonnée.

Sources et critique des sources. — L'administration communale de Gand, ayant décidé la publication d'un *Cartulaire de la ville*[1], avait chargé de la partie relative aux comptes Julius Vuylsteke, à qui l'on devait déjà les *Rekeningen* de la période des Artevelde[2]. La mort a frappé le savant éditeur au moment où, après avoir terminé le recueil des textes relatifs à la gestion financière du Bailli et de l'Amman, il en rédigeait le commentaire. L'ouvrage forme une source de tout premier ordre pour l'histoire politique, économique et militaire de la Flandre pendant les années 1280 à 1336. Ce sont les comptes les plus anciens, car c'est en 1279 que Philippe le Hardi en imposa aux communes la reddition annuelle.

L'activité de M. Gilliodts-Van Severen reste extraordinaire. Au cours de ces dernières années, il a fait paraître plusieurs collections de textes importants.

Le t. II du *Cartulaire de l'ancien consulat d'Espagne à Bruges*[3] nous expose la suite de la lutte désespérée ouverte, dès la fin du xv^e siècle, entre Anvers et Bruges; les deux villes continuent à se disputer les marchands espagnols à coups de privilèges jusqu'à ce qu'en 1585 Anvers l'emporte définitivement.

Le même archiviste a groupé en trois volumes[4] plus de 2,000 documents, — en majorité inédits, — datés de 862 à 1721, pour servir de pièces justificatives à une étude qu'il se propose d'écrire sur le droit d'étape à Bruges. Il y a là une mine des plus riches à exploiter pour l'histoire économique de Bruges et des Pays-Bas. Malheureusement, nous devons constater la persévérance de l'éditeur dans le mépris des règles primordiales de la méthode : des pièces flamandes, latines, allemandes, espagnoles sont transcrites purement et simplement, sans traduction et sans analyse. Des éditions aussi absurdes constituent un lamentable gaspillage d'argent.

MM. Béthune et Van Werveke ont réuni tous les documents con-

de Roisin, 1903, in-8°, 190 p. — *Abrégé de l'histoire de Belgique*. Namur, Lambert-de Roisin, 1903, in-8°, 190 p. — Voy. aussi J.-J. Swolfs, *Manuel d'histoire nationale*. Louvain, Fonteyn, 1904, in-8°, 179 p.

1. *Cartulaire de la ville de Gand. Comptes de la ville et des baillis de Gand, 1280-1336*. Gand, Meyer-Van Loo, 1900, 1048 p.

2. Voy. *Rev. hist.*, t. LXV, p. 139.

3. *Recueil de documents concernant le commerce maritime et intérieur, le droit des gens public et privé et l'histoire économique de la Flandre*. Bruges, De Plancke, 1902, in-8°, 295 p. — Pour le t. I, voy. *Rev. hist.*, t. LXXX, p. 138.

4. *Cartulaire de l'ancienne estaple de Bruges*. Bruges, De Plancke, 1904-1905, 3 vol. in-8°, 747, 744 et 737 p.

cernant l'hôpital de Saint-Jean et de Saint-Paul à Gand[1]. On se souvient des polémiques passionnées auxquelles donna lieu la découverte, en 1846, par F. de Vigne, des fresques de cet établissement charitable[2].

M. C. Duvivier[3] a recueilli, dans les dépôts de France et de Belgique, 203 actes, presque tous inédits, des comtes de Hainaut Regnier III et V, Baudouin II, III, IV, V et VI, et datés de 887 à 1207. Une intéressante préface fait ressortir les particularités historiques signalées par les documents, notamment sur l'institution de la paix de Valenciennes de 1114, l'instruction primaire au xii^e siècle, et les prétentions élevées par les comtes de Hainaut sur le comté de Flandre.

M. L. Devillers a continué la mise au jour des chartes de la célèbre abbaye de Sainte-Waudru[4]. Le t. II, qui va de 1320 à 1400, contient le texte de 448 documents et l'analyse de 113 autres pièces. Il faut bien le dire, un grand nombre de ces actes présentent un intérêt secondaire; cependant, il en est d'autres : chartes d'affranchissement, règlements de funérailles, testaments, conventions pour l'exploitation de la houille, etc.

Le même érudit a inséré dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons* deux séries de documents du xv^e et du xvi^e siècle appartenant aux archives hospitalières de la capitale du Hainaut[5].

M. A. Hansay[6] a retrouvé le compte de la contribution de guerre que la principauté de Liège dut payer à Charles le Téméraire. Il l'a fait précéder d'une introduction très substantielle dans laquelle il expose les procédés ingénieux par lesquels il est parvenu à reconstituer le chiffre de la population; il l'évalue à près de 500,000 habitants.

On connait l'ancienneté de l'abbaye de Saint-Hubert, sa richesse

1. *L'Hospice de Saint-Jean et Saint-Paul à Gand, surnommé de Leugemeete* (*Het godshuis van Sint-Jan en Sint-Pauwel te Gent, bijgenaamd de Leugemeete*). Gand, Hoste, 1902, in-8°, 224 p. — Ce nom de *Leugemeete* (la Menteuse) fut donné par le peuple à l'horloge, placée sur la chapelle au commencement du xvii^e siècle, à cause de son irrégularité; le surnom s'appliqua ensuite à la chapelle elle-même.

2. Voy. *Rev. hist.*, t. LXI, p. 442.

3. *Actes et documents anciens concernant la Belgique*. Bruxelles, Weissembruch, 1903, in-8°, 460 p.

4. *Chartes du chapitre de Sainte-Waudru de Mons*. t. II. Bruxelles, Kiessling, 1903, in-4°, 879 p. — Pour le t. I, voy. *Rev. hist.*, t. LXXX, p. 137.

5. *Cartulaire des hospices et des établissements de charité de la ville de Mons* (*Annales du Cercle archéol. de Mons*, t. XXXI, p. 241-349; t. XXXII, p. 305-329).

6. *La « Crenée » générale au pays de Liège en 1470 et le dénombrement des feux* (*Bull. de la Comm. royale d'hist.*, t. LXXI, p. 67-107).

ainsi que le rôle considérable joué par ses abbés dans l'histoire du Luxembourg et des Pays-Bas. M. G. Kurth[1] a entrepris d'éditer le cartulaire et, pour en découvrir les pièces dispersées, il s'est livré à de patientes recherches dans un grand nombre de dépôts belges et étrangers. De plus, en vue de suppléer aux lacunes causées dans le chartrier par l'incendie de 1630, il a relevé dans la *Chronique de Saint-Hubert* tous les passages qui sont manifestement l'analyse des chartes lues par le chroniqueur. Une excellente table permet de se retrouver aisément dans ce fort volume.

La commission des anciennes lois et ordonnances continue régulièrement ses publications. Les derniers volumes parus sont dus à M. Berten : *Coutumes du Vieux-Bourg de Gand*[2] *et des seigneuries enclavées*[3]; à M. Gilliodts : *Coutumes du quartier de Furnes*[4]; à M. Lameere, qui a recueilli 248 documents politiques, économiques et judiciaires du règne de Charles-Quint[5], émanés de 1529 à 1536; à M. le comte de Limburg-Stirum : *Coutumes de la ville et de la châtellenie de Courtrai*[6].

On ne connaissait que vaguement l'organisation du collège chargé de l'administration financière de la commune de Tournai au xiii^e siècle. M. L. Verriest[7] a étudié avec soin cet organisme et en a publié les comptes pour les années 1240-1243 et 1276-1277.

On doit à M. Reusens la mise au jour de nombreux documents relatifs à l'ancienne Université de Louvain. Durant les derniers mois de sa vie, il a fourni à la Commission royale d'histoire deux travaux considérables : le relevé des inscriptions[8] prises à l'*Alma mater* depuis 1426, date de sa fondation, jusqu'à 1453, avec beaucoup de détails biographiques sur les professeurs et les étudiants, et les procès-verbaux des séances du Conseil académique[9] pendant les années 1432 à 1443.

Plusieurs obituaires ont été imprimés dans le cours des années 1902-

1. *Chartes de l'abbaye de Saint-Hubert*, t. I. Bruxelles, Kiessling, in-4°, 760 p.
2. Bruxelles, Goemaere, 1903, in-4°, 668 p.
3. Bruxelles, Goemaere, 1904, in-4°, 714 p.
4. *Coutumes de Lombardside, Loo et Poperinghe*. Bruxelles, Goemaere, 1903, in-4°, 566 p.
5. 2° série, t. III. Bruxelles, Goemaere, 1903, in-fol., 604 p.
6. Bruxelles, Goemaere, 1905, in-4°, xxvi-600 p.
7. *La Charité Saint-Christophe et ses comptes au XIII^e siècle* (*Bull. de la Comm. royale d'hist.*, t. LXXIII (1904), p. 143-267).
8. *Matricule de l'Université de Louvain*, t. I. Bruxelles, Kiessling, 1903, in-4°, 423 p.
9. *Actes ou procès-verbaux des séances tenues par le Conseil de l'Université de Louvain*. Bruxelles, in-4°, 525 p.

1905; citons : celui de Soignies, par M. A. Demeuldre[1]; celui d'Elseghem, par M. Fayen[2]; celui de Tongerloo, par M. Van Spilbeeck[3]; celui du chapitre de Saint-Pierre à Namur, par le chanoine Barbier[4]; celui du Béguinage de Termonde, par M. Broeckaert[5]; enfin celui des Augustins de Louvain, par M. Wils[6].

M. A. Demeuldre[7] a dépouillé de nombreux fonds d'archives pour dresser le tableau des chanoines de Soignies depuis le XIIe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe; il y a joint une quantité de renseignements biographiques, et a reproduit 45 chartes relatives à l'organisation intérieure du Chapitre.

M. Van Houtte[8] a extrait des archives du tribunal de l'Epier, qui comptait dans ses attributions le soin de convertir en argent les impôts dus en nature, une série de tableaux en chiffres, qui nous fournissent, pour les années 1381 à 1794, le prix moyen des principales denrées alimentaires dans les villes de la Flandre.

M. A. Julin[9] nous présente le tableau statistique de la grande industrie belge en 1764, d'après les résultats d'une enquête faite cette année-là par le Gouvernement. Il y aurait lieu de compléter cet exposé en relevant les « octroys concernant les manufactures et les fabriques » conservés aux archives du Conseil des Finances. L'éditeur s'est livré à une étude critique très judicieuse des matériaux qu'il a utilisés.

Nous avons signalé dans nos Bulletins précédents[10] les premiers

1. *Les Obituaires de la collégiale de Saint-Vincent à Soignies.* Soignies, Noefnet, 1904, in-8°, 250 p.

2. *Le Prieuré augustin d'Elseghem, près d'Audenarde, et son obituaire* (*Annales de la Soc. hist. de Gand*, t. IV, p. 325-394).

3. *Necrologium ecclesiae B. M. V. de Tongerloo, ord. Praemonstr.* Tongerloo, typis abbatiae, 1902, in-8°, 307 p.

4. *Obituaire du chapitre de Saint-Pierre au château de Namur* (*Analectes pour servir à l'hist. ecclés. de la Belgique*, t. XXX (1905), p. 167-350).

5. *Cartulaire du Béguinage de Termonde* (*Cartularium van het begijnhof van Dendermonde*). Termonde, 1902, in-8°, 359 p.

6. *Obituaire des Augustins de Louvain* (*Analectes pour servir à l'hist. ecclés. de la Belgique*, 2e série, t. XIV, p. 348-444).

7. *Le Chapitre de Saint-Vincent à Soignies. Ses dignitaires et ses chanoines.* Soignies, Noefnet, in-8°, 502 p.

8. *Documents pour servir à l'histoire des prix de 1381 à 1794.* Bruxelles, Kiessling, 1902, in-4°, 60 p. — *Ibid. Note complémentaire* (*Bull. de la Comm. royale d'hist.*, t. LXXII (1903), p. 76-120). — A rapprocher de cette publication l'intéressant article de M. G. des Marez : *Notice critique pour servir à l'histoire des prix* (*Revue de l'Université de Bruxelles*, 1902, p. 751-764).

9. *Les Grandes fabriques en Belgique vers le milieu du XVIIIe siècle* (t. LXIII des *Mém. couronnés de l'Acad. royale de Belgique*, coll. in-8°, 81 p.).

10. Voy. *Rev. hist.*, t. LXV, p. 377; t. LXXI, p. 333; t. LXXX, p. 141, 372.

volumes du vaste recueil consacré par M. Paul Fredericq aux sources historiques de l'Inquisition néerlandaise. Le t. V a été imprimé[1] en 1903; il contient des listes d'hérétiques, d'inquisiteurs, etc., plus 395 pièces datées de 1525 à 1528 : placards, extraits de comptes, dépêches politiques, etc., chaque document est précédé d'un sommaire très précis, et le volume se termine par une bonne table chronologique.

Le même savant spécialiste a publié, avec une excellente introduction, un curieux dossier relatif à la question des indulgences dans la principauté de Liège : correspondances, instructions aux moines collecteurs, relevé des versements, etc.[2], et il nous a donné une suite bien curieuse à son mémoire sur les Flagellants[3]; ce sont deux sermons de Jean du Fayt[4], l'un, sur cette secte bizarre, qu'il avait observée de près, l'autre, prononcé en 1378, devant la cour de Flandre, pour rallier le clergé flamand au pape Urbain VI.

On n'ignore pas l'importance historique de la *Chronique* du chanoine Gislebert[5], chapelain, notaire et chancelier du comte de Hainaut au XIIe siècle[6], l'auteur était merveilleusement placé pour se rendre un compte exact des événements. M. L. Vanderkindere en a donné une nouvelle édition qui peut être considérée comme définitive. L'introduction nous fournit les regestes de Gislebert, et expose d'une manière très précise comment l'éditeur a pu établir son texte. Les noms propres ont été soigneusement rectifiés et identifiés, un commentaire abondant corrige ou complète les dires du chroniqueur, parfois entachés de partialité, et d'excellents tableaux accroissent singulièrement ce que nous connaissions de la généalogie des maisons de Louvain, de Limbourg, de Vermandois, de Namur, etc. A noter aussi une bonne carte et d'excellentes tables.

Éd. Le Glay avait publié en 1842, à très peu d'exemplaires et d'une manière assez défectueuse, des fragments d'une chronique rimée relative à la guerre de Gand contre Bruges et Louis de Male, en 1379-80.

1. *Corpus documentorum Inquisitionis haereticae pravitatis Neerlandicae.* Gand, Vuylsteke, 1903, t. V, in-8°, XLVIII-488 p.

2. *Les Comptes des indulgences dans les Pays-Bas.* 2e série : *les Comptes des indulgences papales émises au profit de la cathédrale de Saint-Lambert* (*Mém. couronnés de l'Acad. royale de Belgique*, coll. in-8°, t. LXIII, 42 p.).

3. Voy. *Rev. hist.*, t. LXVII, p. 164.

4. *Deux sermons inédits de Jean du Gayt sur les Flagellants et sur le Grand Schisme d'Occident* (*Bull. de l'Acad. royale de Belgique*, 1903, p. 688-718).

5. *La Chronique de Gislebert de Mons.* Bruxelles, Imbreghts, 1904, in-8°, 430 p.

6. M. Van der Kindere démontre que la chronique fut terminée en 1196.

M. PIRENNE[1] l'a rééditée avec beaucoup de soin, en y joignant une savante introduction et des notes abondantes. Il résulte de son étude que le chroniqueur était probablement un clerc au service du comte, ennemi passionné de la politique communale. Il était d'ailleurs absolument dépourvu de talent, mais bien renseigné; il cite une foule de menus détails et de dates précises qui manquent partout ailleurs.

Nous devons à M. V. FRIS[2] une édition bien soignée d'un mémorial rapportant les faits de l'histoire gantoise pendant les années 1447 à 1515, période où la vie politique fut particulièrement intense en Flandre. Ce recueil contient la copie de nombreux documents dont les originaux sont aujourd'hui perdus.

Nous avons cité dans un Bulletin antérieur[3] la traduction néerlandaise d'une partie du texte de Froissart, faite vers 1430, par un magistrat hollandais du nom de Geryt Potter van der Loo[4]. A notre avis, l'intérêt de cette version était plutôt philologique qu'historique. Le t. II nous apporte les pièces justificatives[5], beaucoup plus importantes que le texte même. L'éditeur, M. N. DE PAUW, a transcrit les comptes des baillis de Flandre, qui contiennent une quantité considérable de faits inédits.

Adrien d'Oudenbosch, moine de l'abbaye de Saint-Laurent, est l'auteur d'une chronique qui constitue la source la plus sûre pour l'histoire de la principauté de Liège au XVe siècle. Le manuscrit est perdu depuis longtemps, et il n'en restait que la reproduction insérée dans l'*Amplissima collectio* de Martène et Durand. Le chevalier C. DE BORMAN[6] a publié à nouveau le texte du Bénédictin liégeois, en lui faisant subir une revision sévère, et en l'accompagnant d'excellentes notes. Peu de temps après, M. ALEXANDRE[7] en a donné une traduction française.

1. *Chronique rimée des troubles de Flandre en 1379-80.* Gand, Vuylsteke, 1902, in-8°, 62 p.

2. *Mémorial de Gand de 1447 à 1470*, avec un supplément jusqu'à 1515. Nouvelle édition (*Dag-boek van Gent van 1447 tot 1470, met den vervolg tot 1515 opnieuw uitgegeven*). T. I. Gand, 1903, in-8°, 392 p. (*Publication des Bibliophiles flamands*).

3. Voy. *Rev. hist.*, t. LXXI, p. 129.

4. N. de Pauw, *Jehan Froissart's Cronyke van Vlaenderen getranslateert metten fransoyse in duytscher tale bij Gerijt Potter van der Loo.* T. I. Gand, SIFFER, 1898, in-8°, 579 p.

5. N. de Pauw. 2e deel, *Rekeningen der Baljuws van Vlaanderen.* Gand, Siffer, 1902, 311 p.

6. *Chronique d'Adrien d'Oudenbasch.* Liège, Cormaux, 1902, in-8°, 368 p. (*Publication de la Soc. des Bibliophiles liégeois*).

7. *Chronique d'Adrien d'Oudenbasch.* Traduction française. Liège, Cormaux, 1903, in-8°, 329 p. (*Publication de la Soc. des Bibliophiles liégeois*).

Jean de Haynain, vassal des ducs de Bourgogne, prit part à de nombreuses expéditions militaires sous les règnes de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire. Il rédigea un journal des événements dont il fut le témoin, et y joignit une foule d'indications biographiques et généalogiques précieuses. Malgré l'importance de ces mémoires, on n'en avait imprimé jusqu'à présent que des fragments, et encore d'après de mauvaises copies. M. D.-D. Brouwers[1] publiera le texte complet, d'après le manuscrit original et autographe, récemment acquis par le gouvernement belge à la vente Philipps à Cheltenham. Le t. I a paru.

Marc van Vaernewijck (1518 † 1569), magistrat de la commune de Gand, a laissé des mémoires consciencieux, écrits dans une langue pittoresque, et reflétant l'opinion des classes moyennes de la Flandre sur les terribles désordres dont il fut le témoin attentif et équitable. Cette source importante de l'histoire de notre XVIe siècle a été mise au jour en 1872-1881 par F. Van der Haeghen[2]. Feu H. Van Duyse en avait fait une traduction demeurée inédite. M. M. de Smet de Neyer[3] en a donné une édition admirablement illustrée d'après les œuvres d'art de l'époque.

Pierre de Rivo, ayant voulu concilier certaines théories d'Aristote avec les doctrines catholiques sur la prescience divine et sur la réalisation des prophéties, vit ses écrits condamnés à Rome en 1473. Ce débat troubla considérablement le monde universitaire de Louvain. M. Paul Fredericq[4] a publié le dossier de l'affaire en qualifiant, dans son introduction, l'incident de « tempête dans un verre d'eau bénite ».

Les anciens « livres de raison » fournissent beaucoup de renseignements sur l'histoire des familles, et l'on sait, d'autre part, combien l'école de Le Play les a utilisés au point de vue de l'histoire économique et sociale. Le comte de Ghellinck-Vaernewijck[5] a fait

1. *Mémoires de Jean, sire de Haynin et de Louvignies, 1465-1477.* T. I. Liège, Cormaux, 1905, in-8°, 262 p.

2. *Van die beroerlicke tijden in die Nederlanden en voornamelijk in Ghendt, 1566-1568, door Marcus van Vaernewijck.* Gand, Annoot, 1872-1881, 5 vol. in-8° (*Publication de la Soc. des Bibliophiles flamands*).

3. Marc Van Vaernewijck, *Mémoires d'un patricien gantois sur les troubles religieux en Flandre*, traduits d'après l'édition de F. Van der Haeghen, par H. Van Duyse, publiés par M. de Smet de Naeyer. T. I. Gand, Heins, 1905, gr. in-4°, 618 p.

4. *L'Hérésie à l'Université de Louvain.* Bruxelles, Hayez, 1905, in-8°, 66 p. (tiré à part du *Bull. de la Classe des lettres de l'Acad. royale de Belgique*, 1905).

5. *Un livre de raison anversois du XVIe siècle. Les Van Halmale* (*Annales de l'Acad. royale d'archéol. de Belgique*, 3e série, t. VI, p. 284-384).

connaître un de ces registres qui date du XVI^e siècle et provient d'une notable famille anversoise.

Francisco de Lixalde, trésorier général du contingent espagnol, employé aux Pays-Bas sous le duc d'Albe et Requesens, tenait un livre de comptes très détaillé. M. RACHFALL[1], professeur à l'Université de Königsberg, nous en apporte la traduction latine[2], conservée aux archives de Dresde. On a reproché à l'éditeur des confusions assez graves en matière monétaire[3].

Nous devons à M. L. DEVILLERS[4] un relevé des assemblées des États généraux auxquelles prit part la province de Hainaut, depuis la période bourguignonne jusqu'à la fin de l'ancien régime, avec un compte-rendu succinct des affaires qui y furent traitées et la liste, à peu près complète, des députés qui y siégèrent.

La nonciature de Flandre était investie d'attributions importantes en matière de juridiction et de discipline ecclésiastique, et elle participa d'une manière active à l'œuvre de contre-réforme catholique entreprise dans nos provinces par les archiducs Albert et Isabelle. Sa mission de surveillance s'étendait d'ailleurs à tous les pays du Nord. MM. CAUCHIE et MAERE[5], déjà connus par d'excellents travaux[6], nous font connaître, d'après les archives du Vatican, le texte de huit instructions générales adressées aux nonces de 1596 à 1635. C'est une contribution de premier ordre à l'histoire de notre XVII^e siècle. Il est regrettable que l'on ne possède pas, à côté des instructions officielles, les lettres secrètes qui seraient plus intéressantes encore.

C'est Antoine de Montchrétien[7] qui baptisa du nom d'économie politique[8] la science que l'on désigne encore ainsi aujourd'hui. M. Paul FREDERICQ[9] a établi l'importance que présente l'œuvre de

1. *Le Registre de Franciscus Lixaldius, trésorier général de l'armée espagnole aux Pays-Bas de 1567 à 1576.* Bruxelles, Kiessling, 1902, in-8°, 187 p. (*Publications de la Comm. royale d'hist.*).

2. L'original est perdu.

3. Voy. le compte-rendu très fouillé de H. Lonchay dans les *Archives belges*, t. IV, p. 186.

4. *La Participation des États de Hainaut aux assemblées des États généraux des Pays-Bas, 1438-1770.* Bruxelles, Kiessling, 1905, in-8°, 105 p. (tiré à part du *Bull. de la Comm. royale d'hist.*, t. LXXIV).

5. *Recueil des instructions générales aux nonces de Flandre (1596-1635).* Bruxelles, Kiessling, 1904, in-8°, XLIV-283 p. (*Publ. de la Comm. royale d'hist.*).

6. Voy. notamment *Rev. hist.*, t. LXIII, p. 234; t. LXV, p. 394.

7. Né à Falaise en 1576, tué à Tourailles en 1621.

8. *Traicté de l'Œconomie politique.* Paris, 1615. Nouvelle édition, avec introduction et notes, par Th. Funck-Brentano. Paris, Plon, 1889, in-8°, CXVIII-398 p.

9. *Antoine de Montchrétien comme source de l'histoire économique des*

l'écrivain normand au point de vue de l'histoire économique des provinces du Nord au XVII^e siècle.

Le P. R. Mœhner, aumônier de l'armée austro-espagnole dans les Pays-Bas en 1651, a laissé une relation très vivante des événements qui se passèrent sous ses yeux. M. M. SCHWEISTHAL[1] a traduit l'œuvre du bénédictin allemand et l'a fait précéder d'une introduction détaillée.

M. Léon HALKIN[2] continue la série des correspondances entre savants, dont nous avons cité avec éloge les premiers volumes[3]. Cette fois nous lisons les lettres échangées entre les historiens J.-B. Schannat, de Crassier et Dom Martène. Ce sont des documents de valeur pour l'histoire de l'érudition au XVIII^e siècle.

Le *Journal historique* de PARIDAENS[4], juge au tribunal de première instance de Mons, éclaire singulièrement l'histoire de la fin du XVIII^e siècle belge, en nous montrant l'état d'esprit qui régnait dans le monde administratif et judiciaire à l'époque des réformes de Joseph II.

L'écolâtre de la même ville, l'abbé ELOY[5], tint, lui aussi, quelques années plus tard, un journal de ce qu'il lui fut donné d'observer dans les divers pays allemands où il chercha successivement un refuge après l'invasion du Hainaut par les troupes françaises.

Les cinquante-quatre documents recueillis et soigneusement analysés par M. F. MAGNETTE[6] contiennent beaucoup de détails inédits sur le séjour des émigrés à Malmédy vers la même époque.

M. Ch. TERLINDEN[7] a rassemblé le texte des affiches placardées sur les murs de Bruxelles pendant la Révolution de 1830, et l'a encadré d'un excellent commentaire.

*Pays-Bas au commencement du XVII^e siècle.* Bruxelles, Hayez, 1905, in-8°, 37 p. (tiré à part du *Bull. de la Classe des lettres de l'Acad. royale de Belgique*).

1. *Le Voyage du P. Reginbald Mœhner, bénédictin, chapelain-major au service du margrave Léopold de Bade pendant l'expédition au secours des Pays-Bas espagnols en 1651* (*Annales de la Soc. archéol. de Bruxelles*, t. XVI (1903), p. 213-300).

2. *Correspondance de J.-F. Schannat avec G. de Crassier et Dom E. Martène* (*Bull. de la Soc. d'art et d'hist. du diocèse de Liège*, t. XIV, 1-159 p.).

3. Voy. *Rev. hist.*, t. LXXI (1903), p. 131.

4. Publié par A. Wins. Mons, Dequesne, 1903, in-8°, XIV-300 p. (*Publication de la Soc. des bibliophiles belges*).

5. *Histoires et anecdotes de mon émigration*, publiées par M. C.-E. Gendebien. Gilly, Wilmet, 1904, in-8°, 167 p.

6. *Documents relatifs à l'histoire de Malmédy pendant les années 1792 et 1793* (*Bull. de la Comm. royale d'hist.*, t. LXXIII (1904), p. 289-350).

7. *La Révolution belge de 1830 racontée par les affiches.* Bruxelles, Richez, in-8°, 127 p.

Le même érudit[1] a publié un curieux document attribué aux abbés Sterckx et Van Bommel. C'est un projet de rapport adressé au Saint-Siège, en 1826, par l'archevêché de Malines, pour le mettre en garde contre la « politique artificieuse » du cabinet de La Haye.

Les séances du Congrès national de 1830-31 ne nous sont connues officiellement que par des comptes-rendus sommaires; les souvenirs rédigés par les témoins de ces débats mémorables sont donc fort utiles à l'histoire. La correspondance de F.-L. Du Bus[2] apprécie avec beaucoup d'indépendance les événements et les hommes de cette période troublée.

Le baron de Garcia de la Vega[3] continue son code des traités conclus par la Belgique avec les divers États.

Le livre du P. H. Delehaye[4], fruit d'une longue expérience, œuvre de franchise et de courage scientifique, nous fait voir comment naissent et se développent la plupart des légendes hagiographiques; il fait une distinction très nette entre le terrain de l'édification et celui de l'histoire. D'autre part, l'écrivain combat très habilement le système auquel certains critiques se laissent trop facilement entraîner, dit-il, en assimilant à la légère des saints à des divinités ou à des héros de la fable.

Le vaste répertoire dû à M. S. Balau[5] est un travail excellent, méthodique et clair, qui rendra les plus grands services à l'histoire du pays de Liège. Il résume et coordonne à la lumière d'une critique solide l'œuvre des écrivains antérieurs, et y ajoute de nombreux chapitres entièrement originaux sur les écrivains du XIVe et du XVe siècle. C'est un des meilleurs livres qui aient paru depuis longtemps dans le domaine de l'historiographie belge.

Le même historien[6] a consacré à Jean d'Outre-Meuse une courte

1. *Rapport adressé au prince de Méan, archevêque de Malines, sur les points devant servir de base à une note à soumettre au Saint-Siège, à l'occasion de la reprise des négociations en vue d'un concordat avec la cour des Pays-Bas en 1824* (*Analectes pour servir à l'hist. ecclés. de la Belgique*, t. XXXI (1905), p. 46-97).

2. L. du Bus de Warnafte, *le Congrès national d'après la correspondance de François-Louis du Bus, membre dudit Congrès* (*Revue générale*, t. LXXIX, p. 671-704, 803-823; t. LXXX, p. 28-57).

3. *Recueil des traités et conventions concernant le royaume de Belgique*. T. XVIII. Bruxelles, Lebègue, 1903, in-8°, 447 p.

4. *Les Légendes hagiographiques*. Bruxelles, Polleunis, 1905, in-8°, 264 p. Voir *Rev. hist.*, XC, 94.

5. *Les Sources de l'histoire de Liège au moyen âge*. Bruxelles, Lamertin, 1903, in-4°, 725 p. (t. LXI des *Mém. couronnés de l'Acad. royale de Belgique*.)

6. *Comment Jean d'Outre-Meuse écrit l'histoire* (*Bull. de la Comm. royale d'hist.*, t. LXXI (1902), p. 227-260).

dissertation et a dévoilé les mystifications de ce chroniqueur à l'imagination féconde.

M. J. Cuvelier[1] a fourni aussi une œuvre de saine critique en détruisant la légende qui fait de Jacques de Hemricourt, le célèbre historien liégeois, un jeune et brillant chevalier, alors qu'il exerçait tout simplement la profession de scribe.

Étudiant une bulle du pape Nicolas Ier, donnée en faveur de l'abbaye de Saint-Pierre à Gand, qu'on a crue authentique durant plusieurs siècles, M. Pirenne[2] ne se borne pas à démontrer, après Jaffé-Ewald, le caractère apocryphe de l'acte, mais il est parvenu à retrouver la pièce qui a servi de modèle au faussaire, et il expose ensuite d'une manière très intéressante les procédés employés au moyen âge par les contrefacteurs de chartes.

Dans un autre opuscule très suggestif, le maître gantois[3] fait voir comment on peut, au moyen des documents d'archives, constater et apprécier les mouvements de la population.

M. H. Nelis[4], un débutant qui donne de sérieuses espérances, expose d'après les sources l'organisation et le développement du tabellionage tournaisien depuis ses origines jusqu'à l'annexion du Tournaisis par Charles-Quint. Il soumet ensuite très méthodiquement à un examen détaillé les actes diplomatiques émanés de cet organisme administratif.

Histoire de Belgique. — Le t. II de l'*Histoire de Belgique* de M. Pirenne[5] a fait l'objet d'un compte-rendu détaillé dans la *Revue historique*[6]. Nous nous bornerons donc à citer ici cet ouvrage remarquable entre tous, en faisant toutefois certaines réserves[7] au sujet des appréciations émises par l'auteur sur les ducs de Bourgogne. Le livre de M. Pirenne a eu les honneurs d'une double traduction[8].

1. *Notes pour servir à la biographie et à l'étude critique de l'œuvre de Jacques de Hemricourt* (*Bull. de la Comm. royale d'hist.*, t. LXXI (1902), p. 260-294).

2. *La Bulle fausse de Nicolas Ier pour le monastère de Saint-Pierre* (*Bull. de la Comm. royale d'hist.*, t. LXXI (1902), p. 156-193).

3. *Les Documents d'archives comme source de la démographie historique*. Bruxelles, Weissembruch, 1903, in-8°, 75 p.

4. *Étude diplomatique sur le tabellionage de Tournai au moyen âge* (*1367-1521*) (*Bull. de la Comm. royale d'hist.*, t. LXXIII (1904), p. 1-142).

5. *Du commencement du XIVe siècle à la mort de Charles le Téméraire*. Bruxelles, Lamertin, 1903, in-8°, 470 p.

6. T. LXXXVI, p. 366, art. de M. Paul Fredericq.

7. Nous avons formulé ces réserves en détail dans les *Jahresberichte für Geschichtswissenschaft*, XXV, III, 61[65].

8. En allemand par F. Arnheim (Gotha, Perthes, 1902, in-8°, 594 p.) et en

Le commandant E. Millard est l'auteur d'une philosophie de l'histoire de Belgique[1]. Faisant abstraction de tout ce qui a été publié avant lui, l'auteur prétend démontrer que le peuple belge existe depuis vingt-cinq siècles, qu'il a été et redeviendra un peuple aussi remarquable que le peuple français, le peuple anglais et le peuple allemand. Son livre est bien écrit, dans une langue nerveuse et claire, mais il affirme plus qu'il ne prouve, et touche parfois à la fantaisie. Le commandant Millard, dans une note complémentaire, se plaint de la « timidité » et de la « jalousie » de l'érudition, qui lui « refuse droit de cité ». La circonspection et la réserve sont de mise devant des affirmations non contrôlées et passablement déconcertantes, et « l'érudition » a le droit de se méfier de qui néglige trop souvent les faits établis.

Moyen age. — Nous avons mentionné antérieurement[2] la première partie de l'étude magistrale de M. L. Van der Kindere[3] sur les transformations politiques du territoire de la Belgique au moyen âge. Le t. I a été réimprimé; le t. II, entièrement nouveau, expose les variations de la Lotharingie, en prenant comme base tous les comtés énumérés dans le traité de Meerssen de 870. Le sujet était vraiment hérissé de difficultés; elles n'ont pas arrêté l'historien. Il étudie à fond les vicissitudes des différentes seigneuries, grandes ou petites, éparpillées dans les deux Lotharingies, et, utilisant les sources, présente un grand nombre de solutions nouvelles, les unes définitives, les autres, lorsque les sources font défaut, tout au moins séduisantes à force d'ingéniosité. Son mérite principal est d'élucider d'une façon vraiment scientifique les origines jusqu'ici très embrouillées des principautés qui ont constitué les Pays-Bas.

L'on ne possède plus au sujet du règne de Notger que de rares documents et des textes médiocres; les sources directes ont presque totalement disparu. C'est au moyen de ces matériaux assez minces, dont il tire d'ailleurs un parti merveilleux, que M. G. Kurth a édifié le livre important[4] dans lequel il expose successivement l'État liégeois au xe siècle, la biographie de Notger, ministre des empereurs

néerlandais par R. Delebecque (Gand, Impr. coopérative populaire, 1903, in-8°, 441 p.).

1. *Philosophie de l'histoire. Les Belges et leurs générations historiques.* Bruxelles, Lebègue, 1902, in-8°, 350 p.

2. Voy. *Rev. hist.*, t. LXXI, p. 132; t. LXXIII, p. 383.

3. *La Formation territoriale des principautés belges au moyen âge.* Bruxelles, Lamertin, 1902, 2 vol. in-8°, 350 et 485 p.

4. *Notger de Liège et la civilisation au Xe siècle.* Liège, Demarteau, 1905, 2 vol. in-8°, xxi-391 et 87 p. Voir *Rev. hist.*, XC, 84.

Otton II, Otton III et Henri II, la naissance de la principauté, son organisation politique et religieuse créée par l'évêque, puis enfin la civilisation liégeoise sous ses multiples aspects. La lecture de cette œuvre érudite est extrêmement attachante; ce n'est pas seulement Notger que nous voyons vivre, mais aussi le milieu dans lequel le pontife déploie son activité. Les petites dissertations du t. II sont particulièrement remarquables; nous signalerons celle qui traite des reliques de Notger : c'est une petite merveille de critique pénétrante. D'ailleurs, il y a plus d'une tradition légendaire que ce beau travail met impitoyablement en pièces.

Le gros volume de M. Duclos[1] est une compilation incohérente écrite dans une langue bizarre, où, sous prétexte de nous exposer la guerre des Flamands contre Philippe le Bel, l'auteur passe en revue l'histoire universelle, depuis les expéditions de César en Germanie jusqu'aux épisodes les plus récents de nos dissensions intérieures, en passant par la querelle des investitures, les troubles religieux du XVIe siècle, qui seraient cause de la ruine de Bruges, et la Révolution française. Il enveloppe dans une même condamnation Voltaire et les encyclopédistes, les historiens de l'école de Lamprecht, les journaux libéraux de la Flandre, MM. Loubet, Combes et les socialistes belges contemporains. Feu F. Laurent et le comte Goblet d'Alviella reçoivent aussi leur part d'anathèmes. On se demande ce qu'ils viennent faire là. Cette préoccupation de mêler la polémique contemporaine à l'histoire du XIVe siècle a quelque chose de grotesque. Ce travail mal digéré fourmille d'erreurs et démontre un manque absolu de préparation scientifique. Seule, la description de la bataille de Groeninghe est traitée d'une manière satisfaisante.

Les travaux de M. V. Fris[2] ont une tout autre valeur; il a poussé le récit des événements jusqu'à 1320.

On peut rapprocher de ces bons essais de vulgarisation les attrayantes conférences de M. J. Laenen[3] sur le même sujet, poursuivi seulement jusqu'au traité d'Athis, tandis que M. Fris va jusqu'au traité de Paris. L'auteur donne une excellente bibliographie de la question.

1. *Nos héros de 1302* (*Onze helden van 1302*). Roulers, de Meester, 1902, in-8°, 539 p.

2. *Les Flamands à la bataille de Courtrai*. Gand, Vuylsteke, 1902, in-8°, 38 p. — *L'Affranchissement de la Flandre* (*Vlaanderens Vrijmaking in 1302*). Gand, Vuylsteke, 1902, in-8°, 203 p. — Voy. plus loin, au paragraphe de l'histoire militaire, l'ouvrage principal de M. Fris sur cette époque.

3. *La Flandre au début du XIVe siècle et la lutte contre Philippe le Bel* (*Vlaanderen in het begin der XIVe eeuw en de strijd tegen Philips den Schoone*). Anvers, Kennes, 1902, in-8°, 124 p.

XVIe SIÈCLE. — Le livre de M. E. GOSSART[1] est une étude vraiment impartiale sur les causes politiques, religieuses et économiques de la révolution des Pays-Bas au XVIe siècle. L'auteur met bien en lumière les différences de caractère qui distinguent les Belges des Espagnols. Les renseignements neufs sur les personnages de cette époque abondent; les portraits du prince d'Orange et du duc d'Albe sont particulièrement bien traités.

Nous avons déjà parlé[2] de la première partie de l'étude du chanoine A.-C. DE SCHREVEL[3] sur Remi Drieux, évêque de Bruges depuis 1569 jusqu'à 1594, et, tout en faisant certaines réserves sur les appréciations, nous avons loué la sagacité et le soin apportés par l'auteur à l'exploration des archives. Ce travail considérable est aujourd'hui terminé. Ce n'est pas seulement la biographie du prélat : sa physionomie reste même quelque peu à l'arrière-plan, mais c'est surtout une importante dissertation sur l'histoire de la domination espagnole dans les Pays-Bas. On y trouvera beaucoup de détails inédits sur le mécontentement provoqué par les impôts du duc d'Albe, sur l'*Union de Bruxelles* et les négociations des États généraux avec Don Juan; le chapitre consacré à la *Pacification de Gand* est tout à fait original et neuf.

XVIIe SIÈCLE. — Dans l'*Auberge des princes en exil*, M. E. GOSSART[4] nous raconte de très agréable manière, en se fondant sur les relations contemporaines, les curieux incidents dont fut marqué le séjour à Bruxelles d'une série de grands personnages exilés : le prince et la princesse de Condé, Marie de Médicis, Gaston d'Orléans, Charles de Lorraine, Christine de Suède, etc.

XVIIIe SIÈCLE. — L'auteur[5] de ce Bulletin a traité, d'après les papiers des archives belges et hollandaises, l'histoire des rapports qui existèrent entre les garnisons de la Barrière et les habitants des Pays-Bas, de 1715 à 1782.

M. C. VAN CAENEGHEM avait publié en 1897 une histoire de la guerre des paysans[6] bien supérieure à la plupart des écrits qui virent

1. *Espagnols et Flamands au XVIe siècle. L'établissement du régime espagnol dans les Pays-Bas et l'insurrection.* Bruxelles, Lamertin, 1905, in-8°, 331 p.

2. Voy. *Rev. hist.*, t. LXXX, p. 368.

3. *Remi Drieux, évêque de Bruges, et les troubles des Pays-Bas.* Louvain, Peeters, 1904, in-8°, 117 p. (tiré à part de la *Revue d'hist. ecclés.*, t. II-IV).

4. *L'Auberge des princes en exil. Anecdotes de la cour de Bruxelles au XVIIIe siècle.* Bruxelles, Weissembruch, 1905, in-12, 230 p.

5. Eugène Hubert, *les Garnisons de la Barrière dans les Pays-Bas autrichiens, 1715-1782.* Bruxelles, Lebègue, 1902, in-4°, 399 p.

6. Voy. *Rev. hist.*, t. LXXI, p. 135.

le jour à l'occasion du centenaire de cette lutte mémorable. Il nous a apporté en 1904 un volumineux recueil[1] rappelant, localité par localité, d'une part, les événements de 1798, de l'autre, les cérémonies commémoratives du centième anniversaire, ainsi que les monuments érigés à la mémoire des combattants; il y a joint une bibliographie considérable.

XIXe SIÈCLE. — Le pamphlet de M. M. Josson[2] sur la Révolution de 1830 témoigne d'une ignorance stupéfiante, jointe à la méconnaissance absolue des règles de la critique.

Le livre de M. A. Martinet[3] retrace exactement et clairement l'histoire de la malheureuse campagne de dix jours, qui coûta au jeune royaume de Belgique une partie du Limbourg et du Luxembourg. Il ne parle pas de l'impression que produisit dans les chancelleries et les parlements de l'Europe l'intervention de l'armée française, et il se tient aux événements dont le territoire belge fut le théâtre. Nous y trouvons d'intéressantes lettres inédites du maréchal Gérard. Malheureusement, l'auteur a le tort grave de ne pas citer ses sources.

M. F. de Lannoy[4] s'est livré à une étude approfondie des documents diplomatiques pour nous exposer d'une manière très vivante, et cependant très objective, les délibérations de la conférence de Londres, et déterminer le rôle respectif de l'Angleterre et de la France dans les négociations d'où sortit la Belgique indépendante. Il prouve par des textes authentiques que Talleyrand déploya les plus grands efforts pour faire décider un partage qui eût à la fois détruit le royaume des Pays-Bas et avantagé la France. Sa combinaison préférée ne rencontrant aucune adhésion au sein de la conférence, le diplomate retors voulut réserver pour la France la possibilité d'an-

1. *Nos paysans glorifiés. Souvenir des fêtes séculaires de la guerre des Paysans, 1798-1898* (*Onze boeren verheerlijkt. Gedenkboek der eeuwfeesten van den Boeren Krijg, 1798-1898*). Ypres, Callewaert, 1904, in-8°, 437 p.

2. *Révélations sur la Révolution belge de 1830, précédée d'un coup d'œil sur les invasions françaises en Belgique* (*Onthullingen over de belgische omwenteling van 1830, voorafgegaan van een beknopt overzicht van Frankrijk's invallen in België*). Anvers, 1903, in-8°, 263 p.

3. *Léopold Ier et l'intervention française en 1831*. Bruxelles, Schepens, 1905, in-8°, 315 p.

4. *Les Origines diplomatiques de l'indépendance belge. La conférence de Londres (1830-1831)*. Louvain, Peeters, 1903, in-8°, XVII-309 p. — Il serait intéressant de comparer l'étude de M. de Lannoy avec le récent mémoire de M. J. Tessier : *l'Élection du roi des Belges (novembre 1830-juillet 1831)*. Caen, Delesques, 1905, in-8°, 77 p. (tiré à part des *Mém. de l'Acad. nat. des sciences, arts et belles-lettres de Caen*).

nexer un jour la Belgique. L'opposition tenace de Palmerston fit échouer définitivement ces intrigues. C'est une thèse absolument différente de celle que le duc de Broglie a défendue dans *le Dernier bienfait de la monarchie*. M. de Lannoy ne songe pas à méconnaître la protection que donna la monarchie de Juillet à la révolution belge, mais il établit que c'est à l'Angleterre avant tout que la Belgique doit d'en avoir vu assurer les résultats.

Cette œuvre de début donne plus que des espérances; le jeune écrivain se révèle critique sagace, habile à démêler les complications de sa politique, son érudition est abondante, et il a le grand mérite de ne jamais laisser égarer par le préjugé patriotique.

Il a écrit aussi un article intéressant[1], dans lequel, s'aidant du recueil de Martens[2], il fait connaître l'attitude prise par le tzar à la suite de la conférence de Londres et la mission infructueuse du comte Orloff auprès du roi Guillaume des Pays-Bas.

Mgr G. Monchamp[3] a pu consulter la volumineuse correspondance de l'ancien évêque de Liège, C. Van Bommel (1790 † 1853), et il en a tiré un essai plein d'intérêt sur le rôle de ce prélat pendant les dernières années du royaume des Pays-Bas. La situation de Van Bommel était des plus délicates : né Hollandais, ami de plusieurs ministres, même du Joséphiste Van Gobbelschroy, ayant été l'objet de faveurs marquées de la part du roi Guillaume, il avait cependant pour devoir de combattre les mesures prises par le Gouvernement en matière religieuse. A plus d'une reprise, il eut avec le monarque des entretiens et des correspondances où il se révéla diplomate habile et ingénieux; il y professait en matière de liberté religieuse des idées singulièrement avancées, qui auraient fait bondir les signataires du fameux *Jugement doctrinal* de 1815.

Mgr Monchamp s'attache à démontrer le caractère calomnieux de l'accusation portée en 1830 contre l'évêque par la presse hollandaise : il aurait trempé dans la conspiration ourdie par Tielemans et de Potter contre le Gouvernement. Cette démonstration semble péremptoire.

Mais notre écrivain cite aussi, — ce qui prouve sa loyauté, — une série de lettres adressées à Guillaume Ier par Van Bommel, et notamment une lettre pastorale, qui contiennent des passages d'une courtisanerie peu digne. Ils contrastent singulièrement avec le mande-

1. *Une page d'histoire diplomatique. La Russie et la Révolution belge de 1830* (*Revue générale*, t. LXXXI, p. 789-807; t. LXXXII, p. 85-100, 204-220).

2. *Recueil de traités et conventions conclus par la Russie avec les puissances étrangères*. Saint-Pétersbourg, 13 vol. in-8°.

3. *L'Évêque Van Bommel et la Révolution belge* (*Bull. de la Classe des lettres de l'Acad. royale de Belgique*, 1905, p. 393-488).

ment du 6 novembre 1830, dans lequel, comme le dit Mgr Monchamp, l'évêque désigne le roi « sous des traits d'une force excessive » : « L'impie qui hier encore s'élevait jusqu'aux nues, aujourd'hui ne laisse de lui-même une trace. » Il serait utile de compléter cette étude remarquable par l'examen des papiers de Van Maanen, le célèbre ministre et inspirateur de Guillaume Ier, lesquels sont maintenant déposés aux Archives générales du royaume à la Haye, et accessibles au public depuis 1903.

Eugène Hubert.

*(Sera continué.)*

---

## COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

---

Stanley LANE-POOLE. **A history of Egypt in the Middle-Ages.** London, Methuen and Co., 1901. XIV-382 pages.

Ce volume, le sixième d'une histoire générale de l'Égypte depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, conduit le lecteur de la conquête arabe (640 ap. J.-C.) à l'établissement des Turcs ottomans (1517). Enlevée aux Byzantins par les Arabes, l'Égypte devient une province du Khalifat, administrée d'abord par des gouverneurs arabes, puis, dans la seconde moitié du IXe siècle et la première moitié du Xe, par des gouverneurs turcs, qui se rendent à peu près indépendants. En 969, à l'autorité des Khalifes de Bagdad se substitue celle des Fatimites, révolution religieuse autant que politique, qui fait de l'Égypte, durant deux siècles (969-1171), le centre du monde musulman chiite. C'est l'époque la plus brillante de l'histoire de l'Égypte au moyen âge. Le luxe de la cour, la magnificence des constructions, l'éclat des lettres et des arts attestent la puissance et la richesse des Khalifes schismatiques. Mais le voisinage des Francs de Palestine, l'établissement de princes turcs en Syrie, enfin et surtout l'incapacité des souverains provoquent la ruine de la dynastie fatimite. Saladin s'empare de l'Égypte ; ses descendants, les Ayubbites, la conservent ensuite durant trois quarts de siècle (1193-1250). Après eux commence une période d'anarchie politique; l'autorité du pouvoir central est à peu près annihilée par l'organisation d'une sorte de féodalité militaire, les Mameluks. Enfin, au début du XVIe siècle, Sélim Ier incorpore sans difficulté l'Égypte à l'empire ottoman.

Telle est la substance du livre de M. L.-P. L'auteur a voulu rédiger un manuel exact et précis; il a atteint le but qu'il s'était proposé. Ajoutons que, à l'exposé même des faits, il n'a pas manqué de joindre un certain nombre d'indications utiles à quiconque voudrait pousser plus à fond cette étude de l'histoire de l'Égypte au moyen âge. Outre une liste des principales sources arabes, byzantines et occidentales, on trouvera en tête de chaque chapitre la liste des sources, des ouvrages de seconde main, des monuments figurés se rapportant à la période traitée. Des tables intercalées dans le volume donnent la liste des gouverneurs et des principaux officiers civils et militaires durant la période du Khalifat oméïade, la généalogie de la dynastie fatimite et celle des Ayubbites. Un index des noms propres complète le livre. Il est toutefois regrettable que l'auteur n'ait pas joint à son ouvrage une

carte détaillée de l'Égypte et des régions voisines. Celle qui se trouve en tête du volume est tout à fait insuffisante.

L'exposé lui-même se lit avec intérêt. Il est clair, facile et souvent pittoresque. Tout en sacrifiant avec raison nombre de faits secondaires, et tout en se dégageant du fatras d'anecdotes plus ou moins puériles qui encombrent les chroniques arabes, M. L.-P. n'a négligé aucun détail significatif. Non seulement il a essayé d'esquisser la physionomie de quelques-uns des souverains les plus célèbres de l'Égypte (El Mo'izz, conquérant et politique avisé, Hâkim, tyran fantasque et dévot mystique), mais encore il s'est efforcé de tracer un tableau aussi complet que possible de la vie administrative, religieuse, intellectuelle. On tirera certainement un sérieux profit du chapitre où est analysée l'organisation financière, administrative et militaire de l'Égypte au VIIe et au VIIIe siècle (chap. II). Signalons encore des renseignements abondants sur le luxe inouï de la cour du Caire à l'époque fatimite, enfin des indications fort curieuses sur la vie des Mameluks, qui, malgré leur turbulence et leur humeur batailleuse, se montrèrent protecteurs éclairés et généreux des arts.

Mais M. L.-P. ne s'est pas seulement préoccupé des souverains; les sujets ont aussi attiré et retenu son attention, en particulier les chrétiens, qui jouent un rôle assez important dans l'histoire de l'Égypte au moyen âge. Quelquefois persécutés, mais le plus souvent traités avec bienveillance, les chrétiens coptes, de même que les Juifs, réussissent parfois à s'élever jusqu'aux plus hauts degrés de la hiérarchie administrative. Sous les Fatimites, on les voit remplir les plus importantes fonctions financières et même conduire les armées. M. L.-P. insiste avec raison sur cette persistance du christianisme dans l'Égypte musulmane. Il est fâcheux, toutefois, qu'il n'ait pas cru devoir donner quelques renseignements sur l'organisation de ces communautés chrétiennes.

Une autre lacune, plus grave, à notre avis, c'est l'absence d'indications sur le rôle économique de l'Égypte dans la vie méditerranéenne pendant tout le moyen âge, particulièrement au XIVe et au XVe siècle. Il est surprenant que M. L.-P. n'ait pas songé à rappeler les efforts faits par la papauté au XIVe siècle pour ruiner l'Égypte, en la mettant pour ainsi dire en interdit, tentative d'ailleurs infructueuse, car la passion religieuse était déjà trop affaiblie pour contre-balancer les intérêts économiques des marchands occidentaux. Au XVe siècle, l'Égypte est devenue le principal entrepôt du commerce entre l'Occident et l'Inde. Les marchands chrétiens, en particulier les Vénitiens et les Florentins, possèdent des « fondouks » à Alexandrie et monopolisent presque le commerce des épices. La découverte de la route maritime des Indes marque la ruine définitive de l'Égypte. Ce sont là des faits bien connus, mais qui n'en méritaient pas moins d'être rappelés.

G. Yver.

---

Rudolph EBERSTADT. **Das franzœsische Gewerberecht**. Leipzig, Duncker et Humblot, 1899. In-8°, VIII-459 pages. Prix : 6 m.

Otto PETRENZ. **Entwickelung der Arbeitsteilung in Leipziger Gewerbe**. Ibid., 1902. In-8°, IV-92 pages.

Hugo ROEHL. **Beitræge zur preussischen Handwerkerpolitik**. Ibid. In-8°, XII-171 pages.

Friedrich LOHMANN. **Die Staatliche Regelung der englischen Wollindustrie**. Ibid. In-8°, V-100 pages.

Les quatre publications dont nous venons de reproduire les titres font partie de cette importante collection des *Staats- und Sozialwissenschaftliche Forschungen*, dont nous avons déjà plusieurs fois signalé la valeur. Le travail de M. H.-R. Eberstadt nous intéresse particulièrement. Si l'auteur ne semble pas avoir exploré lui-même nos dépôts d'archives, il a du moins beaucoup lu et il a utilisé avec sagacité les documents qui ont été publiés par nos érudits dans ces dernières années.

Son travail se divise en quatre parties : la première est consacrée à l'étude du droit et des règlements qui régissaient l'industrie au XIIIe siècle et pendant la première moitié du XIVe; dans la seconde, M. Eberstadt étudie les transformations qui se sont produites de 1351 à 1500 et met en relief l'influence croissante de l'État; la troisième partie est consacrée au XVIe siècle, on y trouvera un bon commentaire de l'Édit de Henri III de 1581; la quatrième enfin est une sorte d'étude d'ensemble sur l'intervention de l'État et les droits revendiqués par lui à l'encontre de ceux que le moyen âge reconnaissait aux individus.

M. Eberstadt s'est surtout attaché au côté juridique de son sujet, mais il donne aussi beaucoup de renseignements sur les transformations subies par la production, l'échange, la consommation. Et il ne se contente pas de présenter des faits; il cherche aussi à les interpréter et il soumet au lecteur de judicieuses réflexions sur le rôle et l'utilité des corporations, sur leur vie réelle et sur le milieu spécial dans lequel celle-ci s'est déroulée. L'organisation des métiers, celle du commerce dans notre ancienne France ont pour base essentielle les communautés des artisans et des marchands. A la place des idées de liberté qui nous sont aujourd'hui habituelles, nous voyons une réglementation étroite se ramenant à trois principes fondamentaux : 1° tous les artisans et marchands sont classés par corporations, ils ne peuvent se soustraire à cette réglementation et en subissent les statuts; 2° le premier venu ne peut travailler ou commercer pour son propre compte en entrant dans une corporation et en ouvrant une boutique ou un atelier; il faut au préalable subir un stage, passer un examen, payer des droits à la corporation et au Trésor royal, et le nombre des apprentis que chaque patron peut prendre est étroitement limité; 3° chaque corporation a ses règlements propres qui déterminent étroitement le genre de fabrication ou

de commerce seul permis à ses membres, qui fixent aussi les conditions de la fabrication et la qualité des produits mis en vente.

Ce régime n'a pas été le résultat d'un plan préconçu, il s'est constitué peu à peu. C'est quand il fut arrivé à son plein épanouissement qu'on prétendit le justifier rationnellement. On déclara qu'il servait à la fois les intérêts des producteurs et ceux des consommateurs. On ne s'aperçut pas immédiatement qu'on sacrifiait par trop la liberté du travail et qu'on rendait impossible le progrès et le bon marché. A partir du milieu du XIIIe siècle, des idées nouvelles se font jour. C'est alors que nous voyons les pouvoirs publics intervenir.

M. Eberstadt a étudié les formes sous lesquelles cette intervention s'est manifestée. Il a commenté avec soin les règlements et les ordonnances qui se placent entre 1300 et 1351. Il montre fort bien comment le rôle du pouvoir central grandit à partir de 1307 jusqu'à ce qu'on arrivât, sous Charles VII, à une véritable *Gewerbepolitik* d'État, qui s'accentua encore sous Louis XI et aboutit à l'Édit de 1581.

Son travail est complété par une autre étude sur l'origine des corporations (*Der Ursprung des Zunftwesens*. Leipzig, Duncker et Humblot, 1900, III-202 p.), étude se rattachant elle-même à une dissertation plus ancienne : *Magisterium et Fraternitas,* qui a fait quelque bruit.

M. Eberstadt a été amené, par ses recherches sur l'organisation économique du moyen âge, à soumettre à un nouvel examen la difficile question de l'origine des corporations. Un certain nombre d'historiens sont encore portés à croire qu'elles ont fait leur apparition dans l'histoire d'une façon très brusque; d'autres pensent que c'est en se dégageant peu à peu du servage que les artisans se sont acheminés vers la liberté.

M. Eberstadt constate d'abord que l'organisation des corporations, telle qu'elle apparaît dans les documents du XIIe siècle, est essentiellement différente de l'organisation du travail telle qu'elle existait dans les *Frohnhöfe* des siècles précédents, à l'époque où le servage était encore la règle. Estimant qu'on n'a pas étudié suffisamment les transitions qui se sont opérées entre les deux régimes, il s'est donné beaucoup de peine pour tirer quelque lumière des documents qui nous parlent des premières corporations d'artisans et pour expliquer la nature de ces corporations, comme aussi la façon dont ceux qui les composaient parvinrent à s'élever peu à peu d'un état de dépendance (*Hörigkeit*) à une pleine liberté. Les distinctions qu'il fait sont un peu subtiles, mais du moins fort ingénieuses. Il faut, d'après lui, ne pas confondre : 1° les corporations dont les droits proviennent de la concession ou tout au moins de la reconnaissance qui leur a été faite par une autorité étrangère (*Handwerkerverbände übertragenen Rechts*); 2° les confréries religieuses (*fraternitates*) qui se sont constituées de très bonne heure sous l'égide des églises entre gens de même métier; enfin 3° les fondations d'un caractère seigneurial, comprenant les artisans occupés à une même besogne dans l'intérieur d'un domaine seigneurial.

A ces trois catégories de groupements s'opposent les associations d'hommes libres : celles-ci ne devaient leur situation juridique à l'intervention d'aucune autorité étrangère.

C'est à cette dernière catégorie qu'il faut rattacher certains *magisteria* qui réussirent à conquérir leur indépendance.

Une étude minutieuse de ces différents groupes prouve que les corporations n'ont pas fait brusquement leur apparition dans l'histoire; toutes se rattachent par des transitions diverses à des organisations plus anciennes. On ne peut effectivement parler de corporations qu'à partir du jour où ces groupes sont assez fortement constitués pour agir à l'aide d'organes propres, où ils ont une personnalité et le droit de s'administrer eux-mêmes. C'est entre les années 1150 et 1225 que se place la naissance des premières corporations véritables; c'est à cette époque aussi que se constituent les offices seigneuriaux qui furent créés pour faciliter, à l'intérieur des territoires dépendant des seigneurs, et encore soumis à un régime patriarcal, l'essor d'une vie industrielle. Quant aux *magisteria,* ce sont eux qui ont fourni les éléments principaux de l'administration intérieure des corporations et qui ont servi à constituer les principaux organes nécessaires à leur fonctionnement.

Cette évolution se complète par une sorte de laïcisation des *fraternitates,* qui, perdant leur caractère religieux primitif, se rapprochèrent des corporations par la concession qui leur fut faite des avantages reconnus à ces derniers.

Le travail assez original de M. Eberstadt est aussi très propre à nous montrer qu'au moyen âge, ce qui doit attirer l'attention de l'historien, ce sont bien moins les droits reconnus aux individus que les droits reconnus aux groupements dont ces individus font partie. On comprend par suite que ce soit par l'association que l'artisan ait cherché à atteindre son but, et c'est en étudiant les droits reconnus à ces groupements qu'on comprend le mieux le prestige dont ils jouirent, de même que certaines singularités de leurs statuts. Les recherches de l'auteur n'intéressent pas seulement des villes allemandes (Augsbourg, Worms, Coblentz, Trèves, Bâle, Strasbourg), elles s'appliquent aussi à plusieurs villes de France (Châlons-sur-Marne, Pontoise et Étampes notamment).

Dans un travail plus modeste, M. Petrenz montre comment le principe de la division du travail s'est accentué peu à peu dans l'organisation économique contemporaine. L'auteur, qui, pour donner à son étude plus de précision, s'est borné à une localité, a reconstitué avec beaucoup de sagacité l'organisation du travail dans les différentes professions de Leipzig au milieu du XVIIIe siècle. Il a déterminé les changements qui se sont produits dans chacune d'entre elles jusqu'à l'année 1890, notant ici de simples transformations, là la disparition complète de certains métiers, ailleurs la création de métiers nouveaux. Le principe de la liberté individuelle qui s'est affirmé au XIXe siècle ne paraît

pas avoir favorisé autant qu'on eût pu d'abord le croire la multiplication des différentes branches de l'industrie. Les faits, en matière économique, sont plus forts que les principes. Ce que l'auteur constate surtout, c'est la concentration dans une même usine, dans un même magasin, de spécialités ayant fait d'abord l'objet d'usines ou de magasins différents. La concentration telle qu'elle existe au XVIIIe siècle était impossible à l'époque des corporations. Elle a eu ses avantages, mais aussi ses inconvénients. La liberté en matière économique n'est une source de profits que si elle se combine avec une étude préalable, mais souvent difficile, des débouchés, et trop de fabricants ne se sont pas assez préoccupés de rechercher comment ils pourraient écouler dans de bonnes conditions leurs produits. Les limitations étroites de l'ancien temps avaient à cet égard leurs avantages. On peut affirmer cependant que, tout compte fait, le régime de la liberté a été encore plus favorable au progrès. Il a facilité cette division du travail, qui est en somme une chose heureuse, et il a détruit un certain nombre d'obstacles dont l'organisation des groupements anciens avait assuré trop longtemps le maintien.

Le travail de M. Roehl, composé avec une méthode excellente, est un exemple du soin et de la conscience avec laquelle les Allemands s'efforcent de jeter quelque lumière sur les questions d'histoire économique les plus ingrates. L'auteur a voulu montrer le « développement organique progressif du libéralisme dans la politique économique de la Prusse ». Ce qui nous a paru le plus intéressant dans cette dissertation, c'est ce fait que lorsqu'il s'agit de promulguer le *Landrecht* de 1792 on n'entendit nullement créer un droit nouveau. On voulut simplement modifier les usages existant à cette époque. Les *Manita* des fabricants, des artisans, des artistes, qui furent ratifiés en 1787 par les soins du conseiller von Grolmann, sont caractéristiques à cet égard. On y trouve un peu de phraséologie suivant le goût du temps et des réflexions plus ou moins vagues sur le bien des citoyens; mais on peut remarquer aussi une tendance marquée à s'éloigner progressivement des idées de mercantilisme qui avaient été jusqu'alors un principe universellement admis dans toute l'Europe occidentale. Les édits ou règlements postérieurs du 28 octobre et du 2 novembre 1810 et du 7 septembre 1811 proclament très hautement la liberté. Comme les lois concernant la propriété foncière, ce sont des mesures inspirées par de généreux sentiments, mais dont l'application se heurta à beaucoup d'obstacles. Il en est ainsi toutes les fois qu'il s'agit de bouleverser une organisation séculaire. De même que c'était un énorme travail de faire disparaitre en matière agraire des entraves réelles et personnelles qui avaient des racines profondes dans le passé, de même aussi les principes de liberté en matière industrielle se retournèrent souvent contre ceux-mêmes auxquels on croyait être utile, à tel point que beaucoup de traditions anciennes reparurent. Les corporations notamment se montrèrent plus fortes que les libéraux ne l'avaient supposé. Les principes sur lesquels ils s'appuyèrent continuèrent à dominer dans une certaine mesure l'organisation du travail.

M. Roehl nous montre, avec beaucoup de détails à l'appui, à quelle résistance se heurta le ministre Hardenberg en 1812, en 1814, en 1816. Il cite des lettres curieuses de Bülow, de Hofmann, de Rother, de Kunth; il semble même que le principe de la liberté industrielle ait provoqué des plaintes de tous côtés (p. 167). Les représentations faites par le corps des ministres de Berlin sont particulièrement affirmatives. Elles laissent entendre qu'un grand nombre d'ouvriers sont tombés dans la pauvreté et le vice, ou sont victimes d'une concurrence qui leur est désastreuse.

Le travail de M. Roehl fait aussi connaître les circonstances qui préparèrent le code industriel de 1845, code qui, sans revenir précisément au passé, apparaît comme une sorte de compromis et presque comme une victoire des adversaires de la liberté industrielle. Sans doute le législateur posa en principe que celle-ci devait être maintenue, mais il admit le principe d'une réglementation; il reconnut qu'on devait pouvoir exiger, pour remplir un métier, des garanties de capacité professionnelle et de moralité; il admit même cette idée qu'il fallait que le métier « pût nourrir son homme ». Bref, on trouve dans cette législation une application partielle des idées nouvelles qui s'étaient fait jour en Allemagne depuis trente ans, une opposition à certaines des conceptions de la Révolution française, une demi-hostilité à l'égard du rationalisme et des idées égalitaires qui avaient tenté de pénétrer en Allemagne. Encore faut-il ajouter que la loi nouvelle ne parut pas suffisante aux admirateurs de l'organisation ancienne. Le congrès des artisans allemands, qui se tint à Hambourg du 2 au 6 juin 1848, est significatif à cet égard. On en vint à demander que les usines et fabriques fussent frappées d'impôts particuliers. C'est à partir de cette époque, à laquelle s'arrête le travail de M. Roehl, que l'esprit public s'est acheminé vers les idées d'interventionnisme et de protection des classes moyennes dont nous n'avons pas à parler ici.

L'étude de M. Frédéric Lohmann sur la réglementation de l'industrie de la laine en Angleterre du XVe au XVIIIe siècle se rattache à une série de travaux entrepris à l'instigation de la commission des *Acta borussica*, et qui sont destinés à éclairer l'histoire économique de l'Allemagne en la comparant à celle des pays voisins. M. Lohmann s'est livré en Angleterre même à des recherches minutieuses et est parvenu à y découvrir de précieux documents. Il a surtout étudié l'organisation de l'industrie familiale appliquée à la fabrication du drap. Les règlements reproduits par lui nous montrent comment la concurrence était limitée. Ils nous montrent aussi quels étaient les rapports entre employeurs et employés; il nous renseigne enfin sur les prescriptions rigoureuses qui concernaient la provenance ou la qualité des matières premières, le contrôle de la fabrication et celui de la vente.

L'essor de l'industrie lainière dans la Grande-Bretagne paraît être dû principalement aux efforts des Anglais pour rechercher des débouchés sur les marchés du dehors, en même temps qu'aux progrès techniques

réalisés par eux. Mais déjà dans la seconde moitié du XVIII^e siècle des transformations sérieuses se produisirent et la suppression définitive en 1809 d'une réglementation arriérée, la disparition des mesures rigoureuses prises dans les siècles précédents, mesures qui avaient, à quelques égards, soutenu d'une façon artificielle cette branche de l'industrie, eurent des conséquences funestes.

La concurrence des autres pays, celle de la France en particulier, commença à faire du tort aux Anglais, et les changements plus fréquents qui se produisirent dans la mode amenèrent aussi de graves perturbations dans la vie économique du pays. Tout en signalant ces changements, M. Lohmann nous laisse entendre cependant que la politique suivie par l'Angleterre au XIX^e siècle lui fut en définitive avantageuse et lui permit de tirer parti de l'avance qu'elle avait au point de vue industriel sur les pays de l'Europe continentale. Grâce à ses lois successorales, l'Angleterre vit se fonder chez elle des établissements considérables qui accumulèrent peu à peu les capitaux et la clientèle, les leçons pratiques et les meilleurs instruments de travail. L'individualisme anglo-saxon, qui a pu avoir ses inconvénients, permit pendant longtemps à l'Angleterre d'imposer aux nations moins avancées ses produits et même ses goûts, et le libre échange contribua aussi à assurer à l'ouvrier anglais la vie à meilleur marché que dans la plupart des pays continentaux, il diminua les prix de revient et assura aux industriels une supériorité marquée, au moins pendant un certain temps, sur leurs rivaux. Il paraît toutefois certain que c'est aux entrepreneurs plus qu'aux ouvriers que cette politique économique a été finalement avantageuse. L'étude de M. Lohmann est très propre à faciliter l'intelligence de ces importants problèmes.

Georges BLONDEL.

---

H. OMONT. **Missions archéologiques françaises en Orient aux XVII^e et XVIII^e siècles.** Paris, Impr. nat. (Collection des documents inédits), 1902. 2 vol. in-4°, XVI-1237 pages.

On ne saurait trop remercier M. Henri Omont pour cette originale série de « Documents inédits sur l'Histoire de France ». La plupart, ainsi qu'il nous en avertit (p. XV), « sont tirés des archives des ministères des Affaires étrangères et de la Marine ou de différents fonds du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale ». Les autres ont été empruntés à diverses bibliothèques de Paris et de province, ou même de l'étranger. Tous sont aussi sobrement édités qu'ils ont été industrieusement réunis. L'exécution matérielle est à peu près irréprochable[1]. A présent que le fruit de ces longues

1. La perfection n'est pas de ce monde. Par un plaisant accident, des lettres sont tombées dans le titre même, où l'on lit « XVII et XVIII » au lieu de « XVII^e

recherches est devenu si aisément accessible, le meilleur service que nous puissions rendre au public est de lui donner un aperçu du contenu de ces deux gros in-4°, afin de le mieux engager à les lire : peut-être, à la seule inspection du titre, ne devinerait-on pas à quel point ils sont intéressants et même récréatifs pour l'historien, voire pour le psychologue.

Tout d'abord, l'histoire de ces missions archéologiques en Orient est intimement liée à celle de notre grande bibliothèque, et c'est ainsi que l'ouvrage se trouve être en même temps une contribution à l'étude de la formation de l'illustre collection de manuscrits dont son auteur a la garde. Dans une introduction très nourrie, M. O. résume les premières tentatives, couronnées d'un assez médiocre succès, de François Ier, de de Thou, de Richelieu. Les règnes de Louis XIV et de Louis XV devaient recueillir une moisson bien autrement fructueuse. A vrai dire, la meilleure part des nouvelles acquisitions va tout d'abord entre les mains des ministres. Mazarin, flanqué de Naudé, et Séguier, doublé de Blaise, s'occupent bien plus de satisfaire leur passion de bibliophiles qu'ils ne songent au bien public. L'intègre Colbert lui-même (qui l'eût cru ?) ne pense pas qu'au service du Roi, déjà identifié pourtant avec l'État, et il soigne assez bien, à en juger par ses lettres à nos ambassadeurs et consuls dans le Levant, les intérêts de sa propre bibliothèque, confiée à Baluze; mais s'il ne néglige pas d'exploiter ainsi les petits profits de sa place, il est surtout préoccupé qu'on ne lui achète rien « qu'au meilleur marché qu'il se pourra »; c'est le refrain de sa ballade, et il faut avouer qu'il sent d'une lieue son ancien marchand drapier. Ce n'est vraiment qu'à partir de 1718, sous la direction de l'abbé Bignon, que la Bibliothèque royale est enfin seule, ou à peu près seule, à bénéficier du zèle des ministres et des divers agents du roi.

Ces derniers, archéologues plus ou moins improvisés, forment de leur côté une galerie d'une variété divertissante. On trouve de tout parmi eux : de nobles ambassadeurs comme Nointel, Bonnac, Villeneuve; des consuls comme Dupont, Sauvan, de Maillet; des interprètes comme Pétis de la Croix et Galland; des simples amateurs ou, ainsi qu'on disait alors, des « curieux » comme de Monceaux et Laisné; des marchands comme Paul Lucas, voyageur-né et antiquaire d'instinct autant que d'occasion; un prêtre grec, le P. Athanase; un médecin, Vaillant; un dominicain allemand, le P. Wansleben, fils d'un pasteur luthérien et converti à Rome, ce dont nous ne lui ferions d'ailleurs pas un crime s'il n'y avait contracté en outre la fâcheuse habitude, quoique agent français, d'écrire en italien, ce qui peut gêner plus d'un lecteur; des membres de l'Académie des inscriptions, Sevin et Fourmont; enfin des Jésuites qui, comme il arrive, ne se sont pas montrés dans cette affaire les moins intelligents ni les moins avisés. Tandis que les

et XVIIIe ». — P. 545, le titre de la lettre III doit se lire « Fourmont à Sevin » et non « Sevin à Fourmont », etc.

autres agents n'ont guère travaillé que dans le Levant et en Égypte, il faut faire une place à part aux Jésuites de Chine, notamment aux PP. Fouquet et de Prémare, et au supérieur des missions de la Compagnie de Jésus dans les Indes orientales, le P. Le Gac; leur sagacité, merveilleusement informée pour l'époque, sut constituer à la bibliothèque du roi, dès le premier tiers du XVIIIe siècle, une collection de livres chinois et de manuscrits sanscrits restée longtemps sans rivale. M. O. s'est acquis des titres à la reconnaissance des orientalistes en publiant dans son appendice la liste de ces acquisitions indiennes et chinoises aussi bien que celles des manuscrits grecs.

A côté de ces notes bibliographiques si précieuses, les excellentes notices biographiques consacrées à nos agents et à nos voyageurs constituent une sorte d'introduction à la collection des archives des missions littéraires et scientifiques; et, à ce point de vue, l'intérêt de la publication de M. O. n'est ni moins vif ni moins actuel. Tout d'abord ministres et Académies y peuvent voir à plein que, s'il est parfois nécessaire d'employer qui on a sous la main, il y a tout avantage à ne confier de missions qu'à de véritables spécialistes; comme le fait remarquer quelque part Sevin, ce ne sont pas ceux qui manquent le plus de lumière qui apportent à leur tâche le plus d'activité, d'adresse ni de désintéressement. Il faudrait aussi inscrire d'office au programme de l'examen des Affaires étrangères toute cette correspondance diplomatique spéciale, et, avant tout, la lettre par laquelle le marquis de Bonnac, ambassadeur de France, sollicite de l'abbé Bignon l'honneur d'être son sous-bibliothécaire à Constantinople (p. 384). Enfin nos apprentis archéologues trouveraient encore beaucoup à glaner dans les instructions qu'emportaient les envoyés de Colbert ou de Maurepas. Surtout, à voir ainsi défiler dans ces suites de lettres leurs prédécesseurs peints par eux-mêmes, ils apprendraient d'abord la modestie, et bien des choses en outre, s'ils ne les savaient déjà : par exemple combien il est vain de croire qu'il ne restera plus rien à faire pour les autres là où vous aurez passé, et à quel point même il est criminel de ne pas se montrer à l'avance bon ménager de l'héritage de ses successeurs. Apparemment, ils seront peu édifiés de voir Fourmont, membre associé de la plus docte des Académies, se glorifier de travailler « comme un géant » ou un « cyclope » à l' « entière démolition de Sparte » et de détruire, pour la rage des Grecs et la plus grande admiration des Turcs, « jusqu'à la pierre fondamentale du temple d'Apollon Amycléen » (voy. p. 616-26); dans sa fureur inconsciente d'épigraphiste, uniquement préoccupé de trouver des marbres inscrits, le malheureux n'avait cure des architectes qui devaient venir après lui! Une autre observation piquante, c'est d'assister dans la correspondance de Sevin aux progrès de la déformation morale, d'origine évidemment professionnelle, qui fait que cet abbé académicien, au demeurant fort honnête homme, finit par trouver tous les moyens bons pour se procurer des manuscrits, y compris celui qui consiste à faire voler par un moine à ses gages les réserves de son couvent (p. 463). Il ne

semble pas d'ailleurs que cette démoralisation particulière ne s'attrape qu'en voyage, et les conservateurs les plus sédentaires y seraient exposés : du moins le bon abbé Bignon verrait-il d'un œil complaisant pendre par le sultan le jeune prince de Valachie, si seulement quelque « circonstance heureuse » de ce genre pouvait faciliter l'achat de sa collection (p. 678) : il n'y a pas l'ombre d'un doute que, pour l'amour de sa bibliothèque, le bibliothécaire du roi n'eût pas hésité, comme on dit, à « tuer le mandarin »... Un mot encore pour finir : si parmi les amis de nos grandes collections quelque *laudator temporis acti* admirait comment on sut jadis les enrichir et se laissait aller à des comparaisons désobligeantes pour le présent, nous croyons qu'à tout prendre il aurait tort. Si le métier est devenu plus dur, la concurrence encore plus rude et les recherches plus lointaines et dispendieuses, le nombre de nos missionnaires scientifiques s'est assurément accru et leur préparation est en général meilleure : seules leurs ressources sont restées, en proportion, aussi médiocres que par le passé. En 1726, l'abbé Bignon écrivait : « Nous sommes en un temps si malheureux que les moindres dépenses épouvantent... » Les temps n'ont guère changé.

A. Foucher.

---

G. Lacour-Gayet. **La Marine militaire de la France sous le règne de Louis XVI.** Paris, H. Champion, 1905. In-8°, VIII-719 pages.

La *Revue historique* a rendu compte en 1902 (mai-août, p. 360-362) du volume de M. Lacour-Gayet sur *la Marine militaire de la France sous le règne de Louis XV* et a rendu hommage à la nouveauté et à l'intérêt des recherches auxquelles M. L.-G. s'était livré. Il a fallu à M. L.-G. une puissance de travail peu commune pour avoir pu, malgré les obligations absorbantes de l'enseignement, nous apporter, moins de trois ans après, un volume plus considérable encore et non moins intéressant sur *la Marine sous le règne de Louis XVI*. Le sujet sans doute était moins difficile et moins neuf que le douloureux récit de la décadence de notre marine sous Louis XV, des efforts de Maurepas, de Rouillé, de Machault et de Choiseul pour la relever, et des projets souvent fantasques, mais souvent aussi fort sérieux, de descente en Angleterre. La guerre d'Amérique et les campagnes maritimes qui en ont été la conséquence ont déjà été souvent étudiées, et, malgré l'importance de l'œuvre de Sartine (1774-1780) et de Castries (1780-1787), comme réformateurs de la marine, et des ordonnances de 1776 et de 1786 dont ils ont été les auteurs, cette œuvre n'a pas l'originalité et l'intérêt dramatique de celle de Machault ou de Choiseul. Quand Sartine et Castries ont eu en main notre administration maritime, sous la haute et intelligente direction de Vergennes, l'essentiel était déjà fait et l'élan était déjà donné. Louis XVI d'ailleurs, si indolent et incapable qu'il était,

avait compris l'importance de la marine pour rendre à la France la situation politique et le prestige que la guerre de Sept ans lui avait fait perdre, et si la seule grande création maritime à laquelle il ait pris une part directe, la création du port de Cherbourg, ne date que de 1786, il a suivi et encouragé les efforts de Sartine et de Castries et mérité d'être considéré comme le restaurateur de la marine.

Si le sujet traité par M. L.-G. dans son second volume est moins neuf que celui traité dans le premier, le livre en lui-même apporte à l'histoire tout autant de documents nouveaux. Pour la première fois, l'histoire de la guerre qui, de 1778 à 1783, a relevé l'honneur de la marine française, a été écrite en détail avec la minutieuse exactitude et avec la vie que pouvait seul donner un dépouillement complet des archives de la Marine. Pour la première fois, nous sommes mis à même de porter un jugement compétent sur les chefs d'escadre que la reconnaissance de la postérité a confondus dans une commune admiration, parce qu'ils ont été également héroïques et dévoués à leur tâche, mais qui ont été très inégaux par le mérite et le succès : le méthodique et au fond incapable d'Orvilliers, le fougueux et imprudent d'Estaing, le sage et énergique Guichen, le brillant et habile La Motte-Picquet, Grasse, qui eut la gloire du plus grand succès et le malheur du plus grand revers de la guerre, enfin le bailli de Suffren, le seul qui ait réuni, semble-t-il, toutes les qualités d'un grand homme de guerre, le seul qui mérite d'être placé à côté de Rodney, mais qui usa ses forces inutilement à remporter dans les Indes des succès qui ne furent même pas connus des signataires de la paix de Versailles et ne nous apportèrent aucune conquête coloniale.

M. L.-G. a raconté toute cette histoire de la manière la plus captivante, et aussi la plus impartiale, sans rien cacher ni des fautes commises dans la conception des opérations et dans leur exécution, par exemple la conduite déplorable de la campagne de la Manche en 1779, ni des rivalités entre les chefs, si funestes parfois, par exemple les mésintelligences entre Bouillé et d'Estaing et les jalousies dont d'Estaing fut la victime, ni de l'esprit d'insubordination et d'indiscipline en même temps que de routine et de préjugés qui rongeait le corps de la marine à la veille de la Révolution. On pourrait tirer tout un *livre d'or* de belles prouesses maritimes, de pittoresques et héroïques figures de marins, dignes de servir à l'éducation patriotique de nos enfants : Chadeau de La Clocheterie, le commandant de la *Belle-Poule,* entre autres, et, par-dessus tout, Du Chaffault de Besné, ce héros sans orthographe, mais dont le style était aussi français que la bravoure, faite de fougue, de justesse de coup d'œil, de dévouement à son devoir et de dévouement à ses hommes. Il bouillonnait à voir la France hésiter à ouvrir les hostilités contre les Anglais, qui, avec leur habituel mépris du droit des gens, avaient capturé cinquante-huit bâtiments français en pleine paix ; il ne souffrait aucune insulte à son pavillon et il racontait à Sartine, dans une langue aussi excellente que son orthographe était bizarre,

la manière dont il obligeait une frégate anglaise qui avait voulu couper ses lignes à lui envoyer des excuses par deux officiers : « Je leur ai fait boire deux bouteilles de champagne et les ai renvoyés honteusement. Je désirerais bien, Monseigneur, que le roi mon maître voulût me charger de corriger l'insolence de cette nation. Je ne souffrirai jamais que son pavillon soit insulté. »

J'aurais voulu que M. L.-G. eût pu, à la fin de son récit, quitte à en sacrifier quelques détails, consacrer un chapitre à résumer les traits essentiels de cette guerre. De même que la France a gardé dans son cœur, sans les séparer, les noms des marins qui ont alors combattu pour elle, elle a conservé, et nos livres de classe en font foi, la flatteuse illusion que cette guerre navale avait été une guerre victorieuse, parce que les brillants faits d'armes y abondent et parce que les Anglais ont été contraints de reconnaître l'indépendance des États-Unis avec qui et pour qui nous combattions. Mais en réalité, sauf les campagnes de Suffren qui, comme je l'ai dit, ont été pour nous sans résultats et ont laissé Hastings maître de l'Inde, toutes nos campagnes ont échoué : la bataille incertaine d'Ouessant a été sans conséquence, d'Estaing n'a pas réussi à reconquérir les Antilles, la campagne de la Manche de 1779 a été en petit une réédition de l'*Armada,* le siège de Gibraltar a duré trois ans sans que nous réussissions à triompher de la ténacité d'Elliott, ni à empêcher Howe de ravitailler la place, enfin nos campagnes maritimes aboutirent le 12 avril 1782 à un véritable désastre, la bataille des Saintes. Le seul grand succès de la guerre a été la campagne de Grasse dans la Chesapeake qui a décidé la capitulation de Cornwallis. Enfin les Espagnols, qui ne nous avaient été bons à rien, laissaient détruire leur flotte par Rodney. C'est que, pendant toute cette guerre, notre principal objectif a été, non de détruire les escadres anglaises, non de reconquérir nos colonies pour nous y installer fortement, mais de protéger les convois de troupes et de munitions que nous transportions en Amérique et d'aider les opérations des insurgents. En récompense de quoi ceux-ci, imitant l'exemple de leur ami Frédéric II de Prusse dans la guerre de succession d'Autriche, faisaient leur paix avec les Anglais, sans s'inquiéter de leurs alliés, de leurs sauveurs, et préoccupés même de ne pas leur laisser reprendre pied au Canada. Il faut avoir tous ces faits présents à l'esprit pour comprendre comment le traité de Versailles, si honorable pour nous, ne nous a apporté aucun avantage sérieux, pourquoi nous n'avons pu exiger ni le rétablissement de notre puissance aux Indes, ni le Canada, ni la restitution de Gibraltar à l'Espagne. Avec notre généreuse légèreté, nous étions satisfaits, parce que nos alliés triomphaient et que notre pavillon était couvert de gloire.

L'Angleterre restait la maîtresse des mers. Il serait intéressant de savoir ce qui avait fait sa supériorité. Il y a quelque chose qui manque au livre de M. L.-G. pour lui donner toute sa valeur instructive, c'est une étude sur les forces navales de notre rivale, leur organisation, leur

tactique, les qualités de leurs chefs. M. L.-G. ne pouvait tout faire. Ce qu'il a fait dans le temps dont il disposait est déjà très remarquable. Il faudrait qu'il eût une situation qui lui permît de se consacrer tout entier à ses études d'histoire maritime, qui lui donnât de longs mois de liberté pour travailler dans les archives anglaises de la Marine (si toutefois elles lui étaient ouvertes), et il pourrait alors nous donner des livres dont l'utilité pour nos marins et pour les marins de tous les pays serait capitale. Déjà avec M. de La Roncière et M. Lacour-Gayet, l'histoire de notre marine a fait ces dernières années d'immenses progrès, et se trouve établie sur des bases vraiment scientifiques.

Gabriel MONOD.

---

Martin PHILIPPSON. **Der Grosse Kurfürst Friedrich-Wilhelm von Brandenburg.** Dritter Theil : *1660 bis 1688.* Berlin, Cronbach, 1905. In-8°, v-514 pages.

M. Philippson a promptement achevé son important ouvrage sur le Grand Électeur; entre la publication du tome II, dont la *Revue* a déjà rendu compte, et celle du tome III, il n'y a guère eu plus d'un an d'intervalle, et le dernier volume n'en est pas moins, à mon avis, le plus intéressant des trois. Il se compose de deux parties, qui forment les livres VI et VII. Le livre VI est intitulé : *le Grand Électeur, son État et son peuple, de 1660 à 1688.* M. Ph. y a traité d'ensemble le développement intérieur de l'État brandebourgeois-prussien après 1660, en sept chapitres distincts, auxquels vient s'ajouter, de façon assez bizarre, un huitième chapitre relatif à l'occupation de Magdebourg[1]. Le livre VII est intitulé : *la Fin du Grand Électeur.* C'est l'histoire de la politique extérieure depuis la paix signée avec Louis XIV à Saint-Germain (29 juin 1679) jusqu'à la mort de Frédéric-Guillaume. Enfin, l'ouvrage se termine par un Index des noms propres cités dans les trois volumes.

A propos du tome II, j'ai signalé déjà ce fait que M. Ph. avait, par nécessité, modifié quelque peu la conception primitive de son œuvre en ajoutant des recherches d'archives au dépouillement des imprimés, dont il avait pu se contenter pour la préparation de son premier volume. A ce point de vue, le tome III diffère encore plus du tome II que celui-ci du tome I, et il est indispensable d'y insister.

On comprend très bien ce qui s'est passé. Quand M. Ph. a entrepris d'élaborer les résultats du travail scientifique relatif au Grand Électeur, il pouvait espérer que les derniers volumes de la collection des *Urkunden* se succéderaient assez vite pour ne pas le laisser dans

1. J'avoue ne pas bien comprendre pourquoi M. Philippson, qui ne s'est pas interdit, dans son tome II, les incursions dans l'histoire intérieure, n'y a pas placé ce court chapitre à sa date (1666).

l'embarras[1]. Mais deux seulement ont été publiés depuis, et M. Ph., qu'abandonnait en cours de route sa documentation imprimée, s'est vu placé dans l'alternative, ou de suspendre son récit, ou de l'étayer sur des recherches personnelles. Entre deux maux, il a choisi le moindre, et nous ne pouvons lui faire un grief de nous avoir donné une œuvre plus originale qu'il n'en avait eu l'intention d'abord. Mais il faut bien ajouter (et M. Ph., j'en suis certain, le reconnaitrait de bonne grâce) qu'il en résulte un ouvrage de caractère indécis, où se mêlent en doses incertaines les documents inédits et les documents imprimés. Ceux-ci sont très abondants, car nul mieux que M. Ph. ne connaît la littérature de son sujet. Mais les recherches d'archives n'ont été que fragmentaires : elles apparaissent accidentellement dans le tome second, et, bien que le troisième en soit d'un bout à l'autre nourri, M. Ph., pour aucune époque, n'a tenté de les faire complètes.

Ce défaut, ou, si l'on veut, cette conséquence regrettable des conditions dans lesquelles M. Ph. s'est trouvé, apparaît très nettement dans la première partie du volume, où tant de questions différentes sont traitées. Parmi celles-ci, il en était que des publications de pièces ou des monographies précises permettaient d'élucider suffisamment, tandis que, pour d'autres, la documentation manquait encore; M. Ph. a essayé d'y suppléer lui-même, ici et là, mais non partout, si bien que ce sixième livre, qui est plus et mieux qu'un résumé des travaux antérieurs, n'a pas cependant toute la valeur d'une étude originale et approfondie. Il s'y trouve beaucoup trop de choses, et de toute nature, pour qu'il soit possible de l'analyser en quelques lignes. Peut-être pourrait-on reprocher à M. Ph. d'y procéder un peu trop par énumération, de relier souvent par le fil ténu de quelque artifice de langage des faits qui n'ont pas de rapports entre eux et qui se succèdent sans que l'on aperçoive toujours les raisons de l'ordre dans lequel ils sont présentés. Peut-être aussi M. Ph. prête-t-il à Frédéric-Guillaume des intentions plus précises ou tout au moins plus de suite et de persévérance qu'il n'en eut dans l'organisation intérieure de l'État. Je crois, à vrai dire, que les réformes de Frédéric-Guillaume, si l'on met à part quelques conceptions essentielles, furent beaucoup moins la réalisation d'un plan d'ensemble que le résultat de circonstances et de nécessités successives, et je reste frappé surtout, à l'encontre de M. Ph., de ce qu'a d'incomplet et d'inachevé cette œuvre administrative, si considérable qu'elle soit. Mais ce ne sont là que des critiques légères ou des divergences d'opinion. Je me reprocherais d'y insister et de ne pas reconnaître, avant tout, l'intérêt et la nouveauté de ce sixième livre, qui nous offre pour la première fois le tableau complet, sinon définitif

1. Je veux naturellement parler des *Urkunden und Actenstücke zur Geschichte des Kurfürsten Friedrich-Wilhelm*, et en particulier de la série *Politische Verhandlungen*, qui intéressait surtout M. Philippson.

dans toutes ses parties, du gouvernement et de l'administration du Grand Électeur.

Le livre VII ne pouvait manquer d'être, lui aussi, intéressant et nouveau, car, lorsque M. Ph. l'a publié, un seul ouvrage récent avait paru sur les dix dernières années de Frédéric-Guillaume, celui de Prutz, qui n'était ni complet ni très sûr[1]; quant à Droysen et Ranke, ils avaient évidemment traité cette fin du règne de façon trop partiale ou trop sommaire pour ne point laisser presque tout à faire après eux. M. Ph. a, le premier, étudié avec impartialité et clairvoyance la politique brandebourgeoise pendant l'alliance intime entre Frédéric-Guillaume et Louis XIV; il a, le premier, je ne dis pas aperçu (car d'autres l'avaient signalée déjà), mais du moins bien mis en lumière l'importance des projets contre la Suède dans l'ensemble de la politique électorale; il a enfin très équitablement fait la part des mobiles religieux dans l'évolution de cette politique à partir de 1685 et bien marqué, — après Erdmannsdörffer, mais plus nettement encore, — le véritable point de départ de cette évolution tardive : l'avènement en Angleterre d'un roi catholique, Jacques II. Les dix dernières années du règne apparaissent ainsi, dans son livre, avec la couleur et tous les caractères essentiels que l'histoire, j'en suis convaincu, leur conservera.

Ce n'est pas à dire, bien entendu, qu'aucune affirmation ne soit discutable et qu'il n'y ait pas certaines réserves à formuler. Si M. Ph. nous apporte, dans l'ensemble, une appréciation très juste de la politique électorale, il n'a pas toujours, dans le détail, toute l'exactitude ou du moins toute la précision désirable; et j'en voudrais donner un exemple en reprenant une des questions délicates de ce septième livre, celle de l'alliance intime conclue le 25 octobre 1679 entre Frédéric-Guillaume et Louis XIV.

Dans les premières pages du quarante-troisième chapitre, M. Ph. expose les raisons que semble avoir eues l'Électeur de désirer et de négocier cette alliance, et tout de suite apparaît une indécision que je relève, parce qu'on la retrouve presque chaque fois que M. Ph. analyse, à propos d'un fait important, les mobiles de la politique électorale. M. Ph. énumère tous ceux qui lui paraissent vraisemblables, mais d'abord ceux d'ordre sentimental; il les développe avec complaisance, comme s'il y voyait les mobiles essentiels, si bien que l'on est ensuite quelque peu surpris quand il en arrive à d'autres mobiles, tout égoïstes, qui se concilient difficilement avec les premiers. C'est ainsi que, pour expliquer la négociation de l'alliance intime, M. Ph. insiste sur l'irritation de Frédéric-Guillaume contre ses alliés, qui l'ont abandonné en signant la paix[2]; sur sa conviction que l'empire serait incapable de

1. Prutz, *Aus des Grossen Kurfürsten letzten Jahren*. Berlin, 1897.

2. M. Philippson paraît, ici, donner tout à fait raison à Frédéric-Guillaume; or, sans même invoquer les négociations secrètes entamées par celui-ci de très

résister à Louis XIV; sur sa crainte d'une sorte de complot catholique qui réconcilierait l'Autriche et la France aux dépens des princes protestants[1]; puis qu'il en vient un peu tard à la raison secrète et décisive : l'espoir qu'a Frédéric-Guillaume de désunir la France et la Suède et de reprendre un jour, avec l'assentiment de Louis XIV, la Poméranie suédoise, que Louis XIV vient de le contraindre à restituer. Tout à la fin, une dernière phrase est très nette : « L'alliance avec la France ne devait pas seulement lui procurer la sécurité; elle était *plutôt* destinée *avant tout* à lui faire acquérir, aux dépens de la Suède la Poméranie orientale, aux dépens de l'empereur la principauté silésienne de Jägerndorf, qui lui appartenait de droit, double but qu'il avait depuis trente ans toujours et toujours poursuivi[2]. » Et je suis, là-dessus, tout à fait d'accord avec M. Ph.; mais que deviennent alors les raisons sentimentales, complaisamment énumérées d'abord, et ce *patriotisme impérial et allemand* (« reichs-und volkspatriotische Stimmung ») dont M. Ph., un peu plus haut, fait honneur à Frédéric-Guillaume?

Quoi qu'il en soit, aussitôt que la paix de Saint-Germain fut ratifiée, Meinders, qui l'avait conclue, fut chargé de négocier un accord plus intime. Mais les choses n'allèrent pas aussi vite que Frédéric-Guillaume l'avait espéré. M. Ph. insiste alors sur les désillusions de l'Électeur, sur la froideur avec laquelle on reçut à Saint-Germain ses propositions d'alliance, enfin sur les raisons qui, un peu plus tard, décidèrent Louis XIV à les accueillir. Mais il est aisé de montrer combien de précisions et de retouches appellent ces quelques pages.

M. Ph. a mis lui-même en lumière le caractère agressif des propositions de Frédéric-Guillaume et reconnu que Louis XIV désirait maintenir la paix, dont il espérait tirer plus d'avantages que de la guerre. Dès lors, peut-on s'étonner que le roi de France ne soutienne pas des prétentions offensives qui ne concordent pas avec ses intentions pacifiques, et ne doit-on pas attribuer sa réserve à la contradiction des deux politiques plutôt qu'à la défiance et qu'au désir d'humilier le Brandebourg? De plus, au nombre de ces prétendues humiliations qui

bonne heure, M. Philippson a montré lui-même, dans le précédent volume, que l'Électeur, en concentrant tous ses efforts contre la Suède, avait évidemment sacrifié l'intérêt de l'empire et de la Hollande à son intérêt particulier.

1. Je ne sais pas si Frédéric-Guillaume a eu cette crainte à ce moment-là. En tout cas, M. Philippson croit-il vraiment, comme il semble le dire, que l'Électeur, en offrant à Louis XIV son alliance, — une alliance protestante, — ait espéré empêcher l'union des maisons de France et d'Autriche contre le protestantisme?

2. Ceci n'est que le commentaire du passage essentiel d'une lettre écrite alors par Frédéric-Guillaume à Schwerin et que M. Philippson a tout à fait raison de citer un peu plus haut : « Also dass, menschlichem Ansehen nach, bei so gestalten Sachen Keiner seine *Sicherheit* und *Convenientz* finden wird, als in Frankreichs Freundschaft und Alliance. » Sécurité et profit, voilà ce que l'Électeur cherche dans l'alliance.

faillirent décider Frédéric-Guillaume à rompre les pourparlers, M. Ph. compte la médiation française dans l'affaire de Hambourg, médiation qui s'exerça uniquement, dit-il, au détriment des intérêts électoraux. Or, l'affaire de Hambourg ne prit un caractère aigu que dans les derniers jours de septembre, la médiation de l'envoyé français, Rébenac, n'intervint que dans la seconde moitié d'octobre, et c'est dès le 29 septembre que Frédéric-Guillaume renvoya à Meinders, en l'approuvant, le projet d'alliance qui devint le traité du 25 octobre.

M. Ph. explique ensuite comment Louis XIV et Pomponne, d'abord si réservés, en vinrent à désirer l'accord. Il rappelle les réunions et l'irritation qu'elles suscitèrent en Europe; l'activité de Guillaume d'Orange, qui réussit, malgré la pression de l'ambassadeur français, à convaincre les États Généraux de l'utilité d'une alliance avec l'Angleterre; enfin, la politique inaugurée en Suède par Gyllenstierna, le rapprochement des cours de Stockholm et de Copenhague et l'inquiétude qu'il provoqua à la cour de France. Or, il faut bien reconnaître que rien de tout ceci n'est exact, du moins au moment où Meinders négocie à Saint-Germain. En septembre 1679, les réunions projetées par Louis XIV n'ont pas encore irrité l'Europe. Guillaume d'Orange, dont la paix a bien diminué le crédit, ne conseille pas encore aux États l'alliance anglaise, dont il se défie plus qu'il ne la désire[1]. Enfin, le rapprochement de la Suède et du Danemark n'inquiète pas encore Louis XIV, qui, d'abord, l'accueille avec joie et s'attache, jusqu'au milieu d'octobre, à l'idée de réunir dans son alliance les deux rois du nord réconciliés[2], de telle sorte que l'évolution de la politique suédoise, dont le roi de France n'a point aperçu les véritables desseins, loin de favoriser la négociation brandebourgeoise, explique en réalité pourquoi Louis XIV a tant hésité à la conclure.

Peut-être trouvera-t-on cette analyse un peu longue; mais elle m'a semblé nécessaire pour motiver par un exemple les quelques critiques que M. Ph. me permettra de lui soumettre. L'une a trait à la précision chronologique. Celle-ci n'est pas toujours suffisante, si bien qu'il arrive à M. Ph. d'expliquer, en partie, un état d'esprit de Frédéric-Guillaume par des événements presque contemporains, mais néanmoins quelque peu postérieurs. De plus, cette chronologie imparfaite n'entraîne pas seulement de minimes erreurs de détail; elle enlève quel-

1. Voir, en particulier, dans Müller, *Wilhelm III von Oranien und Georg-Friedrich von Waldeck*, deux lettres de Guillaume d'Orange à Waldeck, datées du 8 et du 11 janvier 1680 (t. II, p. 105). Dans celle du 11 : « Je vois que la plupart sont inclinés à ne point entrer en de nouveaux engagements ni avec la France ni avec l'Angleterre... Je crois que c'est le meilleur parti que l'on pourra prendre en cette conjoncture. »

2. J'ai montré ailleurs, à l'aide de la correspondance entre Pomponne et Feuquières, l'ambassadeur français à Stockholm, que Louis XIV favorisa le rapprochement entre la Suède et le Danemark et, en particulier, le mariage de Charles XI avec une princesse danoise.

quefois leur valeur à des considérations générales où se trouvent rapprochés à tort des faits de dates différentes. Enfin, j'aurais tort sans doute de reprocher à M. Ph., sur certains points, — sur la politique française en particulier, — une documentation incomplète, puisqu'il a volontairement limité ses recherches personnelles; mais il me semble qu'il aurait dû, lorsque les documents lui manquaient, mettre plus de réserve à définir une politique qu'il n'avait pas les moyens de connaître suffisamment.

Par contre, M. Ph. avait réuni tous les éléments d'appréciation nécessaires sur Frédéric-Guillaume et la politique brandebourgeoise. Aussi nous dit-il maintes fois ce qu'il en pense, avec une impartialité très réelle. Mais peut-être ses jugements ne sont-ils pas aussi concordants qu'impartiaux. Il semble que M. Ph. obéisse, selon les pages de son livre, à deux tendances qui se contredisent. Quand il porte un jugement d'ensemble, quand, par exemple (et ce n'est pas le seul cas), il trace, au début du volume, le portrait du Grand Électeur, c'est l'esprit critique qui l'emporte en lui. Il ne dissimule pas les contradictions d'un caractère qu'il est impossible, dit-il, de définir en peu de mots, ni la complexité et l'instabilité d'une politique qui se heurtait à trop d'obstacles pour ne pas louvoyer sans cesse. Il reconnaît franchement que, pour Frédéric-Guillaume, l'intérêt particulier de l'État brandebourgeois primait tout. « Quand il s'agissait de son État ou de sa dynastie, écrit-il, il ne servait ni l'empereur ni l'empire, il ne considérait ni la vérité ni la bonne foi. » Et il est difficile d'être plus net. Mais quand M. Ph. apprécie, en passant, tel ou tel acte de Frédéric-Guillaume, il arrive que d'anciennes idées, qu'il a condamnées lui-même, s'insinuent de nouveau en lui comme par surprise; et le lecteur est déconcerté un moment par l'apparition fugitive du Frédéric-Guillaume traditionnel. Comment M. Ph. peut-il parler, — j'y ai fait allusion déjà, — du patriotisme impérial et allemand de l'Électeur lorsqu'il a lui-même affirmé qu'au XVII^e siècle ce patriotisme allemand n'existait pas[1]?

Ces critiques faites, — et je ne veux nullement en exagérer l'importance, — il n'y a plus guère qu'à louer dans le livre de M. Ph. Il est certain qu'il a renouvelé, sur bien des points, l'histoire des dix dernières années du règne. M. Ph. a tiré, des documents que lui fournissait Prutz et de quelques extraits des lettres de Rébenac, corrigés et complétés par les lettres de Spanheim, un aperçu des relations entre la France et le Brandebourg, incomplet encore, mais exact en somme et équitable, si l'on ne s'arrête pas à quelques détails. Il a le premier signalé les intrigues de Frédéric-Guillaume en Angleterre contre les

1. « Von einer alldeutschen Aufgabe Brandenburg-Preussens hatte zu jener Zeit niemand eine Ahnung, und einen tätigen gesamtdeutschen Vaterlandssin gab es, trotz aller heuchlerischen reichspatriotischen Phrasen, überhaupt nicht. » P. 262.

Stuarts; l'importance de la négociation de Fuchs en Hollande au début de l'évolution qui devait, une dernière fois, éloigner Frédéric-Guillaume de Louis XIV. Il a, nous l'avons vu, très justement montré combien les convoitises persistantes de l'Electeur en Poméranie ont influé sur sa politique. Enfin son volume, très nourri de faits, reste clair, d'une lecture facile et agréable. C'est évidemment, parmi les dernières contributions à l'histoire du Grand Électeur, une des plus intéressantes et des plus utiles[1].

G. Pagès.

---

**Der ausserordentliche Finnländische Landtag 1899,** von Fritz Arnheim. Leipzig, Duncker et Humblot, 1900. In-8°, xx-344 pages.

La Russie a fait depuis un siècle des conquêtes merveilleuses : la majorité des habitants de l'Empire se compose d'Allemands, d'Esthoniens, de Finlandais, de Polonais, de Juifs, de Ruthènes, de Tartares, d'Arméniens, de Géorgiens, etc., et le Russe est loin d'avoir absorbé tous ces peuples qu'il travaille à soumettre à ses lois. Quelques-uns d'entre eux semblent en ce moment vouloir prendre leur revanche sur ceux qui les dominent. Ainsi, malgré les persécutions dont ils ont été l'objet, les Polonais n'ont pas décru, loin de là. Dans toute la Caucasie et même le midi de la Russie, ce n'est pas le Russe qui joue le premier rôle. C'est ce malheureux peuple écrasé par les envahisseurs, qui dernièrement arrachait à l'Europe un cri de compassion, l'Arménien, dont la patrie a été démembrée pour servir de proie à ses trois voisins, la Russie, la Turquie, la Perse. Il a déjà pris sa revanche sur ses vainqueurs, car à son tour il les a envahis au point de vue économique. Il est à la tête des banques, des grandes maisons de commerce et détient en Russie une grosse part de la fortune publique. Mais, de tous les peuples que le tsar réunit aujourd'hui sous son sceptre, il n'en est pas dont le sort soit plus touchant que celui du peuple finlandais. Nicolas II parlait naguère, au congrès de La Haye, de l'utilité des tribunaux internationaux d'arbitrage, de la loyauté des

1. Je signalerai à M. Philippson quelques petites erreurs matérielles que j'ai relevées en lisant son livre. — P. 303, c'est évidemment le 18 juin 1682 que fut signée la convention d'Itzehoë, la date du 8, donnée par Mœrner, est celle de l'ancien style. — P. 360, l'archevêque de Trèves, dont parle M. Philippson, est Johann-Hugo et non Karl-Kaspar. — P. 379, notes 2 et 3, *lire* : 1685, *au lieu de :* 1684. — P. 406, *lire :* 26 novembre, *au lieu de :* 26 octobre 1685. — Dans l'index, *lire :* Calvo, *au lieu de :* Calvau. M. Philippson confond avec le prince Lobkowitz, ministre de Léopold, son neveu, qui fut ambassadeur en France et qui est seul nommé dans le tome III. Je ne sais trop comment Jules de Gravel, marquis de Marly, qui succéda à Rébenac comme envoyé extraordinaire en Brandebourg, est devenu, aussi bien dans le texte (t. III, p. 473) que dans l'index, le *général* de Marly.

gouvernements, de la sincérité des peuples et de l'inviolabilité de leur parole. Comment un soupçon de scepticisme ne traverserait-il pas l'esprit lorsqu'on constate qu'au même moment le promoteur du congrès se montrait sciemment et volontairement parjure à la parole de quatre de ses prédécesseurs et à la sienne en supprimant d'un trait de plume l'existence autonome de la Finlande? Réunie à la Russie à la suite de la guerre russo-suédoise de 1808-1809, la Finlande avait gardé, avec son titre de grand-duché, ses institutions, ses coutumes, sa vie nationale. Alexandre Ier avait promis qu'en unissant la Finlande à la Russie il garantissait pieusement le maintien des lois et des privilèges du pays. C'est cette promesse que le manifeste de Nicolas II, signé à Saint-Pétersbourg les 3-15 février 1899, a supprimée en fait. A ce moment, toutes les églises de Finlande célébrèrent un service de deuil national, et les femmes dans les rues d'Helsingfors se montrèrent vêtues de noir.

Le livre de M. F. Arnheim sera fort utile à tous ceux qui désirent s'initier à la crise douloureuse que traverse la Finlande. L'auteur a traduit les principaux documents constitutionnels et a montré quelle était depuis 1772 la constante tradition des libertés constitutionnelles finlandaises jusqu'aux promesses et déclarations faites par Nicolas II lui-même en 1897. Alexandre Ier avait non seulement affirmé sa volonté, mais il l'avait confirmée secrètement à ses agents en Finlande, comme le prouve le rescrit confidentiel du tsar au comte Steinheil, du 26 septembre 1810, qui se trouve aux archives de Saint-Pétersbourg : « Mon intention, en organisant la situation de la Finlande, a été de donner à ce peuple une existence politique pour qu'il ne se regarde pas comme soumis à la Russie, mais comme attaché à elle par ses propres intérêts évidents. Par cette raison, non seulement ses lois civiques, mais aussi ses lois politiques lui ont été conservées. » Alexandre Ier compléta ses déclarations en restituant au grand-duché les provinces conquises en 1721 et 1743 pour prouver qu'il tenait à l'idée de l'unité finlandaise. L'organisation politique du grand-duché apparait donc comme celle d'une monarchie constitutionnelle. La réaction dont toute l'Europe fut le théâtre à la suite du traité de Vienne s'y fit sans doute sentir, et pendant un demi-siècle la diète ne fut pas convoquée. Les empereurs russes étaient d'ailleurs trop occupés de leurs affaires, tant extérieures qu'intérieures, pour donner efficacement leur temps à la Finlande. Alexandre II se décida cependant à convoquer la diète en 1863 : il déclara en l'ouvrant qu'il voulait être utile à la Finlande et reconnut formellement que le principe monarchique constitutionnel était inhérent aux mœurs du peuple finlandais, que ses lois et ses institutions en portaient le caractère. Quelques années plus tard, il promulguait une loi qui décidait que la diète serait convoquée tous les cinq ans, et, même en 1882, il fut admis que la diète se réunirait tous les trois ans.

La session de 1899 devait examiner les questions relatives au transport des troupes finnoises hors du grand-duché, au droit du soldat russe de servir dans l'armée finnoise, à la réduction du service militaire

accordée aux Finlandais sachant le russe, à l'augmentation de la durée du service militaire et de la force numérique des contingents.

C'est précisément pendant que la diète délibérait sur ces questions que le tsar publia le manifeste du 15 février 1899 qui a pour but la russification de la Finlande et déclare que les questions de haute administration ne peuvent être de la compétence du grand-duché.

M. Arnheim reproduit tous les documents qui éclairent ce triste chapitre de l'histoire contemporaine. Il y joint le texte des protestations qui se firent jour dans le pays et de la pétition recouverte en quelques jours de 323,951 signatures, chiffre considérable pour ce pays où les communications sont encore très difficiles.

Nicolas II reviendra-t-il sur les mesures déplorables qu'il a prises? Il est encore permis de l'espérer. Ne doit-il pas être frappé de voir que l'émigration prend en Finlande des proportions inquiétantes? Beaucoup de Finlandais semblent résolus à quitter leur pays plutôt qu'à se laisser russifier. En 1899, le chiffre des émigrants a doublé; et ces émigrants ne sont pas des malheureux que la misère pousse hors de chez eux. Ce sont des hommes dans la force de l'âge, et c'est une perte d'autant plus déplorable pour le pays.

La lecture du livre de M. Arnheim est éminemment propre à attirer la sympathie vers ces Finlandais, dont les revendications sont si légitimes. Soyons confiants comme eux dans la justesse de leur cause et le triomphe final du droit.

G. Blondel.

---

**Towarzystwo Warszawskie Przyjaciol Nauk.** La Société des Amis des sciences de Varsovie (1800-1832). Cracovie, 1900, 1er vol.

M. Kraushaar est vraiment un infatigable historien. Parmi les innombrables travaux que lui doit la littérature polonaise, un des plus intéressants sera certainement celui dont nous annonçons ici le premier volume. L'ouvrage en comptera trois ou quatre, si l'on en peut juger par les proportions du début. L'époque de la décadence politique de la Pologne a souvent été considérée comme ayant été aussi celle de sa renaissance intellectuelle. Dans cette renaissance, la Société des Amis des sciences a joué un rôle glorieux depuis l'époque de sa fondation jusqu'au jour où elle fut supprimée à la suite de la désastreuse révolution de 1830. Sous le régime prussien, napoléonien ou russe, la Société a été un foyer de science et de patriotisme, une sorte d'*Institut* au petit pied. Dans ces dernières années, grâce à l'intelligente libéralité du gouvernement autrichien, c'est Cracovie, siège d'une importante Académie, qui est devenue le centre intellectuel des pays polonais. N'eût-il pas été plus habile, dans l'intérêt même de la politique russe, de laisser ce rôle à Varsovie?

Le livre de M. Kraushaar raconte dans les plus minces détails l'histoire de la Société disparue. Traduit, l'ouvrage ne pourrait pas avoir d'intérêt pour les étrangers; il n'est même pas facile à résumer. Les noms des acteurs sont le plus souvent inconnus aux lecteurs non Polonais. Mais il y a des détails qui ont leur intérêt pour l'histoire générale. On sait avec quelle brutalité les Polonais sont aujourd'hui traités dans la Pologne prussienne, quelle guerre impitoyable est faite à leur langue; cette guerre n'épargne même pas les enfants, auxquels les tribunaux adjugent des semaines ou des mois de prison s'ils sont coupables de s'être réunis pour s'exercer en leur langue maternelle. *Ausrotten,* tel est le mot d'ordre de Berlin. Il n'en était pas ainsi il y a un siècle, et les jeunes Polonais de 1901 auraient le droit de rappeler à leurs contemporains prussiens le mot du poète : *Non hoc pollicitus mihi.* M. Kraushaar a recueilli dans le manuscrit d'un contemporain, A. Magier, le récit de l'hommage que les habitants de Varsovie durent prêter en 1796 au roi de Prusse, leur nouveau souverain. La cérémonie de la prestation du serment fut accompagnée d'un banquet au palais Krasinski. Chacun des invités trouva sous sa serviette une médaille frappée à l'effigie du roi Frédéric-Guillaume II. Elle portait au revers cette inscription : *Vobis quoque pater. Vobis quoque pater,* voilà une devise que l'on a un peu trop oubliée à Berlin.

Frédéric-Guillaume II prenait sous sa protection la Société naissante, qui, dans une adresse rédigée *en français,* lui rappelait que le sang des Piasts et des Jagellons coulait dans ses veines et devait l'intéresser en faveur de la langue polonaise. En 1804, il annonçait au lexicographe polonais Linde qu'il s'intéressait à son dictionnaire polonais et qu'il avait ordonné aux établissements publics d'y souscrire. Les temps sont bien changés aujourd'hui. Il serait à souhaiter que certaines parties du texte de M. Kraushaar fussent traduites ou résumées en allemand. Elles donneraient à réfléchir au lecteur consciencieux.

Louis Leger.

---

# RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

1. — **Bulletin critique**. 1906, 5 février. — *Louis Madelin*. La Rome de Napoléon. La domination française à Rome, de 1809 à 1814. — *A. de Boislisle* et *L. Lecestre*. Mémoires de Saint-Simon; t. XVII et XVIII. = 15 février. *Abbé Ém. Sevestre*. L'histoire, le texte et la destinée du Concordat de 1801 (c'est ce qu'on a écrit de plus complet sur le Concordat). — *Baron de Maricourt*. En marge de notre histoire (recueil d'agréables études, avec quelques documents inédits, sur l'histoire des mœurs, de Louis XVI à Charles X). = 25 février. Correspondance du comte de Jaucourt avec le prince de Talleyrand pendant le Congrès de Vienne (intéressant et fort piquant; il ressort de cette correspondance que, pendant l'hiver de 1814-1815, la France n'était pas gouvernée, et l'on s'explique mieux la débâcle qui suivit le retour de Napoléon en 1815). — *H. Lechat*. La sculpture attique avant Phidias. — Un couvent persécuté au temps de Luther. Mémoires de Charité Pirkheimer, abbesse du couvent de Sainte-Claire à Nuremberg. = 5 mars. *Achille Luchaire*. Innocent III et la Croisade des Albigeois (ouvrage d'une lecture fort agréable et d'un fond très solide). — *Ch. Mourre*. D'où vient la décadence économique de la France (superficiel). — *Émile Horn*. François Rakoczi II, prince de Transylvanie, 1676-1735 (bon livre d'histoire, qui est en même temps un manifeste de l'attachement des Magyars pour leur passé). — La famille et les origines du vénérable Alain de Solminihac. Généalogie, par le *comte de Saint-Saud* et *Paul Huet*; étude critique, historique et archéologique, par le *marquis de Fayolle* (abbé de Chancelade, puis évêque de Cahors en 1633, Alain de Solminihac fut un des prélats les plus méritants du règne de Louis XIII. Bonne biographie). = 15 mars. *Jean Darcy*. France et Angleterre. Cent ans de rivalité coloniale (très intéressant). — *H. Labourt*. De Timotheo I, Nestorianorum patriarcha, 728-823, et Christianorum orientalium condicione sub chaliphis Abbasidis (excellent).

2. — **Polybiblion**. 1905, octobre. — L. Robert. Hagiographie et biographie ecclésiastique. = Comptes-rendus : *Ch. Renel*. Cultes militaires de Rome; les enseignes (bon). — *Jos. Schnitzer*. Savonarola und die Feuerprobe (intéressant, étudié avec beaucoup de critique; les solutions paraissent bien compliquées). — *Id*. Bartolomeo Cerretani (excellente étude sur un des biographes de Savonarole, qui est en même temps un des meilleurs historiens florentins de son temps). — *Abbé A. Baraud*. Le clergé vendéen victime de la Révolution française; notices biogra-

phiques, 1790-1801 (bon). — *L.-P. Prunier.* La Vendée militaire. Portraits, épisodes et récits (bon). — *Chanoine Morel.* Cartulaire de l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne; t. I : 877-1216. — *A. Grosse-Duperon.* Le duché de Mayenne; aveu du 11 avril 1669. La chapellenie de Mayenne avant la Révolution. — *Abbé Poulbrière.* Dictionnaire historique et archéologique des paroisses du diocèse de Tulle (du verbiage, mais aussi beaucoup de faits utiles à connaître). — *C. Clément-Simon.* Archives historiques de la Corrèze. Recueil de documents inédits (important). — *J. Florange.* Nicolas Francin, évêque constitutionnel de la Moselle. = Novembre. Comptes-rendus : *Pierre Suau.* L'Espagne, terre d'épopée (très intéressant). — *G. Desdevises du Dezert.* L'Espagne de l'ancien régime; t. III : la Richesse et la Civilisation (excellent). — *Édouard Janin.* Histoire de Montluçon (utile). — *Abbé Redon.* Les trente-deux religieuses guillotinées à Orange au mois de juillet 1794. — *Ed. Ibarra y Rodriguez.* Collección de monumentos para el estudio de la historia de Aragon; t. I (précieux recueil). — *Ion Arginteanu.* Istoria Românilor Macedoneni (travail de propagande nationale, très bien informé). — *L.-J. Morié.* La civilisation africaine. Histoire de l'Éthiopie depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours (amas de notes plus ou moins historiques, classées sans critique, mais où il y a tout de même de bonnes choses à prendre). = Décembre. André Pératé. Les beaux-arts; suite en janvier. = 1906, janvier. J. Rambaud. Économie politique et sociale. — Henri Froidevaux. Histoire coloniale et colonisation. = Février. Comte de Sérignan. Histoire, art et sciences militaires. = Comptes-rendus : *Dr Bœll* et *Fraysse.* Contribution à l'histoire de Baugé. — *Alberto Lumbroso.* Il processo dell' ammiraglio di Persano, 1866 (recueil de documents précédé d'une intéressante préface). — *Amédée de Margerie.* Le comte Alexandre de Lambel (excellente biographie, qui est comme le *vade-mecum* du catholique charitable au xixe siècle). = Mars. E. Mangenot. Publications récentes sur l'Écriture sainte et la littérature orientale. — Henri Froidevaux. Géographie. Voyages. = Comptes-rendus : *W. Helbig.* Les attributs des Saliens (étude très précise). — *Henry Coutant.* Le palais Bourbon au xviiie s. (intéressant).

**3. — Revue critique d'histoire et de littérature.** 1906, 29 janv. — *Newberry* et *Garstang.* A short history of ancient Egypt (agréable). — *Stephan Wasynski.* Die Bodenpacht, agrargeschichtliche Papyrus-Studien; Bd. I : das Privatrecht (excellent). — *C. Beccari.* Rerum aethiopicarum Scriptores occidentales; t. I (important). — *M. Rh. James.* A descriptive Catalogue of the mss. in the library of Pembroke College, Cambridge (cette bibliothèque contient une centaine de mss. provenant de Bury-Saint-Edmunds). — *M. Schanz.* Geschichte der römischen Litteratur; 3e partie : 117-324; 2e éd. (c'est le « manuel idéal »). — *A. Harnack.* Dogmengeschichte; 4e éd. — *G. Krüger.* Das Dogma von der Dreieinigkeit und Gottmenschheit (très bonne histoire de ce dogme jusqu'au concile du Latran, 1215). — *L. R. Farnell.* The evolution of

religion (bonne œuvre de vulgarisation). — *A. Matagrin.* Histoire de la tolérance religieuse (n'a de valeur que pour les deux ou trois derniers siècles). = 5 février. Mélanges Boissier. Recueil de mémoires concernant la littérature et les antiquités romaines. = 12 février. *G. de Boor.* Georgii Monachi Chronicon; vol. II (ce t. II contient le texte de la chronique depuis Vespasien jusqu'à la fin du texte original, c'est-à-dire jusqu'à Michel III. Important). — *A. Schulten.* Numantia (étude très documentée; la source principale pour le siège de Numance vient des *Iberica* d'Appien qui, lui-même, a puisé directement dans Polybe). — *Æmilius Châtelain.* Uncialis scriptura codicum latinorum novis exemplis illustrata (important; à l'explication des planches, Châtelain a joint la transcription complète des textes avec références. Il donne une base solide aux recherches des philologues et des historiens). — Annales de la Société J.-J. Rousseau; t. I. = 19 février. Papyrus grecs et démotiques recueillis en Égypte et publiés par *Théodore Reinach,* avec le concours de *W. Spiegelberg* et *Seymour de Ricci* (fait connaître nombre de faits nouveaux présentés avec l'érudition la plus clairvoyante et la mieux informée. Remarquable chapitre sur les contrats). — *G. Ferrero.* Grandeur et décadence de Rome; t. II : Jules César (remarquable). — *Henri Stein* et *Léon Le Grand.* La frontière d'Argonne, 843-1569 (le Clermontois était-il du royaume ou de l'Empire? La frontière était-elle marquée par la Meuse ou par la Biesme? Nombreux documents produits. Intéressant). — *J. Haller.* Papstum und Kirchenreform (remarquable. Le mouvement vers la réforme de l'Église au xv^e siècle eut un caractère beaucoup plus politique que moral; les « libertés » de l'Église gallicane ont leur origine en Angleterre où, depuis Richard II, les rois légiférèrent en fait, sans scrupule, sur des questions du domaine ecclésiastique, mais la théorie raisonnée du gallicanisme est un produit tout français). = 26 février. *Dulaure.* Des divinités génératrices chez les anciens et les modernes, avec un chapitre complémentaire, par *Q. van Gennepp* (il était parfaitement inutile de réimprimer le livre de Dulaure sur le culte phallique; le complément est bien informé et précis). — *Herman Hirt.* Die Indogermanen; ihre Verbreitung, ihre Urheimat und ihre Kultur (remarquable; mais la question de l'habitat primitif des Indo-Européens n'est pas résolue; tout ce qu'on peut dire avec quelque assurance, c'est qu'ils ne sont pas venus d'Asie). — *E. Kornemann.* Kaiser Hadrian und der letzte grosse Historiker von Rom (ce « dernier grand historien de Rome » serait Q. Lollius Urbicus. Ce dernier aurait composé une grande histoire allant d'Hadrien aux premières années de Sévère Alexandre; pour Hadrien, il aurait utilisé l'autobiographie de ce prince, mise à profit plus tard par Spartien). — *F. Picavet.* Esquisse d'une histoire générale et comparée des philosophies médiévales (remarquable). — *O. Eltzbacher.* Modern Germany (bon tableau de l'Allemagne contemporaine, de son mécanisme administratif, économique et social. Les conclusions qu'il prétend en tirer pour la transformation administrative de l'Angleterre manquent de solides

bases). = 5 mars. *Dom H. Leclercq*. Les martyrs. Recueil de pièces authentiques sur les martyrs, depuis les origines du christianisme jusqu'au xx^e siècle; t. III (intéressant recueil; mais il s'en faut que ce soient toutes des « pièces authentiques »). — *G. Kurth*. Notger de Liège et la civilisation au x^e siècle; 2 vol. (remarquable). — *A. Counson*. Dante en France (ouvrage d'une érudition extrêmement abondante et bien informée). — *P. L. Kaye*. English colonial administration under Lord Clarendon, 1660-1667 (livre intéressant et solide). — *H. Hubert*. Étude sommaire de la représentation du temps dans la religion et la magie (difficile à lire, mais très intéressant). — *Dom H. Leclercq*. Les martyrs; t. IV : Juifs, Sarrasins, Iconoclastes. — *E. Ter-Minassiantz*. Die armenische Kirche in ihren Beziehungen zu den syrischen Kirchen bis zum Ende des 13 Jahrh. (utile histoire des croyances de l'Église arménienne). — *Eugène Sol*. Les rapports de la France avec l'Italie, du xii^e siècle à la fin du premier Empire, d'après la série K des Archives nationales (utile dépouillement). — *Émile Horn*. François Rakoczi II, prince de Transylvanie, 1676-1735 (bon).

**4. — Revue d'histoire moderne et contemporaine**. T. VII, n° 3, décembre 1905. — Ph. Sagnac. Le Concordat de 1817. Étude des rapports de l'Église et de l'État sous la Restauration, 1814-1821; suite en janvier (histoire détaillée des négociations presque secrètes qui préparèrent le Concordat, puis des débats dans la presse et dans les Chambres, quand il fallut traduire en loi certaines dispositions réglant à nouveau les rapports entre la France et Rome). = Comptes-rendus : *Hans Kniewning*. Die auswærtige Politik der Grafschaft Lippe, 1792-1807 (consciencieux, exact et complet). — *Albert Sorel*. L'Europe et la Révolution française; t. VII (article important, minutieux et approfondi de Ph. Sagnac). — *A. Scheurer-Kestner*. Souvenirs de jeunesse (intéressant). = N° 4, janvier 1906. F. Galabert. Le travail d'histoire moderne en province. Toulouse, années 1903-1904. = Comptes-rendus : *P. Imbart de La Tour*. Les origines de la Réforme. La France moderne; t. I (très remarquable). — *Abbé Émile Sevestre*. L'histoire, le texte et la destinée du Concordat de 1801; 2^e éd. (cette nouvelle édition se présente avec un appareil critique qui ne doit pas faire illusion; la bibliographie ni les notes ne sont assez complètes ni assez précises. Comme recueil de documents, l'ouvrage rendra de réels services). — *James Guillaume*. L'Internationale. Documents et souvenirs, 1864-1878; t. I (curieux amalgame de documents et de souvenirs personnels. Ce t. I intéresse d'ailleurs plus la Suisse que la France). = N° 5, févr. 1906. H. Hauser. Des divers modes d'organisation du travail dans l'ancienne France (1° du travail en jurande; il semble que l'évolution du travail libre vers le type corporatif soit un fait relativement récent, à peine antérieur au xv^e siècle, sauf dans certains cas particuliers; la jurande est créée le jour où le métier s'organise en communauté jurée, et il se peut qu'elle existe sans recevoir de statuts. Extension du système corporatif dans le temps et dans l'espace. 2° Du travail libre. Jusqu'aux édits de 1581 et

de 1587, le travail libre est la loi industrielle de la majorité des travailleurs français; il domine dans les petites villes et il est la règle dans les campagnes. Le travail libre est d'ailleurs soumis, dans les villes, aux règlements municipaux et tend de plus en plus vers des formes exclusives et oligarchiques. Les confréries de marchands sont un acheminement vers la jurande. 3° Du travail privilégié. « A côté de la liberté du travail, qui est d'abord de droit commun et dont le domaine va se restreignant, à côté des progrès du privilège corporatif, on note la multiplication constante des privilèges particuliers. Dans l'ordre industriel comme ailleurs, l'institution la plus générale de l'ancien régime, c'est le privilège »). = Comptes-rendus : *F. Wolters*. Studien über Agrarzustænde und Agrarprobleme in Frankreich, 1700-1790 (bonne synthèse de ce qui a paru sur la question et portant plutôt sur les théories que sur les faits. Utile). — *M. Talmeyr*. La franc-maçonnerie et la Révolution française (très aventureux). — Le secret de la franc-maçonnerie (serait, d'après l'auteur, une invention anglaise, imaginée de toutes pièces par le chancelier Bacon pour détruire l'esprit national dans les pays de l'Europe continentale et assurer de cette façon la prééminence mondiale de l'Angleterre. Ce sont des rêveries présentées avec art). — *P. Conard*. La Peur en Dauphiné, juillet-août 1789 (excellent). — Krieg gegen die französische Revolution, 1792-1797 (t. I et II d'un vaste travail entrepris par l'état-major autrichien; le t. II se rapporte à la campagne de 1792). — *Ch. Schmidt*. Le grand-duché de Berg, 1806-1813 (excellent, surtout en ce qui touche la question économique). — *C. de Freycinet*. La question d'Égypte (très remarquable). — *Aulard*. Études et leçons sur la Révolution française; 4e série (Ph. Sagnac conteste vivement les conclusions d'Aulard sur les origines du socialisme français; il nie que ce socialisme soit né « d'une sorte d'interprétation logique de la Déclaration des droits »).

5. — **Revue des Études historiques**. 1905, nov.-déc. — E. Rodocanachi. La danse en Italie, du xve au xviiie siècle. — J. Paquier. Lettres familières de Jérôme Aléandre, 1510-1540 (pour ne pas avoir l'air d'aller sur les brisées de M. Friedenburg qui, en préparant ses *Nuntiaturberichte*, a rencontré les mêmes documents que lui, M. Paquier a éliminé de son recueil la correspondance d'Aléandre avec les savants allemands à partir de la diète de Worms de 1521). — Marcel Marion. Le garde des sceaux Lamoignon et la réforme judiciaire de 1788; fin (chute de Lamoignon; pamphlets et calomnies qui le poursuivirent après sa disgrâce; bienfaits de la réforme qu'il avait élaborée constatés dans les cahiers). = Comptes-rendus : *E. Pilastre*. Abrégé du journal du marquis de Dangeau, disposé dans un ordre nouveau suivant la nature des matières (utile). — *Cabanès* et *Nass*. La névrose révolutionnaire (très intéressant). — *Comte Fédor Golovkine*. La cour et le règne de Paul Ier. Portraits, souvenirs et anecdotes (curieux). = 1906, janv.-févr. Maurice Bressonnet. L'expédition d'Alger. Projets et inventions (curieux et parfois amusant; du moins voit-on avec quel soin le gou-

vernement français prépara l'expédition). — J. Paquier. Lettres familières de Jérôme Aléandre, 1510-1540; suite : septembre 1510-1518. — Georges Daumet. Lettre de Mgr de Salamon à Louis XVIII (écrite en 1814, « après le retour miraculeux de V. M. ». Salamon énumère les services qu'il a rendus à la cause de la religion depuis vingt-deux ans et s'offre au nouveau gouvernement). = Comptes-rendus : *Dom R. Ancel.* La question de Sienne et la politique du cardinal Carlo Carafa, 1556-1557 (remarquable). — *A. Billot.* La France et l'Italie. Histoire des années troubles, 1881-1899 (très intéressant). — *H.-R. d'Allemagne.* Les cartes à jouer du xiv^e au xx^e siècle (beaucoup de recherches; grand luxe de reproductions).

6. — **Revue archéologique**. 4^e série, t. VI, 1905, sept.-oct. — Clermont-Ganneau. L'Heracleion de Rabbat-Ammon Philadelphie et la déesse Asteria. — H.-L. Frotingham. De la véritable signification des monuments romains qu'on appelle « arcs de triomphe » (très rares sont les monuments de cette espèce qui ont été élevés en l'honneur des victoires impériales. Ils ont, depuis le commencement, fait partie intégrante de la vie religieuse et politique de Rome; ce sont des « emblèmes de l'état municipal, des privilèges municipaux de chaque ville considérée comme formant partie du monde romain. L'idée de triomphe, qui s'y trouve souvent associée d'une manière secondaire, se rapporte à la suprématie de Rome ». En fait, ces arcs « commémoraient l'établissement de ces villes comme colonies romaines, en grande partie sous les triumvirs et sous Auguste ». Ils se plaçaient en général à cheval sur la grand'route, au point où elle allait pénétrer en ville, « exactement sur la ligne du pomœrium d'une colonie romaine »). — Ch. Cotte et M. Gavard. La verrerie de Régalon. — Hermann Sieglerschmidt. La bataille de Paris en l'an 52 avant notre ère (Labiénus avait son camp établi à Boulogne-sur-Seine et Camulogène à Saint-Cloud; l'armée romaine passa le fleuve à Neuilly et livra le premier combat sur les hauteurs de Courbevoie). — Étienne Clouzot. Une écluse à sas au xv^e siècle (écluse de la Roussille, sur la Sèvre-Niortaise; un document de 1417 montre les bateaux passant par cette écluse. Deux textes du xvi^e siècle en donnent une description minutieuse). — S. Chabert. Histoire sommaire des études d'épigraphie grecque en Europe; suite en nov.-déc. — S. Reinach. Idées générales sur l'art de la Gaule. — L'art italien et les collections milanaises. = Nov.-déc. R. Cagnat et M. Besnier. Revue des publications épigraphiques relatives à l'antiquité romaine (juillet-décembre). = 1906, janv.-févr. Miss Gertrude Lowthian Bell. Notes sur un voyage en Cilicie et en Lycaonie (voyage à la recherche de basiliques chrétiennes; nombreuses vues photographiques de monuments). — Maurice Besnier. La collection Campana et les musées de province : 1° musées décrits dans l'inventaire général; 2° musées de Normandie. — Aug. Baillet. Les vases « oucheb » et « sochen » (deux formes particulières de vases qui se rencontrent fréquemment sur les monuments égyptiens). — Marcel Reymond. Une

façade de San Giuliano da San Gallo pour la basilique de San Lorenzo (comment il se rattache à la doctrine de Brunelleschi). — Étienne Michon. L'hermès d'Alexandre, dit Hermès Azara (cet hermès, qui est comme le criterium de toute étude iconographique sur Alexandre, est aujourd'hui au Louvre. Il a été trop fortement restauré pour servir de base certaine à l'étude des portraits d'Alexandre; mais l'inscription qui nomme le roi de Macédoine, bien que refaite, est très probablement authentique). — H. Stuart Jones. Encore les salutations impériales de Néron (réponse aux critiques d'Ed. Maynial). — S. Chabert. Histoire sommaire des études d'épigraphie grecque en Europe; suite. — Adrien Blanchet. Bagues romaines et mérovingiennes. — Paul Monceaux. Enquête sur l'épigraphie chrétienne d'Afrique; suite (inscriptions métriques). — La découverte de la Vénus de Milo. Mémoire inédit de Torral (écrit en 1864), avec une note complémentaire par S. Reinach.

7. — **Bulletin de Correspondance hellénique**. 1905, sept.-déc. — F. Dürrbach. Fouilles de Délos, exécutées aux frais de M. le duc de Loubat, 1903. Inscriptions; suite (comptes et documents administratifs; texte, traduction et commentaire). = 1906, janv.-févr. W. Vollgraff. Fouilles d'Argos. B. Les établissements préhistoriques de l'Aspis (avec de nombreuses figures). — Th. Reinach. Remarques sur le décret d'Athènes en l'honneur de Pharnace Ier (trouvé à Délos et publié par Dürrbach et Lardé; entre Pharnace Ier et Mithridate Eupator, il faut placer deux rois du nom de Mithridate, l'un surnommé Philopator-Philadelphe, l'autre Évergète. Mithridate Philopator-Philadelphe épousa sa sœur Laodice, nom qui a été porté au moins par quatre reines de Pont). — Ph.-E. Legrand. Nouvelles observations sur un édifice de Trézène. — L. Cambanis. De la place chronologique qu'il convient d'assigner à certains noms athéniens. — Paul Graindor. Fouilles de Karthaia, île de Kéos. Monuments épigraphiques; suite.

8. — **Bibliothèque de l'École des chartes**. 1905, 6e livraison. — Ch. de La Roncière. Henri II, précurseur de Colbert (analyse une ordonnance « sur le faict des galères », qui réorganisa la marine royale, et un ouvrage anonyme, la *Stolonomie,* qui fut dédié à Henri II et où l'on trouve pour la première fois l'idée de l'inscription maritime et des gardes marines. Des services rendus par cette flotte restaurée). — Louis Halphen. Une rédaction ignorée de la chronique d'Adémar de Chabannes (dans le ms. de la reine Christine, lat. 692, au Vatican). — Maurice Jusselin. Monogrammes en tachygraphie syllabique italienne (quatre monogrammes des noms *Eginulfus, Joannes, Andreas, Liuprandus*). — Paul Guilhiermoz. Le ms. 4472 du fonds français de la Bibliothèque nationale et le *Grand Coutumier de France* (le ms. 4472 contient un remaniement du *Grand Coutumier* de Jacques d'Ableiges; l'auteur de ce remaniement a utilisé des documents que celui-ci avait réunis, puis qu'il avait laissés de côté lors de la rédaction définitive. M. Guilhiermoz avait cru pouvoir autrefois attribuer ce remaniement à Jean

Saince, bailli de Saint-Denis; mais il a constaté, depuis, que Jean Saince avait été bailli de Saint-Denis avant Jacques d'Ableiges, qui utilisa précisément les documents appartenant à l'administration de son prédécesseur). = Bibliographie : Monumenta Germaniae historica. Legum sectio III : Concilia; tomi II, pars prior; éd. *A. Werminghoff* (très bonne édition). — *Ad. Hocquet*. Inventaire analytique des archives de la ville de Tournai; fasc. 1 (œuvre très méritoire, mais qui est gâtée par un vice de méthode irréparable. L'auteur a préféré l'ordre chronologique à l'ordre méthodique). — *Paul Lecacheux*. Le livre de comptes de Thomas du Marest, curé de Saint-Nicolas de Coutances, 1397-1433. — *Karl von Amira*. Die Handgebærden in der Bilderhandschriften des Sachsenspiegels (très curieux; les artistes qui ont peint les illustrations du Miroir de Saxe ont pris grand soin de donner aux mains le mouvement qu'elles devaient accomplir dans les actes juridiques; l'examen de ces attitudes est fort intéressant pour l'histoire des institutions juridiques du moyen âge). — *G.-H. Quignon*. La bibliothèque de la ville de Beauvais. — *Abbé M. Langlois*. La bibliothèque municipale de Chartres. — *G.-B. Picotti*. I Caminesi e la loro signoria in Treviso, 1283-1312 (bon). — *Eugène Lefèvre-Pontalis*. Les architectes et la construction des cathédrales de Chartres (excellent). — *Salomon Reinach*. Répertoire des peintures du moyen âge et de la Renaissance, 1280-1580; t. I (précieux). — *I. W. Bradley*. Illuminated manuscripts (très bonnes reproductions; la bibliographie qui les accompagne est défectueuse). — *A. Engel* et *R. Serrure*. Traité de numismatique du moyen âge; t. III (important, non seulement pour les spécialistes, mais pour les historiens en général). — *H.-R. d'Allemagne*. Les cartes à jouer du XIVe au XXe siècle (très intéressant; l'ouvrage ne contient pas moins de 3,200 reproductions de cartes, dont 25 phototypies).

**9. — La Révolution française**. 1905, 14 oct. — A. Aulard. Les origines de la séparation des Églises et de l'État. La laïcisation de l'état civil (complète et rectifie à l'aide de documents nouveaux l'étude de M. Edme Champion). — Paul Gaffarel. Un épisode de la Terreur blanche : les Massacres de Marseille en juin 1815 (d'après les documents des archives municipales). — L'exposition de Liège et l'histoire de la Révolution française; conférences de MM. Aulard, Seligman, Sagnac, Mathiez. = Bibliographie : *Abbé Joseph Grente*. Le culte catholique à Paris, de la Terreur au Concordat (un des livres les plus instructifs que nous ayons sur l'histoire religieuse de la Révolution). — *Henri Welschinger*. Le pape et l'empereur (consciencieux, bien documenté, impartial, judicieux, mais sans pénétration). = 14 nov. A. Onou. La valeur des cahiers de 1789 au point de vue économique et social (réponse aux critiques de M. Wahl dans ses *Studien zur Vorgeschichte der französ. Revol.*; il est faux que l'histoire économique de la Révolution ait été falsifiée par parti pris démocratique et révolutionnaire sous l'inspiration des cahiers. Il est vrai que ces cahiers doivent être contrôlés et qu'il faut se garder de les employer sans critique). — Lelièvre. Abandon

des droits féodaux avant la nuit du 4 août (publie un acte de renonciation daté du 22 juillet 1789 à Falaise). — A. Aulard. Les origines de la séparation des Églises et de l'État. La Convention nationale. — Restes de féodalité en 1905 (publie une circulaire du ministre de l'Intérieur, 17 mai 1905, concernant les « banalités » qui existent encore aujourd'hui en Vaucluse et que le gouvernement se propose de supprimer). = Documents inédits : Protestation des habitants de Bort, Limousin, contre un projet d'établissement des moines de la Congrégation de Saint-Maur dans leur ville, 7 mai 1706. — Une lettre de Mourgues, ex-ministre de Louis XVI, à la Société populaire de Marsillargues, 5 janvier 1793. — Réclamation des catholiques de Paris au Comité de Salut Public, 24 germinal an II. — Table du *Nouveau Paris* de Mercier (éd. de Brunswick, 6 vol., 1800). = Bibliographie : *R. Rumeau*. Éphémérides communales pendant la Révolution à La Bastide-de-Séron, Ariège (bon). — *G. Lavalley*. Études historiques et littéraires (intéressant; une de ces études raconte comment la tapisserie de Bayeux échappa à la destruction en 1793). — Histoire socialiste de la Révolution française; t. VI (par MM. Paul Brousse et Henri Turot; beaucoup de documents inédits signalés par M. Noguères. Ouvrage de valeur). = 14 décembre. Ph. Sagnac. Les comités des droits féodaux et de législation et l'abolition du régime seigneurial, 1789-1793 (donne un aperçu des documents relatifs à ces comités qui doivent bientôt paraître sous les auspices de la Commission de l'histoire économique de la Révolution française). — A. Lieby. L'interrupteur de la dernière représentation de la Comédie française en 1793 (c'est Jullien de la Drôme et non Julien de Toulouse qui, le 2 sept. 1793, protesta contre la tolérance en matière politique dans une représentation de *Paméla*). — A. Tuetey. L'église constitutionnelle de Paris et les communautés religieuses en 1791 et 1792; fin le 14 janv. — Cinquième circulaire du ministre de l'Instruction publique sur l'Histoire économique de la Révolution (concernant la publication des dossiers de la vente des biens nationaux; avec deux spécimens). = 1906, 14 janv. A. Blossier. Les représentants du peuple Bouret et Fremanger dans le Calvados. Bouret à Honfleur, 29 pluviôse-5 ventôse an II; fin le 14 févr. = Documents inédits : Une commission d'instituteurs en 1767. — Protestation d'un curé contre la dîme en 1789 (de Saint-Denis, près Alençon, 28 octobre 1789). = Bibliographie : *F. Bornarel*. Cambon et la Révolution française (documentation riche et solide). — *Michel Jouve*. Le carnet de route du conventionnel Goupilleau, de Montaigu (notes prises par le représentant vendéen au cours d'une mission dans le Midi pour la grande levée de chevaux d'octobre 1793). — *Boissy-Danglas*. Boissy-Danglas et les régicides (pair de France en 1816, Boissy-Danglas s'employa très activement en faveur des « régicides », surtout de ceux qui n'avaient voté la mort du roi que conditionnellement). = 14 février. H. Monin. Les biens nationaux à Paris et dans la Seine. Le sommier général de l'an VII; le milliard des émigrés (analyse rapide du t. II du

*Répertoire alphabétique du fonds des domaines,* par Lucien Lazard, qui est sous presse). — P. MAUTOUCHET. Le nom de J.-J. Rousseau dans la géographie révolutionnaire. — J. TCHERNOFF. La politique de Napoléon III au début de son règne (du système de compression administrative). — La Société populaire de Vouneuil-sur-Vienne; registre de ses délibérations; suite. = Bibliographie : *G. Lafon.* Le conventionnel Gabriel Bouquier (médiocre biographie d'un conventionnel effacé et apathique). — *Dr Cabanès* et *Dr Nass.* La névrose révolutionnaire (amusant; mais la partie documentaire de l'ouvrage laisse fort à désirer; il faudrait vérifier tous les noms, tous les faits). = 14 mars. A. AULARD. Taine, historien de la Révolution française. Avant le livre des *Origines* (montre combien Taine était mal préparé au métier d'historien; il ignorait tout de la méthode historique). — Jean SAINT-MARTIN. Un attentat contre Siéyès, 11 avril 1797. — E. POUPÉ. Les archives révolutionnaires du greffe du tribunal de Draguignan. — La Société populaire de Vouneuil-sur-Vienne; registre de ses délibérations; fin.

**10. — La Révolution de 1848.** T. II, 1905, n° 8. — Louis BERTRAND. L'organisation démocratique en Belgique dans les années 1848-1849. — Ph. SAGNAC. Une société secrète en Savoie, 1843-1848 : la Pipe-Gogue de Samoens, vallée du Giffre (d'après le procès-verbal de la Société). — BOUILLY. Notice sur les deux frères Buvignier et lettres inédites à Charles Buvignier. — VALLÈS. Le suffrage universel dans le département du Lot; statistique des élections du 23 avril 1848; fin au n° 9. = N° 9. H. MOYSSET. Bibliographie de 1848 en Allemagne, d'octobre 1904 à juillet 1905. — I. TCHERNOFF. Documents sur l'état politique de la France en 1851 (extraits des archives du ministère de la Justice). — Lettres inédites de et à D. Barodet (trois lettres d'Esquiros en 1850, deux de Colfavru, relatives aux préliminaires du coup d'État; deux de Barodet sur le rôle de la police et des juges de paix à la même époque). = N° 10. FERDINAND-DREYFUS. Un projet d'assistance sociale en 1849; Arnaud de Melun et la Société d'économie charitable. — A. MATAGRIN. Le Comité des cultes en 1848. — H. HANTICH. La Révolution de 1848 en Bohême. — J.-A. BARBÈS. Notice sur la vie d'Armand Barbès. = N° 12. Janv.-févr. 1906. F. DIEUDONNÉ. Les élections à la Constituante dans le Loiret. — Lettres d'Esquiros à Barodet, 1853. — L'état politique du département de l'Ain en 1852.

**11. — Bulletin de littérature ecclésiastique publié par l'Institut catholique de Toulouse.** 1905, décembre. — Pierre BATIFFOL. Où en est la question des « Tractatus Origenis »? (ces « Tractatus » sont cités par des écrivains latins à partir de 359). — Louis SALTET. Une histoire de la théologie positive. Réponse à M. Turmel. = 1906, janv. Édouard LE REY. Qu'est-ce qu'un dogme? (réponse, insérée au nom de la loi sur la presse, à M. de Grandmaison, qui réplique dans le même numéro). = Février. P.-M. ABEL. Les peintures des catacombes romaines à l'occasion d'un ouvrage récent (celui de G. Wilpert).

= Mars. Joseph ANNAT. Pierre Lombard et ses sources patristiques (le « Maître des Sentences » n'a fait le plus souvent, par exemple dans son 4e livre, que reproduire les textes déjà mis en œuvre par Gratien et par Ives de Chartres; les réflexions mêmes sont empruntées à Gratien. Aussi est-il arrivé que Pierre Lombard détourne souvent les textes de leur sens, que, à côté de textes empruntés aux écrits authentiques, il en glisse d'apocryphes ou de falsifiés. Son œuvre néfaste a infesté jusqu'à saint Thomas d'Aquin).

**12. — Revue de l'histoire des religions.** T. LII, 1905, sept.-oct. — P. ALPHANDÉRY. De quelques faits de prophétisme dans les sectes latines antérieures au joachimisme. — I. GOLDZIHER. L'École supérieure des lettres et les Médersas d'Alger au XIVe Congrès des Orientalistes (analyse du *Recueil de mémoires et de textes* publié à l'occasion de ce Congrès). — R. REUSS. Le procès des Dominicains de Berne en 1507-1509 (d'après les *Akten des Jetzerprozesses* publ. p. Rud. Steck. Jetzer est un imposteur; c'est lui qui machinait les apparitions de la Vierge à ses frères dominicains. Ceux-ci eurent le tort de vouloir exploiter les fourberies du thaumaturge dans l'intérêt de leur ordre et des doctrines qu'il défendait. On n'entend rien au procès si l'on n'admet la culpabilité des Pères. A l'arrière-plan du procès se place la question de l'Immaculée-Conception de la Vierge que les Dominicains niaient et que proclamaient les Franciscains). — Salomon REINACH. Le verset 17 du psaume XXII (quand les Évangélistes parlent de la mise en croix de Jésus, ils ne font que s'approprier une prophétie attribuée au roi David, et par conséquent leur témoignage n'a aucune valeur historique. Par là tombe à plat le récit tout entier de la Passion). — Jean RÉVILLE. Le verset 17 du psaume XXII (réponse à l'art. de Reinach. Le raisonnement de ce dernier n'est que spécieux; la réalité de la Passion nous est attestée par Justin Martyr, qui avait d'autres témoignages que le psaume XXII). — A. VAN GENNEP. Publications de l'Université de Californie. — Nécrologie : Jules Oppert, Paul Decharme. = Comptes-rendus : *W.-H. Roscher*. Die enneadischen und hebdomadischen Fristen und Wochen der ælltesten Griechen. Die 7-und 9 Zahl im Kultus und Mythus der Griechen (important; l'auteur a parfaitement démontré que, dans la mesure du temps, la signification du nombre 7 n'est pas en Grèce d'origine planétaire et orientale, mais lunaire et grecque). — *M. Van der Burgt*. Un grand peuple de l'Afrique équatoriale. Éléments d'une monographie sur l'Urundi et les Warundi (très important). — *R. Knopf*. Das nachapostolische Zeitalter (belle étude sur les communautés chrétiennes depuis le commencement de la dynastie des Flaviens jusqu'à la fin d'Hadrien). — *F. Bucalo*. La riforma morale della Chiesa del Medio evo e la letteratura antiecclesiastica italiana, dalle origini alla fine del sec. XIV (ingénieux). — *W. Gatz*. Die Quellen zur Geschichte des hl. Franz von Assisi (excellent). = Nov.-déc. Ed. NAVILLE. Origine des anciens Egyptiens. Rapports possibles avec Babylone (les fouilles d'Abydos nous font connaître un peuple aborigène qui n'appartient pas

à la race nègre; il a été soumis par un peuple étranger venu de l'Arabie méridionale et qui a établi dans le pays la première dynastie connue. Mais la plus ancienne civilisation égyptienne n'est pas d'origine étrangère; elle est née dans le pays même et a été déterminée par la nature du pays et du climat. L'Égypte n'est pas fille de Babylone; mais on peut admettre que les civilisations de ces deux peuples « sont toutes deux parties de la même région, l'Arabie; c'est de là qu'elles ont divergé et c'est ce point de départ commun qui explique les analogies qu'il y a entre elles »). — Gabriel FERRAND. Les migrations musulmanes et juives à Madagascar. — Ed. MONTET. Les Zkara du Maroc. Un problème religieux (les croyances de ce peuple ne sont empruntées ni au christianisme ni au mahométisme. Ne serait-ce pas des Druses?). = Comptes-rendus : *A. Dieterich*. Mutter Erde (étude approfondie, parfois subtile). — *Ayrton, Currelly* et *Weigall*. Abydos; 3e partie (important). — *Commandant Lenfant*. La grande route du Tchad. — *Louis-Germain Lévy*. La famille dans l'antiquité israélite (bon). — *S. Lévi*. Le Népal (excellent). = 1906, janv.-févr. F. CUMONT. Les cultes d'Asie Mineure dans le paganisme romain. — L. MASSEBIEAU et E. BRÉHIER. Essai sur la chronologie de la vie et des œuvres de Philon; 1er art.

**13. — Revue Mabillon.** (Archives de la France monastique.) 1re année, no 4, février 1906. — Dom BESSE. Mélanges d'histoire monastique (1o notes sur le collège de Saint-Jérôme de Dôle; 2o les Bénédictins au collège de Thoissey; 3o une lettre de Nicolas Boucherat, abbé de Citeaux, au roi Louis XIII, 1615; 4o une traduction de la vie de saint Benoît en vers du patois toulousain, par dom Bernard Grimaud, 1659; 5o autobibliographie de dom Gilbert Génébrard, qui fut nommé archevêque d'Aix en 1591). — J. GUILLOT. Le cœur d'Anne d'Autriche et l'abbaye du Val-de-Grâce; suite et fin. — A. L. Un calendrier de l'abbaye de Fontenelle, XIIIe-XIVe siècles (texte et commentaire).

**14. — Revue des Études rabelaisiennes.** T. III, 1905, 4e fasc. — Émile PICOT. Rabelais à l'entrevue d'Aiguesmortes, juillet 1538 (Rabelais accompagna François Ier à l'entrevue d'Aiguesmortes et revint avec le roi à Lyon vers la fin de juillet 1538; nous le savons par une lettre latine d'un magistrat nîmois, Antoine Arlier, à Étienne Dolet). — Abel LEFRANC. Les autographes de Rabelais (catalogue dressé par ordre chronologique; avec deux facsimilés); 1er art. — Henri CLOUZOT. Le véritable nom du seigneur de Saint-Ayl (ce seigneur, qui fut l'ami de Rabelais, de l'avocat Antoine Hullot et de l'élu Jean Pailleron, est Étienne Lorens, écuyer, homme d'armes de la compagnie de Guillaume du Bellay et capitaine de la citadelle de Turin. Biographie de ce personnage. C'est probablement en mars 1542 que Rabelais fit un séjour à Saint-Ay auprès de son ami). — Henry GRIMAUD. Les familles alliées à la famille Rabelais. — C. PITON. Maistre Mouche (ce personnage, mentionné deux fois dans *Pantagruel*, n'est autre que Messire Mouche,

le plus puissant financier de la France au temps de Philippe le Bel). — Paul BARBIER fils. Ce que le vocabulaire du français littéraire doit à Rabelais; fin. — Les notes de Bouchereau dans la collection Dupuy (texte intégral de ces notes, dont la lecture est difficile, mais qui sont pleines d'intérêt pour la connaissance du pays et des gens au milieu desquels vécut Rabelais). — Jacques BOULENGER. Le *Nouveau Panurge* (analyse ce roman, qui est un pamphlet contre les protestants du Dauphiné; il a été composé vers 1612-1613).

**15. — Nouvelle Revue historique de droit français et étranger.** 1905, nov.-déc. — Herrmann FITTING. Questions de droit disputées à Angers et à Paris, trad. de l'allemand par Robert CAILLEMER (sur les *Questiones* contenues dans le ms. de la Bibl. nat., latin n° 11724. Texte et commentaire). — Félix AUBERT. Le Parlement de Paris au XVIe siècle (compétence générale, évocations et ressort, conflits avec les autres juridictions, attributions administratives et commerciales; le Parlement et l'armée). = Comptes-rendus : Festgabe der Juristichen Facultæt der Universitæt Basel, von Andreas Heusler (à noter en particulier les articles de Carl Wieland sur la lettre de change et d'Albert Zeichmann sur les Assises de Jérusalem et d'Antioche). — *P. Huvelin.* L'histoire du droit commercial (ce livre est à la fois une introduction générale à l'histoire du droit commercial et une bibliographie raisonnée du sujet). — *Ch. H. Huberich.* The trans-isthmian canal; a study in american diplomatic history (intéressant). — *R. Saleilles.* Mélanges de droit comparé. I : Introduction à l'étude du Code civil allemand, à propos de la traduction française entreprise par le Comité de législation étrangère (remarquable). — *E. Lehr.* Éléments de droit civil anglais; 2e éd. (utile).

**16. — L'Ami des Monuments et des Arts.** Vol. XIX, 4e partie, n° 109. — Ch. NORMAND. Découverte archéologique à l'École polytechnique. — Émile RIVIÈRE. L'histoire du Périgord préhistorique au premier Congrès préhistorique de France, session de Périgueux. = 5e et 6e parties, nos 110-111. Jules GUIFFREY. Notes archéologiques sur le lycée Charlemagne et l'enceinte de Philippe-Auguste. — E. LEVASSEUR. Les archives curieuses du peuple de Paris (c'est la préface du *Dictionnaire historique des arts, métiers et professions de Paris,* par Alfred Franklin). — Ch. NORMAND. Un métropolitain archéologique et les dernières découvertes à Paris (au cours des travaux pour le métropolitain, on a dégagé une partie des murs de la Bastille; on a décidé d'en conserver le plus possible). — F. DE MÉLY. Les primitifs français et leurs signatures. Les sculpteurs. — Les petits métiers de la vie parisienne d'autrefois et les cris de Paris, d'après un document xylographique. — Ch. NORMAND. L'inauguration du monument de Jean de Luxembourg; la croix de Bohême, près Crécy. Récit d'un témoin. — HOMOLLE. Communication faite au Congrès d'Athènes sur la reconstruction du Trésor des Athéniens à Delphes.

**17. — Annales des Sciences politiques.** 1905, 15 novembre. — A. Arnauné. Des causes de la valeur des monnaies. — R.-Georges Lévy. Le mécanisme financier de la Belgique et de la France. — J.-P.-A. Hahn. La vie politique en Allemagne, 1904-1905. — M. Caudel. La vie politique en Angleterre, 1904-1905. — G. Gidel. La vie politique en Italie, 1903-1905. — A. Viallate. La vie politique aux États-Unis, 1904-1905. — M. Courant. La vie politique en Extrême-Orient, 1904-1905. = 1906, 15 janvier. J. Imbart de La Tour. Le nationalisme arabe. — R. Waultrin. Un siècle d'union suédo-norvégienne et la fondation du royaume de Norvège. — Pierre Pégard. La mission du citoyen Comeyras dans les Ligues grises, 1796-1797; fin (intéressant chapitre de la politique extérieure sous le Directoire).

**18. — Bulletin hispanique.** T. VIII, n° 1, janvier-mars 1906. — H. de La Ville de Mirmont. Cicéron et les Espagnols; fin (Cicéron et Balbus). — Alfred Morel-Fatio. D. Bernardino de Mendoza (ambassadeur espagnol auprès d'Élisabeth, 1578-1584, puis en France, 1584-1591; déjà presque privé de la vue quand il rentra en Espagne, il devint complètement aveugle en 1594. De l'idée qu'on se faisait de lui à la cour espagnole d'après sa correspondance et celle du chargé d'affaires français en Espagne, correspondance en partie inédite. Montre comment se forma la légende d'après laquelle Mendoza aurait conseillé aux Parisiens, affamés par l'armée d'Henri IV, de faire de la farine avec les os des cimetières). = Bibliographie : *Ed. de Hinojosa.* El regimen señorial y la cuestión agraria en Cataluña durante la edad media (important).

**19. — Bulletin italien.** T. V, n° 4. — F. Strowski. Une source italienne des *Essais* de Montaigne : l'*Examen veritatis doctrinæ gentium* de François Pic de La Mirandole. — P. Duhem. Léonard de Vinci et Bernardino Baldi (contribution à l'histoire de la Mécanique). — L. Auvray. Inventaire de la collection Custodi conservée à la Bibl. nat.; fin (Custodi et ses *Biografie d'illustri Italiani;* fragments de ses mémoires). = T. VI, n° 1, janvier-mars 1906. R. Gaschet. L'affaire de la tache d'encre sur le manuscrit de Longus à la bibliothèque Laurentienne, d'après des documents inédits.

**20. — Études. Revue fondée par des Pères de la Compagnie de Jésus.** 1905, 5 oct. — A. Hamon. Les derniers jours de la bienheureuse Marguerite-Marie (Alacoque, morte au couvent de Paray le 17 oct. 1690, celle qui fonda la dévotion au Sacré-Cœur). — Henri Fouqueray. Une victime des journées de Septembre : le Père Lenfant; 1er art. (jésuite pensionné après la suppression de l'ordre, prêtre réfractaire après l'institution du serment civique en 1791, chargé cette même année de prêcher le carême devant la cour; il fut, croit-on, confesseur du roi après que le curé de Saint-Eustache eut prêté le serment; cependant, Lenfant nie qu'il ait été « nommé ». Il est vrai que, dans la même lettre, il déclare « qu'il n'a jamais eu l'honneur de parler au

roi », ce qui était matériellement inexact); suite et fin le 25 octobre (son arrestation, sa mort. Il ne mourut pas à l'Abbaye; mis en liberté par ordre de Panis et de Sergent, il fut massacré dans la rue, le 5 sept., quand tout était terminé à l'Abbaye). = 20 octobre. Paul Dudon. Au soir du Concordat de Fontainebleau. La lettre de Napoléon à Pie VII (cette lettre, qui est datée de Fontainebleau, le 25 janvier 1813, a été publiée par Pacca, Crétineau-Joly et Haussonville, avec quelques différences. Publie cette lettre d'après l'original retrouvé, — on ne dit pas où, — et accompagné d'un fac-similé photographique). — Hippolyte Prélot. Pierre Savorgnan de Brazza et la création du Congo français. = 5 novembre. Pierre Bliard. Lucile. A l'occasion de l'érection de la statue de Camille Desmoulins (d'après son *Journal*. La « séduisante et adorable » Lucile est tout autre qu'on la peint d'ordinaire; c'est une nature, en somme, assez vulgaire comme fille, comme femme et comme mère. Le jugement est sévère; la base sur laquelle il repose n'est-elle pas trop étroite?). = 20 novembre. Alexandre Brou. Que reste-t-il des *Provinciales?* (que Pascal s'est absolument fourvoyé dans sa conception historique du rôle des Jésuites). — Henri Chérot. A propos de la publication des *Mémoires* du Janséniste Feydeau (relève plusieurs erreurs dans l'édition qu'en a donnée M. Ernest Jovy; une de ces erreurs consiste à attribuer au P. Philippe Labbe un rôle assez piteux qui, en réalité, fut joué par le P. Pierre Labbé. L'erreur a été partagée par Sainte-Beuve, M. Gazier et bien d'autres). = 5 décembre. Ferdinand Prat. Origène et l'Origénisme; I : Origène dans l'Origénisme; suite le 5 janvier; II : l'Origénisme après Origène. = 20 décembre. Paul Dudon. Pourquoi l'épiscopat se trouva faible en face de Napoléon (c'est parce que, si la plupart des évêques nommés par Napoléon étaient de dignes prêtres, ils étaient aussi des Gallicans). = 1906, 5 janvier. Jules Lebreton. Les théories du Logos au début de l'ère chrétienne. = 20 janvier. Arthur Vermeersch. L'objet propre de la dévotion au Sacré-Cœur. — Pierre Bliard. Autour du procès de Louis XVI (analyse plusieurs des nombreuses lettres et pétitions qui affluèrent alors à la Convention). — Xavier Moisant. Qu'est-ce que la scolastique? (à propos de l'*Esquisse* de M. Picavet). = 5 février. Paul Dudon. Le « Livre blanc » du Saint-Siège. — Jules Lebreton. Les théories du Logos au début de l'ère chrétienne. Mythologie grecque et égyptienne. Plutarque, Marc-Aurèle. — Adhémar d'Alès. Bulletin d'ancienne littérature chrétienne. = 20 févr. Jón Svensson. L'ancienne littérature islandaise. — Raymond Rodet. La fin d'une apostasie (raconte dans quelle circonstance un ancien troupier français, Pinel, adopta le costume, la langue, la religion et les mœurs de la Chine; ce que devint, après sa mort, en 1888, le fils qu'il avait eu d'une de ses cinq femmes chinoises, et comment enfin ce fils, plus Chinois par le caractère qu'il ne l'était par le sang, finit par se convertir au christianisme). = 5 mars. Lettre encyclique *Vehementer* de S. S. Pie X (traduction française). — Albert de Salinis. La dette sacrée de l'État envers l'Église. = 20 mars. Jean Noury. Versailles en

1870-1871; souvenirs et récits (allées et venues, tribulations et souffrances d'un jésuite après la guerre et pendant la Commune).

**21. — Revue de Paris.** 1905, 15 décembre. — Charles Loiseau. Question d'Autriche : Hongrois et Croates (expose les efforts tentés depuis quelques mois par les Hongrois pour s'attacher les Croates, les Dalmates et les opposer à l'Autriche, qui tente au contraire de les unir contre la Hongrie par l'établissement du suffrage universel). — Victor Bérard. Guillaume II et le règlement macédonien. = 1906, 15 janvier. Anatole France. La bataille de Patay et la Campagne du sacre; 1er art. (la Pucelle à Tours, puis à l'armée). — Ernest Lavisse. Alfred Rambaud (article nécrologique). — H. Missak. Une princesse ottomane au XVIIIe siècle (ce qu'il y a de vrai dans le roman de *Cécile, fille d'Achmet III, empereur des Turcs,* par M. de Lavallée, 1787. C'était la fille naturelle d'une provençale, connue sous le nom de Martinoni, et d'un Turc, qui se disait fils naturel du Grand Seigneur alors régnant. Elle réussit néanmoins à se faire donner une pension, qui fut supprimée en 1793 et rétablie, sur sa demande, en 1794). = 1er février. Anatole France. La bataille de Patay et la Campagne du sacre (la prise de Jargeau; la Pucelle et le duc d'Orléans; le pont de Meung et Beaugency; la bataille de Patay; l'armée formée à Gien). — Ch.-V. Langlois. La fin d'Hugues Géraud, évêque de Cahors (d'après les pièces mêmes du procès qui lui fut intenté en 1317 pour crime de sorcellerie et tentatives d'empoisonnement. L'abbé Albe, qui a le premier fait connaître ces documents, croit que l'évêque de Cahors a été justement condamné, que le pape Jean XXII a dirigé le procès avec autant de justice que de célérité. L'opinion contraire est plus vraisemblable). = 15 février. Anatole France. La bataille de Patay et la Campagne du sacre; fin (la convention d'Auxerre et la capitulation de Troyes; la Pucelle à Saint-Phal; capitulation de Reims et le sacre. Critique très précise et pénétrante des témoignages contemporains). — Lucien Lévy-Brühl. Émile Boutmy. — Romain Rolland. La musique en Allemagne au XVIIIe siècle. = 1er mars. E. Welvert. La fin de Merlin de Thionville.

**22. — Académie des Sciences morales et politiques.** Séances et travaux. Compte-rendu. 1905, décembre. — M. de Cheysson. Frédéric Le Play; sa méthode, sa doctrine, son école. — Ad. Lair. Un coup d'état académique; fin (protestation des Académies contre la prétention émise par le ministre Fortoul de régenter l'Institut après en avoir altéré la composition). = 1906, janvier. G. Picot. Notice sur Augustin Cochin. = Février. Alfred des Cilleuls. Henri IV et la Chambre de justice de 1607.

**23. — Société nationale des Antiquaires de France.** 1906, 14 février. — M. Mayeux continue sa lecture sur les portails images du XIIe siècle de la province ecclésiastique de Sens. Il suppose que l'atelier de l'abbaye de Tiron, fondé par l'abbé Bernard, qui mourut en

1116, a pu produire un certain nombre de statues, car ce monastère possédait à Chartres plusieurs maisons dès le XIIe siècle, et le cartulaire fait connaître des noms d'artistes. — M. E. LEFÈVRE-PONTALIS conteste la chronologie proposée par M. Mayeux pour les portails qu'il a étudiés. Rien ne prouve que le portail d'Étampes soit antérieur à ceux de Chartres. — M. MONCEAUX communique des inscriptions inédites de Mactaris, en Tunisie, de la part de M. Merlin. = 21 février. M. LAUZUN communique une notice sur une pierre à trous cubiques et hémisphériques du musée d'Agen, qu'il compare aux mesures et talents de Timgad et de Kanissa et à la pierre de Maule (Seine-et-Oise), signalée par M. Lefèvre-Pontalis. = 28 février. M. Léon DUMUYS présente la photographie d'une *loggia*, datée de 1540, qui se trouve à Orléans, et dont un caisson de la voûte contient un médaillon de Henri IV, ajouté après coup. Il explique la question de l'alignement de la rue du Tabour, qui entraînera le recul de la façade de la maison d'Agnès Sorel et de la véritable maison de Jeanne d'Arc. Enfin, il signale la découverte à Orléans de deux trésors de 200 pièces d'or et d'argent du XIVe au XVe siècle. = 14 mars. M. le comte Paul Durrieu fait une communication sur le fol. 11 du manuscrit provenant du duc Jean de Berry, que M. Yates Thompson a découvert en 1903. Il démontre que la miniature initiale, représentant Hérode entrant dans le temple de Jérusalem, est seule de la main de Jean Fouquet et que les autres miniatures sont l'œuvre de l'un de ses élèves. — M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE lit un mémoire sur le lieu du baptême de Clovis. La plupart des auteurs l'ont fixé à Reims, et M. Krusch propose de le placer à Tours, mais il n'y a pas lieu d'adopter cette opinion, d'ailleurs réfutée par M. Demaison. — M. CLOUZOT lit une note sur l'origine du nom de Maillezais. — M. MONCEAUX communique quelques inscriptions trouvées à Mactaris, de la part de M. Merlin. = 31 mars. M. MONCEAUX communique une nouvelle inscription cursive, d'époque chrétienne, récemment découverte à Carthage.

**24. — Annales de Bretagne**. Juillet 1905. — Charles JORET. Cacault écrivain (voir *Rev. hist.*, t. XC, p. 229). — F. DUINE. Saint Armel; suite et fin (la biographie de ce saint, bien qu'assez récente, contient des éléments anciens, datant peut-être de la première moitié du IXe siècle). — L. DUBREUIL. Le district de Redon, 1er juillet 1790-18 ventôse an IV; suite (la Terreur à Redon). = Compte-rendu : *F. Dottin*. La religion des Celtes (excellent résumé. La lecture du présent article doit être jointe à celle du livre). = A part : Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé; suite.

**25. — Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais**. 1905, 1er trimestre. — Jules DEVAUX. Introduction à l'histoire du Pithivrais. — Alfred CHARRON. Mignières (Loiret); notes d'histoire locale. — André DE MARICOURT. Essai sur l'histoire du duché de Nemours, de 1404 à 1666; fin de la 1re partie. — Lucien AUVRAY.

Un recueil de pièces sur l'abbaye de Rozoi-le-Jeune (d'après le ms. fr. 5990 de la Bibliothèque nationale. C'est une histoire de l'abbaye de Rozoi ou de Villechasson, écrite au XVII^e siècle par le P. Jacques Vignier; on y a copié de nombreux documents allant de 1112 à 1596. Donne un texte nouveau d'une bulle d'Alexandre III accordant à l'abbaye divers privilèges, franchises et exemptions). — Vicomte DE GROUCHY. Extraits des minutes des notaires de Fontainebleau; suite. = 2^e et 3^e trimestres. Maurice LECOMTE. Un conflit religieux à Étampes au XVIII^e siècle (soulevé à propos de la bulle *Unigenitus*). — M^lle F. SADLER. Les Davisson, seigneurs de Nonville-en-Gâtinais. — Henri STEIN. Chartes de Molesme relatives au prieuré de Douchy (Loiret). — Th. GUIGNEBERT. Mémoire sur l'ancienne ville des Closiers, aujourd'hui Montargis. = 4^e trimestre. Maxime LEGRAND. Deux plates-tombes dans l'église d'Abbeville-la-Rivière (Seine-et-Oise). — André DE MARICOURT. Essai sur l'histoire du duché de Nemours de 1404 à 1665; 2^e partie (administration du duché). — Abbé O. ESTOURNET. Le nécrologe des Trinitaires de Fontainebleau. — Henri STEIN. Chronique bibliographique gâtinaise.

**26. — Annales de l'Est et du Nord.** Deuxième année, 1906. Janvier. — L. DAVILLÉ. Le *Pagus Scarponensis;* 1^er art. (avec une carte. Identification des noms de lieu marqués dans les chartes du VIII^e et du IX^e siècle). — J. FINOT. La paix d'Arras, 1414-1415; 1^er art. (bonne étude sur un épisode de la politique du duc de Bourgogne. Publie plusieurs documents, dont un mémoire sur les plans de Jean sans Peur « pour venir et demourer en la bonne grâce du roy, son souverain seigneur »). — R. PARISOT. De la cession faite à Louis d'Outremer par Otton I^er de quelques *pagi* de la Lotharingie (Lorraine) occidentale, 940-942 (publie en appendice le texte d'une donation faite par le chevalier Amaury à l'abbaye de Saint-Mihiel, 29 octobre 943). = Bibliographie : *A. de Saint-Léger* et *Ph. Sagnac.* Les cahiers de la Flandre maritime en 1789; tome I (excellente édition). — *N. de Pauw.* Liewin Bauwens. Son expédition en Angleterre et son procès à Londres, 1798-1799 (il s'agit d'un riche négociant de Gand qui vint établir à Passy la première filature de coton du continent. Cette création portait atteinte à un monopole de fait que s'était arrogé l'industrie anglaise. On le lui fit bien voir). — *A. Demangeon.* La Picardie et les régions voisines, Artois, Cambrésis, Beauvaisis (bonne étude de géographie physique économique).

**27 — Revue africaine.** 1905, 3^e et 4^e trimestres. — Le XIV^e Congrès international des Orientalistes (analyse des travaux accomplis dans les sept sections du Congrès). — F. MACLER. Le recueil de Mémoires de l'École des langues orientales. — GAUDEFROY-DEMOMBYNES. Le recueil de Mémoires de l'École des lettres d'Alger. — P. DELORME. Le Congrès des Sociétés savantes. — L. PAYSANT. L'exposition d'art préhistorique. — Louis PAOLI. L'enseignement supérieur à Alger. —

L'œuvre scientifique des Écoles supérieures d'Alger. — Capitaine Jugue. Les Sociétés savantes de l'Algérie.

**28. — Revue du Béarn et du pays basque.** 1905, novembre. — J. de Jaurgain. Henri Ier d'Albret, baron de Miossens, de Coarraze et de Gerderest, sire de Pons et souverain de Bedeille; 1er art. (Henri d'Albret était le petit-fils d'Étienne Arnaud, descendant direct de la famille d'Albret, et non d'Étienne, bâtard d'Albret, son frère. Les barons de Miossens du nom d'Albret ne sont donc pas issus d'un bâtard de cette maison. Biographie de Henri Ier). — V. Dubarat. Sanadon, évêque constitutionnel des Basses-Pyrénées; suite; fin en décembre. = Décembre. H. Courteault. Le plus ancien cahier des États de Béarn, Marsan et Gabardan; suite (observations et conclusions des procureurs généraux du vicomte sur les cahiers de doléances des États; 28 mars 1443). — L. Batcave. L'arrivée du cardinal Mazarin à Bidache et à Bayonne, juillet 1659 (notes extraites de la *Gazette* de Théophraste Renaudot).

**29. — Revue d'histoire de Lyon.** 1905, fasc. 4. — G. Compayré. Charles Démia et les origines de l'enseignement primaire à Lyon; suite dans le fasc. 5; fin dans le fasc. 6. — P. Fabia. Gaius à Lyon (il s'agit de l'empereur Caius Caligula et du complot de Gaetulicus). — A. Bleton. Journal d'un garde national, 1870-1871; suite dans le fasc. 5; fin dans le fasc. 1 de 1906. — Lettres de Vitet à Roland, 10-15 nov. 1792 (Vitet, ancien maire de Lyon, était ami de Roland, alors député à la Convention; ses lettres renseignent sur la situation politique et économique de Lyon). = Bibliographie : *L.-J. Gras.* Historique de l'armurerie stéphanoise; étude sur le régime légal et la situation économique de l'industrie des armes à Saint-Étienne, depuis les origines jusqu'à nos jours (très riche en faits précis et en chiffres exacts). — *A. Grand.* La seigneurie de Cuire et la Croix rousse en Franc-Lyonnais (bon). = Fasc. 5. L. Charléty. La vie politique à Lyon sous Napoléon Ier; fin dans le fasc. 6. = Fasc. 6. C. Riffaterre. La constitution de 1793 à Lyon (appelé à voter sur cette constitution, le peuple de Lyon l'accepta par une assez forte majorité, non, cependant, sans quelques restrictions; mais ceux qui fomentaient la guerre civile s'arrangèrent de manière à retarder l'annonce officielle du vote à la Convention; celle-ci crut que la ville avait repoussé la constitution votée par elle; ses troupes ouvrirent le feu sur la ville le jour même où les députés de Lyon arrivaient à Paris). — Marc Brisac. La monnaie de Lyon pendant la Révolution. — H. Lechat. Vandalisme politique. Une peinture de Gros lacérée et brûlée, avec plusieurs autres (au commencement de 1816; publie les lettres relatives à cette affaire). = Bibliographie : *Abbé J.-B. Martin.* Conciles et bullaires du diocèse de Lyon, des origines à la réunion du Lyonnais à la France en 1312 (travail considérable, bourré de documents et de faits, mais d'une érudition trop souvent indigeste et fautive. La période primitive a été sur-

tout mal traitée). = 1906, fasc. 1. A. Mazeran. Lettres de Joséphin Soulary à Eugène Froment, 1877-1891. — J.-B. Giraud. Notes sur les origines des musées archéologiques de la ville de Lyon. Moyen âge et Renaissance. — E. Réveil. Rapport sur les clubs de Lyon et de sa banlieue, 20 novembre 1848 (rédigé par Galerne, commissaire central; il contient des extraits des séances des principaux clubs). = Bibliographie : *Justin Godart*. La juridiction consulaire à Lyon : la conservation des privilèges royaux des foires, 1463-1791; le Tribunal de commerce, 1791-1905 (bon).

**30. — Revue historique et archéologique du Maine.** T. LVI, 3e livr., 1904, second semestre. — Louis Calendini. Un baptême de cloches à Vouvray-sur-Huisne en 1776. — Henri Chardon. Robert Garnier; sa vie, ses poésies inédites; suite dans la 2e livraison de 1905; fin dans la 3e livraison. — L. Froger. Visite de l'église Saint-Martin de Pontlieue en 1789. — Édouard de Lorière. Asnières-sur-Vègres; suite. — Louis Brière. Bibliographie du Maine pour l'année 1903. = T. LVII, 1re livr. 1905. Vicomte de Noailles. Le maréchal de Tessé (publie une pièce émanant de Louis XIV, intitulée : « Grandesse d'Espagne pour M. le mareschal de Tessé », sept. 1706). — Henri Roquet. La Poissonnière à Saint-Ouen-en-Belin (description du château et liste des seigneurs depuis la fin du xive siècle). — Robert Latouche. Donation de Robert de Gorran, 1227. = 2e livr. Marquis de Beauchesne et E. Lefèvre-Pontalis. Le château de Lassay, Mayenne (son histoire depuis le xiie siècle; description archéologique, avec cinq planches et un plan). — E. de Lorière. Les fiefs d'Asnières; la cour. = 3e livr. M. de La Bouillerie. Un ami de Henri IV : Guillaume Fouquet, marquis de La Varenne. — Dom L. Guilloreau. L'abbaye de la Couture au xve siècle; prérogatives et charges des officiers claustraux. — E. de Lorière. Les fiefs d'Asnières (la Touche, les Arcis, le Collège). — L. Froger. Guillaume Langey du Bellay (d'après le livre de Bourrilly). — Robert Triger. La restauration des églises et des presbytères par voie administrative au xviiie siècle; généralité de Tours. = T. LVIII, 1re livr. Raoul de Linière. Le prieuré conventuel de La Fontaine-Saint-Martin (fondé au début du xiie siècle; ses rapports avec les seigneurs du Maine); suite dans la 2e livr. (avant la réforme du xviie siècle; suite des prieurés au xvie et au xviie siècle; la réforme bénédictine au xviie siècle); fin dans la 3e livr. (avec plusieurs tableaux généalogiques intéressant l'histoire de la noblesse de la province). — Baron de La Bouillerie. Un ami de Henri IV : Guillaume Fouquet, marquis de La Varenne (discute la question de la lettre de La Varenne sur la mort de Gabrielle d'Estrées, que Sully a reproduite dans ses *Œconomies royales*. Desclozeaux, dans la *Rev. hist.*, t. XXXIII, la tient pour fausse. Admet que la lettre, dans sa teneur actuelle, ne saurait être authentique, mais que Sully a pu avoir une note fournie par La Varenne et retravaillée ensuite par ses secrétaires). — E. de Lorière. Les fiefs d'Asnières; vieilles maisons. = 2e livr. Dr Candé. Les pein-

tures de l'oratoire du château du Lude (ces peintures, qui ont été exécutées au XVIe siècle, avaient été recouvertes de plâtre sous la Révolution; on les a retrouvées et restaurées. Nombreuses reproductions photographiques, avec description et commentaire). — Baron DE LA BOUILLERIE. Un ami de Henri IV : Guillaume Fouquet, marquis de La Varenne; suite (La Varenne et les Jésuites); suite dans la 3e livraison (La Varenne courtisan et politicien, de 1599 à 1610). = T. LIX, 1re livr. 1906. Dr Paul DELAUNAY. Patrice Vauguion et ses mémoires (mémoires d'un médecin du Mans, 1674-1748; leur intérêt est tout local). — Baron DE LA BOUILLERIE. Un ami de Henri IV : Guillaume Fouquet, marquis de La Varenne; fin (sous le règne de Marie de Médicis). — E. DE LORIÈRE. Les fiefs d'Asnières; fin (les Claies; derniers petits fiefs).

**31. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne.** Bulletin archéologique et historique. Année 1904, 4e trimestre. — Commandant DELAVAL. Les anciennes fortifications de Montauban et le siège de 1621; suite (avec une carte). = Année 1905, 1er trimestre. Abbé F. GALABERT. Les écoles d'autrefois dans le pays de Tarn-et-Garonne. — Abbé LAFFONT. Saint-Maurin, Lot-et-Garonne, pendant la période révolutionnaire. = 3e trimestre. Édouard FORESTIÉ. La charte des coutumes de Bioule, en Quercy, 1272 (texte en langue vulgaire; la charte a été accordée par le seigneur de Bioule, Bertrand IV de Cardaillac). — Abbé GALABERT. Les écoles d'autrefois dans le pays de Tarn-et-Garonne; suite.

---

**32. — Revue d'Alsace.** 1906, janvier-février. — C. OBERREINER. Cernay aux XIIe et XIIIe siècles. — Th. WALTER. Notice historique sur la cour colongère de Gundolsheim, 1183-1648 (publie quelques documents inédits). — Anselme LAUGEL. De la nécessité de conserver à nos villes alsaciennes leur véritable caractère (discours prononcé à Wissembourg). — Jules SCHWARTZ. Correspondance de Malouet (publie trois lettres adressées à Mounier, de Strasbourg, en 1820, par Malouet, qui venait d'être nommé préfet). — Henry HARDY. Anne-Françoise Petitjean de Belfort, victime de la Révolution (gardienne d'une maison appartenant à Mme de Ferrette, chanoinesse de Remiremont, Anne-Françoise et sa domestique y donnèrent asile à deux prêtres réfractaires; arrêtés tous quatre, ils furent envoyés à l'échafaud le 10 juin 1794). — Dom DE DARTEIN. L'évangéliaire d'Erkanbold; suite. — A. GASSER. L'assistance publique à Soultz.

**33. — Jahrbuch der Gesellschaft für Lothringische Geschichte und Alterthumskunde.** Jahrg. XVI, 1904 (Metz, Scriba, 1904). — H. BRESSLAU. Un second avis sur la prétendue ordonnance forestière de Dagsbourg (réponse à Chr. Pfister; maintient que l'acte du 27 juin 1613 a été fabriqué sans doute dans les premiers mois de l'année 1808 au profit des communes du ci-devant comté de Dags-

bourg). — J. P. Kirch. Les léproseries de Lorraine, en particulier la léproserie de Saint-Ladre à Montigny, près Metz; suite. — E. Schramm. Remarques pour servir à la reconstitution de l'artillerie gréco-romaine (avec deux dessins de machines à lancer des traits ou des pierres). — Dr Grotkass. Thionville pendant la guerre de succession du Luxembourg, 1443-1452. — Abbé P. Lesprand. Cahiers lorrains de 1789 (publie le cahier des doléances du tiers état des bailliages de Thionville, 11 mars 1789, de Boulay, 17 mars, de Dieuze, 13 mars, de Château-Salins, avec des notes sur les élections). — Patricius Schlager. Pour servir à l'histoire du monastère franciscain de Sierk (surtout au xvie s.). — Pierre Paulin. Charles-Didier Royer, versificateur lorrain (mort le 25 mars 1707; il composa des vers en latin, en allemand et en français). — K. Reichard. La famille de Mercy-le-Haut, maintenant Mercy près Metz. — Émile Huber et A. Grenier. La villa de Rouhling (à cinq kilomètres de Sarreguemines; description très détaillée des fouilles et des monnaies, avec quinze planches. Les monnaies s'étendent jusqu'au milieu du ive siècle). — A. Dœll. L'aqueduc de Jouy-aux-Arches et la canalisation d'eau romaine de Gorze à Metz. — J.-B. Keune. Antiquités trouvées à Sablon (tout un cimetière romain et gallo-romain). — R. Forrer. Numismatique celtique des pays du Rhin et du Danube; suite. — E. Müsebek. Une liste des joyaux ayant appartenu à « dame Jennate Chevallat » (texte français des xive-xve siècles). = Compte-rendu : *K. Kretschmer*. Historische Geographie von Mitteleuropa (excellent). = 1905, 1re moitié. Alfred Weyhmann. Histoire de l'ancienne industrie métallurgique en Lorraine (long article de 212 pages, avec une carte de l'industrie du fer entre Metz et Thionville). — Adolf Michaelis. Une statue de femme de style pergaménien au musée de Metz. — R. Forrer. Numismatique celtique des pays du Rhin et du Danube (nos 404-477). — Rudolf Schneider. L'artillerie des anciens représentée sur les bas-reliefs. — R. Clément. Le chapitre sur le commerce, dans les Mémoires historiques de l'intendant Turgot (publie cet intéressant chapitre). — G. Wolfram. Influence de l'Orient sur la civilisation médiévale et la christianisation de la Lorraine (en particulier au ixe siècle. Mais il faut bien distinguer la vallée de la Moselle de la plaine d'Alsace, dont les destinées ont été fort différentes jusqu'à l'époque carolingienne). — Müsebeck. Pour servir à l'histoire de la maison ducale de Lorraine; la branche Flörchingen-Ennery. = Comptes-rendus : *A. Heil*. Die politischen Beziehungen zwischen Otto den Grossen und Ludwig IV von Frankreich, 936-954 (consciencieux). — *J. Florange*. Nicolas Francin, évêque constitutionnel de la Moselle (excellente biographie).

---

**34. — Historisches Jahrbuch.** 1906, Bd. XXVII, Heft 1. — Max Jansen. La conception de l'histoire dans la marche des temps (de la manière dont a été écrite l'histoire d'Allemagne, et d'abord en Allemagne, depuis Tacite jusqu'à nos jours. Du devoir qui s'impose aux

historiens catholiques allemands; sans se préoccuper autrement de l'intervention divine qui règle toutes les affaires humaines, ils doivent étudier les faits d'après la méthode la plus rigoureuse, d'une façon tout objective et sans le moindre fanatisme). — Julius von Pflugk-Harttung. La bataille de Limale sur la Dyle, 18 juin 1815 (étude minutieuse sur la marche et les combats d'une partie des Prussiens, le jour de la bataille de Waterloo). — Stephan Ehses. Paolo Sarpi considéré comme source historique (source très impure, très sujette à caution; on ne peut croire Sarpi sur parole). — J.-B. Hablitzel. Hraban Maur et Claude de Turin (le commentaire sur saint Mathieu par Maur offre de notables ressemblances avec celui de Claude; mais il ne se peut que Claude en soit la source. Il faut supposer un intermédiaire, qui est peut-être un élève de Bède). — Dr Stœlzle. E. de Lasaulx et sa philosophie de l'histoire (publie deux lettres de Christophe Schlüter à Lasaulx et une réponse de Lasaulx, 1857, qui précisent certains points de la pensée exprimée par celui-ci; important pour l'histoire de la philosophie catholique au xixe s.). = Comptes-rendus : *E. Michael.* Geschichte des deutschen Volkes; von 13 Jahrh., Bd. III, Buch 3 : Deutsche Wissenschaft und deutsche Mystik (remarquable; très instructif). — *L. Pastor.* Die Reise des Kardinals Luigi d'Aragona durch Deutschland, die Niederlande, Frankreich und Ober-Italien, 1517-1518, beschrieben von Antonio de Beatis (intéressant). — *J.-Ph. Dengel.* Die politische und kirchliche Tætigkeit des Mgr Josef Garampi in Deutschland, 1761-1763 (bon; utilise des documents tirés des archives du Vatican). — *J. Kretzschmar.* Gustav Adolfs Plæne und Ziele in Deutschland und die Herzöge zu Braunschweig und Lüneburg (important). — *O. Christe.* Feldmarschall Fürst Johannes von Liechtenstein (biographie très détaillée d'un homme qui joua un grand rôle militaire dans les guerres contre Napoléon). — *M. Mackeprang.* Dansk Kobstadstyrelse fra Valdemar Sejr til Christian IV (bonne histoire des institutions municipales en Danemark depuis les origines jusqu'en 1619).

**35. — Gœttingische gelehrte Anzeigen.** 1905, nov. — *G.-Fr. Preuss.* Wilhelm III von England und das Haus Wittelsbach im Zeitalter der Spanischen Erbfolgefrage (livre très mal composé, où il est à peine question de Guillaume III; c'est un recueil de mémoires rattachés par un lien plus ou moins lâche sur la question de la succession espagnole, sur la « question du Rhin » et sur le rôle qu'y a joué la maison de Wittelsbach depuis l'élection de Léopold Ier à l'empire. D'ailleurs, beaucoup d'érudition, d'abondantes citations, beaucoup de matériaux qu'il reste à mettre en œuvre). — *Fried. Küch.* Politisches Archiv des Landgrafen Philipp des Grosmütigen von Hessen. Inventar der Bestænde (très utile inventaire, avec une bonne introduction). — *G. Seeliger.* Die soziale und politische Bedeutung der Grundherrschaft im früheren Mittelalter. Untersuchungen über Hofrecht, Immunitæt und Landleihen (remarquable). — *C. Wirz.* Bullen und Breven aus italienischen Archiven, 1116-1623 (l'idée qui a donné naissance à cette

publication est excellente; l'exécution aurait pu en être confiée à des mains plus expérimentées. Important pour l'histoire de la Suisse). — *O. von Lettow-Vorbeck.* Geschichte des Krieges von 1866 in Deutschland; Bd. III : der Main-Feldzug (excellent). = Déc. Voir *Rev. hist.*, t. XC, p. 424. = 1906, janv. *Jos. Šusta.* Die römische Curie und das Concil von Trient unter Pius IV (important). — *O. Freiherr von Manteuffel.* Denkwürdigkeiten. Preussens auswærtige Politik, 1850-1858; unveröffentliche Documents; publ. p. *H. von Poschinger* (mémoires et documents, où il y a beaucoup à prendre, surtout pour la politique extérieure de la Prusse). — *Jul. Goldstein.* Die empiristische Geschichtsauffassung David Humes (bon). = Févr. *Sophus Bugge.* Norges Indskritter med de ældere Runer (recueil important; l'article, par Théod. von Grienberger, n'a pas moins de 75 pages; il en faudra tenir compte dans toute étude critique sur les runes).

**36. — Neues Archiv der Gesellschaft für æltere deutsche Geschichtskunde.** Bd. XXXI, Heft 2. — K. Voigt. La *Vita S. Baboleni* et les chartes pour Saint-Maur-des-Fossés (étude critique sur les documents faux qui ont servi à la rédaction de la *Vita* et sur la date à laquelle ces faux ont été fabriqués). — Br. Krusch. La charte de Corbie et le dernier mot de L. Levillain (Krusch donne une nouvelle édition du privilège de Berthefrid, de façon à faire ressortir les interpolations. Mélange d'une façon désagréable les querelles personnelles aux questions de méthode et aux discussions critiques). — A.-M. Kœniger. Les décrets des synodes de Meaux, 845, et de Coblentz, 922. — E. von Schwind. Études critiques sur la *Lex Baiuvariorum* (rapports de cette loi avec les lois des Wisigoths, des Alamans et d'autres peuples germaniques. Nécessité de refaire l'édition de Merkel). — B. Schmeidler. Le *Chronicon Venetum* (recherches sur les sources de cette chronique, encore appelée *Chronicon Altinate*). — A. Hessel. Contributions aux sources de l'histoire de Bologne (signale trois privilèges de Henri V souscrits par Irnerius; publie une charte par laquelle le légat impérial Conrad, évêque de Metz et de Spire, accorde à l'évêque de Bologne l'immunité judiciaire, 23 janvier 1221; et le texte d'une sentence prononcée par le juge d'appel impérial, Guido di Boncambio, 11 juin 1225). — M. Tangl. L'auteur de la *Vita Henrici IV* (c'est très probablement Erlung, évêque de Wurzbourg). — G. Sommerfeldt. Le *De contemptu mundi* de Langenstein (publie quelques leçons nouvelles).

**37. — Deutsche Rundschau.** 1905, oct. — J. von Verdy du Vernois. La campagne de Bronzell en 1850 (souvenirs de jeunesse; le régiment où venait d'entrer le futur général avait été envoyé en Hesse dans le cas d'une guerre avec l'Autriche qui n'éclata pas); fin en nov. — Comte Vay von Vaya und zu Luskod. La Corée aux temps anciens et à la veille de la guerre russo-japonaise. — La vie d'un haut fonctionnaire prussien vers le milieu du xix^e s. (d'après les souvenirs, récemment publiés, de Rudolph Delbrück, 1817-1867). = Nov. Paul Bailleu. Il y a cent ans.

La cour de Berlin pendant l'automne et l'hiver de 1805 (hésitations du roi, qui aurait bien voulu rester neutre entre Napoléon et ses adversaires; attitude résolue et passionnée de la reine Louise qui poussait à l'alliance russe. Elle préparait en somme l'avenir de la Prusse. Utilise quelques documents inédits). = Déc. Erich BRANDENBURG. Le roi Frédéric-Guillaume IV; correspondance avec Ludolf Camphausen (cette correspondance a pour nous cet intérêt de nous révéler les pensées intimes du roi pendant les années 1848-1850, si troublées, et où son rôle politique a été si incertain); suite en janv. et févr. 1906. — Comte Alexandre HÜBNER. La Commune de Paris, 9 mai 1871 (notes prises au jour le jour, du 23 au 29 mai). = 1906, janv. Une nouvelle Histoire de France (appréciation très élogieuse de celle qui paraît sous la direction d'E. Lavisse). = Févr. Friedrich ADLER. La bataille d'Alexandre à la Casa del Fauno, Pompéi.

**38. — Zeitschrift für Kirchengeschichte.** Bd. XXVI, Heft 3. — Wilhelm CASPARI. Recherches sur le chant d'église dans l'antiquité (des origines du chant grégorien); 1er art. — Joh. DIETERLE. Les *Summae Confessorum, sive de casibus conscientiae,* depuis leurs débuts jusqu'à Silvester Pierias; suite (au XIVe et au XVe s. jusqu'au *Supplementum* de Nicolas « ab Ausmo ». La *Summa* du Franciscain Astesanus de Ast). — W. TEICHMANN. Beatus Rhenanus et son attitude à l'égard de l'Église (était-il luthérien? non; au fond, il demeura catholique, mais catholique partisan d'une réforme et disposé à vivre en bonne intelligence avec les protestants). — Th. BRIEGER. La dernière œuvre de Denifle (c'est un recueil de documents qui doit compléter son *Luther und Luthertum* et qui ont pour objet de fixer le sens donné par les exégètes occidentaux aux mots *Justitia Dei*... de l'épître aux Romains). — Otto CLEMEN. Contributions aux études sur Luther; suite (publie le texte des dix propositions disputées à Heidelberg devant Luther, en 1518). — Geo. LOESCHE. Une lettre de Mathesius à Camerarius, 2 juillet 1545. — G. BESSER. Une lettre non encore publiée de Calvin. = Heft 4. Wilhelm CASPARI. Recherches sur le chant d'église dans l'antiquité; suite. — Gerhard FICKER. Réfutation d'un montaniste (publie le texte d'un dialogue entre un orthodoxe et un montaniste, qui se trouve mêlé à des traités faussement attribués à Athanase). — C. ERBES. Additions au martyrologe syriaque et au cycle des fêtes de Noël. — K. HAMPE. Le couronnement de Charlemagne (il se peut, comme le prétend Ohr, que ce couronnement ait été un coup de théâtre imaginé par le pape; mais il est peu vraisemblable que le pape ait agi sans arrière-pensée, simplement « ad majorem regis gloriam »). — Gottfried KENTENICH. L'Imitation de Jésus-Christ (Jean Busch, auteur de la chronique de Windesheim, atteste que Thomas de Kempen est l'auteur de l'Imitation; mais Busch est aussi l'auteur d'un *Liber de reformatione monasteriorum,* où l'on a relevé des erreurs nombreuses, même dans le récit d'événements auxquels il avait assisté; que vaut alors son témoignage?).

**39. — Századok** (*les Siècles*). Juin. — P. Sörös. Simon Deák d'Athina (biographie d'un partisan de Jean Zápolya, faite d'après l'esquisse qui se trouve dans les Œuvres de Verancsics, I, 153-161. Deák est mort en 1548, à l'âge de soixante-cinq ans). — S. Domanovszky. La chronique de Pozsony et les petites chroniques écrites en latin (après avoir établi la valeur de la chronique de Pozsony, ses interpolations, l'époque où elle fut composée, milieu du xiv^e s., D. prouve que les autres petites chroniques ne sont que des extraits; la plupart dérivent d'une chronique composée sous Louis le Grand). = Comptes-rendus : *S. Milhoffer*. L'économie politique de la Hongrie (sans valeur). — *E. Laszowski*. Monumenta historica nobilis communitatis Turopolje olim Campus Zagrabiensis dictae (contient 365 documents de 1225 à 1466, dont 35 se rapportent à l'époque arpadienne. Éloge). — *L. Závodszky*. Les sources des lois et des décrets de saint Étienne, de saint Ladislas et de Coloman (fait partie de la collection des études sur l'histoire de la civilisation hongroise. Bon). — *L. Eisenmann*. Le compromis austro-hongrois de 1867 (éloge). — *A.-C. Sturdza*. La terre et la race roumaines (beaucoup d'erreurs). — *G. Szekfü*. Contributions à la critique des œuvres historiques d'Étienne Szamosközi (éloge). — Répertoire historique slave, 1903. — Supplément au glossaire latin de Bartal. = Sept. J. Váczy. François Toldy, 1805-1875 (retrace les mérites du « père de l'histoire littéraire hongroise »). — J. Bleyer. Les éléments germaniques de la légende des Huns; suite en oct., nov. et déc. (depuis cinquante ans, historiens et philologues hongrois, Toldy, Hunfalvy, Heinrich, Petz, Sebestyén, discutent ce problème. Les Magyars ont-ils apporté de l'Orient la légende d'Attila ou bien cette légende s'est-elle formée après leur arrivée en Hongrie? La seconde solution est aujourd'hui généralement admise. Mais par quels intermédiaires la légende a-t-elle reçu sa forme définitive, telle que nous la voyons dans les chroniques? Avec beaucoup d'arguments et une discussion très serrée, Bleyer établit que la légende des Huns est d'origine gothique. Il est vrai que la plupart des Goths ont quitté la Pannonie à la fin du v^e s., mais les Gépides les ont remplacés et ont conservé la légende. Après eux les Slovènes, qui ont habité la Pannonie, ont servi d'intermédiaires entre la civilisation occidentale et les Magyars, qui arrivaient vers la fin du ix^e s. Les Slovènes, considérant les Hongrois comme les successeurs des Huns, leur ont communiqué l'histoire et la légende d'Attila, et c'est ainsi que s'est formé le « cycle des Huns »; c'est pourquoi la légende hongroise a conservé avec plus de fidélité la tradition historique concernant Attila que les légendes germaniques ou slaves). — M.-M. Végh. L'abbaye d'Ohát (topographie et histoire de cette abbaye aujourd'hui disparue. Elle était située non loin de Debreczen, aux environs de Nagy-Major). = Comptes-rendus : *Z. Ferenczi*. La vie de Deák (éloge. Voy. *Rev. hist.*, sept.-oct. 1905). — *J. Hampel*. Les monuments hongrois à l'époque de la conquête (éloge). — *K. Divald*. Les monuments artistiques du comitat de Szepes (ouvrage

de luxe. Important). — *E. Boreczky*. La charge du trésorier royal jusqu'à 1405 (faible). — *F. Westberg*. Zur Wanderung der Longobarden (retrace l'itinéraire de ce peuple d'une manière plus satisfaisante que ses prédécesseurs). — *E. Fischer*. Die Herkunft der Rumänen (les Roumains ne descendent pas des colons romains; il faut chercher l'origine de leur langue au sud du Danube). = Oct. A. Pór. Paul de Jegerndorf, prieur de Nyitra; suite et fin en nov. (biographie détaillée de cet évêque de Frising, qui, originaire de la Silésie, a commencé sa carrière à la cour de Louis le Grand en qualité de protonotaire. Le roi hongrois lui confia ensuite plusieurs missions diplomatiques, notamment auprès du pape à Avignon). = Comptes-rendus : *J. Karácsonyi*. La vie de saint Étienne (important; critiques de détail). — *B. Radvánszky*. Les œuvres de Jean Rimay (édition critique d'un poète hongrois, 1573-1632, dont les poésies religieuses furent très goûtées. L'éditeur nous donne aussi de l'inédit. Dézsi a ajouté à cette édition une bibliographie très utile). — *L. Fejérpataky*. Monumenta Hungariae heraldica; fasc. 1 et 2 (important). — *J. Loserth*. Geschichte des späteren Mittelalters von 1197 bis 1492 (des erreurs en ce qui concerne l'histoire des Roumains). — *Ph. Frankl*. Der Friede von Szegedin und die Geschichte seines Bruches (rien de nouveau). = Nov. Comptes-rendus : *T. Smičiklas*. Codex diplomaticus regni Croatiae, Dalmatiae et Slavoniae; vol. II : 1101-1200 (contient 341 documents, dont 40 ne se trouvent pas dans le recueil de Kukuljević; le texte y est également mieux établi. Critiques de détail). — *K. Tagányi, L. Réthy, J. Pokoly, J. Kádár*. Monographie du comitat Szolnok-Doboka; 6 vol. (important, malgré quelques lacunes). — *E. Daudet*. Mémoires du comte Valentin Esterházy (intéressant; la biographie d'Esterházy est complète). — Ouvrages sur Benyvoszky : *O. Münsterberg*, Japans auswärtiger Handel von 1542 bis 1854; *C. Keller*, Die ostafrikanischen Inseln; *W. Campbell*, Formosa under the Dutch; *J. Davidson*, The Island of Formosa; *P. Oliver*, Memoirs and travels of Mauritius Augustus count de Benyvosky (la dernière édition n'a pas pu profiter des recherches de Cultru, de Kropf et des savants hongrois). — Répertoire historique slave, 1903. = Déc. S. Takáts. Enquête contre Nicolas Zrinyi en 1565 (le défenseur de Szigetvár était un vaillant soldat, mais, comme la plupart de ses contemporains, il aimait trop à agrandir ses possessions et rançonnait sans merci les habitants. Des plaintes dirigées contre lui se trouvent dans un document inédit : *Examinatio atque conscriptio colonorum universorumque proventuum ad arcem regiam Ziget ab antiquo et jure occupatitio pertinentium*. La commission envoyée par le roi Maximilien pour faire l'enquête eut beaucoup de peine à accomplir son œuvre, parce qu'on intimidait les témoins. Zrinyi, d'ailleurs, ne tint aucun compte des récriminations). — K.-M. Végh. Où se trouve le fleuve Nedao? (ce fleuve, mentionné par Jordanès, *De origine actibusque Getarum*, se trouve dans le comitat de Borsod). = Comptes-rendus : *S. Kardos*. La vie et les œuvres du baron Nicolas Wesselényi (ces deux volumes con-

tiennent beaucoup de documents inédits, mais les matériaux ne sont pas mis en œuvre). — *L. Kolowrat-Krakowsky*. Meine Erinnerungen aus den Jahren 1848 und 1849; I et II (mémoires peu intéressants d'un officier autrichien qui stationnait à Kassa au moment de la Révolution; juge tout au point de vue autrichien et centraliste). — *F. Kollányi*. La bibliothèque Széchenyi du musée national hongrois, 1802-1902; t. I (histoire documentée des vingt premières années. Excellent). — — *J. Barcsa*. Le collège de Debreczen (important pour la connaissance de la vie scolaire des protestants). — *R. Holtzmann*. Kaiser Maximilian II bis zu seiner Thronbesteigung, 1527-1564 (bon). — Quellen zur Geschichte der Stadt Brassó; t. IV (important). — *M. Petri*. Le comitat de Szilágy; t. IV-VI (fin de cette publication éditée aux frais du comitat).

**40. — Budapesti Szemle**. Juin. — L. Hegedüs. L'émigration dans le district d'au delà du Danube et les Hongrois en Slavonie; suite en juillet et août (étudie les causes de l'émigration en Amérique; articles bourrés de faits et d'observations faites sur place. Le meilleur moyen d'enrayer l'émigration serait la constitution de nombreuses petites propriétés. Aujourd'hui, les émigrés envoient encore de 200 à 240 millions de couronnes d'Amérique en Hongrie, mais il est à craindre qu'avec le temps cette source ne tarisse). — L. Joób. L'œuvre de M. Millerand; suite et fin en juill. (d'après le livre : Un ministre socialiste). — H. Marczali. Le Compromis (analyse de l'ouvrage de M. Eisenmann). = Comptes-rendus : *M. Réz*. Sur le dualisme (défense de l'œuvre de Deák qui, seule, garantit le développement normal de la Hongrie). — *G. Sandberg*. The exploration of Tibet (détails sur le voyageur hongrois Körösi Csoma). — *L. Gockler*. La pédagogie de Herbart (thèse de l'Université de Paris, écrite par un Hongrois; éloge). — *W. Whittall*. Frederik the Great on Kingcraft (édition et traduction de l'œuvre apocryphe : les Matinées du roi de Prusse). — *Th. Mommsen*. Reden und Aufsätze (important). = Juillet. B. K. La nouvelle tactique de guerre (d'après la *Revue des Deux-Mondes* et traduction des passages se rapportant à la Révolution hongroise de 1849). — L. Návay. La caisse de secours des ouvriers de la campagne et des domestiques (commentaire des lois 1900 : XVI, et 1902 : XIV). — K. Szabó. Les idées sociales de George Sand (d'après : Souvenirs et idées, ouvrage posthume). = Août. L. Farkas. Les femmes dans le service sanitaire. — J. Kiss. Les Hongrois au couronnement de Marie-Thérèse à Prague en 1743 (Marie-Thérèse, pour montrer sa reconnaissance aux Magyars, invita les nobles à son couronnement dans la capitale tchèque. Deux d'entre eux, les frères Radvánszky, ont rédigé un journal de cette solennité. Analyse de ces documents). — G. Siklóssy. Un nouveau livre d'Émile Javal (« Entre aveugles »). — M. Berkovics. Taine et la Commune (d'après le t. III de la Correspondance). = Comptes-rendus : *H. Marczali*. La nationalité au point de vue historique et philosophique (inaugure la série des conférences de l'Université populaire; éloge). — *S. Ricketts*. The Prado and its masterpieces (important). — *P. Holzhausen*. Heinrich Heine und

Napoleon I. — Bonaparte, Byron und die Britten (contributions intéressantes). = Sept. J. Váczy. L'Hélicon de Keszthely (le fondateur de la première école d'agriculture en Hongrie, le comte Georges Festetics, a organisé, en 1817 et 1818, des réunions littéraires à Keszthely pour mettre en relation les écrivains qui vivaient dispersés dans le pays. Descriptions de ces réunions). — J. Pápay. Mon voyage au pays des Ostiaks du nord (après Reguly et Munkácsi, Pápay, membre de l'expédition du comte Eugène Zichy, a visité les Ostiaks, cette tribu parente des Hongrois. Le but était d'étudier la langue et les traditions populaires). — J. Balogh. Le congrès pénitentiaire international de Budapest. — D. Le nouveau livre de Beksics (analyse et critique de : le Royaume de Mathias Corvin et l'avenir de la Hongrie). — L. Kropf. Sur le Thibet (relève dans l'ouvrage d'Adrien Launay : Histoire de la mission du Thibet, les passages concernant l'expédition du comte Béla Széchenyi). = Comptes-rendus : *J. Marquart.* Osteuropäische und ostasiatische Streifzüge (critiques de détail). — *J. Merlant.* Le roman personnel, de Rousseau à Fromentin (utile, mais de nombreux défauts). — *E. Rodocanachi.* Le Capitole romain (intéressant). — *S.* Nouveau dictionnaire encyclopédique illustré (cette édition de la maison Colin prouve de nouveau que l'étranger est mal renseigné sur la Hongrie. Il y a là des bévues qu'on aurait pu facilement éviter). = Oct. P. Wolfner. Esquisses de l'histoire du libéralisme; suite en nov. (étudie l'origine des idées libérales et leur rapport avec la démocratie). — M. Kármán. La tragédie de l'homme (étude pénétrante du chef-d'œuvre de Madách). — G. Kautz. Széchenyi et Kossuth (parallèle des deux hommes d'État en faveur du premier). — J. Horváth. Gustave Flaubert; suite et fin en nov. = Comptes-rendus : *P. Angyal.* Leçons sur le droit pénal (important). — *F. Finkey.* Manuel de droit pénal (important). = Nov. M. Rez. Le comte Aurèle Dessewffy; suite en déc. (étude détaillée sur le grand publiciste conservateur qui a combattu avec une verve extraordinaire Kossuth et Széchenyi). — J. Friedreich. La nouvelle biographie du baron Nicolas Wesselényi (cette biographie en deux volumes est due à Samuel Kardos. Elle est trop oratoire et « emprunte » sans gêne des pages entières aux œuvres d'autrui; les nouveaux documents ne sont pas exactement publiés). = Compte-rendu : *N. Leipnik.* Les artistes de Barbizon (bon). = Déc. L. Négyesy. Éloge de François Toldy (prononcé à la séance solennelle de la Société *Kisfaludy,* dont Toldy était un des fondateurs. Fait ressortir les grands mérites du créateur de l'histoire littéraire hongroise auquel nous devons des centaines de publications). — G. Téglás. Budapest dans l'antiquité (d'après les : Antiquités de Budapest, t. VIII, de Valentin Kuzsinszky). — G. Concha. Le gouvernement parlementaire est-il une institution juridique? (étude très documentée inspirée par les récents événements politiques). = Compte-rendu : *S. Kardos.* Anciens documents (revue qui se propose de publier les documents intéressants des archives de Debreczen).

---

**41. — Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie.** 1905, nos 3-5. — *A. Schneider.* Les Gètes croyaient-ils en Dieu? (étude sur l'origine du dieu que les Gètes appelaient Zamolxis et Gebeleidsis, noms où l'on retrouve ceux de Moloch et de Bel). — *Stan. Zakrzewski.* Vladislav II et le testament de Boleslav à la Bouche tordue (traite d'intéressants points de droit constitutionnel au sujet de ce testament de Boleslav, mort en 1146, père de Vladislav II). = Nos 6-7. *M. B. Dembinski.* Piattoli et son rôle pendant la Grande Diète, 1788-1793 (Piattoli, conseiller de Stanislas-Auguste, initié de près aux affaires du gouvernement, sans presque paraître y avoir une part quelconque, a joué dans cette diète un rôle prépondérant. Son système politique, ses contradictions, ses mémoires). = No 8. *Stan. Ketrzynski.* Études sur la chancellerie de Casimir le Grand; 2e et 3e parties. — *Alexandre Jablonovski.* Atlas historique des « Pays russes » dans le royaume de Pologne pendant les dernières années du XVIe siècle et les premières du XVIIe. = Nos 9 et 10. *E. Porebovicz.* Chrétien de Troyes et le roman d'actualité au XIIe siècle. La théorie médiévale de l'amour courtois. = 1906, nos 1-2. *Mgr I. Chotkovski.* Histoire politique des ci-devant monastères de femmes en Galicie, 1773-1848.

---

**42. — The Athenæum.** 1906, 10 févr. — *Herbert Paul.* Life of Froude (biographie intéressante, mais par trop partiale en faveur de Froude, qui a toujours écrit l'histoire comme un plaidoyer; M. Paul ne paraît pas s'en être aperçu). — *Tout.* The political history of England, 1216-1377 (excellent). = 17 févr. *Ch. Sanford-Terry.* The scottish Parliament; its constitution and procedure, 1603-1707 (excellente analyse de ce Parlement, qui conserva jusqu'à la fin un caractère essentiellement féodal). — *W. Carrigan.* History of the diocese of Ossory (très intéressant; beaucoup de faits nouveaux puisés aux meilleures sources). = 24 févr. *F. Marion Crawford.* Gleanings from Venetian history (bon, beaucoup d'anecdotes bien présentées et qui font vivre le peuple vénitien). — *W. R. Thayer.* A short history of Venice (bon). — The Bodleian ms. of Jerome's version of the Chronicle of Eusebius, reproduced in collotype. With an introduction by *J. K. Fotheringham* (important, ce texte de la traduction latine d'Eusèbe étant le plus ancien connu; il est de la première moitié du ve siècle). — *J. E. Farmer.* Versailles and the Court under Louis XIV (bon). = 3 mars. *A. E. Medlycott.* India and the apostel Thomas; an inquiry with a critical analysis of the *Acta Thomae* (l'auteur, qui est évêque de Tricomia ou Travancore, est convaincu que l'apôtre saint Thomas est venu prêcher l'Évangile en Inde et qu'il a souffert le martyre à Mylapore. C'est pour soutenir cette cause qu'il a écrit son livre; par malheur, les plus anciens témoignages que nous possédons ne remontent pas plus haut que la seconde moitié du IVe siècle. Quant aux *Acta Thomae,* l'auteur admet qu'ils sont apocryphes, mais qu'on y peut cependant trouver des parcelles de vérité; le choix de ces parcelles est arbitraire. C'est un grand effort dépensé en

pure perte). = 10 mars. *Capitaine A. T. Mahan.* The war of 1812 (information aussi complète que possible; excellente mise en œuvre. Ouvrage définitif). = 17 mars. *Henderson.* Mary, Queen of Scots, her environment and tragedy; a biography (intéressant, écrit avec vigueur et quelque vulgarité; beaucoup de menues erreurs). — *A. Bielschowsky.* The life of Gœthe, translated by *W. A. Cooper.* Vol. I : 1749-1788 (utile traduction d'un excellent livre). = 24 mars. *W. Page.* Sussex, t. I. Durham, t. I (deux nouveaux volumes de la monumentale Histoire de l'Angleterre par comtés. La partie du Domesday book relative à Sussex a été traduite et commentée par MM. Round et Salzmann; pour Durham, M. Lapsley a traduit le « Boldon book » et l'a fait précéder d'une excellente introduction).

**43. — Edinburgh Review.** Vol. CCII, juill.-oct. 1905. — Le christianisme historique (à propos du récent ouvrage de Harnack, *Reden und Aufsätze.* La critique nouvelle a démontré combien était fausse la thèse de Voltaire que le christianisme était l'œuvre de la fourberie cléricale; en même temps, elle a rapproché des dates qu'on leur assignait traditionnellement les livres canoniques du Nouveau Testament, ainsi que les dogmes et les institutions religieuses. « Le catholicisme, — par quoi l'on n'entend pas seulement ici le catholicisme romain, mais l'ensemble du christianisme dogmatique et institutionnel, — n'était pas, sans doute, la forme originale du christianisme; mais il en fut une modification très ancienne et presque inévitable »). — Mme de Staël et Napoléon (d'après les ouvrages de Paul Gautier sur Mme de Staël, et ceux de Fisher, Holland Rose, Coquelle, etc., pour la politique napoléonienne à l'étranger). — L'Irlande sous George II (analyse les documents de Mrs Stopford-Sackville publiés par la Commission des manuscrits historiques : la société irlandaise. L'ivrognerie était un vice si répandu que, suivant le mot d'un contemporain, il n'eût pas été difficile de s'emparer de n'importe quelle ville du pays, deux heures après le repas, la moitié des gens étant ivres. Le jeu n'était pas moins fréquent; mais les *gentlemen* ne pouvaient jouer qu'en mettant leur bourse sur la table, afin que les dames pussent y choisir les plus grosses guinées, parce que, dans le commerce ordinaire, ces monnaies étaient rognées tellement qu'elles perdaient jusqu'à six ou huit shillings par pièce). — Bath au XVIIIe siècle (résume le livre de M. Barbeau sur cette ville d'amusements, avec celui de M. Mowbray Green sur l'architecture et les maisons de Bath à la même époque. Tableau pittoresque d'un monde assez bohême et plus mêlé qu'il ne l'était ailleurs en Angleterre). — L'esprit de l'architecture gothique. — Lord Dufferin (montre bien son caractère de grand seigneur anglais, qui préférait l'action politique à la littérature où il avait toutes les aptitudes nécessaires pour briller. Néanmoins, avec ses rares qualités, il n'eut pas en France, comme ambassadeur, la situation qu'il avait obtenue dans d'autres capitales : on se méfiait de son activité souvent dirigée, en des occasions précédentes, contre les intérêts de la France. Puis, on n'appréciait pas chez

nous à leur valeur ses goûts de sport, qui lui faisaient, à soixante-quatre ans, dans la campagne romaine, suivre les chasses à courre et sauter d'énormes palissades, « pour l'honneur de sa reine et de son pays »). — Chatham le Réformateur (Pitt espérait que ses triomphes militaires lui donneraient plus d'autorité pour effectuer à l'intérieur des réformes qu'il ne put faire aboutir. Du moins donna-t-il l'exemple du désintéressement en des charges où il eût pu s'enrichir comme ses prédécesseurs; et l'opinion publique lui en sut gré. Ce n'était pas un homme de parti; son rêve était de contrôler le roi par le gouvernement et le parlement par le peuple. Très démocrate, il travaillait à ruiner les cabales des grandes familles; mais tous les moyens lui semblaient bons pour atteindre ce but). — Lord Granville (sa biographie par Lord Edmond Fitzmaurice et les *Souvenirs* de son frère Frederick Leveson-Gower. Lord Granville se plaisait à se représenter comme un radical qui aimait la bonne société; et la société, bonne ou non, lui savait gré de son tact et de ses façons excellentes, qui assuraient plus d'indulgence à ses idées politiques. Mais, trop mesuré, trop précautionneux, il a plus d'une fois été battu par des diplomates d'une trempe plus rude, plus vulgaire, moins consciencieux. En 1870, il fut surpris par la guerre franco-allemande, au moment où son sous-secrétaire d'État lui assurait qu'on ne se souvenait pas avoir vu l'horizon politique plus calme. Durant la crise, il maintint une neutralité qui fut critiquée de tout le monde. Il empêcha obstinément M. Gladstone d'exprimer au comte de Bismarck le désir qu'aucune annexion de territoire n'eût lieu sans l'assentiment des habitants. A noter aussi qu'en 1881, il ne comprit pas tout d'abord la portée des premières communications de Gambetta sur la question d'Égypte. Il aurait même déclaré à l'ambassadeur de France qu'il ne croyait pas que cela servit à grand'chose). — La bataille des mers du Japon. — Recherches sur l'époque primitive du christianisme et de l'empire byzantin (archéologie des édifices. Refuse d'admettre la thèse du Dr Richter et de Miss Taylor, qui feraient remonter les mosaïques de Sainte-Marie Majeure à la fin de l'âge classique). — Le rachat des terres en Irlande. — L'étude du grec (doit être réservée à ceux qui ont des aptitudes spéciales; la reconnaissance de la valeur individuelle étant la base de toute éducation sérieuse. On oublie trop aujourd'hui que, si l'étude des langues classiques fit fureur au temps de la Renaissance, c'est surtout parce qu'on s'attendait à découvrir des trésors de savoir et de sagesse chez les écrivains antiques, dont on n'avait d'ailleurs pas de bonnes traductions). — Naples et Napoléon (publications récentes d'Auriol, Bonnefons, Coquelle, Holland Rose, Oscar Browning; M. Bonnefons donne peu d'inédit; et « M. Auriol est presque plus bonapartiste que Bonaparte ». Rappelle que la rupture de la paix d'Amiens ne fut pas causée, comme on le croit en général, par le refus des Anglais d'évacuer Malte, d'où serait venu l'ultimatum de la France; mais que ce fut au contraire l'Angleterre qui déclara la guerre, à cause de l'occupation

prolongée de la Hollande par les Français. Quant aux affaires de Naples, « il est stupéfiant qu'on ait pu croire possible de rallier la fille de Marie-Thérèse à la cause de la Révolution, d'amener la sœur de Marie-Antoinette à sympathiser avec les Jacobins. C'est un des nombreux incidents qui font douter que Napoléon fût un génie vraiment universel »). — Les Stuarts de M. Trevelyan (essai philosophique qui s'adresse aux esprits réfléchis plutôt qu'aux lecteurs désireux d'apprendre. On supporta Charles Ier pendant longtemps, parce que les Tudors, plus brutaux, avaient écrasé toute opposition locale et détruit tout moyen de résistance organisée. L'Angleterre n'en vivait pas moins alors sous un régime plutôt patriarcal, appuyé sur la coutume et non sur des règlements administratifs. Observations instructives sur l'intolérance religieuse de cette époque, qui sommeille encore et qui pourrait se réveiller tôt ou tard). — La défense du pays (les militaires croient l'invasion de l'Angleterre possible; les marins n'y croient pas. D'ailleurs, « les événements de 1870-71 n'ont pas moins altéré l'ardeur patriotique et militaire des Français que modifié l'équilibre européen. Et l'élévation de l'Allemagne au premier rang des puissances militaires n'offre pas pour les Anglais les dangereuses conséquences d'un triomphe napoléonien. Il est probable que, si un Bonaparte siégeait sur le trône de France, les Anglais n'auraient pu acheter paisiblement les actions du canal de Suez ni s'installer en Égypte »).

**44. — The Nineteenth century.** 1905, nov. — Fred. Peake. L'observation du dimanche. — H. W. Hoare. Les catacombes de Rome (leur histoire intérieure et extérieure; l'art dans les catacombes). — Violette Greville. La femme anglaise chez elle au XVIIe siècle. = Déc. Prince Kropotkine. La révolution russe. — Sir Frederick Pollock. L'organisation impériale et l'opinion canadienne. — J.-C. Tarver. L'incendie de Rome et les chrétiens (quelques sectaires, qui se disaient des chrétiens, ont très probablement pris part à l'incendie; les innocents payèrent pour les coupables et avec eux. Certains passages de l'Apocalypse, ch. XVII et XVIII, ont pu faire croire aux autorités romaines que les chrétiens étaient une dangereuse association secrète). = 1906, janv. Michael Mac Donagh. Comment se forme le Parlement (le système électoral depuis 1832). = Février. T. E. Kebbel. Le centenaire de Pitt.

---

**45. — Rivista storica italiana.** 1905, juill.-sept. — *F. Messea.* Note e curiosità storiche (intéressant recueil de notes et de documents sur Final en Ligurie). — *C. Stiavelli.* La storia di Pescia nella vita privata dal secolo XIV al XVIII (bon). — *G. Biermann.* Verona (assez intéressante histoire de l'art à Vérone depuis les Romains jusqu'au XVIIe s.). — *P. Revelli.* Modica (bonne monographie de cette petite ville sicilienne, étudiée surtout au point de vue géographique). — *F. Cereti.* Biografie Mirandolesi; vol. XIV-XV. — *Ch. Hülsen.* Il foro romano, storia e monumenti (utile traduction italienne d'un excellent livre). — *C. Bar-*

*bagallo*. La fine della Grecia antica (excellent). — *E. Ciaceri*. Sulla spedizione del re Pirro in Sicilia (estimable). — *J. Strzygowski*. Byzantinische Denkmæler; III (admirable publication; l'explication des mosaïques de Ravenne, présentée par J. Quitt, est des plus contestables : d'après lui, ce sont des allégories représentant non pas le sacrifice du Christ, mais la lutte contre Eutychès et l'hérésie monophysite, telle que l'exposa vers la fin du v^e s. un évêque de Tapsus d'Afrique, Vigilius). — *M. Rigillo*. La tragedia di Verona (tend à démontrer que le meurtre du roi Alboin par Rosemonde eut des causes purement privées, nullement politiques). — *S. Pivano*. I contratti agrari in Italia nell' alto medio evo (excellent). — *F. Rondolino*. I visconti di Torino (bon). — *Q. Santoli*. La guerra fra Pistoia e Firenze dal 1251 al 1254. I consoli e i potestà di Pistoia sino al 1297. Pistoiesi Ghibellini e scomunicati. — Francesco Petrarca e la Lombardia (recueil de travaux sur la vie de Pétrarque, publié sous les auspices de la *Società storica lombarda*). — Thomæ de Chaula, Gestorum per Alphonsum, Aragonum et Siciliae regem, libri quinque (importante contribution à l'histoire future de l'humanisme en Sicile). — *G. Miglioli*. Le corporazioni Cremonesi d'arti e mestieri nella legislazione statutaria del medio evo (étude très consciencieuse faite exclusivement d'après des documents d'archives). — *L. Pastor*. Ungedruckte Akten zur Geschichte der Pæpste, vornehmlich im xv, xvi und xvii Jahrh. — *Jos. Schnitzer*. Quellen und Forschungen zur Geschichte Savonarolas. II : Savonarola und die Feuerprobe. III : Bartolomeo Cerretani (études fort intéressantes sur le caractère de Savonarole et les sources de son histoire). — *A. Segre*. Lodovico Sforza et la Repubblica di Venezia (tend à démontrer que l'expédition de Charles VIII en Italie eut pour cause, moins encore les intrigues de Ludovic le More que la politique égoïste et exclusive de Venise; seul de tous les princes italiens, Alexandre VI entrevit les maux qui allaient fondre sur l'Italie et fut constant dans son opposition au roi de France). — *A. Battistella*. Il s. Officio e la Riforma religiosa in Bologna (remarquable). — *U. Santini*. La signoria degli Zampeschi in Forlimpopoli, 1535-1578 (bon). — Ouvrages relatifs à la Révolution française et au « Risorgimento ».

---

# CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

**France.** — M. Anatole CLAUDIN, libraire et bibliographe très érudit, vient de mourir âgé de soixante-treize ans. On lui doit un rapport sur *les Travaux relatifs à l'histoire de l'imprimerie*, qui a paru dans le tome II du Congrès bibliographique international, tenu à Paris en 1898, et une belle *Histoire de l'imprimerie au XV^e et au XVI^e siècle* (2 vol. in-fol., 1901, 1902).

— Les gouvernements généraux de l'Indo-Chine et de Madagascar se sont entendus pour fonder à l'Université de Paris un cours d'histoire coloniale. M. Prosper CULTRU, auteur d'un travail très estimé sur Dupleix, a été chargé d'inaugurer cet enseignement. Dans sa leçon d'ouverture, le 23 janvier 1906, il a donné, outre un aperçu rapide de notre histoire coloniale, en particulier pendant le ministère de Richelieu, des indications sommaires sur les sources et sur les principaux fonds d'archives. Il a constaté et il dit bien haut que ces archives, notamment celles du ministère des Colonies, sont mal aménagées, dépourvues de catalogues, presque inabordables pour les travailleurs : il y a juste *six places* disponibles! Puisse cette voix autorisée être entendue! (*Leçon d'ouverture du cours d'histoire coloniale fondé par les gouvernements généraux de l'Indo-Chine et de Madagascar*. Besançon, impr. Jacquin, 1906, 30 p.).

— Les *Mélanges H. d'Arbois de Jubainville* sont, comme le sous-titre l'indique, un « Recueil de Mémoires concernant la littérature et l'histoire celtiques, dédié à M. H. d'Arbois de Jubainville à l'occasion du 78^e anniversaire de sa naissance » (Fontemoing, 1906, VI-287 p.). Voici les articles d'un caractère historique dont il se compose : Paul COLLINET. Les éléments d'importation étrangère dans les lois du pays de Galles. — Camille JULLIAN. Les Salyens celto-ligures. — Ferdinand LOT. Recherches de toponomastique (*Uxellos* et *Oscellus, Oxima, Oxisama, Uccio, Ucciacus*). — P. LE ROUX. Une chanson bretonne : la mort de Duguay-Trouin. — Salomon REINACH. Un « tabou » guerrier chez les Gaulois du temps de César (commente le passage des *Commentaires*, VI, 18, qui offre « un exemple de la survivance d'un *tabou guerrier* qui mettait obstacle aux relations du père avec son fils »).

— Le tome III des *Rôles gascons*, qui vient d'être mis en vente (E. Leroux, *Documents inédits*, CC-792 p.), contient la fin des actes d'Édouard I^er concernant la Guyenne (1290-1307), les actes relatifs au Ponthieu qui ont été transcrits sur les rôles, enfin la table des noms propres des tomes II et III. L'éditeur, M. Charles BÉMONT, a fait pré-

céder le volume d'une introduction divisée en trois chapitres : le premier contient la description des rôles et un itinéraire d'Édouard Ier en France en 1273-1274 et en 1286-1289. Dans le chapitre II on trouvera la liste chronologique des sénéchaux de Guyenne et des connétables de Bordeaux, avec la biographie de chacun d'eux, la liste des baillies, prévôtés, bastides, châteaux et châtellenies mentionnés dans les rôles gascons d'Édouard Ier. Le chapitre III est un récit sommaire de la guerre anglo-française de 1293-1297 et un exposé des mesures prises par le roi d'Angleterre pour constituer, transporter, nourrir, ravitailler et renforcer l'armée qu'il envoyait en Guyenne. On y a utilisé de nombreux documents inédits; plusieurs ont été publiés, soit dans les notes, soit dans les deux appendices qui terminent la présente introduction.

— M. A. Dieudonné, employé au Cabinet des médailles (Bibliothèque nationale), nous a envoyé deux brochures intéressantes : *le Livre de raison de Guillaume d'Ercuis; monnaies de Philippe le Bel* (extrait de la *Revue de numismatique*, 1906. Rollin et Feuardent, 16 p.), et *les Variations monétaires sous Philippe le Bel*, examen des études consacrées à cette question par le colonel Borelli de Serres (extrait du *Moyen Age*, 1905. Champion, 41 p.). On y trouvera d'utiles indications et quelques documents nouveaux sur un sujet obscur encore et très controversé.

— La note que contient le dernier numéro de la *Revue historique* sur le tome V des *Lettres de Charles VIII* contient plusieurs inexactitudes concernant plusieurs lettres que l'on a reproché à M. de Mandrot d'avoir omises. M. de Mandrot nous écrit à ce sujet :

« La première de ces lettres : à Ludovic (le More), *14 août 1495* (*sic*), publ. par L.-G. Pélissier (*Arch. stor. ital.*, 5e série, XV, 104), est, en réalité, dans le recueil cité, datée d'Asti, le *10 août* (*1494*), et, de plus, elle est suivie de la signature « Loys », c'est-à-dire de Louis, duc d'Orléans, plus tard Louis XII.

« La seconde, au seigneur de Saint-Pol, de Lyon, 25 janvier (1496), tirée des *Mélanges Champollion*, I, 671, n'est point une missive, mais un mandement, car la signature royale « Charles » est suivie des noms des personnages qui, ce jour-là, assistaient au Conseil; il n'y avait donc pas à l'imprimer dans un recueil de missives.

« La troisième lettre, adressée aux Florentins, de Ponte-Corvo, 26 mai (1495), n'a nullement été omise, puisqu'elle est imprimée, mais à sa date, dans le recueil, t. IV, p. 214 et suiv., avec l'indication de sa source : *Mélanges Champollion*, I, 672.

« La quatrième, encore aux Florentins, en date de Lyon, 27 novembre (1495), tirée des mêmes *Mélanges* (vol. cit., p. 673), a été également reproduite dans le recueil, t. IV, p. 318.

« Enfin, la cinquième, toujours aux Florentins, signalée par notre rédacteur comme imprimée dans les *Arch. stor. ital.*, 1re série, VIII,

192 (et qui porte la date de Soissons, 4 juin (1498), y est bien effectivement reproduite, mais avec la signature « Loys », et, cette fois encore, c'est Louis XII, qui, devenu roi, l'a adressée aux Florentins, afin de les prier d'épargner Savonarole. Ainsi que l'atteste la réponse des Florentins, imprimée à la suite, cette missive arriva trop tard : frère Jérôme avait été brûlé vif le 23 mai précédent. »

— Nous avons reçu de M. Georges Pariset, professeur à l'Université de Nancy, deux très intéressantes brochures : 1° *les Aventures de Louis-François Vanhille, prisonnier de guerre chez les Anglais de 1806 à 1814* (extrait des *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1904-1905, 43 p.); c'est l'histoire d'un prisonnier de guerre laissé en liberté sur parole à Launceston, puis enfermé au camp de Dartmoor, d'où il réussit à s'évader (1811). Dans ses pérégrinations dans le sud de l'Angleterre, de Bristol à Londres, il paraît avoir cherché à fomenter secrètement un soulèvement des prisonniers français, qui aurait favorisé une tentative désirée de descente de Napoléon Ier en Angleterre. Arrêté à la Barbade, où il était parvenu à la suite de courses invraisemblables, et ramené à Plymouth, il fut envoyé sur un ponton. La chute de Napoléon le délivra au moment où il était sérieusement aux prises avec la justice de l'Amirauté. Conté avec vivacité et uniquement d'après les pièces mêmes de son procès, le récit se lit comme un roman. — 2° *La Revue germanique de Dollfus et Nefftzer, 1858-1868, d'après la Correspondance inédite des deux directeurs* (extrait de la *Revue germanique*, Alcan, 63 p.), est un chapitre instructif de la littérature d'opposition sous le second Empire; la fondation de la *Revue germanique* (il y avait eu déjà trois recueils fondés sous ce titre avant 1858) fut une tentative des plus intéressantes pour opérer un rapprochement entre la France et l'Allemagne, pour faire connaître aux Français l'Allemagne idéaliste et positive, humanitaire et guerrière, qui n'avait rien oublié des humiliations anciennes et qui se préparait à la revanche avec une persévérance que les Français soupçonnaient à peine. Cette ignorance, qu'entretenait le gouvernement impérial, fut la principale cause qui amena la mutilation de la patrie. C'est en vain que deux Alsaciens avaient, pendant dix ans d'efforts, essayé de conjurer la catastrophe.

— Nous avons reçu la première livraison de la revue nouvelle consacrée à l'histoire, à la littérature et aux arts du pays messin et de la Lorraine : *l'Austrasie* (Metz). Dans cette livraison, M. Fernand Des Robert a réédité avec commentaire ce qu'on appelle le *Grand Atour de Metz*, recueil de « statutz et ordonnances faictz entre les seigneurs gouverneurs de la noble et imperialle cité de Metz et les bourgeois », 1542. On publie également, d'après un manuscrit inédit, un « récit du subject pour lequel le roy fit ung voyage à Metz l'an 1603, ensemble des signes et marques de réjouissances qui y furent faites à son entrée ». Nous notons encore dans cette livraison un article du Dr Raulin sur Ambroise Paré à Metz; une jolie description de la foire à Metz il y a

sabeth méritait une étude particulière, non seulement au point de vue de l'histoire anecdotique et sociale, mais aussi au point de vue de l'histoire politique.

— L'excellente étude que M. Martinenche a consacrée à *Molière et le théâtre espagnol* (Hachette) attirera l'attention des historiens parce qu'elle ajoute une foule de détails nouveaux à ce que nous savons déjà de l'importance de l'influence espagnole en France sous Louis XIII et Louis XIV. M. Martinenche a en même temps très bien mis en lumière l'indépendance gardée par Molière vis-à-vis de ses modèles espagnols. Son génie nous apparaît en cela d'une originalité plus puissante que celle du génie de Corneille.

— La 5e série du *Mécanisme de la vie moderne* (Colin), par le vicomte G. d'Avenel, est consacrée aux grandes hôtelleries, à la Bourse, aux transports urbains, à la fabrication des faïences, porcelaines et tapisseries. Cet admirable répertoire de faits et de statistique est l'œuvre d'un véritable historien qui met le présent en relation et en comparaison avec le passé.

Livres nouveaux. — Histoire générale. — *Ch. Wickersheimer*. La médecine et les médecins en France à l'époque de la Renaissance. Maloine, 579 p. — *Louis Michon*. Le gouvernement parlementaire sous la Restauration. Pichon et Durand-Auzias. Prix : 6 fr. — *Ch. Samaran* et *C. Mollat*. La fiscalité pontificale en France au xiv^e siècle. Fontemoing. Prix : 10 fr. — *Jules Martin*. Gustave Vasa et la Réforme en Suède. Ibid. Prix : 10 fr. — *O. Noël*. Histoire du commerce du monde; t. III : Depuis la Révolution française jusqu'à la guerre franco-allemande. Plon-Nourrit, 691 p. et pl. Prix : 20 fr. — *Yves de La Brière*. Ce que fut la « Cabale des dévots », 1630-1660. Bloud, 64 p. in-16 (extrait de *Science et religion*). — *Georges Scelle*. Histoire politique de la traite négrière aux Indes de Castille. Contrats et traités d'Assiento. T. II. Larose et Tenin, xxvii-656 p. — *Abbé Deniau*. Histoire de la guerre de la Vendée. T. I. Angers, Siraudeau, 785 p. Prix : 7 fr. 50.

Histoire locale. — *Hector Espaullard*. Histoire de la ville de Noisy-le-Sec. Notes et documents inédits intéressant les communes de Noisy, Villemomble, Bondy, etc. In-4°, iv-525 p. Paris, Clavreuil. — *Abbé G. Monteunis*. Histoire de Leers. Lille, impr. Lefebvre-Ducrocq, xiv-337 p. Prix : 5 fr. — *Henri Parguez*. Le Vieux Poissy, d'après des documents inédits. Leclerc, 61 p. — *Émile Chantriot*. Les cartes anciennes de la Champagne. Catalogue et observations critiques. Berger-Levrault, viii-92 p. — *Henri Chardon*. Histoire religieuse de Marolles-les-Braux. Le Mans, libr. de Saint-Denis, vi-225 p. — *A. Marchand*. Pont-Château avant la Révolution. Abbeville, impr. Paillart, viii-371 p. in-16. — *E. Rigaux*. La commune de Boulogne en 1415. Boulogne-sur-Mer, impr. Hamain, 91 p. (Mémoires de la Soc. acad. de Boulogne-sur-Mer, t. XXIV). — *Victor Forot*. Une seigneurie du Bas-Limousin : Chaunac. Cheronnet, 112 p.

Documents. — Les jurades de la ville de Bergerac, tirées des registres de l'hôtel de ville, par *G. Charrier*; t. IX, X et XI (1653-1736). Bergerac, impr. Castanet. — *Henri Stein* et *Léon Le Grand*. La frontière d'Argonne (843-1659); procès de Claude de La Vallée (1535-1561). A. Picard et fils, viii-326 p. Prix : 4 fr. 50. — Les étapes de Georges Bangofsky, officier lorrain. Fragments de

son journal de campagne, 1797-1815, recueillis par son petit-neveu, *Alexandre de Roche du Teilloy*. Berger-Levrault, 118 p. — Archives de Bretagne. T. XIII : Journal inédit d'un député de l'ordre de la noblesse aux États de Bretagne pendant la Régence, 1717-1724. Rennes, impr. Simon (Société des Bibliophiles bretons), 241 p. in-4°. — *Vicomte de Grouchy* et *Paul Cottin*. Journal inédit du duc de Croÿ, 1718-1784. Flammarion, 2 vol., lxiv-528 et 531 p. — *Émeri de Foucault*, prieur de Pierrefonds. Mémoire des révolutions arrivées à la ville de Pierrefonds pendant les guerres civiles du XVI^e siècle. Suivi de documents inédits sur la destruction du château, par le *comte de Caix de Saint-Aymour*. Compiègne, impr. du Progrès de l'Oise, 14 p. — *Stéfane-Pol*. De Robespierre à Fouché. Notes de police; papiers secrets. Flammarion, VIII-312 p. in-16. Prix : 3 fr. 50.

**Belgique.** — Le 15 février 1906 est mort à Liège M. Jules HELBIG, artiste peintre et archéologue distingué; il était né dans la même ville en 1821. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire de la peinture au pays de Liège depuis l'introduction du christianisme jusqu'à la révolution liégeoise et à la réunion de la principauté à la France*. Liège, 1873. — Une deuxième édition de ce livre, considérablement augmentée, a paru en 1903 sous ce titre : *la Peinture au pays de Liège et sur les bords de la Meuse*. — *La Sculpture et les arts plastiques au pays de Liège et sur les bords de la Meuse*. Bruges, 1890. — M. J. Helbig avait activement collaboré à la *Biographie nationale*, au *Bulletin de la Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc*, au *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, au *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois* et à la *Revue de l'art chrétien*, dont il était devenu le directeur en 1883.

— L'*Annuaire de l'Université de Louvain* pour 1906 contient une série de rapports très intéressants sur l'activité des divers séminaires historiques pendant l'année académique écoulée. Voici la liste des travaux qui y ont été préparés : I. Séminaire de M. le professeur Cauchie. Histoire ecclésiastique : R. COPPENS, *l'Élaboration de la théorie conciliaire, son application aux conciles de Pise, de Constance et de Bâle*. — A. BRUYNSEELS, *la Doctrine de Jean Gerson sur le pouvoir de l'Église*. — P. URBAIN, *Lefèvre d'Étaples et la Réforme en France*. — G. BUYSSCHAERT, *les Polémiques dogmatiques en France au sujet du luthéranisme (1520-1545)*. — A. VANDERHEEREN, *Calvin : Institutio christianae religionis*. — J. LENS, *les Théories politico-religieuses de Théodore de Bèze*. — J. LOTTIN, *le Colloque de Poissy*. — V. MEEUSEN, *Suarez et ses idées ultramontaines*. — E. TOBAC, *les Controverses « de auxiliis divinae gratiae » en Espagne et à Rome de 1581 à 1607*. — L. NOËL, *l'Augustinus de Cornelius Jansenius*. — J. VERMAUT, *la Question biblique du concile de Trente à Richard Simon*. = Institutions du moyen âge : C. BAUR, *Saint Jean Chrysostome au moyen âge latin*. — A. BLONDIAU, *les Polémistes et la querelle des investitures depuis Pascal II jusqu'au concordat de Worms*. — A. MOTTART, *Hugues de Flavigny*. — A. WAUTHY, *les Théories des écrivains politiques depuis le concordat de Worms jusqu'à la mort de Louis de Bavière (1122-1347)*. — DE MOREAU D'ANDOY, *l'Abbaye de Villers pendant*

*son âge d'or (XII^e et XIII^e siècles).* — M. Legrand, *les Cathares ou Albigeois.* — R. de Smedt, *le Mouvement franciscain au XIII^e siècle.* — A. Fierens, *les Ecrits des zélateurs de la règle aux premiers temps de l'histoire franciscaine.* — Van Haelst, *les Origines de l'ordre des Frères Prêcheurs (1216-1257).* — A. Monin, *l'Inquisition.* — J.-B. Goetstouwers, *les Corporations à Namur aux XIII^e et XIV^e siècles.* = Exercices pratiques sur les sources à la Faculté de théologie : P. Delannoy, *l'Influence du Concordat de 1516 quant à la collation des bénéfices.* — B. de Craene, *les Assemblées générales du clergé de France.* — E. Dero, *le Rôle des agents du clergé et l'utilité de leurs rapports.* = II. Section d'histoire moderne. Séminaire de M. le professeur Mœller. Étude collective sur le *Chronicon Hanoniense* de Gislebert de Mons.

**Allemagne.** — Le 30 janvier 1906 est mort, à l'âge de quarante-quatre ans, le D^r Edward Bratke, professeur extraordinaire d'histoire ecclésiastique à Breslau. — Le 8 février est mort, âgé de soixante-quinze ans, le D^r Wilhelm von Christ, professeur ordinaire de philologie classique à Munich. On connaît surtout sa *Geschichte der Griechischen Litteratur,* qui, en peu de temps, atteignit quatre éditions; on lui doit aussi de nombreux mémoires sur la géographie ancienne. — Le 9 février est mort, âgé de soixante-quatorze ans, le D^r Otto Zœckler, professeur ordinaire d'histoire ecclésiastique à Greifswald. — A Stuttgard est mort le directeur de la bibliothèque du Wurtemberg, D^r W. von Heyd, âgé de quatre-vingt-trois ans. Il avait commencé par étudier la théologie; en 1857, il entra à la bibliothèque de Stuttgard, à laquelle il consacra quarante ans d'une activité ininterrompue. Sa *Geschichte des Levantehandels im Mittelalter* (1878), qui a été traduite en français (1885-1886), a fondé sa réputation comme historien. Sous les auspices du Comité d'histoire du Wurtemberg, il a publié une excellente *Bibliographie der Württembergischen Geschichte.* — Le D^r Moritz Heyne, professeur à Gœttingue, est mort à l'âge de soixante-neuf ans. Il a publié sur les institutions privées de l'Allemagne des études fort intéressantes pour l'histoire; mentionnons seulement son dernier grand ouvrage : *Fünf Bücher deutscher Hausalterthümer;* le tome I est consacré à l'habitation, le tome II à l'alimentation.

— Le D^r W. Wiegand a été nommé professeur ordinaire d'histoire moderne à Strasbourg. — Le D^r Beyerle, professeur de l'histoire du droit allemand à Breslau, a été nommé en cette même qualité à Gœttingue.

— Le 3 mars dernier, sous la présidence de M. von Bœtticher, ministre d'État et président de la province de Saxe, a été fondée à Wiehe, ville natale de l'historien L. von Ranke, une *Société Ranke* (*Rankeverein*), qui aura pour objet de constituer à Wiehe un Musée Ranke et de publier tous les ans un rapport contenant des dissertations relatives à Ranke et à son œuvre. On est membre de la Société moyennant une cotisation de 3 marks, membre à vie moyennant

25 marks. Nous relevons dans la liste des membres signataires de l'appel les professeurs von Below, Bresslau, Cartellieri, Heldmann, G. Hertzberg, Hitzig, Lamprecht, E. Marcks, Ed. Meyer, Niehues, Rachfall, Varrentrapp.

— A propos de la récente édition de la Chronique de Salimbene, M. Léon Clédat nous écrit :

« J'ai comparé l'édition de Salimbene dans les *Monumenta* avec les copies et collations que j'avais faites moi-même au Vatican en 1875-1876. Les endroits, bien peu nombreux, pour lesquels je n'étais pas d'accord avec l'éditeur, ont été collationnés à nouveau par M. Halphen, membre actuel de l'École de Rome. Je puis donc indiquer en toute sûreté les quelques corrections qui suivent : fol. 223 r°, 2e col. : « Quo « nomine vocatus fui, » au lieu de : « Quo nomine probatus fui[1]. » — Fol. 232 r°, rubrique : « Quare quandoque..., » au lieu de : « Quod « quandoque[2]. » — Fol. 248 r°, 1re col. : « Cur pi pi faris, » au lieu de : « Cum... » — Fol. 254 v°, 1re col. : « Mittite partes eis, » au lieu de : « Mulsum mittite eis. » « Sed hodie non fit ita, immo habenti dabi- « tur, » au lieu de : « Non fit sed ut in evangelico habenti dabitur. » — En outre, je crois que, fol. 223 r°, 2e col., *in heremo* est une distraction de Salimbene pour *in heremitorio*. La note *d* de la page 219 de l'édition ne devrait pas renvoyer seulement au *Giornale della letteratura Italiana*, mais aussi à la *Revue des langues romanes*, 3e série, VIII, 99, et à la *Romania*, 1882, p. 582. Enfin, dans la note de la page 113, la véritable forme du présent du verbe *boire* en vieux français est « je bui » et non « je buis ». L. C.

— Nous avons reçu de la librairie Cotta (Stuttgart et Berlin, 1906) deux volumes sur les tentatives faites par les Anglais pour coloniser l'Irlande, depuis la conquête du XIIe siècle jusqu'au milieu du XIXe : *die Kolonisation in Irland*, par le Dr Moritz Julius Bonn. Cette histoire est divisée en cinq livres : 1° colonisation par les Anglo-Normands; 2° destruction de l'organisation des clans au XVIe siècle; 3° les « plantations » en Ulster et Munster; 4° le système de « plantations » sous la République; 5° la domination coloniale (jusqu'à la catastrophe de 1845).

**Grande-Bretagne.** — La leçon d'ouverture de M. Charles Oman comme « Clichele professor of modern history » à Oxford (*Inaugural lecture on the study of history, delivered on wednesday, february 7, 1906.* At the Clarendon press, 30 p.) est, en quelque sorte, une réponse à la leçon d'ouverture prononcée quelques mois auparavant par M. C. H. Firth. Ce dernier pense qu'à l'Université les étudiants doivent apprendre à penser et à travailler par eux-mêmes, que, pour l'histoire en particulier, il ne suffit pas qu'ils y viennent faire provision de faits

1. Cf. p. 20 de ma thèse latine.
2. Cf. *Annuaire de la Faculté des lettres de Lyon*, t. I, p. 207.

ou d'idées exposées par les autres, mais qu'il leur est aussi nécessaire d'en connaître la méthode, de s'initier à la pratique des « sciences auxiliaires », etc. M. Oman estime au contraire que le mode d'enseignement et d'examens suivi à Oxford répond parfaitement aux besoins de la grande majorité des étudiants, qu'il n'y a pas d'utilité à faire ou à préparer des érudits. « On naît historien, on ne le devient pas. » D'ailleurs, l'érudit se laisse trop facilement accabler par la masse des faits qu'il entasse, et, pour M. Oman, Lord Acton est le type de l'érudit qui lit tout, qui sait tout et qui ne produit rien. L'esprit de recherche doit être banni de l'Université, qui demeure confinée dans l'enseignement secondaire. C'est précisément à cette situation inférieure que M. Firth se propose de la soustraire.

— *Lectures on early English history*, by William Stubbs. Edited by Arthur Hassall (Longmans, Green and Co., 1906, vi-391 p. Prix : 12 sh. 6 d.). — Recueil de leçons professées à diverses époques (était-il impossible de les déterminer?) par l'illustre évêque d'Oxford, alors qu'il n'était encore que « regius professor » à l'Université. En voici l'indication : les institutions anglo-saxonnes; la féodalité; les lois et la législation des rois normands; le *Dialogus de Scaccario;* les *Leges Henrici primi;* les assemblées de comté (shiremoot) et de centaine (hundredmoot); les chartes de liberté données par le roi Étienne; le Domesday book et les terriers postérieurs; l'histoire comparée des institutions médiévales en Europe; les éléments nationaux parmi les nations européennes; les langues des principaux états européens; origine et organisation de l'Église chez les peuples germains, latins, francs, celtiques et anglais; origine historique de la loi européenne; les systèmes de tenure foncière pratiqués pendant le moyen âge en Europe; les institutions européennes pendant le pré-moyen âge; les rois et leurs conseils en Angleterre, en France et en Espagne; les fonctions des assemblées nationales; le principe représentatif et son développement; des systèmes judiciaires appliqués pendant le pré-moyen âge; développement du principe constitutionnel au xiii^e et au xiv^e siècle; la politique extérieure de l'Angleterre et ses débuts au xiii^e siècle. — On le voit, pour être composé de pièces et de morceaux, le livre ne manque pas d'unité; c'est une sorte de complément à l'*Histoire constitutionnelle*. On aura certainement profit à le lire; une table des noms de choses permettra de le consulter utilement. Mais ce n'est pas un instrument de travail, parce qu'il n'y a que de très rares et maigres renvois aux sources. A la fin de quelques chapitres, M. Hassall a mentionné sommairement certains ouvrages parus depuis que Stubbs écrivit ces leçons, et, dans une très brève préface, il s'est contenté de dire que, depuis Stubbs, la science avait déjà fait des pas en avant. Il laisse à chacun le soin de se mettre au courant des questions. Sachons-lui tout de même gré de ce qu'il nous apporte de nouveau.

— Une brochure de M. G. G. Coulton intitulée : *The monastic*

*legend* (Londres, Simpkin, Marshall and C°, 1905, 19 p. Prix : 1 sh.), est une critique véhémente de *Henri VIII et les Monastères anglais,* livre qui a été publié il y a déjà plusieurs années par le P. Gasquet, et dont il existe, comme on sait, une traduction française. L'auteur, qui se déclare nettement le champion des idées religieuses et morales de l'anglicanisme, a montré par des exemples topiques avec quelle habileté l'auteur du livre a su atténuer ou passer sous silence les témoignages contraires à sa thèse principale et mettre en relief au contraire des témoignages postérieurs et de moindre autorité. C'est un défi en règle que M. Coulton porte à l'abbé Gasquet, et il paraît tirer un argument triomphant en faveur de sa thèse du fait que cet érudit ne lui a point répondu. Cet « argumentum ex silentio » est sans valeur; mais la brochure de M. Coulton doit être signalée; elle contient des données vraiment curieuses sur l'art de solliciter les textes.

— La librairie Archibald Constable a mis en vente un volume de *Northamptonshire families,* par M. Oswald Barron. Ce volume est un complément à l'histoire du comté de Northampton dans la série des histoires de comtés publiée sous le patronage de feu la reine Victoria; chaque comté aura de même son volume d'histoire généalogique (il y en aura donc en tout quarante), qui pourront être acquis séparément, comme peut être l'histoire de chaque comté.

— M. William A. Shaw, à qui l'on doit le *Calendar* des papiers du Trésor au P. Record Office, a publié à Londres, chez Sherratt et Hugues, un volume in-folio intitulé : *The Knights of England;* c'est une liste, dressée depuis les plus anciens temps, des chevaliers appartenant à tous les ordres de chevalerie qui ont été institués en Angleterre, en Écosse et en Irlande. On y a joint une liste des « knights bachelors » qui ont été adoubés en Irlande, par G. B. D. Burtchaell (2 vol., 1250 p. Prix en souscription : 42 sh.).

**État-Unis.** — L'Université de Chicago s'est proposé de faire connaître les principaux documents relatifs à l'histoire ancienne de l'Orient. Trois séries de publications ont été préparées : la première, *Ancient Records of Assyria and Babylonia,* sous la direction de M. R. F. Harper, professeur de langues et de littératures sémitiques; la deuxième, *Ancient Records in Egypt,* sous celle de M. James H. Breasted, professeur-adjoint d'égyptologie et de langues sémitiques; la troisième, *Ancient Records of Palestine,* sous celle de William R. Harper, professeur et chef du département des langues et littératures sémitiques. La seconde série est la première qui ait pris une forme définitive; quatre volumes sont annoncés pour 1906.

— Nous avons reçu un volume intitulé : *Publications. The Mississipi historical Society*, Edited by Franklin L. Riley. Vol. VII (Oxford, Mississipi, 1903). — Ce volume contient les articles suivants : colonel J. H. Jones. Le siège de Vicksburg (souvenirs d'un officier de troupe). — J. S. Mac Neilly. Une brigade du Missis-

sipi aux derniers jours de la Confédération. — Robert Bowman. Le comté d'Yazoo pendant la guerre civile. — Stephen D. Lee. La division de Johnson à la bataille de Franklin, 30 novembre 1864. — J. G. Deupree. Souvenirs du service dans la première cavalerie du Mississipi, 1861-1863. — Miss Mary J. Welsh. Souvenirs sur la guerre entre les États (souvenirs recueillis par une personne qui vécut au moment de la guerre de sécession dans le comté de Kemper). — Bowman. La reconstitution du comté d'Yazoo (après la guerre de sécession). — Paul H. Saunders. Le colonel Félix Labauve (biographie d'un Français établi en Amérique peu après 1815; homme du sud et ardent démocrate, mort le 12 juin 1879). — Mrs. N. D. Deupree. Greenwood Le Flore (fils d'un Français, Louis Le Fleur, qui s'établit à Mobile en 1792; colonel et homme du sud, lui aussi, « le dernier chef des Chactas à l'est du Mississipi »; mort le 21 août 1865). — N. H. Hardy. Souvenirs du temps où l'on entreprit de « reconstruire » le pays dans l'est et le sud-est du Mississipi. — Franklin L. Riley. Vie du colonel J. F. H. Claiborne (mort en 1884). — James W. Garner. La carrière sénatoriale de J. Z. George. — W. D. Jenkins. Le choléra en 1849 (il sévit cruellement parmi les nègres dans les basses terres du Mississipi). — William A. Love. Le comté de Lowndes; ses antiquités, ses colonies de pionniers. — T. H. Lewis. Les chroniqueurs de l'expédition de De Soto (en Floride, sous Philippe II). — H. S. Halbert. Origine de Mashulaville (en 1809). — Peter J. Hamilton. Les Anglais dans la Floride occidentale (au xviii^e siècle). — John W. Monette. Les inondations du Mississipi. Le progrès de la navigation et du commerce sur les eaux de ce fleuve et sur ceux des grands lacs, 1700-1846.

**Italie**. — Un nouveau périodique, le *Bollettino storico piacentino,* paraît, sous la direction du professeur Stefano Fermi, à Plaisance, en fascicules bimestriels; le but de cette publication est de faire connaître Plaisance et son territoire dans le domaine de l'histoire, des lettres, des arts et des sciences.

— L'administration municipale de Bologne a décidé la publication d'un *Bullettino* bimestriel consacré à faire connaître les livres et manuscrits de la Bibliothèque de l'« Archiginnasio » de cette ville; il paraîtra sous la direction de M. Albano Sorbelli, directeur de la bibliothèque.

— La thèse de M. George Duruy sur le cardinal Carafa avait déjà subi les corrections de M. Coggiola. Mais dom R. Ancel, grâce à des recherches étendues dans les archives de Florence, de Venise, du château Saint-Ange, de Modène, de Turin, de Parme, etc., nous apporte des précisions nouvelles sur la crise capitale du pontificat de Paul IV (*la Question de Sienne et la politique du cardinal Carlo Carafa, 1556-1557,* in-8°, 90 p. Extrait de la *Revue bénédictine*. Bruges, 1905). Il montre fort bien que la politique de Carafa, si muable et si trompeuse,

n'avait d'autre objet que « la poursuite d'intérêts de famille, même au prix des intérêts les plus sacrés de l'Église », à savoir la constitution d'un état de Sienne au profit des Carafa. Par contre, Paul IV semble devoir être dégagé de toute complicité directe dans les intrigues du cardinal-neveu. « L'erreur de Paul IV et sa grande responsabilité a été d'élever son neveu aux honneurs du cardinalat, de lui donner le premier rôle dans le gouvernement de l'Église, de n'exercer sur ces actes qu'un contrôle lointain. » H. HR.

**Espagne.** — Deux membres de l'Académie de l'histoire, MM. Manuel Danvila et José Gómez de Arteche, viennent de mourir. M. Danvila avait écrit beaucoup d'ouvrages historiques, dont les plus connus sont : *El Poder civil en España* (6 vol.), *la Expulsión de los moriscos*, l'histoire du *Reinado de Cárlos III* et l'*Historia documendada de las comunidades de Castilla*. La plupart de ces livres sont mal composés et ressemblent parfois à des amas de fiches qui attendent une rédaction définitive; mais ils sont riches en documents et en renseignements nouveaux. — M. Gómez d'Arteche était un géographe en même temps qu'un historien. Sa *Géographie militaire de l'Espagne* est excellente. Son domaine propre était celui de l'histoire militaire, qu'il a enrichie surtout avec son maître ouvrage sur la *Guerre de l'Indépendance, histoire militaire de l'Espagne de 1808 à 1814*. C'est à ce point de vue qu'est intéressant son dernier livre sur le *Règne de Charles IV*. Il laisse inachevée une histoire de Ferdinand VII, souverain dont il était un panégyriste déclaré.

— Un groupe de professeurs et d'érudits vient de fonder à Madrid une revue trimestrielle dont le titre est *Cultura española*. Elle est divisée en six sections, parfaitement indépendantes en ce qui concerne leur direction et leur confection, ce qui donne à la *Cultura española* l'aspect d'une fédération de revues. La section d'histoire, qui en est la première, est dirigée par notre collaborateur, le professeur d'histoire du droit, M. Altamira, et par le prof. M. Ibarra, avantageusement connu par sa collection de documents inédits pour l'histoire d'Aragon. Une section spéciale a été réservée à l'histoire littéraire et la philologie : son directeur est M. Menéndez-Pidal, l'auteur bien connu de *la Legenda de los infantes de Lara*. Suivent une troisième section, dédiée à la littérature moderne (théâtre et livres), et dirigée par deux critiques très réputés : MM. R.-D. Perés et E. Gómez-Daquero, et la section d'art, dont le directeur, M. Lampérez, fait une part considérable aux sujets historiques. La cinquième section (philosophie et religion) a été confiée aux professeurs MM. Asin et Gómez-Izquierdo, qui lui ont donné un caractère très impartial et historique. Il ne faut pas oublier que M. Asin est l'historien de la philosophie arabe en Espagne. Il y a enfin une section *Varia* où, pour le moment, les sujets de pédagogie sont traités par le professeur M. Ribera et les questions internationales par M. Maura-Gamazo. Le tout forme un gros volume de 300 pages. — La section

d'histoire, qui nous touche de plus près, publie des articles, la bibliographie des sources (celle de l'histoire d'Aragon commence dans le n° 1), des documents inédits, des comptes-rendus, un dépouillement systématique des revues espagnoles et étrangères et une chronique. Parmi les collaborateurs assidus de cette section, il faut citer MM. Codera, Hinojosa, Elias de Molins, Herrera, Chabas et quelques érudits de l'Amérique espagnole. Plusieurs hispanistes, tels que MM. Desdevises du Dezert, Shepherd, Humbert, Fitzmaurice Kelly, Farinelli, etc., ont promis leur concours.

— Je serais plus à mon aise pour dire tout le bien que je pense de la brochure de M. Rafaël Altamira, *Trabajos de investigacion en la catedra y el seminario de historia general del derecho, 1903-1905* (Oviedo, Ad. Brid, 1905), et de la méthode appliquée dans le séminaire d'Oviedo, si je n'y étais cité d'une façon particulièrement honorable. Ce petit opuscule permet de bien augurer du travail de rénovation entrepris par quelques hommes de cœur dans les universités espagnoles. — H. HR.

---

*L'un des propriétaires-gérants,* G. Monod.

---

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

LA

# POLITIQUE FRANÇAISE EN ÉGYPTE

## A LA FIN DU XVIIIe SIÈCLE.

*(Suite et fin[1].)*

---

La monarchie a poursuivi à plusieurs reprises l'exécution de vastes plans commerciaux, de véritables plans de pénétration asiatique. Lorsqu'on rapproche des tentatives accomplies en même temps ou a peu d'années de distance, sur des points quelquefois très éloignés les uns des autres, on aperçoit entre elles un lien et l'on voit s'en dégager un plan.

L'année même où il lit au Conseil un « Mémoire sur le commerce », qui est tout un programme de relèvement maritime, Colbert fonde la Compagnie des Indes, lui assure un fonds considérable, une flotte, des comptoirs dans l'Indoustan, un établissement à Madagascar (1664). Un an après, il charge M. de La Haye-Vantelet d'obtenir de la Porte l'ouverture à notre marine du port de Suez et de la mer Rouge (1665). L'année même (1670) où il renouvelle à M. de Nointel les instructions données cinq ans auparavant à M. de La Haye, il invite nos consuls dans le Levant à lui faire connaître « de quels moyens l'on pourrait se servir pour avoir fréquemment des nouvelles des Indes, combien de caravanes de Perse et des Indes il vient chaque année dans leur échelle, combien elles emploient de temps dans chaque voyage, tant en allant qu'en revenant..., etc. ». En 1702, le comte de Pontchartrain charge un émissaire de se rendre auprès du roi de Sennaar et du négus d'Abyssinie et de chercher de ce côté un accès à la mer Rouge. L'année même où cet envoyé, Le Noir du

1. Voir *Revue historique*, t. XCI, p. 1.

Roule, périt assassiné, un autre agent, Jean-Baptiste Fabre, part en mission auprès du shah de Perse (1704). Ainsi rapprochées par leur date et par leur objet, toutes ces tentatives apparaissent comme les différentes parties d'un même tout, d'un plan traditionnel de pénétration aux Indes par les grandes routes commerciales de l'antiquité.

La royauté a été hantée par ce plan jusqu'à ses derniers instants. L'Inde a exercé sur elle une sorte de fascination. Le commerce de cette région lui est apparu comme le commerce par excellence, « le grand commerce », « le seul qui soit considérable » et qui permette d'assurer à jamais la prospérité économique du royaume. Détourner cette source de richesses et la capter au profit de nos nationaux a été, depuis Colbert, l'objectif invariable de tous nos ministres, de tous ceux du moins qui ont eu le souci de leurs devoirs, le but suprême de leurs efforts en matière maritime et commerciale.

Ils ont essayé de l'atteindre, tantôt par l'une, tantôt par l'autre des voies qui s'offraient à les y conduire : par le Cap, par l'Égypte et la mer Rouge, par l'Asie Mineure et le golfe Persique, par la Perse et l'Asie centrale. En 1768, la route du golfe Persique paraissait avoir les préférences du gouvernement royal. Entre le duc de Praslin, ministre de la Marine, M. de Perdrian, consul de France à Alep, et la Chambre de commerce de Marseille, s'élaborait un vaste plan qui resta d'ailleurs sans effet, en vue d'attirer le commerce de l'Inde dans la Méditerranée par la voie de Bassora, de Bagdad et d'Alep[1]. Deux ans après, la chute de Choiseul entraînait dans l'oubli la question de l'accès aux Indes, par quelque voie que ce fût.

Une foule de documents prouve au contraire la fidélité du public à cette idée, dont on peut ainsi suivre la trace jusqu'au moment où le gouvernement s'en empara, pour essayer encore une fois de la réaliser. Mais ce n'est ni la voie de Bagdad ni celle de la Perse que désigne l'opinion publique; c'est celle dont, par trois fois, le grand Colbert a essayé de nous ouvrir l'accès : celle de Suez et de la mer Rouge.

1. « Mémoire sur le commerce que la nation française peut entreprendre dans le golfe Persique, Bassora, Bagdad et échelles du Levant, présenté en 1768 à Monseigneur le duc de Praslin, ministre de la Marine, par le sieur Petro de Perdrian, consul de France à Alep, etc. » (Arch. hist. de la Chambre de commerce de Marseille, HH 2, 1768.)

Amener à Suez les marchandises des Indes, en assurer le transport, par un moyen quelconque, route, canal maritime ou canal dérivé du Nil, entre la mer Rouge et la Méditerranée, telle est la solution dont le public continue à se montrer partisan. Cette solution suppose deux conditions, qui apparaissent comme la clef de voûte de tout le système : l'ouverture au pavillon français de la mer Rouge et du port de Suez, fermés à toutes les marines chrétiennes, et la liberté, pour nos marchandises, de « transiter » par le territoire égyptien. C'est par là que l'Égypte devient partie au procès; mais elle n'y intervient, pour ainsi dire, que par voie de conséquence. L'Égypte ici n'est pas une fin, elle n'est qu'un moyen. La fin dernière, le but essentiel, demeure l'Inde, qu'il s'agit d'atteindre pour en capter le commerce. Ramener le commerce de l'Inde dans la Méditerranée, en lui rendant l'accès de sa route primitive, et profiter de la situation prépondérante acquise en Égypte par les Français pour le placer entre leurs mains, ainsi peut se définir l'objet général de l'entreprise. Distincte, sinon indépendante, de la question d'Égypte, la question de Suez n'est qu'un des aspects de cette vaste et complexe question de l'Inde, qui se pose à la fois au Cap, en Égypte, dans le golfe Persique et dans l'Asie centrale.

Les mémoires qui traitent de la conquête de l'Égypte font tous une part importante à la communication de l'Europe avec l'Inde. Mais il en existe aussi qui traitent spécialement de cet objet et n'envisagent la conquête que comme un moyen d'atteindre leur but. En 1773, par exemple, M. de Grimoard propose que la France et la Hollande s'unissent pour mettre la main sur le détroit de Bab-el-Mandeb, établir un agent à Moka, se frayer un passage de Suez au Caire et tenir ainsi à leur discrétion la puissance anglaise dans l'Inde[1]. Est-il un titre plus significatif que celui-ci : *Mémoires sur la nouvelle route aux Indes orientales*[2]? Cette route, c'est naturellement celle de Suez, par laquelle Louis de Laugier rêve « d'associer Marseille, sa patrie, au port de Lorient, pour faire avec plus d'aisance, de sûreté et

1. « Mémoire sur les projets que la France et la Hollande peuvent former relativement à l'Asie et sur les motifs qui doivent engager ces deux puissances à s'unir pour y opérer une révolution. » (Arch. des Aff. étr., Mémoires et documents, Indes orientales et colonies françaises, 7, 7, 1773.)

2. Arch. des Aff. étr., Mémoires et documents, Indes orientales et colonies françaises, 7, 7.

de bénéfice le commerce des Grandes-Indes ». De Pondichéry à Marseille, il y a environ 1,800 lieues, tandis que de Pondichéry à Lorient il y en a presque quatre fois autant. « On peut tout au plus calculer le temps de la nouvelle route au tiers de celui que demande l'ancienne. » Aveuglé par une illusion qui lui faisait croire le sultan résigné à se dessaisir de l'Égypte, Laugier ne doutait pas qu'il ne nous accordât le passage des troupes, de l'artillerie et des munitions, l'autorisation de construire au Caire « une bonne citadelle pour 8 à 10,000 Français », une « forteresse moyenne » à Alexandrie, des magasins et casernes bien retranchés à Suez et le droit de tenir garnison dans ces trois villes. Ces concessions pourraient être le prix de la loyale assistance que nous offririons aux Turcs dans leur prochaine et inévitable guerre avec les Russes. Grâce à ces dispositions, nos troupes arriveraient à Pondichéry « en meilleur état que ne le serait un régiment qu'on ferait passer de Strasbourg à Marseille..., tranquilles possesseurs de la communication des deux mers, nous serions bientôt en état d'humilier les Anglais en Asie et de leur faire la loi, ainsi qu'aux autres puissances qui y commercent ».

Mais comment établir cette communication? Au moyen d'un canal, répond Laugier, qui ne désespère pas de persuader au divan d'exécuter ce travail à ses dépens, moyennant l'envoi « des hydrauliques et des architectes dont il manque ». Le gouvernement fera partir pour Alexandrie deux ingénieurs, deux capitaines marchands avec douze matelots robustes, auxquels s'adjoindraient sur place deux commis français et un interprète. Seuls initiés au secret, les deux ingénieurs entreprendraient un voyage d'études, se donnant « pour deux académiciens célèbres allant interroger la nature dans ces climats »; ils revêtiraient le costume des Grecs. Leur exploration s'étendrait aux côtes de la mer Rouge, au port de Suez, aux terres qui séparent ce port de Coptos sur le Nil, au Caire et à Alexandrie.

La proposition d'un canal de jonction n'est déjà plus nouvelle, l'idée en est désormais admise, presque banale. Il n'y a plus de dissidence que sur la question du tracé. Le baron de Waldner[1], qui rejette absolument l'hypothèse d'un canal dérivé du Nil, préfère au tracé direct de Suez à Péluse un canal de vingt-huit lieues de longueur, allant de Suez au lac de Sirbonide, près de

1. Arch. des Aff. étr., Mémoires et documents, Turquie 14 à 15.

Gaza. Une précision qui va jusqu'à la minutie supplée comme toujours à la faiblesse de l'argumentation. Dimensions du canal, prix et durée des travaux, tout est prévu, déterminé. Parmi ces puérilités, on est surpris de trouver des idées justes, des détails intéressants. C'est ainsi que Waldner détruit la légende de l'inégalité des deux mers, objection qu'il traite de « fantôme de l'ignorance » et de « crainte vulgaire ». Il est curieux aussi de le voir proposer l'emploi de la main-d'œuvre indigène, de ces vagabonds que le gouvernement turc n'a jamais su fixer, c'est-à-dire des Bédouins nomades, pour lesquels il aurait voulu construire « une maladrerie sur les bords de Suez, près des fontaines de Moïse ».

Il faut, dans ces projets, faire une place à part à celui du baron de Tott, parce qu'il resta, pour ainsi dire, moins platonique que les autres. Pendant son séjour en Égypte, en qualité d'inspecteur des échelles du Levant, Tott jeta les bases d'une entente avec le grand douanier Cassis et envoya même à Suez un certain Delalanne, dont le déplacement figure sur les comptes de l'inspection pour une somme de 765 piastres[1]. C'est la seule indication que l'on ait au sujet de cette mission. Revenu à Constantinople, Tott mit sous les yeux de Mustapha III le projet d'un canal de jonction entre la Méditerranée et la mer Rouge, projet que le sultan aurait accueilli avec une faveur dont l'exemple est fort rare en pareille matière. Ce serait en effet, avec la proposition d'El-Eudj-Ali en 1586, la seule velléité que la sublime Porte eût jamais manifestée de résoudre le problème par ses propres moyens.

Malgré d'aussi pressantes sollicitations, le gouvernement français fit preuve, jusqu'en 1785, d'une indifférence qui contraste avec l'activité des Anglais. Ceux-ci profitèrent en effet beaucoup mieux que nous des bonnes dispositions d'Ali-Bey, qui gouverna l'Égypte de 1766 à 1773 et qu'on a prétendu hanté de toutes les vastes conceptions de Bonaparte, de Méhémet-Ali et de M. de Lesseps. Des Anglais indépendants de la Compagnie des Indes passèrent avec lui une convention qui ouvrait Suez à leurs navires; leur pavillon y parut déjà de son vivant. Peu de temps après la mort de ce mameluk, l'Anglais Bruce, ancien consul de sa nation à Alger, revenant d'un voyage en Éthiopie, obtint de Mohammed-Abou-Dahab, successeur d'Ali-Bey, la confirmation

1. Arch. des Aff. étr., carton intitulé : Inspection des échelles; inspection du baron de Tott.

du privilège accordé à ses nationaux (avril 1773)[1]. La Porte répondit à ces premières démarches par le firman de 1774, qui interdit l'accès du port de Suez aux navires francs venus de l'Inde.

Ce firman n'empêcha pas les Anglais de fréquenter la mer Rouge et de négocier avec Abou-Dahab. En janvier 1775 arrivèrent à Suez deux vaisseaux, l'un chargé de marchandises, l'autre destiné seulement à précéder le second en opérant des sondages et en indiquant la route par des signaux[2]. Ils furent bientôt rejoints par un agent de la Compagnie anglaise des Indes, porteur de lettres du gouverneur de Bombay, et qui repartit au bout de cinq mois, emportant pour 30,000 écus de marchandises d'Europe et 80,000 écus en espèces. Le 7 mars 1775, intervint un traité entre « le sérénissime et très puissant prince Mohammed-Abou-Dahab et l'honorable Warren Hastings, président et gouverneur pour la nation britannique dans le Bengale[3] ». Aux termes de ce traité, acheté à haut prix, les Anglais obtenaient la liberté absolue de la navigation entre Suez et l'Inde, toutes sortes de sûretés pour le transport de leurs marchandises de Suez au Caire, l'abaissement des droits à 6 1/2 °/₀ pour les provenances de Madras et du Bengale, à 8 °/₀ pour celles de Surate et de Bombay. A partir de ce moment, il n'y a pas de dépêche où notre consul n'annonce l'arrivée de quelque navire anglais à Suez. Presque chaque fois aussi prenait terre quelque officier de la Compagnie des Indes, porteur de dépêches importantes. Tantôt c'est un agent du gouverneur de Bombay, tantôt un conseiller au conseil supérieur de Madras, tantôt un colonel et deux ou trois fonctionnaires qui gagnent Alexandrie en toute hâte et s'embarquent sur le premier navire venu, en partance pour l'Europe, pour Trieste, de préférence à Marseille. Un nommé Baldwin, résidant au Caire, est spécialement chargé d'assurer leur passage et de veiller sur cette correspondance[4].

Ces allées et venues mystérieuses finirent par donner l'alarme

1. Arch. des Aff. étr., Correspondance consulaire, Le Caire. Lettre du consul Danurat, en date du 24 avril 1773.

2. Arch. des Aff. étr., Correspondance consulaire, Le Caire. Lettres du consul Mure en dates des 20 février et 6 juin 1775.

3. Arch. des Aff. étr., Correspondance consulaire, Le Caire, 1775.

4. Arch. des Aff. étr., Correspondance consulaire, Le Caire. Lettres du consul Mure, 15 mars 1776, 15 décembre 1776, 15 janvier 1777, 3 mars 1777, 5 avril, 23 avril 1777.

au Caire, à Constantinople et à Versailles. Dès 1776, le sultan essaya d'y couper court par un commandement. Comme cette mesure était restée sans effet, la Porte se décida à émettre un nouveau firman, dans lequel, avouant franchement ses craintes sur la profanation des villes saintes et la conquête de l'Égypte, elle enjoint de saisir les navires et les marchandises qui arriveraient à Suez. Ce firman n'était pas dû à la seule initiative de la Porte, mais aussi à l'intervention de l'ambassadeur d'Angleterre lui-même, agissant à l'instigation de la Compagnie des Indes. Celle-ci, jalouse de la concurrence que le commerce libre lui faisait par cette voie, n'avait pas hésité à solliciter l'appui du gouvernement turc pour y mettre obstacle. Cet exemple mémorable des entraves créées au commerce national par une compagnie privilégiée fit sur les esprits une impression d'autant plus forte qu'il eut un dénouement plus inattendu.

Une caravane anglaise s'étant acheminée, peu de temps après, de Suez au Caire, les beys la firent détrousser et piller par les Bédouins (1779). Il paraît probable qu'en se faisant complice de cet acte barbare, le gouvernement anglais obéissait surtout au désir de couper court pour jamais à un commerce qu'il craignait de voir tomber entre les mains des Français, beaucoup plus solidement établis au Caire et depuis beaucoup plus longtemps que ses propres sujets[1].

La France apporta d'abord à combattre les menées de l'Angleterre une extrême timidité. Elle en fut pourtant très exactement tenue au courant et reçut même d'Égypte des offres spontanées de service. En 1775, le grand douanier avertit le consul Mure que Mohammed-Bey verrait avec plaisir les bâtiments français fréquenter la mer Rouge et exploiter le commerce de l'Inde par cette voie[2]. Notre consul répondit en indiquant au bey les conditions préalables d'un projet de cette nature : liberté du transit par Suez et abaissement des droits de douane. Puis, il en référa à sa cour, en demandant les pouvoirs nécessaires pour traiter. La réponse du ministre Sartine n'exprime qu'indécision

1. Rapport du maréchal de Castries au roi sur le commerce des Indes par la mer Rouge, 1er octobre 1785. (Correspondance de Turquie, vol. 173. Voy. aussi la lettre de Magallon à Choiseul-Gouffier, 23 avril 1785, Correspondance de Turquie, vol. 172.)

2. Arch. des Aff. étr., Correspondance consulaire, Le Caire. Lettre du consul Mure, 20 février 1775.

et crainte de se compromettre[1]. Il ne faut pas, dit-il, se laisser entraîner par des promesses à des démarches imprudentes. La difficulté vient de la situation politique de l'Égypte. « Si ce pays était indépendant du grand seigneur, comme les régences de Barbarie, on pourrait traiter avec le souverain et le déterminer à nous accorder un privilège dont le résultat pourrait flatter son avarice ou le désir de faire prospérer son pays. Mais, quoique dans le fond la Porte ait conservé peu d'influence sur l'Égypte, elle la regarde cependant comme une de ses provinces, et le grand seigneur en est reconnu encore pour le seul prince légitime. » En somme, tout en félicitant le consul de son attitude, le ministre lui refuse l'autorisation nécessaire pour traiter. En 1780, Vergennes lui-même jugeait encore opportun d'attendre, ou bien la soumission entière de l'Égypte pour négocier avec la Porte, ou bien son émancipation complète pour s'entendre avec les beys.

L'initiative du gouvernement se borne, jusqu'en 1783, à l'envoi de quelques officiers aux Indes par la mer Rouge. M. de Grandmaison, commissaire des guerres, après avoir perdu trois de ses compagnons en route, mourut lui-même dans la traversée de Mascate à Bombay. Il s'était chargé d'instruire nos négociants de l'Inde de toutes les notions nécessaires à ceux qui auraient envie d'entretenir des relations avec l'Europe par la mer Rouge et l'Égypte. Les Anglais prétendirent avoir trouvé dans ses papiers un plan d'attaque de Bombay, et les autorités françaises de l'Inde durent le désavouer (1776-1777)[2]. Plus heureux que son prédécesseur, M. de Montigny, parti de Constantinople, parvint sans encombres au terme de son voyage (1777-1778)[3]. Ces missions prennent une certaine importance, si l'on songe que la guerre éclata, en cette même année 1778, entre la France et l'Angleterre et remit en question la domination de l'Inde. Dès le commencement des hostilités, un Français, nommé Froment, partit de Pondichéry pour se rendre en France par l'Égypte. En arrivant à Versailles, il soumit au maréchal de Castries, ministre de la Marine, des observations qui firent

1. Arch. des Aff. étr., Correspondance consulaire, Le Caire. Lettre du ministre Sartine, 2 octobre 1775.

2. Arch. des Aff. étr., Correspondance consulaire, Le Caire, 3 mars 1777 et 17 juin 1777.

3. Arch. des Aff. étr., Correspondance consulaire, Lettre du consul Mure, 3 mars 1777.

peut-être germer dans l'esprit de ce ministre l'idée du plan dont il poursuivit plus tard l'exécution. Aussi, après la signature des préliminaires de Paris, Froment fut-il chargé d'en porter la nouvelle aux Indes par la même voie (1782). Il en profita pour recueillir de nouvelles indications, dresser une carte et communiquer ses idées au gouverneur français de l'Inde, qui en fit l'objet d'un rapport à sa cour[1].

De leur côté, les Anglais n'avaient pas mis fin à toute tentative de communication avec l'Inde par Suez. En 1781, des négociants engagèrent avec Ibrahim et Mourad-Beys des pourparlers qui restèrent d'ailleurs sans effet.

C'est dans ces circonstances que la paix de Versailles (1783) et l'envoi à Constantinople d'un nouvel ambassadeur, le comte de Choiseul-Gouffier (1784), vinrent donner le signal d'une remarquable tentative. « Quant à la navigation de la mer Rouge, que le grand Colbert avait à cœur de procurer à la France, Votre Majesté ne doit pas s'attendre que la Porte, qui l'a refusée constamment à Louis XIV, se prête à la lui accorder[2]. » Ainsi s'exprimait Saint-Priest, avec une franchise un peu brutale, en s'adressant à Louis XVI au retour de son ambassade. « Au reste, » ajoutait-il quelques lignes plus bas, « Votre Majesté peut aisément se passer du consentement des ministres ottomans. La station d'une ou deux frégates françaises dans la mer Rouge y assurerait son pavillon et le rendrait maître de ce riche commerce. » Mais, avant d'employer la force, ne pouvait-on recourir à un autre moyen? A défaut du consentement de la Porte, ne pouvait-on se contenter de celui des maîtres de l'Égypte, sauf à solliciter ensuite la ratification du sultan? Jusqu'alors, c'est à Constantinople que le gouvernement français avait cherché la solution du problème; désormais, c'est au Caire qu'il transporte la négociation. C'est ce qui fait le caractère propre et l'originalité de la campagne diplomatique menée, de 1783 à 1787, par le maréchal de Castries, le comte de Choiseul-Gouffier et divers agents subalternes pour l'introduction du pavillon français dans la mer Rouge.

1. Arch. des Aff. étr., Mémoires et documents, Indes orientales, Chine, Cochinchine, 19, 5. Lettre adressée, le 13 décembre 1780, par le sieur Froment à M. de Fleurieu, ministre de la Marine.

2. « Mémoire du comte de Saint-Priest sur le commerce de la France en Levant. » (Arch. des Aff. étr., Mémoires et documents, Turquie 17, 15.)

Au mois de juillet 1783, le gouvernement français envoya en Orient quelques officiers de marine, en vue de reconnaître « l'état de défense et les moyens d'attaque » des îles de l'Archipel et des côtes de l'Empire ottoman. Il profita de cette circonstance pour charger l'un d'eux, le comte de Bonneval, de se rendre en Égypte et d'y faire une enquête sur les relations commerciales de Suez avec l'Inde. « Le sieur comte de Bonneval », disaient les instructions remises à cet officier, « prendra du sieur Mure, consul à Alexandrie, tous les éclaircissements relatifs à une exploitation si désirable. Il fera un voyage au Caire, et même à Suez, s'il le peut avec facilité. Il prendra une connaissance entière de notre factorerie du Caire, livrée à elle-même dans cette ville immense[1]. » M. de Bonneval n'ayant pu remplir les termes de ce programme, les instructions qui lui avaient été données furent reproduites dans celles de Choiseul-Gouffier, en date du 9 mai 1784[2], où elles prirent place entre des articles relatifs à la mer Noire et à la Perse, dans le vaste plan commercial dont il faut faire honneur au maréchal de Castries. L'ambassadeur était invité à fournir « un tableau de comparaison des deux voyages » par Suez et par Bassora, ainsi que « des cartes exactes tant de la mer Rouge que de ses côtes et des points principaux de l'Égypte ». Les instructions laissent voir une préférence marquée par cette route, par laquelle un messager pouvait parvenir de Marseille à Bombay en quarante-huit jours.

A peine arrivé à Constantinople, le 10 décembre 1784, Choiseul-Gouffier chargea un lieutenant de vaisseau, M. de La Prévalaye, de la mission confiée, l'année précédente, à M. de Bonneval[3]. Dans des instructions très développées, il le mit au courant de tout ce qui pouvait lui être utile, retour et débit des marchandises de l'Inde, résultats obtenus par les Anglais, etc., et lui traça pas à pas sa conduite. Aussitôt parvenu devant Alexandrie, La Prévalaye débarquera de sa corvette, *la Poulette*, sans autre suite qu'un dessinateur et trois ou quatre hommes de son équipage. Après s'être entretenu avec notre consul général, il se rendra à Rosette et remontera le Nil jusqu'au Caire, où le consul l'aura adressé à une personne sûre. Là, il liera connais-

1. Arch. des Aff. étr., Correspondance de Turquie, vol. 169, 9 juillet 1783.
2. Arch. des Aff. étr., Correspondance de Turquie, vol. 170, 9 mai 1784.
3. « Mémoire pour servir d'instruction particulière à M. de La Prévalaye, 10 novembre 1784. » (Arch. des Aff. étr., Correspondance de Turquie, vol. 171.)

sance avec le grand douanier Antorun Cassis et fera en sorte de s'insinuer dans la confiance des beys. Il ne s'agit pas, pour le moment, de passer une convention avec eux, mais seulement de chercher à connaître les droits qui seraient, le cas échéant, payés à Djedda, à Suez et au Caire. La Prévalaye étudiera aussi les moyens d'établir à Moka et à Djedda des agents officiels reconnus par les Turcs. L'ambassadeur pourrait ensuite faire armer par quelque négociant un bâtiment dont il solliciterait l'admission à Suez. La mission de La Prévalaye n'eut malheureusement pas plus de succès que celle de Bonneval; il suffit de la publicité donnée à sa venue pour l'empêcher d'arriver jusqu'au Caire.

Sans se laisser décourager par deux échecs consécutifs, Choiseul-Gouffier renouvela les mêmes instructions à un troisième officier de marine, M. de Truguet, au commencement de 1785[1]. Il l'autorisa, en outre, à traiter avec les beys. Truguet prit terre à Alexandrie, gagna le Caire sous un déguisement et se mit en rapport avec un négociant marseillais, Charles Magallon, qui, depuis le transfert de notre consulat du Caire à Alexandrie, remplissait bénévolement envers ses compatriotes l'office du consul le plus dévoué. La femme de ce commerçant exerçait sur la principale femme de Mourad-Bey une influence qu'elle faisait servir au bien de son pays. « Je ne cesse, par l'entremise de ma femme », écrit Magallon lui-même, « de cultiver l'amitié des grands. Il ne se passe pas de semaine et même de jour que nous ne nous rappelions à leur mémoire par l'envoi de petites bagatelles que nous savons leur faire plaisir. Ma femme jouit de leur estime; elle n'aura pas de peine à m'y faire participer. » C'est grâce aux intelligences de ce ménage de négociants dans le harem que Truguet réussit à entrer en pourparlers avec Mourad-Bey, à se faire écouter et à traiter directement avec ce Mameluk, sans qu'il lui en coûtât autre chose que des prévenances et « quelques présents de bien peu de valeur par rapport à la magnificence d'un prince dont le luxe presque fabuleux était le produit de brigandages continuels ». Mourad-Bey, en la fidélité duquel Truguet affirme sa confiance, lui promit de venir lui-même à cheval, à la tête de toute sa maison, veiller à la sécurité de nos caravanes entre Suez et le Caire. Malgré cette assurance,

1. Arch. des Aff. étr., Correspondance de Turquie, vol. 172. Lettre de Choiseul-Gouffier au maréchal de Castries, en date du 26 février 1785.

Truguet jugea prudent de passer une convention avec un cheik arabe, dont tous les marchands turcs achetaient la protection pour le transport de leurs marchandises d'une ville à l'autre. Il acheva de nous mettre à couvert de toute surprise en traitant également avec le grand douanier Joseph Cassab. Il obtint enfin de Mourad la promesse de faire contresigner par Ibrahim-Bey le traité intervenu entre eux, et lui en laissa une copie qui parvint bientôt après à Constantinople, revêtue de la signature d'Ibrahim. Truguet rejoignit ensuite sa corvette, pourvu de toutes les informations désirables sur le commerce de l'Inde et d'une carte de la mer Rouge, autrefois dressée par les Anglais[1].

Les actes du 10 janvier 1785 se composent donc de trois traités qui se complètent l'un l'autre. Le premier, en dix-huit articles, signé par Truguet et Mourad-Bey, et, ultérieurement, par Ibrahim-Bey, stipule que les négociants français seront accueillis et protégés à leur passage en Égypte, à l'aller comme au retour; que les marchandises de l'Inde payeront 2 °/₀ au pacha, 4 °/₀ au commandant de l'Égypte, et seulement 3 °/₀ en tout lorsqu'elles seront destinées à la France; qu'aussitôt après l'arrivée de nos navires à Suez, les beys pourvoiront au transport du chargement au Caire, avec toute la célérité et la sécurité possibles. Le second acte, dans lequel le grand douanier se laisse qualifier de « protecteur, surintendant et bon conseiller » des négociants français, enregistre la promesse de ne pas élever le taux des droits de douane. Le troisième enfin met à la charge d'El-Hadj-Naser-Chedid, cheik arabe, le salaire de l'escorte et les péages prélevés par les tribus du désert et le rend personnellement responsable de tout accident fâcheux survenu en chemin, moyennant le paiement d'une somme fixe pour chaque charge de chameau[2].

Les succès incroyables de Truguet surpassèrent toutes les espérances de Choiseul-Gouffier, qui en rendit compte au maréchal de Castries, le 26 février 1785. C'est avec orgueil qu'il comparait ce résultat presque gratuit aux millions dépensés par les Anglais et cette trilogie de traités, édictant toutes les garanties possibles,

1. Arch. des Aff. étr., Correspondance de Turquie, vol. 172. Lettre de M. de Truguet au ministre, 24 février 1785.

2. Arch. des Aff. étr., Correspondance de Turquie, vol. 172. Ces actes sont annexés à la lettre de Choiseul-Gouffier, en date du 26 février 1785.

à leur traité déchiré de 1775. Restait à obtenir l'assentiment de la Porte, dont les beys avaient réservé le consentement. Choiseul-Gouffier entreprit de « faire concevoir au grand vizir tous les avantages qui devaient résulter pour l'Empire ottoman de sa condescendance à nos désirs ». Il songea même, pour augmenter le poids de son argumentation, à se procurer un diamant de 40,000 écus que ce ministre faisait chercher partout. Notre ambassadeur rencontrait en effet, dans l'entourage du sultan, plus de préventions que jamais contre son projet. D'ailleurs, malgré toutes les précautions prises tant à Constantinople qu'au Caire, des lettres de nos négociants d'Égypte ne tardèrent pas à répandre le bruit de nos succès. Ce simple soupçon mit tout le corps diplomatique en émoi. L'ambassadeur d'Angleterre multiplia sur-le-champ les démarches auprès de la Porte; tous les autres ministres suivirent son exemple. Dans ces conditions, il était à craindre qu'une confirmation solennelle des engagements pris par les beys ne servît qu'à stimuler le zèle de nos rivaux. Cette confirmation paraissait d'ailleurs de jour en jour moins probable. Le grand vizir venait d'être déposé, le mufti arrêté[1].

Sans renoncer à poursuivre une négociation dont il prévoyait la lenteur, Choiseul-Gouffier conseilla cependant de n'en pas attendre la fin pour profiter des avantages acquis. Une clause du traité de Truguet avec les beys obligeaient ceux-ci à faire bon accueil aux navires français qui arriveraient à Suez avant la ratification de l'arrangement par la Porte. Pourquoi ne pas profiter de cette faculté provisoire pour faire une première expédition de marchandises des Indes à Suez? « Deux vaisseaux d'environ 600 tonneaux seraient suffisants ». Choiseul-Gouffier conseille d'en confier l'armement à un négociant marseillais, M. de Seymandi, qu'il avait engagé à se rendre à Versailles pour en conférer avec le maréchal de Castries[2].

Un hasard fournit justement la preuve des bonnes dispositions des beys à notre égard. La corvette *l'Auguste,* qui avait quitté Pondichéry le 22 janvier 1785, mouilla à Suez le 23 avril, ayant

1. Arch. des Aff. étr., Correspondance de Turquie, vol. 172. Lettre de Choiseul-Gouffier à Castries, en date du 26 mars 1785. Lettre de Magallon à Choiseul-Gouffier, en date du 23 avril 1785.

2. Arch. des Aff. étr., Correspondance de Turquie, vol. 172. Choiseul-Gouffier à Castries, le 25 avril 1785.

à bord M. de Canaple, lieutenant-colonel, chargé de dépêches pour la cour, le comte de Rully, colonel du régiment d'Austrasie, et M. de Ménesse. Le commandant de la ville signifia aux passagers de ne pas débarquer avant l'arrivée des ordres du Caire. A peine instruits de cet incident par Magallon, Ibrahim et Mourad prirent immédiatement toutes les mesures nécessaires au débarquement de nos officiers et à leur passage à travers l'Égypte[1].

A Constantinople, au milieu de l'anarchie qui suivit la déposition du grand vizir, Choiseul-Gouffier put surprendre au capitan pacha, qui exerçait les fonctions de kaimakan, une « lettre d'amitié » aux beys d'Égypte, appelant leur protection sur « les navires et les sujets français qui vont et viennent par la mer de Suez, avec des lettres pour leur consul, de la part des négociants de leur nation établis aux Indes[2] ». Titre d'une valeur contestable, mais que le caractère exceptionnel des circonstances pouvait faire considérer comme suffisant. Le sort de nos traités dépendait de la rapidité de nos résolutions. Les beys venaient d'envoyer à la Porte une députation, dont la mission équivalait à une déclaration d'indépendance. Spécifiant eux-mêmes les conditions qu'ils voulaient bien s'imposer, ils ne consentaient plus, au lieu du tribut annuel dont ils éludaient le paiement depuis deux ans, qu'à fournir quelques provisions à la caravane de La Mecque. Ce n'était donc plus la permission de la Porte qu'il s'agissait d'obtenir, mais bien son silence, tout au plus son aveu. Choiseul-Gouffier croyait pouvoir en répondre, pourvu qu'on agît sans retard. Les étrangers en effet n'avaient pas cessé leurs démarches. L'ambassadeur d'Angleterre avait envoyé en Égypte, sous prétexte de lui chercher des médailles, un Italien qui lui servait d'espion. Choiseul-Gouffier comptait bien faire voyager notre homme désagréablement et lui interdire tout accès auprès des beys, mais il était moins sûr de pouvoir déjouer « la vigilance intéressée de l'Empereur et l'activité de l'internonce ». Il n'était pas jusqu'à Venise qui n'eût mis en mouvement son nonce et ses

1. Arch. des Aff. étr., Correspondance de Turquie, vol. 172. Magallon à Choiseul-Gouffier, 23 avril 1785; Choiseul-Gouffier à Castries, 5 juin 1785, et Mure à Castries, 5 juin 1785.

2. Arch. des Aff. étr., Correspondance de Turquie, vol. 172. Choiseul-Gouffier à Castries, le 10 mai 1785.

consuls. « Il n'y a pas un moment à perdre, » concluait Choiseul-Gouffier[1].

En France, cependant, le ministre de la Marine perdait son temps et sa peine à lutter contre l'opposition de la Compagnie des Indes que le contrôleur général Calonne venait de ressusciter par arrêt du 14 avril 1785. Depuis cette funeste décision, le maréchal de Castries s'ingéniait à concilier avec les offres qu'il avait reçues de M. de Seymandi le monopole de la nouvelle compagnie, qui s'étendait à la mer Rouge. Il fit appel, pour sortir d'embarras, aux lumières de Saint-Priest, de Tott, de Choiseul-Gouffier et de M. de Cabre, inspecteur du commerce du Levant. Le texte de l'arrêt du 14 avril 1785 était formel. Aux termes de cette disposition, le commerce d'Inde en Inde demeurait bien libre; mais l'article 7 en exceptait expressément la Chine, le Japon et la mer Rouge. Aucun espoir, par conséquent, de pouvoir faire entrer dans les opérations demeurées libres le commerce d'Inde en Égypte. « Nul négociant ne pourra donc spéculer par Suez s'il n'y est invité positivement et en rétractation ou modification de la défense. Sans cela, ajoutait M. de Cabre, nos traités avec les beys, malgré la sanction future de la Porte, deviendraient sans effet et ne seraient que de la besogne préparée pour les Anglais. » Il serait affreux, pensait l'inspecteur, qu'un si bon ouvrage fût sacrifié à une entreprise déjà mauvaise en soi; il n'y aurait pas à hésiter, s'il le fallait, à sortir cette opération inespérée des entraves du privilège exclusif, et, puisqu'elle pouvait opérer une révolution dans le système général de l'Inde, devait-elle être arrêtée par « une minutie des convenances et de l'intérêt particulier »? De deux choses l'une, ou l'arrêt du 14 avril « serait plié à la voie de Suez », ou il était incompatible avec elle, et il n'y avait pas à hésiter à le révoquer[2].

L'avis qu'il eût été préférable de suivre est certainement celui qu'exprimait M. de Cabre dans ses deux lettres, d'une argumentation irréfutable. Mais cette solution rencontrait chez Calonne une insurmontable opposition. Le contrôleur général croyait sa Compagnie des Indes « la plus belle chose du monde ». Vergennes lui-même témoignait quelque répugnance à se passer du

1. Arch. des Aff. étr., Correspondance de Turquie, vol. 173. Choiseul-Gouffier à Castries, les 5 juillet 1785 et 24 juillet 1785.

2. Arch. des Aff. étr., Correspondance de Turquie, vol. 172. M. de Cabre au maréchal de Castries, les 4, 5 et 26 mai 1785.

consentement de la Porte : « Il répétera qu'il a résidé quatorze ans à Constantinople, qu'il connaît bien les Turcs et qu'il est plus qu'inutile de subordonner une chose décidée et commencée à une chimère », écrit M. de Cabre, que ces lenteurs impatientent. Aussi dût-on se résigner, pour vaincre l'opposition de la compagnie, à transiger avec elle et à faire appel à son concours. M. de Seymandi « prendrait l'attache de la Compagnie », qui aurait recours à lui pour exploiter le commerce de l'Inde par la voie de Suez.

Il ne restait plus qu'à mettre les deux parties d'accord. Seymandi présenta, le 6 juin 1785, au maréchal de Castries, un mémoire[1], par lequel il offrait de consacrer un premier fonds de trois millions au commerce de l'Inde par Suez et proposait à la compagnie de s'unir à lui, en vue de cette opération. Il fixait ensuite les conditions de son compromis avec la compagnie, l'intérêt qui reviendrait à chacun dans les affaires communes, le traitement que recevraient ses agents dans les comptoirs, car l'opération projetée consistant, pour ainsi dire, dans l'exploitation d'une ligne Suez-Pondichéry, restait absolument distincte des opérations proprement dites de la Compagnie des Indes.

Ce programme reçut, dans une assemblée générale tenue le 27 août 1785, de profondes modifications. Les administrateurs ne dissimulèrent pas leur mauvaise opinion de l'opération qui leur était soumise, maintinrent leur droit exclusif à s'en charger et n'y consentirent que par condescendance envers la politique du gouvernement. Ces réserves faites, ils délibérèrent d'envoyer à Moka un bâtiment chargé de marchandises de l'Inde, qu'un autre navire transporterait à Suez, tandis que le premier effectuerait à Moka son chargement de café pour l'Europe. Enfin, « pour attacher M. de Seymandi d'une manière distinguée à son service », la Compagnie le nomma son directeur à Marseille, avec 12,000 livres d'appointements[2].

Se contentant du peu qu'on lui accordait, le maréchal de Castries chercha à en tirer le meilleur parti possible. Puisqu'un vaisseau de la Compagnie se rendrait à Moka, un bâtiment du roi lui ferait escorte et croiserait dans la mer Rouge, jusqu'à ce que

1. Arch. des Aff. étr., Correspondance de Turquie, vol. 172. « Mémoire sur le commerce des Indes par la mer Rouge », par M. de Seymandi, 6 juin 1785.

2. Arch. des Aff. étr., Correspondance de Turquie, vol. 173. Procès-verbal d'une assemblée de la Compagnie des Indes, 27 août 1785.

les marchandises de l'Inde fussent arrivées à Alexandrie. Le commandant de ce bâtiment aurait ordre de se saisir de tous les navires du pays chargés de café ou d'autres marchandises à destination de l'Égypte si, contre toute attente, Ibrahim et Mourad-Beys manquaient à leurs engagements. Des frégates croiseraient entre Damiette et Alexandrie pour intercepter, au besoin, le trafic de ce côté et en imposer aux Mameluks. Il s'agissait « de si bien cimenter nos traités que l'exécution la plus stricte n'en puisse jamais être subordonnée aux passions et aux caprices des différents beys d'Égypte ». Tel est le plan qu'exposait le maréchal de Castries le 1er octobre 1785 dans un magistral rapport au roi[1]. En l'écoutant retracer l'historique de son entreprise, on ne se douterait pas qu'elle était alors si près de sa fin.

La Compagnie acheva en effet de la perdre en la faisant traîner en longueur. Elle commença par réclamer une série de garanties aussi impossibles à obtenir de la Porte que dépourvues d'efficacité : un passeport pour son vaisseau, *le Calonne;* un firman pour son agent à Moka, M. de Montcriff; une lettre du sultan pour le gouverneur de Moka et pour le chérif de La Mecque. Choiseul-Gouffier objecta en vain l'inutilité de pareilles mesures[2]. La Compagnie demanda ensuite communication des traités de 1785; le ministre la lui refusa, dans la crainte qu'elle ne commît des indiscrétions au profit de la compagnie anglaise[3]. Telle est la défiance qu'elle avait su lui inspirer! Elle mit enfin si longtemps à armer un navire, *le Prince de Condé*, que, lorsqu'il fut en état de prendre la mer, les circonstances ne permettaient plus de l'expédier.

La Porte s'était en effet décidée à ressaisir le pouvoir en Égypte et avait chargé le capitan-pacha de réduire les beys à l'obéissance (1787). Celui-ci venait précisément de recevoir leur soumission, quand une frégate française, *la Vénus,* jeta l'ancre à Suez. Magallon sollicita aussitôt du capitan-pacha l'escorte nécessaire au transport des passagers et des dépêches; il fut éconduit,

1. Arch. des Aff. étr., Correspondance de Turquie, vol. 173. Rapport du maréchal de Castries au roi sur le commerce des Indes par la mer Rouge, 1er octobre 1785. — Même volume : Lettres du maréchal de Castries à Mure, consul d'Alexandrie, et à Choiseul-Gouffier, 20 septembre 1785.

2. Arch. des Aff. étr., Correspondance de Turquie, vol. 173. Choiseul-Gouffier à Castries, 10 octobre 1785.

3. Arch. des Aff. étr., Correspondance de Turquie, vol. 173. Le maréchal de Castries au contrôleur général Calonne, 22 décembre 1785.

et ce n'est qu'en plaçant sous les yeux de l'officier turc la lettre que Choiseul-Gouffier avait obtenue de lui deux ans auparavant qu'il put venir à bout de sa résistance. Encore fut-il enjoint à la frégate de repartir le plus tôt possible. Après le départ du capitan-pacha, Magallon réussit cependant à se concilier l'amitié des nouveaux beys et obtint du plus puissant d'entre eux, Ismael, une lettre invitant les commerçants français de l'Inde à expédier des marchandises à Suez et leur promettant la protection de quiconque participait au gouvernement de l'Égypte. En présence de cette assurance, la Compagnie des Indes fit enfin partir son navire, *le Prince de Condé*, qui n'arriva à Suez que le 29 mars 1789. Magallon put encore le faire recevoir et en fit transporter la cargaison au Caire[1]. Mais tant de lenteurs avaient fait passer le moment où la France aurait pu introduire son pavillon dans la mer Rouge.

Moins incapable que la Compagnie, le gouvernement se servait encore fréquemment de la voie de Suez pour sa correspondance avec l'Inde. Mais le procédé auquel il avait recours présentait de graves inconvénients. Il confiait ses dépêches à des commissaires spéciaux, dont le voyage attirait l'attention, provoquait les intrigues des Anglais et faisait monter à 30,000 livres les frais d'une simple dépêche. Le 18 décembre 1787, Magallon proposa un système moins coûteux et plus sûr : deux « pakbots », dont l'un partirait en octobre et l'autre en mars, feraient le service entre l'Inde et Suez, où ils arriveraient approximativement en mai et en décembre; Magallon se faisait fort de trouver des hommes obscurs pour porter les dépêches, à l'insu des Anglais et des gens du pays, jusqu'à Alexandrie, où elles seraient expédiées à Marseille sur des bâtiments nolisés par lui. Ainsi, à défaut du commerce, la poste au moins eût utilisé la route que deux siècles de persévérante lutte nous avaient enfin ouverte[2].

L'espèce de faillite d'une entreprise sur laquelle on avait fondé de si grandes espérances suscita contre la Compagnie des Indes une violente opposition. La plupart des Chambres de commerce de France protestèrent contre son privilège exclusif et en demandèrent la suppression. Les mémoires adressés à la cour par les

1. Arch. des Aff. étr., Correspondance consulaire, Le Caire. Lettre de Magallon, 6 juin 1789.

2. Arch. des Aff. étr., Correspondance consulaire, Le Caire. Lettre de Magallon, 18 décembre 1787.

Chambres de commerce de Guyenne et de Marseille, la *Réplique aux administrateurs de la Compagnie des Indes*, à la rédaction de laquelle l'abbé Morellet prit une part importante, témoignent du regret qu'emporta dans sa tombe l'entreprise mort-née de M. de Seymandi. C'est aussi l'époque à laquelle Volney, dans un ouvrage qui fit sensation, reprend et traite avec autorité la question de la jonction de la Méditerranée à la mer Rouge (1788). La même année, Raynal, dans son *Histoire philosophique*, Savary, dans ses *Lettres sur l'Égypte*, consacrent, le premier tout un ouvrage, le second plusieurs chapitres aux révolutions survenues depuis l'antiquité dans le commerce de l'Inde.

La Constituante réalisa tardivement le vœu des mécontents en abolissant le privilège de la Compagnie des Indes dans la nuit du 4 au 5 août 1789. Restait encore à abroger la mesure qui interdisait d'effectuer les retours de l'Inde par tout autre port que celui de Lorient. Cette défense soulevait les protestations des provinces méridionales de la France qui n'avaient pas perdu l'espoir de se voir associées, par la Méditerranée et la mer Rouge, aux profits de ce lointain trafic. Dans un mémoire consacré au commerce du Languedoc, M. Dupré, député de Carcassonne, réclama pour tous les ports la liberté d'importer des marchandises de l'Inde[1], et, dans la séance du 6 juillet 1790, M. de Sinéty, député de Provence, porta cette revendication à la tribune. Il réveilla le désir d'ouvrir à nos commerçants une route plus courte vers les Indes et montra que les armateurs de la Méditerranée sauraient bien s'en charger, pourvu qu'on leur accordât la liberté d'effectuer leurs retours par les ports de cette mer. « Ce projet, conclut-il, n'est point chimérique, et il eût eu sans doute déjà son effet, si le régime de la liberté eût favorisé jusqu'à ce jour le commerce des armateurs de la Méditerranée, au lieu de les avoir tenus enchaînés sous la loi du régime arbitraire, qui s'est opposé à toutes leurs utiles tentatives et entreprises en ce genre[2]. »

Avant de disparaître, le gouvernement royal fut encore sollicité à deux reprises de reprendre et de mener à bien l'œuvre

1. Arch. hist. de la Chambre de commerce de Marseille. « Mémoire sur le commerce en général et celui du Languedoc..., etc., » par M. Dupré, député de Carcassonne, 1790. HH, articles 42 et 43, Compagnie des Indes.
2. Ibid.

laissée inachevée par le maréchal de Castries. Un des derniers appels en faveur de cette idée est celui que les négociants français du Caire firent entendre dans deux mémoires adressés, le 1er septembre 1790, à l'Assemblée nationale et à la Chambre de commerce de Marseille. Mais, avant d'indiquer l'objet de ces deux mémoires, il nous faut exposer brièvement quelle avait été la condition de nos compatriotes au cours de cette longue période.

*
* *

En 1768, la nation du Caire se trouvait de nouveau si menacée que Vergennes proposait de l'en retirer et de la réunir à celle d'Alexandrie. C'est en effet l'époque où le gouvernement de l'Égypte change de caractère, perd à peu près complètement celui d'un pouvoir délégué de la Porte pour prendre celui d'un pouvoir indépendant régi par la dictature et transmis par des coups d'État. Le pouvoir passe successivement d'Ali-Bey (1766-1773) à Mohammed-Abou-Dahab (1773-1776), à Mourad et Ibrahim (1776-1787), retourne un moment au sultan, grâce à l'expédition du capitan-pacha (1787), pour retomber entre les mains des Mameluks avec Ismael-Bey. Les querelles des partis entretenaient la révolution au Caire à l'état permanent, et chaque révolution était pour la nation un danger nouveau.

Ali-Bey était assez intelligent pour comprendre l'avantage que retirait l'Égypte de la présence des étrangers. Tout en favorisant les Anglais, il ne maltraita pas les Français, qui achetèrent, d'ailleurs, sa bienveillance en se faisant ses créanciers. Aussi sa chute faillit-elle les ruiner (1773). Le baron de Tott devait nécessairement examiner les moyens de soustraire nos négociants au contre-coup des révolutions locales, lorsqu'il vint, en 1777, inspecter les échelles du Levant. Il débarqua à Alexandrie, où le consul de France, trois négociants et un Mameluk vinrent le chercher et le conduisirent à Rosette, puis au Caire. Il y entra de nuit pour éviter la réception solennelle qu'on lui préparait. Mais il eut la malencontreuse idée de rendre officiellement visite au pacha, ce qui fut considéré par les Mameluks comme une protestation contre l'illégalité de leur pouvoir. Une révolution éclata, et c'est au bruit d'un siège, barricadé dans la « contrée » des Français, que Tott tint ses assemblées et légiféra.

Il prononça, au nom du roi, le transfert du consulat général

de France du Caire à Alexandrie. Quelques négociants pourraient demeurer au Caire à leurs risques et périls; placés sous la juridiction du consul général d'Alexandrie, ils recevraient une allocation annuelle de 10,000 livres pour leurs dépenses particulières. Tott écrivit au pacha et au cheik-el-beled du Caire pour les informer de cette décision et les inviter à accorder aide et protection aux Français qui continueraient à résider dans cette ville. Il entreprit ensuite de liquider les dettes de la nation, se rendit à Damiette, où il avait ordre de laisser un vice-consul, et poursuivit son inspection par les échelles de Syrie. A son retour en France, il prit part, les 7 et 8 juillet 1779, à deux comités auxquels assistèrent MM. de Maurepas, de Vergennes, de Sartine, de la Tour, inspecteur du commerce du Levant, et de Rostagny, député du commerce de Marseille. On y jeta les bases d'un règlement général qui sanctionne les principales dispositions prises par M. de Tott au cours de son inspection[1].

Le transfert de l'échelle n'alla pas sans soulever de vives protestations de la part des marchands. Ils ne se firent pas faute de dire que ce serait pour la France la perte du marché du Caire, pour l'Angleterre l'occasion de l'y supplanter. Ils comptaient sans le dévouement de Charles Magallon, qui assuma courageusement la charge de défendre, sans mandat, les intérêts de ses compatriotes.

Sous le gouvernement d'Ibrahim et de Mourad, le crédit de Magallon et de sa femme tint les Français du Caire à peu près à couvert des avanies. Mais il ne put en préserver complètement ceux d'Alexandrie, car, en 1786, le consul de Russie arracha aux beys l'ordre de faire démolir le couvent des Pères de Terre-Sainte. C'était une méconnaissance formelle du protectorat de la France sur les missions et une atteinte grave à son influence, déjà entamée par l'assassinat du consul Boriès, en 1777. L'intervention de Magallon nous valut, cette fois encore, une réparation honorable. Mais, l'année suivante, l'expédition du capitan-pacha faillit conduire nos établissements à la ruine. Les créances consenties par des Français à des beys qu'il exila et dont il confis-

1. Les renseignements qui précèdent sont tirés des archives des Affaires étrangères, Cartons commerciaux, 1768-1789; cartons intitulés : Visite des échelles; inspection du baron de Tott; et Correspondance consulaire, Alexandrie et le Caire.

qua les biens s'élevaient à plus de trois millions, qui durent être passés à profits et pertes. Lui-même extorqua à nos négociants de nouveaux emprunts, dont ils ne revirent jamais intérêt ni capital. Encore, après son départ, la malignité publique accusa-t-elle nos nationaux de l'avoir appelé.

En vain le consul implorait-il la pitié des ministres du roi en faveur des Français demeurés au Caire; le gouvernement n'avait plus le loisir de s'occuper d'eux. Combien il est regrettable qu'on n'ait pu alors profiter du désir que les beys avaient de notre protection. « Les beys du Caire », écrivaient nos négociants eux-mêmes, « ne sont pas des sauvages qui, vivant dans les bois, n'aient jamais entendu parler du roi des Français. Le commandant actuel du Caire a vu Constantinople; il sait les noms des rois de l'Europe; il a une idée de leur puissance. Il a donné des preuves non équivoques du désir qu'il aurait de se lier avec la France[1]. » En mars 1789, Ismael-Bey demanda en effet, par l'intermédiaire de Magallon, la protection du gouvernement français, ainsi que l'envoi d'un ingénieur, d'un officier d'artillerie avec cinq ou six auxiliaires, d'un chef fondeur capable de lui fabriquer mortiers, boulets, canons, ponts en bois et navires. Le comte de La Luzerne, ministre de la Marine, lui fit répondre que la situation intérieure de la France interdisait à son gouvernement de consentir à de pareilles demandes[2].

Il devint bientôt impossible à nos nationaux, abandonnés à eux-mêmes, de se maintenir au Caire. C'est alors qu'ils adressèrent à l'Assemblée constituante et à la Chambre de commerce de Marseille deux mémoires, où ils rassemblèrent tout ce qui pouvait appeler l'intérêt sur eux[3]. Sur le point de quitter une ville, dont le séjour leur était devenu intolérable, ils passèrent en revue toutes les raisons qui y rendaient leur présence nécessaire : la valeur exceptionnelle du Caire comme marché et comme entrepôt, le nombre et l'importance des transactions qui s'y opèrent,

1. Arch. hist. de la Chambre de commerce de Marseille, AA, Correspondance consulaire, Égypte. « Mémoire des négociants français du Caire, 1790. »

2. Arch. des Aff. étr., Correspondance consulaire, Égypte. Lettre de Magallon, 6 mars 1789.

3. Arch. hist. de la Chambre de commerce de Marseille, AA, Correspondance consulaire, Égypte. « Mémoires des négociants français du Caire, tous deux datés du 1er septembre 1790. »

l'abondance des marchandises qui s'y consomment, la variété des produits qui y parviennent. Ils invoquèrent aussi l'intérêt de nos communications avec l'Inde. « Si les Français, disent-ils, abandonnent le Caire, la communication avec les Indes orientales par l'isthme de Suez est interrompue; nos vaisseaux n'apportent plus à Suez les toiles du Bengale. Ce commerce, qui avait causé tant de soucis à la Compagnie anglaise, qui, mieux dirigé, peut lui porter un coup mortel, est perdu pour la France. Il faut donc, pour la prospérité du commerce national, qu'il y ait des Français au Caire. »

S'il en est ainsi, le gouvernement ne doit-il pas se préoccuper des moyens de les y maintenir? Nos compatriotes supplièrent l'Assemblée de conclure avec la Turquie de nouvelles capitulations et proposèrent tout un ensemble de mesures coercitives, afin de contraindre les beys à s'y conformer. La France représentera au gouvernement turc que les capitulations ne sont plus respectées en Égypte et qu'il doit en exiger l'application. Elle lui demandera de conclure avec elle un nouveau « traité », que signeront tous ceux qui participent au gouvernement de l'Égypte, en s'engageant à en suivre fidèlement les prescriptions. Il sera interdit aux autorités locales, par des articles formels, d'extorquer aux Français aucune somme d'argent, de troubler en quoi que ce soit leur commerce ou leur sécurité, de percevoir plus de 3 °/₀ sur les marchandises reçues ou expédiées par eux, d'exiger d'eux des avances sur le paiement des douanes, de ne pas tenir compte des assignations lancées par eux contre leurs créanciers. Au cas où ce traité viendrait à être enfreint, le roi demanderait réparation au grand seigneur; si, dans les deux mois, il ne l'avait pas obtenue, il s'en prendrait aux pouvoirs locaux. Réduire les beys à composition n'est pas chose difficile : « Quatre frégates, dont deux bloquassent les ports d'Alexandrie et de Damiette et deux croisassent entre ceux de Djedda et de Suez dans la mer Rouge, priveraient tout à coup l'Égypte de son commerce et les beys accorderaient bien vite toutes les satisfactions qu'on demanderait. » On pourrait, au besoin, se saisir de la flotte qui, chaque année, au mois de mars, part de Djedda pour Suez avec une cargaison de gomme, de drogues et de café. Sa prise dédommagerait l'État des frais de la guerre, dût-elle durer plusieurs années. « Ainsi, concluent nos nationaux, le commerce français serait

protégé, sans qu'il en coûtât rien à la nation; il reviendrait florissant. Le Caire offrirait une communication facile avec les Indes orientales et le port de Suez serait fatal au commerce des Anglais. »

Ici, déclarent nos négociants, « les vues s'agrandissent ». Faut-il donc renoncer à l'espoir de réaliser le rêve qui s'est dérobé au maréchal de Castries? « Que faisons-nous et quel aveuglement est le nôtre? Si nous voulons abattre la puissance de nos rivaux dans le Bengale, si nous voulons partager le commerce qu'ils font dans ces riches contrées, c'est vers Suez et la mer Rouge qu'il faut tourner nos regards... Que les ports de la mer Rouge soient ouverts aux navires français; que le commerce qu'ils y feront ne soit soumis à aucune entrave; qu'ils puissent apporter à Suez les marchandises des Indes; que leur transport de Suez au Caire soit protégé par le bey commandant, bientôt le Caire deviendra l'entrepôt des Indes orientales, et ce colosse que les Anglais ont élevé dans le Bengale sera renversé. » La négociation du nouveau traité à conclure avec la Porte fournira l'occasion de mener à bien ce projet, à l'exécution duquel nos négociants s'étaient crus si près de toucher. Des articles exprès fixeront toutes les conditions nécessaires à l'établissement d'une communication régulière entre la France et l'Inde par l'Égypte.

L'espoir de nos compatriotes fut encore une fois déçu. Au milieu des difficultés auxquelles il était en butte, le gouvernement royal ne pouvait se prêter ni à une négociation avec la Porte, ni à un coup de force contre les beys, ni même à une tentative en vue d'ouvrir à nos marchands la route commerciale de Suez. Il fut cependant, à peu de temps de là, sollicité de nouveau en faveur de cette entreprise. Au mois de décembre 1790, un personnage dont il a déjà été question, Froment, plaça sous les yeux du comte de Fleurieu, ministre de la Marine, les propositions qu'il avait soumises, dix ans auparavant, au maréchal de Castries[1]. Le moment lui paraissait venu d'en tenir compte; le ministre en jugea sans doute autrement.

La monarchie n'avait pas été plus heureuse sur les autres

1. Arch. des Aff. étr., Mémoires et documents, Indes orientales, Chine et Cochinchine, 19, 5. Lettre du sieur Froment à M. de Fleurieu, ministre de la Marine, 13 décembre 1790.

points du vaste plan commercial dont elle avait poursuivi l'exécution, et elle disparut sans avoir vu s'ouvrir les deux routes que le maréchal de Castries confondait dans cette superbe définition : « Le golfe Persique et la mer Rouge semblent être deux bras que la nature étend pour unir les Indes à l'Europe. »

La tourmente révolutionnaire coupa court, pour quelques années, à tout projet de cette nature; mais à peine l'orage fut-il passé que l'Égypte recommença à hanter les esprits. « Je vais vous remettre sous les yeux cette grande question », écrit le capitaine Réal au ministre de Lacroix, le 25 décembre 1795, en lui proposant « l'ouverture du commerce avec l'Inde par le Suez[1] ». La plupart des échelles du Levant, notamment celles d'Égypte et de Syrie, avaient subi, de la manière la plus fâcheuse, le contre-coup de la révolution; elles avaient besoin d'une complète réorganisation. Dans les nouveaux traités que le gouvernement passerait avec la Porte ottomane, sur la base des anciennes capitulations, pourrait être insérée une clause reconnaissant à nos marchands le droit de se servir de la route de Suez. Tous les commerçants français se trouvaient alors à Alexandrie; le capitaine Réal proposa de les installer de nouveau au Caire et de ranimer leur courage en ouvrant à leur commerce ce nouvel horizon. Un commissaire, envoyé en Égypte, procéderait avec eux à l'étude des moyens d'assurer le fonctionnement régulier des communications avec la France et l'Inde. Ce mémoire porte en marge une note qui indique pourquoi la proposition de Réal fut écartée, bien qu'elle eût été prise en considération : « Ce projet », dit la note, « est, depuis longtemps, une des idées favorites du chef qui est à la tête du Levant et de Barbarie. La navigation de la mer Rouge porterait un coup mortel aux Anglais. Mais la République peut-elle aujourd'hui y songer? »

Pendant trois ans encore, la lutte contre l'Autriche absorba toutes les facultés de la France. Mais, aussitôt que la paix de Campo-Formio eut été signée, on vit l'attention se reporter sur l'Égypte. De tous les ennemis de la République, l'Angleterre seule n'avait pas désarmé; la nation concentrait toutes ses ressources dans une lutte à mort avec elle. L'idée de l'atteindre dans son empire des Indes devait donner une actualité nouvelle aux

1. Arch. des Aff. étr., Mémoires et documents, Turquie 14A 15.

projets de descente en Égypte ou de communication par Suez. Au mois de février 1798, un nommé Thermin soumit à Talleyrand, ministre des Affaires étrangères, des « combinaisons pour le cas où l'affaiblissement de l'empire ottoman entraînerait sa destruction en Europe[1]. » L'auteur conseillait à la République de s'emparer de Varna, de Constantinople et d'îles de l'Archipel. Quant à l'Égypte, « il faudrait, dit-il, établir des comptoirs armés à Alexandrie, à Rosette et au Caire, avec de fortes garnisons qui puissent protéger le commerce, rompre les communications des Anglais avec l'Inde par terre et faire respecter le nom français parmi des peuples qui continueraient d'être régis par leurs lois, mais avec une forme de gouvernement plus sensée et moins absolue que celle des beys et des Mameluks... L'Angleterre serait ainsi chassée de l'Égypte, comme des autres échelles du Levant et de la Méditerranée, et ce ne sera pas un petit inconvénient pour elle d'avoir sans cesse à doubler le cap de Bonne-Espérance pour chercher les marchandises des Indes, tandis qu'elles arriveraient par un chemin plus court, perfectionné, par la terre, aux nations continentales ».

La même année, le citoyen Anquetil[2] tira de l'ouvrage présenté à Louis XVI par M. de Saint-Priest, au retour de son ambassade, un mémoire intitulé : *Observations sur les intérêts politiques et commerciaux de la France et de la Turquie relativement l'une à l'autre*. Dans une des parties de ce volumineux mémoire sont étudiés « les moyens à prendre pour revenir aux anciennes routes » suivies dans l'antiquité pour se rendre d'Europe aux Indes. « Supposé, dit-il, qu'on préférât la troisième (celle de la mer Rouge), il en coûterait peu au grand seigneur pour l'assurer. Il ne serait peut-être question que de quelques corps de troupes légères qui battraient le petit désert de Suez au Caire, qu'on dit n'avoir qu'environ trente lieues de long. Serait-il impossible d'y bâtir quelques ports que le commerce alimenterait et abreuverait? Et deux caravelles armées sur la mer Rouge suffiraient pour écarter les pirates qui y fourmillent. » Passant ensuite aux propositions de Saint-Priest visant l'occupation de l'Égypte, Anquetil ne dissimule pas l'opposition que cette entre-

1. Arch. des Aff. étr., Mémoires et documents, Turquie 14A 15.
2. Arch. des Aff. étr., Mémoires et documents, Turquie 14A 15.

prise rencontrera de la part des Anglais et sans doute aussi des Russes.

« Mais plus ce plan, conclut-il, présente de difficultés, plus il doit être suivi avec ardeur, puisque son succès ferait passer entre les mains des Français, avec un grand profit pour les Turcs, la partie la plus précieuse du commerce de l'Inde, ou que du moins elle rendrait les autres nations leurs tributaires à cet égard. »

Au moment où se placent ces deux mémoires, Bonaparte arrêtait avec Talleyrand et le Directoire le plan de l'expédition d'Égypte. Si l'initiative leur en appartient tout entière, on n'en peut dire autant de l'idée première, que nous avons vu germer, mûrir et se transmettre à travers tout le XVIIIe siècle, jusqu'au moment où ils l'ont, pour ainsi dire, recueillie dans l'air. On est moins surpris qu'ils aient songé, en un tel moment, à priver la France de 40,000 soldats et de ses meilleurs généraux pour aller conquérir l'Égypte, lorsqu'on voit que ce projet n'avait cessé d'être étudié, proposé, développé, sous toutes ses formes et dans tous ses détails, depuis 1768.

Les Bourbons ont eu, dans la question d'Égypte, une politique qu'on peut ne pas approuver, mais qu'il est parfaitement possible de suivre et de définir. Elle se déduit non seulement de leurs actes, mais encore des propositions qui leur furent présentées et qu'ils n'ont pas acceptées. Ils ont constamment, et généralement avec succès, travaillé à fortifier la situation et l'influence des Français en Égypte, à développer leur commerce avec ce pays et à en perpétuer, sinon le monopole, au moins la prépondérance. Mais il vint un moment où les circonstances parurent exiger du pouvoir royal un parti plus énergique, plus radical; ce parti que, de toutes parts, on l'exhortait à prendre, il ne le prit pas. Est-ce à dire qu'il resta inactif, impassible? Tout en s'efforçant, dans la mesure de ses moyens, de retarder l'événement qu'on lui conseillait de hâter, il fit en sorte de ne pas être pris au dépourvu. Il fit son choix avant de se nantir. S'il ne donna pas l'Égypte à la France, il la lui réserva. Il prépara le terrain, ne jugeant pas encore le moment venu de s'y aventurer. En même temps, il détacha des propositions qui lui étaient soumises un intérêt primordial, un dessein traditionnel, dont il s'efforça d'obtenir séparément l'exécution.

L'expédition d'Égypte peut passer pour la réalisation tardive d'un plan que la monarchie avait constamment écarté. Nous ne rechercherons pas si le Directoire eut tort ou raison de se l'approprier. Ce qui nous paraît hors de doute, c'est que Louis XVI eut raison de ne pas écouter l'ambition patriotique des Français de son temps, de ne pas suivre ou imiter Joseph II et Catherine la Grande dans leurs conceptions aventureuses sur le démembrement de l'empire ottoman. Dans l'état où se trouvaient alors la France et l'Europe, le bouleversement général auquel on le conviait eût surtout profité à l'Angleterre. Contre l'opinion courante en 1789 et contre les apparences, l'empire ottoman a vécu et vit encore; la France, d'autre part, est entrée en révolution. Louis XVI et ses ministres ont donc agi sagement en préférant à une conquête, éphémère selon toute vraisemblance, l'abstention par laquelle ils ont mis obstacle au bouleversement de l'Europe orientale, limité l'Angleterre à ses possessions présentes et se sont réservé les moyens de veiller sur ses empiétements.

François-Ch. Roux.

---

# LE CONVENTIONNEL GOUJON

*(Suite[1].)*

## CHAPITRE VII.

### LA CRISE DE 1793.

*Le compte-rendu. Luttes au Conseil général. Le secret du vote et l'optimisme de Goujon. Fin de la session permanente. — La levée de 300,000 hommes en Seine-et-Oise. L'emprunt forcé. Tissot à Nantes. — Adresse du 13 juin à la Convention. Philippeaux à Versailles. Le 14e bataillon. — Goujon à Vernon. Le roi Buzot. Mutineries en Vendée. Retour de Tissot. — Querelles administratives. Le district de Mantes. Séance du 10 septembre au Conseil général. — Goujon abandonne la place. Mission à Tours.*

Le nouveau Conseil général s'était réuni le 10 décembre. Goujon, malade depuis plusieurs semaines, n'y parut que le 7 janvier. Le 15 seulement, il présenta son compte-rendu[2] :

« Notre but principal », écrivait-il à la fin de son exposé, « a été de vous manifester les principes qui nous ont dirigés, les sentiments qui ont régné sur nos âmes. Sans doute que j'aurais bien peu tiré de mon sujet si je n'étais parvenu, par les détails dans lesquels je suis entré, à vous faire reconnaître jusqu'à l'évidence ce respect pour la justice et l'égalité, cet ardent amour pour la patrie, pour la liberté, pour le bonheur des hommes, qui remplissaient le cœur de mes collègues et le mien. Nous marchions animés de ce saint enthousiasme qui n'abandonne pas le vrai citoyen,

1. Voir *Revue historique*, t. LXXXVIII, p. 1; t. XCI, p. 21.

2. Arch. de Seine-et-Oise, série L I n. Ce compte-rendu imprimé forme un cahier de 66 p. in-4°.

unis par cette brûlante et durable amitié qui lie les hommes justes dans quelque lieu qu'ils se rencontrent. S'il se trouve quelques imperfections dans le tableau que je viens de tracer, vous me les pardonnerez sans doute..., et pour fonder votre indulgence vous voudrez bien vous rappeler que nous n'avons été que trois mois dans des places périlleuses, que nous ne pouvions nullement connaître, et que nous avons dû, pendant ce court espace de temps, apprendre, pratiquer et rendre compte. Nous remplissons aujourd'hui cette dernière partie de notre tâche. C'est à vous et au peuple de nous juger. Quelle que soit l'opinion sur ce que nous avons fait, il est, du moins, un témoignage que nous espérons qui ne nous sera pas refusé : c'est que nous avons pris la vérité pour règle; c'est que, du fond du cœur, nous avons chéri l'égalité et voulu servir la patrie. »

Le compte-rendu, scrupuleusement examiné, dans les bureaux d'abord, puis en séance, fut approuvé solennellement le 21 février. A l'unanimité, le Conseil général vota des félicitations au Directoire et déclara qu'il avait bien mérité du département. Cet « assentiment universel », ce « touchant accord » que les procès-verbaux célébraient avec abondance et dont les bonnes gens s'émerveillaient en disant : *ça ira*, n'étaient cependant qu'une façade. Dans cette petite assemblée, comme dans la Convention nationale elle-même, deux partis irréconciliables s'étaient formés : il y avait une gauche et une droite, des Montagnards et des Girondins. Goujon dirigeait les premiers; le chef des autres était son concurrent malheureux aux élections dernières, l'administrateur Lavallery. Les deux opinions se partageaient à peu près également le Conseil général; mais les modérés, soit dans l'espoir de conserver l'union, soit par tactique, évitaient les discussions publiques, ne manifestant leur opposition qu'au moment des scrutins ou dans le huis clos des séances secrètes. Une loi, rendue peu de temps après le 10 août, avait bien rendu obligatoire la publicité de tous les actes et délibérations des corps administratifs. On avait bien inscrit en grosses lettres, au-dessus de la porte du Conseil : *la publicité est la sauvegarde du peuple*. Mais il restait encore, de par la loi même, deux cas où cette porte devait rester fermée : pour toutes les mesures de sûreté et pour toutes les délibérations non mentionnées au registre[1]. Le parti modéré

1. Loi du 27 août 1792, art. 5 et 6.

du Conseil général s'efforça de faire entrer dans ces deux exceptions toutes les délibérations importantes et de conserver, tout au moins, le scrutin secret pour les votes. Il s'attacha surtout à faire décider qu'aucune nomination de commissaire, agent ou fonctionnaire quelconque du département ne pourrait être faite autrement qu'à bulletin fermé. Cette pratique avait l'inconvénient d'ouvrir la voie aux intrigues et à la politique de couloirs, de favoriser les hésitations et les faiblesses dans des circonstances dangereuses, au moment même où la plus grande énergie était nécessaire. En rendant collective la responsabilité des administrateurs, elle la réduisait à bien peu de chose. Mais il faut reconnaître aussi qu'elle seule pouvait garantir l'indépendance des membres du Conseil, en les mettant à l'abri des pressions du dehors et des colères d'une opinion publique aisément égarée. Les scrutins à haute voix, par appel nominal, pouvaient amener de la part du public, présent en grand nombre aux séances, des manifestations fâcheuses et une intervention dans les affaires contraire aux lois et à l'intérêt général. Goujon ne s'arrêta pas à ces réflexions. Il avait toujours été trop optimiste, il croyait trop profondément à l'honnêteté naturelle des hommes, au bon sens des majorités, au triomphe nécessaire de la justice et de la vertu pour ne pas soutenir, avec sa vivacité coutumière, la nécessité du vote public. A la séance du Conseil général, le 2 février, il fit un long discours en faveur de cette thèse[1]. « La publicité est la sauvegarde du peuple, disait-il, et qui n'a senti la justesse et la profondeur de ces paroles, que vous-mêmes avez fait inscrire à l'entrée de cette enceinte?

« Oui, la publicité est la sauvegarde du peuple, parce qu'elle l'instruit, parce qu'elle lui apprend à connaître ses amis et ses détracteurs, parce qu'elle lui aide à juger ceux sur lesquels il doit reposer son choix, parce qu'enfin le méchant craint de mal faire en sa présence. S'il fallait à ce motif en ajouter d'autres, je vous dirais encore : la publicité est la sauvegarde de l'homme juste; elle est la sauvegarde de l'administration elle-même. Elle est la sauvegarde de l'homme juste, parce que c'est par elle qu'il brave l'intrigue, c'est par elle qu'en ouvrant son cœur, qu'en le montrant à découvert, il est sûr de trouver dans l'estime de ses

1. Le discours est transcrit tout au long sur le registre du Conseil général, séance du 2 février (Arch. de Seine-et-Oise).

concitoyens un juste dédommagement à ses travaux et à ses peines. Elle est la sauvegarde de l'administration elle-même, parce que c'est par elle qu'elle s'environne d'une confiance à toute épreuve et qu'en faisant partager à chaque citoyen ses désirs, ses vœux, ses espérances, elle assoit ses décisions sur une base inébranlable : l'union de chacun et la confusion de toutes les volontés en une volonté commune. O citoyens, rappelez-vous ce républicain célèbre par l'austérité de ses mœurs qui, pour écarter de lui jusqu'à la pensée d'une mauvaise action, voulait que sa maison fût sans cesse ouverte aux regards du public et que tous ses mouvements fussent soumis à sa continuelle censure. Voilà comme il vous convient d'être... Agir différemment, ce serait fouler aux pieds la règle première de toute liberté; ce serait plus : ce serait lâchement se dépouiller de cette responsabilité personnelle que porte si volontiers toute âme juste et courageuse, pour se cacher, à l'abri les uns des autres, dans la nuit criminelle dont s'enveloppe le parjure! »

Cette péroraison, un peu déclamatoire selon le goût du temps, décida l'opinion de la majorité. Goujon ne l'emporta cependant que de deux voix : sur dix-neuf administrateurs présents, huit s'étaient prononcés pour le scrutin secret, un neuvième s'était abstenu. La publicité de tous les votes, conforme du reste au vœu de la loi, devint la règle des discussions. Mais plusieurs des membres de la minorité se dispensèrent désormais de paraître aux séances, ou même envoyèrent leur démission.

La session, au reste, touchait à sa fin. La permanence du Conseil général aurait même dû, légalement, cesser dès le 3 janvier. En fait, elle continua pendant quelques semaines encore et les administrateurs se séparèrent le 22 février seulement.

Deux jours plus tard parvenait au Directoire, par un courrier extraordinaire de la Convention, le décret ordonnant une nouvelle levée de 300,000 hommes pour arrêter l'invasion partout menaçante[1]. Les administrations départementales étaient chargées, toute affaire cessante, de commencer au plus vite le recrutement. Un tableau annexé à la loi fixait le contingent de chaque département, en tenant compte, pour la répartition, de l'effectif des bataillons de volontaires déjà fournis. Le contingent de

1. Décret du 24 février 1793.

Seine-et-Oise s'élevait à 2,800 hommes. Ils devaient être recrutés par engagements volontaires et au besoin par le tirage au sort ou la désignation individuelle, selon le procédé qui, dans chaque commune, paraîtrait préférable, à la majorité des citoyens assemblés. Le remplacement était autorisé, comme à la précédente levée.

Le lendemain même du vote de la loi, le département de Seine-et-Oise en commençait l'application. Six commissaires étaient nommés pour répartir, dans chaque district, le contingent entre les communes et surveiller sur les lieux mêmes l'exécution régulière du décret[1]. Tissot fut envoyé comme commissaire dans le district de Saint-Germain. Après trente-neuf jours d'absence, il revint à Versailles pour s'engager lui-même au 11e bataillon, bien qu'il fût marié depuis quatre mois et, comme tel, exempté formellement par la loi. La plupart des membres du Directoire étaient mariés aussi; en outre, leurs fonctions mêmes leur interdisaient de partir et l'article 20 du décret les maintenait expressément à leur poste. Ils n'en résolurent pas moins de donner l'exemple et, dès le début d'avril, quand furent connus les progrès de l'insurrection vendéenne et la trahison de Dumouriez, ils décidèrent que la moitié d'entre eux se tiendrait prête à rejoindre les armées. Le 4, ils vinrent demander à la Convention d'approuver l'arrêté qu'ils avaient pris en ce sens. Jean de Bry, qui présidait, les félicita chaudement « du zèle et du civisme » qui avaient inspiré leur démarche, mais l'Assemblée n'y donna pas de suite[2].

Il fallut plus de deux mois pour achever le recrutement des « volontaires », les armer, les équiper et les encadrer. Trois bataillons devaient être formés. L'un, composé exclusivement avec le contingent du district de Versailles, se concentra au chef-lieu du 16 au 21 mai. Il nomma pour son commandant le colonel de la garde nationale du district, Jacques-Cyr Perrot, et Pierre-François Tissot pour quartier-maître trésorier. Ce bataillon, qui fut le 11e du département et s'intitula lui-même *1er bataillon révolutionnaire de Seine-et-Oise*, fut désigné pour servir

1. Arrêté du 3 mars. Registre des procès-verbaux du Directoire (Arch. de Seine-et-Oise). Le 15 mars, les représentants Maure et Châles arrivaient à Versailles pour activer le recrutement. On n'a pas leur rapport (Aulard, *Recueil des actes du Comité de Salut Public*, t. II, p. 315).

2. *Moniteur*, réimpr., XVI, 61.

contre les Vendéens et partit pour Nantes le 23 mai. Un deuxième bataillon (12e de Seine-et-Oise), formé du 19 au 29 mai, partit au milieu de juin pour Landerneau. Le 13e, organisé par compagnies dans chacun des cinq districts de Saint-Germain, Mantes, Pontoise, Étampes et Dourdan, était réuni à Versailles le 7 juin et se mit en route pour Brest le surlendemain[1].

Ces bataillons de la nouvelle levée ne valaient pas ceux de 1792 et surtout ceux de 1791. La proportion des volontaires proprement dits y était assez faible; il y avait parmi les soldats un grand nombre de remplaçants payés, et la plupart des chefs, nommés pour leur belle prestance ou leur faconde patriotique, manquaient totalement de connaissances militaires. Toutefois, les bataillons de Seine-et-Oise se conduisirent assez bien aux premiers combats. Le 29 juin, à Nantes, le 11e et le 13e furent chargés de défendre, contre l'attaque des Vendéens, une des portes de la ville, appelée la porte de Rennes. Ils furent engagés pendant seize heures, perdirent dix-neuf tués et soixante blessés, mais tinrent bon devant le canon et recueillirent les félicitations du général Canclaux. Le commandant du 11e, Perrot, qui manquait de sûreté dans le maniement des armes à feu, s'était blessé lui-même avec son pistolet[2].

La levée des bataillons de 1793 fut entourée partout de grandes difficultés et nécessita des mesures exceptionnelles. La Convention, préoccupée surtout du résultat à obtenir, n'avait pas regardé de trop près aux procédés, et certaines administrations patriotes, pressées par la nécessité, commencèrent d'employer spontanément, au nom de la défense nationale, ces « moyens d'autorité et de réquisition » que les représentants en mission allaient bientôt transporter sur tous les points du territoire. Le département de l'Hérault donna le premier l'exemple d'employer ces « moyens révolutionnaires, les moyens naturels ne suffisant plus ». Le 27 avril, il obtenait de la Convention l'autorisation d'établir un

1. D'après les notes de M. Hennet sur les volontaires de Seine-et-Oise, utilisées par Chassin, *Vendée patriote*, t. II, p. 351 et suiv.

2. Rapport de Hodanger, commissaire du département près le 11e bataillon, 2 juillet 1793 (Arch. de Seine-et-Oise, L 1 r; Chassin, *Vendée patriote*, t. II, p. 252-253). Les deux autres commissaires étaient Le Turc et Lavallery. Hodanger fut pris par les Vendéens le 21 juillet. Le 18 octobre, le convoi de prisonniers dont il faisait partie s'insurgea. Beaucoup furent tués ou repris par les Vendéens. Hodanger s'échappa et put rentrer à Versailles (Chassin, *Ibid.*, t. II, p. 471).

emprunt forcé de cinq millions sur les riches pour subvenir aux frais du recrutement et de la solde[1]. Le 8 mai, le département de Seine-et-Oise imitait cet exemple, en imposant aux citoyens aisés une contribution extraordinaire de deux millions, qui fut plus tard régularisée par un décret de la Convention[2]. La perception s'opéra sans trop de difficultés et, à Versailles même, les souscriptions volontaires furent assez nombreuses. Les députés Romme, Delacroix et Prieur (de la Marne), qui traversèrent le département le 10 mai, s'accordèrent à rendre hommage au civisme et au patriotisme de ses habitants[3].

Ce sentiment patriotique qui dominait alors en Seine-et-Oise, et parmi la population, et « dans le sein des autorités », permet de s'expliquer la décision et l'empressement que mirent le Directoire et le Conseil général[4] à se ranger du côté des Montagnards après la journée du 2 juin et la chute des Girondins. Tandis que la plupart des administrations départementales protestaient contre l'arrestation des vingt-deux et que plusieurs allaient bientôt organiser l'insurrection contre Paris, le Conseil général de Seine-et-Oise et le Directoire s'unirent au district et à la commune de Versailles pour adresser aux 83 départements, et surtout aux départements de l'Ouest qui venaient de lancer un appel à la révolte, une proclamation énergique en faveur de la Convention. Le 13 juin, ils vinrent en faire lecture à la tribune de l'Assemblée[5] : « O vous », s'écriaient-ils en s'adressant aux protestataires, « ô vous qui les premiers voulez rompre le lien fraternel qui vous attache à la République, voyez la liberté inquiète, la patrie en deuil, les couleurs nationales revêtues d'un voile funèbre. Revenez à vous, citoyens!... Français, sacrifie à la patrie ta vengeance, si tu en avais une à exercer!... Venez, nous nous réunirons à vous pour fraterniser à Paris le 10 août. Que votre jeunesse marche au combat, les ennemis de la République les attendent. Que leurs pères viennent sur l'autel de la patrie y déposer leurs serments. Là, nous nous éclairerons par nos épan-

1. Voir son adresse à la Convention et le décret à la suite dans le *Moniteur*, réimpr., t. XVI, p. 239.

2. Décret du 18 vendémiaire an II, arrêté du Comité de Salut Public du 23 pluviôse suivant (Aulard, *Recueil*, t. XI, p. 63).

3. Aulard, *Recueil*, t. IV, p. 87.

4. Il s'était de nouveau constitué en permanence le 2 mai, en exécution du décret du 18 mars 1793.

5. Arch. nat., AD XVI 74. Reproduit dans le *Moniteur* (réimpr., t. XVI, p. 624).

chements mutuels. Là, nous chercherons la vérité avec cette douceur républicaine qui la rend profitable à la patrie. Là, nous verrons enfin (et il sera bien assez temps) s'il est effectivement nécessaire, comme vous le dites, de déchirer la République pour la sauver... Frères et amis, un vrai citoyen détruit l'étranger armé pour le détruire, mais il chérit son frère et il est lent à le provoquer au combat. »

C'était la première adresse rassurante que la Convention recevait des départements. Le ton chaleureux de la réponse qu'y fit le président Mallarmé laisse voir à quel point les députés s'y montrèrent sensibles. Trois mois plus tard, on s'en souviendra encore, et Thuriot, parlant en faveur du Conseil général de Seine-et-Oise, rappellera qu'il avait, le premier de tous, envoyé son adhésion aux événements du 2 juin[1].

Il est assez probable que l'adresse du département avait été rédigée par Goujon; il est, toutefois, impossible de l'assurer, car la minute a disparu. Mais les sentiments du procureur général à cet égard ne font point de doute et sa correspondance personnelle en témoigne. Vers le milieu de juin, le député Philippeaux, venant de l'armée de l'Ouest et accompagné d'un jacobin de Nantes nommé Chaux, arrivait à Versailles pour demander au département de Seine-et-Oise, connu pour son patriotisme, de nouveaux secours en hommes contre la Vendée[2].

Vingt-quatre heures après son arrivée, Philippeaux obtenait du département la levée d'un 14e bataillon d'infanterie, à l'effectif de 850 hommes, plus 200 cavaliers. La plupart durent être pris parmi les hommes mariés et les pères de famille, tous les jeunes gens étant déjà partis. En élevant à cinq millions et demi l'emprunt forcé décidé le 8 mai, le département trouva moyen d'habiller et d'équiper les nouvelles recrues en quelques semaines. Mais on n'avait pas de fusils à leur donner. Ils partirent sans armes, le 23 août, pour l'armée des côtes de La Rochelle[3].

Bientôt même les gardes nationales du département durent se rassembler à leur tour et les administrateurs s'apprêtèrent à les

1. *Moniteur*, réimpr., t. XVII, p. 673. Séance du 13 septembre 1793.

2. Aulard, *Recueil*, t. V, p. 501. Philippeaux au Comité de Salut Public, 27 juin 1793. Cf., sur cette mission et sur Chaux de Nantes, Chassin, *Vendée patriote*, t. II, p. 203-205.

3. Philippeaux au Comité de Salut Public, 27 juin 1793 (Aulard, *Recueil*, t. V, p. 502; Mautouchet, *le Conventionnel Philippeaux*, p. 150 et suiv.).

conduire eux-mêmes à la bataille. Le 10 juillet 1793, les troupes royalistes et girondines de Normandie, commandées par Puisayé et Wimpffen, qui s'intitulait « commandant en chef des armées départementales », avaient occupé Pacy-sur-Eure, marchaient sur Vernon et menaçaient d'envahir le département de Seine-et-Oise. Aussitôt, Goujon courut à Mantes pour y réunir l'artillerie des gardes nationales, réclamée par les représentants Du Roy et Robert Lindet. Le 11 au matin, avant de partir pour Vernon, il s'arrêtait quelques instants, afin d'écrire un mot à Lise et de la rassurer sur son sort[1] :

Mantes, 14 juillet, an II.

Ma bonne amie, je suis ici en bonne santé, bien envieux de te voir et de t'embrasser, mais suivant avec toute l'ardeur dont je suis capable la mission civique qui m'est confiée. Ne t'inquiète pas, l'esprit public est bon et nous n'avons rien à craindre. Un convoi d'artillerie vient d'arriver. Nous partons pour Vernon pour nous y concerter avec les représentants du peuple. Embrasse pour moi maman, ma sœur, les petits, la *bonne* Jeanne.

G.

Le 15 juillet, l'armée « fédéraliste », battue à Vernon, abandonnait Évreux et se retirait sur le Calvados. Le danger écarté, Goujon put rentrer à Versailles. Il se réjouissait de voir les rebelles « esclaves du roi Buzot » obligés de s'enfuir dans le Calvados, où ils ne trouvaient que peu de partisans. Il avait appris avec douleur l'assassinat de Marat, mais il espérait que ce forfait éclairerait l'opinion sur les dangers que les méchants faisaient courir à la liberté. Il pressait Tissot de faire accepter la Constitution de 93 dans son bataillon et espérait qu'il pourrait être chargé d'apporter à la Convention cette acceptation. Sa présence était vivement désirée par sa femme, qui supportait mal la séparation.

Tissot dut revenir beaucoup plus tôt et pour de tout autres motifs que son beau-frère et lui-même ne l'avaient pensé. Les représentants du peuple aux armées des côtes de Brest et des côtes de La Rochelle, pour donner aux troupes les moyens de vivre en ce pays dévasté, avaient dû, par diverses allocations provisoires, augmenter la solde des volontaires. Mais un décret

1. D'après Jarrin, *Alexandre Goujon*, p. 19.

du 11 juin, rendu sur la demande de la Trésorerie nationale, vint supprimer toutes ces plus-values, en maintenant les retenues opérées jusque-là. Aussitôt, les volontaires protestèrent. Ils se souvinrent que beaucoup d'entre eux ne s'étaient engagés que pour trois mois, que la moisson approchait, et ils manifestèrent l'intention de s'en retourner. Deux bataillons de Bordeaux, qui étaient aux Sables-d'Olonne, le bataillon parisien du Panthéon français réclamèrent violemment auprès des généraux et de la Convention. En vain, les représentants essayèrent de les contenir en prenant sur eux de ne pas faire exécuter cette loi du 11 juin, bonne seulement, disait le général Boulard, à « détraquer la machine »; les payeurs, qui avaient reçu des ordres, refusèrent de les suivre dans cette voie. Le mouvement de mutinerie s'étendit rapidement aux deux armées. Le 27 juillet, Tissot écrivait de Nantes à la municipalité de Versailles que les volontaires de son bataillon refusaient absolument de servir[1].

Le commissaire du département, Hodanger, avait été fait prisonnier. Le Directoire de Seine-et-Oise le remplaça par l'administrateur Pellé, qui fut envoyé à Nantes avec mission de calmer, autant que possible, les réclamants. Pellé partit le 7 août, emportant une adresse pour inviter le 11e bataillon à rentrer dans le devoir.

Le 14, à Nantes, Pellé, Tissot et Philippeaux « péroraient » vainement le 11e bataillon. Un cri général : « Nous partirons le 15 », répondit à leurs exhortations. A la fin du mois, les volontaires reprirent la route de Versailles, et Tissot, naturellement, les suivit. Il avait rempli de son mieux les fonctions dont il était chargé comme quartier-maître et le département l'en récompensa quelques semaines après en le nommant son agent supérieur pour l'exécution de la loi du 23 août sur la réquisition[2]. Un peu plus tard, il devenait premier commis dans les bureaux du Directoire, aux modestes appointements de 2,000 francs par an.

La tâche des administrateurs, déjà singulièrement pénible en ce moment de crise, le devint davantage encore en Seine-et-Oise, en ces mois d'été de 1793, par l'effet de querelles nombreuses entre les autorités. Pour subvenir aux frais de la levée du 14e bataillon, le Conseil général avait, nous l'avons vu, relevé d'un mil-

1. Lettre citée par M. Fromageot dans son article sur Tissot (*Revue de l'histoire de Versailles*, 1901, p. 233-234).

2. Arrêté du Conseil général du 20 septembre 1793 (Arch. de Seine-et-Oise).

lion et demi le chiffre de l'emprunt forcé, fixé d'abord à deux millions. Sur l'avis de Philippeaux, on fit porter la nouvelle contribution sur tous les revenus supérieurs à 1,500 livres[1]. Cette fois, les petits rentiers, des boutiquiers, des cultivateurs étaient atteints. Il y eut des protestations et des résistances; les districts eurent grand'peine à faire rentrer les fonds; un d'eux même, celui de Mantes, refusa de s'en charger et s'abstint de faire la répartition des charges entre les communes. Par un arrêté du 17 août, il fut mandé à la barre du département pour s'expliquer sur sa conduite. Le district, au lieu de s'y rendre, en référa aux représentants du peuple Roux et Bonneval, qui lui donnèrent raison et cassèrent l'arrêt du département. Le Conseil général persista, naturellement, et il donna mission à Goujon de se rendre, accompagné de trois administrateurs, au Comité de sûreté générale de la Convention, et au besoin dans l'Assemblée même, pour obtenir satisfaction. Le district de Mantes, de son côté, expédiait de même une délégation à Paris; toutes deux se rencontrèrent dans les antichambres des Comités; on s'accusa réciproquement de manquer de patriotisme et la querelle s'éternisa sans profit pour personne[2].

D'autres difficultés se produisaient en même temps, provoquées par l'application des lois sur les subsistances et l'établissement de ce *maximum* réclamé naguère par Goujon, qui en attendait des merveilles. La loi du 4 mai avait autorisé les départements à publier une taxe des grains et farines applicable sur tout leur territoire. Le département de Paris, pour être sûr de ses approvisionnements, attendit que la taxe des départements voisins eût été publiée et majora la sienne de treize livres par sac de farine et deux livres par quintal de blé. Il en résulta nécessairement que toutes les farines s'acheminèrent vers Paris, tandis qu'une véritable famine menaçait les régions avoisinantes. En vain, par une lettre du 28 mai 1793, Goujon avait essayé d'amener les administrateurs de Paris à revenir sur leur décision[3]. La diffé-

1. L'emprunt national d'un milliard voté par la Convention le 20 mai n'atteignait que les revenus de 10,000 livres et au-dessus, exception faite pour les célibataires, imposés à partir de 6,000 livres. Cf. Mautouchet, *le Conventionnel Philippeaux*, p. 158.

2. Arrêté du Conseil général et discussions à la séance du 31 août 1793 (Arch. de Seine-et-Oise, Registre du Conseil général, L. 16).

3. Procès-verbal du Conseil général, 28 mai (Arch. de Seine-et-Oise, L. 15).

rence entre les deux taxes subsista. Bientôt les propriétaires de grains ne voulurent plus faire moudre que pour vendre aux agents des subsistances de Paris. Le blé abondait sur les marchés, mais les moulins chômaient et la farine demeurait hors de prix. On revit la famine de 1792 et le pain manqua dans Versailles à plusieurs reprises. Cette situation provoqua de violents débats dans le Conseil général. Depuis quelques temps, le nombre des administrateurs s'était considérablement réduit. Sur trente-six membres, huit à dix seulement paraissaient aux séances, et les luttes n'en étaient que plus passionnées. Le 8 septembre, un important débat s'engagea sur les subsistances. Le pain avait manqué deux fois dans la décade précédente et les sections commençaient à s'agiter. Pour rassurer la population et couper court à tout désordre, Goujon vint proposer à ses collègues de suspendre toute délibération pour s'occuper uniquement de garantir les approvisionnements; les administrateurs se rendraient eux-mêmes, toute affaire cessante, dans les districts et les communes pour se rendre compte de l'état des moulins, surveiller l'achat des grains et la fabrication des farines[1]. Malgré l'opposition évidente de la majorité, le procureur général insista vivement en faveur de son projet; il parlait d'un ton brusque, en petites phrases courtes et saccadées qui ne sont point dans sa manière accoutumée et semblent révéler chez lui l'impatience ou la fatigue : « Ne parlons pas de l'avenir. Parlons du présent. Secourons nos frères de toutes nos forces. Ils nous secourront de même à leur tour. Marchons donc, citoyens, et ne parlons plus... Toute notre politique, toutes nos affaires, tout enfin se réduit maintenant à battre et à moudre. Il n'y a plus d'autres affaires que cela. Que le peuple mange le pain qui est crû dans sa terre. Allons, marchons nous-mêmes! Que nous les premiers nous donnions l'exemple du dévouement au devoir commun. » Le Conseil général ne se laissa pas entraîner et passa sans débat à l'ordre du jour. Quarante-huit heures après, Goujon revenait à la charge et, comme on lui observait que la question, déjà discutée, avait été résolue à la négative, il s'emporta, criant qu'on l'empêchait de parler et qu'il allait envoyer un courrier au Comité de Salut Public pour demander le renouvellement des autorités constituées. Quelques instants plus tard, en présence des commissaires des sections, venus pour demander des mesures

1. Procès-verbal du Conseil général, 8 septembre (Arch. de Seine-et-Oise).

contre la disette, il insista sur l'envoi d'un courrier, demanda même que la mesure fût mise aux voix en ajoutant : « Vos arrêtés sont insuffisants et n'ont pas reçu jusqu'à ce moment toute leur exécution. Vous n'avez pas l'énergie nécessaire pour faire agir les grands organes... La loi sur les accaparements[1] est promulguée. La taxe devrait être publiée; on ne voit nulle part les affiches. La levée des jeunes gens de la première réquisition ne s'opère pas; on n'a pas pris les mesures nécessaires... Le Conseil général devrait être de trente-six membres; il n'y en a pas le tiers. Depuis son établissement, l'administration a déjà reçu soixante-huit démissions... Le peu d'énergie des administrateurs qui sont à leur poste, l'impossibilité de les remplacer par d'autres, le salut du bien public exigent que nous demandions nous-mêmes notre renouvellement. » A ces mots, des protestations s'élevèrent. Un des membres du Conseil répliqua que, si les lois n'étaient pas obéies, le procureur général syndic, chargé lui-même d'en assurer l'exécution, était mal venu à s'en plaindre et qu'il n'aurait pas sujet de le faire si lui-même avait rempli son devoir. « Je n'ai pas mérité ces reproches », repartit Goujon en se levant avec vivacité. « Je n'ai pas donné un instant à mes plaisirs. J'ai même négligé des affaires de famille pour ne m'occuper que des affaires de l'administration. J'étais à Tours lorsque j'ai cru que mon devoir d'administrateur m'appelait à Versailles. Je m'y suis rendu pour le 10 août, et mon absence de Tours a été la perte d'un procès qui a entraîné celle de la médiocre fortune de ma famille. J'ai interjeté appel et je ne sais si je pourrai aller moi-même discuter mes intérêts et ceux de mes deux frères et [de ma] sœur. Le registre de pointe de l'administration constate que je ne me suis absenté de mon poste que pour une commission ou pour cause de maladie. Je défie qui que ce soit de me prouver que je n'ai pas été exact à me rendre à l'administration[2]. » La discussion tournait à l'aigre. Un administrateur conciliant s'interposa et fit voter l'ordre du jour pour mettre fin à un différend qu'il appelait, en propres termes, « oiseux et même scandaleux ».

A la suite de cette scène, Goujon cessa de paraître au Conseil général, soit qu'il eût senti naître autour de lui de la défiance et

1. Loi du 28 juillet, énumérant les marchandises et denrées de première nécessité, qu'il était interdit de conserver en magasin, et qui devaient être mises en vente « journellement et publiquement ».

2. Registre du Conseil général. Procès-verbal du 10 septembre (Arch. de Seine-et-Oise, L. 16).

qu'il en éprouvât du dépit, soit plutôt par l'excès de fatigue où il était tombé depuis quelque temps. Douze mois d'un travail opiniâtre, prolongé bien des fois jusqu'au milieu des nuits, tant d'émotions violentes répétées presque chaque jour, la fièvre du danger, la passion de bien faire et l'impatience des obstacles, tout cela venait concourir à ruiner rapidement sa santé déjà faible. Il se trouva qu'à ce moment le Comité de sûreté générale désirait envoyer à Tours un agent de confiance pour « y exécuter des mesures de surveillance ». Goujon témoigna le désir d'être choisi et l'obtint sans peine. Le 12 septembre, il annonçait son prochain départ au Conseil général, qui s'en montra surpris et mécontent; deux jours plus tard, il quittait Versailles. En arrivant à Tours, le 17 septembre, il faisait enregistrer ses pouvoirs au Conseil général d'Indre-et-Loire, et dès ce moment il n'y reparut pas[1]. A la faveur de la mission un peu vague, semble-t-il, qu'il avait reçue du Comité[2], il put se retirer sans doute auprès de son beau-père Corméry dans l'abri tranquille du « sauvage Laubrière » et prendre en paix quelques semaines de repos. Le 23 septembre, un arrêté des représentants Delacroix et Musset, en mission à Versailles, renouvelait les autorités du département de Seine-et-Oise. Goujon était maintenu dans ses fonctions de procureur général[3]. Il ne devait pas les reprendre. Le 26 octobre, au moment où il rentrait à Versailles, un décret de la Convention le désignait pour faire partie de la Commission des subsistances et approvisionnements de la République.

## CHAPITRE VIII.

### LA COMMISSION DES SUBSISTANCES.

*Formation de la Commission. Raisson et Brunet. Le « cousin de Barère ». — Installation et tâtonnements. Les*

1. Arch. d'Indre-et-Loire, Registre du Conseil général, 17 septembre. — Je dois ce renseignement à l'obligeante communication de M. Louis de Grandmaison, archiviste départemental. — R. G.

2. Nous n'avons retrouvé ni l'arrêté du Comité de sûreté générale sur la mission de Goujon ni son rapport.

3. Arch. nat., AD XVI 75; Arch. de Seine-et-Oise, L. 17. Si l'on en croit sa mère, qui l'affirmera dans une plaquette publiée en prairial an III et rédigée par Tissot, Goujon avait fait auprès de Musset et Delacroix les plus vives instances pour être remplacé (*Nicole Ricard, veuve Goujon, aux représentants du peuple*, Paris, s. d., 12 p. in-8°).

*bureaux de l'hôtel de Toulouse. — Approvisionnement des armées. Le recensement de Turgot et les quatorze arrondissements de réquisition. — L'importation. Commissaires acheteurs. Des banquiers patriotes. La compagnie d'Afrique. — La défense des magasins. Les agents des vivres : Haller. — La loi du 11 septembre. Établissement des tarifs. — Échec du* maximum. *Goujon collectiviste. — La Commission transformée. Retraite de Goujon.*

Le 21 du 1er mois de l'an II (12 octobre 1793), la Convention décrétait que le gouvernement de la France serait révolutionnaire jusqu'à la paix. Sans organiser encore le gouvernement nouveau, dont le fonctionnement fut réglé le 14 brumaire, ce premier décret contenait cependant des dispositions assez précises qu'il fallait appliquer sur l'heure, notamment en ce qui touchait les subsistances. Paris devait avoir un arrondissement particulier pour y requérir ses denrées, et l'approvisionnement de la ville en grains et farines devait être complété au 1er mars pour une année entière. Chaque département devait justifier de sa production en céréales et subir les réquisitions pour tout ce qui excéderait la consommation ordinaire. Ces mesures n'étaient pas nouvelles. Elles avaient été inscrites déjà dans la loi du 11 septembre 1793 sur le prix *maximum* des grains, farines et fourrages, et dans celle du 29 septembre sur la taxation des denrées de première nécessité. Mais l'exécution de ces deux lois avait été confiée aux départements, sous la surveillance du ministre de l'Intérieur, et malgré les délais fixés impérieusement, malgré les sanctions pénales prévues pour tous les cas d'inertie ou de résistance, elles n'avaient pu être appliquées. La famine était partout et les troubles continuaient.

Pour imposer l'observation du *maximum* et faire cesser les résistances, il fallait une administration nouvelle, centralisée, autonome et puissante. Le décret du 22 octobre 1793 l'organisa sous le nom de Commission des subsistances et approvisionnements de la République[1].

C'était un véritable ministère du Commerce et de l'Agriculture, ayant même quelques-unes des attributions réservées de nos

1. Procès-verbal, 22 octobre 1793, p. 30. Cet important décret ne figure ni dans le recueil de Galisset, ni dans le *Moniteur*.

jours aux départements des Travaux publics et des Finances[1]. Elle devait faire exécuter par elle-même, et sous sa responsabilité, les recensements, les réquisitions, les importations de toutes denrées, surveiller et développer la culture, les fabriques, l'aménagement des forêts, le flottage des bois, l'exploitation des mines, assurer enfin par tous les moyens l'approvisionnement de Paris, des départements et des armées, et l'exécution de la loi du *maximum*. Elle recevait le droit de requérir directement la force armée, d'envoyer partout des commissaires avec pleins pouvoirs, et de correspondre, sans intermédiaire, avec les départements et les districts.

Pour ce travail immense, la Convention jugea que trois commissaires suffiraient. Chacun aurait la présidence et la signature à tour de rôle, pendant quinze jours, et prendrait séance au Conseil exécutif. Eux-mêmes organiseraient leurs bureaux. Le 8 brumaire, Barère, au nom du Comité de Salut Public, vint présenter à la Convention les noms des trois commissaires qu'il proposait. On les avait pris, dit-il, dans les départements, « en considérant que c'est dans les départements que se trouvent et les subsistances, et ceux qui doivent les faire circuler ». La Convention adopta ces motifs, et les trois citoyens désignés furent nommés membres de la Commission. C'étaient Goujon, Raisson, secrétaire général du département de Paris, et Brunet, administrateur de l'Hérault[2].

1. Le décret du 5 brumaire la chargeait expressément de « veiller à l'exploitation des mines » ; un deuxième décret, du 13 brumaire (Procès-verbal, p. 298), fit passer sous ses ordres le bureau du cadastre du ministère des contributions publiques. Enfin, c'est elle qui accordait les permis d'exportation pour les produits manufacturés. Elle fit même, comme on le verra, d'importantes opérations de trésorerie.

2. Leur nomination est faite, non par décret, mais par arrêt du Comité de Salut Public, revêtu de l'approbation de la Convention. Cet arrêté, qui est de la main de Barère, est reproduit par M. Aulard, *Recueil*, t. VIII, p. 19.

Raisson (François-Étienne-Jacques) était âgé de trente-cinq ans. En 1790, il exerçait la profession de limonadier, rue Bourbon-Saint-Germain. Électeur de la section de la Fontaine-de-Grenelle, il fut désigné par elle le 21 août pour faire partie du Conseil administratif provisoire du département de Paris, qui le choisit pour son secrétaire général. Le 2 janvier 1793, il fut réélu au Conseil du département de Paris, et refusa le 6. Maintenu secrétaire général, il fut nommé, le 26 octobre 1793, membre de la Commission des subsistances, et passa ensuite à la Commission d'agriculture et des arts lors de l'organisation des Commissions exécutives par le décret du 12 germinal an II. Nommé membre de l'administration centrale du département de la Seine par le Direc-

Goujon apprit sa nomination au retour de son voyage en Indre-et-Loire. Il ne s'y attendait nullement, et cette élévation subite le surprit. Il ne connaissait personne au Comité de Salut Public, n'y étant jamais venu que pour les affaires du département de Seine-et-Oise, pendant la famine de l'été précédent. C'est là sans doute que Robert Lindet, qui le recevait quelquefois, l'avait remarqué. Peut-être aussi Delacroix et Musset, qui le virent à l'œuvre à Versailles, avaient-ils parlé de lui à leurs collègues. Le fait est que le public parut très étonné de voir désigner pour ce poste, qui valait presque un ministère, un inconnu de vingt-sept ans. Les malveillants expliquèrent ce choix par des raisons de famille. Goujon était, disait-on, le cousin et le protégé de Barère[1]. Ce n'était qu'une calomnie. Mais le trait lancé fit son chemin, et la plupart des biographes l'ont recueilli[2].

La Commission se réunit le 8 brumaire, à 10 heures du matin. Brunet n'était pas encore arrivé. Goujon et Raisson n'en commencèrent pas moins leurs fonctions[3]. Ils siégeaient provisoirement au ministère de l'Intérieur, dans un local étroit et fort encombré. On s'entendit pour régler d'abord les tours de présidence. Goujon la reçut pour la première quinzaine. Il proposa et fit agréer par son collègue, comme secrétaire général de la Commission, le fidèle Tissot, qui dut recevoir 8,000 francs d'appointements. Chacun des commissaires en recevait 25,000 d'après le décret du 22 octobre-1er brumaire. Le tout, bien entendu, en

toire exécutif le 18 messidor an VII, il était démissionnaire à la fin de fructidor de la même année. (Nous devons ces renseignements à l'amicale complaisance de M. René Farge, archiviste du département de la Seine.) D'après M. Aulard (*Société des Jacobins*, t. I, p. LXIX), Raisson aurait reçu une mission à Turin en l'an VIII.

Brunet était connu comme auteur du projet d'emprunt forcé pour la levée des volontaires dont nous avons parlé. Nous n'avons pas sur lui d'autres renseignements. Une demande adressée par nous à ce sujet aux archives de l'Hérault est demeurée sans réponse.

1. *Nicole Ricard, veuve Goujon, aux représentants du peuple*, Paris, s. d. [prairial an III], 12 p. in-8° (Bibl. nat., Lb41 1869).

2. Notamment M. Jarrin, dans sa brochure déjà citée, intitulée : *Alexandre Goujon*. Selon M. Fromageot (*art. cit.*), c'est Tissot qui était cousin de Barère. Ce n'est guère vraisemblable. Barère était de Tarbes et n'avait jamais vécu à Paris avant la Révolution. Dans la plaquette mentionnée ci-dessus, la mère de Goujon dira formellement : « Goujon n'est, ni ne fut ni le parent, ni l'ami, ni la société d'aucun membre du Comité. »

3. Arch. nat., F12 269 (Procès-verbaux de la Commission). Brunet n'arriva que le 28 brumaire (Ibid.).

assignats. Il fallut improviser de toutes pièces la nouvelle administration. Dès la deuxième séance, le 9 brumaire, Raisson et Goujon partagèrent les affaires qui leur étaient soumises entre trois divisions, chargées, la première de connaître les besoins et les ressources de la République; la seconde, de la distribution des approvisionnements en nature, des marchés et des réquisitions; la troisième, de la comptabilité. Les citoyens Proni, Moreau et Louvet neveu furent mis à la tête de ces trois divisions, avec le titre de directeurs et 8,000 livres d'appointements. Cette première organisation ne dura que quelques jours. Le 21 brumaire, il fallut instituer un bureau spécial du *maximum*, confié au citoyen Pitra[1]. Le lendemain, la Commission se transporta à l'hôtel de Toulouse, rue de La Vrillière. Les bureaux y furent installés, et les trois commissaires, ainsi que les trois directeurs, y prirent logement avec leurs familles. Sur l'ordre du Comité de Salut Public, on fit disparaître de leurs appartements « les meubles somptueux » dont ils étaient garnis, pour les remplacer par d'autres « qui convinssent mieux à la simplicité des mœurs républicaines[2] ». Dans ce nouveau local, les services de la Commission purent se développer plus à l'aise, au fur et à mesure des besoins. Dès le 12 brumaire, les bureaux comptaient sept huissiers et vingt employés, auxquels on en adjoignit seize nouveaux cinq jours plus tard, quinze de plus le 22 pluviôse et encore dix-neuf le 26[3]. Un conseil de trois commerçants en grains fut créé pour examiner les marchés précédemment conclus par le ministre de l'Intérieur[4]. Bientôt on dut dédoubler la direction de la situation des approvisionnements : les deux nouveaux services furent affectés, l'un aux « cadastre et transports », l'autre aux « subsistances et matières[5] ». Enfin, le 4 nivôse, le nombre des directions fut définitivement porté à cinq : subsistances végétales, substances animales, matières, transports et cadastre,

1. Arch. nat., F[11] 269, 21 brumaire.

2. Arrêté du Comité de Salut Public, 22 brumaire an II (Aulard, *Recueil*, t. VIII, p. 358).

3. Arch. nat., F[11] 269, aux dates. Parmi les employés nommés le 17 brumaire se trouvait Gracchus Babeuf, que la Commission, « ayant reçu des renseignements très défavorables sur son compte », remercia au bout d'une décade, le 27 brumaire.

4. Arrêté du 17 brumaire, signé Tissot (Arch. nat., *ibid.*). Les conseillers étaient Vilmorin, Moutte et Languillier.

5. Arch. nat., *ibid.*

comptabilité; plus un bureau d'exécution et de contrôle placé sous les ordres du secrétaire général.

Le 5 frimaire, les traitements ordonnancés pour un mois s'élevaient à plus de 20,000 livres[1]. Les bureaux restaient ouverts chaque jour de 8 heures à 4 heures et de 6 heures à 10. Les commissaires étaient à leur poste dix heures par jour au moins, tout comme leurs employés[2].

La Commission des subsistances avait pour charge de faire vivre, non seulement Paris et les armées, mais la population de la République tout entière. Du jour où la Convention, interdisant toute vente de grains autre part que sur les marchés publics, avait en même temps fixé, pour tout le territoire, un prix maximum uniforme, qui était de 14 livres par quintal de froment et 20 livres par quintal de farine[3], elle avait dû assumer du même coup la charge d'approvisionner tous les marchés, en faisant passer dans les départements pauvres en blé l'excédent de la production des autres. Le ministre de l'Intérieur et les représentants en mission, à qui fut remis d'abord le soin de ce service, s'en acquittèrent assez mal. Leurs opérations n'avaient pas d'ensemble et se contrariaient : certains départements recevaient des ordres de réquisition, pour l'intérieur et pour les armées, dont le total dépassait de beaucoup leurs ressources; d'autres, par oubli, par ignorance ou pour des raisons politiques, étaient épargnés. L'administration des subsistances était « un véritable chaos[4] ». Le premier soin de la Commission, du jour où les services lui furent remis, dut être d'établir une statistique approximative des ressources des départements, pour servir de base aux réquisitions. Goujon s'attacha particulièrement à ce travail[5]. Les lois anté-

1. Exactement 20,469 l. 19 s. 1 d. Il ne s'agit pas ici du personnel employé dans les départements, qui, à la fin de l'an II, dépassait 25,000 personnes (Arch. nat., *ibid.*).

2. De 8 heures à 9 heures du matin, séance des commissaires; de 9 à 11, délibération avec les directeurs; de 11 à 2, expédition et signature; de 2 à 4, audience, sauf pour le président, qui assiste à la séance du Conseil exécutif; de 7 à 9, nouvelle réunion des trois commissaires. A 9 heures, le président va au Comité de Salut Public; les deux autres membres donnent audience et traitent avec les fournisseurs (Procès-verbal du 5 frimaire, Arch. nat., *ibid.*).

3. Loi du 11 septembre 1793, art. 1er.

4. La Commission des subsistances au Comité de Salut Public, 27 brumaire an II (Arch. nat., F11 269. Minute de la main de Goujon).

5. Arrêté de la Commission des subsistances, 28 brumaire an II. « Chacun des commissaires aura sous sa surveillance immédiate une des divisions;

rieures avaient bien prescrit recensement et déclarations; mais les autorités qu'elles en avaient chargées, départements et municipalités, avaient trop d'intérêt à dissimuler leurs ressources pour donner des indications sincères. Beaucoup envoyèrent des chiffres faux. Les plus honnêtes ne répondirent pas aux questionnaires qu'elles avaient reçus. Une circulaire comminatoire, lancée par la Commission le 19 brumaire, demeura sans effet[1]. Il fallut alors recourir aux statistiques de l'ancien régime, et la Commission se fit remettre tous les états de recensement dressés au temps de Turgot par le contrôle général[2]. Le 7 nivôse seulement, elle put arrêter un tableau provisoire de la production indigène et former d'après ces données quatorze arrondissements de subsistances, dont chacun serait chargé d'approvisionner une des quatorze armées de la République, à l'exclusion de tous autres[3]. Un quinzième arrondissement, réservé uniquement à l'approvisionnement de Paris, avait été formé des départements de Seine-et-Oise, Seine-et-Marne et partie de ceux de l'Aisne, d'Eure-et-Loir et de l'Eure[4]. C'est d'après ce système que les armées furent ravitaillées en céréales jusqu'à la fin de l'an III. Mais dans l'intervalle, et avant même d'être renseigné sur les ressources dont on disposait, on avait dû, tant bien que mal, satisfaire aux besoins. Ils étaient immenses; il fallait nourrir les 1,200,000 hommes que la République avait sous les armes, et on passait des journées entières à en chercher vainement les moyens. A ces séances, qui duraient de 10 heures du matin à 4 heures du soir, pour reprendre à 7 heures et se prolonger quelquefois fort avant dans la nuit, assistaient le spécialiste du Comité de Salut Public, Robert Lindet, les administrateurs des subsistances militaires, le maire de Paris, Pache, Monge, Gauthier, Hassenfratz, Cambon, Dubarran, Moïse Bayle, d'autres encore[5]. Les discus-

savoir : le citoyen Brunet la distribution, le citoyen Raisson la comptabilité et le citoyen Goujon la situation » (Arch. nat., *ibid.*).

1. Arch. nat., *ibid.* Minute de la main de Goujon, signée de lui.

2. Arrêté du Comité de Salut Public, 27 brumaire (Aulard, *Recueil*, t. VIII, p. 484).

3. Arrêté du Comité de Salut Public, rendu sur la proposition de la Commission, 7 nivôse an II (Aulard, *Recueil*, t. IX, p. 690).

4. Approbation, par le Comité de Salut Public, d'un arrêté de la Commission du 14 brumaire (Aulard, *Recueil*, t. VIII, p. 219).

5. Procès-verbal du 18 brumaire an II, Arch. nat., F[11] 269. Plusieurs noms sont en blanc. En marge, Goujon a écrit : *demander à Tissot.*

sions étaient très vives et quelquefois stériles[1]. Dans les premiers temps, on réquisitionna un peu au hasard, en chargeant les représentants du peuple d'exécuter, vaille que vaille, les ordres donnés[2]. S'il y avait des résistances ou des refus, on y répondait par des menaces et par l'emploi de la force[3]. Même après l'établissement des quatorze arrondissements de subsistances, les difficultés persistèrent. Quinze jours après avoir établi cette règlementation, la Commission dut se faire autoriser par le Comité de Salut Public à l'enfreindre en cas de besoin[4]. Surtout on s'aperçut très vite que la production nationale ne suffisait plus, loin de là, aux besoins de la consommation, depuis qu'il fallait nourrir aux armées les centaines de mille hommes qui manquaient aux travaux des champs. Parmi les 560 magasins (un par district) dont le Comité de Salut Public ordonna la formation, et qui devaient recevoir chacun, par les soins de la Commission, des approvisionnements de toute sorte pour mille fantassins et cent cavaliers[5], très peu purent être remplis au moyen des ressources locales. On essaya d'augmenter la production en ordonnant l'assèchement des étangs, la culture des landes et jachères en pommes de terre et en plantes fourragères[6]. Mais ce n'était que pour l'avenir, et il fallait satisfaire à des besoins plus immédiats. On

1. Toute la séance du 18 brumaire est consacrée à chercher des moyens de procurer des subsistances aux 1,200,000 hommes des armées. Le 25 brumaire, on communique à la Commission une demande de huit millions de quintaux de blé pour l'armée devant Toulon, qui est à la veille d'en manquer. Le procès-verbal mentionne une discussion très vive et des récriminations amères contre « ceux qui attendent ainsi le moment de la famine pour faire connaître leurs besoins ». Après quoi, la Commission « a convenu du principe d'alimenter promptement l'armée, la décision du mode étant renvoyée à la séance de demain » (Arch. nat., *ibid.*).

2. Ainsi, Ricord fut chargé de faire rentrer 300,000 quintaux requis pour l'armée d'Italie dans les départements du Gard, de l'Aude, de la Haute-Garonne et de l'Hérault (Arch. nat., *ibid.*, 26 brumaire; Aulard, *Recueil*, t. IX, p. 60, arrêté du Comité de Salut Public du 12 frimaire).

3. Arrêtés du Comité de Salut Public contre le département du Cher, rendus sur la proposition de la Commission, 3 frimaire et 22 pluviôse (Aulard, *Recueil*, t. VIII, p. 645, et t. XI, p. 42).

4. Aulard, *Recueil*, t. X, p. 154, 21 nivôse. Un arrêté du Comité de Salut Public autorise la Commission à « confirmer ou annuler les réquisitions, en faire de nouvelles ou les étendre au delà des arrondissements et à reverser de l'un dans l'autre ces arrondissements ».

5. Arrêté du Comité de Salut Public, 25 frimaire (Aulard, *Recueil*, t. IX, p. 414).

6. Arch. nat., F[11] 269, 1er frimaire et 11 nivôse an II.

dut recourir à l'importation. A la fin du mois de brumaire an II, une somme de 98 millions avait déjà été dépensée pour cet objet. Le crédit voté à la fin de 1792 était de 200 millions; mais il avait reçu d'autres emplois, et la Commission n'avait plus un sol en caisse au 1er frimaire[1]. Néanmoins, le ministre de l'Intérieur avait lancé des ordres d'achat pour plus de 60 millions, que la Trésorerie dut fournir un peu plus tard, partie en assignats, partie en papier sur l'étranger[2]. La Commission continua dans la même voie et s'adressa d'abord de préférence aux États-Unis. Un premier achat, montant à cinq millions en or, fut fait par les soins de la légation de France à Philadelphie[3]. Quelques jours plus tard, les représentants du peuple en mission à Bordeaux expédièrent en Amérique deux agents qui emportaient avec eux 2,000,000 d'écus, 500,000 piastres d'Espagne et 1,000 pipes d'eau-de-vie[4]. La légation de quatre membres, présidée par Fauchet, et envoyée aux États-Unis pour y porter le fameux décret du 28 brumaire[5], reçut des instructions spéciales pour les achats de grains, rédigées en commun par Goujon, Cambon et Robert Lindet[6]. Un peu plus tard, on s'adressa à la Sicile, à l'Italie, aux pays du Levant, et seize agents furent expédiés d'un coup le 28 nivôse pour faire des achats dans les ports étrangers de la Méditerranée[7]. Bientôt même, outre les céréales, on importa des métaux, des huiles, du savon, des cuirs, du bétail sur pied, du chanvre, des denrées de toute sorte. L'acte de navigation, du 21 septembre 1793, ne permettait l'entrée en France des marchandises étrangères que par vaisseaux français ou du

1. La Commission des subsistances au Comité de Salut Public, 27 brumaire an II (Arch. nat., F11 269. Minute de la main de Goujon).

2. 5,583,000 livres en papiers de commerce, 60 millions en assignats, plus 6 millions « pour diminuer les effets de l'accaparement » (bordereau d'encaissement du 7 frimaire. Arch. nat., *ibid.*).

3. Arrêté du Comité de Salut Public du 2 frimaire (Aulard, *Recueil*, t. VIII, p. 618).

4. Arrêté du Comité de Salut Public, 19 frimaire (Aulard, *Recueil*, t. IX, p. 277).

5. « Art. 1er. La Convention nationale déclare, au nom du peuple français, que sa résolution constante est d'être terrible envers ses ennemis, généreuse envers ses alliés, juste envers tous les peuples... — Art. 5. Le Comité de Salut Public est chargé de s'occuper des moyens de resserrer de plus en plus les liens de l'alliance et de l'amitié qui unissent la République française aux cantons suisses et aux États-Unis d'Amérique. »

6. Arch. nat., F11 269, 2 frimaire.

7. Arch. nat., *ibid.*, 27 nivôse.

même pays que la marchandise importée. Cet acte fut provisoirement suspendu[1], et la Commission put ainsi faire venir à Marseille, par des bateaux génois, au Havre, par des navires danois et américains, les blés de Turquie, de Naples et de Russie, le bétail de la Plata et les denrées coloniales des Antilles.

La grosse difficulté fut de régler ces énormes achats sans exporter une trop grande quantité de numéraire. Au début, on essaya de l'échange direct. La Commission achetait des marchandises contre des assignats et payait avec elles les denrées que les vaisseaux américains lui apportaient au Havre[2]. Ce mode de paiement ne pouvant convenir pour de fortes commandes, la Commission dut chercher à se procurer des lettres de change ou du papier commercial sur l'étranger. Ce n'était pas chose facile, car c'est surtout en Espagne et en Angleterre que les banquiers et commerçants français avaient des fonds en circulation ou en dépôt, et, depuis le début de la guerre, ces fonds étaient sous le séquestre. Pourtant, la Trésorerie disposait de quelques valeurs sur la Suisse, l'Italie et les villes de la Hanse. On put tirer sur Gênes, Venise, Bâle et Hambourg. Mais cette ressource s'épuisa vite. Le 6 nivôse, le Comité de Salut Public se décida à recourir au crédit des particuliers et mit en réquisition les ressources en papier étranger dont pouvaient disposer les « banquiers, capitalistes et agents de change ». Le 9, par arrêté de la Commission, ils furent astreints à déclarer le montant de leurs créances sur l'étranger, les quantités de marchandises qu'ils avaient en dépôt ou en transit sur les différentes places d'Europe et d'Amérique, et même « le nom des citoyens qu'ils connaîtraient pour y avoir des fonds où marchandises[3] ». La Trésorerie acheta leur papier en assignats au cours, sans escompte. C'étaient des conditions avantageuses, et les offres de concours à ce prix ne manquèrent pas. Le 18 pluviôse, la Commission acceptait la soumission faite par un groupe de banquiers de fournir cinquante millions de traites sur l'étranger. Ils dressèrent une liste des participants, sur laquelle le Comité de Salut Public se réserva le droit de rayer les noms qui lui paraîtraient suspects. En récompense de leur

1. Arrêté du Comité de Salut Public du 20 frimaire an II (Aulard, *Recueil*, t. IX, p. 300).

2. Arrêté du Comité de Salut Public, 3 nivôse an II (Aulard, *Recueil*, t. IX, p. 600).

3. Arch. nat., F[11] 269, 9 nivôse.

patriotisme, les banquiers se faisaient affranchir de la surveillance redoutable des comités révolutionnaires. L'article 4 du contrat spécifiait que, « pour éviter les arrestations imprévues qui compromettraient leur crédit », les soumissionnaires ne pourraient être arrêtés et leurs papiers saisis que par un ordre du Comité de sûreté générale[1]. Les banques étrangères se prêtèrent volontiers à ces opérations. Bourcard et Legrand, de Bâle, Audéoud, de Genève, Régny et Peragallo, de Gênes, firent des avances considérables qu'on remboursa plus tard, sous le Directoire, avec le produit des conquêtes. Dans les ports français, on fit le recensement des créances commerciales sur l'étranger ; des commissaires furent envoyés pour les réaliser sur place, en Amérique surtout; ils durent verser les sommes perçues dans les caisses des consulats français, qui en donnèrent mandat sur la Trésorerie à Paris, et se servirent des fonds encaissés pour acheter directement des grains[2].

Tout cela n'ayant pas suffi encore, la Commission racheta secrètement l'ancienne Compagnie d'Afrique, paya ses dettes, commissionna ses agents, remboursa les commanditaires et continua l'importation des grains d'Algérie et de Tripolitaine, au nom et sous le pavillon de la Compagnie[3].

Ces efforts ne demeurèrent pas inutiles. Bientôt les arrivages se succédèrent dans les ports de l'Océan et surtout de la Méditerranée. Mais ces vaisseaux chargés de blé qu'elle avait amenés avec tant de peine, la Commission dut encore les défendre contre les convoitises des départements, des communes, des représentants en mission, qui tous voulaient s'en emparer. Les représentants dans le Var, les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes reçurent l'ordre de faire dresser l'état exact des cargaisons arrivées, et d'attendre, pour en disposer, les ordres de la Commission qui ferait seule la répartition sous sa responsabilité[4]. Elle-même se réserva le droit de nommer les garde-magasins dans les ports

1. Arch. nat., F[11] 269, 18 pluviôse.

2. Arrêt du Comité de Salut Public donnant commission aux citoyens Cousin et Schweighauser de se rendre en Amérique pour réaliser les créances du commerce nantais, 21 pluviôse (Aulard, *Recueil*, t. XI, p. 45). Commission analogue au citoyen Lamichellerie, de Bordeaux, 26 pluviôse (*Ibid.*, p. 164).

3. Arrêté du Comité de Salut Public rendu sur la proposition de la Commission des subsistances, 20 pluviôse an II (Aulard, *Recueil*, t. XI, p. 771).

4. Arrêté du Comité de Salut Public, 28 pluviôse an II (Aulard, *Recueil*, t. XI, p. 216).

et prit le soin d'expédier partout des commissaires munis de pleins pouvoirs pour la surveillance des dépôts et la répartition au fur et à mesure des besoins[1]. Il y eut pourtant des difficultés nombreuses et des conflits graves.

Les administrateurs des vivres aux armées, soutenus quelquefois par les représentants du peuple, résistaient aux ordres de la Commission, réquisitionnaient et achetaient à leur guise, spéculaient à terme sur leurs livraisons et faisaient même des tentatives d'accaparement. Les agents de la Commission assistaient, méprisés et impuissants, à ces manœuvres. Le bruit n'en parvenait même pas toujours jusqu'à Paris. On ne connut quelques cas spécialement scandaleux qu'après le 9 thermidor. A l'armée d'Italie, l'agent général des vivres était le fameux Haller, banquier suisse de Soleure et ancien factotum de Calonne. Il avait enjôlé Augustin Robespierre, qui ne jurait que par lui, et qui lui laissait tout faire, couvrant de ses arrêtés, et, grâce à son frère, de l'autorité suprême du Comité de Salut Public, les opérations les plus suspectes. Haller désobéissait à la Commission et s'en vantait, affichant partout son mépris pour ce « trio d'incapables ». Il avait bien jugé Bonaparte et, devinant en lui, dès 1793, « un jeune ambitieux, taciturne et perfide », il le flattait pour ménager l'avenir. Il n'eut pas, du reste, à le regretter plus tard. Le 8 thermidor, averti, on ne sait comment, de la chute probable de Robespierre, il filait sur Gênes, y restait quinze jours sous prétexte de régler des comptes avec le consul de Lachèze, et disparaissait subitement, à l'heure juste où le ministre de France, suivi de douze grenadiers génois, arrivait chez lui pour l'arrêter[2].

Comme Haller, que Cambon appelait « l'affameur du Midi », d'autres agents peu scrupuleux rendirent la besogne de la Commission singulièrement ingrate. Elle réussit pourtant à peu près

1. Arrêté du Comité de Salut Public du 28 pluviôse an II (Aulard, *Recueil*, t. XI, p. 222).

2. Arch. nat., F[12] 548. Haller au Comité de Salut Public. Chiasso, 8 septembre 1794. Le même au même, 20 septembre. Tilly, ministre à Gênes, au même, 30 thermidor. Ce très intéressant dossier m'a été communiqué par mon excellent confrère et ami M. Charles Schmidt. — R. G.

En 1796, Haller reparaît à l'armée d'Italie avec Bonaparte, qui fait de lui un fermier général des contributions. Il en rapporte une fortune énorme, intrigue à Berne et à Paris lors de la révolution suisse; mais en l'an VII, quand Bonaparte est en Égypte et n'est plus là pour le protéger, le Directoire fait saisir la correspondance de son associé, Briche, et l'expulse lui-même de Milan, où il s'était fait nommer ministre de la République helvétique (Arrêté du Directoire du 4 pluviôse an VII, Arch. nat., AF[III] 571).

dans cette partie de sa tâche : approvisionner et nourrir la France et ses armées. Le décret du 22 octobre 1793, en la chargeant de faire exécuter partout les lois sur le *maximum*, lui avait donné une autre mission, singulièrement plus difficile. Celle-là manqua tout à fait.

C'est pourtant à cette œuvre en particulier que Goujon semble avoir appliqué son principal effort. Il avait été lui-même, on se le rappelle, le promoteur de la taxation des grains, et c'est peut-être le souvenir de son *Adresse des électeurs de Seine-et-Oise* qui le fit entrer à la Commission des subsistances quand il s'agit d'appliquer ce *maximum* qu'il avait réclamé le premier. La loi du 11 septembre n'avait fixé d'abord de tarif maximum, commun à tout le territoire, que pour les grains, farines et fourrages. Le 27 septembre, on l'étendit au sel; le 29, à toutes les denrées et marchandises de première nécessité. Pour celles-ci, on s'arrêta aux prix de 1790, augmentés d'un tiers. Mais le décret n'avait visé que les matières non ouvrées. La Commission des subsistances fut chargée d'en préparer l'extension à tous les objets fabriqués dits de première nécessité. Le 12 brumaire, elle adopta les bases suivantes. Au maximum fixé par la loi pour les matières premières, on ajouterait : pour le bénéfice du marchand en gros, 5 %; pour celui du marchand en détail, 10 %; en outre une plus-value proportionnelle à déterminer pour chaque objet, représentant le coût de la fabrication et les frais de transport jusqu'au lieu de vente, à raison de tant par lieue de poste[1]. Pour établir les prix de façon précise, la Commission désigna douze commerçants et industriels, dont quatre de province et huit de Paris. Ils se répartirent en quatre sections, par matières : 1° aliments; 2° vêtements; 3° épicerie et droguerie; 4° métaux et combustibles[2]. Leurs tableaux ne furent prêts qu'à la fin de pluviôse, et la Convention les joignit à son décret du 10 ventôse (21 février 1794). Jusque-là, l'on continua d'appliquer la loi du 11 septembre, qui chargeait les administrations de district de rédiger les tableaux du *maximum*. La Commission des subsistances, rendue responsable, par le décret même qui l'instituait, de l'exécution de cette loi, lança ses agents sur toutes les routes pour surveiller l'accomplissement de ses ordres. Pour ces missions de confiance, Goujon eut souvent recours à ses anciens col-

1. Arch. nat., F[11] 269, 12 brumaire an II.
2. Arch. nat., *ibid.*, 12 brumaire.

laborateurs de Versailles : Richaud aîné fut envoyé à Troyes[1], Vénard à Lyon et à Marseille[2], Venteclef à Lorient[3], Hodanger à l'armée du Nord[4]. Corméry, désigné pour aller à Troyes avec Richaud, refusa et reçut une autre mission[5]. Mais ces commissaires durent revenir sans avoir réussi. Ni leur zèle, ni l'autorité toute-puissante des représentants du peuple, ni la surveillance incessante des commissaires du Conseil exécutif ne vinrent à bout de la résistance passive des populations. Personne ou presque personne, malgré les amendes ou la prison, n'achetait au prix du tarif, et les ouvriers, soumis eux-mêmes au *maximum* pour leurs salaires, ne trouvaient plus de travail. Il n'y avait plus à cette situation qu'une issue : c'est que l'État, déjà seul marchand de grains et farines, seul arbitre du prix de toutes les marchandises et du taux de tous les salaires, devînt encore seul fabricant et seul patron, fît travailler les ouvriers à son compte, en les payant au prix du *maximum*. C'eût été une véritable expérience collectiviste. La Convention n'alla pas jusque-là. Mais la Commission des subsistances, ou pour mieux dire Goujon, apercevait clairement les conséquences dernières des principes économiques appliqués dans la loi du 11 septembre et formulés dès 1792 dans l'*Adresse des électeurs de Seine-et-Oise*. Il s'en effrayait si peu qu'il en commença l'application. Dans une lettre du 25 brumaire an II, adressée aux agents de la Commission des subsistances à Troyes, les citoyens Pillon et Lacaille, il écrivait ces paroles significatives : « Pour déjouer les manœuvres des perfides qui espèrent, en refusant d'acheter les matières fabriquées, priver des citoyens recommandables des moyens de subvenir aux besoins de leurs familles et forcer la République à rapporter la loi salutaire du *maximum*..., la patrie *va prêter un appui à ses vrais enfants*... Si le commerçant refuse d'acheter, sa malveillance sera punie et *la République achètera. C'est pour elle que l'ouvrier travaillera*, et son ardeur s'accroîtra par cette idée. Tel est l'esprit de l'opération confiée aux citoyens Pillon et Lacaille[6]. » Et les deux agents reçurent pour instruc-

1. Arch. nat., F[11] 269, 17 brumaire.
2. Arch. nat., *ibid.*, 7 frimaire.
3. Arch. nat., *ibid.*, 18 frimaire.
4. Arch. nat., *ibid.*, 20 pluviôse.
5. Arch. nat., *ibid.*, 3 pluviôse.
6. Arch. nat., F[11] 269, 25 brumaire an II. Minute de la main de Goujon. Il est piquant de rappeler que Gracchus Babeuf, dont les théories communistes deviendront célèbres, avait été, moins d'une semaine auparavant, chassé des

tions de faire estimer par des experts « instruits et patriotes » les marchandises qui ne trouvaient pas d'acheteurs, et de les acquérir au compte de la République, « en entourant leurs opérations de la plus grande publicité ».

Goujon ne resta pas assez longtemps à la Commission des subsistances pour avoir l'occasion de généraliser cette mesure « interventionniste ». Au reste, il n'est guère probable qu'il l'eût fait, et cette tentative toute locale, destinée à faire cesser par intimidation des résistances particulièrement tenaces, semble bien n'avoir été, dans l'esprit même de son auteur, qu'un expédient de circonstance. Il y aurait abus sans doute à lui donner une autre signification. Quoi qu'il en soit, Goujon ne dut même pas avoir le temps de connaître l'effet produit par la mission de Pillon et Lacaille. A la fin de pluviôse, ce qu'il considérait comme son œuvre principale, l'établissement des tableaux pour le *maximum*, était complètement achevé. Dès le 22, le Comité de Salut Public avait décidé de réorganiser complètement la Commission des subsistances. Elle dut comprendre désormais deux sections, de trois membres chacune : la première s'appellerait « section d'agriculture et subsistances dans l'intérieur »; la seconde « section de commerce, industrie et relations extérieures[1] ». Les traitements des commissaires devaient être réduits, Goujon, peut-être par crainte de voir prédominer désormais d'autres opinions que les siennes, peut-être par découragement ou par excès de fatigue, donna sa démission le 2 ventôse[2]. Il fut remplacé le lendemain par le citoyen Johanneau[3].

R. GUYOT et F. THÉNARD

*(Sera continué.)*

bureaux de la Commission. Babeuf ne gardera pas rancune à Goujon. Lors de son arrestation en floréal an IV, il parlera, dans une lettre au Directoire, de « ceux qu'on révère aujourd'hui comme d'illustres martyrs, les Robespierre et les Goujon » (Sciout, *le Directoire*, t. I, p. 588).

1. Arrêté du Comité de Salut Public, 22 pluviôse (11 février 1794) (Aulard, *Recueil*, t. XI, p. 66).

2. Nous n'avons pu retrouver sa lettre de démission ni vérifier si quelque incident ne s'était pas produit dans les séances du 1er et du 2 ventôse. La liasse des procès-verbaux et pièces annexes pour le mois de ventôse a disparu. Tissot conserva ses fonctions de secrétaire général. A l'organisation des Commissions exécutives, il devint commissaire adjoint par intérim à la Commission d'agriculture et des arts (Arch. nat., AF[II] 24, plaquette 197).

3. *Procès-verbal de la Convention*, 3 ventôse, p. 103.

# MÉLANGES ET DOCUMENTS

## LA RUSSIE ET LA PORTE OTTOMANE

### DE 1812 A 1826.

Au cours de recherches relatives à l'Europe et à la formation de la Serbie de 1804 à 1834, j'ai relevé, soit dans des documents inédits aux archives des Affaires étrangères, soit dans des ouvrages imprimés, diverses allusions à un document de grande importance et qu'il serait du plus haut intérêt de connaître : il s'agit d'un mémoire rédigé par le gouvernement russe et donnant l'exposé des relations de la Russie et de la Turquie de 1812 à 1826, c'est-à-dire du traité de Bucharest à la convention d'Ackermann.

La première indication se rencontre dans une dépêche inédite du baron de La Ferronnays, ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, datée du 9 avril 1826. La Ferronnays rend compte de son audience du 30 mars et met dans la bouche de l'Empereur les paroles suivantes :

Depuis que je ne vous ai vu, je me suis sérieusement occupé de mes affaires avec les Turcs. J'ai consacré chaque jour plusieurs heures à la lecture et à l'étude d'un fort long travail que Nesselrode m'a remis et dans lequel se trouve, avec les pièces officielles, l'extrait et l'analyse de tout ce qui a été fait, écrit et dit sur cette question, tant par nous que par les autres cabinets[1].

La seconde allusion se trouve dans une lettre du chevalier de Gentz à l'hospodar de Valachie, en date du 1er février 1826 :

Le comte de Nesselrode et ses collaborateurs étaient occupés, lors du départ des dernières nouvelles, à dresser un résumé général des affaires

1. Archives des Affaires étrangères, *Corr. pol. de Russie*, vol. 170, p. 269.

politiques traitées dans les dernières années, pour l'instruction de l'Empereur, ce prince n'ayant point été tenu au courant de ces affaires, comme c'était le cas à l'égard du grand-duc Constantin[1].

Enfin, un ouvrage de l'historien russe Tatischtcheff[2] contient une dernière indication, fort précieuse, qui m'a mis sur la piste du document. Tatischtcheff y affirme que certains documents diplomatiques russes, tombés entre les mains d'émigrés polonais, furent publiés à Paris, pendant la guerre de Crimée, en une brochure intitulée : *Recueil de documents relatifs à la Russie, pour la plupart secrets et inédits, utiles à consulter dans la crise actuelle.* Paris, 1854.

M'étant procuré cette brochure, j'ai relevé, à la page 207, un document intitulé : « Précis de l'exposé des différends survenus en 1821 entre le gouvernement de S. M. I. et la Porte ottomane, présenté à l'empereur Nicolas, à son avènement au trône, par le ministère russe. Annexes : Négociations de Stroganoff. Protestation du 1er-13 octobre 1825. » J'eus l'impression que c'était précisément là un des documents dont parlaient le chevalier de Gentz et le baron de La Ferronnays. Mais j'eus aussi l'impression que le document était tronqué, tout au moins incomplet. Tel qu'il était, il était assez intéressant pour éveiller le vif désir de découvrir l'original.

En fermant la brochure, je remarquai sur la couverture cette indication : « Librairie polonaise à Paris. » Ce fut pour moi un trait de lumière. Je me rappelai avoir lu à diverses reprises que l'empereur Nicolas, mal instruit, à son avènement, des affaires extérieures de l'empire et sentant le besoin de conseils, avait donné l'ordre d'adresser à Varsovie, à son frère aîné, le grand-duc Constantin, copie de tous les documents diplomatiques. Le grand-duc serait de la sorte à même de donner, en connaissance de cause, les avis que lui demanderait l'Empereur. J'imaginai aussitôt que les insurgés polonais avaient trouvé ces copies au palais du grand-duc à Varsovie lors de la révolution de 1830. Après la défaite, quand vint l'exode, ils les emportèrent, sans doute, et, comme ils se refugièrent en grand nombre en France, je conclus que les documents pourraient bien se trouver à Paris à la Bibliothèque Polonaise.

Je me hâtai de soumettre mes déductions au distingué directeur de la bibliothèque, M. Mickiewicz, fils du grand poète. Mon

1. Prokesch-Osten fils, *Dépêches inédites du chevalier de Gentz aux Hospodars de Valachie.* Paris, 1877, t. I, p. 78.

2. Tatischtcheff, *la Politique extérieure de l'empereur Nicolas Ier* (en russe). Saint-Pétersbourg, 1887, p. x.

hypothèse lui parut tout à fait vraisemblable. Les archives de la bibliothèque n'étaient pas alors encore classées. Il eut l'extrême obligeance d'y procéder à des recherches et, grâce à son bon vouloir, dont je tiens à le remercier ici publiquement, j'étais bientôt en possession du document.

Le document, rédigé en français, se compose de trois manuscrits in-folio, écrits d'une claire écriture de chancellerie. Les titres sont les suivants :

1° Sommaire des négociations principales de M. le baron de Stroganoff à Constantinople et analyse de ses instructions successives. 1816-1821. (Manuscrit de 60 pages.)

2° Résumé de l'état dans lequel M. le baron de Stroganoff a laissé nos négociations avec la Porte. (Manuscrit de 26 pages.)

3° Exposé des différends survenus en 1821 entre le gouvernement de S. M. I. et la Porte ottomane, présenté à l'empereur Nicolas Ier à son avènement au trône par le ministère russe, 1825[1]. (Manuscrit de 198 pages.)

Comme j'en avais eu le sentiment, le texte imprimé en 1854 n'était qu'un texte incomplet et tronqué, publié sans aucune préoccupation scientifique. Fait singulier, il semble que, comme à plaisir, l'on n'ait donné que les parties les moins intéressantes, je dirais presque les parties insignifiantes de cet important document. Je le donne ici intégralement, d'abord parce qu'on y trouve nombre de renseignements nouveaux, même après les multiples travaux et les documents publiés sur la question d'Orient de 1812 à 1826, mais surtout parce qu'il renferme de précieuses indications sur l'évolution des questions serbe, roumaine et grecque pendant cette même période.

Quant au mémoire spécialement consacré à l'histoire des relations diplomatiques entre la Russie et la Porte ottomane, il n'est pas besoin d'en souligner l'importance : il a ce mérite d'être, en même temps qu'une version officielle, un texte confidentiel, c'est-à-dire qu'il est aussi complet et aussi près que possible de la vérité. Il a enfin cet attrait spécial que ce fut sa lecture qui détermina l'empereur Nicolas à rejeter la méthode conciliante de son prédécesseur Alexandre Ier et à rédiger le fameux ultimatum d'où procédèrent d'abord la convention d'Ackermann et plus tard la rupture et la guerre russo-turque. De ses lignes sont sortis l'affranchissement de la Grèce et l'émancipation intérieure de la Roumanie et de la Serbie.

En marge du document, on relève de fréquents renvois à des *annexes*. Ces annexes étaient les copies intégrales de toutes les notes et cor-

1. Les deux premiers mémoires servent d'introduction au troisième.

respondances diplomatiques mentionnées dans le corps du mémoire. Je me suis efforcé de les retrouver, et j'y ai déjà partiellement réussi. Je poursuis mes recherches et je donnerai à la *Revue* ces textes nouveaux au fur et à mesure de leur découverte.

Grégoire YAKSCHITCH.

## I.

*Sommaire des négociations principales de M. le baron de Stroganoff à Constantinople et analyse de ses instructions successives (1816-1821).*

[Le traité de paix de Boucarest, conclu sous des auspices défavorables à la Russie, avait embrassé dans l'ensemble de ses stipulations], tant préliminaires que [patentes et secrètes, tous les rapports établis entre la Cour impériale et la Porte ottomane]. Cet acte était fondé sur des restitutions d'une part et des cessions de l'autre; [la réunion de ces articles obligatoires devait former la base de l'état de paix et de bon voisinage entre les deux puissances limitrophes].

Une réciprocité pleine et entière aurait été le fruit d'une acceptation sans réserve de toutes les clauses de ce traité. Mais [la Porte], pressée de terminer une guerre désastreuse, voulut [cependant mettre à profit les circonstances du moment : elle rejeta les articles secrets et obtint, de cette manière, tous les avantages que lui assure l'article VI] patent, [sans acquiescer aux modifications qu'y apportait l'acte séparé; c'est ainsi qu'elle s'écarta du sens général des transactions de Boucarest et fut la cause première des discussions qui subsistent jusqu'à ce jour.

Son refus de ratifier les clauses séparées[1] mit la Russie dans l'impossibilité d'effectuer la remise] complète [du littoral asiatique]. La liberté de nos communications et la sécurité de nos frontières sur cette ligne étaient compromises dès l'instant qu'il aurait fallu restituer les places fortes réclamées par la Turquie, sans y conserver l'étendue du terrain stipulé par l'article XXI secret. La Cour impériale se décida alors à supprimer, pour le moment, toute discussion à cet égard et à ne se dessaisir que d'Anapa, Poti, Soudjouk et Archalkalessi. Le général Rtischeff reçut l'ordre « de ne point faire cas des prétentions de la Porte sur les pays qui, avant et pendant la dernière guerre, s'étaient soumis de leur propre mouvement au sceptre de Sa Majesté, attendu que la situation mentionnée dans l'article VI ne concernait que les forteresses, châteaux, territoires, etc., pris sur les Turcs par la force des armes ».

1. Voy. Instructions données au baron de Stroganoff. Mémoires sub. litt. A et B.

Aussitôt après l'expiration du terme de trois mois fixé par le traité, le Divan exigea impérieusement la remise de tout le littoral asiatique. Il établit que cette contrée avait toujours fait partie de l'Empire ottoman et que la Russie elle-même l'avait reconnu soit avant la guerre, soit lors des négociations de Boucarest. Dans la vue d'obtenir plus facilement les places d'Anacra, Kamhab et Sohoum (ainsi que l'artillerie d'Anapa), il étendit ses réclamations sur la Géorgie, la Mingrélie, le Gouriel, le Kachet Scher-San et Bagdadjik : et, en alléguant sans cesse ce grief, il ne fit droit à aucune des justes plaintes que M. d'Italinsky lui porta sur d'autres objets. Ce ne fut que vers le juin de 1813, à l'époque de nos succès en Allemagne et de la conclusion de la paix avec la Perse, que l'insistance de la Porte fut modérée et que ses relations avec l'envoyé de Russie devinrent plus amicales.

[Les griefs de la Cour impériale à la charge de la Turquie[1] étaient en bien plus grand nombre] et résultaient d'une suite d'infractions au traité nouvellement conclu. [Ils embrassèrent à la fois la sûreté des sujets de Sa Majesté, les intérêts de notre commerce et les droits de la Russie à la protection des chrétiens soumis à la Porte. Des fortifications avaient été élevées sur les îles du Danube vis-à-vis] de Kili et [d'Ismail] nonobstant l'article IV. [Les brigandages des peuplades asiatiques sur nos frontières et le trafic d'esclaves étaient tolérés et encouragés par les commandants turcs]. La Servie était inondée de sang et [les stipulations en sa faveur] de l'article VIII [demeurèrent sans effet. Sa promesse de respecter les privilèges de la Moldavie et de la Valachie] et de les exempter pendant deux ans de tout impôt (article V) [avait été ouvertement enfreinte] ; les Hospodars servaient d'instruments pour de nouvelles vexations. [La libre navigation du pavillon Russe dans les mers du Levant et le commerce étaient entravés[2]; nos bâtiments se trouvaient exposés aux pirateries des Barbaresques. Enfin, la Porte n'avait satisfait à aucune des réclamations particulières, anciennes et récentes, malgré l'article X du traité.

Les guerres de 1813 à 1815] et les travaux pour consolider la paix générale [avaient empêché l'Empereur de vouer son attention à ces intérêts. De retour dans ses États, il résolut, en 1816, *de reconstruire, sur des bases solides, le système de la Russie dans l'Orient,* et fit choix du baron de Stroganoff pour remplir ses vues. Les instructions dont ce ministre fut muni] à son départ de Saint-Pétersbourg [eurent pour base les sentiments les plus pacifiques envers le gouvernement turc[3]. La Russie, *forte de ses seuls droits et s'astreignant sévèrement à la teneur du traité de Boucarest,* déclara « ne vouloir que ce qui est fondé en justice,

1. Voy. Instructions, etc. Mémoires sub. litt. B.

2. Des grains provenant de nos ports de la mer Noire étaient accaparés à Constantinople et aux Dardanelles et payés à des prix arbitraires. La même vexation eut lieu en 1821.

3. Voy. Rescrit de Sa Majesté du 30 juin 1816, adressé au baron de Stroganoff.

ne soutenir que ce qui est d'un intérêt réciproque pour les deux Empires »].

Les mémoires remis par le ministère impérial au baron de Stroganoff lui retracèrent l'état de la Turquie et la politique invariablement adoptée à son égard[1]. On lui prescrivit d'*écarter soigneusement la possibilité et toute occasion de guerre,* quand même elle serait fondée sur des droits incontestables, afin de ne point compromettre le maintien de la paix générale en Europe, achetée par de si grands sacrifices. [On le chargea de discuter les griefs réciproques dans des vues conciliatoires, de manière que les arrangements qui en résulteraient puissent porter en eux-mêmes la garantie la plus rassurante de leur maintien inviolable pour l'avenir — but qui serait manqué complètement « si l'Empereur admettait une délimitation compatible avec la solidité des rapports qu'on veut établir ou abandonner aux vengences musulmanes et aux spéculations européennes le sort et les intérêts des chrétiens sujets ottomans ».

En même temps, le baron de Stroganoff fut instruit de la teneur des arrangements qui, en dernier résultat, seraient les plus conformes aux vœux de Sa Majesté.] Ils portaient en substance :

[1° *Délimitation sur le Danube.*] Demander la démolition des fortifications élevées sur les îles du Danube et l'envoi des commissaires respectifs pour éclaircir, d'un commun accord, le sens vague et indéterminé de l'article IV du traité, et le mettre ensuite en exécution.

[2° *Enlèvement des sujets russes du commerce des esclaves.* En rattachant cette question à celle du littoral], céder sur le seul point de Sohoum, bien entendu que ce ne serait qu'à la fin de la négociation et lorsque la Porte aurait, de son côté, fait droit à nos griefs. Elle devait, de plus, renoncer pleinement à ses prétentions sur la Géorgie, la Mingrélie, etc., donner des garanties à l'égard des habitants de l'Abasie qui ont déjà prêté serment à Sa Majesté et ne seraient pas décidés à émigrer dans son Empire, et mettre un terme au trafic d'esclaves ou, du moins, en préserver pour l'avenir les sujets russes.

[3° *Servie.*] Insister sur la stricte exécution de l'article VIII et, en cas d'impossibilité de faire admettre la garantie de la Russie, n'y renoncer qu'en obtenant aux Serviens tous ces avantages possibles. Au défaut de l'intervention directe de la Cour impériale dans l'arrangement de leurs affaires, lui conserver le droit d'avoir un agent sur les lieux pour y tenir la main.

[4° *Principautés.*] Porter à la connaissance du ministère ottoman les nombreuses infractions à l'article V et proposer une commission mixte pour les vérifier. Les exactions une fois constatées, demander que le montant en soit restitué aux deux pays, soit en leur accordant des exemptions d'impôts pour quatre ou cinq ans, soit en l'appliquant à quelqu'établissement d'utilité publique, soit enfin en espèce. Ne se

1. Voy. Instructions. Mémoires sub. litt. C.

désister de ce premier mode de réparation qu'à la suite de longs débats et poser alors pour *ultimatum* :

*a)* Que les anciens privilèges et immunités des deux provinces soient confirmés et qu'elles en jouissent comme avant la dernière guerre sous la garantie de la Russie.

*b)* Que les impôts soient réglés suivant le mode établi par les princes Ipsilanti et Mourousi.

*c)* Que les Hospodars restent en place sept ans et soient rééligibles, à moins que la Cour impériale n'ait consenti à leur remplacement avant le terme.

*d)* Qu'il soit établi une quarantaine sur les frontières de la Moldavie et de la Valachie du côté du Danube.

[5° *Entraves au commerce et pirateries des Barbaresques.*] Faire exécuter à la lettre toutes les stipulations des anciens traités relativement à la liberté du commerce et de la navigation russe au tarif, à l'établissement des consulats partout où nos intérêts l'exigeraient, à la répression des régences vassales de la Porte. Enfin, protéger fortement [les réclamations particulières] fondées en justice.

Tel était l'ensemble de la négociation confiée au baron de Stroganoff. [Les difficultés qu'il eut à combattre furent immenses : elles naissaient de la nature même de plusieurs objets en discussion, du caractère personnel du Sultan, de la mauvaise volonté du gouvernement turc à notre égard, surtout de la funeste persuasion (où l'entretenaient ses conseillers étrangers) que la Russie ne pouvait point lui faire la guerre.]

Les instructions ultérieures transmises à l'envoyé de Sa Majesté et sa marche générale vont être retracées dans un narré succinct. Il sera suivi du résumé de l'état où nos négociations avec la Porte ont été laissées en 1821.

D'après la correspondance de M. d'Italinsky, le ministère impérial s'attendait à ce que la Porte persisterait à demander la restitution du littoral asiatique, sans admettre aucune explication sur les articles du traité de Boucarest dont l'infraction constitue nos griefs. Les premières ouvertures du baron de Stroganoff devaient donc avoir pour but d'énoncer[1] la condition fondamentale [quant aux formes] d'un arrangement conciliatoire, savoir « que la délimitation définitive des frontières asiatiques ne pouvait être discutée qu'autant que la Porte reconnaîtrait le principe de discuter et faire droit en même temps aux prétentions que la Russie forme par une suite de l'infraction des articles du traité obligatoire pour les Turcs ». De là résultait nécessairement une négociation *collective* et *simultanée* : elle fut entamée dès la première conférence de l'envoyé avec les ministres ottomans, le 16-28 novembre[2]. Tous les griefs de la Russie y furent passés en revue, malgré

1. Voy. Instructions, etc. Mémoires sub. litt. D.
2. Voy. Dépêche du baron de Stroganoff du 1er-13 décembre 1816, n° 63.

l'obstination de Reis-Effendi à répéter qu'il n'y avait pas lieu à discuter sur l'article du littoral et que son gouvernement avait scrupuleusement rempli les obligations imposées par le traité[1]. Cette conférence fut suivie de deux mémoires explicatifs dont le premier fut particulièrement consacré par le baron de Stroganoff à établir le droit qu'avait la Russie de revenir sur la teneur de l'acte séparé. Le second, embrassant l'ensemble de nos griefs, était appuyé de quatre états de pertes essuyées par les sujets russes, que la Porte avait toujours éludé de satisfaire sous divers prétextes. Une troisième note, basée sur les instructions du ministère impérial, exposa en détail le mode de réparation dont ces griefs étaient susceptibles[2].

Bientôt des avis secrets donnèrent l'assurance que le Sultan, craignant à cette époque une coalition entre la Russie et l'Autriche[3], avait résolu d'admettre une négociation suivie sur tous les points, excepté celui de la cession du littoral, — article très délicat pour un souverain musulman ; — qu'étant pressé là-dessus, il consentirait peut-être à laisser tacitement les forteresses contestées entre les mains de Russie, ou bien à ratifier l'article rejeté en 1812. En effet, au commencement de février 1817[4], le Reis-Effendi remit deux notes en réponse au mémoire de l'envoyé, mais ils n'offrirent aucun résultat satisfaisant et la Porte ne parut se prêter à un arrangement amical que sur la délimitation du Danube[5].

Sur ces entrefaites, le baron de Stroganoff reçut un supplément à ses instructions concernant le point de vue sous lequel il devait considérer notre politique à l'égard de la Porte. Sa Majesté repoussait toute apparence de menaces ou de démonstrations hostiles. Elle subordonnait le succès de la négociation de Constantinople au bien général de l'alliance européenne et voulait devoir les avantages qu'elle jugeait d'une utilité réciproque pour les deux Empires à l'ascendant de la vérité et non à celui de la force. Malgré la complication de rapport, nous étions en paix avec la Turquie ; et si même elle se laissait aveugler par une malheureuse méfiance, les suites n'en seraient pas dangereuses aussi longtemps qu'elle demeurerait dans *sa situation actuelle,* la moins propre à la rendre agressive à notre égard, tandis que la crainte d'une guerre en Orient pourrait troubler la tranquillité de l'Europe.

Les instructions communes au baron de Stroganoff et au général Yermoloff[6] furent conçues dans le même sens. Il leur était enjoint à tous deux de travailler pour le bien-être des chrétiens, protégés par la Russie, mais sous la sauvegarde des traités et en faisant agir leurs

1. Voy. Dépêche du baron de Stroganoff, même date, n° 64.
2. Voy. Dépêche du baron de Stroganoff du 24 janvier-5 février 1817, n° 22.
3. Voy. Dépêche du baron de Stroganoff du 1er-13 février 1817, n° 23.
4. Voy. Dépêche du baron de Stroganoff du 1er-13 mars 1817, n° 41.
5. Voy. Dépêches du ministère des 2 janvier et 2 mars 1817, nos 1 et 13.
6. Voy. Dépêche du ministère du 2 juin, n° 29, et celle du général Yermoloff du 19 mai 1817.

gouvernements respectifs. La Turquie et la Grèce ne devaient point participer à l'association européenne. Mais l'Empereur n'exigeait d'elle aucunes nouvelles transactions : Il s'en tenait à l'exécution fidèle des traités existants.

En s'efforçant de profiter du peu de bonne volonté que montrait la Porte, le baron de Stroganoff[1] se décida à isoler la question de la délimitation du Danube de l'ensemble de la négociation comme *étant hors la ligne précise des traités,* sans renoncer au dernier résultat au mode *collectif,* ni faire des arrangements partiels qu'il lui était recommandé d'éviter[2]. Cette question fut débattue dans la conférence du 19 mai, 10 et 21 août. Après plusieurs tergiversations du Reis-Effendi et coupant court aux délais, il réussit à conclure une convention[3], insérée dans un protocole *ad hoc*, qui obtint l'assentiment de la Cour impériale, tant pour le fond que pour la forme. Le ministère reconnut que la marche à laquelle les lenteurs et les habitudes de la Porte ont obligé l'envoyé de consentir rend, pour ainsi dire, inévitable la discussion isolée de toutes les questions.

A la suite de ce succès, le baron de Stroganoff reprit simultanément les demandes relatives à la Servie et les prétentions particulières[4]. Il saisit ainsi l'occasion d'un impôt arbitraire du hospodar Callimachi en Moldavie et du renvoi d'une note protestative du consul Pisani, pour aborder, en détail, les affaires des Principautés et l'exercice de nos droits de protection dans ces pays. Ces divers objets nécessitèrent un échange suivi de notes et plusieurs conférences.

Le Reis-Effendi allégua que des privilèges avaient été accordés par firmans aux Serviens, que la Nation était heureuse et contente de son sort et donna, pour preuve de ces vagues assertions (par lesquelles le ministère ottoman prétendait avoir satisfait à la teneur de l'article VIII), une lettre en action de grâce extorquée au chef Milosch. Ces pièces furent d'abord produites dans la conférence du 6 décembre comme une

1. Voy. Dépêche du baron de Stroganoff du 1er-13 juin 1817, n° 90.

2. Voy. Dépêche du ministère du 16 avril 1817, nos 20 et 23. On y disait : « Il est évident que les accommodements partiels ne feraient qu'autoriser le gouvernement turc à se prévaloir de quelques actes de condescendance illusoire pour infirmer l'enchaînement de nos griefs et de nos propositions. De semblables arrangements ne sont donc salutaires et désirables qu'autant qu'ils dériveront d'un accord ou du moins d'un rapprochement préalable arrêté en principe... Il est nécessaire de prévenir la Porte que nul arrangement ne sera considéré par V. E. comme obligatoire ni susceptible d'approbation ou de rectification de la part de S. M. I. que lorsque tous nos griefs auront été examinés et discutés, en sorte que l'arrangement général dont on s'occupe fasse droit à leur ensemble. »

3. Voy. Dépêche du baron de Stroganoff du 1er-13 septembre, n° 136, et celle du ministère du 20 octobre 1817.

4. Voy. Dépêches du baron de Stroganoff en septembre, novembre et décembre 1817, nos 145, 183 et 200; celles en janvier 1818, nos 2, 5 et 11.

*complaisance superflue;* on avoua, par la suite, « que la Russie avait le droit de demander compte de l'exécution des clauses du traité en faveur des Serviens » ; et, cependant, on chercha à éluder sa garantie et toute intervention réelle de sa part. L'envoyé de Sa Majesté établit de son côté : que la lettre de Milosch pouvait tout au plus justifier l'administration actuelle, que la prétendue satisfaction de ce peuple était en opposition trop manifeste avec ses plaintes parvenues à la Cour impériale, enfin, que les firmans relatifs aux impôts, à la capitation, etc., dont on l'étayait, auraient dû être la conséquence d'un *concert mutuel* avec les Serviens et ne pouvaient pas, étant révoquable à volonté, suppléer au mode prescrit par l'article VIII. C'est ce principe qu'il s'attacha surtout à soutenir en passant sous silence, pour le moment, l'énumération des privilèges que la Porte devait accorder et qu'il eût été facile de déduire, le point essentiel une fois admis.

Le gouvernement turc, déjà rassuré sur la crainte d'une guerre, reproduisit instamment les mêmes arguments dans tous ces débats et se tint dans son cercle habituel de dénégations et d'assurances évasives[1]. Il répliqua avec aigreur à la note énergique du 30 décembre 1817 et repoussa le mode conciliatoire d'un hatti-chérif pour consolider le bien-être de la Servie proposé par le baron de Stroganoff. Le ministre reçut la réponse du Reis-Effendi *ad referendum* et la transmit à la Cour Impériale avec une réfutation détaillée, en sollicitant de nouveaux ordres *puisqu'une plus longue discussion sur le même principe serait absolument vaine, sinon contraire à la dignité de la Russie.* Il fit observer « combien le moment présent était décisif pour la négociation : qu'elle soit prolongée sur le même pied, qu'elle soit reprise avec vigueur et en conséquence des nouveaux ordres de Sa Majesté Impériale, ou qu'on cède aux faibles raisonnements de la Porte, chacun de ces trois partis aura la plus grande influence sur le crédit de la Russie, sur toutes ses relations dans le Levant et sur le succès de tous ses autres griefs. Le divan, les ministres étrangers et la Grèce entière attendent avec une vive impatience le résultat de nos débats concernant la Servie. Les oppresseurs et les opprimés vont tous régler là-dessus leur conduite future ».

Le ministère impérial[2] avait déjà prescrit d'écarter dans l'examen de la conduite du hospodar Callimachi toute démarche qui pourrait amener sa destitution prématurée. Il répondit sur l'article de la Servie en ramenant la négociation à une marche *complexe;* il parla de l'impression pénible produite sur l'Empereur par l'attitude que la mission avait prise involontairement envers le gouvernement turc, et qu'il fallait attribuer à la déviation du mode tracé par les instructions primitives[3]. Cette attitude devait changer et devenir purement *passive,* car la Porte

1. Voy. Dépêche du baron de Stroganoff du 16-28 février 1818, n° 43.
2. Voy. Dépêche du ministère du 6 janvier 1818.
3. Voy. l'expédition en date du 6 mai 1818, d'Odessa.

avait seule provoqué la négociation en insistant sur la remise de tout le littoral asiatique. Pour cela, il était enjoint au baron de Stroganoff de donner une note : [d'après un canevas fourni par le ministère] qui embrassât essentiellement la totalité des objets en discussion et fixât le principe ainsi que la manière de traiter. Le Reis-Effendi devait être invité à répondre *exclusivement sur le mode de la négociation et non sur le fond*. En cas de refus de la part des Turcs de coopérer au but proposé, Sa Majesté s'abstiendrait de toute discussion ultérieure « en laissant subsister néanmoins et en cultivant très soigneusement les relations qui existent entre les deux empires. Elle éprouverait alors un seul regret : celui de ne pouvoir point resserrer ces relations *d'une manière encore plus intime et plus particulière* ».

Le baron de Stroganoff[1] s'acquitta de ces ordres par une note du 21 mai et en rendit compte au ministère en lui transmettant ses idées sur un arrangement général pour le cas où la Porte consentirait à traiter tous les points simultanément. Ce travail, basé sur la note du 24 janvier-5 février 1817, se composait : 1° d'un projet de convention complète, *définitive quant au mode et préparatoire quant aux détails*, avec un acte réglementaire concernant les Principautés, et, 2°, de quelques observations essentielles sur les avantages qui pourraient servir par la suite *d'ultimatum*.

Le ministère impérial[2] approuva ce projet, sans le considérer encore comme base définitive. Il recommanda à l'envoyé de ne point presser les conférences, comme aussi de ne pas les éviter ni les décliner. En même temps, il détermina les objets à soutenir, quand même la négociation serait ajournée, savoir : les intérêts du commerce et de la navigation russe et, en général, les droits des sujets de Sa Majesté ; le terme septenaire pour les Hospodars ; la juridiction de nos consuls dans les principautés ; les privilèges reconnus de ces pays et les avantages que le traité de Boucarest assure aux Serviens. Cette distinction des affaires courantes se rapportant à des principes non contestés, de la masse générale des griefs, motiva des observations de la part du baron de Stroganoff[3] qui représenta l'extrême difficulté de maintenir la séparation, tandis que les Turcs cherchaient à tout confondre et à éluder nos réclamations en alléguant sans cesse l'ajournement consenti, ou bien en élevant de nouveaux doutes sur le sens des stipulations.

Cependant, le divan différait de répondre à la note importante du 21 mai contenant les dernières propositions de la Cour impériale. Il paraissait appréhender les suites du parti qu'il allait prendre ; ce ne fut que le 26 septembre que le Reis-Effendi annonça officiellement la décision de la Porte[4]. Toujours aveuglée sur sa véritable position, elle ne se contenta pas d'user de l'alternative qui lui était offerte de négocier sans

1. Voy. Dépêche du baron de Stroganoff du 20 juin-1er juillet 1818, n° 111.
2. Voy. Dépêche du ministère en date du 17 juillet 1818.
3. Voy. Dépêche du baron de Stroganoff du 15-27 août 1818, n° 132.
4. Voy. Dépêche du baron de Stroganoff du 4-16 octobre 1818, n° 153.

délai ou de suspendre, à son gré, la discussion : elle ne l'*ajourna* pas, elle l'*annula* en déclarant avoir tout exécuté, tout fait, et disant seulement qu'il restait à lui rendre les forteresses asiatiques. Elle n'admit que certaines prétentions particulières, pour des confiscations, *faites par représailles,* mais se réserva d'y opposer les siennes. Toute la faute des retards fut rejetée sur la Russie.

Un événement fâcheux en apparence fournit, à cette époque, les moyens d'atteindre un but qui avait été fortement recommandé au baron de Stroganoff par ses instructions. Le hospodar Karadja, menacé par le favori Halet, s'était rapproché de la maison impériale et, pour lui complaire, avait remis le système d'imposition en Valachie sur le pied de 1804. Sa fuite (en octobre 1818) occasionna une correspondance très vive avec le ministère ottoman[1], dans laquelle l'inviolabilité du terme septenaire fut contestée formellement, même la démission volontaire des princes ne devait pas être acceptée à l'insu de la Russie. La nomination d'A. Soutzo resta suspendue pendant près d'un mois, et, malgré l'obstination de la Porte à proclamer Karadja coupable *par le seul fait,* la nécessité de l'assentiment de la Russie pour sa destitution fut maintenue. On tint compte de tout le temps qui manquait au terme légal de l'ancien hospodar à son successeur : et celui-ci s'engagea à opérer des améliorations considérables en faveur de ses administrés.

La décision prise par l'Empereur sur le rejet de la négociation collective mit le comble à la générosité de sa politique envers la Turquie. Sa Majesté écrivait elle-même au sultan pour lui représenter le contraste affligeant entre les vues de la Russie, son désir de cimenter les rapports avec l'empire ottoman dans le même esprit que la totalité des relations européennes et la manière dont ses efforts étaient accueillis à Constantinople. En remettant la lettre du cabinet, le baron de Stroganoff l'accompagna d'une note calquée sur un canevas du ministère[2], où il releva les nombreuses inexactitudes que renfermait celle de la Porte, prouva que la question du littoral asiatique était intimement liée à tous les autres objets en discussion, et que prétendre l'isoler serait donc une base précaire à l'état de paix existant, indiqua le germe des débats dans le refus de ratifier l'article II secret du traité de Boucarest, il énuméra les clauses enfreintes de cette transaction. La négociation ayant été ouverte sur les instances de la Porte, celle-ci pouvait la continuer à son gré « sans apporter aucune altération au système de conduite magnanime du cabinet de Saint-Pétersbourg », — mais tout expédient dilatoire à l'égard des affaires courantes, de tout ce qui concerne les points qu'un consentement mutuel a placé hors de doute « aurait pour effet immédiat d'anéantir les rapports de bon voisinage entre les deux Empires ».

1. Voy. Dépêches du baron de Stroganoff en septembre, octobre et novembre 1818, nos 143, 157, 166, 167, 172 et 182.

2. Voy. Dépêche du ministère du 12-24 décembre 1818 et celle du baron de Stroganoff du 15-27 janvier 1819, n° 7.

Cette démarche ne produisit point l'effet désiré. Le Gouvernement ottoman persista à soutenir qu'il n'y avait pas lieu à négocier, qu'il avait exécuté à la lettre toutes les stipulations et que la Russie n'avait qu'à rendre les places fortes en Asie. Mais il voulut aussi balancer la générosité de l'Empereur par une concession fallacieuse[1]. Le sultan, dans sa réponse autographe à Sa Majesté s'attachant à l'expression que le refus de ratifier les articles séparés avait été *le germe des discussions,* offrit « de ratifier ces deux articles dans toute leur étendue, pourvu que cela fût précédé par l'exécution réelle et parfaite de l'évacuation des confins d'Asie selon le traité et de quelques clauses nécessaires ». La note d'accompagnement du Reis-Effendi, en date du 14 avril 1819, n'était qu'une amplification de cette proposition, évidemment tardive, puisque les circonstances avaient tout à fait changé de face depuis 1812, et que l'urgence du cas n'existait plus. En échange d'une échelle sans fortifications sur le Phase on nous imposait la loi non seulement de remettre tout le littoral, mais encore de démolir l'Ismaïl et Kilia, et l'ensemble de nos griefs était rejeté.

Ce résultat inattendu fut mis sous les yeux de Sa Majesté. Elle se réserva de s'en occuper exclusivement à loisir, et le baron de Stroganoff eut ordre de faire observer à la Porte qu'elle ne devait pas s'étonner de ce retard après avoir mis plus de trois mois à méditer sa réplique[2]. L'envoyé profita de l'occasion pour lui signaler de nouveaux brigandages commis sur notre frontière d'Asie et repoussés par la force.

Pendant que le grand travail demeurait ainsi suspendu, la mission eut à s'occuper de plusieurs affaires courantes essentielles pour notre crédit (juridiction des ministres étrangers en Turquie, insulte faite à notre pavillon dans le port de Constantinople et autres relatives à la sûreté personnelle de sujets russes); l'une d'elles, occasionnée par la saisie d'un navire ottoman chargé d'esclaves et relâché à Théodosie, influa beaucoup sur le ton du Reis-Effendi dans ses relations journalières. La démarche commune de cinq grandes puissances pour demander la répression des pirates barbaresques se rattachait à notre négociation collective. La Porte, alarmée de l'accord qui avait paru d'abord régner entre les représentants de ces cours, chercha à séparer leurs causes. Elle déclara au baron de Stroganoff[3] « qu'étant garante envers la Russie, elle avait donné des satisfactions analogues aux traités dans toutes les occasions et serait responsable de chaque inconvénient à l'avenir; que, par conséquent, le ministre de Sa Majesté se trouvait étranger à la question discutée ».

La réponse du ministère impérial[4] aux dernières communications du gouvernement ottoman fut transmise à la mission en forme de mémoire

1. Voy. Dépêche du baron de Stroganoff du 1er-13 mai 1819, n° 68.
2. Voy. Dépêche du baron de Stroganoff du 16-28 juillet 1819, n° 95.
3. Voy. Dépêche du baron de Stroganoff du 16-28 août 1819, n° 107.
4. Voy. Dépêche du ministère du 3 janvier 1820, nos 27 et 28.

réunissant dans un même cadre la série des faits qui avaient précédé et amené la négociation, le développement et les conséquences du système suivi de part et d'autre. A ce tableau, qui devait servir de canevas à une note officielle, il ajouta l'énoncé des principes déjà manifestés et que l'Empereur était résolu de suivre invariablement dans ses rapports ultérieurs avec la Turquie. Il fut enjoint au baron de Stroganoff de bien distinguer de nouveau, dans sa note, les questions qui pouvaient rester en suspens de celles dont l'ajournement serait incompatible avec l'état de paix que la Russie voulait maintenir. Cet avertissement devait être donné à la suite d'une conférence amicale et avec tous les témoignages d'affection et de confiance.

Une dépêche séparée expliquait les motifs de cette démarche, savoir : le désir de rétablir l'état primitif de la question, de mettre au grand jour la persévérance de l'Empereur dans son système politique, de détruire l'impression défavorable que pourrait produire en Europe la fausse condescendance du divan, enfin de lui faire connaître « que la modération de Sa Majesté était indépendante de toute considération étrangère et que sa mesure se trouverait dans celle de la justice avec laquelle la Porte ferait droit à nos réclamations ».

Ce langage parut avoir redoublé l'opiniâtreté des ministres ottomans à décliner toute discussion : ils se bornèrent à répéter qu'ils avaient tout fait, tout exécuté et qu'ils s'attendaient à la restitution du littoral[1]. Néanmoins, l'envoyé de Russie remplit sa tâche et *ramena la négociation aux termes précis de son début;* il reproduisit même la classification première des objets qui la composaient et montra par la simple citation des faits la contradiction évidente où se plaçait la Porte : en niant qu'il y eût *matière à discussion,* tandis qu'elle avait précédemment admis un principe de régularisation et fixé des conférences pour passer en revue les points contestés.

A la même époque, un projet ambitieux du chef servien Milosch avait fixé l'attention de la Cour impériale : celui d'obtenir du sultan l'hérédité du commandement suprême en Servie. Le pacha de Belgrade avait longtemps nourri ces espérances; mais le grand visir venait de répondre négativement et avait même exprimé quelques soupçons sur la fidélité du chef. Le baron de Stroganoff[2], pressé de contribuer au succès, observa « qu'il ne pouvait le faire sans compromettre Milosch et que les traités n'autoriseraient pas une semblable intervention de la part de la Russie ». Il lui conseilla de demander avant tout l'exécution précise de l'article VIII de Boucarest.

Le ministère impérial, rattachant cet intérêt personnel au bien général de la nation, examina si, en le favorisant, on pouvait consolider l'existence politique et civile de la Servie et remplir ainsi l'objet des garan-

1. Voy. Dépêche du baron de Stroganoff du 1er-13 mars 1820, n° 27.

2. Voy. Dépêches du baron de Stroganoff des 16-28 novembre et 16-28 décembre 1819, nos 145 et 159.

ties stipulées. Autant le vœu de Milosch serait désastreux s'il ne tendait qu'à livrer son pays au despotisme d'une famille, autant il deviendrait salutaire dans le cas où il motiverait un règlement d'administration stable *à l'instar de ceux en Moldavie et en Valachie*. Quoique émané sans la participation de la Russie, un hatti-chérif de cette nature ne porterait aucune atteinte à l'article VIII : au contraire, on en prendrait acte comme d'une disposition complémentaire d'une reconnaissance formelle des droits des Serviens[1]. En recommandant au baron de Stroganoff de garder une attitude purement passive envers la Porte, on lui transmit un projet de requête qu'il devait tâcher de faire présenter par l'assemblée de la nation, en insinuant à Milosch que la Cour impériale ne désapprouverait pas son désir combiné avec le bien public. L'envoyé partagea l'opinion du ministère[2], il craignait seulement qu'un rapprochement quelconque entre le sort de la Servie et celui des Principautés ou la simple mention de leurs privilèges n'alarmât la Porte sur un accroissement probable de l'influence russe. Mais le projet de requête ne fut pas mis en œuvre, car Milosch s'était hâté d'en faire remettre à Constantinople une autre de sa façon et par une députation expresse pour solliciter le gouvernement d'entendre le vœu du peuple servien sur son administration future, la fixation des impôts et l'hérédité du titre de son chef. Le firman que la Porte donna en réponse fut purement évasif quant à l'essentiel.

C'est dans les mêmes vues d'utilité générale et dans l'espoir de rendre l'exercice de sa protection plus efficace que la cour de Russie[3] ne s'opposa point au règlement qui réduisait le nombre des familles grecques princières, et qu'elle prit en considération la demande du hospodar de Valachie pour obtenir un surcroît de revenus. Comme cette dernière opération devait modifier le système de finances nouvellement rétabli dans cette province sur le pied de 1804, le baron de Stroganoff reçut l'ordre de n'y consentir qu'après avoir consulté l'opinion publique et exigé l'assentiment préalable du divan valaque, en écartant toute mesure arbitraire.

Cependant, dès le mois de janvier 1820, le sultan, occupé de la guerre qu'il méditait contre Ali Pacha, paraissait vouloir se rapprocher de la Russie. Peut-être ces démonstrations étaient-elles sincères; peut-être ne songeait-on qu'à éloigner tout sujet de crainte durant une crise importante. Des considérations personnelles avaient beaucoup de part aux ouvertures confidentielles que l'ex-hospodar Callimachi fut chargé de faire à cet égard[4] : il lui tardait de se remettre bien avec nous et de reprendre le million qu'il réclamait en Moldavie, et son protecteur

1. Voy. Dépêche du ministère du 17 février 1820.

2. Voy. Dépêches du baron de Stroganoff des 2-14 avril, 9-21 juin, 8-20 juillet, 9-16 août 1820, nos 39, 71, 85 et 105.

3. Voy. Dépêches du ministère des 17 mars et 24 juin 1820.

4. Voy. Dépêche du baron de Stroganoff, sub. litt. C, du 15-27 janvier 1820

Halet n'avait point cessé de redouter les conséquences de la fuite du prince de Karadja[1]. Quoi qu'il en fût, la Cour impériale, après avoir examiné ce nouvel état de choses sous le triple point de vue des intentions présumées de la Porte, de l'utilité qu'on pourrait en tirer et de la force morale de notre attitude vis-à-vis du gouvernement turc, chargea son envoyé d'en tirer parti pour faire admettre *la discussion collective des griefs réciproques* et d'insinuer à Halet (sans prendre l'initiative sur aucun moyen terme) que de cette marche suivie avec bonne foi résulterait un mode d'accommodement tant pour les intérêts généraux que particuliers.

Le Reis-Effendi qui s'était vivement opposé à la reprise de la négociation fut toutefois obligé de déclarer par note officielle[2] le 2 juin « que la Sublime Porte ne se croyait pas permis de s'abstenir de conférer sur les articles déjà souvent discutés, en se conformant à la condition qu'ils soient dorénavant adaptés au texte des stipulations » et annonça la nomination du Nischandji-Hamid-Bey et du prince Callimachi comme plénipotentiaires pour traiter avec l'envoyé de Russie.

En mettant cette note sous les yeux de la Cour[3] le baron de Stroganoff y joignit un mémoire confidentiel du prince Callimachi sur le mode d'un arrangement final et complexe. Il observa aussi « qu'un refus catégorique de sa part concernant la cession des places du littoral dès le début de la négociation en paralyserait la marche et demanda l'autorisation de faire pressentir aux plénipotentiaires (sans rien spécifier) qu'en raison des facilités qu'ils offriraient pour redresser nos justes griefs Sa Majesté ne se refuserait pas à prendre en considération les instances de la Porte sur le littoral *non à titre de droit,* mais par bienveillance ». Le ministère impérial[4], prévoyant la restitution probable de Sohoum, chargea provisoirement l'envoyé de prendre toutes les mesures nécessaires pour écarter les obstacles et de distribuer les matières à discussion de manière que chaque séance embrassât en même temps et en nombre égal les griefs des deux partis. Il lui recommanda de cultiver ses rapports particuliers avec le prince Callimachi, comme moyen de faciliter les conférences officielles qui serviraient uniquement à constater les déterminations prises d'avance et d'un commun accord.

Bientôt après le ministère transmit des instructions[5] détaillées sur *la forme* et *le fond* de l'arrangement avec un contre-projet en réponse au mémoire confidentiel. En prenant pour base invariable le traité de Boucarest, il fallait examiner les clauses qui n'ont pu être exactement remplies, sans en faire résulter ni de nouvelles obligations, ni de nouveaux droits. Les actes dont les plénipotentiaires pourraient convenir

1. Voy. Dépêche du ministère du 17 mars 1820.
2. Voy. Dépêche du baron de Stroganoff du 9-21 juin 1820, n° 69.
3. Voy. Dépêche du baron de Stroganoff du 9-21 juin 1820, n°s 69 et 13 secret.
4. Voy. Dépêche du ministère du 12 juillet 1820.
5. Voy. Expédition de Poltava en date du 3 août 1820.

ne seraient qu'*explicatifs* du traité et le sultan en déterminerait à son gré la forme. Les négociations étaient divisées en *préliminaires* pour établir les principes d'arrangement complexe et, en *définitive,* pour leur application.

En passant aux détails, la Russie n'admettait point l'interprétation donnée par les Turcs à l'article VI quant au littoral asiatique : elle consentait, en cas de divergence d'opinion *sous le rapport du droit,* à discuter la question *sous le rapport des convenances mutuelles*, et adhérait, en dernière analyse, à une nouvelle démarcation des frontières, peut-être même ne se refuserait pas à quelque rétrocession pour faire cesser les désordres et procurer à ses sujets une pleine sécurité.

Quant aux Serviens, les plénipotentiaires ottomans étaient tenus à une déclaration qui assurât à la nation les privilèges stipulés en les réglant de concert avec elle : l'acte organique en serait communiqué à la Cour impériale.

Autre déclaration quant aux Principautés, annonçant des justes indemnités pour les charges illégitimes, évaluées en masse par une enquête formelle. On conviendrait ensuite du mode de compensation et des moyens d'assurer à ces pays la jouissance entière de leurs privilèges et immunités.

Enfin, balance et liquidation en bloc des réclamations particulières aux termes du traité, après une vérification faite en commun; demande de déterminer avec une précision nouvelle les principes qui régissent le commerce des sujets russes, et promesse de consentir à un nouveau tarif.

Ces articles, ainsi arrêtés, devaient être le point de départ de la discussion et la base d'un arrangement définitif. L'envoyé recevait, à cet effet, cinq protocoles préparés d'avance, qu'il proposerait aux plénipotentiaires. La garantie russe pour la Servie et les Principautés n'y était pas explicitement énoncée ; cet objet, ainsi que le séjour d'un consul de Sa Majesté à Belgrade et une meilleure organisation des divans en Moldavie et en Valachie, devaient être repris dans la seconde partie de la négociation lors de l'application des principes convenus, pour laquelle le ministère se référerait au plan du baron de Stroganoff, annexé à sa dépêche du 20 juin-1er juillet 1818, sub. n° 111. — Ces divers protocoles seraient ratifiés, ou séparément par un instrument *ad hoc,* ou réunis en un seul acte complémentaire du traité de Boucarest.

Telles furent les directions données alors à l'envoyé de Russie, mais des informations ultérieures du général Yermoloff et du prince chrétien des Abazes les firent modifier essentiellement. L'Empereur, convaincu que la cession de Sohoum ne procurerait point les avantages qui l'eussent compensée, tant par rapport aux Principautés et la Servie qu'à la sûreté de nos frontières asiatiques et deviendrait même un germe de guerre prochaine, ordonna au baron de Stroganoff de ne point promettre ce sacrifice et, s'il l'avait déjà fait, d'ajouter au protocole « qu'en vertu d'une juste réciprocité de concession Sa Majesté se réservait de remplir

cet engagement, lorsque les Turcs auraient rempli pendant quinze ans ceux que l'acte final stipulait à leur charge ». C'est sur cette base du *statu quo* en Asie que la négociation devait être terminée, ou bien prolongée indéfiniment, en laissant subsister l'état actuel des relations avec la Turquie et en prévenant tout éclat, toute interprétation défavorable de nos motifs.

Dans une autre dépêche[1], on prévit le cas où il serait *absolument impossible* de faire renoncer la Porte à la possession d'Anacra et on exprima le consentement éventuel de l'Empereur à céder aussi cette place dans quinze ans aux mêmes conditions que la première.

Le prince Callimachi avait déjà eu connaissance, dans un entretien confidentiel, de la restitution éventuelle de Sohoum, mais il n'en avait pas été question dans les conférences[2]. Les plénipotentiaires ottomans (le principe du *mode collectif* admis) ayant insisté à passer en revue tous les articles du traité sous le rapport de l'exécution, on rattacha à l'article II les réclamations de la famille Ypsilanti et d'autres désignées dans les instructions primitives du ministère impérial[3] et l'on établit une commission mixte pour vérifier les premières. Ensuite, à l'article IV, on convint de la manière de constater l'exactitude de la délimitation du Danube. Mais, depuis, les chicanes habituelles des Turcs recommencèrent, notamment sur le sens de l'amnistie et sur les moyens de faire droit à nos griefs concernant les Principautés, toutefois sans les rejeter et en reconnaissant la nécessité de plusieurs réformes d'après le hattichérif de 1802 et le règlement des finances de 1804; la discussion relative au littoral, sous le point de vue des *convenances mutuelles,* fut repoussée. En un mot, le désir de se rapprocher de la Russie parut refroidi, soit à cause de la position critique du ministre favori et des difficultés opposées à la restitution d'Anacra, soit plutôt par le désir secret de la Porte de profiter des troubles excités en divers pays de l'Europe.

Le prince Callimachi[4] communiqua au ministère impérial la réplique de Halet au contre-projet. On y regardait l'opinion des deux cours comme étant la même sur la base de l'arrangement excepté le littoral. La Porte était résolue à satisfaire les Serviens, mais, aux termes de l'article VIII et ne pouvant point acquiescer aux propositions inconvenables de la nouvelle députation arrivée de Belgrade, elle voulait sanctionner les privilèges des Principautés et prévenir toute infraction future, mais répugnait à des restitutions et refusait d'être responsable des exactions des hospodars.

1. Voy. Dépêche du ministère du 25 octobre-10 novembre et sa lettre au général Yermoloff du 3-15 octobre 1820.

2. Voy. Dépêches du baron de Stroganoff en septembre, octobre, novembre et décembre 1820, nos 104, 113, 114, 133, 134, 135, 158, et celle du 19 février-3 mars 1821, n° 2.

3. Voy. Dépêche du ministère du 30 juin 1816.

4. Voy. Lettre du prince Callimachi au ministère, du 30 octobre 1820.

Le baron de Stroganoff[1] releva les inexactitudes de cette réplique et la fit considérer comme un moyen purement dilatoire.

L'insurrection grecque sembla d'abord donner une impulsion favorable aux affaires[2]. Les plénipotentiaires ottomans admirent tout à coup ce qui avait été constamment rejeté : ils consentirent à indemniser les Principautés en leur accordant une exemption du tribut pour deux ans et la liberté de commerce, en tolérant les quarantaines, etc.

Mais bientôt après, la Porte, revenue de son premier effroi et méconnaissant la magnanimité de la Cour Impériale, se permit tous les excès, toutes les infractions et fit naître une foule de complications nouvelles dans chaque branche de ses rapports avec la Russie...

La force des choses fit échouer les efforts du baron de Stroganoff au moment décisif. Néanmoins, s'il ne put pas atteindre le but principal de sa mission, il prouva par toute sa conduite la politique franche et généreuse de son cabinet, releva la dignité nationale, accorda aux intérêts russes jusqu'aux derniers événements une protection efficace et soutenue et tira parti de plusieurs circonstances très épineuses pour constater l'exercice de nos droits légitimes.

*(Fin.)*

## II.

*Résumé de l'état dans lequel M. le baron de Stroganoff a laissé nos négociations avec la Porte.*

Les instructions[3] dont le baron de Stroganoff fut muni à son départ pour Constantinople en 1816 avaient ainsi classé les objets de la négociation collective.

Délimitation sur le Danube, enlèvement des sujets russes et trafic d'esclaves [: en y rattachant le grief de la Porte concernant le littoral asiatique];

Affaires de la Servie; Affaires des Principautés; Entraves au commerce et pirateries des Barbaresques; Réclamations particulières. [De toutes ces questions, la seule décidée en définitive fut celle de la délimitation du Danube[4].] Le protocole de la conférence tenue le 21 août-2 septembre 1817 établit : que le gouvernement turc transporterait les habitants du vieux Kili en deçà de la ligne de démarcation tracée sur les bords des grandes îles Tchatal et Léti, à une heure de distance du bras

1. Voy. Dépêche du baron de Stroganoff du 1er-13 novembre 1820, n° 135.
2. Voy. Dépêche du baron de Stroganoff du 10-22 avril et le protocole y annexé.
3. Voy. Instructions. Mémoires sub. litt. D.
4. Voy. Dépêche du baron de Stroganoff du 1er-13 septembre 1817, n° 136.

Souliné, et que tout le reste du territoire de ces deux îles serait à jamais désert et inhabité, sans déroger aux droits de propriété de la Porte.

Elle s'engagea à effectuer ce déplacement dans le terme d'une année et a tenu parole. Il ne paraît même pas qu'elle y ait dérogé dans ces derniers temps.

Elle s'engagea aussi à faire poser des signaux sur toute la ligne de démarcation par un commissaire ottoman qui *s'entendrait* avec un commissaire russe. Cette condition fut éludée. Mais, lors de la reprise de la négociation collective en 1820[1], on convint de faire vérifier l'exactitude de la ligne des signaux par un Russe, sans lui donner de caractère officiel et en le munissant d'un simple firman de voyageur. Reste à exécuter cette clause et à veiller sur l'observation de la convention en son entier. Quant aux autres questions, elles demeurèrent en suspens ou ne furent décidées qu'en partie et *en principe,* de manière à ne pouvoir être considérées comme arrangements définitifs qu'après la confection et la mise en vigueur de toutes les dispositions réglementaires. Voici l'état où chacune d'elles fut laissée en 1821 :

### I. — *Interprétation de l'article VI du traité de Bucarest.*

*Littoral asiatique.* — La Porte redemande les places d'Anacra, Kemhal et Sohoum, ainsi que l'artillerie d'Anapa. Elle ne reconnaît pas à la Russie la possession légitime de la Géorgie, de la Mingrélie, du Gouriel, de l'Imirète et n'a jamais voulu accorder de firmans aux habitants de ces pays que sous la dénomination vague de *sujets russes,* sans y indiquer leur origine.

La Cour impériale veut le maintien du *statu quo* sur la ligne asiatique; la reconnaissance formelle de la possession des provinces ci-dessus; la répression des brigandages commis sur nos frontières par les peuplades soumises à la Turquie et du trafic d'esclaves.

La Porte, sans parler de ce dernier point, assure qu'elle ne pourra pas réprimer les violences dont on se plaint, tant que les places fortes ne lui seront pas rendues. Il est à observer que le langage *officiel* des deux gouvernements n'a point varié depuis 1813. L'interprétation que chacun d'eux donne à l'article VI est contradictoire et n'a pu être conciliée. La Russie avait proposé d'abandonner la *discussion sous le rapport du droit* et de traiter sous le point de vue des *convenances mutuelles;* mais la Porte s'y est constamment refusée et persiste à réclamer *de droit.*

Pour moyen terme, le sultan s'était offert en 1819[2] à ratifier l'article II secret qui accorde à la Russie une échelle sans fortification sur le Phase, à condition d'évacuer préalablement le reste du littoral. Sa Majesté impériale n'y a point adhéré.

1. Dépêche du baron de Stroganoff du 10-22 septembre 1820, n° 114.
2. Dépêche du baron de Stroganoff du 1er-13 mai 1819, n° 68.

Dans les ouvertures *confidentielles* du prince Callimachi[1], au nom de Halet, on trouve la proposition « de céder à la Russie tout le littoral entre Phach et Anacra, depuis deux heures de distance du premier jusqu'à quatre heures de distance du second, et la forteresse de Kemhal située sur la ligne du littoral, sans exiger la démolition de Kili et d'Ismaïl ». C'est toujours la teneur de l'acte séparé modifié à notre avantage. Le prince Callimachi promettait aussi la reconnaissance des pays susmentionnés dont la Russie est en possession réelle.

Sa Majesté l'Empereur, de son côté, a autorisé le baron de Stroganoff[2] à faire pressentir aux Turcs la restitution éventuelle de Sohoum s'ils s'engageaient à prendre des mesures efficaces pour faire cesser les désordres et le trafic d'esclaves sur nos frontières. Cette détermination n'a jamais été communiquée officiellement à la Porte. Le prince Callimachi et Halet en ont eu connaissance, mais elle ne les a pas satisfaits.

Depuis, Sa Majesté s'est décidée à ne remettre Sohoum[3], en cas d'arrangement définitif, que dans quinze ans. Elle a consenti en dernière analyse à restituer aussi Anacra dans le même terme.

Cet *ultimatum* n'a été proposé aux Turcs d'aucune manière : et la question asiatique n'a pas été discutée dans les conférences de 1820 et 1821.

## II. — *Article VIII. Affaires de la Servie.*

La Russie insiste sur la stricte exécution de cet article et sur le mode qu'il prescrit pour régler, de *concert* avec les Serviens, les avantages stipulés en leur faveur.

La Porte soutient qu'elle a rempli les obligations qui lui étaient imposées, au moyen de firmans accordés de *proprio motu* et que le mot *de concert* ne se trouve pas dans le texte turc du traité. Elle a, cependant, reconnu que la Cour impériale pouvait lui demander compte de l'exécution de l'article VIII[4].

La question servienne a donc deux parties distinctes : le mode de régler les privilèges de la nation et le mode de garantie. Sur ce dernier point, nous n'exigeons que la déclaration des volontés du sultan et la communication officielle du diplôme organique (hatti-chérif) qui doit les sanctionner[5]. Le prince Callimachi l'accordait au nom de Halet.

Quant au premier point (le mode de régler les privilèges), la Porte, sans avouer son obligation de le faire de concert avec les Ser-

1. Dépêche du baron de Stroganoff du 9-21 juin 1820, n° 13, *secrète*.
2. Dépêche du ministère de Poltava du 3-18 août 1820.
3. Dépêches du ministère des 20 septembre et 29 octobre 1820.
4. Voy. Dépêche du baron de Stroganoff du 16-28 février 1817, n° 43.
5. Voy. *Observations sur le projet d'un arrangement complexe* dans la dépêche du baron de Stroganoff du 20 juin-2 juillet 1818, n° 111, et celle du ministère du 3 août 1820.

viens, a tenté d'obtenir leur adhésion aux avantages qu'elle voulait bien accorder.

Le protocole d'une conférence[1], tenue le 17 février 1821 entre les plénipotentiaires ottomans, Hamid-Bey et le prince Callimachi et les députés de la nation, expose à la fois leurs demandes et les intentions du divan.

Suit le précis de cette conférence :

*Liberté pleine et entière du culte?*

Répondu : Il est possible que le sultan y consente.

*Principauté héréditaire?*

Répondu : Il est impossible de nommer Milosch prince héréditaire par firman, mais il restera chef suprême de la Servie et, après sa mort, la nation pourra choisir un autre à sa place.

*Réunion des différents impôts en un seul; réunion des districts détachés de la Servie; abandon aux Serviens des biens appartenant dans le pays à des Turcs, à charge d'en payer le revenu conjointement avec la tribu?*

Répondu : Promis d'aviser aux moyens de contenter la nation sur ces divers points.

*Administration intérieure; juridiction; Sénat?*

Répondu : En déclarant qu'il était inutile de faire mention de ces objets dans les firmans autrement qu'en termes généraux, les plénipotentiaires ont fait espérer qu'ils y seraient indiqués conformément à la requête.

*Liberté de commerce; permission aux négociants serviens de voyager en Turquie avec leurs propres passeports et sans payer l'impôt de Raya; soumission des négociants étrangers établis en Servie aux règlements du pays?*

Répondu : Le commerce est et sera libre; on arrangera l'affaire des passeports; les étrangers ne pourront être soumis qu'aux règlements prévus par les traités avec leurs cours respectives.

*Hôpitaux; pharmacies; écoles; imprimeries?*

Répondu : Accordé, mais il n'en sera parlé dans le firman qu'en termes généraux.

*Défense aux Musulmans, autres que ceux appartenant aux garnisons, de s'établir en Servie?*

Répondu : Les plénipotentiaires ont donné quelque espoir que cette défense aurait lieu. D'autres articles contenus dans la requête de la nation et tous peu importants, excepté le port d'armes, devaient être pris en considération plus tard[2].

1. Voy. Dépêche du baron de Stroganoff du 19 février-3 mars 1821, n° 5.

2. Le projet de règlement en faveur des Serviens, rédigé par le baron de Stroganoff, se trouve dans sa correspondance avec le ministère (1818, n° 111). Il renferme entre autres clauses : la diminution du tribut; la réduction des garnisons turques; la résidence d'un consul russe à Belgrade et d'un député servien à Constantinople, sous la sauvegarde du droit des gens et la garantie for-

Le droit de la Russie d'avoir un consul à Belgrade est incontestable[1] en vertu de l'article 52 du traité de Commerce. Mais elle consent à ne l'exercer que dans trois ou cinq ans.

### III. — *Article V. Affaires des principautés.*

La Russie avait demandé que les privilèges des deux principautés fussent confirmés sous sa garantie et remis en vigueur dans toutes leurs clauses; que la Porte fît jouir ces provinces de l'exemption de tribu, stipulée par l'article V, et les indemnisât des charges illégales supportées depuis 1812, après due vérification.

Elle proposait au gouvernement Turc d'évaluer ces charges en masse et d'en compenser le montant par des concessions à l'avantage des deux pays.

En faisant valoir des circonstances extraordinaires, l'envoyé de Sa Majesté soutint par le fait trois points essentiels :

La reconnaissance formelle des privilèges existants;

Le règlement des impôts sur le pied de 1804;

Et l'inviolabilité du terme septenaire pour les Hospodars.

En revanche, le droit implicite des représentations ou protestations fut contesté aux consuls russes et la Porte refusa de répondre des exactions commises par les Hospodars. Ce ne fut qu'à la fin de 1820 que les plénipotentiaires de la Porte se rapprochèrent graduellement des bases proposées. Les conférences décisives pour les principautés eurent lieu les 29 novembre et 23 décembre 1820, les 24 janvier et 22 mars 1821[2].

On y passa en revue les articles des hatti-chérifs enfreints ou tombés en désuétude, en promettant de renouveler intégralement ces transactions. On arrêta, en principe, les dispositions suivantes :

Restitution des terres usurpées; — défense aux soldats Turcs de pénétrer dans l'intérieur des provinces; — remise des transfuges sur la demande des autorités;

Nécessité de se concerter avec la Russie pour augmenter les contributions dues à la Porte;

Consolidation du terme septénaire par une clause nouvelle sur le cas d'abdication. Admission explicite du droit de représentation des consuls russes dans les affaires administratives et de leur intervention pour fixer le prix des fournitures. Confection d'un nouveau règlement de finances avec le concours des deux divans et l'assentiment de l'envoyé de Russie; — limites de la liste civile des Hospodars;

melle de la Cour impériale. Mais ce projet n'ayant jamais été communiqué à la Porte ni à ses plénipotentiaires est hors du *statu quo* de la négociation.

1. Dépêche du ministère du 3 août 1820.

2. Voy. Dépêches du baron de Stroganoff du 14-26 décembre 1820, n° 158, du 19 février-3 mars et du 10-22 avril 1821, n°s 2 et 21.

Défense de contraindre les habitants à servir hors du pays; — payement exact des ouvriers et chariots employés aux forteresses du Danube; — payement des fournitures en bois. Promesse de remédier aux abus des privilégiés (Poslouschniks et Socotelniks), de concert avec l'envoyé de Russie et sur des renseignements positifs[1]. Enfin, pour indemniser les deux provinces des charges illégales[2], les plénipotentiaires ottomans accordèrent une exemption des tributs directs pour deux ans et la liberté de commerce avec quelques restrictions nécessaires consenties par le baron de Stroganoff. Ils s'engagèrent aussi à tolérer l'établissement des quarantaines sur le Danube sans les prescrire formellement.

Les troubles, toujours croissants à Constantinople, empêchèrent de régulariser *en application des principes convenus* cette partie de nos griefs. Au contraire, la marche des troupes ottomanes contre les insurgés motiva de nouvelles propositions et protestations de la part de l'envoyé de Russie : mais elles furent rejetées et formèrent ainsi une seconde série de négociations relativement aux Principautés.

## IV. — *Relations commerciales.*

Le détail des atteintes portées par le gouvernement ottoman à la liberté et à la sûreté du commerce russe, ainsi que le mode de réparation exigée se trouvent dans la note du baron de Stroganoff en date du 24 janvier-5 février 1817[3]. — Il y demande :

1° Un sened (acte) pour renouveler et expliquer les garanties de l'article VII du traité de Jassi contre les déprédations des Barbaresques.

2° Un autre acte (enregistré dans tous les tribunaux ottomans) pour consolider les avantages assurés à la Russie par plusieurs articles du traité de commerce relativement aux vérifications de propriété à la levée des prohibitions, aux acquits des douanes, à l'exemption de toutes perceptions non stipulées, anciennes et récentes et aux sauvetages.

3° Une déclaration pour faire jouir les Russes des honneurs et privilèges qui sont ou peuvent être accordés aux nations anglaise, française et autres.

1. Voy. Protocole de la conférence du 22 mars 1821. (Stroganoff, n° 21.)

2. Les sept tableaux produits par le baron de Stroganoff dans la conférence du 29 novembre 1820 portent les dommages résultés depuis 1812 jusqu'en 1819 des réquisitions illégales de la Porte et de la différence entre les prix courants et ceux des fournitures au delà de 33 millions, dont plus de 21 pour la Valachie et 12 pour la Moldavie. En outre, le montant des exactions de Caradja est évalué à 34 millions; il n'est mis sur le compte du prince Callimachi (plénipotentiaire présent) que la somme de 218,000 piastres. — Les Turcs ayant eu communication officielle de ces états et s'étant montrés assez dociles par la suite, le mode de vérification par commissaire a été abandonné comme superflu.

3. Voy. Dépêches du baron de Stroganoff du 1er-13 février 1817, n° 22, et du 20 juin-1er juillet 1818, n° 111.

4° La confirmation du droit d'établir des consuls dans toute l'étendue de la Turquie, sans restriction.

Les mêmes motifs de plaintes qui avaient nécessité ces mesures de précaution se reproduisirent souvent depuis 1816 jusqu'en 1821.

La Porte y fit droit plus ou moins efficacement sur les instances de l'envoyé de Russie, mais n'accorda point les actes formels qui devaient servir de garantie pour l'avenir.

A l'époque de l'insurrection grecque, le commerce et la navigation russe, ainsi que la sûreté personnelle des sujets de Sa Majesté, furent exposés à des vexations et des violences de tout genre. Le baron de Stroganoff quitta Constantinople sans en avoir obtenu le redressement.

### V. — *Réclamations particulières.*

La Russie réclama des indemnités pour ceux de ses sujets qui ont essuyé des pertes en Turquie, en y comprenant (aux termes de l'article X) les prétentions dont l'effet a été suspendu par la guerre.

Ces pertes ont résulté des captures des régences barbaresques; des confiscations au moment de la rupture en 1806; des vexations de tout genre exercées ou tolérées par le gouvernement ottoman[1]. La Russie demande de plus, en vertu de l'amnistie stipulée dans l'article II, la restitution, en nature ou en valeur, des biens de quelques familles grecques compromises durant les hostilités[2]. La Porte opposa à ces réclamations divers prétextes : tantôt des ordres répressifs adressés aux Barbaresques, tantôt le manque de renseignements ou des dénégations; elle considéra les confiscations de 1806 comme des représailles pour les pertes des Musulmans à cette époque dans les principautés[3]. Le baron de Stroganoff[4] admit en principe la nécessité de satisfaire également les sujets des deux puissances dont les demandes

1. Ces diverses réclamations sont consignées et spécifiées dans plus de 80 notes officielles de M. d'Italinsky. Ayant été mentionnées d'après cette base, dans les états remis à la Porte le 2 décembre 1816, elles furent, depuis, rigoureusement vérifiées par le comité établi près la mission de Constantinople, conformément aux ordres de la Cour impériale, sur le vu des pièces probantes : le montant des pertes réelles fut réduit à environ *cinq millions et demi de piastres* turques dont *4,724,570* pour les déprédations barbaresques avant la guerre de 1806, *539,381* pour la valeur des vaisseaux et marchandises confisqués au moment de la rupture et *344,922* pour les vexations commises de 1812 à 1816. Il faut ajouter à cette somme la valeur des biens immeubles enlevés aux familles Bénaky, Orio, Ypsilanti, Persiani et Catacasi.

2. Voy. Note responsive du Reis-Effendi, en date du 3-15 février 1817. (Stroganoff, n° 41.)

3. Les pertes des sujets ottomans furent portées par le Reis-Effendi (même note du 3-15 février 1817) à *15,306* kilos de grains, saisis par les commandants russes à Galatz et Réni, et à *14,237* piastres en numéraire.

4. Voy. Note à la Porte du 14-26 mars 1817. (Stroganoff, n° 48.)

seraient reconnues légitimes et proposa la formation d'une commission mixte pour cette vérification. Il proposa ensuite (en 1820) un arrangement et une liquidation en bloc des prétentions respectives. Aucune de ces mesures ne fut adoptée par le ministère ottoman.

Lors de la reprise des négociations, en passant en revue tous les articles du traité l'un après l'autre, on ne parvint point au *dixième,* qui concerne des affaires particulières suspendues[1]. Mais on rattacha à l'article II la restitution des biens confisqués sur les familles grecques émigrées[2]. Les plénipotentiaires ottomans promirent de rendre ceux de la veuve Benacky ou de l'indemniser, pourvu qu'en sa qualité de Raya elle s'adressât directement à la Porte[3]. Ils convinrent de nommer une commission mixte pour examiner les réclamations du prince Ypsilanti, mais elle n'eut aucun résultat. Quant à MM. Persiani et Catacazi, le prince Callimachi voulut persuader au baron de Stroganoff[4], dans un entretien confidentiel, de faire indemniser le premier par la Cour impériale et le second par le sultan *à titre de munificence :* cette offre fut rejetée.

Ainsi, aucune des réclamations particulières antérieures à 1816 n'a été satisfaite par le gouvernement ottoman, ni même convenablement discutée, quoiqu'elles fussent appuyées pour la plupart de titres irrécusables. Mais leur ajournement ne saurait en invalider la justice, vu que le ministère ottoman a été plus d'une fois obligé de convenir dans ses notes officielles et dans ses conférences avec le baron de Stroganoff que l'examen régulier de ces prétentions était requis par les traités et devait avoir lieu.

*(Sera continué.)*

1. Voy. Protocole des conférences du 19 août et du 27 septembre 1820. (Stroganoff, nos 114 et 134.)
2. Voy. Protocole de la conférence du 19 août 1820. (Stroganoff, no 114.)
3. Voy. Dépêche du baron de Stroganoff du 19 février-3 mars 1821, no 3.
4. Voy. Dépêche du baron de Stroganoff du 1er-13 novembre 1820, no 134.

# BULLETIN HISTORIQUE

## FRANCE.

### LA SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

Nous recommandons à tous ceux qui ont à cœur notre grandeur nationale et notre progrès, non seulement intellectuel, mais matériel (car la puissance matérielle d'une nation est en fonction directe de sa puissance intellectuelle), de lire et de méditer les deux *Cahiers de la Quinzaine* (Paris, 8, rue de la Sorbonne) consacrés par M. Ferdinand Lot à la *Situation faite à l'enseignement supérieur en France.* Je dis : méditer, car ces petits volumes sont bourrés de chiffres, et ces chiffres, qui sont éloquents, suggèrent une foule de réflexions. Les commentaires de M. Lot, d'une netteté et d'une sincérité qui ne laissent rien à désirer et que plusieurs trouveront cruelles, sont sobres et sont loin d'épuiser un des sujets les plus dignes de retenir l'attention des hommes politiques comme des hommes d'étude.

La thèse que soutient M. Lot, — et qu'il prouve, — est que la France, malgré tout ce qui a été fait depuis trente ans pour notre enseignement supérieur[1], est dans un état d'infériorité regrettable par rapport à l'Allemagne et que, d'autre part, il serait relativement facile, avec peu d'argent et avec une juste appréciation des lacunes de notre organisation, de mettre notre enseignement au niveau de ce qu'il doit être. La France ne peut pas, sans doute, avec ses 38 millions d'habitants, faire ce que fait l'Allemagne qui en a plus de 60 millions, pas plus en matière d'enseignement qu'en matière d'armements militaires. Si elle prétendait le faire, elle s'épuiserait financièrement, et la prospérité financière est l'élément le plus important de la défense et de la prospérité nationales. Mais la France peut, sans s'épuiser, faire très bonne figure à côté de l'Allemagne. Le tout

1. J'aurais aimé que M. Lot commençât par rappeler rapidement les principaux résultats de cette transformation de notre enseignement supérieur. Si l'on songe à ce qu'il était encore en 1876 et que l'organisation des Universités date de 1896, on est tenté d'être encore plus frappé des progrès accomplis que des lacunes dont nous souffrons. Mais il est bon qu'on nous montre ces lacunes pour que nous travaillions courageusement à les combler.

est de connaître ce qui lui manque et de s'appliquer énergiquement à l'acquérir. Or, ce qui fait l'infériorité de notre enseignement supérieur, c'est, d'une part, l'insuffisance numérique du personnel enseignant, dans les Facultés de province surtout, et, de l'autre, la mauvaise organisation du travail. Cette mauvaise organisation vient, d'après M. Lot, de l'installation très défectueuse de presque toutes nos Universités, de l'absence de toute coordination méthodique et organique dans l'enseignement, enfin d'un système d'examens funeste aux études. Sur ce dernier point, je ne sais si le système nouveau proposé par M. Lot est praticable et désirable, mais, sur les deux premiers comme sur celui de l'insuffisance numérique du corps enseignant, il n'a que trop raison. Notre enseignement supérieur, celui des lettres en particulier, est, sauf sur un petit nombre de points, dans un état encore rudimentaire et inorganique[1]. J'ai reçu à cet égard des doléances douloureusement instructives de professeurs étrangers amis de la France qui se désolaient de ne pouvoir envoyer leurs élèves dans nos Facultés des lettres pour y recevoir une direction scientifique générale; et ils ajoutaient qu'ayant exprimé ce regret à tel de nos professeurs d'université, celui-ci avait tranquillement répondu que les Français étaient des auto-didactes et que les cours n'avaient pour eux qu'une médiocre utilité. M. Lot n'est pas de cet avis et croit, comme nous, qu'il est indispensable d'offrir aux jeunes gens, astreints à une scolarité prolongée d'une douzaine d'heures de leçons par semaine pendant huit mois par an, trois sortes de cours : des cours généraux d'orientation et d'instruction, des cours spéciaux où les étudiants apprennent comment on étudie une question d'une manière approfondie et complète, des séminaires d'érudition où les étudiants se forment, par le travail en commun, aux méthodes critiques[2]. Par contre, M. Lot ne croit pas que les élèves puissent manquer à nos Facultés. Ils pourraient et devraient être plus nombreux; mais il y en a un nombre déjà assez grand, et une meilleure organisation des études et du recrutement du corps enseignant augmenterait très vite ce nombre. Il ne trouve pas non plus que le budget du matériel de nos Universités soit très inférieur à ce qu'il devrait être, sauf pour les Facultés des lettres et de droit. Enfin il donne d'excellentes raisons pour demander qu'on ne diminue pas le nombre de nos Universités provinciales.

1. La tâche des Facultés des sciences est si nettement définie que leur organisation est, dès aujourd'hui, très satisfaisante et n'a qu'à être renforcée. La question des Facultés de droit et de médecine doit être considérée à part, à cause de leur caractère professionnel.

2. Cette distribution du travail existe en sciences, où l'enseignement se divise en cours très généraux, cours spéciaux et travail de laboratoire, le tout très organiquement coordonné d'après un plan méthodique.

Il croit, avec raison, que leur diminution ne profiterait qu'à Paris et non à la province. Et quand je dis : profiter, j'emploie une bien mauvaise expression; car la pléthore d'étudiants à Paris et l'anémie des Universités provinciales est un malheur national et un malheur pour Paris même. Rien n'est plus intéressant que les indications données par M. Lot sur la manière de vivifier certaines Universités, celle de Caen par exemple, qui pourrait devenir un centre d'attraction pour les étudiants anglais et américains.

Les Universités provinciales ont, dans ces dernières années, fait des efforts considérables et accompli des progrès sérieux. Elles ont créé des enseignements nouveaux, des instituts scientifiques. Mais, quand on y regarde de près, on est obligé de reconnaître que la plupart de ces créations nouvelles sont d'un ordre bien plus pratique encore que scientifique et suppléent moins aux lacunes de l'enseignement supérieur proprement dit qu'à l'absence d'enseignement technique et professionnel supérieur. On crée dans les Universités des écoles d'horlogerie, d'œnologie, de brasserie, d'ingénieurs de tout genre; on y donne des diplômes de contremaîtres; et on reste encore dans cette voie de l'enseignement technique supérieur bien au-dessous de ce qui se fait à Charlottenbourg ou dans les Polytechnicums de Zurich ou de Munich. Néanmoins, ces efforts sont très intéressants. La science comme l'industrie y trouve son compte, et, d'ailleurs, quelques créations d'un caractère purement scientifique ont aussi été faites.

M. Lot traite dans un appendice d'une question d'une actualité brûlante, celle de l'École des chartes. Cette École, qui est une des parties les plus vivantes, les plus originales et les mieux organisées de notre haut enseignement, est menacée de mort par un projet récent de réorganisation des archives et bibliothèques, excellent d'ailleurs dans presque toutes ses parties, mais qui supprime la disposition légale d'après laquelle les archivistes des Archives nationales et départementales doivent être choisis parmi les archivistes paléographes sortis de l'École des chartes. Désormais, si le projet proposé à la Commission des archives et bibliothèques par sa sous-commission des archives est adopté, les archivistes seront recrutés par un examen spécial auquel pourront se présenter également les élèves diplômés de l'École des chartes et les licenciés d'histoire munis du diplôme d'études supérieures. La compétition entre les chartistes et les sorbonniens pour ce nouveau diplôme (n'avons-nous pas déjà trop de diplômes!) créera rapidement les mêmes rivalités qui existaient naguère entre normaliens et sorbonniens pour l'agrégation et qui ont amené la fusion de l'École normale avec la Sorbonne; elle amènera avec le temps la suppression de l'École des chartes, si elle ne meurt pas toute seule d'inanition, parce que les candidats aux fonctions d'archivistes

préféreront les études moins assujétissantes de la Faculté des lettres, où l'on n'exige aucune assiduité scolaire, à celles de l'École des chartes, qui oblige ses élèves à suivre régulièrement des cours nombreux et à passer, outre l'examen d'entrée, six examens semestriels et une thèse. La suppression ou l'affaiblissement graduel de l'École des chartes sera un véritable désastre pour les études d'histoire en France. Il suffit d'avoir suivi ses élèves, les travaux présentés par eux chaque année comme thèses, les inventaires sortis de leurs mains, pour savoir quelle excellente préparation critique ils reçoivent, et tout ce que l'École des chartes a fait depuis trois quarts de siècle pour la connaissance de notre histoire ainsi que pour le classement et l'utilisation de nos archives. Si les travaux français tiennent aujourd'hui un rang si éminent dans la production historique générale, l'École des chartes et l'École des hautes études y ont contribué pour une large part à côté de l'École normale. C'est sous l'impulsion de ces Écoles spéciales que les Universités ont à leur tour exercé sur l'érudition française l'action qu'elles exercent incontestablement aujourd'hui.

On emploie pour défendre la prétendue réforme qu'on réclame deux arguments : d'un côté, on dit que le privilège attribué aux archivistes paléographes est un monopole et qu'une démocratie ne peut admettre de monopoles; de l'autre, on dit que l'École des chartes ne s'occupe que du moyen âge, alors que les archives contiennent plus de papiers modernes que de papiers du moyen âge, et que les élèves de l'École des chartes n'ont pas l'esprit suffisamment moderne: Ces deux arguments ne supportent pas l'examen. Si l'on admettait le premier, on aurait là un singulier exemple du pouvoir et de l'abus des mots. La loi qui réserve aux archivistes paléographes les places d'archivistes ne constitue pas un *monopole*, car l'École des chartes est ouverte à tous ceux qui sont capables d'en suivre les cours; elle constitue une *garantie* bien plus encore qu'un *privilège*[1]. Ses cours sont organisés de telle façon que des élèves de la Sorbonne ou de l'École de droit peuvent très bien les suivre. Le privilège des archivistes paléographes est de la même nature que celui qui impose aux ingénieurs de l'État celui d'ingénieur des mines ou des ponts et chaussées, ou aux gardes des forêts le passage par l'Institut agronomique. C'est une garantie de capacité, rien de plus. Si on transporte le privilège des archivistes paléographes aux titulaires d'un nouveau diplôme auquel pourront aussi prétendre les diplômés

1. Je ne demande pas d'ailleurs pour les chartistes un privilège absolu. On peut organiser à côté du diplôme actuel d'archiviste paléographe un autre diplôme qui serait exigé pour être archiviste dans les ministères et les archives administratives.

d'histoire, on aura simplement substitué un privilège à un autre, ou, pour employer le mot dont on se sert comme arme de guerre contre l'École des chartes, un monopole à un autre. La seule question intéressante est de savoir si le nouveau système offrira les mêmes garanties que l'ancien. Or, je ne le pense pas. Ce qui importe, ce n'est pas le diplôme, mais les études que le diplôme exige. Or, le diplôme d'archiviste paléographe exige trois ans d'un apprentissage très rigoureux, des études contrôlées sans cesse qui font vivre les élèves pendant trois ans au milieu des documents d'archives, dans une discipline qui donne les habitudes de travail régulier et l'esprit d'ordre et de critique nécessaire pour former de bons archivistes. Je ne crois faire aucun tort à nos diplômés d'histoire en disant qu'ils ont peut-être l'esprit plus large que beaucoup de nos chartistes, mais des habitudes d'esprit moins méthodiques et qu'ils seront moins bien préparés aux fonctions d'archivistes.

Quant à l'autre argument, il ne me paraît pas plus solide. Il est très vrai que l'École des chartes s'occupe surtout du moyen âge et que sa disparition porterait un grand préjudice aux études d'histoire médiévale. Mais c'est que les documents du moyen âge sont les plus difficiles à comprendre et à classer et que, d'autre part, c'est leur étude qui peut le mieux former aux méthodes critiques. Un étudiant rompu à l'étude et à la critique des documents du moyen âge saura très vite s'appliquer avec succès à celle des documents modernes, et l'inverse n'est pas vrai. Mais de plus, il est faux que l'École des chartes ne s'occupe que du moyen âge. Elle pousse l'étude de la paléographie et de l'archéologie jusqu'au XVI^e siècle, l'histoire du droit et des institutions jusqu'à l'Empire, et, s'il serait désirable en effet que la partie moderne de l'enseignement des institutions y fût renforcée, l'École des chartes réclame cette extension depuis longtemps, et la réalisation de ses vœux n'est qu'une question budgétaire.

On mêle enfin une préoccupation politique à cette question de science et d'enseignement. On prétend qu'elle forme des réactionnaires. J'ose à peine discuter cet argument, et j'ai quelque honte à mêler la politique à cette question de pédagogie. Il est vrai que de tout temps des jeunes gens appartenant aux classes riches et conservatrices ont fréquenté l'École des chartes, et il est possible qu'ils y fussent attirés par les souvenirs de l'ancienne France. Mais est-il mauvais qu'il y ait une École où, sous la direction des Quicherat et des Paul Meyer, des jeunes gens élevés dans les idées du passé sont venus se former aux méthodes de la critique moderne? Est-il mauvais que ces jeunes gens, appartenant aux classes riches et portant parfois des noms illustres, se soient mêlés à des travailleurs d'origine plus modeste et aient donné aux yeux de quelques-uns une sorte

de prestige aristocratique aux fonctions d'archivistes si mal rétribuées? Et prenez, je vous prie, la liste des élèves de l'École des chartes qui ont marqué dans la science et l'enseignement : vous verrez que les esprits modernes, les esprits ouverts à toutes les idées libres y sont en immense majorité. J'ajoute que vous y trouverez en grand nombre des savants qui ont publié d'excellents travaux d'histoire moderne. Et dans une crise récente, si je me rappelle les noms des hommes qui ont été assez libres d'esprit et assez courageux pour prendre en main la cause de la justice outragée, je trouve au premier rang des noms de chartistes, Meyer, Giry, Molinier, Paul Viollet, Gaston Paris. L'esprit critique qu'ils avaient reçu de leur éducation s'est exercé cette fois sur une question suffisamment moderne, je pense, et ils n'ont pas fait preuve de tendances très rétrogrades.

Sans doute, on nous dit qu'on ne veut pas détruire l'École des chartes, qu'on veut la conserver comme École d'histoire du moyen âge. Je pense que c'est faire injure aux Facultés des lettres que de croire nécessaire de garder à côté d'elles une École spéciale d'histoire du moyen âge, comme si elles étaient incapables d'étudier et d'enseigner cette histoire. Non, c'est comme école préparatoire aux fonctions d'archivistes que je désire la conserver, et son mérite à mes yeux réside dans son double caractère, scientifique et professionnel. Ceux qui en sortent y ont acquis l'intelligence et l'amour des vieux documents et ont appris les procédés pour les conserver et les classer. On se trompe si l'on croit que l'on peut enlever à l'École des chartes sa qualité d'École préparatoire à la carrière d'archiviste et la faire prospérer néanmoins. Elle s'étiolera, puis disparaîtra. Or, c'est un crime de tuer une chose vivante et florissante quand elle ne nuit à rien autour d'elle et sert au contraire tout ce qui l'entoure. On sait quelles difficultés soulève la transformation de l'École normale. Cette transformation était fatale cependant parce que son existence n'était pas en harmonie avec l'ensemble de notre haut enseignement. Il n'en est pas de même de l'École des chartes, qui n'est pas une école fermée, qui est ouverte à tous les étudiants après un examen, dont on pourrait, d'ailleurs, dispenser tous les licenciés ès lettres, et qui pourrait aussi, avec avantage, demander la collaboration de deux professeurs de l'Université, comme membres du Conseil de perfectionnement. Je crois être impartial dans cette question, n'appartenant pas à l'École des chartes, ayant été de tous temps un adversaire convaincu des écoles spéciales fermées et ayant été un des premiers promoteurs du rétablissement des Universités. Je concevrais très bien, si nos Facultés des lettres avaient le développement complet et organique qu'elles devraient avoir, que l'École des chartes fût incorporée à l'Université de Paris comme Institut de l'Université et même qu'on créât des Instituts semblables en pro-

vince. Mais il faudrait imposer aux élèves de ces Instituts des conditions d'études, de scolarité et d'examens semblables à celles qui sont imposées aujourd'hui aux élèves de l'École des chartes. Pourquoi alors ne pas laisser celle-ci, qui est en réalité un Institut annexe de l'Université, continuer son œuvre?

G. Monod.

## PUBLICATIONS RELATIVES A L'EMPIRE BYZANTIN[1].

(Années 1904-1905.)

I. Ouvrages d'ensemble. — Le cinquième tome de l'*Histoire universelle*, que dirige le Dr Hans Helmolt, contient un aperçu de l'histoire de la civilisation byzantine dû au professeur von Scala[2]. L'auteur a su accumuler en quelques pages un nombre extraordinaire de faits intéressants, dont quelques-uns ne sont connus que par de très récentes recherches; il a moins voulu écrire une histoire des événements extérieurs de l'empire byzantin qu'étudier le développement de la culture hellénique au moyen âge. Aussi les guerres et les révolutions n'occupent-elles dans son livre qu'une place restreinte; tous ses efforts se sont portés sur l'évolution intérieure, le rayonnement, les transformations et la dissolution de la société byzantine. La division, empruntée à l'histoire d'Égypte, en ancien empire (326-867), moyen empire (867-1261), nouvel empire (1261-1453), paraît ingénieuse. La méthode, qui consiste à tracer à grands traits des tableaux de la situation politique, de la société, des échanges d'influence, permet au lecteur d'avoir une idée très nette de la place que tient Byzance dans la culture européenne. Nous citerons parmi ces aperçus, dont quelques-uns sont très neufs, le tableau de l'Orient et de la vigueur du monde hellénique à la fin de l'antiquité, le récit du règne de Justinien, l'analyse des témoignages sur les migrations des Slaves en Grèce, la description de l'activité des Syriens du vie au viiie siècle (suivant une remarque très juste, cette activité s'exerce à la même époque dans un sens religieux et commercial, du fond de la Gaule aux frontières de la Chine), l'étude des influences byzantines en Orient et en Occident, celles des réformes politiques des empereurs iconoclastes, des institutions de l'empire sous la dynastie macédonienne, de l'action artistique de Byzance entre le xie et le xiiie siècle et, enfin, des modifications profondes que la conquête de

1. Voy. *Rev. hist.*, t. LXXXVII, p. 341.
2. *Weltgeschichte*, V Bd., p. 28-116. Leipzig et Vienne, 1904, in-8° (Bibliographisches Institut).

1204 a fait subir à l'hellénisme. C'est un des premiers tableaux d'ensemble un peu complets que l'on ait tentés du développement de la civilisation byzantine[1].

Il sera fait ici même un compte-rendu des *Études byzantines* de M. Diehl[2]. Je me contenterai donc de signaler l'importance, pour l'histoire générale de la société byzantine, de cet ensemble de travaux qui montrent l'activité portée par M. Diehl en ces dernières années dans tous les domaines de l'érudition byzantine : bibliographie, histoire des institutions, histoire des mœurs, histoire politique et religieuse, histoire de l'art. Le dernier chapitre sur les mosaïques de Kahrié-Djami est une véritable révélation d'un art très différent du type traditionnel des monuments byzantins. Le texte est entremêlé de reproductions nombreuses de monuments, dont plusieurs sont peu connus.

II. Histoire de l'Empire. — M. F. Cumont a étudié le témoignage de la chronique syriaque attribuée à Josua Stylitès sur le terrible tremblement de terre qui ravagea en 499 le Pont et l'Arménie « sur une longueur de plus de 300 kilomètres, dans les vallées de Lycus et de l'Euphrate, de Néocésarée à Arsamosate[3] ». Il montre que la ville de Nicopolis détruite par ce cataclysme n'est pas celle de Palestine, mais la métropole de la Petite-Arménie « fondée par Pompée

1. Çà et là quelques erreurs et quelques lacunes : la décadence de l'Occident au IVe siècle s'explique par les invasions germaniques du IIIe siècle qui ont désorganisé la société romaine. — Il est excessif d'appliquer l'expression de « Kastenstaat » à l'état romain ou byzantin : l'hérédité n'y était pas tout. — P. 50 : l'étymologie turque de Maniacès a été contestée par Gelzer (Krumbacher, *Gesch. d. byzant. litter.*, 2e édit., p. 1000, n. 1). — A la même page, lire : *la porte d'or* au lieu du *trône d'or* de Théodose. — P. 62 : le chœur à déambulatoire retrouvé à Tours n'appartient pas à la basilique primitive, mais à un édifice du XIIe siècle. La Roccella da Squilace est du XIIe siècle, ainsi que l'a montré M. Bertaux. — Le côté artistique de la querelle des images n'est guère indiqué. — Le concile iconoclaste est encore placé en 754. — Le tableau de l'expansion de l'art grec en Italie au XIe siècle eût dû être complété par celui de l'influence des moines basiliens (voy. Gay, *l'Italie méridionale et l'empire byzantin*). — P. 100 : les portraits de saint Sernin et de Vézelay ne sont nullement byzantins. — Enfin on s'étonne, après les copieux détails consacrés au rayonnement des influences byzantines, de ne pas voir signalée leur part importante dans le développement de la Russie. — Dans le même volume, l'étude de M. von Scala est suivie d'une histoire de la Turquie d'Europe et de l'Arménie par Zimmerer et d'un chapitre de Pauli sur les Albanais.

2. *Études byzantines*. Paris, Picard, 1905, in-8°, p. 460. M. Diehl vient également de publier un recueil important de *Figures byzantines* (Paris, A. Colin, 1906), qui sera analysé dans notre prochain bulletin.

3. *La Destruction de Nicopolis* (extrait des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique. Classe des lettres*, n° 6, juin 1905, p. 557-565).

à l'endroit où il avait remporté sa victoire décisive sur Mithridate, et dont il subsiste encore des ruines considérables au village actuel de Purkh ». Ces fléaux sismiques répétés expliquent autant que les invasions barbares la décadence progressive de l'Asie Mineure au moyen âge.

Malgré les travaux importants dont l'époque de Justinien a été l'objet dans ces dernières années[1], M. Holmes a entrepris de décrire encore une fois « l'âge de Justinien et de Théodora[2] ». Le premier volume est comme une introduction à l'histoire de l'empire byzantin, et c'est à ce titre qu'il offre quelque nouveauté; il montre ce qu'étaient, avant l'avènement de Justinien, Constantinople et l'empire. L'histoire de l'ancienne Byzance, celle de la fondation de Constantinople, la description topographique de la ville, l'étude de la société byzantine, forment un premier chapitre des plus attrayants, c'est un véritable voyage dans l'empire byzantin du VIe siècle; les grandes lignes de Constantinople se dégagent avec une netteté parfaite; le tableau des diverses classes de la société, de leur costume, de leurs habitudes, est tout à fait vivant. Un second chapitre est consacré au règne d'Anastase, le troisième et le quatrième au gouvernement de Justin et aux origines de Théodora. Le principal reproche que l'on pourrait adresser à ce livre, d'ailleurs très consciencieux et d'une lecture agréable, c'est de venir après le Justinien de M. Diehl et de ne tenir à peu près aucun compte des travaux de ces dernières années. L'auteur ne semble guère au courant de l'érudition française, et la plupart des ouvrages qu'il cite sont antérieurs à 1890. Quelques exemples montrent l'inconvénient de cette méthode : une communication intéressante suivie d'une discussion entre MM. Lehman et Karolidis a été faite au XIIIe Congrès des Orientalistes, à Hambourg, sur l'étymologie de Byzance et la découverte de ce nom dans une chronique d'Asarhaddon; M. Holmes ne paraît pas la connaître. — De même, il aurait peut-être hésité à affirmer (p. 19) que l'idée de la création de Constantinople date seulement de 328 s'il avait lu la discussion intéressante dans laquelle M. Maurice (*Centenaire des Antiquaires de France*, p. 281) reporte cet événement à 324. — La description du costume byzantin (p. 87) est très pittoresque; elle eût été complète si M. Holmes n'avait oublié un de ses traits les plus caractéristiques, la mode des énormes perruques divisées en deux bandeaux (Molinier, *Études d'histoire du moyen*

1. Diehl, *Étude sur l'exarchat de Ravenne*, 1888. — *L'Afrique byzantine*, 1896. — *Justinien et la civilisation byzantine au VIe siècle*, 1901. — W. Hutton, *The church of the sixth century*, 1897, etc.

2. *The Age of Justinian and Theodora*, t. I. Londres, Bell, 1905, in-8°, p. XIII-363, index.

*âge dédiées à M. G. Monod*, p. 61-70. Paris, 1896). — Les fonctions de police des *veredarii* ont été très bien déterminées par M. Audollent (*Mém. d'archéol. et d'hist.*, 1889). — Le « césaropapisme » a sans doute été étudié par Gfrörer, mais aussi par Gasquet (*De l'autorité des empereurs à Byzance en matière de religion*). — Enfin, sur les origines de Théodora, M. Holmes paraît accepter franchement toutes les données des *Anecdota* de Procope. Il eût été nécessaire de justifier ce parti, et, tout au moins, de tenir compte de l'excellente discussion de M. Diehl[1], qui montre qu'on peut, avec quelques réserves, admettre le témoignage de l'Histoire Secrète, les Byzantins du VIe siècle n'ayant pas les mêmes préventions que les modernes contre le mariage avec une ancienne courtisane. Il est regrettable d'avoir à faire ces reproches à un livre qui est en somme bien composé, écrit d'une manière agréable et claire et qui, avec un supplément d'information, constituerait un tableau très animé et très exact de l'empire byzantin à l'avènement de Justinien[2].

M. Diehl a consacré à l'impératrice Théodora un délicieux volume où il cherche, avec plus de détails encore que dans son *Justinien*, à dissiper le mystère qui enveloppe encore la figure de la plus célèbre des impératrices byzantines[3]. Sans revenir sur le compte-rendu qui a été fait ici de ce livre, je veux simplement marquer la place importante qu'il occupera dans la galerie de portraits que les témoignages un peu épars permettent de reconstituer et à laquelle M. Diehl a apporté une si forte contribution. Le problème des antécédents de Théodora me paraît avoir été résolu aussi définitivement qu'il est possible de parler de définitif en ces matières.

L'histoire d'Héraclius de Sebêos, évêque arménien du VIIe siècle, n'était accessible jusqu'ici que dans la traduction en russe de Patkanian (Saint-Pétersbourg, 1862). M. Macler vient de rendre un grand service aux byzantinistes en donnant de ce texte important une tra-

1. *Justinien et l'empire byzantin*, ch. II, et *Théodora impératrice de Byzance*, 1re partie.

2. P. 43[1] : lire *Philost.*, *II*, *18* au lieu de *II*, *17*. — P. 129[1] : M. H. semble croire que le mot *dominus* n'est pas appliqué aux empereurs avant Aurélien; la vérité est qu'il devient officiel sous ce prince. — P. 131[1] : il est faux de représenter l'Occident comme plus hostile que l'Orient à l'étiquette impériale, du moins au VIe siècle; entre la cour d'Honorius et celle d'Arcadius, il n'y a pas la moindre différence. — Quelques digressions assez longues ne sont guère justifiées : M. H. fait l'histoire du christianisme depuis ses origines et oublie à peu près d'expliquer les difficultés religieuses du VIe siècle. — L'histoire de Théodora nous vaut une étude intéressante, mais un peu longue, sur l'influence politique des femmes dans l'antiquité et sur l'histoire de la prostitution; il eût mieux valu discuter la valeur des témoignages relatifs à Théodora.

3. *Théodora impératrice de Byzance*. Paris, Rey, in-12, s. d., p. 314.

duction française[1]. Sebêos est contemporain des événements qu'il raconte, et beaucoup de faits de l'histoire byzantine ne sont connus que par sa chronique. Son récit va de la fin du VIe siècle (règne de Justin II) à l'avènement du calife Moavyah (661). Il offre de précieux témoignages sur la politique des empereurs Maurice, Héraclius et Constant, mais le véritable centre du récit est formé par l'histoire des guerres d'Héraclius contre les Perses et de la conquête de l'Arménie par les Arabes. On verra tout à l'heure quel parti un historien d'Héraclius a pu tirer de ces témoignages pour renouveler l'histoire de cet empereur. La chronique de Sebêos contient en outre des documents de grande valeur. Citons en particulier la lettre de Modestos, archiprêtre de Jérusalem, au « catholicos » arménien (détails sur l'occupation de la Palestine par les Perses, p. 70; on y voit que pour rétablir l'ordre et gagner les populations chrétiennes ils expulsent sans scrupule leurs alliés de la veille, les Juifs). Ce seul exemple suffit à montrer tout l'intérêt que cette publication offre aux études d'histoire byzantine.

La publication de Sebêos (qu'il n'a connu que dans l'édition russe), celles de Jean de Nikiou, de Tabari et d'un grand nombre de sources orientales ont permis à M. A. Pernice d'écrire une histoire entièrement neuve d'Héraclius et de résoudre un certain nombre de problèmes délicats de l'histoire byzantine du VIIe siècle[2]. Grâce à M. Pernice, nous avons maintenant une étude vraiment scientifique sur un règne qui fut décisif pour les destinées de l'empire byzantin. Toutes les sources orientales ou grecques sont classées et appréciées dans une excellente bibliographie critique. Les sources orientales ont l'avantage d'être contemporaines d'Héraclius et de combler une lacune de la chronographie byzantine, qui n'est représentée pour cette époque que par la Chronique Pascale. M. Pernice a tiré un parti excellent de ces ressources, ainsi que des poèmes de Georges Pisidès, qui formaient déjà la base du livre de Drapeyron[3]. Il a pu, en analysant dans le détail tous les événements de la vie d'Héraclius, détruire un grand nombre de témoignages apocryphes reçus par ses prédécesseurs sans aucune critique. L'exposé de quelques-uns des résultats obtenus montrera le mérite de ce livre.

1. *Histoire d'Héraclius par l'évêque Sebêos, traduite de l'arménien et annotée.* Paris, Impr. nat.; Leroux, 1904, in-4°, p. xv-167. — M. Macler a traduit seulement la 3e partie de l'ouvrage, la seule qu'on puisse attribuer à Sebêos. Langlois a donné la traduction de la 1re partie et M. Maçler lui-même vient de donner celle de la 2e partie, compilation du XIe siècle où l'on trouve les synchronismes des empereurs byzantins, rois arméniens et sassanides. (*Journal asiatique,* juillet 1905, p. 121 et suiv.).

2. *L'Imperatore Eraclio.* Florence, Galletti, 1905, in-8°, p. XXVII-327.

3. Drapeyron avait pu utiliser quelques fragments de Sebêos.

La révolte d'Héraclius contre Phocas est racontée pour la première fois avec clarté. Jean de Nikiou montre que Nicétas, cousin d'Héraclius, ne s'est jamais proposé d'autre but que d'occuper l'Égypte, dont la possession avait une importance capitale pour le maître de Constantinople et qui, en cas d'insuccès, devait former une ligne de retraite; la légende d'après laquelle les deux cousins devaient se rencontrer à Constantinople a donc vécu. Des détails du plus grand intérêt sont donnés sur les difficultés que Nicétas eut à surmonter pour soumettre l'Égypte. — L'histoire des premières années du gouvernement d'Héraclius est aussi mieux connue. M. Pernice fait justice d'une autre légende d'après laquelle l'empereur aurait assisté avec indolence à l'invasion de l'Orient par les Perses et n'aurait commencé à agir qu'en présence d'un danger immédiat. De nombreux témoignages montrent au contraire l'activité déployée par Héraclius de son avènement à la campagne de 622. Sans doute bien des obscurités subsistent; on ne sait à peu près rien des moyens employés par l'empereur pour contenir les factions du Cirque, pour se créer une armée et rétablir l'ordre dans l'état. On peut du moins affirmer qu'à peine au pouvoir, Héraclius commence la lutte contre les Perses; dès 612, on le trouve à Césarée de Cappadoce, surveillant en personne les agissements douteux de Priscus. En 614, après la prise de Jérusalem, il entreprend en Syrie une expédition, dont le plan bien tracé devait lui permettre de diviser les forces persanes en deux tronçons; l'insuffisance de ses forces l'obligea à la retraite. — M. Pernice admet, après de Boor (édit. de Théophanes), la réalité de la prise de Carthage par les Perses et la lecture Καρχηδόνα. On ne voit pas, à vrai dire, comment Shahrbaraz, à peine en possession de l'Égypte, eût pu transporter si vite son armée à Chalcédoine; une occupation au moins temporaire de Carthage paraît conforme à la suite des événements. M. Pernice, appuyé d'ailleurs par le témoignage de Pisidès, rejette la tradition d'après laquelle Héraclius aurait songé à fuir à Carthage en 618.

La chronologie des campagnes d'Héraclius est fixée avec beaucoup de soin; dans cette partie, M. Pernice a profité des travaux de Gerland[1] et éclairci quelques points encore douteux. Ce n'est pas dans le golfe d'Alexandrette, comme en 614, mais auprès de Nicomédie qu'Héraclius a débarqué en 622. Comme le montre Sebêos, il a donc traversé l'Asie Mineure avant d'arriver en Cappadoce et rallié les garnisons éparses dans les places fortes. — Une autre période mal connue jusqu'ici était celle qui suit le retour d'Héraclius après sa victoire définitive sur les Perses. M. Pernice montre que le traité

1. *Byzantinische Zeitschrift*, 1894.

conclu en 628 avec Kawadh n'a été exécuté que l'année suivante par Shahrbaraz, à qui Héraclius avait prêté un corps de troupe pour aller à Ctésiphon s'emparer de la régence pendant la minorité d'Ardeschir. Ce fut donc par l'intermédiaire de Shahrbaraz que la Vraie Croix fut restituée; l'empereur la reçut à Tibériade et la remit immédiatement à Jérusalem sans passer par Constantinople, comme l'affirme par erreur Théophanes. M. Pernice discute à ce propos la question de l'origine de la fête de l'Exaltation de la croix; il est exact que depuis Héraclius cette fête a pris le caractère d'une commémoration de la cérémonie du 14 septembre 629, mais on est bien obligé d'admettre que la fête existait auparavant[1].

L'étude sur la situation de l'empire après la guerre contre la Perse fournit aussi à l'auteur l'occasion de retrancher de l'histoire d'Héraclius un certain nombre de faits manifestement faux. Tels sont la prétendue persécution des Juifs (p. 186, n. 1) et surtout l'établissement des Slaves dans la péninsule des Balkans (p. 192-200). On ne peut dire que cette question obscure soit définitivement résolue, mais M. Pernice montre bien l'erreur de Constantin Porphyrogénète, qui suppose par analogie que les Serbes et les Croates sont venus du nord. La réalité est tout autre : avant Héraclius, les tribus serbes et croates étaient déjà établies en Macédoine et en Dalmatie, mais c'est sous son règne qu'elles sont sorties de leur état d'anarchie pour former des organismes politiques.

On voit par ces exemples l'excellente information dont l'auteur dispose[2]. La forme, à la fois sobre et claire, est digne du fond. Un excellent portrait physique et moral d'Héraclius, que l'insuffisance des sources ne permet pas de pousser plus loin, précède le récit des guerres. Par opposition à ses devanciers, M. Pernice a peut-être exagéré la rectitude intellectuelle de son héros et fait trop grande

1. Voy. Pargoire, *l'Église byzantine*, p. 114.

2. Quelques erreurs ou omissions : les rapports d'Héraclius avec la Géorgie ont été très bien étudiés par Marquart (*Osteuropæische Streifszüge*, p. 393 et suiv.); les sources dont il se sert montrent qu'en 626, contrairement à la conclusion de M. P., Héraclius s'est bien emparé de la ville de Tiflis avec l'aide des Khazars; seule la citadelle résista et fut prise après son départ. — Sur l'Afrique, M. P. n'a pas connu la *Carthage romaine* d'Audollent. — L'organisation de l'Arménie constitue bien le premier exemple d'un thème (Diehl, *Mélanges Monod*, p. 47). — Sur le changement si important dans les formules du protocole impérial en 629, voy. ma communication à l'Académie des inscriptions (mai 1905). — Dans le court aperçu consacré à l'art, M. P. fait une part bien insuffisante aux influences orientales si bien mises en lumière par Strzygowski; il montre d'ailleurs avec raison l'importance de l'Asie Mineure sur la vie politique, sociale et intellectuelle de l'empire. — Enfin on attend en vain un tableau du développement littéraire sous Héraclius.

dans le récit de la catastrophe finale du règne la part de la fatalité; malgré ces réserves, on peut dire qu'il a su rendre vivante la figure d'un des empereurs les plus remarquables qui aient régné à Byzance.

M. Diehl a étudié le caractère si complexe et si difficile à pénétrer de l'impératrice Irène[1]. Après avoir reconnu qu'il est malaisé de dire si « elle a voulu tous les actes de son gouvernement », il lui refuse l'intelligence supérieure que lui avaient attribuée ses historiens précédents, M. Gasquet et M. Schlumberger. Le principal trait de son caractère est l'amour du pouvoir. Elle « ne prit point d'amant de peur de se donner un maître ». L'ambition étouffa en elle jusqu'au sentiment maternel, et ce goût aveugle pour la pompe extérieure aussi bien que pour les réalités du pouvoir la porta à froisser tous les préjugés de l'opinion byzantine et fut la principale cause de sa chute[2].

M. Schlumberger a complété son *Épopée byzantine* par un troisième volume consacré aux derniers souverains de la dynastie macédonienne, depuis la mort de Basile II jusqu'à l'avènement d'Isaac Comnène (1022-1057)[3]. Comme le dit l'auteur dans son introduction, cette période offre une plus grande variété de tableaux que le règne de Basile II, entièrement rempli par les campagnes et les négociations. Grâce au témoignage si précieux des écrits de Psellos, que M. Schlumberger a adopté avec raison comme son principal guide, il est possible de pénétrer au cœur de cette société si raffinée au milieu de la barbarie du XIe siècle; les intrigues de cour, les délibérations du conseil impérial, les mystères mêmes du gynécée où vivaient renfermées comme des sultanes entourées d'ennuques les deux vieilles porphyrogénètes Zoé et Théodora, les discussions subtiles enfin où se complaisait l'entourage précieux de lettrés qui environnait Constantin IX forment la trame du récit de cet humaniste du XIe siècle, qui est parmi les écrivains grecs du moyen âge un des plus représentatifs. Sur ce fond bariolé se détachent quelques grandes figures, celles de Maniakès, le premier homme de guerre de son temps, ou de Michel Cérulaire, l'auteur du schisme de 1054 et le faiseur de rois, qui tranchent étrangement au milieu des personnages de moindre envergure que les hasards de la naissance ou des intrigues ont mis au premier plan : les deux filles de Constantin VIII

1. *Revue des Deux-Mondes*, 1er mars 1906, p. 179-203.

2. M. Diehl me paraît altérer le caractère de la querelle des images en y voyant « une lutte entre le pouvoir civil et les congrégations »; ce n'est là qu'un épisode de cette querelle.

3. *L'Épopée byzantine à la fin du Xe siècle*, 3e partie. Paris, Hachette, 1905, in-8°, p. VIII-846.

et les singuliers princes-époux de Zoé, Michel le Paphlagonien ou Constantin Monomarque par exemple.

On retrouve dans ce dernier volume toutes les qualités qui font le charme des deux premières parties de l'*Épopée :* un goût communicatif et une véritable sympathie pour la civilisation byzantine, la mise en lumière des aspects pittoresques de cette société si étrange, un récit clair et de forme élégante, surtout une information complète faite non seulement de l'étude scrupuleuse des sources, mais des impressions personnelles suggérées par la vue directe des pays d'Orient et des monuments de l'art byzantin. Une illustration abondante complète la merveilleuse collection de monuments des xe et xie siècles qui tenait déjà une si grande place dans les deux premiers volumes de l'*Épopée*. Plusieurs de ces monuments ont un intérêt historique considérable et jettent un jour inattendu sur les personnages du récit; ce sont les monnaies et surtout les sceaux, pour la plupart inédits, qui proviennent de la belle collection de M. Schlumberger; quelques-uns de ces morceaux de plomb reproduisent les traits ou tout au moins le costume du fameux Jean l'Orphanotrophe, du chroniqueur Michel d'Attalie, de Romain Skleros, de Georges Maniakès, du condottiere normand Hervé, etc. La collection chrétienne et byzantine des Hautes-Études, mise de si bonne grâce par M. Millet à la disposition des érudits, a permis à M. Schlumberger de reproduire la plupart des belles mosaïques de Saint-Luc, de Daphni, de Kiev, etc., ainsi que les miniatures, ivoires, objets d'orfèvrerie qui donnent une idée si somptueuse de l'art byzantin du xie siècle.

L'histoire de l'empire byzantin à cette époque a été dans ces dernières années l'objet de nombreuses études, et il s'en faut de beaucoup qu'on ait même épuisé toutes les richesses contenues dans les œuvres de Psellos, dont la correspondance n'a jamais été étudiée à un point de vue historique. M. Schlumberger a tiré parti des études récentes de Schütte sur la révolte de Tornicios, de Mædler sur Théodora, Michel Stratiotikos et Isaac Comnène, de Fischer sur Xiphilin, etc.; il m'a fait l'honneur de se servir pour son chapitre sur le schisme de 1054 du livre que j'ai moi-même composé sur cette question; enfin, il a pu avoir communication du manuscrit de l'Histoire des Normands d'Italie que prépare M. Chalandon. Il n'a pu en revanche profiter du travail si complet de M. Gay sur l'Italie méridionale et il ne cite nulle part les études si importantes de Neumann[1]

1. Voir plus loin, p. 323.

et de Marquart[1]. Il s'est du moins servi pour l'histoire des guerres orientales des chroniques arméniennes ou syriennes dont les témoignages viennent quelquefois suppléer à l'insuffisance des chroniques byzantines; enfin il a adapté avec bonheur à son récit les détails que fournit le mémorial si curieux intitulé : *Cecaumeni Strategicon* et reconstitué avec ce secours sur des bases plus solides la biographie du personnage, à moitié épique jusqu'ici, d'Harald le Norvégien. Toute la partie de l'ouvrage consacrée aux guerres, aux relations entre l'empire et les califats d'Égypte ou de Bagdad, à la politique byzantine en Arménie, aux rapports avec la Russie, aux invasions des Turcs et des Petchénègues, a une importance capitale; elle permet de reconstituer l'état de l'Orient un demi-siècle avant la première croisade et jette un jour curieux sur la situation instable des villes maritimes de l'empire exposées aux pirateries des Sarrasins d'Afrique et de Sicile. C'est sur ce tableau, qui laisse deviner un avenir incertain, que se termine l'*Épopée*, et il faut féliciter M. Schlumberger d'avoir véritablement ressuscité une des périodes les plus attachantes de l'histoire byzantine[2].

M. Dræseke a étudié avec le plus grand détail le texte du discours prononcé par Psellos contre le patriarche Michel Cérulaire[3], dont j'ai donné une édition récemment[4]. Ce discours, dont la langue est parfois bien obscure, soulève un certain nombre de problèmes du plus grand intérêt; il a comme contre-partie l'oraison funèbre prononcée quelques années plus tard par Psellos. M. Dræseke a revu le texte avec le plus grand soin et proposé un certain nombre d'améliorations très heureuses. Son commentaire historique est une véritable histoire des rapports entre Psellos et Michel Cérulaire. Il voit dans le discours d'accusation un témoignage historique de premier ordre encore plus qu'un pamphlet et il établit à la lumière de ce discours

1. Voy. *Rev. hist.*, t. LXXXVII, p. 365.

2. Quelques remarques de détail. P. 19-20 : M. Schlumberger me paraît avoir trop subi, dans son appréciation du caractère de Constantin VIII, l'influence de Skylitzès, visiblement partial pour ce prince. On ne peut lui faire un crime d'avoir aimé les sports, et, d'après le témoignage de Psellos, ses promotions d'eunuques ne paraissent pas avoir donné de mauvais résultats pour l'empire. — P. 457 : il est impossible de savoir si l'intronisation de Michel Cérulaire a été véritablement précédée d'une élection. — P. 458 : il me semble que l'on peut absoudre ce patriarche de l'accusation d'avoir fait crever les yeux à l'Orphanotrophe; s'il en avait été coupable, Psellos n'eût pas manqué de le rappeler dans son réquisitoire.

3. *Psellos gegen Michael Kerularios* (*Zeit. f. wissenschaftl. Theol.*, 1905, p. 194-259 et 362-409, extrait).

4. *Revue des Études grecques*, t. XVI et XVII (1904-1905).

que la lettre si étrange dans laquelle Psellos critique vertement les théories politiques du patriarche[1] date du début du règne d'Isaac Comnène et constitue une sorte d'avertissement officieux. M. Dræseke cherche d'ailleurs à atténuer les divergences entre le réquisitoire et l'oraison funèbre et à disculper Psellos de l'accusation de palinodie (p. 209). Il est vrai que l'oraison funèbre ne contredit pas expressément les détails du réquisitoire, mais l'esprit en est si différent qu'on est bien obligé d'admettre chez Psellos un changement complet d'attitude, dont l'arrivée au trône d'Eudokia, nièce de Cérulaire, fournit l'explication naturelle; cette défaillance jette un singulier jour sur le caractère de Psellos et enlève beaucoup d'autorité au témoignage de l'un et l'autre discours.

Nous avons signalé à l'époque de son apparition l'ouvrage remarquable de M. Neumann sur l'empire byzantin aux xe et xie siècles[2]. MM. Renaud et Kozlowski ont rendu un service signalé en donnant de ce livre une excellente traduction en français, précédée d'une préface de M. Diehl et accompagnée de notes empruntées aux ouvrages publiés depuis l'apparition du texte allemand[3]. Sans revenir sur les mérites de ce livre, il suffira de rappeler que M. Neumann, suivant une excellente méthode dont M. Rambaud avait déjà donné l'exemple dans son *Constantin Porphyrogénète*, renonce à considérer l'histoire byzantine du point de vue étroit des intrigues de cour et des révolutions de palais; c'est un morceau de l'histoire de la société qu'il a voulu écrire en étudiant la puissance de la féodalité d'Asie Mineure, sa lutte avec le pouvoir central et la victoire finale qui lui a imposé la nécessité de défendre l'empire contre les Normands et les Turcs. La traduction de cet ouvrage, qui est un excellent modèle, aura une heureuse influence sur nos études byzantines[4].

L'établissement de la domination latine à Constantinople en 1204 n'est pas seulement un épisode curieux par les contrastes qu'il révèle entre deux mondes; c'est aussi, et on l'a trop oublié, le point de départ d'une nouvelle transformation de l'hellénisme. La langue et la littérature populaires, les idées politiques et sociales, l'art même de l'empire byzantin restauré en 1261, ont gardé de la domination des Occidentaux des traces dont on commence seulement à apprécier l'importance. Mais, pour s'engager dans ce domaine si peu

1. Ed. Sathas, V, p. 506 (lettre 207).
2. Voy. *Rev. hist.*, n° 118.
3. *La Situation mondiale de l'empire byzantin avant les croisades* (extrait de la *Revue de l'Orient latin*, t. X). Paris, Leroux, 1905, in-8°, p. 115.
4. P. 48, n. 3. L'étymologie de Maniakès a été contestée par Gelzer (Krumbacher, *Gesch. d. byz. litt.*, p. 1000, n. 1).

exploré, il est nécessaire d'avoir une bonne histoire de l'empire latin. Sauf quelques travaux en russe ou en grec et les publications de Buchon, l'ensemble de cette histoire n'avait pas été traité depuis l'ouvrage de Ducange, *Histoire de l'empire de Constantinople sous les empereurs français* (Paris, 1657). Carl Hopf (1832-75) avait rassemblé tous les éléments d'une histoire de la quatrième croisade et de l'empire latin; seule la deuxième partie de ses recherches, classée sous la forme de regestes, existe encore. C'est à l'aide de ces papiers, dont il a pu avoir communication, que M. Gerland a entrepris à son tour d'écrire une histoire de la domination franque en Orient[1]. Il s'excuse de commencer par le deuxième volume, l'histoire de l'empire latin sous les deux premiers empereurs. Une première partie sera consacrée à la quatrième croisade, une troisième à l'histoire des états secondaires, colonies italiennes, chevaliers de Rhodes, etc.

Grâce à une connaissance complète tant des sources originales que des monographies les plus récentes, ce premier volume nous fait espérer que son auteur comblera une des lacunes les plus regrettables de l'histoire du moyen âge. Du lendemain de la prise de Constantinople à la mort de l'empereur Henri (1204-16), l'auteur suit la marche des événements et, sans sacrifier l'ordre chronologique, groupe les faits de telle manière que l'impression la plus nette se dégage de son récit. Les éléments de cette histoire si complexe sont pour ainsi dire isolés les uns des autres : d'abord la politique positive et mercantile de Venise, représentée par Dandolo, qui écarte le marquis de Montferrat du trône impérial, accapare les meilleures positions militaires et commerciales, prétend s'emparer du patriarcat de Constantinople et traite sans scrupule avec les Turcs; en regard, la politique idéaliste d'Innocent III, préoccupé seulement de la croisade, bienveillant pour l'empire latin et plein de ménagements pour Venise, tant que la nouvelle domination lui apparaît comme un point d'appui pour la future croisade, devenu indifférent et presque hostile lorsque sa faiblesse est démontrée; enfin les empereurs latins, pourvus d'un beau titre historique, mais aux prises avec de multiples difficultés qui semblent renaître sans cesse à mesure qu'elles sont résolues. Les invasions bulgares empêchent les Francs de conquérir l'Asie Mineure et permettent à la domination byzantine de se reconstituer à Nicée; de son côté, Lascaris contrarie les expéditions des Francs contre les Bulgares; la rivalité avec le

1. *Geschichte des lateinischen Kaiserreiches von Konstantinopel.* I Theil : *Gesch. der Kaiser Balduin I und Heinrich,* 1204-1216. Homburg von der Höhe, chez l'auteur, 1905, in-8°, p. v-264, index.

royaume de Thessalonique, la lutte ecclésiastique dont le patriarcat de Constantinople est l'enjeu, la dépendance absolue vis-à-vis du gouvernement vénitien, qui a le monopole de la marine, l'insuffisance en troupes et en argent, tels sont les périls au milieu desquels les deux premiers empereurs se débattent. Comme l'a montré M. Gerland, le véritable fondateur de l'empire latin est Henri de Flandre. L'histoire détaillée de son règne est la partie la plus neuve de ce livre, et l'auteur a mis avec raison en lumière la figure de cet homme remarquable qui a su délivrer Constantinople du double danger des Bulgares et de Théodore Lascaris, résister aux prétentions des Vénitiens et de Morosini, rattacher à l'empire les possessions lointaines de Thessalonique, qui était capable enfin de charger l'ennemi comme un simple chevalier et de diriger les négociations les plus difficiles. Sa mort prématurée en 1216 (il avait moins de quarante ans) fut pour la domination latine en Orient un malheur irréparable. Le développement important que M. Gerland a donné à l'étude des questions religieuses, notamment à l'histoire du patriarcat, à l'expédition de l'empereur Henri en Grèce et à sa lutte avec les chevaliers lombards (1208-1210), à l'étude des rapports entre les Grecs et les Francs et des dominations féodales antérieures à la conquête, jette une vive lumière sur les conditions si particulières et mal connues jusqu'ici de cette colonisation occidentale en territoire byzantin.

M. Omont[1] a retrouvé dans les papiers de Ducange conservés à la Bibliothèque nationale une notice du médecin lyonnais Jacob Spon sur une suite de portraits des Comnène de Trébizonde peints en tête d'un manuscrit acheté à Athènes par Georges Wheler, compagnon de voyage de Spon en 1675-1676. A la nomenclature de ces portraits, M. Omont joint des extraits du manuscrit de Wheler, conservé à Oxford. Ce manuscrit contient le typicon d'un monastère de religieuses fondé à Constantinople au XIVe siècle par le stratopédarque Jean Comnène Doucas et sa femme Théodora.

III. Histoire provinciale. — Bien que le livre de M. Audollent sur *Carthage romaine*[2] ait été analysé ici[3], il est nécessaire de signaler la contribution intéressante qu'il apporte à l'histoire de l'Afrique byzantine : les chapitres entièrement nouveaux consacrés à la topographie de Carthage (p. 143-323), l'étude de l'état ecclésiastique à l'époque vandale et byzantine (p. 541-565) et surtout celle

1. *Portraits de différents membres de la famille des Comnène* (extrait de la *Revue des Études grecques*, t. XVII, juillet-octobre 1904).

2. *Carthage romaine*. Paris, Fontemoing, 1901, in-8°, p. XXXII-850 (Bibl. des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. XXIV).

3. Par M. Desdevises du Dézert (*Rev. hist.*, t. LXXXVIII, p. 379).

de la littérature et de l'esprit public (p. 684-766) forment une reconstitution très vivante de la société carthaginoise après la restauration byzantine et jettent un jour curieux sur une des grandes villes provinciales de l'empire[1].

IV. Histoire des institutions. — M. Schlumberger a publié de nouvelles pièces inédites de numismatique et de sigillographie[2]. L'ensemble de ces petits monuments fournira une des sources les plus importantes aux futurs historiens des institutions byzantines. Signalons parmi les pièces les plus curieuses de cette série un sceau de Georges Maniakès, le seul connu jusqu'ici[3].

J'ai moi-même étudié dans ses origines l'emploi des titres de βασιλεὺς et de δεσπότης à Byzance et essayé d'établir que ces deux titres donnés aux empereurs par les Orientaux, surtout les Égyptiens, dès l'époque d'Auguste, n'ont été d'un usage courant qu'à partir du IVe siècle et n'ont pénétré dans les protocoles officiels des diplômes qu'avec Héraclius en 629, sur les monnaies avec Constantin V[4].

Grâce à une étude pénétrante des données du Strategicon (renseignements sur l'auteur représenté comme un haut personnage qui puise ses préceptes dans ses expériences personnelles, détails sur les peuples barbares, caractère de la langue qui hésite entre le grec et le latin), M. Aussaresses a pu fixer l'apparition de ce traité entre 580 et 584 et l'attribuer d'une façon presque certaine à Maurice, à cette époque généralissime des armées de Tibère[5]. Les Slaves, sur lesquels le traité donne les premiers renseignements précis, ne sont pas encore « sortis de leur pays boisé, marécageux, sillonné de rivières qui se jettent dans le Danube »; les Perses et les Avars paraissent être les ennemis les plus redoutables de l'empire, et les Lombards sont encore peu connus.

M. Pantchenko, dans une étude sur le régime agraire de l'empire byzantin, élève des doutes sur l'attribution aux empereurs isauriens de la « loi agricole[6] ». N'ayant pas eu connaissance de son travail,

1. P. 135. Sur le prétendu projet d'Héraclius et sur la question de la prise de Carthage par les Perses, voy. plus haut, p. 318.

2. *Sceaux byzantins inédits*, 5e série (extrait de la *Revue de numismatique*, 1905, p. 321). — *Mélanges de numismatique et de sigillographie médiévale* (*Ibid.*, p. 355). — *Quelques sceaux de l'Orient latin* (extrait des *Mémoires des Antiquaires de France*, t. LXIV).

3. Voy. la reproduction dans *Épopée byzantine*, III, p. 457.

4. Extrait de la *Byzantinische Zeitschrift*, t. XV, p. 161-178.

5. *L'Auteur du Strategicon* (extrait de la *Revue des Études anciennes*). Bordeaux, Féret, in-8°, 1906, p. 19.

6. *La Propriété rurale à Byzance* (en russe). Sofia, 1903, in-8°.

il m'est impossible d'exposer ses arguments qui, s'ils étaient admis, modifieraient profondément une théorie devenue presque classique.

V. Histoire de l'Église. — M. J. Pargoire a publié le premier volume d'une histoire de l'Église byzantine qui comprendra trois parties[1] : 1° de Justinien à la querelle des images; 2° de 847 à la prise de Constantinople en 1204; 3° de 1204 à 1453. On ne peut que louer cette initiative, qui comblera une lacune regrettable. L'ordre chronologique a été adopté avec raison, et c'est là un progrès sur les ouvrages qui présentaient sur le même plan les institutions contemporaines de Justinien et celles du xv^e siècle, sans tenir compte des transformations qui ont modifié l'organisation intérieure de l'Église byzantine. La seule critique que l'on pourra faire à l'auteur sera d'avoir peut-être trop multiplié les subdivisions. La première partie est elle-même divisée en trois périodes, et, pour chacune de ces périodes, M. Pargoire trace un tableau complet de l'Église, avec les événements de son histoire extérieure, ses institutions, sa hiérarchie, sa vie intérieure, sa législation, sa liturgie, son art, sa littérature. Il résulte de ces retours successifs du même ordre de faits une certaine monotonie; on eût pu adopter peut-être un moyen terme et grouper dans un seul chapitre par exemple les considérations relatives à la liturgie.

Ce premier volume est précédé d'une bonne bibliographie, et de nombreuses références permettent de se reporter aux sources; quelques ouvrages dont l'autorité est incontestable sont cependant omis. Un livre dont la matière est si étendue ne saurait d'ailleurs être absolument complet; malgré l'excellente information de l'auteur, quelques résultats semblent encore contestables. Le point de départ (avènement de Justinien) est conforme aux habitudes adoptées maintenant, depuis l'exemple donné par l'histoire de la littérature de Krumbacher. Ce parti pris, quoique très commode, offre des inconvénients réels : on nous montre l'organisme tout formé sans nous en expliquer la genèse. Dans l'histoire de l'Église en particulier, la plupart des questions dogmatiques agitées sous Justinien ont été posées et résolues partiellement au iv^e et au v^e siècle. Il est difficile d'admettre que l'histoire de l'Église byzantine ne commence pas tout au moins par un résumé des résultats dogmatiques et disciplinaires des conciles œcuméniques; c'est là le vrai point de départ de l'activité de cette église. Il fallait aussi nous présenter les grands

1. *L'Église byzantine de 527 à 847* (Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique). Paris, Lecoffre, 1905, in-12, p. xx-405.

théologiens du IVe et du Ve siècle, qui sont les guides dogmatiques de l'Orient, rappeler tout au moins les prescriptions morales de saint Basile, qu'on retrouve au fond de toutes les règles monastiques, et, enfin, donner quelques détails sur les origines et le caractère des Constitutions apostoliques, dont le droit canon de Byzance s'est entièrement inspiré. Loin d'être inutiles, ces éclaircissements auraient fourni la seule explication possible du caractère très particulier de la vie religieuse de l'Église grecque.

Dans la première partie (527-628), l'importance de la personnalité de Justinien dans l'histoire de l'Église est bien étudiée, mais cet empereur est rendu à tort seul responsable de la naissance du « césaropapisme »; il n'a fait que suivre la tradition de ses prédécesseurs, Constantin et les deux Théodose. Dans le chapitre sur le paganisme, on ne trouve aucune mention du maintien du culte d'Isis dans l'île de Philé jusqu'aux dernières années de Justinien, et pour des raisons diplomatiques[1]. Le témoignage d'après lequel Justinien serait mort hérétique est admis sans restriction. M. Hutton a montré dans un livre que nous avons analysé ici combien douteuse était cette tradition[2]; d'après Jean de Nikiou et Jean d'Éphèse, c'est au contraire au patriarche Eutychius qu'il faut attribuer des opinions hérétiques. Ce n'est pas à Vagharchapat, mais à Dwin, en 506, qu'eut lieu le concile qui engagea l'Arménie dans la doctrine monophysite[3]. Le chapitre sur l'art ne fait pas une place suffisante à l'iconographie, dont le développement a toujours suivi celui du dogme. — La deuxième partie (628-725) étudie une période pauvre en monuments, mais décisive; l'échec du monothélisme et l'invasion arabe consacrent la victoire religieuse et politique de l'Orient sur Constantinople. M. Pargoire n'a peut-être pas mis en lumière le rôle important joué par cette ville dans la défense de la chrétienté contre les musulmans; les échecs éprouvés par les Arabes devant Constantinople ont un résultat aussi important que la bataille de Poitiers quelques années plus tard. — La troisième partie est consacrée spécialement à la querelle des images. On y trouve un résumé exact des principales péripéties de cette crise; la part des doctrines orientales dans la formation du dogme iconoclaste n'est pas faite assez complètement; le côté archéologique de la question est quelque peu négligé. Ce n'est pas seulement le culte des images, mais l'existence même

1. Voy. Duchesne, *Églises séparées*, p. 290 et 298. — Wilcken (*Archiv für Papyrusforschung*, t. I, p. 407 et suiv.) montre que le christianisme y coexistait avec le paganisme depuis le IVe siècle.

2. *The church of the sixth century*. Londres, 1897.

3. Voy. plus loin, p. 381.

de tout art religieux qui est menacée. De même, l'auteur n'insiste pas sur la réforme des Studites, dont les principes, élaborés à Saccoudion, apparaissent déjà dans les canons disciplinaires de Nicée et ne tendent à rien moins qu'à renverser les bases des rapports entre l'Église et l'empire; c'est la répudiation du « césaropapisme » et l'affirmation de la primauté romaine. La réforme politique est accompagnée d'une réforme morale qui explique les conflits des Studites avec les empereurs ou les patriarches.

Il faudrait, pour être équitable, relever à côté de ces lacunes les nombreux chapitres où l'auteur a délivré l'histoire de l'Église byzantine d'un certain nombre d'erreurs traditionnelles et l'a mise au courant des recherches les plus récentes. Il a tiré un excellent parti des notices géographiques pour étudier les progrès de la juridiction du patriarcat et il a montré l'importance capitale de la question de l'Illyricum dans les rapports entre Rome et Constantinople. L'ouvrage de M. Pargoire rendra donc le service de faire pénétrer dans l'enseignement un certain nombre de résultats importants acquis dans ces dernières années.

Le premier volume de l'histoire du monachisme oriental de M. Schwieritz est relatif aux origines et au monachisme égyptien du IVe siècle[1]. Le sujet est entièrement renouvelé par l'étude approfondie des témoignages qui nous renseignent sur ces premiers monastères. Dans la première partie, l'auteur établit la différence entre l'ascétisme païen, qui porte sa fin en lui-même, et l'ascétisme chrétien, moyen destiné à rendre plus facile l'obéissance à la loi du Christ. Il étudie ensuite la constitution des groupes de vierges consacrées, ascètes, diaconesses, qui forment un ordre particulier dans les communautés chrétiennes des trois premiers siècles entre le clergé et les simples fidèles. Dans la deuxième partie, il s'agit d'expliquer comment ces ascètes ont brusquement quitté ces communautés pour fuir au désert. C'est en Égypte, au moment des persécutions de Décius et de Dioclétien, que ce mouvement produit un nouveau type d'ascètes, les ermites, ou anachorètes, les moines, μονάζοντες. L'auteur admet la valeur des renseignements recueillis par saint Jérôme sur Paul de Thèbes et défend contre Weingarten l'authenticité de la vie de saint Antoine, attribuée à saint Athanase. La fuite au désert a donc commencé au début du IVe siècle; les ouvrages de Rufin et de Palladius sont les deux sources principales de l'histoire de ces événements, ils sont dus à des témoins ocu-

1. *Das morgenländische Mönchtum.* I : *Das Ascetentum der drei ersten christlichen Jahrhunderte und das egyptische Mönchtum im vierten Jahrhundert.* Mayence, Kircheim, in-8°, 1904, p. 352.

UofM

laires. Mais Antoine n'a été, et encore malgré lui, qu'un chef d'anachorètes; de même, les établissements des montagnes de Nitrie, de Skitis et de Kellia ne sont que des groupes d'ermites. Le véritable fondateur des instituts monastiques est saint Pakhôme; il eut le premier, avant 328, l'idée de réunir des moines qui vivraient dans une même enceinte, soumis à une règle commune et au gouvernement d'un abbé. Le passage de l'état des anachorètes à celui des cénobites est une grosse difficulté historique, et, malgré sa critique ingénieuse, M. Schwieritz n'est pas arrivé entièrement à la résoudre; il y a entre les deux institutions des divergences et même des contradictions fondamentales. Les neuf monastères créés par saint Pakhôme ont été ainsi le point de départ d'une institution entièrement nouvelle. M. Schwieritz examine la question si délicate des rapports entre les différentes vies de saint Pakhôme. Avec Ladeuze, et contrairement à Amélineau, il regarde comme la plus ancienne la vie grecque (C), publiée par les Bollandistes (*A. Sanct.* III, mai); il admet que la version en copte sahidien (T) en est, dans une certaine mesure, indépendante, et il refuse d'attacher à la rédaction arabe ($A^2$) la valeur que lui attribuait Amélineau. Ces résultats ont exercé une grande influence sur les conclusions de l'auteur et l'ont amené à modifier l'opinion défavorable qui résultait des travaux d'Amélineau sur le monachisme égyptien du IVe siècle. Le texte grec est en effet plus sobre de miracles et de merveilleux que les versions orientales, dont la brutalité semble indiquer des mœurs tout à fait barbares. La description très complète des monastères de saint Pakhôme nous montre l'institution monastique en possession, dès le IVe siècle, de tous les traits essentiels que se contenteront de reproduire, en les modifiant très peu, les grands fondateurs d'ordre : l'obéissance sans condition, le partage du temps entre le travail et la prière, la clôture, l'habit, l'exercice de l'hospitalité. On estimera cependant que M. Schwieritz n'est pas arrivé à affaiblir entièrement la portée des faits cités par Amélineau et qui montrent les moines égyptiens sous un singulier jour, grossiers, ignorants, mal dégagés du paganisme copte, ennemis parfois du clergé et trop disposés à croire que l'habit tient lieu de toutes les vertus. Tel est cet extraordinaire Schenouti, contemporain de saint Pakhôme, dont M. Schwieritz a omis de citer les extravagances. D'après des textes de Cassien et de saint Jérôme, M. Schwieritz a essayé de rejeter ces tares sur l'ancien ordre des ascètes qui s'étaient maintenus dans les communautés chrétiennes de l'Égypte, mais rien ne prouve que les « sarabaïtes » de Cassien fassent partie de cette classe, et les faits cités par M. Schwieritz lui-même montrent

qu'au lendemain de la mort de saint Pakhôme l'esprit schismatique et l'ambition s'étaient glissés dans les monastères.

La législation de Justinien forme une des sources les plus importantes du droit canon de l'Église grecque; M. Knecht en a étudié les dispositions relatives à la propriété ecclésiastique[1]. L'acte fondamental de cette propriété est l'édit de 321, par lequel Constantin autorise les églises à acquérir des biens au moyen de testaments et reconnaît ainsi leur personnalité civile. Mais tandis que la pratique se développe, la théorie demeure incertaine, et la définition juridique des biens d'églises a donné lieu à des opinions très divergentes. Certains juristes considèrent ces biens comme appartenant à l'Église tout entière; d'autres y voient la reconnaissance d'un droit divin de propriété; pour d'autres, la communauté des fidèles est propriétaire; pour d'autres enfin, il n'y a de propriété que celle des églises particulières. C'est cette dernière interprétation qui ressort des lois de Justinien (Cod. I, 2, 26); il ne reconnaît pas la valeur des testaments faits en faveur de Dieu ou des saints, mais attribue aux églises cette forme de legs. Ses lois montrent à la fois l'effort des juristes pour faire rentrer la propriété ecclésiastique dans le cadre du droit civil et l'autorité prise par le droit canonique dans la législation impériale. Les décisions de Justinien ne font que confirmer ou développer les canons des conciles. Il y a donc dans cette législation une incertitude juridique que Justinien lui-même n'est pas arrivé à résoudre; c'est de cette équivoque qu'a vécu le « césaropapisme » byzantin. Après avoir ainsi déterminé les principes de la législation justinienne, M. Knecht passe en revue les diverses espèces de propriétés ecclésiastiques (églises, fondations charitables, monastères), les sources de cette propriété (dons volontaires et contributions légales), l'objet des fondations (entretien du clergé, construction des églises, aumônes), l'administration des biens (fonctionnaires ecclésiastiques et droit de surveillance de l'église), enfin les privilèges accordés à la propriété ecclésiastique (immunités, extension de la prescription légale, difficulté apportée aux aliénations, interdites même dans certains cas). Tous ces chapitres offrent le plus grand intérêt; on y trouve des détails précis sur l'organisation de l'assistance publique et le caractère de spécialité pris par les établissements de bienfaisance au VIe siècle. Comme l'a montré M. Knecht, il y a là des institutions inconnues à l'antiquité païenne et dont le bon fonctionnement donne un aspect tout moderne à la civili-

1. *System des Justinianen Kirchenvermögensrechtes* (Kirchenrechtliche Abhandlungen von U. Stutz, Heft 22). Stuttgart, Enke, 1905, in-8°, p. XII-139.

sation byzantine. L'auteur s'est d'ailleurs borné à étudier le côté juridique de ces institutions et à signaler les nombreuses fondations de Justinien, auxquelles il eût pu ajouter celles de Théodora. Son livre n'en rendra pas moins de grands services à cause de la netteté avec laquelle il présente un côté très complexe des rapports entre l'Église et l'État à Byzance.

Le quatrième volume des *Martyrs*, par dom Leclercq[1], renferme la traduction, précédée d'une étude sur la critique officielle des actes des martyrs, d'un certain nombre de textes intéressants pour l'histoire byzantine. Le « martyre de Vartan et de ses compagnons » (451) est un épisode de la lutte nationale des Arméniens contre les rois sassanides. Viennent ensuite les récits des martyres de Nedjran, principauté juive de l'Arabie heureuse (523), de la prise de Jérusalem par les Perses en 614 (lamentations du patriarche Sophronius et récit d'un moine du couvent de Saint-Sabbas d'après une version arabe), du martyre de Jésus-Sabran en Perse (620-624) et enfin de la persécution iconoclaste (martyre de sainte Théodosie, martyres de Constantinople, de saint Paul le Nouveau, de saint André de Crète). A côté des traductions de récits originaux se trouvent parfois des résumés historiques dont les sources ne sont pas indiquées (martyre du pape saint Martin Ier, récit de la persécution iconoclaste). Dom Leclercq admet (p. 200) avec Couret que l'élégie de Sophronius renverse le témoignage du « fallacieux Sebêos » sur les négociations de Shahrbaraz et la capitulation qui précédèrent l'assaut proprement dit de Jérusalem par les Perses. Il est clair cependant que l'auteur de l'élégie ne s'est pas proposé de transmettre à la postérité le récit des événements dans un ordre rigoureux, mais d'exprimer la douleur que la prise d'assaut a causée à la chrétienté. P. 264, le concile iconoclaste est encore placé en 754.

On ne donnera jamais une place trop importante dans l'histoire de l'Église grecque à la réforme des Studites; pour la première fois, une réforme monastique fut entreprise à Constantinople sans la participation du gouvernement impérial et malgré lui. De même que Cluny s'est imposé à l'Occident, Stoudion est devenu le type de monastère copié sans cesse dans l'Église grecque, du mont Athos aux monastères russes. Enfin la réforme studite constitue une des seules tentatives faites par l'Église grecque pour vivre en bon accord avec Rome et opposer l'autorité de saint Pierre au césaropapisme byzantin. Tout l'intérêt de cette œuvre historique est bien mis en lumière

1. *Les Martyrs*, recueil de pièces authentiques... IV : *Juifs*, *Sarrasins*, *Iconoclastes*. Paris, Oudin, 1905, in-12, p. cxlii-354.

dans la biographie que Mme A. Gardner a consacrée à Théodore de Stoudion[1]. Bien que ce personnage ait été déjà l'objet des recherches importantes d'Hergenrœther, de Carl Thomas et plus récemment de l'abbé Marin[2], on lira avec plaisir ce livre, remarquable par son élégante concision, la netteté de son développement et la sympathie discrète, qui n'exclut pas le jugement impartial pour le héros. Les renseignements sont puisés dans les œuvres mêmes de Théodore et surtout dans sa correspondance, dont l'auteur a fait un grand usage. Dans un récit de forme très simple, Mme Gardner nous raconte la vie entière de Théodore, les origines de sa vocation monastique et de sa réforme et les luttes soutenues par lui jusqu'à sa mort; tous les événements importants auxquels il fut mêlé, l'affaire des mœchianistes, la querelle des images, les rapports de Constantinople avec l'Occident sont rappelés ou exposés avec un développement suffisant. L'apogée de l'influence des Studites semble être la période du règne de Michel Rhangabé. Mme Gardner suppose que Théodore ne fut pas étranger au rapprochement entre l'Orient et l'Occident que manifestent la lettre du patriarche Nicéphore au pape et surtout l'ambassade envoyée à Aix-la-Chapelle en 812. La réponse de Charlemagne, qui affirme la « fraternité » des deux empereurs et l'unité de l'Église catholique, est conforme aux aspirations des Studites. Si l'on admet l'hypothèse très vraisemblable de Mme Gardner, on aura l'explication de la seule inconséquence qu'ait jamais commise la chancellerie byzantine en accordant à Charlemagne le titre de βασιλεύς : Théodore aurait décidé l'empereur à sacrifier l'orgueil des traditions impériales à la cause de l'unité religieuse. Ce récit excellent est accompagné d'éclaircissements sur la règle de Stoudion, la correspondance et la doctrine théologique de Théodore, son œuvre hymnographique et enfin ses travaux de calligraphie (Mme Gardner lui attribue une part importante dans la diffusion de la minuscule, déjà adoptée par la chancellerie impériale). D'intéressantes illustrations font passer sous les yeux du lecteur les quelques vestiges qui subsistent de l'ancienne basilique de Stoudion. La lettre que Théodore aurait écrite à Casia est traduite et commentée (p. 226)[3].

1. *Theodore of Studium. His life and times.* Londres, Arnold, 1905, in-8°, p. XII-284, index et illustrations.

2. *Les Moines de Constantinople.* Mme Gardner ne paraît pas connaître l'étude de Tougard, *la Persécution iconoclaste d'après la correspondance de saint Théodore le Studite.* Paris, 1891.

3. On ne peut adresser à cet excellent exposé que quelques critiques de détail : aucune part n'est faite dans l'exposition de la Querelle des images au côté artistique de la question; ce qui rend entièrement fausse la comparaison

VI. Histoire de la civilisation. — M. Kügener a rassemblé des témoignages très curieux sur les brimades dont les étudiants nouveaux étaient l'objet dans les écoles d'Athènes, de Béryte et de Constantinople aux IVe et Ve siècles ap. J.-C.[1]. Ces textes montrent en outre le fonctionnement de corporations d'étudiants analogues à celles des universités allemandes. Cette étude est une contribution importante à l'histoire des mœurs scolaires de la société byzantine.

M. Le Hardy a traduit tous les textes relatifs à l'histoire des sanctuaires de Nazareth, du IVe au XIXe siècle[2]. Les premiers renseignements que l'on ait sur l'histoire de ces sanctuaires sont dus au *De situ et nominibus locorum hebraïcorum* d'Eusèbe, connu par la traduction de saint Jérôme. En suivant à travers les siècles l'histoire des églises de la Nutrition et de l'Annonciation ainsi que des légendes auxquelles elles ont donné lieu (la Casa santa de Lorette, etc...), l'auteur a été amené à écrire une véritable histoire des pèlerinages à Nazareth et en Palestine pendant le moyen âge et les temps modernes; des références renvoient aux textes originaux et aux dissertations critiques.

Le domaine de l'art byzantin est toujours l'objet d'un grand nombre d'études et de découvertes[3]. En quelques pages, remar-

entre Théodore de Stoudion et les puritains anglais du XVIIe siècle, c'est justement l'attachement des Studites à l'art religieux; à ce point de vue, les iconoclastes sont plus près des puritains que Théodore et ses disciples. — L'importance des canons disciplinaires de Nicée n'est pas montrée suffisamment : on y trouve déjà exposées la plupart des idées studites, probablement grâce à l'influence de l'abbé Platon. — Sur les rapports de Charlemagne avec Irène et le couronnement de l'an 800, voy. l'ouvrage si important de Kleinclauz sur l'empire carolingien. — Mme Gardner semble ignorer également les découvertes faites par M. Serruys de fragments iconoclastes dans les œuvres inédites de Nicéphore (voy. séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, mai 1903). — Enfin, puisque Mme Gardner a cru devoir suivre dans l'histoire les destinées des doctrines studites et prononcer le nom de Michel Cérulaire, il est surprenant qu'elle n'ait pas montré dans les doctrines hardies de ce patriarche et dans sa lutte avec Isaac Comnène la survivance de l'ardeur intransigeante de Théodore. Michel Cérulaire a voulu affranchir l'église grecque à la fois de la papauté et du gouvernement impérial (voy. mon *Schisme oriental du XIe s.*).

1. *Les Brimades aux IVe et Ve siècles de notre ère* (extrait de la *Revue de l'Université de Bruxelles*, février 1905).

2. *Histoire de Nazareth et de ses sanctuaires*. Paris, Lecoffre, 1905, in-12, p. XVI-235.

3. Nous ne pouvons que signaler aujourd'hui, en nous proposant d'y revenir, les nouvelles et importantes études de M. Strzygowski sur les origines orientales de l'art byzantin : *Mschatta*. Berlin, 1904. — *Eine alexandrinische Weltchronik*. Vienne, 1905. — *Die Miniaturen des serbischen Psalters*. Vienne, 1906.

quables par leur style vigoureux et leur dialectique serrée, M. G. Millet a fait tenir un exposé complet des origines, des procédés, des transformations, des principes de cet art[1]. Pour la première fois depuis l'ouvrage classique de M. Bayet, nous avons en France un manuel d'histoire de l'art byzantin; les résultats des découvertes de ces dernières années auxquelles M. Millet lui-même a pris une si large part y sont exposés d'une manière complète; l'auteur s'est arrêté au XIIe siècle. Parmi les pages les plus intéressantes, signalons celles qui sont relatives à l'iconographie, dont on trouve un exposé méthodique.

M. Schlumberger a lu sur le reliquaire en forme d'église conservé au trésor d'Aix-la-Chapelle une inscription non déchiffrée jusqu'ici et qui permet de déterminer la date de ce curieux monument, attribué tantôt au VIIe, tantôt au XIIe siècle[2]. L'inscription donne le nom d' « Eustathios anthypatos, patrice et stratigos d'Antioche et de Lycandos ». Comme Antioche n'a appartenu à l'empire que de 965 à 1085 et que M. Schlumberger a pu dresser d'après les sceaux la liste des ducs d'Antioche de 1057 à 1085 sans y trouver le nom d'Eustathios, il s'ensuit qu'il faut placer la vie de ce personnage et la confection de son reliquaire à la fin du Xe ou dans la première moitié du XIe siècle.

M. G. Millet continue ses intéressantes *Recherches au mont Athos*[3], qui formeront le commentaire de son recueil d'inscriptions et constitueront une véritable histoire archéologique des monastères de l'Athos. Nous reviendrons sur ces importantes publications.

Dans un coin d'une petite église de Salonique, on conserve un « epitaphios » byzantin dont M. Millet donne la reproduction[4] et qu'il appelle à bon droit « un chef-d'œuvre de la broderie byzantine ». Les scènes figurées sur ce monument représentent un motif iconographique des plus importants, la double communion des apôtres et l'ensevelissement du Christ. Par le caractère harmonieux de sa composition et la liberté de son dessin, le voile de Salonique représente une transformation de l'art byzantin, due probablement à une influence occidentale; son auteur a puisé aux mêmes sources que celui des mosaïques de Kahrié-Djami, récemment étudiées par M. Diehl.

M. Omont a retrouvé dans le manuscrit grec 2832 de la Biblio-

1. *Histoire de l'art depuis les temps chrétiens*. T. I : *Des débuts de l'art chrétien à la fin de la période romane*. Paris, A. Colin, 1905, in-8°.

2. *L'Inscription du reliquaire byzantin en forme d'église du trésor d'Aix-la-Chapelle* (*Monuments Piot*. Extrait du 2e fasc. du t. XII). Paris, Leroux, 1905, in-4°.

3. *Bulletin de correspondance hellénique*, t. XXIX, p. 55 et 105.

4. *Ibid.*, p. 259.

thèque nationale (Idylles de Théocrite, deuxième moitié du XIVe siècle) deux peintures négligées jusqu'ici et qui représentent Dosiadès et Théocrite offrant à Apollon et à Pan leurs poèmes[1]. Il y a là un exemple des plus curieux de la persistance des traditions antiques dans l'art byzantin. La reproduction de ces deux belles œuvres est donc un véritable service dont les historiens de cet art remercieront M. Omont.

M. Krumbacher a découvert dans un manuscrit de l'Escurial (Ψ-IV-22, s. XVI) 2,600 vers du poème de Digénis Acritas[2]. Cette cinquième version, qui s'ajoute à celles déjà connues d'Andros, de Grottaferrata, d'Oxford et de Trébizonde, en diffère par son contenu aussi bien que par sa langue et apporte des éléments nouveaux à la question de Digénis Acritas. La fin paraît inspirée de chants populaires; la langue est encore plus éloignée des influences savantes que celle des versions déjà connues. Dans l'étude préliminaire, qui nous laisse espérer une nouvelle édition de l'épopée, M. Krumbacher conclut qu'aucune de ces cinq versions n'est antérieure au XVe siècle; si la matière est probablement plus ancienne, la forme dans laquelle elle nous est parvenue date donc seulement de la fin de l'époque byzantine.

Le recueil des traditions populaires, dont M. Politis vient de publier les deux premiers volumes[3], offre un intérêt de premier ordre pour l'étude des souvenirs et des conceptions politiques, religieuses, scientifiques que la période byzantine a laissées dans la mémoire du peuple grec. La langue de ces textes est essentiellement populaire et offre souvent de réelles difficultés de vocabulaire; mais au texte proprement dit est joint un second volume d'abondants commentaires et de rapprochements. Le recueil est divisé suivant les différents motifs qui se trouvent dans ces traditions : Histoire ancienne (à noter les récits de la bataille de Marathon, où les Perses se sont transformés en Turcs). — Constantinople et Sainte-Sophie (légendes relatives à la prise de Constantinople par les Turcs; deux versions de la messe interrompue par l'arrivée des barbares). — Cantons et localités. — Villes ruinées. — Empereurs, rois et princes du sang. — Géants et Grecs illustres (traditions relatives à Digénis Acritas). — Anciens monuments et marbres. — Anciens dieux et héros. — Le Christ et ses souffrances. — Saints. — Églises. — Le ciel, les

1. *Monuments Piot* (extrait du 1er fasc. du t. XII). Paris, Leroux, 1905.

2. *Eine neue Handschrift des Digenis Akritas* (Sonderabdruck der *Sitzungsberichte d. kg. bayer.* Ak.). Munich, 1904, in-8°, p. 309-356.

3. Μελέται περὶ τοῦ βίου καὶ τῆς γλώσσης τοῦ ἑλληνικοῦ λαοῦ. Παραδόσεις. Athènes, Sakellarios, 1904, 2 vol. in-8°, p. 1348.

astres et la terre. — Les météores. — Les mosaïques de marbre. — Plantes. — Animaux. — Bêtes fauves. — Dragons et serpents. — Ogres. — Trésors cachés et Maures. — Génies et lieux hantés. — Génies marins. — Charnodrakia. — Fantômes. — Anaskelades. — Néréides. — Sorcières. — Magiciens. — Le diable. — Revenants. — Cauchemars. — Maladies. — Les Parques. — Les morts et les âmes. — Charon. — Les causes. — Cette simple énumération montre la richesse du folk-lore hellénique et l'importance historique de ces textes. Il est intéressant de retrouver au milieu des différents apports dont se compose cette tradition la couche qui appartient à l'époque byzantine. Un troisième et dernier volume complétera ce monument, élevé en l'honneur de la littérature populaire.

VII. Rapports avec l'extérieur. Orient. — Qu'est devenu l'hellénisme en Orient après Alexandre, à l'époque romaine et byzantine? M. Chapot, dans une étude très substantielle, conclut à sa faillite[1]. Les Orientaux n'ont pas été assez souples pour en subir l'ascendant; la fusion rêvée par Alexandre a échoué. Si l'on trouve quelques traces superficielles de culture grecque chez les Parthes, on assiste, avec l'avènement des Sassanides, à une violente réaction contre l'hellénisme; les rapports de Chosroès Ier avec les savants grecs ne sont qu'une fantaisie de souverain; les églises arménienne et persane ont cessé d'être helléniques. L'Orient a donc été vainqueur de l'hellénisme, et l'empire byzantin, après avoir continué les traditions d'Alexandre, a dû renoncer à la lutte. Ces conclusions concordent bien avec celles auxquelles l'étude des monuments artistiques de l'Orient a conduit M. Strzygowski.

Il est difficile de séparer de l'histoire de l'Église grecque orthodoxe celle des Églises autocéphales, nestorienne, jacobite, etc., qui se sont séparées d'elle aux IVe et Ve siècles. Bien qu'elles aient de bonne heure substitué les langues araméennes au grec dans leurs liturgies et leurs littératures, ces églises n'en ont pas moins propagé en Orient une théologie imprégnée d'hellénisme, et elles relèvent à ce titre de la culture byzantine. Des publications importantes, telles que la *Collection des synodes de l'Église nestorienne*, éditée par M. Chabot[2], permettent d'avoir une vue d'ensemble de l'activité des communautés chrétiennes d'Orient. C'est grâce à l'étude de ces textes déjà publiés et d'un grand nombre de témoignages encore inédits que M. J. Labourt a pu exposer le développement du christianisme dans l'empire

1. *Les Destinées de l'hellénisme au delà de l'Euphrate* (extrait des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. XLIII, p. 207-296).

2. *Synodicon Orientale* (*Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXVII).

perse[1] et reconstituer l'histoire d'une église que des difficultés de toute sorte avaient rendue jusqu'ici inaccessible au public. Sans doute beaucoup d'incertitude règne encore, notamment dans les questions d'origine. M. Labourt a fait justice des légendes destinées à rattacher les débuts de l'Église orientale à l'âge apostolique et ceux du monachisme à l'époque de saint Antoine et de saint Pakhôme. Les principales dates de l'histoire ecclésiastique de la Perse sont fixées d'une manière très nette. Une première période (IIIe-IVe siècles) nous montre l'Église d'Orient organisée par des missionnaires syriens et indépendante de l'Église grecque, tant au point de vue de la langue liturgique que du dogme : aucun évêque persan ne participe au concile de Nicée, les évêques de Susiane et de Perse contestent l'autorité de l'évêque de Ctésiphon, qui représente à leurs yeux la soumission au patriarcat d'Antioche, « les fils et les filles du pacte » ne doivent rien au monachisme égyptien, la discipline pascale diffère de celle des Grecs et garde les traditions de la pâque juive. Cet état d'autonomie cessa au début du Ve siècle; après la terrible persécution de Sapor II, qui dura près de quarante ans (340-379), Marouta, évêque de Martyropolis en territoire romain, dirigea la réorganisation de l'Église persane, qui eut lieu au concile de Ctésiphon en 410. Les doctrines de Nicée furent reçues officiellement, mais en 484 eut lieu l'événement qui devait décider de l'avenir de l'Église persane, l'arrivée en Perse des nestoriens expulsés de l'empire byzantin à la suite de la réaction monophysite de Zénon. Après la fermeture de l'école des Perses à Édesse, Bar-Sauma, évêque de Nisibe, en recueillit les débris, et l'école fondée par lui dans sa ville épiscopale devint la forteresse du nestorianisme persan. La nouvelle doctrine avait l'avantage d'affranchir les Perses de toute dépendance vis-à-vis de Constantinople et de désarmer l'esprit soupçonneux des Sassanides à l'égard de leurs sujets chrétiens; aussi le dogme des deux natures, dont la propagande fut même favorisée par le pouvoir civil, resta, malgré quelques tentatives passagères (schisme de Henana à Nisibe, création d'évêchés jacobites au VIe siècle), la doctrine fondamentale de l'Église d'Orient. M. Labourt a étudié, et c'est la partie la plus originale de son livre, l'histoire intérieure de cette église à partir de cette époque. Elle offre le spectacle curieux d'une église à peu près indépendante du pouvoir séculier. Malgré le régime un peu rude auquel la soumirent parfois les Sassanides

1. *Le Christianisme et l'empire perse sous la dynastie sassanide (244-632)* (Bibliothèque de l'enseignement d'histoire ecclésiastique). Paris, Lecoffre, 1904, in-8°, p. XIX-372.

et des schismes assez nombreux, l'Église nestorienne montra une telle vitalité que ses progrès inquiétèrent sérieusement les mazdéens. A sa tête le catholicos vicaire du Christ a seul la plénitude du pouvoir spirituel; les métropolitains qui lui sont soumis exercent eux-mêmes une surveillance sur les évêques; les grandes écoles de Nisibe et de Séleucie assurent le recrutement et l'instruction théologique du clergé, tandis que de petites écoles répandues dans les villes et les simples villages maintiennent dans le peuple l'orthodoxie nestorienne; depuis le VIe siècle, grâce à saint Abraham, la Perse connaît le monachisme sous sa forme égyptienne, mais les moines, très nombreux, surtout dans le nord, restent soumis entièrement à la juridiction épiscopale. Le dogme nestorien est développé dans un sens plutôt modéré et qui le rapproche des doctrines de Chalcédoine; le traité inédit de Babaï le Grand, dont l'auteur a pu, grâce à M. Chabot, donner des extraits, représente cette orthodoxie nestorienne du VIIe siècle. Enfin, dès cette époque, la propagande religieuse s'exerce dans les pays païens; des évêchés sont fondés à Hîra, dans l'Arabie persane, à Merv, en territoire transcaspien, à Hérat, en Afghanistan. On voit par cet aperçu quelles sont la nouveauté et l'importance des matières traitées par M. Labourt. Quelques questions cependant se posent encore, dont la solution éclairerait bien des points de l'histoire byzantine : comment était organisé le culte de ces églises, quels rapports leur liturgie présentait-elle avec celle des Grecs et quelle position l'Église nestorienne avait-elle prise dans la question des images? Espérons que de nouvelles recherches donneront satisfaction à ces desiderata.

Dans sa thèse latine sur Timothée Ier, patriarche des nestoriens (728-823)[1], M. Labourt étudie une autre période non moins intéressante de l'histoire ecclésiastique de l'Asie. Nous retrouvons l'Église d'Orient sous la domination arabe; son territoire a été amoindri, surtout au sud, par la propagande musulmane. En revanche, la conquête arabe, à laquelle elle n'avait pas été défavorable, lui a ouvert un champ illimité. Après l'installation des Arabes en Syrie, la propagande nestorienne, sévèrement arrêtée par le gouvernement byzantin, a pu pénétrer dans cette province; des évêchés nestoriens se sont fondés à Jérusalem, à Alep, à Damas et jusqu'en Arménie; grâce aux rapports de commerce, des communautés analogues ont été créées dans les ports de l'Inde; enfin sous Timothée, un khan des Turcs se

1. *De Timotheo I Nestorianorum patriarcha (728-823) et christianorum orientalium condicione sub chalifis Abbasidis*. Paris, Lecoffre, 1904, in-8°, p. XIV-88.

fait chrétien; Merv, Hérat, Samarcande ont des métropolitains, et c'est au début de son pontificat, en 781, qu'est rédigée la curieuse inscription bilingue de Si-ngan-fou qui donne le récit de l'introduction du christianisme dans le Turkestan chinois au début du VIIe siècle; le Thibet et la Mongolie sont même entamés par la propagande chrétienne. Le nestorianisme a donc conservé sous les Arabes toute sa vitalité; les médecins et les scribes nestoriens sont auprès de leurs maîtres, les califes abbassides, des protecteurs attitrés de leurs frères. Beaucoup, il est vrai, abusent de cette autorité pour intervenir dans les affaires de leur église, et le récit peu édifiant de l'élection de Timothée nous montre la survivance des rivalités entre les évêques du sud et le siège patriarcal, ainsi que l'intervention du pouvoir séculier dans la vie ecclésiastique. Enfin, par les traductions syriaques des principales œuvres sacrées ou profanes des Grecs, les nestoriens ont propagé indirectement l'hellénisme dans l'empire des Abbassides, et leur action n'a pas été sans importance sur les origines de la science musulmane. M. Labourt a montré fort heureusement, par les traits qu'il a rassemblés, toute l'importance de ce rôle historique.

Parmi les églises autocéphales de l'Orient au moyen âge, l'église arménienne apparaît comme une des plus importantes. Ce n'est pas une histoire complète de cette église que M. Ter-Minnasiantz s'est proposé d'écrire, mais il l'a considérée à un point de vue très spécial, celui de ses rapports avec l'église de Syrie[1]. Le livre a donc le caractère d'une thèse dont les conclusions seraient défavorables à l'hellénisme. L'auteur a rassemblé, critiqué et traduit tous les textes arméniens ou syriaques qui ont trait à ces rapports religieux, et il aboutit à montrer que l'église arménienne est véritablement la fille des églises de langue araméenne avec lesquelles elle n'a cessé d'être en contact jusqu'à la fin du moyen âge. A travers les légendes qui obscurcissent les origines, on aperçoit Édesse comme le point de départ de la propagande chrétienne en Arménie. Un certain Daniel le Syrien a précédé saint Grégoire l'Illuminateur et on en fait à tort son disciple. Dès le IVe siècle, la double influence hellénique et syriaque se montre en Arménie. A la fin de ce siècle, peut-être sous l'action de la conquête persane, l'influence syriaque l'emporte, mais les Arméniens savent garantir leur nationalité contre tout danger d'absorption. Au début du Ve siècle, saint Mesrop crée l'alphabet arménien et commence avec ses disciples la traduction dans la langue

1. *Die armenische Kirche in ihren Beziehungen zu den Syrischen Kirchen* (Texte und Untersuchungen zur Geschichte der altchristlichen Litteratur von Gebhard und Harnack). Leipzig, Hinrichs, 1904, in-8°, p. XII-212.

nationale de la Bible syriaque et des pères de l'église. Cette action syriaque ne fut pas d'ailleurs d'une continuité parfaite et l'auteur a dû signaler, sans insister peut-être assez, les retours de l'influence hellénique au v^e siècle. Un problème important est celui de l'introduction des doctrines monophysites en Arménie. Sans le résoudre entièrement, M. Ter-Minnasiantz a recueilli des faits nouveaux de grand intérêt. Les circonstances politiques et surtout la persécution des Perses avaient détourné l'église arménienne jusqu'au vi^e siècle des controverses dogmatiques. Brusquement, en 506, au concile de Dwin (la date et le lieu du concile ont été placés à tort en 491), les évêques arméniens rejettent les doctrines de Chalcédoine, acceptent l'Hénoticon et rédigent les « Lettres aux orthodoxes de Perse » qui condamnent le nestorianisme. A cette époque, l'Hénoticon avait encore une valeur légale dans l'empire byzantin, mais M. Ter-Minnasiantz voit surtout dans le concile de Dwin le résultat de la propagande des évêques syriens qui se réfugient en Arménie pour fuir la persécution des nestoriens persans et sont accueillis favorablement par le catholicos Nersès II. L'accord ne fut d'ailleurs jamais complet entre les Syriens et les Arméniens. Tandis que le célèbre Jacob Baradäus (vers 543) organisait l'église monophysite de Syrie et y installait les doctrines de Sévère d'Antioche, l'église arménienne condamnait Sévère et acceptait la théorie de Julien d'Halicarnasse et des « aphtartodocètes ». Les usages particuliers des Arméniens, emploi des azymes, vin pur dans le calice, célébration de la Nativité le 6 janvier en même temps que l'Épiphanie, etc..., paraissent aux Syriens des vestiges de judaïsme ou d'hérésie. L'auteur a négligé de noter qu'au xi^e siècle ces moyens sont attaqués à la fois par les Syriens et par le patriarche de Constantinople, Michel Cérulaire, qui fait composer au sujet des azymes par le moine Nicétas Stetathos un traité « contre les Latins et les Arméniens ». Malgré ces difficultés, les rapports continuèrent à être fréquents entre l'Arménie et la Syrie; elles semblent avoir eu jusqu'à la fin du moyen âge le sentiment de la solidarité qui les unissait en face de l'hellénisme, et ce fut cette cohésion qui rendit vaines toutes les tentatives de rapprochement spirituel entre l'Arménie et Byzance (voy. surtout les négociations de 1172 sous Manuel Comnène que l'auteur étudie d'après le récit de Barhebræus; l'entente entre le patriarche jacobite Michel le Grand et le catholicos Nersès forme une barrière infranchissable aux entreprises des Grecs). M. Ter-Minnasiantz a donc véritablement renouvelé l'histoire de l'église d'Arménie, et, malgré la sympathie très visible qu'il manifeste pour la culture araméenne, il a fait œuvre utile et impartiale. Il faut cependant, pour comprendre l'histoire ecclésiastique de l'Ar-

ménie, compléter cette lecture par celle de l'ouvrage de Ter-Mikelian sur les rapports entre l'Arménie et l'église grecque.

L'étude de M. Goetz sur l'histoire du droit canon en Russie permet de saisir l'action profonde exercée par Byzance sur l'église russe[1]. La première partie est une traduction en allemand du cours de M. Pavlov sur l'histoire du droit ecclésiastique russe; on y voit étudiées successivement les trois périodes de l'histoire ecclésiastique de Russie : subordination complète au patriarcat de Constantinople (XIe-XVe siècles), période du patriarcat de Moscou (XVe-XVIIIe siècles) et enfin mainmise complète de l'administration impériale sur l'Église. On lira avec fruit l'histoire du développement de ce droit canon qui tire ses origines de Constantinople. La discussion de l'authenticité des statuts de Vladimir et de Iaroslav est un modèle d'analyse critique. M. Pavlov démontre que ces deux textes ont été rédigés dans leur forme actuelle à une époque postérieure, mais qu'ils sont l'image fidèle de la constitution ecclésiastique établie au XIe siècle sous l'influence grecque, et avec des égards aux conditions spéciales de la société russe : les règlements de Iaroslaf en particulier, probablement antérieurs à ceux de Vladimir, nous offrent l'image fidèle de cette société au lendemain de sa conversion au christianisme. D'autre part, les nombreuses « réponses » envoyées à des consultations par les patriarches de Constantinople permettent de suivre l'action byzantine sur la formation du droit canon en Russie; on voit même un empereur, Jean Cantacuzène, intervenir dans les affaires de l'église russe (p. 57). M. Goetz a ajouté aux chapitres de M. Pavlov une excellente bibliographie et, dans la deuxième partie de l'ouvrage, il a édité lui-même trois des plus anciens monuments canoniques de Russie : 1° les réponses du métropolite Jean au moine Jacob (il s'agit de Jean II, métropolite de Kiev, 1080-1089); 2° les questions de Kirik, Sabbas et Élias, avec les réponses de Niphon, évêque de Novgorod (1136-1156); 3° les exhortations d'Élias-Jean, archevêque de Novgorod (1166). Le premier document est donné dans ses deux versions grecque et russe, les deux derniers sont en russe. Au texte sont joints une traduction allemande et des commentaires critiques : M. Goetz indique avec beaucoup de soin les sources grecques et quelquefois occidentales (discipline pénitentielle de Kirik) du droit russe. Ces monuments offrent un témoignage de premier ordre sur la persistance du paganisme et de la sorcellerie (p. 125, 244), sur le déve-

1. *Kirchenrechtliche und kullurgeschichtliche Denkmäler Altrusslands nebst Geschichte des russichen Kirchenrechts* (Kirchenrechtliche Abhandl. von U. Stutz, 18 und 19 Heft). Stuttgart, Enke, 1905, in-8°, p. x-403.

loppement du culte des images et des reliques, sur la condition précaire des églises dans certaines contrées (p. 184), sur la défiance et l'hostilité que l'église russe témoigne dès l'origine aux Latins (p. 121, 224, on leur applique la même législation qu'aux hérétiques; p. 138, interdiction du mariage entre eux et des princesses orthodoxes, ce qui est une condamnation peu déguisée de la politique matrimoniale d'Iaroslav).

VIII. Rapports avec l'extérieur. Occident. — Le livre de M. S. Keller sur les sept juges palatins de Rome à l'époque byzantine[1] apporte des renseignements précieux sur les origines du gouvernement pontifical et l'influence exercée par les institutions byzantines sur sa formation. Cette institution n'a été étudiée que par Galletti en 1776; son livre, quoique bien imparfait, a servi de source à la plupart des historiens des institutions. C'est au temps du pape Damase (366-384) qu'en face du *praefectus Urbi* apparait une cour pontificale dont les possessions de l'église romaine, la multiplicité des affaires, la nécessité de la représentation rendent l'utilité incontestable. Les « judices palatini » sont organisés sur le modèle des dignitaires du palais impérial; le début de leur activité coïncide avec le mouvement juridique des décrétales; dès l'origine, ils appartiennent à l'aristocratie romaine et, bien qu'élevés au grade de sous-diacres, ils sont mariés et ont un caractère purement laïque. Avec les invasions du v^e siècle, on assiste à la ruine de ce premier gouvernement pontifical : le relèvement commence avec Théodoric et les juges palatins reparaissent. Leurs progrès semblent cependant avoir été enrayés par Grégoire le Grand qui, malgré sa naissance aristocratique, préféra confier le pouvoir à des subalternes plus enclins à l'obéissance que les nobles et parvint à écarter les laïques de l'administration pontificale; dans sa correspondance si étendue, les juges palatins ne sont même pas mentionnés, et il est possible qu'il ait cherché à supprimer leurs charges. Mais les réformes de Grégoire le Grand, en particulier celle des *cubicularii*, ne devaient guère lui survivre. Après lui commence la véritable période d'activité des juges palatins et l'invasion des charges pontificales par les représentants de l'aristocratie romaine. Les *Ordines Romani*, les formules, le *Liber Pontificalis*, etc..., ont permis à M. Keller de préciser les attributions et de montrer toute l'influence des juges palatins. Ils ont d'abord un rôle extérieur dans les processions, où ils escortent le pape, dans les cérémonies liturgiques, dans les conciles romains, où ils sont à la

1. *Die sieben römischen Pfalzrichter im byzantinischen Zeitalter* (Kirchenrechtl. Abh. von Stutz, 12 Heft). Stuttgart, Enke, 1904, in-8°, p. x-155.

fois maîtres des cérémonies et secrétaires. Chacun d'eux exerce en outre son activité dans un domaine spécial : le *primicerius* et le *secundicerius notariorum* dirigent les archives, la bibliothèque, la chancellerie; le *nomenclator* est ministre des grâces; l'*arcarius* administre le trésor monnayé qui provient des revenus des patrimoines; le *sacellarius* recueille le produit des offrandes; le *primicerius* et le *secundicerius defensorum* sont à la fois chefs de la justice et de l'assistance publique. Leur rôle est plus important encore pendant la vacance du pontificat : le *primicerius notariorum* fait partie, avec l'archidiacre et l'archiprêtre, des *servantes locum sanctae sedis* qui agissent à la place du pape et ont un pouvoir sans contrôle. Les juges palatins paraissent avoir pris une part exceptionnelle aux élections des VII^e^ et VIII^e^ siècles, notamment en 687 et en 701. M. Keller voit en eux les représentants du parti national romain qui, après la rupture avec Byzance, organisa la *respublica romana*. Lorsqu'en 715 Grégoire II, ancien sacellaire, fut élu pape, ce parti sembla arrivé au pouvoir : en fait, ni Grégoire ni ses successeurs n'étaient disposés à mettre la papauté sous la tutelle de cette aristocratie. Les juges palatins continuent à exercer leur pouvoir sous les Carolingiens et les empereurs germaniques, puis disparaissent pour faire place aux cardinaux[1].

M. Omont a publié une notice sur une des reliques les plus vénérables des rapports entre la France et l'empire byzantin[2] : il s'agit du manuscrit de saint Denys l'Aréopagite, offert de la part de Michel le Bègue à Louis le Débonnaire par l'ambassade qui vint le trouver à Compiègne en 827 (Bibl. nat., ms. grec 437). De tous nos manuscrits grecs, c'est « sans doute celui qui est depuis le plus longtemps en France ». Après avoir établi la date exacte de son arrivée, M. Omont fait l'historique de ce précieux monument.

1. M. Keller a recueilli tous les noms connus des *judices palatini* du VI^e^ au VIII^e^ siècle. — P. 51 : l'auteur semble affirmer qu'il n'y eut pas de costume ecclésiastique avant Justinien : ce n'est probablement pas sa pensée. — P. 59 : la conclusion d'après laquelle le clergé s'abstint de venir recevoir Théodoric à Rome paraît risquée et peu conforme aux habitudes de l'époque. Du moment que le pape figurait à la cérémonie, il est impossible d'admettre qu'il n'y eût pas autour de lui des représentants du clergé. — P. 153 : l'auteur attache trop d'importance à la nationalité orientale des papes; leur élection même après Grégoire II montre que les Romains ne faisaient guère attention à cette circonstance, sans quoi, brouillés avec l'empereur, ils eussent élu des Romains.

2. *Manuscrit des œuvres de saint Denys l'Aréopagite envoyé de Constantinople à Louis le Débonnaire en 827* (extrait de la *Revue des Études grecques*, t. XVII, 1904).

Le premier volume de l'*Histoire du schisme des deux églises*[1], de M. Kremos, constitue moins une œuvre d'histoire qu'un plaidoyer très partial dans lequel apparaît clairement le point de vue auquel certains Grecs orthodoxes se placent encore actuellement pour juger l'Occident. Les Romains ont été, depuis la plus haute antiquité, « les mauvais génies de l'hellénisme ». Les papes ont hérité de leur amour de la domination et continué contre l'hellénisme leur politique d'agressions et de violences, mais à aucune époque de son histoire l'Église orthodoxe n'a franchement reconnu leur autorité. Les empereurs iconoclastes sont les sauveurs de l'hellénisme, tandis que les Studites sont flétris comme des traîtres. Tels sont quelques-uns des paradoxes qui remplissent ce volume, auquel l'absence de toute référence et de toute bibliographie ne contribue pas à donner un caractère scientifique.

Louis Bréhier.

1. Ἱστορία τοῦ σχίσματος τῶν δύο ἐκκλησίων ἑλληνικῆς καὶ ῥωμαϊκῆς ... Τομὸς Α' Ἀπ' ἀρχῆς μεχρὶ Φωτίου. Athènes, Saliveros, 1905, in-8°, p. 526.

# BELGIQUE.

(1902-1905.)

2e *article*[1].

On a fait usage en 1904, dans un procès retentissant, d'une lettre de Léopold Ier à M. d'Hoffschmidt, dans laquelle le roi jugeait défavorablement Firmin Rogier, son ministre à Paris, à propos de la confiscation des biens de la famille d'Orléans par Napoléon III. M. E. Discailles[2] a prouvé par des documents authentiques combien cette appréciation était injuste.

La *Revue historique* a rendu compte[3] du recueil d'articles de revues consacrés par M. M. Wilmotte[4] au « passé libéral, au présent clérical et à l'avenir socialiste ». Nous nous bornerons donc à citer ce livre élégamment écrit, en regrettant qu'il n'ait pas tenu ce que promettait le titre, car nous n'y trouvons pas l'histoire de l'évolution des idées politiques, et bien des chapitres que l'on tiendrait à y voir manquent, ou sont par trop écourtés, notamment l'exposé de la revision constitutionnelle avec ses antécédents.

En dépit du caractère quelque peu superficiel et dithyrambique de l'œuvre, on lira avec utilité, et non sans charme, les études réunies sous le titre d'*Entretiens sur la Belgique contemporaine*[5].

Les amis de M. Paul Fredericq lui ont offert en 1904 un recueil

1. Voy. *Rev. hist.*, t. XCI, p. 126.

2. *Une page d'histoire contemporaine. Janvier 1852* (*Bull. de la Classe des lettres de l'Acad. royale de Belgique*, 1904, p. 383-500).

3. Voy. *Rev. hist.*, t. LXXX, p. 363.

4. *La Belgique morale et politique, 1830-1900.* Bruxelles, Weissembruch, 1902, in-18, 355 p.

5. Bruxelles, Larcier, 1904, in-8°, 310 p. — Voici les auteurs et les sujets traités : L. Hennebicq, *Petite et Grande Belgique.* — P. Spaak, *la Belgique et l'art.* — H. Jaspar, *la Belgique au point de vue moral.* — C. Gheude, *la Belgique et le Folk-lore.* — J. Des Cressonnières, *la Belgique et le Droit.* — T. Braun, *la Belgique et l'Église.* — P. Jamar, *la Belgique et le Barreau.* — M. Duvivier, *la Belgique et l'expansion coloniale.* — L. Hennebicq, *l'Expansion économique et la patrie belge.* — F. Ninauve, *la Belgique et l'esprit belge.* — P.-E. Janson, *la Belgique et les partis politiques.* — L. de Landtsheere, *la Belgique et la philosophie.*

de dissertations[1] dont la plupart ont trait à l'histoire de Belgique. La *Revue historique*[2] en a donné la liste au moment de la publication.

Histoire militaire. — M. J. Kaisin[3] a eu la patience de relever les opinions de tous les auteurs qui, depuis le xiv^e siècle, ont parlé de la fameuse défaite infligée aux Nerviens par Jules César, mais il s'abstient de les apprécier, et se rallie à ceux qui placent le théâtre de la bataille à Presles en Hainaut. Il n'invoque d'ailleurs aucun argument nouveau : la tradition lui suffit. Son labeur considérable aboutit à un bien mince résultat.

On trouvera dans le livre de M. E. Dognée[4] des recherches sur l'histoire des Germains à l'époque de César et d'Auguste, une étude archéologique sur le cénotaphe du centurion Marcus Cœlius, conservé au musée de Bonn, et une dissertation sur les récompenses militaires à Rome.

L'étude de M. V. Fris[5] sur la bataille de Courtrai est une œuvre définitive. Après avoir fait passer les documents au crible d'une critique sévère, l'auteur rend compte de l'organisation et de la force des armées en présence, et décrit soigneusement l'action; il complète son travail par d'abondantes indications biographiques et bibliographiques.

M. E. Cruyplants[6] a écrit, d'après les manuscrits du major de Maugeer, l'histoire, richement illustrée, d'un régiment belge qui se distingua au service de l'Empire français.

Nous devons au même spécialiste une bonne brochure de vulgarisation[7] sur la décadence de la monarchie napoléonienne à partir des traités de 1809.

Les études d'histoire militaire de M. L. Navez[8] ont été réunies en volume[9]. A noter spécialement la critique à laquelle il soumet les

1. *Mélanges Paul Fredericq. Hommage de la Société pour le progrès des études philologiques et historiques.* Bruxelles, Lamertin, 1904, in-8°, 375 p.

2. Voy. *Rev. hist.*, t. LXXXVII, p. 214.

3. *Notre opinion sur la bataille de Presles.* Charleroi, 1902, in-8°, 309 p. (tiré à part des *Documents et rapports de la Soc. paléontol. et archéol. de Charleroi*, t. XXVI).

4. *Un officier de l'armée de Varus.* Bruxelles, Lebègue, 1902, in-8°, 226 p.

5. *La Bataille de Courtrai* (*De slag bij Kortrijk*). Gand, Siffer, 1902, in-8°, 394 p.

6. *Histoire illustrée d'un corps belge au service de la République et de l'Empire. La 112^e demi-brigade.* Bruxelles, Spineux, in-4°, 423 p.

7. *De Wagram à Waterloo.* Bruxelles, Lamberty, 1904, in-12, 84 p.

8. *Les Champs de bataille de la Belgique.* I : *Depuis la bataille de Courtrai jusqu'à la campagne de 1815;* II : *les Quatre Bras, Ligny, Waterloo et Wavre.* Bruxelles, Lebègue, 1902-1903, 2 vol. in-8°, 367 et 423 p.

9. Voy. *Rev. hist.*, t. LXXI, p. 337; t. LXXXI, p. 133.

ouvrages de Thiers, de Charras et de Houssaye, et sa conclusion : le véritable vainqueur à Waterloo ne fut ni Blücher ni Wellington, mais Gneisenau.

M. L. Navez a donné comme complément à l'œuvre précédente une curieuse dissertation[1] sur les événements de la malheureuse campagne de Belgique en 1831.

Les travaux de M. L. Van Neck[2] valent surtout par l'illustration. Ce sont des recueils iconographiques intéressants.

Histoire économique et sociale. — Il résulte des recherches de M. G. Simenon[3], sur le nombre et la condition des serfs appartenant à la grande abbaye liégeoise de Saint-Trond, que, vers le milieu du XIIIe siècle, ce nombre s'élevait à près de 1,200. Cent ans plus tard, tous étaient affranchis.

M. Pirenne[4] a pu établir le chiffre de la population d'Ypres durant le XVe siècle, grâce aux dénombrements conservés dans les archives de cette ville. Se fondant sur des faits recueillis à Ypres, à Nuremberg et à Francfort, il observe une proportion constante entre l'intensité de la vie industrielle et la faible densité des ménages, et arrive à des conclusions fort intéressantes pour la statistique sociale.

M. G. des Marez[5] étudie d'une manière complète la vie corporative dans la ville de Bruxelles pendant la période de crise et de transformation que fut le XVe siècle. Il résulte de cette œuvre solide que les corporations ne connurent aucune époque de parfaite prospérité : lorsqu'elles eurent triomphé de l'hostilité du patriciat, elles succombèrent sous le poids des charges publiques.

Le même historien-économiste nous a fait connaître les luttes ardentes auxquelles donna lieu l'existence, dans la ville de Bruxelles,

1. *Louvain, 12 août 1831.* Bruxelles, Lebègue, 1905, in-8°, 80 p.

2. *Waterloo illustré.* Bruxelles, Lamberty, 1903, in-8°, 205 p. — *1830 illustré. Avant, pendant et après la Révolution.* Bruxelles, Lamberty, 1902, in-8°, 179 p.

3. *Le Servage à l'abbaye de Saint-Trond.* Bruxelles, Schepens, 1903, in-8°, 136 p.

4. *Les Dénombrements de la population d'Ypres au XVe siècle, 1412-1506. Contribution à la statistique sociale du moyen âge.* Leipzig, Hirschfeld, 1903, in-8°, 32 p. — Nous devons signaler aussi du même auteur : *Une crise industrielle au XVIe siècle. La draperie urbaine et la « nouvelle draperie » en Flandre.* Bruxelles, Hayez, 1905, in-8°, 31 p. (tiré à part du *Bull. de la Classe des lettres de l'Acad. royale de Belgique*, 1905).

5. *L'Organisation du travail à Bruxelles au XVe siècle.* Bruxelles, Lamertin, 1904, in-8°, 520 p. (*Mém. couronnés de l'Acad. royale de Belgique*, t. LXV).

d'un quartier fort restreint, mais très peuplé, soustrait par privilège à la réglementation industrielle[1].

La curieuse dissertation de M. J. Laenen[2] nous apprend que le xv^e siècle fut en Belgique un siècle d'or pour les usuriers, tandis qu'au xiv^e les prêteurs à intérêt étaient fort malmenés; ce revirement s'explique par les nécessités du commerce et les constants besoins d'argent des princes.

C'est du prêt à intérêt en Allemagne que traite le substantiel mémoire de M. Van Roey[3]. En dépit des condamnations prononcées par les théologiens du moyen âge, les nécessités économiques finirent par l'emporter.

Nous devons citer ici l'histoire très complète du métier des merciers d'Anvers par M. E. Geudens[4], composée d'après les archives de la corporation.

M. V. Brants[5] a extrait de la correspondance des ambassadeurs et des consuls d'Espagne en Hollande des détails très neufs qui jettent un singulier jour sur les mœurs commerciales du xvii^e siècle.

Un critique très compétent a rendu compte dans la *Revue historique*[6] de l'important ouvrage de M. M. Huisman[7] sur l'histoire peu connue de la Compagnie d'Ostende, en remontant jusqu'au traité de Munster. Nous ne pouvons que nous rallier à ses appréciations élogieuses.

1. *Le Borgendael à Bruxelles dans sa lutte contre l'industrie privilégiée.* Bruxelles, Lamertin, 1903, in-8°, 39 p. (tiré à part de la *Revue de l'Université de Bruxelles*, t. IX).

2. *Usuriers et Lombards dans le Brabant au XV^e siècle.* Anvers, de Backer, 1904, in-8°, 25 p. (tiré à part du *Bull. de l'Acad. d'archéol. de Belgique*). — Nous citerons du même auteur une étude intéressante sur une Mutualité malinoise qui exista de 1257 à la chute de l'ancien régime : *le Tronc des malades dans le métier des forgerons à Malines* (*De Ziekenbus van het Smedensambacht te Mechelen*). Malines, Dessain, 1904, in-8°, 30 p. (tiré à part du *Bull. du Cercle archéol. de Malines*, t. XIV).

3. *Le « Contractus germanicus » ou les controverses sur le 5 °/₀ au XVI^e siècle en Allemagne.* Louvain, Ch. Peeters, 1902, in-8°, 46 p. (tiré à part de la *Revue d'hist. ecclés.*, t. III).

4. *Le Chef-métier des merciers* (*Het hoofdambacht der Merceniers*). Anvers, Delamontagne, 1903-1904, 3 vol. in-8°, vi-340, viii-652, xiv-182 p.

5. *Une page de sémitisme diplomatique et commercial. Incidents de la vie d'Amsterdam au XVII^e siècle, d'après des pièces inédites* (*Bull. de la Classe des lettres de l'Acad. royale de Belgique*, 1905, p. 573-598).

6. T. LXXXIII, p. 165.

7. *La Belgique commerciale sous l'empereur Charles VI. La Compagnie d'Ostende. Étude historique de politique commerciale et coloniale.* Bruxelles, Lamertin, 1902, in-8°, 556 p.

Un minutieux dépouillement des registres paroissiaux de Saint-Nicolas a permis à M. G. Willemsen[1] de déterminer d'une manière assez précise le mouvement de la population dans cette ville pendant le XVII^e et le XVIII^e siècle; il a cherché à en expliquer les fluctuations par les famines, les maladies et les guerres dont la région waasienne a si fréquemment souffert à cette époque, et surtout pendant le règne de Louis XIV.

Le volumineux recueil de M. le baron Guillaume[2] abonde en renseignements utiles pour l'histoire économique, diplomatique, politique et technique, le tout d'après des documents très complets, puisés aux meilleures sources. On y trouvera notamment un exposé détaillé des négociations qui aboutirent à l'affranchissement de l'Escaut en 1863. Le rôle de notre diplomatie y est bien mis en lumière, et l'on peut se rendre un compte exact des services éminents rendus à la Belgique par le baron Lambermont et ses collègues.

M. P. Michotte[3] a consacré son premier livre à retracer l'histoire des idées et des théories économiques qui ont eu cours dans notre pays durant les cinquante-six premières années de son existence, c'est-à-dire depuis 1830 jusqu'à l'explosion des désordres de 1886. Chaque page nous révèle des choses inconnues ou tombées dans l'oubli, comme, par exemple, le projet de loi de 1849, qui était presque l'équivalent de nos lois ouvrières de l'heure présente. La seconde partie est une étude approfondie, mais insuffisamment objective, des travaux de nos économistes les plus en vue : Quetelet, de Molinari, Ch. de Brockere, F. Huet, Émile de Laveleye, Ch. Périn, Dupectiaux, etc.

MM. J. Destrée et E. Van der Velde[4] ont donné une nouvelle édition du livre de propagande qui a été analysé dans un de nos précédents bulletins[5].

Synthèse de deux essais que l'Académie royale de Belgique, en les couronnant, avait exprimé le vœu de voir fondre en un seul; lentement remanié par le survivant des deux écrivains, l'ouvrage de

1. *Étude sur la démographie d'une commune du plat-pays de Flandre aux XVII^e et XVIII^e siècles.* Anvers, de Backer, 1904, in-8°, 93 p. (tiré à part des *Annales de l'Acad. d'archéol. de Belgique*, 5^e série, t. VI).

2. *L'Escaut depuis 1830.* Bruxelles, Castaigne, 1903, 2 vol. in-8°, 454 et 565 p.

3. *Étude sur les théories économiques qui dominèrent en Belgique de 1830 à 1886.* Louvain, Peeters, in-8°, XXII-472 p.

4. *Le Socialisme en Belgique.* Paris, Giard, 1902, in-12, 498 p.

5. Voy. *Rev. hist.*, t. LXXI, p. 339.

MM. L. Hamande et F. Burny[1] comprend une histoire des caisses d'épargne belges et un examen de leurs principes, une série de monographies de ces institutions et de copieuses recherches statistiques. De là une double valeur, documentaire et doctrinale.

M. L. Bertrand[2] a écrit une apologie du parti socialiste belge en deux gros volumes fortement documentés et abondamment illustrés. Il vise surtout à mettre en relief les résultats économiques obtenus par les « Maisons du Peuple ». L'historien y trouvera certaines indications utiles, mais il fera bien de les contrôler de très près.

La monographie de M. C. Van Overbergh[3], bien que l'auteur ait étudié la fameuse grève de 1902 avec des préoccupations d'économiste, a aussi une importance historique. On y trouve exposés, avec beaucoup de précision, la forme de la grève, sa méthode, son but et ses résultats; de même les principaux discours et écrits qui ont préparé les troubles.

Nous devons à M. L. Varlez[4] une enquête très sérieusement conduite sur les salaires que reçoivent à Gand les ouvriers des industries cotonnière et linière. Elle est précédée de l'historique de la question dans la ville de Gand, depuis les origines, et suivie de recherches sur les éléments constitutifs du salaire et sur le budget de la famille ouvrière.

Le P. Perquy[5] s'est aussi livré à une enquête minutieuse afin de rassembler les éléments d'une monographie complète de la profession de typographe à Bruxelles. Son livre est à la fois un manuel technique et un travail d'histoire; il passe en revue le travail et la législation qui le réglemente, depuis l'introduction de l'imprimerie à Bruxelles par les Frères de la vie commune, vers la fin du xv^e siècle jusqu'au xix^e. L'auteur nous fournit en même temps des aperçus très clairs sur toutes les grandes questions économiques actuellement agitées.

Deux grandes familles industrielles, les Warocqué et les Guinotte, ont travaillé activement depuis un siècle à l'amélioration du sort des

1. *Histoire et exposé des opérations et statistiques des caisses d'épargne en Belgique.* Louvain, E. Fonteyn, 1902, 2 vol. in-8°, 196 et 302 p.

2. *Histoire de la coopération en Belgique. Les hommes, les idées, les faits.* Bruxelles, Dechenne, 1902-1903, 2 vol. in-8°, 484 et 725 p.

3. *La Grève générale belge d'avril 1902.* Bruxelles, Schepens, 1902, in-8°, 138 p.

4. *Les Salaires de l'industrie gantoise.* Bruxelles, Lebègue et Schepens, 1905, in-8°, cxlv-239 p.

5. *La Typographie à Bruxelles au début du XX^e siècle.* Bruxelles, Schepens, 1904, in-8°, xxxv-584 p.

classes laborieuses. M. H. Rolin[1] a retracé d'une manière attachante l'histoire de ces généreux efforts.

Un critique[2] qualifié, et quelque peu sévère d'habitude, a dit que la brochure du comte Osw. de Kerchove de Denterghem[3] pourrait être signée par un historien aussi bien que par un avocat. L'auteur, mû par un louable sentiment de piété filiale, a voulu détruire une légende inventée sur le compte de l'ancien bourgmestre de Gand par la malveillance des socialistes. Les légendes ont la vie dure, mais celle-ci semble bien détruite auprès des hommes que n'aveugle pas l'esprit de parti.

Histoire coloniale. — Si le livre du baron Descamps[4] traite surtout de l'organisation et du gouvernement du Congo, il contient d'autre part l'historique très complet des origines de l'État indépendant et notamment des actes accomplis par les conférences de Berlin et de Bruxelles. C'est une réponse péremptoire à la campagne de dénigrement entreprise par une partie de la presse britannique contre l'œuvre de Léopold II.

Histoire religieuse. — La *Revue historique* a publié régulièrement le compte-rendu sommaire des *Analecta Bollandiana*, de la *Revue d'histoire ecclésiastique*, du *Muséon* et de la *Revue bénédictine*[5] de l'abbaye de Maredsous. On a pu constater l'importance du travail scientifique fourni dans ces recueils.

S'aidant des livres de recettes et de dépenses conservés dans les archives, M. L. Lahaye[6] a esquissé le tableau de la vie intérieure de la riche abbaye de Saint-Jean-Baptiste à Florennes au début du xvii^e siècle.

Nous devons mentionner aussi une série de monographies consa-

1. *Les Institutions ouvrières des charbonnages de Mariemont et de Bascoup*. Bruxelles, Bruylant, 1902, in-8°, 250 p.

2. M. G. Kurth, dans les *Archives belges*, t. VI, p. 269.

3. *La Grève des tisserands gantois en 1859. Souvenirs d'autrefois*. Bruxelles, Bruylant, 1904, in-8°, 80 p.

4. *L'Afrique nouvelle. Essai sur l'État civilisateur dans les pays neufs et sur la fondation, l'organisation et le gouvernement de l'État indépendant du Congo*. Bruxelles, Lebègue, 1903, in-8°, xvi-626 p. — On consultera utilement sur la même question : Descamps, *le Différend anglo-congolais* (*Bull. de la Classe des lettres de l'Acad. royale de Belgique*, 1904, p. 262-302), et J. Halkin, *l'État indépendant du Congo* (*Revue générale*, t. LXXX, p. 729-744).

5. Dom U. Berlière a réuni en volume ses articles sur le cardinal Mathieu d'Albano et sur les chapitres généraux de l'ordre bénédictin : *Mélanges d'histoire bénédictine*, 4° série. Maredsous, 1902, in-8°, 182 p.

6. *La Vie intime dans une abbaye au XVII^e siècle*. Namur, Wesmael, 1902, in-8°, 55 p. (tiré à part du *Bull. de la Soc. archéol. de Namur*, t. XXX).

crées à l'histoire des monastères du Parc[1], Liessies[2], Bernardfagne[3], Westmalle[4] et Bornhem[5].

M. D. Brouwers[6] a résumé les annales du chapitre de Sinnich en insistant sur les faits d'ordre économique.

M. G. Boulmont[7] a fait paraître la première partie du résultat de ses recherches sur les ermitages belges. Ce sont des monographies de six ermitages[8] de l'Entre-Sambre-et-Meuse au xvii^e et au xviii^e siècle.

L'excellente étude de M. J. Brassinne[9] sur le régime paroissial de l'ancien pays de Liège touche à l'histoire territoriale et économique autant qu'à l'histoire religieuse. Elle aboutit à cette conclusion que la ressemblance parfaite, souvent constatée, entre la paroisse primitive et la circonscription civile, trouve son explication dans la survivance d'un ancien domaine : l'unité économique a donné naissance à la subdivision politique et à la subdivision ecclésiastique.

Les origines de l'église de Tournai n'avaient pas jusqu'ici fait

1. J.-E. Jansen, *Recherches historiques sur l'ancienne abbaye du Parc (Geschiedkundige navorschingen over de aloude abdij van 't Park)*. Anvers, Saint-Augustin, 1904, in-8°, 250 p.

2. Jacquin, *Étude sur l'abbaye de Liessies, 1095-1147*. Bruxelles, Kiessling, 1902, in-8°, 117 p. (tiré à part du *Bull. de la Comm. royale d'hist.*, t. LXXI).

3. E. Poncelet, *le Monastère de Bernardfagne dit de Saint-Roch*. Liège, Cormaux, 1902, in-8°, 153 p. (tiré à part du *Bull. de la Soc. d'art et d'hist. du diocèse de Liège*, t. XIII).

4. *Histoire de l'abbaye de Westmalle, de l'ordre cistercien réformé ou de la stricte observance, publiée par les religieux de l'abbaye (Geschiedenis der abdij van Westmalle van de orde der Hervormde Cistercienzers of der strenge onderhouding, uitgegeven door de monniken der abdij)*. Westmalle, 1904, in-8°, 271 p.

5. B. Van Doninck, *l'Ancien cloître anglais de Bornhem. Esquisse historique du couvent de la Sainte-Croix, plus connu sous le nom de Collège des Dominicains anglais, aujourd'hui l'abbaye de Saint-Bernard de l'ordre cistercien (Het voormalig Engels Klooster te Bornhem. Geschiedkundige aanteekeningen nopens het H. Kruisklooster meer bekend onder den naam van College der engelsche Dominicanen, thans abdij van den St. Bernardus, O. Cist.)*. Louvain, Peeters, 1904, in-8°, 499 p.

6. *Histoire du chapitre noble de Sinnich, de l'ordre de saint Augustin*. Verviers, Féguenne, 1904, in-8°, 211 p. (tiré à part des *Annales de la Soc. verviétoise d'archéol.*, t. V).

7. *Nos anciens ermitages*. I : *Types et profils divers*. Namur, Delvaux, 1903, in-8°, 107 p.

8. Thuin, Fourbechies, Matagne-la-Petite, Gozée, Bouffioulx et Ham-sur-Heure.

9. *Les Paroisses de l'ancien concile de Saint-Remacle à Liège*. Liège, Cormaux, 1904, in-8°, 85 p. (tiré à part du *Bull. de la Soc. d'art et d'hist. du diocèse de Liège*, t. XIV).

l'objet de recherches scientifiques. M. J. Warichez[1] a tenté de combler cette lacune de notre histoire religieuse, tâche difficile, à raison de la pénurie des documents et de la mince valeur de ceux qui ont été conservés; son essai très érudit s'arrête à l'invasion des Normands.

Si le rôle des évêques auxiliaires est moins en vue que celui des titulaires, il présente cependant une importance appréciable. Dom U. Berlière[2] a utilisé entre autres les archives du Vatican pour dresser les regestes de ces dignitaires appartenant aux diocèses de Cambrai et de Tournai.

M. E. Gossart[3] a révélé un curieux épisode des luttes religieuses du XVIe siècle : la censure, par la Faculté de théologie de Louvain, du livre célèbre d'Érasme intitulé : *De Sarciendâ Ecclesiae concordiâ*. On y trouvera d'intéressants détails sur l'influence considérable exercée par le penseur de Rotterdam, même après sa mort.

Nous devons à M. J. Laenen[4] un exposé complet des institutions ecclésiastiques qui existaient en Brabant lorsque Philippe II obtint du pape Paul IV la création des nouveaux évêchés. Les éléments de cette étude ont été puisés aux archives métropolitaines de Malines.

L'auteur de ce bulletin[5] a étudié dans les archives belges et étrangères l'histoire de quelques groupes protestants du Tournaisis, de la Flandre et du Limbourg durant le XVIIIe siècle.

Se fondant sur les documents des archives de l'archevêché de Malines, de l'État à Bruxelles et du Vatican, M. J. Laenen[6] a exposé

1. *Les Origines de l'église de Tournai*. Louvain, Peeters, 1902, in-8°, 226 p.

2. *Les Évêques auxiliaires de Cambrai et de Tournai*. Bruges, Desclée, 1905, in-8°, 178 p. — Ces études ont paru d'abord dans la *Revue bénédictine* (1904); elles ont été revues et complétées à Rome par l'auteur.

3. *Un livre d'Érasme réprouvé par l'Université de Louvain*. Bruxelles, Hayez, 1902, in-8°, 58 p. (tiré à part du *Bull. de la Classe des lettres de l'Acad. royale de Belgique*, 1905).

4. *Notes sur l'organisation ecclésiastique du Brabant à l'époque de l'érection des nouveaux évêchés*. Anvers, de Backer, 1904, in-8°, 121 p. (tiré à part des *Annales de l'Acad. d'archéol. de Belgique*, 5e série, t. VI).

5. E. Hubert, *le Protestantisme à Tournai pendant le XVIIIe siècle*. Bruxelles, Lebègue, 1903, in-4°, 280 p. (*Mém. de l'Acad. royale de Belgique*, t. LXXII). — Id., *Une page d'histoire religieuse de la Flandre au XVIIIe siècle. Le protestantisme à Doulieu-Estaires en 1730-32*. Bruxelles, Hayez, 1903, in-4°, 42 p. (*Ibid.*). — Id., *les États généraux des Provinces-Unies et les protestants du duché de Limbourg pendant la guerre de la Succession d'Espagne*. Bruxelles, Hayez, 1904, in-4°, 28 p. (*Ibid.*).

6. *Étude sur la suppression des couvents par l'empereur Joseph II dans les Pays-Bas autrichiens et plus spécialement dans le Brabant, 1783-1794*. Anvers, Van Hille, 1905, in-8°, 125 p. (tiré à part des *Annales de l'Acad. d'archéol. de Belgique*, t. LVII).

les curieuses péripéties, assez peu connues en somme, de la lutte entreprise par le fils de Marie-Thérèse contre les ordres religieux. L'auteur se prononce en faveur de ces derniers d'une manière très nette, mais il garde le ton qui convient à l'histoire, et ne tombe jamais dans la déclamation, défaut commun à la plupart des ecclésiastiques belges qui ont écrit sur le règne de Joseph II.

M. le chanoine Rembry[1], après avoir exposé les vicissitudes de la hiérarchie ecclésiastique dans notre pays depuis la Révolution française, a rendu compte d'une manière complète de toutes les consécrations épiscopales qui se sont faites en Belgique pendant le cours du XIXe siècle. Son livre contient beaucoup d'indications utiles au point de vue de la biographie et de l'histoire religieuse.

Les mémoires posthumes du chanoine Gilson[2], décédé en 1884, après être resté dans l'Église bien qu'incroyant, révèlent un singulier état d'âme et contiennent quelques détails inédits sur l'histoire intime du clergé belge au XIXe siècle.

Histoire des institutions et du droit. — Le *domesticus*, administrateur fiscal et juge à la fois, subordonné au maire du palais, a fait pour la première fois l'objet d'une dissertation spéciale. M. A. Carlot[3] s'est acquitté de cette tâche avec beaucoup de méthode et de clarté.

M. L. Vanderkindere[4] a trouvé dans l'histoire des villes du Hainaut et de l'Artois des arguments contre la tradition qui rattache les plus anciennes « manifestations du droit urbain en Flandre à l'existence d'un corps d'échevins propre à la ville et distinct de ceux du territoire ». Il estime qu'avant l'échevinage communal il y a eu un échevinage seigneurial, tandis que la commune est gouvernée par les jurés et leurs prévôts. C'est seulement dans les grandes villes flamandes que l'évolution constitutionnelle se serait produite d'une manière plus rapide et plus intense. Le savant historien ne se rallie pas à la théorie de M. Pirenne sur le *jus mercatorum* comme source du droit urbain.

Il a également entrepris[5] de détruire l'opinion courante qui fait de Philippe d'Alsace l'ami et le protecteur des communes flamandes et

1. *Les Remaniements de la hiérarchie épiscopale et les sacres épiscopaux en Belgique au XIXe siècle.* Bruges, de Plancke, 1903, in-8°, 201 p. (tiré à part des *Annales de la Soc. d'émul. pour l'étude de l'hist. et des antiquités de la Flandre*, t. LII et LIII).

2. *Œuvres posthumes*, t. I. Bruxelles, Comité Marnix, 1904, in-8°, 154 p.

3. *Étude sur le Domesticus franc.* Liège, Vaillant, 1903, in-8°, 175 p.

4. *La Première phase de l'évolution constitutionnelle des communes flamandes.* Paris, Berger, 1905, in-8°, 46 p. (tiré à part des *Annales de l'Est et du Nord*, t. I).

5. *La Politique communale de Philippe d'Alsace et ses conséquences.*

établit par l'examen des chartes que le comte accomplit une œuvre de centralisation, et fut, à ce point de vue, le précurseur des ducs de Bourgogne.

M. Pirenne[1] soutient que la formation des villes au moyen âge s'explique par le milieu économique et social.

D'autre part, il a ressuscité un curieux épisode du règne de Louis de Male[2], et montré, en se fondant sur trois chartes inédites, comment les Brugeois surent extorquer à leur comte d'importants privilèges, que ledit seigneur s'empressa d'ailleurs d'annuler, dès qu'il fut parvenu à se tirer des mains de ses turbulents sujets.

M. le Procureur général N. de Pauw[3] a pris en 1902 pour sujet de sa mercuriale à la cour d'appel de Gand l'histoire d'une guerre privée qui ensanglanta la Flandre vers la fin du XIIIe siècle. Le héros de l'affaire, Jean Borluut, est jugé avec une indulgence assez déconcertante chez un haut magistrat, alors qu'il semble avoir été un vulgaire bandit.

Le même écrivain[4] s'est attaché à prouver que Jacques van Artevelde ne s'est pas rendu coupable de félonie à l'égard de son prince, ou de trahison à l'égard de ses concitoyens.

M. C. Leclère[5] a étudié l'histoire des avoués de la puissante abbaye de Saint-Trond, depuis 1065 jusqu'à l'avènement de la maison de Bourgogne. Les sources sont abondantes, sauf pour la période des origines. L'auteur a suppléé à leurs lacunes par d'instructives comparaisons avec les institutions similaires de Brogne, Gembloux, Saint-Hubert et Stavelot.

Nous avons signalé les deux premiers volumes de l'*Histoire du Conseil de Brabant* de M. A. Gaillard[6]. Le t. III[7] nous fournit

Bruxelles, Hayez, 1905, in-8°, 42 p. (tiré à part du *Bull. de la Classe des lettres de l'Acad. royale de Belgique*, 1905).

1. *Les Villes flamandes avant le XIIe siècle.* Paris, Berger, 1905, in-8°, 32 p. (tiré à part des *Annales de l'Est et du Nord*, t. I).

2. *Le Privilège de Louis de Male pour la ville de Bruges du mois de juin 1380.* Bruxelles, Hayez, 1903, in-8°, 120 p. (tiré à part du *Bull. de la Classe des lettres de l'Acad. royale de Belgique*, 1905).

3. *Le Procès de Jean Borluut. Épisode judiciaire du XIIIe siècle.* Gand, Hoste, 1902, in-8°, 53 p. — Voy. la critique de cette mercuriale par le comte de Kerchove de Denterghem dans la *Revue des arts* de Gand, 1902.

4. *L'Assassinat d'Artevelde et l'instruction de ce crime.* Gand, Hoste, 1905, in-8°, 48 p.

5. *Les Avoués de Saint-Trond.* Louvain, Peeters, 1902, in-8°, XII-137 p. — On lira aussi avec intérêt la solide dissertation de M. C. Pergameni, *A propos des règlements d'avouerie* (*Revue de l'Université de Bruxelles*, t. IX, p. 629-655).

6. Voy. *Rev. hist.*, t. LXVIII, p. 438, et t. LXXI, p. 328.

7. Bruxelles, Lebègue, 1902, in-8°, 388 p.

beaucoup de détails sur le personnel inférieur du Conseil, les avocats, et la procédure suivie devant cette cour de justice. De bonnes listes biographiques complètent cette œuvre de longue haleine.

M. E. Steyaert[1] soutient, à grand renfort de textes, que, dans les Pays-Bas, avant la Révolution française, les bâtiments d'église étaient, en règle très générale, la propriété des conseils de fabrique.

Le grand ouvrage du baron Descamps[2] sur la neutralité belge n'est pas exclusivement historique, mais l'histoire y tient une place considérable. C'est l'exposé objectif et complet d'une matière qui n'avait plus été traitée en Belgique depuis soixante ans[3].

L'histoire parlementaire de MM. P. Hymans et D. Delcroix continue à paraître régulièrement et conserve les qualités de fond et de forme que nous nous sommes plu à lui reconnaître[4]. On trouvera dans les derniers fascicules les discussions de la loi électorale votée en 1894 pour la mise à exécution du nouvel article 47 de la Constitution et les débats concernant la question militaire, l'enseignement et la législation en faveur de la classe ouvrière.

Adolphe Dubois[5], un des maîtres du barreau gantois, décédé en 1900, avait consacré ses loisirs à l'étude de l'histoire, considérée surtout dans ses rapports avec le droit et la politique. Ses amis ont réuni en deux gros volumes ses nombreux articles et ses dissertations éparses dans les revues et les journaux. Le comte de Kerchove de Denterghem a retracé en tête du recueil la biographie très attachante du jurisconsulte, du publiciste et de l'homme politique, tandis que M. J. Lameere[6], conseiller à la Cour de cassation, a étudié les travaux de Dubois sur l'histoire du droit et des institutions[7].

Eugène Hubert.

*(Sera continué.)*

1. *De la propriété des églises en Belgique sous l'ancien régime.* Gand, Annoot, 1902, in-8°, 118 p.

2. *La Neutralité de la Belgique au point de vue historique, diplomatique, juridique et politique.* Bruxelles, Larcier, 1902, in-8°, 639 p.

3. En 1845 parut le livre de G.-A. Arendt : *Essai sur la neutralité de la Belgique considérée principalement sous le point de vue du droit public.* Bruxelles, Muquardt, in-8°, CXXXVIII-212 p. — A rapprocher de la thèse de G. Fourgassier, *la Neutralité de la Belgique* (Paris, Larose, 1902, in-8°, 193 p.), et du livre, beaucoup plus important que ce dernier, de R. Dollot, *la Neutralité de la Belgique et le système de la barrière* (Paris, Alcan, 1902, in-8°, 570 p.).

4. *Histoire parlementaire de la Belgique*, 3e série. Bruxelles, Bruylant, 1902-1905, in-8°, 450 p.

5. Voy. *Rev. hist.*, t. LXV, p. 155; LXVIII, 438; LXXI, 137.

6. *Essais et notices.* Gand, Hoste, 1902, 2 vol. in-8°, 436 et 536 p.

7. Voy. *Rev. hist.*, t. LXXXII, p. 215.

# CORRESPONDANCE.

## CARNOT ET NAPOLÉON.

*Dernières observations de l'arrière-petit-fils de Carnot.*

Monsieur le Directeur,

Dans sa réponse du 20 mars[1], M. Welvert a, enfin, exprimé une franche aversion pour le caractère politique de Carnot pendant comme après la Révolution. J'ai regretté de voir cette profession de foi venir aussi tard, car, si elle eût servi d'épigraphe à son premier article, je me serais gardé d'en discuter les assertions. Mais puisque la discussion a été ouverte, et qu'elle m'a, contre mon gré, mis personnellement en cause, je vous demande de dire encore quelques mots. Tout d'abord un mot de remerciments, M. Welvert ayant bien voulu m'excuser de ne point partager ses haines. Puis un mot de protestation, pour revendiquer au nom de chacun le droit de parler de ses proches, *pièces en mains*, sans être, d'avance, récusé comme suspect. J'estime en effet, à la différence de M. Welvert, qu'il n'est nullement indispensable d'être étranger à un sujet ou à un personnage pour le bien connaître et le juger sainement.

Quant aux paragraphes numérotés par M. Welvert, l'intérêt de la vérité voudrait pour chacun d'eux une nouvelle et longue remise au point. Par crainte d'abuser des lecteurs de la *Revue*, je serai aussi bref que possible, vous laissant d'ailleurs juge de la meilleure forme à donner à ces rectifications :

1° Le fait qui a déterminé la retraite irrévocable de Carnot est connu de ceux qui étudient l'histoire du Consulat à ses sources et non dans les mémoires. C'est l'approbation donnée par le Premier Consul à un Avis du Conseil d'État, combattant en termes inacceptables un projet du ministre de la Guerre sur le recrutement des officiers du génie (Avis du 9 vendémiaire, approuvé le 13). Carnot, ingénieur de la vieille armée, voulait des officiers instruits, sortis de l'École spéciale de Metz. Pour Bonaparte, artilleur, il suffisait de conférer l'épaulette aux modestes adjoints du génie. Le complaisant Locré, secrétaire général du Conseil d'État, ayant pris plaisir à envenimer l'ancienne querelle entre les corps rivaux, Carnot saisit cette occasion pour quitter une administration à laquelle l'intrusion incessante de Bonaparte dans le

1. Voir plus haut, p. 99.

domaine technique et celle du Conseil d'État dans le domaine financier avaient enlevé toute dignité. Tout cela est plus facile à contrôler sur pièces que les souvenirs de Miot ou de Girardin sur les conciliabules tenus à l'époque de Marengo.

2° Sur les questions spéciales touchant les grades et les emplois militaires, il y aurait, je crois, avantage à s'en rapporter aux spécialistes, et, en particulier, à celui que j'ai cité, et dont l'autorité en la matière est incontestable; car, si les témoignages de Berthier ou de Clarke sont irrécusables, encore faut-il les comprendre. M. Welvert n'a pas remarqué que Berthier en 1800 et Clarke en 1809 proposent que Carnot soit fait non pas simplement général de division (ce qui ne serait pas une faveur pour un inspecteur général aux revues), mais bien général de division *dans le génie*, corps fermé, sur les contrôles duquel Carnot, ayant interrompu son service, est encore inscrit à son rang d'ancienneté, et dans lequel il ne pourrait être promu général que par une décision arbitraire[1], tandis qu'il pourra, sans difficulté, recevoir dans l'état-major des places un emploi correspondant à son dernier grade dans l'administration de l'armée. Ces subtilités du domaine exclusivement militaire peuvent échapper au plus savant historien.

3° Les créanciers de Carnot en 1809 étaient, à ma connaissance, son beau-frère Collignon et ses cousins Pothier, auxquels il voulut engager, jusqu'à libération, son domaine de Presles. Cette situation, si pénible qu'elle fût, ne comportait aucune échéance impérieuse qui pût lui faire perdre la tête, ni surtout lui faire oublier sa dignité, comme le voudrait M. Welvert. Sur ce dernier point, je me permettrai une simple observation. Carnot, en 1809, déclare, dans plusieurs lettres officielles ou privées, n'avoir rien sollicité, l'initiative d'un secours étant venue de l'Empereur lui-même à la nouvelle de sa détresse, et son assertion se trouve confirmée par les témoignages contemporains de Clarke et de Maret. *Trente-quatre ans plus tard* (1843), Méneval, sans citer aucune preuve, alléguera avoir reçu de Carnot une demande de secours destinée à l'Empereur, et ce sont les lointains souvenirs de ce vieillard qui feront autorité aux yeux de M. Welvert! Une telle confiance, si elle honore le secrétaire de Marie-Louise, est-elle bien conforme à la rigueur des méthodes historiques?

4° Au sujet de la collation du titre de comte, M. Welvert ne s'est pas contenté de rectifier une légende; il a pris à partie « ceux qui se sont constitués les défenseurs de la mémoire de Carnot ». N'était-ce pas mon rôle de les défendre à mon tour, en montrant que leur bonne foi ne pouvait être mise en doute, puisque les intéressés eux-mêmes ne possédaient pas le texte du brevet d'anoblissement?

1. Les généraux de division du génie en activité en 1801 et en 1809 avaient tous (sauf le général Sanson, admis comme capitaine provisoire en 1793) conquis régulièrement leurs grades dans ce corps.

5° Je persiste à ne voir dans la lettre de Carnot à M. de Vaublanc qu'un persiflage courtois à l'adresse d'un royaliste qui a manqué de tact ou de clairvoyance en comptant abuser de ses relations personnelles avec le ministre de Bonaparte. Il faudrait vraiment trop d'effort pour y lire l'aveu d'un remords ou d'un douloureux scepticisme. Certes, Carnot n'avait pas conservé jusqu'en 1815 toutes ses illusions de 1792, et sa confiance dans les hommes avait été mise à de trop rudes épreuves pour qu'il ne fût pas devenu misanthrope. Mais ses écrits de 1814 et de 1815, comme son œuvre au ministère de l'Intérieur, montrent bien à quel point il était resté fidèle aux principes libéraux qui avaient dominé toute sa carrière, attirant sur lui la haine des sectaires de tous les partis. Et ce libéralisme éclate encore à chaque page des cahiers de philosophie et d'histoire que l'exilé rédigeait, après 1815, pour l'éducation de ses enfants, inspiré par le seul culte de la Patrie et du Devoir, et sans une parole de haine pour aucune forme de croyance ni de gouvernement. Où M. Welvert a-t-il pris l'information qui montre Carnot prêt à soutenir, en 1817, un prétendant étranger contre Louis XVIII? Sans doute dans les rapports de police des cartons ($F^7$ 6679 et suiv.) des Archives nationales, si abondants en fables absurdes. Ce sont là matériaux à pamphlets et qui méritent juste autant d'estime que les pamphlets eux-mêmes.

En terminant, il me reste, Monsieur le Directeur, à répondre au vœu que vous avez exprimé relativement à la Correspondance de Carnot avec Bonaparte. Les deux exils de Carnot ont fait disparaître une grande partie de ses papiers. Tout ce qu'il avait pu conserver de sa correspondance avec l'Empereur a été communiqué à la commission de publication de la Correspondance de Napoléon, qui l'a inséré dans ce recueil. Plus récemment, le gouvernement ayant décidé la publication de la Correspondance générale de Carnot, sous la direction d'une commission présidée par M. Albert Sorel, son éditeur, le regretté Étienne Charavay, a pris copie de *toutes* les lettres entre mes mains, en même temps que de toutes celles des dépôts publics. A la mort de M. Charavay, la continuation de son œuvre a été confiée, sous la direction de M. Aulard, à M. Mautouchet. Il ne m'appartient pas de rechercher pourquoi elle est interrompue. Quoi qu'il en soit, on ne pourra reprocher aux descendants de Carnot d'avoir voulu rien dissimuler à l'histoire.

Veuillez, Monsieur le Directeur, agréer l'expression de mes plus distingués sentiments.

CARNOT.

## COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Charles JORET. **Les Plantes dans l'antiquité et au moyen âge. Histoire, usages et symbolisme.** II. **L'Iran et l'Inde.** Paris, Bouillon, 1904. 657 pages.

Pour être un érudit qualifié, M. Joret n'a pas eu besoin de s'enfermer dans une spécialité trop étroite; il a pu mener de front, et avec honneur, des études assez disparates : la philologie romane, la dialectologie, l'histoire littéraire, les échanges d'influences entre la France et l'Allemagne, l'histoire des voyages et même la botanique. L'univers lui offre des spectacles variés; il y regarde tantôt les hommes, tantôt les plantes, et il se plaît à observer les rapports entre le roi de la nature et le règne végétal. Il a publié déjà, dans ce domaine, *la Flore populaire de Normandie* (1887), *la Rose dans l'antiquité et au moyen âge* (1892), *la Flore de l'Inde d'après les écrivains grecs* (1901), et il a entrepris une véritable histoire des plantes à travers l'antiquité et le moyen âge. Le premier volume, paru en 1897, traitait des plantes dans l'Orient classique : Égypte, Chaldée, Assyrie, Judée, Phénicie. Le second volume, publié en 1904, porte sur l'Iran et l'Inde. Les deux régions, à vrai dire, ne sont pas également partagées; l'Inde occupe presque les trois quarts du volume (p. 183-654). On ne saurait, sans parti pris, en faire un grief à M. Joret; l'importance des productions naturelles de l'Inde, leur extrême variété, leur rôle social, leur valeur économique, enfin la multitude des documents suffisent à justifier l'auteur. Naturellement, M. Joret suit dans les deux sections de l'ouvrage un plan identique; il étudie tour à tour : la flore et les habitants; les plantes dans l'agriculture et l'horticulture; les plantes dans l'alimentation et dans l'industrie; les plantes dans l'art et dans la poésie; les plantes dans les légendes religieuses et dans le culte; les plantes dans la magie et dans la médecine. Un simple coup d'œil jeté sur le livre révèle l'énorme étendue des lectures de M. Joret; à pénétrer dans le détail, le choix sûr des autorités, l'exactitude des transcriptions attestent le philologue. Les indianistes ne manqueront pas de recourir fréquemment à ce précieux répertoire; ils l'auraient utilisé plus volontiers et plus fructueusement encore si M. Joret avait pu joindre à son volume un index des noms de plantes. Les raisons douloureuses qui l'en ont empêché n'admettent pas de discussion. Tel qu'il est, le livre de M. Joret doit rendre déjà de grands services à la recherche historique; il appelle et arrête l'attention sur un ordre de faits et de réalités positives qu'on néglige trop souvent

de consulter; dans la désespérante confusion des documents indiens, la mention des végétaux introduits à partir d'Alexandre peut fournir des repères solides et sûrs. D'autre part, l'historien qui étudie du dehors le monde oriental pourra se rendre compte du rôle incomparable que les plantes y ont joué de tout temps; le tableau tracé par M. Joret représente le type le plus riche et le plus élevé d'une civilisation exclusivement agriculturale.

Sylvain Lévi.

---

Dr Sigmund Adler, o. ö., Professor der Rechte an der Wiener Universität. **Zur Rechtsgeschichte des adeligen Grundbesitzes in Œsterreich.** Leipzig, Duncker et Humblot, 1902. In-8°, 167 pages.

Cette brochure contient deux études distinctes, intitulées, la première, A (qui comprend à elle seule 111 p.) : *Die rechtlichen Kategorien des adeligen Grundbesitzes;* la deuxième, B : *Der « Burgfriede » oder die « Vogtei »*.

A. On sait le parallélisme qui s'établit (ou se développa) en Allemagne au moyen âge entre la hiérarchie des classes de personnes et celle des catégories de domaines, parallélisme doublé d'une certaine union, de telle sorte que d'une de ces catégories de domaines à la classe de personnes correspondante il y avait une véritable égalité sociale et aussi une certaine affinité juridique. Le but de M. Adler en cette étude est, dit-il lui-même, dans un premier chapitre, de grouper et combiner pour ce qui regarde le moyen âge autrichien les renseignements déjà obtenus pour toute l'Allemagne touchant ces cadres à la fois sociaux et domaniaux, puis, dans un second chapitre, d'indiquer les rapports qui peuvent exister entre ces cadres du moyen âge et ceux de l'époque moderne.

La division des personnes en nobles et simples libres est dès le viiie siècle à peu près effacée soit en Bavière, soit dans l'Autriche bavaroise. Les libres qui ont conservé la pleine liberté sont ceux-là seulement (et ils sont si peu nombreux qu'ils deviennent une noblesse) qui conservent en propre un « Handgemal », un « prædium libertatis », un domaine qui traditionnellement ait toujours été libre de toute dépendance, exempt de toute redevance, siège central d'une famille pleinement libre. Ce bien-là, noble lui aussi, ne peut d'ailleurs, sans déchoir juridiquement, passer aux mains d'un moindre libre.

La manière de vivre, la fonction sociale exercée prenant une influence juridique toujours grandissante, une séparation, achevée au xiie siècle, se fait entre les personnes qui vivent en « Bauer », paysans, et celles qui vivent en « Ritter », chevaliers. C'est maintenant à ceux de ces derniers qui sont libres d'origine que l'on réserve le titre de noble, de même que celui de « Handgemal » est réservé au domaine qui, tradi-

tionnellement libre par lui-même, est le bien d'une famille de chevaliers libres. Il ne peut, sans déchoir, tomber aux mains d'un possesseur qui ne serait pas un « frei Herr », de même qu'il est pour la famille qui le possède, jusqu'à preuve du contraire, un véritable titre de noblesse et de chevalerie, plus précieux à ce point de vue que tel domaine bien plus riche ou que tel château fort à la porte duquel elle mettra cependant ses armes. C'est ce que prouve un document relatif au manse « apud Geiselbach », le « prædium libertatis », le « cyrographum » des Falkenstein (p. 11).

Si de la Bavière on passe à l'Autriche, pour laquelle les recherches historiques ont été poussées plus à fond, on voit que la division en paysans et chevaliers est plus importante socialement que la division en libres ou non-libres de naissance. Le titre de chevalier met l'homme non-libre au-dessus du paysan libre, car ce dernier n'a pas l'aptitude à l'acquisition des fiefs.

La naissance cependant ne devient pas chose négligeable. Parmi les chevaliers, en effet, ceux qui sont libres, comtes ou « freie Herren », ont de certains privilèges par rapport aux autres et ont seuls à l'origine droit au titre de *nobilis*. Mais des deux classes de chevaliers non-libres (les « Dienstmannen » ou « Ministeriales », d'une part, et les simples « Milites », d'autre part), les premiers se rapprochent de plus en plus des chevaliers libres, acquièrent l'aptitude aux fiefs, obtiennent même dans la deuxième moitié du XIIIe siècle le titre de noble, puis, dès le commencement du XIVe, s'appellent « Dienstherren » et font partie des « Landherren » ou seigneurs. Quant aux simples « Milites », qui d'abord n'ont eu en fait de privilèges que ceux qui sont attachés au métier de « Ritter », ils conquièrent eux aussi au XIIIe siècle le titre de *nobilis* et l'aptitude, mais passive seulement, aux fiefs. Ils ne sont les pairs des « Dienstmannen » ni devant la justice ni au point de vue du mariage. Leur condition ne s'élève que lentement. C'est au commencement du XVe siècle seulement qu'ils auront conquis les privilèges judiciaires de la haute noblesse et la participation au Landtag. Et au XVIe siècle, quoique parvenus, comme l'avaient fait avant eux les « Ministeriales, à la reconnaissance de leur pleine liberté, ils forment encore une classe à part qui sera l'ordre des chevaliers, pendant qu'au-dessus d'eux comtes, barons et « Ministeriales » réunis formeront l'ordre des seigneurs.

Semblable est l'histoire de la division hiérarchique des terres.

Au temps de leur entière différenciation, abstraction faite des privilèges variables attachés à la qualité non pas des biens, mais des personnes qui les possèdent, l' « Herreneigen », bien-souche de comtes, de barons ou plus tard de « Ministeriales », entièrement libre de toute redevance, a des attributs juridictionnels et autres (immunité par rapport à la justice publique, basse justice, pêche, etc.) que ne possède pas l' « Eigen » de « Miles », bien d'ailleurs soumis (en principe) à une redevance. Mais, au XIIIe siècle, ce dernier « Eigen » aura, lui aussi,

conquis une bonne partie des privilèges de l' « Eigen » seigneurial (la basse justice par exemple), sans atteindre cependant jamais à l'entière égalité avec lui.

Peut-être aussi existait-il des différences dans l'importance ou les insignes extérieurs des « burgs » et forteresses des seigneurs et de ceux des chevaliers; en tous cas, il en existait dans les expressions dont on se servait couramment pour désigner les domaines des uns et des autres (sinon leurs « burgs »), « Herrschaft » pour ceux des premiers, « Edelsmanngut, rittermässiges Eigen, Edelhaus, Edelsitz », etc., pour les autres.

Quant à la différence entre les « Ritter » d'une part et d'autre part les « Bauern » et les « Bürger », au point de vue de leur aptitude à l'acquisition des biens des diverses catégories, à la différence de celle qui divisait les « Ritter » entre eux, elle ne fait de siècle en siècle que s'accentuer pendant tout le moyen âge. Le paysan ne peut acquérir un « Eigen » libre (à moins d'user d'expédient et de faire transmettre la propriété à un tiers capable, par exemple un cloître, qui sert d'intermédiaire, comme en principe pour toute acquisition d'un bien supérieur par une personne à lui inférieure); de même quand il a permission de vendre son bien de paysan, ce ne peut être au profit d'un supérieur; le bien paysan reste à l'ordre des paysans.

Dans les villes, le bourgeois d'origine a, mais a seul, sauf privilège spécial de la ville, l'aptitude au fief et à l'acquisition du « frei Eigen ».

Ici se termine le premier chapitre, dans lequel on lira avec un intérêt particulier les pages 6-10, relatives au « Hangdemal », les pages 18-24, consacrées à la réfutation de l'idée d'après laquelle un « Ministerialis » ne pourrait avoir un « frei Eigen », mais surtout les pages 26-37, avec leur très fine analyse du procès relatif au domaine de Herstein. Celles (43-44) qui essaient d'exposer les différences d'attributs des diverses catégories de biens nous paraissent en revanche, sans que nous en fassions une critique à l'auteur, n'avoir pas abouti à des résultats entièrement satisfaisants, étant donné surtout le titre même de l'étude.

Le second chapitre, consacré aux temps modernes, nous retiendra moins longtemps parce qu'il nous intéresse moins directement. L'auteur, maintenant, cherche à suivre jusqu'aux temps contemporains les destinées de ces différentes formes de la propriété foncière.

C'est le nom de « Gültenbesitz » ou de « Landgut » qui désigne, à partir du XVI^e siècle, l'ancien « frei Eigen », et on peut en retrouver les prérogatives, soit à l'aide du « Gültbuch » (sorte de cadastre où chaque domaine était inscrit avec les redevances qui lui étaient attachées et qui contribuaient à établir la situation fiscale des propriétaires), soit à l'aide de documents moins bien utilisés mais précieux, les actes par lesquels les princes concédaient de ces prérogatives ou confirmaient celles qu'avait établies l'usage. L'auteur arrive ainsi à permettre de définir le « Landgut » un bien possédé à titre de bien

dominical, assujetti à la seule justice et aux seules charges fiscales ou militaires d'État; seul il peut avoir son inscription individuelle au « Gültbuch »; il est la condition *sine qua non* de la noblesse et, depuis le commencement du XVII^e siècle, du droit de vote au Landtag. C'est lui que les différentes classes de nobles unies maintenant dans leur possession commune défendront contre les tentatives d'acquisition des classes inférieures.

Mais l'auteur (et il ne faut voir là que la preuve de l'effacement des catégories anciennes), soit pour le XIX^e siècle, soit pour les deux siècles précédents, arrive à des résultats moins nets lorsqu'il veut différencier entre elles les trois espèces principales de ce genre qui est le « Landgut », à savoir l' « Edelmannsitz » ou « Edelsitz », la « Herrschaft » et le « wirkliche Freihof » (tous trois sont bien des variétés du « Landgut », même le dernier, surtout quand il contient une maison forte). En fait, la « Herrschaft » est le domaine d'une famille de noblesse seigneuriale, l' « Edelsitz » celui d'une famille de simple chevalerie. En fait aussi, le premier est d'ordinaire plus important que le second, qui est souvent sans exploitation agricole notable. En fait enfin, celui-là a d'ordinaire la justice et le deuxième non. Mais ce n'est là que le fait et l'ordinaire. Il n'existe entre eux qu'une différence de degré, de considération pour ainsi dire, et de valeur pécuniaire, non une différence de nature et de qualités juridiques. Et il en va de même pour l' « Edelsitz » et le « wirkliche Freihof » comparés entre eux.

Au XIX^e siècle seulement, dans la langue administrative, la « Herrschaft » supposera la seigneurie sur un village. Mais c'est bien la preuve qu'on ne comprend même plus les termes d'autrefois. L'ancienne distinction est perdue.

B. La troisième dissertation, p. 113 et suiv., est consacrée au « Burgfriede » ou « Vogtei », sujet qui touche aux précédents puisqu'il s'agit avec lui d'un ensemble de prérogatives qui ont fini par appartenir de plein droit à tout « Edelsitz ».

On sait tout ce que désigne dès le premier moyen âge le nom de « Pax » ou « Friede », en particulier l'interdiction toute spéciale des faits de violence en certains lieux comme le plaid, l'église, le cimetière clos, la cour fermée, la ville murée, la maison (« Hausfriede »), le « burg » et son enceinte (d'où un premier sens de ce mot de « Burgfriede » qui en a plusieurs); de même l'inviolabilité, diversement sanctionnée, dont jouit le roi pour lui-même, les siens, ses serviteurs immédiats et ses biens, privilège qu'il communique de plein droit aux lieux habités par lui et aux cours où la justice se rend en son nom; qu'il peut communiquer aux personnes et aux choses, et qui, par la suite, est devenue aussi l'apanage des seigneuries princières.

On sait également que parmi les attributs du pouvoir royal et plus tard princier figure (avec le droit de justice, etc.) le droit d'ordonner des constructions de « burgs », de déterminer autour de chacun d'eux les

limites à l'intérieur desquelles les habitants devront le « Burgwerk » (corvées pour construire et entretenir le « burg », garde, etc.) et auront droit, en revanche, à une protection particulière contre tous désordres et violences. Le roi ou prince peut d'ailleurs concéder en fief ou autrement à des propriétaires laïcs ou ecclésiastiques ce « Burgbann » en y ajoutant même d'autres attributs de son pouvoir.

Il peut de même exempter plus ou moins complètement un propriétaire quelconque, et par conséquent le possesseur d'un « burg », de l'assujettissement aux agents du prince, et même lui donner tout ou partie de la « Vogtei », en particulier la justice basse ou haute.

Ajoutons enfin que, par la conception que les Germains se sont faite de la propriété lorsqu'ils l'ont admise, un propriétaire plein libre avait facilement une certaine juridiction dans son chez lui, surtout pour les affaires civiles (cette juridiction-là, du reste, le « Hausfriede », suffirait presque à l'expliquer).

Ce sont toutes ces notions qu'il faut se rappeler et combiner pour comprendre comment s'est formé le « Burgfriede » définitif et de quels attributs il se compose. Pour nous l'expliquer, l'auteur distingue le « Burgfriede » sans justice et le « Burgfriede » avec justice. Le premier peut venir, soit de la libre acceptation de ce pouvoir par des agglomérations désireuses de protection, soit de la concession du prince. Il constitue d'ailleurs, et surtout peut constituer, dans le second cas, un ensemble d'attributs fort appréciables : droit aux impôts traditionnellement dus au « Vogt », corvée coutumière, *servitium*, protection du « Kirchtag » et amendes que cette protection peut permettre de faire payer, etc., ainsi que, à partir du XVIe siècle surtout, des droits de police et de juridiction gracieuse qui sont lucratifs. Quant à la juridiction contentieuse, les œuvres juridiques des XVIe et XVIIe siècles montrent, à la suite des autres sources, qu'elle n'est nullement un attribut naturel de la « Vogtei » laïque. Cette dernière n'a fait, somme toute, que remplacer l'ancien « Burgbann » en en développant les attributs.

Quant au « Burgfriede » avec justice, il peut résulter de deux sortes de concessions : 1° soustraction d'un domaine au « Landgericht » avec concession de la haute ou de la basse justice; 2° concession de la justice publique elle-même sur tout le territoire d'un « Landgericht » au possesseur d'un « burg » situé dans ce même territoire. Seulement, cette concession du prince, pour signifier quelque chose en fait, est obligée, d'époque en époque, à se montrer de plus en plus généreuse. Car le propriétaire, noble, bourgeois ou clerc, a déjà de plein droit, nous l'avons vu, une certaine justice dans sa maison et celle de ses assujettis, et la haute noblesse, à l'époque de la première et surtout à celle de la seconde rédaction du « Landrecht » autrichien, a déjà conquis, par concessions et en vertu de la coutume, une « justice d'immunité » qui, dérivant de la puissance publique et non de la propriété, embrasse non seulement la *pars indominicata*, mais même les tenures du domaine et est apte à s'étendre facilement plus loin

encore, et à la compétence de laquelle n'échappent que les causes où la vie de l'accusé est en jeu. C'est alors tout un district territorial ou la haute justice elle-même que le prince doit concéder pour faire une concession utile. Et c'est ce qui s'est produit. Plusieurs exemples, de la deuxième moitié du XVe siècle et du XVIe, viennent illustrer cette partie de la thèse de l'auteur. Le droit commun reste cependant pour le « Burgfriede » la possession de la basse justice seulement.

Telle est en gros cette dissertation qui, à l'exemple des précédentes, précise et développe de façon intéressante des résultats dont certains ont été jusqu'ici plutôt devinés que prouvés.

G. GAVET.

---

**Robert Fruin's verspreide geschriften,** publiés par P.-J. BLOK, P.-L. MULLER et S. MULLER FZ. La Haye, Nijhoff, 1899-1905. 10 vol. in-8° et 1 vol. de tables.

La grande publication des écrits dispersés (*verspreide geschriften*) de R. Fruin, que j'ai signalée il y a quatre ans dans la *Revue historique*[1], en donnant le contenu des vingt-sept premières livraisons, vient d'être achevée en 1905. Elle ne comprend pas moins de cinquante-neuf livraisons, formant dix gros volumes in-8°, de 450 à 500 pages en moyenne, et, bien que les principaux ouvrages de l'éminent historien (comme ses *Tienjaren uit den tachtigjarigen oorlog* et ses publications de documents) ne s'y trouvent pas réimprimés, on peut dire que c'est le plus beau monument qu'on pût élever à sa mémoire. De ces innombrables études que, pendant près de cinquante ans (de 1853 à 1899), il a fait paraître dans les revues et recueils savants de son pays[2], il n'en est pas une qui n'ait été consciencieusement préparée et qui ne mette en lumière quelque résultat intéressant; toutes portent la marque de son esprit essentiellement libéral et tolérant, de son érudition extraordinaire, de son jugement aussi ferme qu'éclairé; toutes attestent ses merveilleux talents d'écrivain et son incomparable puissance de travail.

L'édition est digne des hommes distingués qui l'ont entreprise. Peut-être pourrait-on les chicaner sur la répartition de tel ou tel écrit dans les cinq séries qu'ils ont établies (Dissertations historiques. Études d'histoire constitutionnelle et judiciaire. Études critiques sur des sources historiques. Esquisses historiques et comptes-rendus d'ouvrages. Discours et publications diverses). J'aime mieux considérer l'immense service qu'ils ont rendu à la science en permettant de lire et d'utiliser aisément une foule d'articles dispersés et devenus presque introuvables. Je suis heureux de les féliciter de leur initiative et de les

1. Voy. t. LXXVIII, 1902, p. 396 et suiv.

2. Surtout les *Bijdragen voor vaderlandsche geschiedenis en Oudheidkunde*, la revue *de Gids*, *Het nederlandsche Spectator*, et les publications de la Société historique d'Utrecht et de la Société littéraire néerlandaise de Leyde,

remercier de leur labeur, en déplorant la mort de l'un d'eux, M. le Dr P.-L. Muller, professeur à l'Université de Leyde, enlevé le 25 décembre 1904, avant la fin de l'œuvre à laquelle il avait activement collaboré.

Il serait trop long d'analyser tous les travaux du recueil; je me bornerai à indiquer les plus importants. Le tome V, dont j'ai déjà dépouillé le commencement, contient, dans les 28e et 29e livraisons, deux études sur *Gijsbert Karel van Hogendorp* (attestant son grand rôle en novembre 1813) et une sur *Mme Bilderdijk-Wæsthoven et sa victime* (il s'agit d'un nommé Jean-Guillaume Kumpel ou Campbell, politicien et versificateur médiocre, son amant, qui eut l'audace de médire d'elle, et qu'elle parvint à faire enfermer pour dettes pendant treize ans, de 1808 à 1821; Fruin a montré, d'une part, le caractère rancunier et antipathique de celle que le poète Bilderdijk a immortalisée sous le nom d'*Odilde* avant de se séparer d'elle pour adultère, et, d'autre part, les fâcheux abus que la législation néerlandaise sur les dettes autorisait encore au début du XIXe siècle).

Le tome VI comprend, en cinq livraisons (30 à 34), les études d'histoire constitutionnelle et judiciaire (*Studien over staats en rechtsgeschiedenis*). A remarquer surtout les études sur l'antiquité de Rotterdam, née à la fin du XIIIe siècle, et sur quelques vieux documents concernant cette ville; sur l'ancienne régence d'Haarlem, d'après les chartes de 1245 à 1445; sur les prétentions non fondées de Gorcum dans la Merwede, à l'embouchure de la Meuse et du Wahal; sur Delfshaven, fondée au XVe siècle par les habitants de Delft pour faire pièce à Rotterdam et réduite en 1841 à demander son annexion à sa florissante rivale; sur les impôts fonciers de 1496 et 1515 dans les Pays-Bas; sur l'origine du haut conseil d'inspection des digues du Rijnland en Hollande (qu'on fait remonter au XIIIe siècle); sur la signification de certaines expressions (comme *bannus pacis*) et de certains termes juridiques anciens.

Dans le tome VII et la première partie du tome VIII sont contenues les études critiques sur des sources historiques (*Kritische Studien over geschiedbronnen*). Je signale particulièrement plusieurs articles sur l'histoire des Pays-Bas par les gravures et médailles, sur la collection de pamphlets de la Bibliothèque royale de la Haye, sur les vieilles chartes de Hollande et Zélande (*Oorkondenboek van Holland en Zeeland*). Puis, les travaux suivants : les domaines de l'abbaye d'Echternach (près de Clèves) dans l'île de Walcheren; le registre des comtes dans le livre d'Adelbert de l'abbaye d'Egmond, en Hollande (son authenticité et sa date); le compilateur de la chronique dite « Divisie-Kroniek » (le moine Cornelius Aurelius de Lopsen); la confession de foi batave (à propos de la première édition hollandaise de 1562); le plus ancien écrit de Philippe de Marnix (Fruin ne croit pas qu'on puisse lui attribuer une « oratio » et un « libellus supplex », adressés en 1566 à l'empereur Maximilien II); un pamphlet anonyme de 1567 qui doit être attribué à Marnix de Sainte-Aldegonde (« vraye narration et apologie des

choses passées aux Pays-Bas touchant le fait de la religion en l'an 1566, par ceux qui font profession de ladite religion réformée au dit pays », imprimée en l'an 1567, in-12) ; Wesenbeke ou Marnix? (à propos des mémoires de J. de Wesenbeke, publiés par Rahlenbeck, et qui sont bien de Wesenbeke, quoi qu'en aient dit quelques auteurs) ; les anciens récits du siège et de la délivrance de Leyde en 1574 ; la description des Pays-Bas par Guicciardini (parue en 1567 à Anvers) ; études critiques sur les Commentaires de Bernardino de Mendoça, les œuvres de Hopperus et Viglius, les mémoires de Del Rio (1576-78), le journal de Splinter Helmich (1572-89), les annales de François Dusseldorp (1566-1616), le journal d'Antoine Duyck (1596-1602), les « Histoires » de Meteren, les interrogatoires de Grotius, les mémoires d'Abraham de Wicquefort, ceux de Dirk van Hogendorp et diverses sources moins importantes de l'histoire des Pays-Bas. Dans un article du *Gids* de 1865, Fruin a montré la part prise par Jean de Witt à la rédaction de « l'interest de la Hollande » de Pierre de La Court et maintenu le point de vue qui attribue au grand pensionnaire les deux chapitres capitaux de l'ouvrage, sorte d'apologie de son gouvernement et de sa politique.

La seconde partie du tome VIII et la première du tome IX renferment les esquisses historiques et comptes-rendus d'ouvrages (*Historische Schetsen en boekbeoordelingen*). A noter : l'altération des monnaies au XIVe siècle ; la vérité sur Allairt Beylinc (le Régulus hollandais) en 1425, la « petite chronique » de Gouda ; Erasmiana (travail critique sur la vie et les œuvres d'Érasme) ; Charles-Quint et les protestants allemands ; l'érection des nouveaux évêchés aux Pays-Pas en 1559 ; l'intolérance du prince Guillaume Ier d'Orange (à propos d'ouvrages partiaux qui prétendent mettre le roi d'Espagne et le duc d'Albe au-dessus de Guillaume sous ce rapport) ; Madeleine Mons et ses relations légendaires avec Valdez (en 1574) ; l'Université de Leyde (ses origines en 1575) ; Guillaume le Taciturne (le surnom ne lui convient pas du tout et pourrait convenir à son arrière-petit-fils) ; les œuvres inédites (*anecdota*) de Marnix de Sainte-Aldegonde ; le drapeau néerlandais (les trois couleurs : rouge, blanc, bleu, sont les anciennes couleurs de la Maison d'Orange : orange, blanc et bleu) ; les dix-sept provinces et leur représentation aux États généraux (discussion notamment sur le chiffre 17, adopté partout, sauf par Guicciardini et Mendoça, mais très différemment composé selon les auteurs ; il faut s'en rapporter à une liste officielle pour 1555, publiée par Gachard, et où l'on trouve les quatre duchés de Brabant, Limbourg, Luxembourg et Gueldre, les six comtés de Flandre, Artois, Hainaut, Hollande, Zélande et Namur, les villes de Lille-Douai-Orchies, les cinq seigneuries de Tournai et Tournaisis, de Malines, de Frise, d'Utrecht et de Groningue ; en y ajoutant la seigneurie d'Over-Yssel (avec la Drenthe), qui n'était pas représentée cette fois, on a les dix-sept provinces des Pays-Bas) ; les impôts répartis entre les provinces et les impôts généraux en 1577 ; le mémoire de Joris de Bye sur l'administration de Barnevelt (de Bye fut trésorier

général de l'Union de 1586 à sa mort en 1628); le choix de Marnix pour traduire la Bible, à Leyde, en 1594; la politique d'Oldenbarnevelt (Fruin justifie le grand homme d'État de toute accusation de rapports suspects avec les ennemis de son pays); la Drenthe appelée à la grande assemblée de 1651? (elle n'y a pas été convoquée, et c'est par erreur qu'on l'a dit); la double marée de 1572 (ce fut en 1573, et le phénomène n'eut rien de miraculeux); les contrats de correspondance entre régents sous la République; Louis XVII (contre les prétentions de Naundorff et de ses partisans, dont il montre des faux manifestes); Shakespeariana (à propos d'une édition plus scientifique des œuvres du célèbre poète). Parmi les comptes-rendus d'ouvrages, je me bornerai à indiquer celui des « Huguenots et gueux » de Kervyn de Lettenhove, dont Fruin apprécie l'importance tout en en déplorant la partialité.

Les discours et travaux divers (*Redevoeringen en opstallen van verschillenden aard*) répartis dans la seconde partie du tome IX et dans le tome X, peuvent au premier abord être considérés comme moins intéressants que le reste. A y regarder de près, on s'aperçoit qu'ils méritent notre attention et qu'il s'y trouve des dissertations de haute valeur : telle l'étude inédite sur la possibilité et l'utilité d'une histoire universelle scientifique; telles les monographies sur l'impartialité de l'historien, le but des études universitaires, l'histoire institutrice de la vie, la signification et la valeur de l'histoire, la croyance aux miracles, Galilée et l'église infaillible; telles les appréciations de l'œuvre de quelques historiens (Ranke, Bakhuizen van den Brink, L.-Ph.-C. van den Bergh). D'autre part, les convictions politiques libérales de Robert Fruin apparaissent dans divers écrits de polémique (la doctrine antirévolutionnaire de Groen van Prinsterer, les droits et les devoirs de la Néerlande aux Indes, la question des circonscriptions électorales) et dans quelques articles de journaux (la loi scolaire à la première chambre en 1889, le suffrage universel ou le suffrage restreint, 1893, le *schibboleth* ou critérium pour reconnaître les hommes capables de voter avec discernement, une parole hollandaise sur la question du Transvaal, 1881-82).

Toutes ces œuvres, d'étendue et d'importance très variables, font éclater la haute intelligence, la tolérance et la largeur de vues de l'homme bon et modeste, qui fut à la fois un grand savant, un critique impartial et un patriote. Les tables, qui forment un petit volume à part, ont été très soigneusement établies. C'est d'abord une liste chronologique des œuvres de Fruin, aussi bien des œuvres encore inédites ou imprimées à part que de celles qu'on trouve ici; cette liste est due à MM. P.-J. Blok et S. Muller Fz. Puis vient une liste alphabétique des œuvres dressée par la maison Nijhoff; enfin une table alphabétique des noms propres, élaborée par M. Vos. Les tables, surtout la dernière, seront précieuses aux chercheurs; elles complètent dignement la publication.

Albert WADDINGTON.

---

**Les Marins rochelais,** par M. MESCHINET DE RICHEMOND, archiviste de la Charente-Inférieure. *Notes biographiques.* Niort, G. Clouzot; la Rochelle, A. Foucher. In-4°, 309 pages.

M. Meschinet de Richemond, archiviste de la Charente-Inférieure, vient de publier la deuxième édition, entièrement refondue et considérablement augmentée, des notices sur les *Marins rochelais* publiées en 1870 et rapidement épuisées. Treize biographies ont été ajoutées aux cinquante-quatre biographies primitives et presque toutes ont été enrichies par des recherches nouvelles. Le volume actuel, orné de beaux portraits exécutés par Giraudeau d'après des tableaux anciens ou des gravures contemporaines, et luxueusement imprimé par M. G. Clouzot, est donc un ouvrage tout à fait nouveau, puisé aux sources originales, imprimées et manuscrites. M. de Richemond, fils et petit-fils d'officiers de marine, et dont le grand-père, Jean Pichez, périt le 5 juin 1812 en combattant sur la gabare *la Dorade* contre six navires anglais, appartient à cette robuste et patriotique race de huguenots rochelais qui, après avoir fondé la prospérité commerciale de leur ville au XVIe siècle, ont réussi à y maintenir à travers tout le XVIIe et le XVIIIe siècle, malgré la malveillance des pouvoirs publics, des traditions d'activité et d'esprit d'entreprise, et ont fourni à notre marine une foule d'officiers intelligents et dévoués. M. de Richemond a su faire revivre, dans ces courtes mais saisissantes biographies, l'âme héroïque des marins rochelais. Il y a là de vrais romans d'aventure, résumés en quelques pages, comme l'histoire de ce Nicolas Gargot, né en 1619, qui commença à treize ans à combattre les Espagnols, perdit une jambe en 1647, se mit à faire la course en 1639, fut exploité par le comte du Daugnon, vice-amiral de France, qui lui imposa son association pour lui enlever le bénéfice de ses prises, fut livré aux Espagnols en 1651 par des matelots révoltés, excités par le comte du Daugnon, refusa d'entrer au service de l'Espagne, fut rendu à la liberté en 1653 après avoir vu sa captivité adoucie par la faveur du duc de Médina-Cœli et l'intérêt que prit pour lui une grande dame espagnole, et enfin, après avoir navigué et combattu encore dix ans en Italie, en Catalogne, au Canada, en Suède, mourut à la Rochelle en 1664, si pauvre que l'évêque dut faire les frais de ses funérailles. Après sa mort, un arrêt du Conseil obligea le comte du Daugnon, devenu maréchal de France, à restituer à Jean Gargot, frère de Nicolas, et lui aussi capitaine de vaisseau, 240,000 livres « dont il avait dépouillé Nicolas Gargot, en abusant de sa puissance ». Le volume de M. de Richemond renferme beaucoup de pages aussi émouvantes que celles qui retracent la vie de ce pauvre et héroïque corsaire; celles par exemple qui sont consacrées à un des héros de Madagascar au XVIIe siècle, Vacher de La Caze, prince d'Amboule, et bien d'autres encore.

Gabriel MONOD.

---

**Répertoire alphabétique des personnes et des choses de Port-Royal,** par A. Maulvault. Paris, Honoré Champion, 1902. 1 vol. in-8°, 280 pages. Add. Err.

M. A. Maulvault n'a pas eu, dit-il lui-même, « la prétention d'être complet » dans le *Répertoire alphabétique des personnes et des choses de Port-Royal,* qu'il vient de publier (Champion, 1 vol. in-8°, 1902). Il peut s'attendre, en effet, à ce que chacun de ses lecteurs aura, suivant sa compétence particulière, bon nombre d'omissions à lui reprocher. Il ne faudra pas oublier pourtant que M. M. n'a voulu, de propos délibéré, faire entrer dans son cadre qu'un petit nombre d'ouvrages modernes, « ceux qui renferment des documents originaux et inédits ». Parmi ceux-là, il a eu raison de ne pas comprendre le *Port-Royal* de Sainte-Beuve. Encore que cet inestimable ouvrage renferme un assez grand nombre de documents originaux, la table du tome VII de l'édition in-12 suffit. M. M. a eu raison, aussi, d'admettre par exception *l'Encyclopédie des Sciences religieuses* de F. Lichtenberger, à cause de « deux ou trois articles sur lesquels les renseignements manquaient dans les sources spéciales ». Mais de tous les ouvrages de Victor Cousin sur les femmes du milieu du xvii^e siècle, n'y avait-il que *Jacqueline Pascal* à signaler? Ne trouve-t-on point aussi des documents intéressant les affaires ou les gens du Port-Royal dans les publications assez nombreuses, faites il y a une trentaine d'années, de textes tirés des papiers de Conrart et de Vallant? (par exemple, *les Amis de la marquise de Sablé,* d'Ed. de Barthélemy, etc.). Et surtout comment se fait-il que, — sauf erreur, — il n'y ait pas un seul renvoi aux publications diverses faites sur l'histoire littéraire ou religieuse du jansénisme par l'homme qui, présentement, connaît le mieux cette histoire, M. A. Gazier? Publications trop peu nombreuses, j'en conviens, au gré des amis de l'histoire, mais qui, toutes, ont apporté aux questions importantes et controversées des éléments très nouveaux et d'un intérêt capital. Pour ne citer que deux de ces travaux, les articles de M. Gazier sur « Un nouveau manuscrit de l'Entretien de Pascal avec M. de Saci » (*Revue d'histoire littéraire de la France,* t. II, 1895, p. 372-384) et sur un texte nouveau de la vie de Pascal par M^me Périer (même revue, t. V, 1898, p. 509-537), auraient pu figurer à l'article *Pascal* du *Répertoire* de M. M.

Quant aux ouvrages du xvii-xviii^e siècle, on regrettera que M. M. n'ait pas inventorié aussi et « extrait », en ce qui concerne Port-Royal, le Journal de Dorsanne, celui de l'abbé Le Dieu, les Mémoires de Phélypeaux, les *Anecdotes sur la Constitution Unigenitus.* Rien qu'en ouvrant le tome III de ce dernier ouvrage, j'y trouve (p. 253-257), sur le P. Quesnel et sur ses ressources pécunières, une note qui n'est point sans intérêt. Pourquoi, enfin, ne pas indiquer les passages aux noms les plus importants que renferme la correspondance de Fénelon, très riche, sinon sur les « hommes », au moins sur les « choses »

du jansénisme? Pourquoi ne pas renvoyer aux mémoires du P. Rapin ou à l'*Histoire des Cinq Propositions?* J'ai peur d'en apercevoir la raison : c'est que, — comme le dit M. M. de l'ouvrage de Sainte-Beuve, — « l'esprit de Port-Royal n'y est pas ». Il serait trop facile de chicaner M. M. sur cette tendance qui transparaît curieusement dans plus d'une note de sa bibliographie, et qui, du reste, s'exprime avec loyauté et même avec éloquence dans l'introduction historique et religieuse mise par M. M. au-devant de son travail. Prenons donc ce dictionnaire de Port-Royal pour ce qu'il est, un dictionnaire presque exclusif des sources amies; remercions M. M. de l'aide très précieuse que, même sous cette forme restreinte, il apportera aux chercheurs; et souhaitons qu'il nous fasse de même profiter de son érudition janséniste sur l'histoire, encore si peu débrouillée, du jansénisme au XVIIIe siècle[1].

A. Rébelliau.

---

Marquis de La Mazelière. **Quelques notes sur l'histoire de Chine.** Paris, Plon et Nourrit, 1901. In-8°, 96 pages, avec 8 grav. et une carte.

L'histoire de la Chine est peu connue. Cependant on conviendra que les origines et le développement d'une civilisation qui compte quatre mille ans d'antiquité et qui englobe quelques centaines de millions d'hommes mériteraient mieux de nos savants. Il est vrai que les difficultés de la langue chinoise sont considérables; mais ceux qui auront le courage de les surmonter seront assurés de trouver de ce côté une mine inépuisable d'études curieuses. Pour ne parler que des problèmes d'histoire comparative, il y aurait lieu de rechercher dans quel ordre se sont succédé les diverses phases de cette civilisation et si l'état de décrépitude dans lequel semble être tombée la Chine tient à des causes particulières ou n'est que la fin inévitable de son évolution.

M. de La Mazelière a entendu écrire *Quelques notes sur l'histoire de la Chine.* Ce titre nous dit assez que son petit volume n'est pas une sorte de manuel, accumulant sous une forme indigeste, et pour la préparation d'un examen, les noms, les dates et les faits. Sa manière est tout autre. Il procède par une série de tableaux largement brossés des différentes époques.

Toutefois, pour ne pas demeurer dans le domaine des généralités abstraites, il précise çà et là certains détails qu'il puise le plus souvent dans la littérature. La philosophie, la poésie et le théâtre chinois lui sont familiers. Le volume contient enfin la liste des dynasties chinoises, un index des noms cités dans l'ouvrage, une carte et huit photographies prises à Canton. Ces photographies sont modernes; mais la Chine

1. Depuis ce compte-rendu écrit, M. M. a publié dans la *Revue chrétienne* un intéressant travail sur la *Direction de conscience.*

change si peu qu'elles ne sont pas différentes des vues qu'on eût pu prendre il y a quatre ou cinq siècles.

Les conclusions de l'auteur ne s'éloignent pas sensiblement des opinions courantes. La Chine, par un respect exagéré de la tradition, se refuse au progrès. La fin de sa civilisation est marquée. Elle ne saurait se transformer. Elle se divisera et cédera la place aux nations européennes.

Ces conclusions appellent la discussion, comme bien on pense. Certaines assertions de détail aussi pourraient être critiquées. Mais qu'importe? Si M. de La Mazelière s'est proposé de piquer la curiosité, d'instruire les profanes et d'inviter les historiens à s'aventurer dans cette voie nouvelle, j'estime qu'il a fort bien réussi.

G. Appert.

---

**Geheime Correspondenz Josefs II mit seinem Minister in den œsterreichischen Niederlanden, Ferdinand Grafen Trauttmansdorf (1787-1789),** publiée par le Dr Hanns Schlitter. Vienne, Holzhausen, 1902. In-4°, xxxix-826 pages.

Le Dr Schlitter, le savant et actif directeur des Archives impériales de Vienne, publiait en 1900 le premier volume d'une nouvelle histoire du gouvernement de Joseph II aux Pays-Bas (*Die Regierung Josefs II in den œsterreichischen Niederlanden, I Theil,* Wien, 1900). Il menait cette histoire, basée en grande partie sur des documents inédits, jusqu'au moment où l'Empereur se voyait forcé de remplacer le comte de Murray, ministre plénipotentiaire par intérim, par le comte Trauttmansdorf, au mois d'octobre 1787. En présence d'une opposition obstinée et devant la menace d'un mouvement insurrectionnel, il avait dû, on le sait, abroger les célèbres édits du 1er janvier 1787, par lesquels il révolutionnait en quelque sorte toute l'organisation civile et judiciaire des Pays-Bas, pour la mettre en harmonie avec les idées nouvelles et ses goûts d'unification et de centralisation politiques. De toute l'œuvre qu'il avait voulu édifier dans une pensée de progrès et de bien-être publics, le souverain ne voyait subsister que ses créations d'ordre religieux, spécialement le séminaire général de Louvain. Son gouvernement de Bruxelles avait été obligé de céder au milieu de circonstances particulièrement humiliantes pour la dignité impériale, le couteau sur la gorge pour ainsi dire, et Murray, pris de peur, outrepassant les ordres de son maître, s'était même laissé aller, vis-à-vis des États de Brabant, à certain engagement qui devait un peu plus tard singulièrement gêner l'Empereur. Le livre de M. Schlitter met ce dernier point en pleine lumière, mais nous ne pouvons guère y insister ici.

La suite des études entreprises par le distingué successeur du chevalier d'Arneth nous détaillera donc tous les embarras qui résulteront pour le comte de Trauttmansdorf de la situation fort délicate créée par

les événements du mois de septembre 1787; il nous fera mieux apercevoir combien le malentendu déplorable surgi entre l'Empereur ét ses sujets aboutira par une suite de conflits nouveaux à une tension de rapports telle que la révolte éclatera, lente et cachée, puis soudaine, irrésistible, et que la république « belgique », premier essai de gouvernement populaire et indépendant, en sortira.

Nous avons une sorte de préface de ce second volume, non encore paru, dans l'importante correspondance que le Dr Schlitter met présentement au jour, et nous pouvons, par l'intérêt qu'elle présente, goûter par avance celui qu'offrira l'histoire des années 1788 et 1789. L'auteur, en effet, a voulu dès aujourd'hui livrer à la publicité une *partie* des matériaux au moyen desquels il édifie laborieusement son œuvre; il a craint trop d'encombrement dans l'appareil de notes qui doivent lui servir de base. Qu'on juge donc de l'étendue des recherches entreprises par l'historien, à l'aspect imposant de ce volume qui ne comporte pas moins de 533 pages de grand texte et de 278 pages de petit texte : d'une part 259 lettres, de l'autre plus d'un millier de notes, dont plusieurs sont d'une grande étendue. Et l'on ne saurait dire ce qui offre le plus d'intérêt, de la correspondance elle-même, échangée directement entre Joseph II et son représentant à Bruxelles ou des références qui éclaircissent et commentent le texte, à chaque ligne pour ainsi dire, avec une abondance et une précision extrêmes. Certes M. Schlitter se borne dans bien des cas à renvoyer le lecteur aux ouvrages belges traitant de la matière, ou aux recueils de textes, contemporains ou ultérieurs, déjà connus et dont il affirme ou rectifie les dires. Mais la plupart du temps, il nous livre à foison des documents inédits ou inexactement connus, qu'il imprime partiellement ou *in extenso*[1].

1. Nous citerons parmi ceux qui peuvent le plus intéresser les historiens : Instructions données à Trauttmansdorf à son départ pour les Pays-Bas, et celles données au comte d'Alton, nommé général commandant. — Résolutions de l'empereur sur le « pardon » à accorder à ses sujets, le séminaire général et l'Université de Louvain. — Observations de Windischgraetz sur l'édit émané contre les auteurs de libelles séditieux. — Documents réglant la situation et le rôle des gouverneurs généraux. — Rapport de Kaunitz sur les nouveaux projets de réforme judiciaire imaginés en 1788 et résolutions impériales. — Délibérations du Conseil de gouvernement sur l'exclusion des États de Brabant du cardinal de Malines et de l'évêque d'Anvers. — Mémoire de Trauttmansdorf à Kaunitz sur le séminaire général et l'attitude qu'il faudrait adopter pour assurer le succès de cette malencontreuse institution. — Rapport sur l'opposition des États de Hainaut et leur suspension (janvier 1788). — Note sur les changements à faire à la Joyeuse-Entrée (3 mars). — Plan de réforme du tiers état brabançon. — Avis de Crumpipen sur la cassation du Conseil souverain de Brabant. — Texte complet d'un manuscrit (bibl. de Bruxelles, n° 19648) de Vonck sur l'association *Pro aris et focis* et son projet d'insurrection générale (p. 699 à 730). — Note de Trauttmansdorf au sujet de la réforme du Conseil de gouvernement. — Note du même, relative au rétablissement de la constitution. — Projet (anonyme) d'un manifeste révolutionnaire, pro-

Il les a puisés à des fonds bien divers et garants de leur pleine authenticité. Nous citerons les Archives de la maison, de la cour et de l'État de Vienne, les archives privées de la famille princière des Trauttmansdorf, dont M. Schlitter a eu gracieusement l'accès, les archives du royaume à Bruxelles (Registres de la chancellerie des Pays-Bas à Vienne. — Correspondance de Van der Noot), celles de Berlin, les archives de la Guerre à Vienne, les archives de Douai (Papiers de Cornet de Grez) et les collections si précieuses de l'Albertina, à Vienne. Tout ce qui provient de ces différentes collections est, nous le répétons, à considérer comme neuf.

Pour ce qui est du corps même de la publication faisant l'objet du présent compte-rendu, les lettres du ministre proviennent du *Staats-Archiv* de Vienne et celles du souverain, originales ou dictées par lui, font partie des papiers de la famille Trauttmansdorf.

Nous ne pouvons songer à analyser, même sommairement, le contenu de cette importante correspondance. Ce serait, en somme, se livrer à un examen critique, peu en situation ici, des préliminaires de la révolution brabançonne; ce serait empiéter en même temps sur la tâche que le Dr Schlitter s'est assignée dans le volume qu'il se propose de faire paraître. On peut dire cependant dès à présent que si l'histoire des années 1788 et 1789, pendant lesquelles se consomma la rupture violente et définitive entre Joseph II et son peuple, n'est pas renouvelée par l'apport de faits modifiant les connaissances acquises (voir les ouvrages de Borgnet, Gérard, Verhaegen, Gaillard, etc.), la présente publication projette tant de lumière nouvelle sur les moindres événements, elle nous initie à tant de choses et nous dévoile tant de détails caractéristiques, que la lecture de tout autre ouvrage général sur cette période apparaît comme bien pâle, bien incomplète, bien superficielle. Il va sans dire que la « Correspondance secrète de Trauttmansdorf avec Joseph II » nous instruit, par-dessus tout et directement, sur les mobiles de la politique impériale, les arrière-pensées et les calculs qui l'inspirèrent. En nous laissant voir ainsi comme à nu l'âme du maître et de ses serviteurs, elle nous fait clairement sentir dans quelle mesure cette politique, faite de violences et de concessions, était hasardeuse et devait aboutir à un

jet d'une constitution nationale et indépendante, projet d'insurrection générale (p. 756 à 764). — Instructions secrètes par Ph. Cobenzl, envoyé d'urgence aux Pays-Bas comme commissaire extraordinaire pour rétablir l'autorité impériale. — Rapport fait au ministre plénipotentiaire par son agent secret auprès de l'armée des patriotes. — Lettre de Trauttmansdorf au secrétaire de Joseph II, lui exposant les circonstances au milieu desquelles Bruxelles tomba aux mains des insurgés après que le ministre eut été forcé de fuir devant la révolution victorieuse. — Documents diplomatiques, de sources diverses, sur les démarches de Van der Noot auprès des cours de Berlin et de Londres et sur les visées secrètes de la Prusse, de l'Angleterre et de la Hollande à l'occasion des troubles imminents aux Pays-Bas (p. 691 à 693, 736 à 747, 753 à 756, 776 à 774, 777 à 789).

échec lamentable. On voudrait pouvoir transcrire ici telles déclarations ou réflexions, tels aveux ou regrets (quand le dénouement fut proche), qui, à eux seuls, feraient fort regretter que ces lettres n'eussent point été livrées à la publicité.

Ce que l'on peut se permettre cependant, sans plus attendre, c'est une appréciation générale de la valeur et du caractère du comte de Trauttmansdorf. Celui-ci se consacra corps et âme, au mépris même de tout danger personnel, à la tâche ingrate que son souverain lui avait imposée. Mais, malgré toute la conscience qu'il mit à remplir les vues de son maître, bien qu'il jugeât en général plus sainement que celui-ci de l'état réel des affaires, qu'il eût le courage de ne rien céder à Joseph II et de lui parler en toute franchise, il ne nous semble pas avoir été tout à fait à la hauteur des circonstances. Il n'avait rien de l'homme d'État, de l'administrateur d'élite qui, dominant une situation, sait imposer, même à un monarque, ses conceptions et laisser de côté tous les petits moyens d'arriver au but, pour aborder de front les questions les plus épineuses. Nous voyons trop souvent Trauttmansdorf varier dans ses opinions et ses sentiments, prêchant un jour la vigueur, le lendemain disposé à toutes les concessions, passant d'un optimisme facile à un découragement décevant, voyant tout en beau dès qu'il a obtenu, — et souvent par quels moyens hardis! — le moindre « succès » sur le Conseil ou les États de Brabant, se fiant trop aux apparences de la soumission et du calme, paraissant toujours surpris d'un échec, ne sachant trop s'il doit croire ou non aux bruits inquiétants répandus autour de lui. Il y aurait encore beaucoup à dire à son propos. Mais il faut être équitable et lui accorder le bénéfice de larges circonstances atténuantes ; il faut reconnaître qu'il a été souvent beaucoup plus prudent et plus clairvoyant que son maître et lui a évité plus d'une fausse démarche ; fort probablement, sans la conduite funeste du général-commandant d'Alton, qui compromit irrémédiablement les intérêts impériaux[1], le ministre aurait, sinon empêché, chose impossible, du moins retardé longtemps encore la guerre civile et l'effusion du sang. En tout cas, l'on pourra aisément un jour, grâce à l'œuvre entreprise par M. Schlitter, établir avec une grande certitude toutes les responsabilités dans les événements de 1789.

Il resterait à apprécier, à la lumière des documents que nous possédons désormais, quelles furent les causes générales qui ont rendu possible la révolution brabançonne, ainsi qu'à juger la conduite des « patriotes » d'autrefois. Le Dr Schlitter n'a pas craint de le faire dès à présent.

Il pense que les réformes politiques et religieuses de Joseph II n'ont été qu'un *prétexte* (Vorwand) pour se débarrasser du gouvernement impérial[2]. Nous ne saurions faire assez de réserves sur cette allégation :

1. Voir à ce sujet, *passim*, des lettres de Trauttmansdorf, où celui-ci dit nettement la vérité à son maître.

2. Voir Introduction, p. I.

la lecture de la *Correspondance secrète* et du volume I de l'histoire du *Gouvernement de Joseph II* nous a, au contraire, confirmé dans une opinion tout opposée, et nous pensons que l'affirmation de M. Schlitter étonnera plus d'un autre Belge. Qu'après cela, le savant archiviste viennois attribue une influence prépondérante à l'effet que put produire en Belgique le spectacle de la France de 1789, et qu'il pense que cet effet fut tel qu'il détermina nos ancêtres à revendiquer, eux aussi, non seulement un gouvernement populaire et autonome, — chose peu blâmable au point de vue strictement belge, — mais à secouer le joug de l'Autriche, il a raison, quoiqu'en partie seulement, croyons-nous; les événements de France ne furent qu'une des causes, la dernière en date, qui poussèrent le conflit à l'extrême, et c'est tout autant à lui-même que le gouvernement de l'Empereur dut s'en prendre, s'il perdit momentanément les provinces belges. On le voit, ce n'est pas encore le livre de M. Schlitter qui clôturera le débat.

Il n'en reste pas moins vrai que, conclusion à part, l'on devra au labeur incessant et à la haute probité scientifique du Dr Schlitter le plus important ensemble de documents parus depuis longtemps sur les dernières années du régime autrichien aux Pays-Bas.

F. Magnette.

---

P. Eisenmann. **Le Compromis austro-hongrois de 1867. Étude sur le dualisme.** Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1904. In-8°, 180 pages.

Dans sa thèse de doctorat en droit, qui a pour titre : *le Compromis austro-hongrois de 1867. Étude sur le dualisme,* M. Eisenmann a traité avec ampleur et précision une des questions les plus graves et les plus complexes de la politique européenne; d'une part, l'évolution de la puissance autrichienne et des institutions politiques de l'Autriche au XIXe siècle, évolution dont le compromis de 1867 est le point d'aboutissement; de l'autre, les conséquences de ce compromis pour l'avenir de la monarchie austro-hongroise qu'il a constituée. M. Eisenmann ne pouvait pas faire comprendre la nature et la portée du compromis de 1867 sans exposer d'abord de quels éléments constitutifs a été formée la monarchie autrichienne, sa triple origine hongroise, bohême et autrichienne, les événements religieux et militaires qui ont amené l'écrasement de la Bohême, ceux au contraire qui, depuis la Pragmatique Sanction de Charles VI, ont préparé la Hongrie à se considérer comme une moitié de l'État autrichien destinée à faire équilibre à la partie allemande et slave de l'Empire. Un chapitre préliminaire marque avec largeur dans ses traits essentiels la situation précaire dans laquelle trois siècles d'histoire plaçaient l'Autriche et la Hongrie à la veille de la Révolution de 1848, situation sur laquelle le triomphe apparent de l'absolutisme de Metternich aveuglait presque toute l'Europe politique. Le

premier livre de l'ouvrage est consacré à la Révolution de 1848-1849 et à la réaction de dix années qui suivit. La Révolution fut vaincue en apparence à Vienne et à Budapest, mais elle avait préparé l'avènement d'un nouveau régime en achevant d'abolir dans la monarchie autrichienne les derniers restes de la féodalité, en groupant tous les éléments de progrès libéral sous la conduite des chefs les plus modérés, enfin en donnant à la Hongrie une conscience plus nette de sa force et de ses revendications nationales.

Ce sont les défaites de l'Autriche, en Italie en 1859, en Bohême en 1866, qui devaient permettre aux Hongrois de reprendre l'œuvre avortée en 1848-49. Le livre de M. Eisenmann expose avec une remarquable lucidité les événements prodigieusement compliqués de l'histoire constitutionnelle de l'Autriche depuis l'échec du système de centralisation germanique et absolutiste de Bach jusqu'à la crise de 1865-1866. L'Autriche, sous la direction de Rechberg, puis de Schmerling, essaie, par le diplôme d'octobre 1860, puis par la patente de février 1861, de concilier les droits historiques traditionnels avec les aspirations nationales modernes, les principes constitutionnels avec le maintien du centralisme conservateur.

La guerre de 1866 mit à néant les conceptions aristocratiques et absolutistes de Belcredi, et l'Autriche, qui rêvait avec Beust de prendre la revanche de Sadowa, fut obligée, pour s'assurer la fidélité des Hongrois, d'accepter le compromis de 1867, auquel est attaché le nom de Deak et qui a été considéré pendant quelque temps comme un chef-d'œuvre de politique et le salut de la monarchie autrichienne.

Les trois cents dernières pages du beau livre de M. Eisenmann sont consacrées au récit très émouvant du rétablissement de la constitution hongroise et des rapides succès obtenus par la persévérante et prudente hardiesse de Deak, puis à une analyse très minutieuse et très pénétrante des conséquences que le compromis produisit pour l'Autriche et la Hongrie. Il montre que le compromis, soumis à un renouvellement décennal, n'a guère fonctionné tout à fait normalement que pendant dix ans, que depuis 1897 il a produit une sorte de paralysie de toute la machine constitutionnelle de l'Autriche. Tandis qu'il semblait devoir créer une sorte d'équilibre d'entre les deux parties de l'Empire, la Cisleithanie et la Transleithanie, et favoriser dans chacune d'elles le développement des institutions représentatives, il a en réalité créé en Hongrie un parlementarisme puissant fonctionnant au profit des Magyars, qui ne composent que la moitié de la population; il a développé parmi eux avec la prospérité matérielle un esprit croissant d'autonomie, tandis que l'Autriche, supportant les deux tiers des charges de l'État sans en retirer des avantages correspondants, a vu se reconstituer une sorte d'absolutisme bureaucratique, par l'impossibilité de faire fonctionner normalement le système dualiste dans un pays que sa constitution semble vouer au fédéralisme. Tandis que les Magyars ont réussi à imposer leur unité à la Transleithanie, le gouvernement de Vienne,

impuissant à imposer aux Slaves une unité allemande, profite de l'opposition des Allemands et des Slaves pour administrer à côté et en dehors du Parlement; mais il se trouve menacé par les exigences croissantes et les velléités séparatrices des Hongrois.

Tout en insistant avec une grande force sur les vices de la constitution autrichienne et sur les dangers qui menacent constamment la paix de l'État, M. Eisenmann ne croit pas que l'existence de l'État autrichien doive être prochainement menacée, ni que la mort du souverain actuel, qui semble être le seul lien entre ses peuples par l'affection qu'il leur inspire, doive amener la dislocation de l'Empire. Ni le pangermanisme, ni le panslavisme, ni l'orgueilleux esprit d'indépendance des Hongrois ne lui paraissent capables de détruire une puissance qui, depuis longtemps, ne subsiste que parce qu'au fond tous ont intérêt à son maintien, ses voisins autant que ses sujets. Mais M. Eisenmann ne croit pas cependant que le système actuel puisse durer, car déjà ses rouages sont faussés et brisés. Il ne croit pas possible le remplacement du dualisme par un fédéralisme absolu; mais il n'écarte pas l'hypothèse où, dans le sein du dualisme, on réussirait à organiser une décentralisation provinciale qui satisferait les aspirations des diverses nationalités et ferait de l'Autriche une sorte de *Suisse monarchique*.

Gabriel Monod.

---

Vicomte de Gontaut-Biron. **Mon ambassade en Allemagne (1872-1873)**, avec un avant-propos et des notes par André Dreux, archiviste paléographe. Paris, Plon-Nourrit, 1906. 1 vol. in-8°, xi-444 pages.

C'est ici un livre de haut intérêt. Le vicomte de Gontaut-Biron représentait à l'Assemblée nationale l'opinion légitimiste la plus pure, lorsqu'il fut mandé, en novembre 1871, par M. Thiers, qui le pria, à brûle-pourpoint, d'accepter l'ambassade de France à Berlin : la République n'était représentée en Allemagne que par un chargé d'affaires, M. de Gabriac; la chancellerie allemande désirait vivement que les relations entre les deux pays fussent régularisées, et M. Thiers tenait à avoir pour représentant à Berlin un homme nouveau, grand seigneur, connu à l'étranger. M. de Gontaut-Biron se récria, invoqua son inexpérience, la crainte d'être « *roulé* par le diplomate le plus madré des temps modernes », ses opinions légitimistes et son opposition aux tendances gouvernementales de M. Thiers. Rien n'y fit. Le président était tenace, il ne lâcha son homme qu'après acceptation. « M. de Bismarck m'a affirmé, ajouta-t-il à titre de consolation, que notre ambassadeur serait à Berlin comme un *coq en pâte*. » Le vicomte se résigna; il arriva en Allemagne en janvier 1872 et y resta cinq ans.

M. de Gontaut-Biron avait soigneusement conservé de ce temps des

notes et des papiers[1]; à l'heure de la retraite, il en a tiré des *Souvenirs,* dont la rédaction a été malheureusement interrompue par la mort de leur auteur; le présent volume, parfaitement mis au point par M. Dreux, ne va que jusqu'au mois de novembre 1873, et il fait vivement regretter l'interruption d'une œuvre si intéressante; tout n'y est pas inédit, et M. Dreux a signalé lui-même ce qui avait été déjà publié sur cette époque; mais les relations de la France et de l'Allemagne n'avaient point encore été l'objet d'un récit aussi continu et vivant : la libération successive du territoire, les difficultés de protocole lors de l'élection du maréchal de Mac-Mahon, les exigences des militaires, les roueries et les colères de Bismarck, tout y paraît en lumière et démontre que le grand trompeur avait encore trompé : l'ambassadeur de France ne fut point à Berlin comme un *coq en pâte.* A la fin de 1873, la République avance dans « le travail pacifique de sa régénération intérieure », l'Allemagne est inquiète, craignant de n'avoir point frappé à mort son adversaire, les diplomates français redoutent « quelque mauvaise querelle », où la France reçoive le dernier coup; c'est alors que se prépare le mouvement qui devint l'alerte de 1875. Mais le volume se termine à ce moment, et le lecteur s'arrête, désolé, séduit. Ajoutons que les *Souvenirs* de M. de Gontaut-Biron contiennent de piquants aperçus sur les luttes politiques en France et la marche du parti légitimiste.

Paul MATTER.

1. Sur lesquels M. le duc de Broglie avait déjà rédigé un intéressant volume, *la Mission de M. de Gontaut-Biron à Londres.* Paris, Calmann-Lévy, 1896.

# RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

1. — **Bibliothèque de l'École des chartes**. Tome LXVII, 1re et 2e livr. Janv.-avril 1906. — Élie Berger. Les lettres closes de Saint-Omer (étudie au point de vue diplomatique les lettres closes de la comtesse Mahaut d'Artois, récemment découvertes et publiées par l'abbé Bled. Avec deux fac-similés). — Teilhard de Chardin. Comptes de voyage d'habitants de Montferrand à Arras en 1479 (ces habitants étaient des émigrants, des gens de métier que Louis XI envoyait à Arras pour y établir des colons de vieux sang français à la place de la population artésienne, dont il trouvait les sentiments trop « autrichois »). — Joseph Calmette. Un jugement original de Wifred le Velu pour l'abbaye d'Amer, 17 avril 898 (Wifred y est appelé « Gauzfredus comes »; il était comte de Gérone et mourut le 11 août 898). — Georges Daumet. Les testaments d'Alfonse X, le Savant, roi de Castille (publie le texte latin de deux testaments datés de Séville, l'un le 8 novembre 1282, l'autre le 10 janvier 1284. Ce sont des traductions des originaux, qui sont connues depuis longtemps). = Bibliographie : *Br. Krusch*. Jonae vitae sanctorum Columbani, Vedastis, Johannis (excellente édition). — *S. Hellmann*. Sedulius Scottus (très intéressant, pour les historiens comme pour les philologues). — *R. Poupardin*. Monuments de l'histoire des abbayes de Saint-Philibert, publiés d'après les notes d'Arthur Giry (excellent. L'auteur de l'article, Alfred Richard, discute et corrige plusieurs identifications de noms de lieu). — *L. Vuilhorgne*. Un maire de Beauvais historien : Denis Simon, sa famille, sa vie et ses œuvres, 1482-1731. — *Comte Henry de Castries*. Les sources inédites de l'histoire du Maroc, de 1530 à 1845; 1re partie.

2. — **Revue des Études historiques**. 1906, mars-avril. — Paul Fromageot. Les aventures de Jean-Baptiste de Monicart et comment il composa à la Bastille son Versailles immortalisé (biographie du personnage d'après des pièces d'archives; espion au service de Louis XIV, protégé de Chamillart, il fut arrêté en 1710 sous une accusation de haute trahison et *oublié* à la Bastille. Il fut remis en liberté le 16 nov. 1714, après la paix). — Georges Lacour-Gayet. Voyage de Louis XVI à Cherbourg, 1786 (dresse l'inventaire des documents, imprimés ou manuscrits, qui se rapportent à ce voyage. Les notes prises par Louis XVI sont, comme il faut s'y attendre, spécialement dénuées d'intérêt). — J. Paquier. Lettres familières de Jérôme Aléandre; suite (1519). = Comptes-rendus : *E. Bourguet*. L'administration financière du sanctuaire pythique au IVe siècle. — *H. Thirion*. Mme de Prie, 1698-

1827 (intéressant; mais pourquoi pas de notes, pas de renseignements sur les manuscrits utilisés?). — *Alphonse Bertrand*. Versailles. Ce qu'il fut, ce qu'il est, ce qu'il devrait être (bon).

3. — **Revue d'histoire moderne et contemporaine**. T. VII, n° 6. Mars 1906. — Ph. Sagnac. Le Concordat de 1817. Étude des rapports de l'Église et de l'État sous la Restauration, 1814-1821; suite et fin (très intéressant exposé des causes qui empêchèrent l'inexécution du Concordat de 1817 et amenèrent l'accord de 1821. En somme, sauf en ceci que le nombre des sièges épiscopaux était fort augmenté : quatre-vingts au lieu de cinquante, le Concordat de 1801 subsistait, avec ses articles organiques. La nation avait obligé le gouvernement à le conserver). = Comptes-rendus : Assemblée électorale de Paris. Procès-verbaux publiés par *Étienne Charavay;* t. III : 2 septembre 1792-17 frimaire an II. — *G. Arnaud*. Histoire de la Révolution dans le département de l'Ariège (utile contribution à l'histoire politique et sociale de la classe paysanne). — *J. Florange*. Nicolas Francin, évêque constitutionnel de la Moselle, principalement d'après sa correspondance avec Grégoire de Blois (utile contribution à l'histoire religieuse de la Révolution). — *Henry Michel*. La loi Falloux, 4 janvier 1849-15 mars 1850 (l'auteur s'est enfermé trop étroitement dans l'étude même de la loi; il n'a pas assez éclairé les alentours, le milieu dans lequel elle est née; beaucoup de faits utiles qui ne sont pas assez expliqués). — *Louis Andrieux*. La Commune à Lyon en 1870 et 1871 (d'utiles anecdotes, quelques documents intéressants; peu d'idées). = N° 7, avril. Commandant Weil. Les négociations secrètes entre Joachim Murat et le prince Eugène, février-mars 1814, d'après des documents inédits. — Le travail d'histoire moderne en province : G. Gazier. Franche-Comté, années 1900-1905. = Comptes-rendus : *A. Tilley*. The literature of the french Renaissance (remarquable). — *J. Aulagne*. La réforme catholique du xvii^e siècle dans le diocèse de Limoges (bon). — *Albert Bayet* et *François Albert*. Les écrivains politiques du xviii^e siècle. Extraits, avec une introduction et des notes (bon; il est nécessaire d'attirer dans nos lycées l'attention des élèves sur les doctrines des philosophes français, mais il faut montrer qu'ils ne surent pas seulement détruire, et il y avait une place à faire dans ces extraits aux écrits relatifs à l'organisation de la société future, ainsi qu'aux écrits des adversaires de la philosophie). — *Comte Fleury*. Angélique de Mackau, marquise de Bombelles, et la cour de M^me^ Élisabeth (assez intéressant). — *Geoffroy de Grandmaison*. Correspondance du comte de La Forest, ambassadeur de France en Espagne, 1808-1813; t. I : avril 1808-janvier 1809. — *Hennet de Goutel*. Mémoires du général marquis Alphonse d'Hautpoul, pair de France, 1789-1865. = Notes et nouvelles. Le récent versement du ministère de la Justice aux Archives nationales (avec un inventaire sommaire; tout ce que le ministère possédait d'archives anciennes est maintenant déposé aux Archives nationales).

**4. — Bulletin critique.** 1906, 25 mars. — *Eusèbe.* Histoire ecclésiastique. Livres I-IV. Texte grec et trad. fr. par *E. Grapin.* — *Edm. Parisot.* Un éducateur mystique : Jean-Frédéric Oberlin, 1740-1826 (excellente biographie). — *Général J.-P. Doguereau.* Journal de l'expédition d'Égypte, publié par le *comte de La Jonquière* (intéressant). — *G. Stenger.* La Société française pendant le Consulat; 2e série (amusant, mais sans valeur scientifique). — *G. Servières.* L'Allemagne française sous Napoléon Ier (bon; mais l'auteur n'a utilisé que des documents français). = 5 avril. *Abbé E. Lesne.* La hiérarchie épiscopale en Gaule et en Germanie, 742-882 (bon). — *G. Isambert.* Les idées socialistes en France de 1815 à 1848 (d'utiles recherches, mais la culture économique et historique de l'auteur est insuffisante). — *Baron de Bildt.* Christine de Suède et le conclave de Clément X, 1669-1670 (très attachant). — *E. Rodocanachi.* Le Capitole antique et moderne (curieux et neuf dans certaines parties). = 15 avril. *Ch. Diehl.* Études byzantines (fort intéressant). — *H. Dubrulle.* Cambrai à la fin du moyen âge (important). = 25 avril. *C. de Boor.* Georgii Monachi chronicon; t. II. — *Jac. Haury.* Procopii Caesariensis opera omnia. De Bellis. — *Vicomte du Breil de Pontbriand.* Un chouan : le général du Boisguy (n'apporte rien de nouveau). = 5 mai. *Louis Launay.* Histoire de l'église gauloise depuis les origines jusqu'à la conquête franque, 511 (œuvre méritoire, agréablement écrite, mais d'une érudition insuffisante et qui retarde). — *H. d'Arbois de Jubainville.* La famille celtique; étude de droit comparé (intéressant). — *Henri Cardon.* Extraits du Journal de Charles de Croix, chanoine de l'église collégiale de Saint-Quentin (bon).

**5. — Journal des Savants.** Février 1906. — M. Berthelot. Adalard de Bath et la *Mappæ clavicula* (cette « Clé de la Peinture » ne saurait avoir pour auteur Adalbert de Bath, qui vivait au XIIe s., puisque le ms. de Schlestadt est au plus tard du Xe, mais il peut avoir été l'auteur d'une seconde rédaction, représentée par un ms. de Lucques. Sa part contributive est mince d'ailleurs : à peine cinq numéros sur deux cents). = Mars. M. Collignon. La sculpture attique avant Phidias (à propos de l'ouvrage d'Henri Lechat); fin en avril. — P. Fabia. Une prétendue source de Tacite : l'empereur Nerva (tient pour inadmissible la thèse présentée par M. Profumo dans ses *Fonti del incendio Neroniano*). — L. Gallois. La Géographie générale de Varenius (il s'agit de Bernard Varenius, auteur d'une *Geographia generalis* publiée en 1650 à Amsterdam et sur laquelle M. S. Günther vient de publier une excellente étude historique et critique. Varenius est maintenant classé parmi les classiques de la géographie). = Avril. Élie Berger. La frontière d'Argonne (d'après les textes publiés par MM. Stein et Le Grand). — G. Pariset. La politique du Grand Électeur (d'après les ouvrages de MM. Philippson, A. Waddington et G. Pagès. Curieux tableau de l'électeur en particulier et de la diplomatie européenne au XVIIe siècle). — P. Boissonnade. L'Allemagne au XVIIIe siècle (d'après Desdevises du

Dézert). = Mai. L. Delisle. La coupe d'or du roi Charles V (décrit cette coupe, sur laquelle la vie de sainte Agnès était figurée en émaux translucides. Offerte par Jean de Berry à Charles VI, elle fut acquise par le duc de Bedford, possédée par les Tudors, qui ordonnèrent quelques modifications et additions, offerte par Jacques Ier au connétable de Castille à l'occasion de la signature du traité de paix conclu entre l'Angleterre et l'Espagne; retrouvée dans le couvent espagnol de Medina del Pomar, elle est aujourd'hui au Musée britannique. Elle a été décrite et publiée au tome VII, 3e partie, des *Vetusta Monumenta*). — A. de Lapparent. L'épopée antarctique; 2e et dernier art. (les résultats obtenus par les voyages au pôle sud ont été considérables, mais ne sont que l'amorce de nouveaux voyages qui devront être accomplis par une coopération internationale scientifiquement préparée). — G. Radet. La topographie d'Éphèse (d'après Otto Benndorf). — H. Dehérain. La prise de possession de Sainte-Hélène par la Grande-Bretagne au xviie s. (d'après l'ouvrage de E.-L. Jackson. Importance pour l'étude de la géographie de l'Atlantique des voyages effectués à la recherche d'une île imaginaire, la Nouvelle Sainte-Hélène, au xviie s.).

6. — **Revue critique d'histoire et de littérature.** 1906, 19 mars. — *Dr Paul Ehrenreich.* Die Mythen und Legenden der südamerikanischen Urvölker, und ihre Beziehungen zu denen Nord-Amerikas und der alten Welt (curieux rapprochements). — *F. de Mély.* Exuviae sacrae Constantinopolitanae (beaucoup de recherches, peu de critique). — *K. Wenck.* Philipp der Schœne von Frankreich, seine Persönlichkeit und das Urteil der Zeitgenossen (excellent). — *E. Vogt.* Erzbischof Mathias von Mainz, 1321-1328 (étude consciencieuse sur un personnage insignifiant). — *Aug. Cour.* L'établissement des dynasties des chérifs au Maroc et leur rivalité avec les Turcs de la Régence d'Alger, 1509-1830 (bon). — *F. Hirsch.* Das Tagebuch Dietrich Sigismund von Buchs, 1674-1683; t. II (très curieux pour l'histoire du Grand Électeur). — Le vice-amiral Bergasse du Petit-Thouars, d'après ses notes et sa correspondance, 1832-1890 (détails très intéressants sur la révolution du Japon en 1868 et sur le siège de Strasbourg en 1870). = 26 mars. *K. Hampe.* Urban IV und Manfred, 1261-1264 (bon). — *Aug. Folz.* Kaiser Friedrich II und Papst Innocenz IV; ihr Kampf, 1244-1245 (étude soignée, mais peu nouvelle, sur le concile de Lyon). — *V. Forot.* L'année de la Peur à Tulle (publie d'utiles documents). — Rapport annuel de l'Association d'histoire américaine pour 1903. Septième rapport de la Commission des mss. historiques. Correspondance des envoyés français aux États-Unis, 1791-1797 (important). = 2 avril. *A. Kern.* Deutsche Hofordnungen des 16 u. 17 Jahrh.; t. I (recueil de règlements ayant pour but de déterminer, dans les petites cours princières d'Allemagne, le rang, la compétence de chaque fonctionnaire ou employé et les rémunérations auxquelles il avait droit). — *Eug. de Budé.* Les Bonaparte en Suisse (riche moisson d'anecdotes). — *Paul Azan.* Récits d'Afrique. Sidi Brahim (bon récit, copieusement documenté). — *A. Billot.* La France et l'Italie.

Histoire des années troubles, 1881-1899 (travail de seconde main, par un diplomate qui a su beaucoup de choses, qui s'efface constamment derrière le « secret diplomatique », mais qui écrit avec facilité, élégance, impartialité). = 9 avril. *M. Moore*. Carthage of the Phœnicians (bon résumé des fouilles opérées à Carthage depuis une trentaine d'années). — *A. Mayr*. Aus den phœnikischen Nekropolen von Malta. — *J.-H. Lipsius*. Das attische Recht und Rechtsverfahren (refonte complète de l'ouvrage que Meier et Schömann ont publié en 1823 et dont une édition revue avait paru de 1883 à 1887. Ouvrage de haute valeur). — *H. d'Arbois de Jubainville*. La famille celtique; étude de droit comparé (instructif). — *J. B. Bury*. The life of St Patrick and his place in history (remarquable). — *F. Gess*. Akten und Briefe zur Kirchenpolitik Herzog Georgs von Sachsen. — *K. Rauch*. Traktat über den Reichstag im 16 Jahrh. (bonne édition critique de ce traité, qui paraît avoir été composé en 1587). — *Ingold* et *Bonnardet*. Mémoires domestiques pour servir à l'histoire de l'Oratoire par le P. Louis Batterel (curieux). = 16 avril. *R. J. Bonner*. Evidence in athenian courts (bonne étude sur une partie de la procédure en droit grec). — *E. Bourguet*. L'administration du sanctuaire pythique au IVe siècle av. J.-C. (bon). — *Mahaffy*. The progress of Hellenism in Alexander's empire (recueil de six conférences; intéressant). — Diodori bibliotheca historica; t. IV, edid. *C.-Th.-Fischer*. — *Brunnow* et *A. von Domaszewski*. Die Provincia Arabia; t. II (excellent). — *M. Prou*. Recueil de fac-similés d'écritures du Ve au XVIIe s. — Mélanges Paul Fredericq. — *Ch. Diehl*. Études byzantines (intéressant recueil). = 23 avril. *Leo Preudhomme*. C. Suetoni Tranquilli de vita caesarum libri 8 (bonne édition). — *P. Legendre*. Un manuel tironien du Xe siècle. — *G. Paris*. La littérature française au moyen âge (3e édit. revue et mise au courant par J. Bédier et P. Meyer; la bibliographie a été entièrement remaniée). — *G. Cirot*. Mariana historien (bon). — *K. Stæhlin*. Die Walsinghams bis zur Mitte des 16 Jahrh. (quelques faits nouveaux). — *A.-O. Meyer*. Clemens VIII und Jakob I von England (quelques documents nouveaux sur les rapports secrets entre le roi d'Écosse et la papauté; les conclusions qu'en tire l'auteur paraissent exagérées). — *L. Hennet*. Les volontaires nationaux pendant la Révolution; t. III (bon). = 30 avril. *A. Pfister*. Die Amerikanische Revolution, 1775-1783 (histoire surtout militaire, par un officier qui se propose de mettre en relief la part prise par les Allemands à l'indépendance américaine). — *Karl Marx*. L'Allemagne en 1848. Karl Marx devant les jurés de Cologne. Révélations sur le procès des Communistes; trad. de l'allemand par *L. Remy*. — Essays on the teaching of history (intéressant).

7. — **Bulletin de Correspondance hellénique**. 1906, mars-mai. — G. Colin. Inscriptions de Delphes. La théorie athénienne à Delphes (important mémoire de 168 pages où sont publiées soixante-six inscriptions). — M. Holleaux. Remarques sur le *papyrus de Gourob* (qui raconte les débuts de la 3e guerre de Syrie; on vient d'en retrouver un

fragment important. Essai de reconstitution de ce fragment, avec de brèves remarques sur l'ensemble du texte). — Id. Note sur une inscription de Colophon Nova (il y est question d'un prince de Pergame, Athénaios, quatrième fils d'Attale Ier).

8. — **Revue archéologique.** 4e série, t. VII. Mars-avril 1906. — E.-T. Hamy. Matériaux pour servir à l'histoire de l'archéologie préhistorique; I : le Mémoire de Mahudel sur les pierres de foudre, 1737 (publie ce mémoire, dont le titre complet est : les Mouvements les plus anciens de l'industrie des hommes et des arts reconnus dans les pierres de foudre). — P. Monceaux. Enquête sur l'épigraphie chrétienne d'Afrique; suite. — Andrew Lang. Le bronze et le fer dans Homère. — J. Chabert. Histoire sommaire des études d'épigraphie grecque en Europe; suite. — Seymour de Ricci. La chronologie des premiers patriarches d'Alexandrie (saint Abile, troisième évêque d'Alexandrie, 85-97, est un personnage historique; il était sans doute fils d'un affranchi d'Aulus Avillius Flaccus, qui fut préfet d'Égypte de 32 à 37). — Cagnat et Besnier. Revue des publications épigraphiques relatives à l'antiquité romaine, janvier-février.

9. — **Revue des Études anciennes.** T. VII, 1905, oct.-déc. — M. Clerc. Les premières explorations phocéennes dans la Méditerranée occidentale. — G. Gassies. Le dieu gaulois au sac. — C. Jullian. Notes gallo-romaines; XXVIII : les Celtes chez Hérodote. — A. Leroux. Le passage de la Vienne et l'origine de Limoges (premier centre d'habitation celtique au lieu dit la Roche-au-Gué; voies et constructions romaines; la cité et le château au moyen âge). = T. VIII, 1906, janv.-mars. G. Radet. Recherches sur la géographie ancienne de l'Asie Mineure; IV : la Colonisation d'Éphèse par les Ioniens. — F. Aussaresses. L'auteur du *Strategicon* (est-ce Maurice, généralissime de 580 à 582 et futur empereur? Rien ne permet de le nier, rien ne le laisse affirmer catégoriquement, tout porte à le croire). — C. Jullian. Notes gallo-romaines; XXIX : « Briga » (ce mot n'est pas celtique; il appartient probablement à la couche ligure; quant au ligure, rien ne dit que cette langue ne fût pas indo-européenne). — G. Gassies. Notes sur les déesses-mères, à propos d'un monument inédit. = Avril-juin. G. Bloch. Observations sur le procès des Scipions (se propose d'étudier les points suivants : quelle a été l'accusation intentée à chacun des deux frères? De quel tribunal ont-ils été rendus justiciables? Que faut-il penser de l'authenticité des deux décrets tribuniciens relatifs à cette affaire? 1er article). — C. Jullian. Notes gallo-romaines; XXX : Stradonitz et La Tène. Hallstadt. Graechwyl (les fouilles de Stradonitz, étudiées par M. Pič dans un livre qu'a traduit M. Déchelette, nous font connaître une civilisation celtique. M. Pič a cru, à tort, y reconnaître les Marcomans. Avant l'arrivée de Marbod, la Bohême fut le centre d'un grand empire celtique, celui des Boïens, qui lui ont laissé leur nom. Stradonitz, ville industrielle, en fut sans doute la cité maîtresse. Ce que fut

la civilisation dite de Hallstadt. Le premier contact des Grecs avec les civilisations de Hallstadt et de La Tène paraît s'être fait en Suisse, comme semble l'indiquer le vase découvert à Græchwyl). — G. Dottin. Le passage du Danube par les Galates. — C. Jullian. A propos des Scordisques. — Th. Reinach. Timagène, Josèphe et la géographie de la Gaule. — H. de La Ville de Mirmont. L'astrologie chez les Gallo-Romains; suite et fin.

**10. — Mélanges d'archéologie et d'histoire.** 1905, sept.-déc. — L. Halphen. La cour d'Otton III à Rome, 998-1001 (cette cour, on l'a décrite surtout à l'aide de deux documents, l'un la *Graphia urbis Romae*, l'autre un ouvrage relatif aux juges palatins; que valent ces témoignages? Rien. Otton a sans doute cherché à faire revivre quelques usages ou titres romains, comme celui de *magister militiae;* il se plaît aussi parfois à parer ses fonctionnaires de noms byzantins; mais il n'a pas imaginé « cette mascarade ridicule » que nous peignent les historiens modernes. Otton III a pu rêver; il n'a pas été jusqu'à la folie). — Mgr L. Duchesne. Les évêchés d'Italie et l'invasion lombarde; 2e art. (cette invasion a fait disparaître un grand nombre d'évêchés. Réponse à A. Crivellucci. En appendice, table des évêchés italiens au vie s.). — J. Carcopino. « Decumani »; note sur l'organisation des sociétés publicaines sous la République (commente un passage des *Verrines*, Actio II, lib. II).

**11. — Bulletin hispanique.** T. VIII, 1906. Avril-juin. — A. Mesquita de Figueirido. Ruines d'antiques établissements à salaisons sur le littoral sud du Portugal. — J. Saroïhandy. Un saint bordelais en Aragon (saint Urbez, dont le corps, encore intact, est déposé dans l'église de Nocita, en Haut-Aragon). — A. Morel-Fatio. D. Bernardino de Mendoza; suite et fin : les Œuvres (publie un récit inédit de la mort du roi de France Henri III). — C. Pérez-Pastor. De quelques faits nouveaux relatifs à l'histoire de la comédie en Espagne; 2e série : xvie s. (1581-1583). — G. Cirot. Recherches sur les Juifs espagnols et portugais à Bordeaux.

**12. — Bulletin italien.** T. VI, no 2. Avril-juin 1906. — V.-L. Bourrilly. Les diplomates de François Ier : Maraviglia à Milan, 1532-1533 (publie : 1o une lettre adressée par Maraviglia de Milan, le 22 mars 1533, à Montmorency, où se trouvent de curieux détails sur le passage de Charles-Quint en Lombardie; 2o un double récit de l'exécution de Maraviglia, qui a été utilisé par Guillaume du Bellay dans ses Mémoires). — J. Luchaire. Lettres de Vincenzo Monti à Mme de Staël pendant l'année 1805.

**13. — Revue d'histoire rédigée à l'État-major de l'armée.** 7e année, 1905. Décembre. — La campagne de 1794 à l'armée du Nord; 2e partie : Opérations. L'investissement de Landrecies; suite en janvier, février et mars 1906 (le siège de Landrecies, le désastre de Trois-

villes). — La course de Benavente (mesures prises par l'Empereur après l'échec du 28 décembre; passage de l'Esla par la cavalerie, dans la journée du 30 décembre; Napoléon sur la route d'Astorga); suite en janvier 1906 : la Poursuite de l'armée anglaise par le maréchal Soult, 2-16 janvier 1809; fin en février : Bataille de la Corogne, 16 janvier, et retraite des Anglais; capitulation de la Corogne le 19 janvier et du Ferrol le 27. — La guerre de 1870-1871. L'armée de Châlons; 2e partie : la Marche vers Montmédy (journée du 27 août); suite en janvier 1906 : Journée du 28 août (l'intervention funeste du ministre de la Guerre dans les projets vacillants de Mac-Mahon empêche ce dernier de battre en retraite sur Mézières, comme il avait pensé le faire tout d'abord); suite en février; 3e partie : Nouart-Beaumont (combat de Nouart, le 29 août. La grosse erreur commise par Mac-Mahon fut de vouloir dérober sa marche à l'ennemi sans avoir cherché au préalable à se rendre compte de la force de celui-ci); suite en mars : la Surprise de Beaumont. = 1906, janvier. États-majors et cabinets militaires pendant la campagne de 1870-1871 (conflits entre ces deux catégories d'officiers; utilisation défectueuse des officiers d'état-major, surtout durant la première partie de la guerre). = Mars. La campagne de 1797 sur le Rhin; suite (le plan de campagne).

**14. — Nouvelle Revue historique de droit français et étranger.** 1906, janv.-févr. — P. de Labriolle. Tertullien jurisconsulte. — L. Beauchet. La loi d'Upsland. Livre de la terre; suite. — Félix Aubert. Le Parlement de Paris au xvie siècle; 2e art. (attributions législatives; le Parlement et la juridiction ecclésiastique). — Ed. Meynial. Variétés (signale l'importance, pour l'histoire du droit dans le midi de la France, d'une « Somme » du code, traduction latine par Ricardus Pisanus d'une compilation juridique en provençal, *lo Codi*, texte qu'a retrouvé et que vient de publier M. Fitting; M. Suchier se propose d'éditer plus tard le texte provençal. La « Somme » a dû être composée à Arles entre 1144 et 1149, « en vue de soutenir les prétentions de Raimond des Baux au comté de Provence contre celles de Raimond Bérenger IV, comte de Toulouse, Raimond des Baux ayant obtenu l'investiture impériale et étant disposé à favoriser le rétablissement de l'autorité impériale dans cette région »).

**15. — Annales de Géographie.** 1905, 15 nov. — Jovan Erdeljanović. Les études de géographie humaine en pays serbe. — Fernand Maurette. État de nos connaissances sur le N.-E. africain; fin (les races, les régions de vie humaine, les courants économiques). = 1906, 15 janv. D. Aïtoff. Peuples et langues de la Russie, d'après les données du premier recensement russe exécuté en 1897. — Capitaine Rouget. Étude sur la cartographie de l'Indo-Chine française. = 15 mars. A. de Lapparent. Sur de nouvelles mappemondes paléographiques. — Civijić. Remarques sur l'ethnographie de la Macédoine; 1er art. — Augustin Bernard et N. Lacroix. L'évolution du nomadisme en Algérie.

**16. — Le Bibliographe moderne.** 1905, mai-août. — BRUTAILS. De l'insuffisance des règlements sur le service des archives. — Henri DE CURZON. Une bibliographie de l'alpinisme pyrénéen; fin. — Henri STEIN. Nouveaux documents sur Wolfgang Hopyl, imprimeur à Paris. = Sept.-déc. Henri STEIN. La place des sciences dans les bibliothèques françaises (réponse à l'Enquête instituée par la *Revue scientifique*). — P. DORVEAUX. Historique de la bibliothèque de l'École de pharmacie de Paris. — Marius BARROUX. Analyse du premier registre des archives de l'École de pharmacie. — Georges BOURGIN. Les archives pontificales et l'histoire moderne de la France (mémoire fort documenté de 110 p. Important). — G. OURSEL. A propos de la réorganisation des bibliothèques et des archives. — P. ARNAULDET. Inventaire sommaire de la « librairie » du château de Blois en 1518; suite.

**17. — Revue des Bibliothèques.** 1905, oct.-déc. — Émile CHÂTELAIN et Antonio SPAGNOLO. La tachygraphie latine des manuscrits de Vérone; 2e art. (avec un facsimilé et une liste des signes tachygraphiques). — Antonio MUÑOZ. Les manuscrits à peintures de la bibliothèque Chigi à Rome.

**18. — Revue celtique.** Janv. 1906. — Salomon REINACH. Pourquoi Vercingétorix a renvoyé sa cavalerie d'Alésia (parce que le cheval était un animal *tabou;* des sacrifices de chevaux en pays germaniques et de l'interdiction de l'hippophagie par les papes au VIIIe et au IXe siècle; le cheval considéré comme ancêtre mythique de certaines familles royales de Germanie).

**19. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.** Comptes-rendus des séances de l'année 1905. Bulletin de nov.-déc. — CAGNAT. Le Casios et le lac Sirbonis (publie une lettre de M. Clédat qui contient le texte d'une inscription grecque de l'an 750 de l'ère de Rome, ou de l'an 4 av. J.-C.; il y est question du préfet d'Égypte C. Turranius). — E. ALBERTINI. Rapport sommaire sur les fouilles d'Elche, Espagne. — Georges PERROT. Notice historique sur la vie et les travaux de M. Henri-Alexandre Wallon, 1812-1904 (avec une bibliographie qui contient 163 numéros). — Louis LEGER. L'invasion tatare dans la littérature russe du moyen âge. — Maurice HOLLEAUX. Rapport sur les travaux exécutés dans l'île de Délos par l'École française d'Athènes pendant l'année 1905 (avec d'intéressantes vues photographiques). — Ernest BABELON. Les fouilles de la Turbie (dans les ruines du « Trophée des Alpes » ou « Tour d'Auguste », monument qui fut élevé en l'an 7-6 av. J.-C. pour célébrer les victoires de l'empereur sur les peuples des Alpes).

**20. — Académie des Sciences morales et politiques.** Séances et travaux. Compte-rendu, 1906, mars. — Louis RENAULT. Notice sur la vie et les œuvres de M. Arthur Desjardins. — A. BÉCHAUX. L'évolution des doctrines économiques en Allemagne (au XIXe siècle; rapide esquisse). — L. LALLEMAND. Les soins donnés aux malades dans les

hôpitaux du moyen âge; suite. — Émile Worms. Les vicissitudes de la puissance paternelle; fin en avril. = Avril. E. Levasseur. Aperçu de l'évolution des doctrines économiques et socialistes en France sous la troisième République. — Achille Luchaire. Innocent III et la Hongrie.

**21. — Société nationale des Antiquaires de France.** Séances, 1906, 28 mars. — M. Maurice fait une communication sur les monnaies signalant les *Natalia* des empereurs Maximien Hercule et Constantin le Grand. — M. Enlart présente une photographie d'un masque en pierre conservé au musée d'Orléans qui devait être suspendu au cou des femmes notées d'infamie et promenées dans la ville comme le *Klepperstein* de Mulhouse. = 18 avril. M. Vauvillé communique un fragment de poterie trouvé à Ambleny (Aisne) qui porte le nom Veranius. — M. Jadart signale l'entrée au musée de Reims de la collection de vases gaulois et de torques formée par M. Cayon et la découverte d'une boucle de ceinturon en or et d'une pendeloque de jambes dans un tombeau franc à Mont-Saint-Remi (Ardennes). — M. Pasquier fait une communication sur les archives notariales de Toulouse qui contiennent les baux de construction du palais archiépiscopal et un marché d'armures milanaises passé en 1562 entre le cardinal Georges d'Armagnac et l'armurier génois Charles Lomelin. — M. le comte de Loisne lit un mémoire sur les localités disparues du Pas-de-Calais. — M. Demaison signale la découverte d'un sarcophage romain trouvé à Reims qui porte les lettres AD et les compare à d'autres marques du même genre. = 2 mai. M. de Mély, réfutant deux opinions émises par M. Male, prouve que la couronne d'épines apparaît sur la tête du Christ au milieu du xiii^e s. et que la tête de mort qui se voit au bas du crucifix n'est pas un hiéroglyphe; le crâne en question, que les Pères de l'Église considèrent comme celui d'Adam, est peut-être le souvenir d'une tradition rituelle qui consistait en un sacrifice humain sur l'emplacement d'une citadelle. — M. Arnauldet signale un inventaire inédit des archives des Visconti et des Sforza conservé aux archives des notaires de Pavie. On y trouve certaines pièces relatives au mariage de Louis d'Orléans et de Valentine Visconti. — M. Chapot fait une communication sur le port et l'enceinte d'Antioche sous les Séleucides; il en présente un plan à grande échelle. = 9 mai. M. le comte de Loisne décrit la sépulture équestre de Béthune; les ossements du mort enseveli au-dessus de son cheval étaient engaînés dans du mortier. Aux pieds du cadavre, on a trouvé un demi-cercle de fer qui doit être l'armature d'un bouclier. — M. Monceaux communique plusieurs inscriptions de Moctar de la part de M. Merlin. = 23 mai. M. Arnauldet lit un mémoire sur des documents financiers relatifs à la dot de Valentine de Milan.

**22. — Société de l'Histoire de Paris.** *Mémoires.* Tome XXXII, 1905. — Henri Omont. Documents nouveaux sur la Grande Confrérie Notre-Dame aux prêtres et bourgeois de Paris (documents nouveaux

qui complètent ceux qu'a publiés jadis Leroux de Lincy, 1844. A noter un obituaire et quinze chartes tirées du second cartulaire de la Confrérie, 1271-1292). — E. Guillemot. Les forêts de Senlis. Étude sur le régime des forêts d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville au moyen âge et jusqu'à la Révolution (ouvrage considérable de 230 pages, composé presque uniquement à l'aide de documents inédits, accompagné de cartes et de plans). = *Bulletin*, 1905, 5e livr. Léon Mirot. Les fondations de la famille Budé en l'église Saint-Gervais de Paris (publie trois documents de 1405, 1460, 1502). — Albert Vuaflart. Un guide de Paris du xviiie siècle à l'usage des dessinateurs pour étoffes.

---

**23. — Analecta Bollandiana.** 1906, n° 1. — L. Petit. Vie de saint Athanase l'Athonite. — G. Delehaye. Saint Expédit et le martyrologe hiéronymien (répond à un article de la *Civilta cattolica* qui tente de prouver l'authenticité de ce saint). = Comptes-rendus : *A. Bell.* Lives and Legends of the English Bishops and Kings, mediaeval monks and other later Saints (ouvrage de valeur, bien que l'auteur ne trace pas toujours avec assez de netteté la démarcation entre les récits historiques et les traits légendaires). — *D. Leclercq.* Les martyrs; IV : Juifs, Sarrasins, Iconoclastes (composition hâtive, défauts de méthode). — *J. Pargoire.* L'église byzantine de 527 à 847 (complet, clair et bien ordonné). — *Ceccari.* Rerum aethiopicarum scriptores occidentales inediti a saeculo xvi ad xix; t. II (ce livre a la valeur d'un document de premier ordre). — *A. Rabbath.* Documents inédits pour servir à l'histoire du christianisme en Orient; t. I (excellente publication). — *F. Loofs.* Nestoriana. Die Fragmente des Nestorius gesammelt, untersucht und herausgegeben (bonne édition). — *D. Bede Camm.* Lives of the English Martyrs declared Blessed by Pope Leo XIII in 1886 and 1895 (exposé lumineux, fait d'après les meilleures sources).

**24. — Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique.** 1905, n° 4. — R. Maere. Une enquête sur l'immunité fiscale du clergé des Pays-Bas, 1893 (d'après les documents des archives du Vatican. Cette enquête fut instituée par O.-M. Frangipani durant sa nonciature à Cologne).

**25. — Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique.** T. VII, 5e série, 4e livr. — J. Laenen. Étude sur la suppression des couvents par l'empereur Joseph II (pièces justificatives de cet intéressant travail signalé dans la *Rev. hist.* de janvier; mémoires de chancellerie, pièces comptables de la caisse de religion, etc.). — J. Berthelé. Archives campanaires belges et rhénanes (notes sur divers fondeurs de cloches ambulants du Bassigny ayant travaillé à Bruges, à Tournai, à Mons, à Liège, à Malmédy, à Aix-la-Chapelle, etc.; d'après des documents inédits).

**26. — Annales de la fédération archéologique et historique de Belgique.** T. XVIII. — E. Hublard. Jusqu'à quelle époque l'in-

cinération a-t-elle été en usage en Gaule-Belgique? (question non résolue). — A. Flebus. Quelle est la valeur ethnographique des types d'habitation rurales en Belgique? (décrit les principaux types de fermes dont on peut retrouver des survivances en Belgique : la villa romaine, les types franc, saxon et frison). — Cauchie. Le Nouveau Testament de Mons, d'après les lettres de Bargellini, nonce de France (note sur la traduction du Nouveau Testament, faite à Port-Royal en 1666, imprimée à Amsterdam, mais portant le nom d'un imprimeur de Mons, et sur la polémique dont cette publication fut l'objet entre jansénistes et gallicans). — E. Dony. De l'origine et du développement des communes dans l'Entre-Sambre-et-Meuse (beaucoup de communes de cette région ont pour berceau soit les *villae* de l'époque romaine, soit les grands domaines ruraux de la période franque, ou bien elles sont nées sous l'impulsion des abbayes; Philippeville et Marienbourg furent créés par Charles-Quint). — G. Boulmont. Lobbes et son abbaye (histoire très mouvementée). — E. Dony. L'ancien château de Mariemont et l'abbaye de l'Olive (Mariemont, construit en 1546, était la résidence des gouverneurs généraux des Pays-Bas; l'abbaye cistercienne de l'Olive datait du xvi^e siècle. L'un et l'autre furent incendiés par les troupes françaises en 1794). — V. Cloquet. L'abbaye d'Aulne (elle datait de 1657 et fut détruite par les soldats français en 1794).

**27. — Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre.** 1905, n° 4. — C. Callewaert. La « Continuatio Valcellensis » de la chronique de Sigebert de Gembloux (produit des ajoutes tirées du *Chronicon Cisterciensis Ordinis* de Miræus; il en résulte que l'œuvre du moine de Vaucelles fut plus originale et plus personnelle qu'on ne l'a cru jusqu'ici). — D. de Bruyne. Correspondance inédite échangée entre deux Mauristes et Charles de Visch, prieur de l'abbaye des Dunes (lettres du xvi^e siècle conservées à la bibliothèque du Grand Séminaire de Bruges; elles présentent de l'intérêt pour l'histoire de l'érudition et aussi pour l'histoire de Bruges). = Compte-rendu : *S. Cramer* et *F. Pijper*. Bibliotheca reformatoria Neerlandica (excellent recueil de textes). = 1906, n° 1. H. Nelis. Le commencement de l'année au vendredi-saint à Tournai au xiv^e siècle (quatre actes exhumés des archives de la ville de Tournai permettent de constater que le millésime de l'année changeait assez souvent à Tournai le vendredi-saint; Gilles li Muisis a eu le tort de généraliser). — E. van Cappel. La famine au moyen âge jusqu'au xiii^e siècle; 1^re partie. — A. de Poorter. Un inventaire en 1752 (relevé du mobilier d'une grande dame; détails intéressants pour l'histoire de l'ameublement). = Compte-rendu : *D. Jonckeere*. L'origine de la côte de Flandre et le bateau de Bruges (important).

**28. — Annales de la Société historique de Tournai.** 1905. — F. Desmons. Tournai durant le règne de Louis XIV (travail important fondé sur les documents des archives communales et du chapitre

de Tournai, du ministère de la Guerre et du dépôt des Affaires étrangères à Paris). — L. Verriest. Les registres de justice dits registres de la loi (transcription de ces registres des archives communales de Tournai relatifs aux années 1275-1281 ; précieux renseignements pour l'histoire politique et économique). — Baron du Sart de Bouland. Les ex-libris tournaisiens (description d'un grand nombre de ces intéressantes marques de bibliophiles).

**29. — Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg.** T. XL, 1905. — J. B. Sibenaler. Guide illustré du musée d'Arlon. — P. Goffinet. L'ancienne abbaye de Clairefontaine (biographie des abbesses du xiiie et du xive siècle). — J. Vannerus. Le cartulaire Tesch de Fresnoy-la-Montagne (généalogie et biographie de la famille Tesch et analyse de documents datés du xve au xviiie siècle et relatifs à la seigneurie de Fresnois près Longuyon (Meurthe-et-Moselle).

**30. — Annales du Cercle archéologique de Mons.** T. XXXIV, 1905. — E. Matthieu. Biographie d'A. Auger, doyen de Sainte-Waudru, à Mons, 1865 † 1905 (auteur d'une *Étude sur les mystiques des Pays-Bas au moyen âge*). — E. de La Roche de Marchiennes. Notice sur Harvengt et ses seigneuries (bonne étude généalogique). — E. Matthieu. Biographie de J.-J. Vos (archiviste de l'évêché de Tournai, † 1905. En annexe, une bibliographie complète de ses œuvres). — — G. Decamps. L'abbaye de Grœninghe-les-Courtrai et ses possessions dans le Hainaut. Quelques souvenirs sur la bataille de Courtrai (excellente contribution à l'histoire des relations du Hainaut avec la Flandre au xiiie et au xive siècle). — E. Poncelet. Sceaux et armoiries des villes, communes et juridictions du Hainaut ancien et moderne (fruit de longues recherches ; utiles et précieux renseignements). — A. Gosseries. Un conflit entre le prince-évêque de Liège et la ville de Thuin au xviiie siècle (l'objet du conflit fut la reddition des comptes communaux). — E. Matthieu. L'industrie dans le Hainaut en 1806 (relevé des établissements industriels et des produits qu'ils envoyèrent cette année à l'exposition de Paris).

**31. — Annales du Cercle archéologique d'Enghien.** T. VI, nos 1-2. — G. Roland. Le castor dans la toponymie (dissertation très érudite). — J. van den Gheyn. Sur quelques manuscrits de la Chartreuse de Hérinnes (la chronique, le cartulaire et l'obituaire de cette abbaye). — E. van Cauwenberghs. Le Stevenisme dans les environs de Hal, Enghien et Lennick-Saint-Quentin (détails intéressants sur une colonie de membres de la « Petite Église » ou « non communiquants » qui n'a pas encore complètement disparu). — J. Destrée. L'industrie de la tapisserie à Enghien et dans la seigneurie de ce nom (xvie et xviie s.). — F. de Villenoisy. Le denier de Judas du couvent des Capucins d'Enghien (ne se prononce pas sur l'authenticité). — Th. de Raadt. Les armoiries de la maison d'Arenberg (soutient que les quintefeuilles de l'écu sont des roses et non des fleurs de néflier). — P. M. Monogra-

phie de l'ancienne église du couvent des Augustins à Enghien. — F. Matthieu. Le village de Hérinnes-lez-Enghien et l'abbaye de Saint-Aubert de Cambrai (d'après les documents des archives de Lille). = N° 3. E. Matthieu. Un évêque enghiennois au xvi^e siècle : Jean van der Heetvelde (il fut suffragant d'Utrecht et joua un rôle assez effacé). — G. Decamps. Les hérauts Sicile et Saint-Pol (biographie de ces hérauts d'armes, qui jouirent au xv^e siècle d'une grande renommée. Sicile est l'auteur du *Blason des couleurs,* imprimé pour la première fois en 1495, réédité plus de cent fois, et traduit dans toutes les langues de l'Europe. Saint-Pol est l'auteur de nombreuses généalogies).

**32. — Annales du Cercle archéologique du pays de Waes.** 1905, 2^e livr. — A. Behaegel. Servantes et serviteurs d'autrefois; xvi^e, xvii^e, xviii^e s. (étude intéressante de cette question très peu connue). — G. Willemsen. Les « vrije landen » du polder de Calloo, 1564-1738 (étude sur la condition juridique des terres conquises sur les eaux de l'Escaut). — G. Willemsen et Dillis. Un épisode de la lutte économique entre les villes et le plat pays de Flandre dans la deuxième moitié du xviii^e s. (le Conseil des finances avait rendu, le 18 janvier 1761, une ordonnance dont le but apparent était de réprimer la contrebande, mais on découvrit bientôt qu'elle n'avait été portée que pour paralyser l'essor du commerce dans les localités secondaires, au bénéfice des grandes villes).

**33. — Archives belges.** 1905, n° 9. — Comptes-rendus : *Sauerland.* Vatikanische Urkunden und Regesten zur Geschichte Lothringens II (bon; quelques erreurs d'identification). — *Hocquet.* Inventaire analytique des archives de la ville de Tournai (introduction intéressante sur l'histoire du dépôt). — *H. Colenbrander.* La Révolution belge [de Belgische Omwenteling] (très objectif). — *N. de Pauw.* L'assassinat d'Artevelde et l'instruction de ce crime (réfute l'accusation de trahison portée contre le tribun). — *Sander Pierron.* Histoire de la forêt de Soignes (touffu, mal agencé; quelques points nouveaux et curieux). = N° 10. *A. de Saint-Léger* et *Ph. Sagnac.* Les cahiers de la Flandre maritime en 1789 (excellent). — *Gilliodts-Van Severen.* Cartulaire de l'ancienne estaple de Bruges (documents importants publiés sans méthode). — *Comte de Limbourg-Stirum.* Coutumes de la ville de Courtrai (quelques négligences). — *E. Gailliard.* La charte d'Hazebroeck de 1356, avec commentaires (bon glossaire). — *C. de Borman.* Les origines belges de notre dynastie (prouve que la famille royale de Belgique se rattache par les liens du sang à toutes les familles qui ont régné sur nos diverses provinces depuis Charlemagne). = 1906, n° 1. Comptes-rendus : *P. Hymans.* Frère-Orban; t. I : 1812-1857 (livre très remarquable; quelques réserves sur les jugements). — *V. Pierre.* Le clergé de France en exil. Pays-Bas autrichiens, Liège, Trèves et Luxembourg,

Hollande, 1791 à 1795 (étude très complète et bien documentée). = N° 2. Comptes-rendus : *D.-D. Brouwers*. Mémoires de Jean, sire de Haynin et de Louvignies, 1465-1477 (c'est le récit d'un témoin bien informé. Édition soignée). — *L. Van Hoorebeke*. Histoire de la politique contemporaine de Belgique depuis 1884 (exposé complet et passionné; injuste à l'égard de Frère-Orban). — *E. Ned*. L'énergie belge, 1830-1905 (expose les multiples aspects de l'activité nationale en se fondant sur le témoignage de spécialistes). — *Samaran* et *Mollat*. La fiscalité pontificale en France au XIVe s. (c'est l'étude la plus complète et la plus claire qui ait été publiée jusqu'ici sur l'organisation financière du Saint-Siège). — *P. Verbauwen*. Quelques pages de l'histoire des tisserands gantois (c'est l'histoire, en flamand, de l'organisation des tisserands depuis 1863 jusqu'à la fondation de la fameuse coopérative « Vooruit » en 1881. L'auteur est un socialiste qui s'efforce d'être impartial). — *H. Fierens-Gevaert*. Jordaens (donne tout ce qui caractérise essentiellement la vie et l'œuvre de Jordaens). — Biographie de Jules Helbig (1821 † 1906. Peintre et archéologue distingué).

**34. — Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique**. 1905, n° 5. — J. Van den Gheyn. La préhistoire en Belgique (exposé des progrès accomplis depuis 1830). — Soil de Moriamé. La Belgique depuis 1830 au point de vue de l'archéologie (flétrit les actes de vandalisme accomplis par les administrations publiques, et rend compte du mouvement qui se développe depuis quelques années en faveur de la conservation et de la saine restauration des monuments). — Ch. Comhaire. Le Folklore en Belgique (montre l'importance de cette étude au point de vue historique, et indique les principaux travaux qui lui ont été consacrés dans notre pays depuis quelques années). — F. Donnet. L'histoire et l'archéologie à Anvers depuis 1830 (beaucoup de progrès ont été accomplis, mais il reste beaucoup à faire).

**35. — Bulletin de la Classe des lettres de l'Académie royale de Belgique**. Nos 9-10. — L. Van der Kindere. La politique communale de Philippe d'Alsace et ses conséquences (démontre que ce prince n'a pas été le généreux protecteur des communes, comme le soutiennent la plupart des historiens belges). = N° 11. A. Willems. Les Athéniens à l'Ecclésie (étudie surtout la posture des citoyens à l'assemblée).

**36. — Bulletin de la Commission royale d'histoire de Belgique**. 1905, n° 3. — A. Hansay. Deux chartes des comtes de Looz, relatives à Sien dans le Hunsrück, des années 1334 et 1355 (chartes d'inféodation assez curieuses). — G. Smets. L'épitaphe des frères de Tosny (reconstitution de ce monument épigraphique retrouvé en 1616). = N° 4. P. de Pelsmaeker. Le courtage à Ypres aux XIIIe et XIVe s. (expose l'organisation du courtage spécialement en ce qui concerne le commerce du drap). — C. Duvivier. L'archidiaconat de Brabant dans

le diocèse de Cambrai jusqu'à la division de l'archidiaconé de ce nom en 1272. — L. Verriest. La preuve du servage dans le droit coutumier de Tournai (à la mort d'un serf, le seigneur, avant de prélever tout ou partie de la succession, doit prouver la condition servile du défunt).

---

**37. — Beitræge zur alten Geschichte.** Bd. IV, 1904, Heft 3. — A. Hœck. Pour servir à l'histoire du roi des Thraces Cotys Ier (addition au mémoire de Strazzula dans Bd. III, 325). — O. Seeck. Aristote et son Histoire des institutions d'Athènes; étude sur les sources (II. Une série d'interpolations, qui remontent sans doute aux études de Démétrius de Phalère, ne sont peut-être que des notes marginales mises par Aristote sur son exemplaire. Sa mort, en 322, l'empêcha de remanier son ouvrage, ce que ces additions eussent rendu nécessaire. Dans le grand recueil des Polities, le texte original fut toujours retranscrit sans les interpolations; de là proviennent les fragments de l''Αθηναίων πολιτεία que nous connaissions déjà sans le papyrus. Celui-ci est au contraire une édition particulière du texte fait en Égypte d'après l'exemplaire même d'Aristote. III. La source principale est une œuvre historique, composée vers 392, où l'on a utilisé Solon, Hérodote, Thucydide, probablement aussi Charon de Lampsaque et Hellenicos de Mytilène. IV. La très ancienne chronique d'Athènes, que suppose Wilamowitz, n'a jamais existé; mais l'Anonyme de 392 a employé de très anciens documents; Démétrius de Phalère a puisé dans les listes d'archontes. V. Les articles de la constitution de Dracon, qui nous sont parvenus par Aristote d'après Démétrius, sont certainement authentiques. VI. Les renseignements détaillés que donnent Thucydide et l'Anonyme de 392 sur l'attentat de Cylon procèdent des actes qui ont été sans doute mis en lumière avant l'explosion de la guerre du Péloponèse, à la demande des Spartiates, réclamant l'exil des successeurs des complices de Cylon. L'attentat lui-même appartient au VIe siècle, et non au VIIe). — L. Holzapfel. Les débuts de la guerre civile entre César et Pompée. II (lorsque, le 17 janvier 49, la prise d'Ancône fut connue à Rome, le Sénat lança le « decretum tumultus » et déclara en même temps ennemis publics César et ses partisans). III. La fuite des Pompéiens qui quittent Rome et abandonnent l'Italie. = Bd. V, Heft 1, 1905. L. Weniger. La grande fête de Zeus à Olympie; II (elle avait lieu, dans les Olympiades impaires, au mois Apollonios, le second mois de l'année Élienne commençant en été; dans les Olympiades paires, au mois de Parthénios, le troisième mois. Plus anciennes que les Olympiennes étaient les Héraiennes, qui étaient toujours célébrées à la nouvelle lune du Parthénios. Tandis que les Héraiennes étaient donc une fête fixe, les Olympiennes étaient une fête mobile, ce qui était un compromis final, après de longues luttes, entre les représentants de l'ancien culte et ceux du nouveau). — E. Breccia. Mithridate Ier le Grand, roi des Parthes (dans le royaume des Parthes, la monarchie était élective : les συνέδρια des συγγενεῖς et des σοφοὶ καὶ μάγοι

élisaient le roi parmi les membres de la famille royale. Mithridate Ier régna de 160 à 140-139. On cherche à déterminer la date des événements de son règne). — F. Stæhlin. Les fragments d'historiens grecs chez Didyme (fragments de Philochore, d'Hermias d'Atarneus, d'Androtion, de Théopompe, d'Anaximène, de Marsyas, de Duris, de Démon, dans le papyrus de Didyme récemment découvert); suite dans Heft 2. — E. Kornemann. Polis et urbs (les Grecs s'établirent à l'origine κωμηδόν, les Italiotes « pagatim »; c'est-à-dire que le village ouvert, κώμη ἀτείχιστος, était la plus basse division administrative chez les Grecs; au contraire, chez les Italiotes, c'était le « pagane territorium » entouré de limites artificielles ou naturelles, le « gau », avec un ou plusieurs oppida. La Polis s'est formée des villages non fortifiés d'une peuplade ou d'une région au moyen du synoikismos; aussi les murailles y sont-elles toujours d'une importance secondaire; l'urbs, au contraire, qui a son prototype dans l'oppidum, n'existe que par ses murailles. L'urbs est d'origine étrusque; sur le territoire de Rome, une urbs est ce qu'on appelle la ville des quatre régions. Avec la création des « tribus territoriales », elle est remplacée par un état urbain sur le modèle de la Polis). — Th. Büttner-Wobst. Études sur Polybe (1° sur la topographie de la Sicile; 2° la seule source connue de Polybe; c'est Attale, le commentateur d'Arat, qui est la source des passages 9, 15, 18; 3° la plus récente hypothèse sur l'origine et la publication des histoires, contre les explications présentées par O. Cuntz, *Polybius und sein Werk*). — L. Holzapfel. A quelle époque finissait le commandement de César en Gaule? (O. Hirschfeld soutient la date du 1er mars 50; c'est une erreur, il faut s'en tenir à la date fournie par la tradition antique, du 1er mars 49). — P. Grœbe. Triomphe sur les Taurisques (*C. I. L.*, V, 2, 8270; se rapporte à un triomphe remporté par P. Silvius Nerva, gouverneur de l'Illyricum, en 16 av. J.-C.). — W. Soltau. Jusqu'à quel point les Actes des apôtres peuvent-ils être considérés comme une source historique? (le plus ancien écrit apostolique qui contient seulement les Πράξεις Παύλου provient certainement de Luc et est une source excellente; les passages sur Pierre, au contraire, sont sans valeur). — K. Regling. Équivalences monétaires; I : la Mine légère de Babylone et la livre romaine; II : l'Étalon monétaire en Attique et en Phénicie. — C.-F. Lehmann. L'ère des Arsacides (les Parthes adoptèrent comme année initiale de leur empire 247-246). — — F. Münzer. Remarques sur l'Épitomé de Tite-Live. = Heft 2. W.-S. Ferguson. Politique athénienne au début du IIIe siècle (l'époque démocratique, antimacédonienne, de 307 à 301-300, fut suivie d'une époque oligarchique de 301-300 à 295-294; puis la démocratie reprit le dessus, et, en 289, abandonna Démétrius. Une seconde époque oligarchique, promacédonienne, occupa les années 276-275 à 273-272. Ces chiffres précis sont fournis par un examen minutieux des noms de fonctionnaires qui se trouvent dans les inscriptions). — E. Meyer. Supplément à l'article précédent (les calculs de Ferguson sont exacts;

mais l'organisation de 301-296 fut une démocratie modérée, par opposition aux démocrates radicaux, contre lesquels Lacharès s'empara de la dictature en 295). — L. Weniger. La grande fête de Zeus à Olympie. III. La trêve de Dieu. — Th. Sokoloff. Pour servir à l'histoire du IIIe siècle avant le christianisme. III. La fête annuelle de Némée (elle eut toujours lieu au mois de Panemos, en été). — P. Groebe. L'obstruction dans le Sénat romain de 72 à 50 av. J.-C. — O. Hirschfeld. Le terme final du commandement de César en Gaule (maintient son opinion contre Holzapfel). — R. Kiepert. L'emplacement de la ville bithynienne de Daskylion. — C.-F. Lehmann. Recherches hellénistiques; II : Séleucos, roi de Macédoine (après la mort de Lysimaque, en 281, l'armée macédonienne a reconnu pour roi Séleucos, èt, après le meurtre de celui-ci, les troupes, sous la pression de la nécessité, choisirent Ptolémée Keraunos au printemps de 280). — G. Busolt. Thucydide et le mur de Thémistocle (les arguments mis en avant par E. von Stern, dans *Hermes*, 39, pour prouver que le récit de Thucydide (I, 89) est inadmissible, sont sans valeur). — A. Kœrte. L'oracle de la ἱερὰ ὀργάς (addition au mémoire de Stæhelin). = Heft 3, 1906. A. Wilhelm. Inscription de Cyzique (mentionna un prince, C. Julius Ariobarzane, qui était sans doute un petit-fils du roi de Médie et d'Arménie qui portait le même nom). — A. Kœhler. L'administration impériale et la politique d'Alexandre le Grand (exemples persans et macédoniens de la politique suivie par Alexandre). — E. Kornemann. Le monument d'Ancyre (répond aux critiques de Kœpp et de Gardthausen). — P. Wolters. La durée de l'éruption du Vésuve en 79. — J. Beloch. Levées de troupes en Grèce; I : Athènes (calcule les forces militaires qu'Athènes put lever dans les années 431, 424, 394 et 362, ainsi qu'en 323). — C.-F. Lehmann-Haupt. Recherches hellénistiques; III : la Politique athénienne avant la guerre de Chrémonide (cette guerre, et en particulier l'alliance d'Athènes avec l'Égypte, furent, pour une part essentielle, l'œuvre d'Arsinoë; c'est pour cela qu'elle est expressément mentionnée dans le décret de Chrémonide. La conclusion de l'alliance eut lieu en 269, après la mort d'Arsinoë). — R. Nordin. Aisymnétie et Tyrannis (les idées d'Aristote sur la royauté, l'aisymnétie et la tyrannie sont remplies de contradictions. Τύραννος et αἰσυμνήτης sont à l'origine des noms de rois d'Ionie; il n'y a pas de raison pour établir une différence au point de vue constitutionnel entre ces deux expressions).

**38. — Rheinisches Museum für Philologie.** N. F. Bd. LIX, 1904, Heft 3. — G. Łœschcke. Le *Synodicon* d'Athanasius (fragments et extraits de cette compilation relative au concile de Nicée, une des sources les plus importantes pour l'histoire de l'Église au Ve siècle). = Heft 4. Solmsen. Noms propres servant de témoins du mélange des races en Béotie. — W. Schmidt. Hérode et le Περὶ Πολιτείας (c'est une simple déclamation de sophiste; rien n'empêche qu'Hérode Atticus en ait été l'auteur; les faits qu'elle contient sur Archélaos et Larissa

conservent leur valeur historique, mais il est faux ou du moins très contesté de les rattacher à la guerre du Péloponèse). — Hœfer. Les peuples du Pont; Éphore et Apollonius de Rhodes (des connaissances historiques que les Anciens possédaient sur les barbares du Pont; rapports entre les récits qui nous sont parvenus). — P. Deiters. Deux inscriptions crétoises de Magnésie (elles appartiennent aux années 216-205-204 av. J.-C.; les honneurs rendus au Milésien Lichas par les Crétois qui avaient combattu sous ses ordres sont de l'année 216). — Th. Litt. Une source de l' « Aetia romana » de Plutarque (ce sont les *Fasti* de Verrius Flaccus par l'intermédiaire de Juba). = Bd. LX, 1905, Heft 3. Willers. Un nouveau rapport financier de Tauromenion (en Sicile; il appartient au groupe des comptes de Taormina, nos 421-430 des *Insc. graec. Sic. et Ital.*, et date de 70-36 av. J.-C., époque où la ville doit avoir été un municipe romain. Cette inscription ne compte pas, comme les autres, par talents et par litres, mais par νόμοι et λίτραι. Le talent de Taormina, valant 120 litres, est identique avec celui de Syracuse, valant 3 deniers; le νόμος de 40 litres équivaut donc au denier). — A. Kœrte. Le commentaire de Démosthène par Didyme (la quatrième philippique, dont Didyme ne met nullement en doute l'authenticité, a été composée dans le printemps de 341; le supplice d'Hermias d'Atarneus doit être placé en 342-341; l'attaque contre Aristoméds n'a rien de choquant. Cette philippique, ainsi que Wilamowitz l'a déjà reconnu, n'est pas un discours, mais une brochure politique sous forme de discours, et rien ne prouve qu'elle ne soit pas de Démosthène). = Heft 4. H. Usener. *Sol invictus* (complément au livre de l'auteur sur la fête de Noël. Sens et nom de *Sol invictus;* il dérive du culte oriental d'Élagabal; mais la forme et l'idée sont d'origine gréco-romaine, elles existaient déjà avant que ce soleil ait reçu l'épithète d'*invictus*. Le christianisme lui opposa le Christ comme *Sol justitiae*. Dans le commentaire d'Hippolyte sur Daniel, qui est de l'an 202, la naissance du Christ est encore placée au 2 avril de l'an 8 ap. J.-C. La date du 25 décembre, qui se trouve à côté, est une falsification postérieure. C'est vers 336 que l'Église a admis le 25 décembre, l'ancien *Natalis invicti,* comme la date de la naissance, et c'est dans les années 354-360 qu'elle est devenue jour férié à Rome). — G. Lœschcke. Le *Syntagma* de Gelasius Cyzicenus (l'auteur de ce recueil de documents sur l'histoire du premier concile de Nicée ne peut guère être identifié avec l'évêque de Césarée Gélase. Ce médiocre compilateur a utilisé : 1° le livre de Dalmatius; 2° celui d'un certain Johannes, qui nous est d'ailleurs inconnu; 3° Eusèbe; 4° Rufin traduit en grec; 5° Théodoret; 6° Socrate). = Bd. LXI, 1906, Heft 1. Muenzer. Les *Fasti censorii* (étudie les années 120 et 108 av. J.-C. et défend les dates proposées par De Boor contre celles de Mommsen. — G. Lœschcke. Le *Syntagma* de Gelasius Cyzicenus; II : les lettres de Constantin, empruntées sans doute à Johannes, et qui ont été adressées au synode de Tyr, à Arius et aux communautés de Nicomédie, à Théo-

doret de Laodicée et à Alexandre d'Alexandrie; III : le livre de Dalmatius était la publication officielle, c'est-à-dire le procès-verbal ou du moins la reproduction stylisée des négociations de Nicée. Gelasius nous a conservé de copieux extraits de ces actes.

**39. — Preussische Jahrbücher.** Bd. CXX, 1905. Heft 1. — E. Daniels. Comment ont été traités les Français prisonniers de guerre en 1870; d'après des documents inédits (les tableaux de basse brutalité allemande dans les *Souvenirs d'un prisonnier de guerre en Allemagne,* par Habert de Ginestet, ont conduit l'auteur à examiner les actes de tous les dépôts de prisonniers qui se trouvent au ministère de la Guerre de Prusse. Il ressort de là que les imputations dirigées contre l'administration militaire de Prusse sont calomnieuses; ce qui ne veut pas dire qu'il n'y ait pas eu çà et là des erreurs et des fautes). = Heft 3. Fr. Meusel. Frédéric le Grand considéré comme écrivain (publie le premier avant-propos de l'*Histoire de mon temps,* qui a été composé en 1743; comparaison avec les avant-propos de 1746 et de 1775; ces trois documents montrent l'évolution du roi comme politique et comme historien). = Bd. CXXI, Heft 1. E. Daniels. Roon et Moltke devant Paris (de nouveaux documents, en particulier ceux qui se trouvent dans *Die Mobilmachung von 1870-1871* de G. Lehmann, permettent de préciser la divergence d'idées qui sépara le ministre de la Guerre et le chef d'état-major général, surtout devant Paris : Roon, avec Bismarck, conseillait de bombarder Paris à outrance; Moltke, de la réduire par la famine. Roon s'était occupé activement de réunir un grand parc de siège. Il faut donc abandonner l'opinion d'après laquelle le ministre de la Guerre aurait empêché le siège en règle de la place. Moltke avait fort bien reconnu d'autre part la force défensive de Paris contre un simple bombardement); fin dans Heft 2.

**40. — K. Bayerische Akademie der Wissenschaften.** Abhandlungen der philosophisch-philologischen Klasse. Bd. XXII, Abt. 3, 1905. — A. Furtwængler. Le « Tropaion » d'Adamklissi et l'art provincial des Romains (le monument est antérieur à Trajan; le costume des soldats romains, celui des Barbares, les représentations figurées, tout nous dit qu'il a été érigé pour commémorer la glorieuse campagne de Licinius Crassus en 29-28 av. J.-C. Lorsque, en 106, Trajan conclut dans les environs une paix durable, il fit graver, sur une plaque qui avait été primitivement aménagée, mais qui, pour une cause quelconque, était restée libre, l'inscription actuelle, qui ne nous est parvenue qu'en fragments et par laquelle il restitua à Mars Ultor le monument reconquis. A la même époque se rapportent aussi la construction de la ville et l'érection du petit monument pour les soldats morts). — E. Schlagintweit. La vie de Padma Sambhava, fondateur du lamaïsme; 2e partie, traduit du thibétain (Padma vécut de 721 ou 722 à 777. Le texte a été rédigé au xe siècle). = Bd. XXIII, Abt. 2, 1905. Karl von Amira. Les gestes dans les manuscrits à images de Sachsenspiegel (en droit alle-

mand, il y a parallélisme entre ce qu'on peut voir et ce qu'on peut entendre). — W. Helbig. Pour servir à l'histoire de l' « equitatus » romain; A : les « Equites » considérés comme « hoplites » à cheval (l' « equitatus » fut organisé au VIIe siècle sur le modèle des hoplites montés qui appartenaient aux armées des villes grecques de l'Italie méridionale. Cette troupe garda son caractère original jusqu'au temps des guerres samnites. Sa transformation en une troupe de cavalerie paraît avoir été effectuée en 304 sous la censure de Q. Fabius Maximus. Ce développement fut oublié plus tard, et les annalistes romains ne parlèrent jamais des « equites » que comme des cavaliers. Un vague souvenir du temps où ils combattaient à pied se retrouve dans certains récits où les « equites », pendant la période primitive de la République, descendaient de cheval dans les moments décisifs du combat et combattaient à pied. Les tentatives des écrivains pour expliquer cette manière de combattre ne signifient rien. L'explication actuelle cadre parfaitement avec l'ancienne dénomination de « celeres » appliquée aux « equites ». De même aussi les découvertes archéologiques et l'emploi de la grande parma, c'est-à-dire du bouclier rond des hoplites, lors des pratiques religieuses de l' « equitatus » à l'époque postérieure. Quelques témoignages écrits sur les valets et sur les *deux* chevaux des anciens « equites » se comprennent mieux maintenant. Remarques sur la tactique des « equites » et sur les récits concernant les combats singuliers entre chevaliers). — W. Fritz. Comment nous sont parvenues les lettres de l'évêque Synesios (études préliminaires pour une nouvelle édition).

**41. — Abhandlungen der k. Gesellschaft der Wissenschaften zu Gœttingen.** Philologisch-historische Klasse. Neue Folge. Bd. VIII, n° 6. — E. Schwartz. Table de pâques chrétiennes et juives; I : le Cycle alexandrin; II : le Cycle romain de 112 ans; III : le Cycle romain de 84 ans; IV : les Cycles occidentaux du Ve siècle; V : le Cycle de 84 ans avec le « saltus » de 14 ans; VI : la Fête de Pâques le dimanche d'après la pâque juive; VII : la Table de Pâques du concile oriental de Sardique, 342; VIII : le Calcul de Pâques chez les Juifs et le martyre de Polycarpe; IX : le Calcul de Pâques chez les Juifs avant la destruction du temple; X : le Calendrier juif réformé; XI : les Sermons de Jean Chrysostome contre les Juifs. En appendice, liste des dates de pâques alexandrines de 361 à 892 (article de 198 pages, avec 3 planches).

**42. — Sitzungsberichte der k. Preussischen Akademie der Wissenschaften.** 1905, Heft XXXVII. — H. Junker. Différences dialectales dans les inscriptions de Dendera (la plupart des inscriptions sont composées dans une langue morte, formée artificiellement par les prêtres d'après le plus ancien fonds de la langue. Au contraire, les textes détaillés concernant le rituel des fêtes, la manière de préparer l'encens, etc., sont écrits originairement dans la langue vulgaire du

nouvel empire et n'ont été accommodés au caractère des autres inscriptions que par un remaniement tout artificiel. Ces textes, si intéressants pour l'histoire du culte égyptien, sont ainsi plus vieux d'environ mille ans qu'on ne l'admettait jusqu'ici). = Heft XLV. O. Hirschfeld. La gazette nationale à Rome et les acclamations dans le Sénat (les *Acta diurna* fondés par César avaient un caractère exclusivement officiel. Remarques sur leur rédaction à l'époque impériale et sur les acclamations dans le Sénat qu'on y signalait). = Heft XLVII. R. Herzog. La fête panhellénique et la légende cultuelle de Didyme (publie une stèle trouvée à Cos et contenant un décret du peuple de Milet, des premières années de Séleucus II; les Milésiens y demandent qu'on reconnaisse les jeux de Didyme comme fête panhellénique. La réponse des gens de Cos nous est malheureusement parvenue incomplète. Le premier document nous apprend que la conception d'Apollon formait le fond de la légende cultuelle de Didyme). = Heft XLVIII. R. Koser. Comment les frères Grimm furent appelés à Berlin (publie une lettre de Frédéric-Guillaume IV, comme prince royal, du 2 décembre 1840). = Heft LIII. A. Harnack. Les *Retractationes* de saint Augustin (cette œuvre, composée par un vieillard de soixante-douze ans, mérite plus d'attention qu'on ne lui en accorde d'ordinaire; c'est un important travail d'autobiographie, où l'auteur fait lui-même la critique de son œuvre littéraire, une source excellente pour faire comprendre le développement intellectuel de saint Augustin). = 1906, Heft III. U. von Wilamowitz-Mœllendorf. Panionion (vers 680 au plus tard, une συμμαχία de villes ioniennes détruisit Mélia, située peu au nord de Mycale, et dépeça son territoire. La fête du dieu de Mélia, de Poseidon Helikonios, fut adoptée par l'héritier légal de la ville détruite, par la ligue à qui ce sanctuaire commun donna un centre. Sous l'influence du danger que faisaient courir les Lydiens, les villes alliées resserrèrent leur union en formant un κοινόν panionien. C'est une union purement politique; chacune des douze villes qui en faisait partie était considérée comme ionienne, alors même qu'elle appartenait par le sang à une autre race, telles que Chios et Érythrée). = IV. Id. L'émigration ionienne; conférence (quand on étudie les traditions particulières des villes dites ioniennes, on voit qu'elles ne sont pas toutes des colonies établies d'après un plan voulu; des éléments ethniques très divers s'y retrouvent qui, dans la suite des siècles, ont fini par composer un peuple nouveau. Le sens du mot « Ionie » a été déterminé par la ligue des Ioniens qui, à Mycale, se sont réunis dans le Panionion. Cette création politique du VIIe siècle a créé l'expression géographique d'Ionie; c'est alors aussi que se forma la croyance à une origine commune et à une conquête commune de l'Asie; elle engendra bientôt des histoires analogues sur l'origine de l'Achaïe ou de l'Attique, qui manquent de fondement réel. Les légendes montrent que l'émigration grecque fut précédée par celle des Cariens et des Lydiens venant de Crète et du continent européen). = Heft VIII. Th. Wiegand. Cinquième

rapport provisoire sur les fouilles de Milet entreprises par les musées royaux.

---

**43. — Jahreshefte des œsterreichischen archæologischen Instituts.** Vienne. Bd. VIII, 1905, Heft 1. — A. Wilhelm. Praxiphanès (le décret de proxénie provenant de Délos et qui a été publié par Dürrbach, *Bull. Corr. hell.*, XXVIII, 13, se rapporte au péripatéticien Praxiphanès, élève de Théophraste et contemporain de Callimaque). — Id. Deux monuments du dialecte d'Érétrie (une ordonnance pour la protection d'un territoire sacré des premières années du IVe s. et une loi contre la tyrannie, qui est sans doute de 340 av. J.-C.). — Stan. Brassloff. Des principes suivis lors de la recommandation des plébéiens; I : la Recommandation pour la préture (ne prenaient part à la recommandation impériale pour la préture que les plébéiens qui avaient été précédemment « ediles curules » ou « tribuni plebis candidati »); II : la Recommandation pour la questure (pour obtenir la charge de « quaestor Augusti », il fallait, jusqu'au temps d'Alexandre Sévère, avoir été précédemment « triumvir monetalis » ou « decemvir de litibus judicandis »). — E. Petersen. Ornements sur un vase de bronze archaïque (traite en appendice des Ἱππεῖς *athéniens* de Helbig). — W. Kubitschek. Études sur le calendrier; I. Encore une fois sur l'ère d'Eleutheropolis (des huit inscriptions connues, toutes, sauf une, conviennent à l'époque, supposée par Eleutheropolis, de 200 ap. J.-C.; dans la seule inscription réfractaire, il doit y avoir une faute). II. Le calendrier arabe usité à Eleutheropolis (les calendriers d'Ascalon, de Gaza et d'Arabie sont trois degrés du développement de la forme d'année usitée dans la Syrie méridionale avant l'empire romain; leur adaptation au calendrier romain ou alexandrin se fit en respectant le plus possible les phases déjà accomplies). III. Une date de Gaza à Eleutheropolis. IV. L'année tyrienne à l'époque impériale (son époque est en 126 av. J.-C.; la nouvelle année tombe au 1er Dios, comme on le voit par la mosaïque de Kabr-Hirâm). V. Le calendrier de Pamphylie (la nouvelle année tombe aussi au 1er Dios). VI. Le calendrier de Chypre (avant l'occupation romaine, c'est le calendrier égyptien qui était en usage dans l'île; à l'époque impériale, Paphos et Salamis établirent des calendriers particuliers; celui de Paphos correspond au calendrier asianique; sa nouvelle année tombe le 23 sept. Celui de Salamis revient au calendrier égyptien; sa nouvelle année tombe le 4 sept.). VII. Le calendrier lycien (sa nouvelle année tombe le 1er janvier). — W. Kubitschek. Un réseau de routes mentionné dans l'*Onomasticon* d'Eusèbe? (P. Thomsen, *Zeitschr. d. d. Palaestina-Vereins*, XXVI, avait émis l'hypothèse qu'Eusèbe, dans son énumération de localités de la Palestine, avait utilisé une liste officielle des voies impériales; c'est inadmissible). — J. Keil. Inscriptions médicales d'Éphèse (du IIe et du IIIe siècle ap. J.-C.; elles attestent l'existence d'agones de médecins tenus au Muséion d'Éphèse et d'ἀρχιατροί comme médecins municipaux). — C. Patsch. La navigation sur la Save à l'époque impé-

riale (*C. I. L.*, III, 10771, mentionne un « collegium naviculariorum »; les divinités Savus et Neptunus). = Supplément : Vulič. Monuments antiques en Serbie (inscriptions trouvées en 1904). — R.-C. Kukula. Incendies de l'Artémision d'Éphèse. — A. Colnago et J. Keil. Recherches archéologiques dans la Dalmatie septentrionale). = Heft 2. Th. Macridy. Antiquités de Notion (en Ionie. Fouilles, inscriptions; une d'elles date du IIe s. av. J.-C.). — W. Helbig. Les ἱππεῖς et leurs valets (réplique aux observations de Petersen). — F. Imhoof-Blumer. Eurydicée (il semble que Lysimaque ait donné ce nom à Smyrne d'après celui de sa fille Eurydice). — R. Heberdey. Les proconsuls d'Asie sous Trajan (essaie de dater les proconsuls mentionnés dans les inscriptions). — A. Wilhelm. Sur Josèphe (*Antiq.*, XIV, 256, doit être corrigé d'après les inscriptions; elles nous font connaître un Νέων Ἀριστείδου καθ' ὑιοθεσίαν δὲ Μενύλλου comme éponyme d'Halicarnasse). — O. Keller. Races canines dans l'antiquité. — A. Wilhelm. Inscription d'Hyettos (du IIe s. av. J.-C.; insécurité et dépression économique de la Béotie à cette époque). — Id. Inscription d'Hypata (luttes entre Hypata et Érythrées). = Supplément : R. Heberdey. Rapport provisoire sur les fouilles d'Éphèse en 1904 (bibliothèque de T. Julius Celsus Polemaeanus, proconsul d'Asie en 106-107 ap. J.-C., fondée par son fils. Deux longs décrets des empereurs Valentinien, Valens et Gratien. Listes de curètes. A la fin, l'église double de Notre-Dame, où fut tenu le 3e conseil œcuménique, en 431).

**44. — Wiener Studien.** Jahrg. XXVII, 1905, Heft 1. — J. Kromayer. Études sur les champs de bataille de la Grèce (I. Mantinée, 362 av. J.-C. Réfute les critiques de Lammert. Au lieu d'une ligne fermée qui se sépare en aile offensive et aile défensive, nous avons chez Épaminondas une ou plutôt deux masses profondes, formées par les hoplites et par la cavalerie, qui dirigeaient leurs coups sur un seul point, et seulement, en outre, un groupe assez considérable de cavalerie et d'infanterie qui occupait l'autre aile de l'adversaire. Il n'y a plus absolument de centre. II. Chéronée. La découverte par Sotiriadès du tombeau des Macédoniens donne une physionomie nouvelle au combat; le lieu où il se produisit est à deux bons kilomètres plus à l'est qu'on ne l'admettait jusqu'ici, avec un plan. III. Sellasia, 221 ap. J.-C. Contre Lammert).

**45. — Zeitschrift des deutschen Vereins für die Geschichte Mæhrens und Schlesiens.** Jahrg. IX, 1905, Heft 3. — W. Stocklaska. La bataille d'Austerlitz (récit composé d'après tous les documents connus; on y traite surtout des troupes autrichiennes). = Heft 4. M. Eisler. Histoire de Bruno de Schauenburg; suite. — Kux. Les juifs d'Olmütz de 1413 à 1420 (parle d'un manuscrit des archives municipales d'Olmütz, qui contient une liste des affaires financières conclues entre juifs et chrétiens. Intéressant pour l'histoire de la civilisation). — F. Schenner. Sources pour l'histoire de Znaim à l'époque de la Réforme; VI : 1578-1585.

**46. — The english historical Review.** 1906, avril. — R. Dykes Shaw. La fin de la domination wisigothique en Espagne. — George Edmundson. Relations des Manoas avec les Hollandais, 1606-1732 (les Manoas étaient les Indiens qui habitaient cette région de la Guyane où l'on plaçait au xvii^e siècle le lac de Paytiti et l'El Dorado). — Prof. Wilbur C. Abbott. Le Long Parlement de Charles II; 2^e article. — F. M. Powicke. Roger de Wendover et la chronique de Coggeshall (Roger a copié Coggeshall, mais seulement jusqu'en 1195, époque où, sur le manuscrit qui contient la chronique de Coggeshall, on constate un évident changement de main; en outre, il doit avoir eu sous les yeux un texte un peu différent, car, dans le manuscrit, certains passages ont été raturés et surchargés; quelques-unes de ces surcharges sont hostiles à Jean Sans-Terre. Elles ne se retrouvent pas dans Roger de Wendover; c'est donc qu'il avait le manuscrit primitif avant les surcharges. Après 1195, les emprunts de Wendover à Coggeshall sont insignifiants et peuvent provenir d'autres sources). — G. J. Turner. Le Conseil de Saint-Alban en 1213 (Wendover dit que le roi ordonna aux shériffs de convoquer dans ses domaines, — « de singulis dominicorum *suorum* villis », — quatre hommes et le prévôt pour déterminer les pertes éprouvées par les prélats dans les derniers troubles; mais comment ces gens du roi pouvaient-ils être renseignés sur ce point? N'était-il pas plus logique et plus conforme à la fois à la pratique judiciaire de s'adresser aux gens des domaines des prélats eux-mêmes? Ceci impose la correction « de singulis dominicorum *episcoporum* villis », qui explique tout). — Cora L. Scofield. Henri, duc de Somerset, et Édouard IV (publie deux documents inédits). — P. S. Allen. Les lettres de Rudolph Agricola (sources de cette correspondance; catalogue des cinquante lettres qu'on a publiées de lui et qui vont de 1469 à 1485). — Andrew Lang. Le cardinal Beaton et le testament de Jacques V (l'imputation dirigée contre le cardinal par le comte d'Arran n'est pas fondée). — Prof. Firth. Le secrétaire d'État Thurloe et les rapports de l'Angleterre avec la Hollande (publie un traité composé par Thurloe sur ces rapports; il est daté du 28 mars 1661). — H. W. V. Temperley. La démission de Pitt le 5 octobre 1761 (publie plusieurs documents tirés des « Hardwicke papers », qui complètent utilement ceux qu'on a donnés d'après les archives des Newcastle). — J. Holland Rose. Protestation de Talleyrand contre son expulsion d'Angleterre, 1^er janvier 1793. = Comptes-rendus : *Baumgarten*, *Poland* et *Wagner*. Die Hellenische Kultur (ouvrage au courant des plus récentes découvertes). — *W. Otto*. Priester und Tempel im hellenistichen Ægypten (apporte beaucoup de faits nouveaux, empruntés surtout aux papyrus). — *Audollent*. Carthage romaine. — *B. Capasso*. Napoli greco-romana esposta nella topografia e nella vita (bon). — *Paul Allard*. Dix leçons sur le martyre (intéressant; mais les problèmes les plus intéressants n'ont pas été abordés). — *D. J. Hill*. A history of diplomacy in the international development of Europe; vol. I : 259-1313 (ouvrage qui est le fruit de lectures étendues, mais qui n'apprend rien

de bien nouveau). — *M. Roger*. L'enseignement des lettres classiques, d'Ausone à Alcuin (excellent). — *J. B. Bury*. The life of St. Patrick (remarquable). — *Alice Gardner*. Theodore of Studium, his life and times (bon). — *K. Rhamm*. Die grosshufen der Nordgermanen (difficile à lire; conclusions hardies et hasardeuses, mais ouvrage qui mérite d'être lu et médité. Article de P. Vinogradoff). — *S. Hellmann*. Sedulius Scottus (bon). — *P. Villari*. I primi due secoli della storia di Firenze (3e édition, en partie remaniée). — *Mary Bateson*. Borough customs; vol. I. — *Fried. Hardegen*. Imperialpolitik König Heinrichs II von England (cette thèse sur la politique impérialiste de Henri II Plantagenet manque de solide base). — *T. Frantz*. Der grosse Kampf zwischen Kaisertum und Papsttum zur Zeit des Hohenstaufen Friedrich II (beaucoup d'érudition, mais aussi des vues contestables). — *W. Farrer*. The Chartulary of Cockersand Abbey, of the Premonstratensian order; vol. III. — *Gius. Cerola*. Monumenti veneti nell' isola di Creta (important). — *A. D. Innes*. England under the Tudors (bon). — *H. Barge*. Andreas Bodenstein von Karlstadt; t. I (excellente biographie; le t. I s'arrête en 1521, avant la révolte des paysans, où Carlstadt joua un si grand rôle). — *E. Sickel*. Catherine de' Medici and the french reformation (intéressant; mais il y est moins question de Catherine de Médicis que des principaux personnages de son temps). — *G. E. Phillips*. The extinction of the ancient hierarchy (un tableau qui ornait autrefois les murs du collège anglais à Rome représentait onze évêques catholiques martyrisés sous Élisabeth. Quels étaient ces onze évêques et comment moururent-ils? Cette double question a été résolue par l'auteur avec science et perspicacité). — *D. Townshend*. The life and letters of the great earl of Cork (très bonne biographie; l'auteur est d'avis que les accusations lancées contre Richard Bayle, « le grand comte de Cork », sont injustifiées). — *P. Mantoux*. Notes sur les comptes-rendus des séances du Parlement anglais au XVIIIe siècle, conservés aux archives du ministère des Affaires étrangères (bonne étude critique; ces notes serviront utilement à corriger la *Parliamentary history* de Cobbett). — *S. C. Hill*. Bengal in 1756-1757 (publie, d'après les archives d'État, une grande masse de documents sur les débuts de la conquête du Bengale par les Anglais). — *Mrs. Paget Toynbee*. The letters of Horace Walpole, fourth earl of Oxford; vol. XIII-XVI (édition qui comprend beaucoup de lettres nouvelles; mais elle n'est pas encore complète. L'annotation est suffisante). — *J. H. Rose*. The development of the european nations, 1870-1900 (bon résumé de politique générale).

**47. — The Athenæum.** 1906, 31 mars. — *W. Stubbs*. Lecture on early english history (recueil d'articles très anciens, fort démodés pour la plupart, reproduits sans soin, sans notes; c'est la défroque d'un grand esprit qu'il aurait mieux valu laisser ignorée au fond d'une armoire). — *Sydney C. Grier*. The letters of Warren Hastings to his wife (recueil complet de ces lettres, éditées avec un savant commentaire. Très intéressant). — *W. H. Frere*. The principles of religious ceremonial (excel-

lent). = 7 avril. *Greenidge*. A history of Rome during the later Republic and early Principate; vol. I, 133-104 (remarquable). = 14 avril. *André Siegfried*. Le Canada, les deux races (excellent). = 21 avril. *James Breasted*. A history of Egypt from the earliest times to the Persian conquest (fait avec beaucoup de soin, de science et d'originalité; tous traits caractéristiques de l'École de Berlin, à laquelle appartient M. Breasted, sans oublier le ton arrogant et l'air d'infaillible supériorité, qui la distinguent encore). — *Id*. Ancient records of Egypt; vol. I (excellent). = 28 avril. *Broadley* et *Bartelot*. The three Dorset captains at Trafalgar : Thomas Masterman Hardy, Charles Bullen, Henry Digby (bon). = 5 mai. *J. Mackinnon*. A history of modern liberty (compilation faite d'après de nombreuses lectures, mais hâtive et souvent erronée). — The Victoria county historie. Lancashire, vol. I; Worcestershire, t. I (excellent). — *D. Randall-Mac Iver*. Mediœval Rhodesia (important). = 12 mai. *William Hudson*. The records of the city of Norwich; vol. I (intéressant). — *W. W. Skeat*. Pierce the Ploughman's Crede (nouvelle édition de ce poème wycliffite, écrit peu après 1393). = 19 mai. *F. Madan*. A summary catalogue of western manuscripts in the Bodleian library at Oxford; vol. V et VI (excellent catalogue, destiné à rendre les plus grands services). = 26 mai. *Bodley*. The church in France (très intéressant exposé de l'Église en France sous le régime du Concordat et de la fin du gallicanisme).

---

**48. — Archivio della R. Società romana di storia patria.** Vol. XXVIII, fasc. 3-4, 1905. — F. Camobreco. Le monastère de Saint-Érasme sur le Cœlius (son histoire depuis la seconde moitié du VII^e s. jusqu'à la fin du XV^e, où les bâtiments ruinés de l'abbaye, ses terres et revenus furent attribués à S. Stefano Rotondo). — G. Arias. Pour servir à l'histoire économique du XIV^e s. (étude minutieuse tirée des livres du Vatican; beaucoup de chiffres et de faits). — G.-S. Ramundo. Néron et l'incendie de Rome (cet incendie ne peut être que l'œuvre du hasard. Les récits qui mettent en cause Néron sont légendaires. A peine visible dans Tacite, la légende est déjà formée dans Suétone et Dion Cassius; Flavius Josèphe a recueilli sans critique toutes les calomnies qu'avait fait naître la fantaisie du peuple romain). — A. Monaci. Catalogue des actes de l'abbaye de Sant Alessio sur l'Aventin; suite et fin (en tout, 139 numéros; le recueil s'arrête au mois d'avril 1398). — P. Fedele. Les bijoux de Vannozza et une œuvre de Caradosso (il s'agit de Vannozza Borgia, mère de Lucrèce, et des travaux d'art qu'elle fit entreprendre pour décorer plusieurs églises de Rome). — E. Carusi. La légation du cardinal D. Capranica auprès d'Alfonse d'Aragon, du 29 juillet au 7 août 1453. — Nicola Barone. Pour l'abbaye de Casamari; diplôme inédit en confirmation de privilèges donné par le roi Charles II d'Anjou. = Compte-rendu : *Fr. Schupfer*. Precarie e livelli nei documenti e nelle leggi dell' alto medio evo (excellente étude sur trois formes de contrats intéressant la nature de la propriété foncière).

**49. — Archivio storico italiano.** 1905, disp. 3. — Arrigo Solmi. Les chartes en langue vulgaire des archives archiépiscopales de Cagliari (étude diplomatique; les formes usitées dans la chancellerie sarde diffèrent notablement des formes de la diplomatique occidentale). — Eugenia Montanari. Parme et les émeutes de 1831; suite et fin. — Emilio Costa. André Alciat et Boniface Amerbach (analyse la correspondance échangée entre ces deux célèbres jurisconsultes depuis environ 1520, année où Alciat connut Amerbach à l'Université d'Avignon, jusque vers 1350, date de sa mort. La correspondance des Amerbach est à la Bibliothèque de l'Université de Bâle). — F. Rizzelli. L' « operarius tersane » à Pise; contribution à l'histoire de la marine pisane (cet « operarius » était l'administrateur de l'Arsenal, dont le Grand Conseil avait décrété la fondation en 1200; expose ses fonctions, avec documents à l'appui). — P. Piccolomini. Bartolomeo Bolis de Padoue et sa fondation pour l'Université de Sienne, 24 juillet 1512. = Comptes-rendus : *F. Carlesi.* Origini della città e del comune di Prato (estimable; l'auteur s'arrête à la fin du xii^e siècle, à l'origine du mouvement communal). — *M. Roberti.* Dei beni appartenenti alle città dell' Italia settentrionale, dalle invasioni barbariche al sorgere dei comuni (bon; mais le détail est souvent peu soigné). — *Degli Azzi-Vitelleschi.* Le relazioni fra la Repubblica di Firenze e l'Umbria nel sec. xiv, secondo i documenti dal r. Archivio di Stato di Firenze (excellent travail d'archiviste). — *E. Baldasseroni.* La guerra tra Firenze e Giovanni Visconti (bon). — *A. Palmieri.* Gli antichi vicariati dell' Appennino bolognese (l'institution du « vicariato » se rattache à l'ancienne « podesteria »; quand celle-ci disparut au milieu du xiv^e s., on laissa subsister le juge et le notaire; le premier de ces deux fonctionnaires devint le « vicario ». Cette transformation administrative et judiciaire a été en partie l'œuvre de Giov. Visconti). — *F. Alessio.* Luserna e l'interdetto di Giacomo Buronzo (publie cinq documents concernant l'interdit lancé pour crime d'hérésie par l'Inquisiteur Buronzo sur les gens de Luserna et qui dura de 1448 à 1453). — *Aug. Tormene.* Il bailaggio a Constantinopoli di Girolamo Lippomano et la sua tragica fine (remarquable). = Disp. 4. G.-B. Ristori. Saint Ambroise à Florence; son arrivée et son séjour (il y vint dans les premiers mois de 393 et y resta jusqu'en 394). — Quinto Santoli. Le « Liber censuum » de la commune de Pistoia (décrit un ms. du xiv^e s. où ont été transcrits environ 900 documents, avec une analyse sommaire). — Guglielmo Volpi. La question de Cavalca (sur la vie et les œuvres de Fra Domenico Cavalca, un des meilleurs écrivains toscans de second rang au xiv^e s.; on lui a contesté sans raison la paternité de ses œuvres). — Pietro Sella. Quelques notes sur la « vicinia » considérée comme élément constitutif des communes (montre l'importance que prennent, au point de vue de l'organisation primitive des communes, les « vicini » d'après les statuts piémontais). — Luigi Schiaparelli. Le comte Humbert aux Blanches-Mains a-t-il été connétable du royaume de Bourgogne? (la charte de 1032 que l'on

invoque dans le débat sur cette question mentionne un *Constabile* qui est un nom d'homme et non le titre d'une fonction). — Agostino Zanelli. Charles-Quint à Peschiera, 1530 (publie une lettre écrite à Branchino Paratico par son fils, lequel, se trouvant à Peschiera avec plusieurs gentilshommes de Brescia, avait pu assister à l'arrivée et au repas de l'empereur, 21 avril 1530). — Fr. Dini. Messer Francesco Campana et les siens (publie deux lettres de 1542 et de 1546). = Comptes-rendus : *P. Manfrin*. La dominazione romana nella Gran Brettagna (montre que la domination romaine en Bretagne a été plus profonde et plus durable qu'on ne l'a dit, principalement chez les Allemands). — *P. Molmenti*. La storia di Venezia nella vita privata (4e édition refondue d'un livre excellent). — *R. Caggese*. Un comune libero alle porte di Firenze nel sec. xiii : Prato in Toscana (contient une série d'observations intéressantes et bien documentées sur l'histoire de Prato et aussi d'autres communes). — *R. Marducci*. Francesco Mario I della Rovere; parte I : 1490-1527 (bon récit, puisé aux meilleures sources et conduit avec une excellente méthode). — *Pierre Gauthiez*. L'Italie au xvie s. : Lorenzaccio (ouvrage bien étudié et intéressant; mais pourquoi l'auteur parle-t-il avec tant de hauteur dédaigneuse contre l'Italie et les Italiens?). — *Jos. Šusta*. Die römische Curie und das Conzil von Trient unter Pius IV; vol. I (très importante publication. L. Carcereri ajoute plusieurs documents inédits tirés d'un ms. de la bibl. Marucelliana de Florence; trois lettres adressées de Trente par l'évêque de Gallerate au cardinal Morone, 1562).

**50. — Archivio storico lombardo.** 1905, 30 juin. — Ezio Riboldi. Les sentences des consuls de Milan au xiie siècle (1° le Consulat considéré comme tribunal; 2° compétence du tribunal consulaire; 3° notes de droit et de procédure. Suit un copieux répertoire de ces sentences, dont bon nombre n'avaient pas encore été utilisées). — Henry Cochin. Jean-Galéas Visconti et le comté de Vertus (publie, avec un fac-similé, le texte d'une pièce rédigée en français, émanant de J.-G. Visconti et concernant l'administration de son comté de Vertus). — Alessandro Colombo. L'entrée de Francesco Sforza à Milan et le début d'un nouveau principat; fin le 30 septembre (article richement documenté). — Giuseppe Gallavresi. Deux documents inédits concernant les biens allodiaux de Milanais laïcs (1185 et 1261). — Emilio Galli. Les maisons de campagne de Pétrarque dans le Milanais. — Agostino Zanelli. Élisabeth-Christine de Wolfenbüttel à Brescia en 1708 (raconte, d'après des relations contemporaines, les fêtes données à Brescia en l'honneur de cette princesse, qui traversait le territoire vénitien en se rendant vers son époux, Charles III, roi d'Espagne). — Bibliographie d'histoire lombarde. = 30 septembre. Carlo Salsotto. Sur la signification du mot « Italia » dans Liutprand, évêque de Crémone (ce mot a-t-il eu deux sens : l'un, conservé dans l'usage littéraire avec le sens large de l'antiquité, l'autre, employé dans le langage politique et pratique comme synonyme de « regnum Italiae »? Ou bien le sens large a-t-il été tou-

jours employé seul? Dans Liutprand, *Italia* est synonyme de *regnum Italicum* et comprend, outre l'Italie du Nord, la Toscane et le duché de Spolète. Il témoigne donc en faveur du double sens, large et restreint). — Attilio Butti. La fondation du *Giornale italiano* et ses premiers rédacteurs, 1804-1806 (article long de plus de 70 pages). — Gerolamo Biscaro. Les documents relatifs à l'église de Saint-Sigismond de Rivolda d'Adda (xii^e siècle). — Ettore Verga. Pour servir à l'histoire des esclaves orientaux à Milan (quelques documents nouveaux appartenant à la seconde moitié du xiv^e siècle). = Nécrologie : F. Novati. Ippolito Malaguzzi-Valeri (avec une liste de ses œuvres). = 31 décembre. Dino Muratore. Le fils aîné de Gian-Galeazzo Visconti; sa naissance et son baptême et la politique de Visconti au printemps de 1366. — Felice Fossati. La plèbe de Vigevano à la conquête des pouvoirs publics en 1536 (exposé surtout à l'aide des archives locales). — Fedele Savio. Giovanni Battista Fontana ou Fonteio, écrivain milanais du xvi^e siècle. — Angelo Mazzi. La jeunesse de Bartolomeo Colleoni (de 1400 à 1427 environ). — Emilio Motta. Pour servir à l'histoire de la culture du riz en Lombardie (xv^e et xvi^e siècles). = Bibliographie : *Evelina Menghini*. Dello stato presente degli studi intorno alla vita di Paolo Diacono (excellent travail critique). — *G.-B. Picotti*. I Caminesi e la loro signoria in Treviso, 1283-1312. — Epistolario di L.-A. Muratori, edito e curato da *Matteo Campori;* vol. VI et VII (ces deux volumes contiennent 1,322 lettres, pour la plupart inédites, de Muratori; elles se rapportent aux années 1722-1733. Important). — Bibliographie d'histoire lombarde, juin-décembre 1905.

**51.—Archivio storico per le provincie Napoletane**. Anno XXX, 1905, fasc. 2. — G. Gentile. Le fils de G.-B. Vico et les débuts de l'enseignement de la littérature italienne à l'Université de Naples; suite; fin dans le fasc. 3. — P. Fedele. Les articles du traité de paix conclu entre le roi Ladislas et le pape Jean XXIII, 1412 (analyse et publie le texte de ce traité que l'on ne connaissait encore que par la relation brève et incomplète de Marin Sanudo). — E. Nicolini. Lettres inédites de Bernardo Tanucci à Ferdinando Galiani; 2^e partie : décembre 1766-avril 1769. — D. Les premières loges des francs-maçons à Naples (1749-1751). = Comptes-rendus : *G. Guerrieri*. Le relazioni tra Venezia e Terra d'Otranto fino al 1530 (travail estimable, mais qui aurait pu être approfondi et plus méthodique). — *O. Cartellieri*. Peter von Aragon und die sizilianische Vesper (excellent; complète très habilement l'ouvrage d'Amari). — *M. Jonora*. Il vescovato di Montepeloso (l'auteur s'efforce d'établir que cet évêché à dû prendre naissance vers la fin du x^e siècle; mais il ne peut le prouver). = Nécrologie : Francesco Nitti (né le 24 février 1851, mort le 31 janvier 1905; auteur d'études sur Machiavel et sur le pape Léon X). = A part : Diario napoletano, 1798-1825; suite dans le fasc. 3; fin dans le fasc. 4. = Fasc. 3. F. Savini. Une lettre patente originale, sur parchemin, délivrée par l'humaniste Giovantonio Campano, évêque de Teramo, 1475 (intéressant). — Jour-

nal de la guerre de Velletri, écrit par Mgr Celestino Galiani, 1744. — P. Fedele. Notes sur le moyen âge (1° une charte émanée des ducs de Fondi, Léon et Marius, en avril 1002; 2° document relatif à la biographie de Romualdo de Salerne, janvier 1175). — Réflexions de Ferdinando Galiani sur le tremblement de terre de la Calabre et de Messine, 5 février 1783. = Comptes-rendus : *Francesco Lo Parco*. Petrarca e Barlaam (Barlaam, un des premiers théologiens byzantins qui soient venus en Italie pour traiter de l'union entre les églises, mort évêque de Gerace en 1350; il fut un des professeurs de grec de Pétrarque. Sa biographie de 1339, date de son premier voyage à Avignon, jusqu'à sa mort). — *Basilide Del Zio*. Melfi, le agitazioni nel Melfese, il brigantaggio (beaucoup trop long; l'auteur aurait dû se contenter de raconter l'histoire du brigandage à Melfi de 1860 à 1865). — *F. Scandone*. Storia di Aquilino dalle origini alla fine della dominazione longobarda (bon). — *E. Rogadeo*. Gli Aleramici nell' Italia meridionale (utile biographie du marquis Manfredi, un des seigneurs notables de l'Italie méridionale vers le milieu du XII^e siècle, mais il n'a pas réussi à prouver qu'il descendait de la famille des Alerami). — *I. Savini*. La contea di Apruzio e i suoi conti (très bonne monographie). — *Salvatore Ferraro*. La colonna del cereo pasquale di Gaeta (sur cette colonne ont été représentées des scènes de la vie de saint Érasme, d'après le récit qui en a été fait par Giovanni Coniulo, moine du Mont-Cassin, plus tard pape sous le nom de Gélase II. S. Ferraro a retrouvé un ms. ancien de cette œuvre et prouve qu'elle est bien de Gélase II; mais il n'a pas vu que c'est une légende sans valeur originale). = Fasc. 4. F. Nicolini. Lettres inédites de Bernardo Tanucci à Ferdinando Galiani; suite (1767). — B. C. Comment finit Gaetano Mommone (Mommone, un des plus féroces chefs royalistes, mourut à Naples, en 1802, dans les prisons de la Vicaria, sous l'accusation d'avoir tramé avec les Jacobins une insurrection contre le roi). — P. Fedele. La paix de 1486 entre Ferdinand d'Aragon et Innocent VIII (publie le texte authentique de ce traité). — Ettore Gabrici. Archéologie et géologie (examen de l'étude présentée par R.-T. Günther sur les modifications du littoral maritime dans la baie de Naples). — Vincenzo Florio. Mémoires historiques ou Annales napolitaines à partir de 1759 (fournit d'intéressantes anecdotes sur la vie à Naples dans la seconde moitié du XVIII^e siècle). = Comptes-rendus : *Fr. Giannone*. Memorie storiche, statuti e consuetudini di Oppido di Basilicata (bon). — *P. Fedele*. Di alcune relazioni fra i conti del Tuscolo ed i principi di Salerno (intéressante brochure). — *A. Lucarelli*. Notizie e documenti riguardanti la storia di Acquaviva delle Fonti in Terra di Bari; vol. I (bon).

**52. — Archivio storico siciliano.** Nuova serie, anno XXIX, 1905, fasc. 3-4. — Salvatore Romano. Œuvres de bienfaisance de la comtesse Adelasia; ses restes mortels retrouvés à Caltanissetta (cette Adelasia était, au dire de M. Amari, fille de Mathilde, fille du comte Roger, et de Raimond, comte de Toulouse et de Provence). — Vito

VITALE. Trapani dans les guerres de Charles-Quint en Afrique et contre les Turcs (article très documenté). — Antonio SALINAS. Un souvenir de la peste de Palerme en 1626 (inscription sur une tablette de plomb trouvée près de Lazzaretto. — S. CRINÒ. Le cinquième congrès de géographie italien et la Sicile. — G. ARENAPRIMO. Lettres inédites de Marie-Caroline, reine des Deux-Siciles (publie vingt et une lettres écrites par la reine à D. Giuseppe Cetera, riche marchand de Messine, de 1808 à 1811; ce sont de simples billets, où il n'est guère question que d'intérêts privés, d'achats divers, etc.). — G. TRAVALI. La poste française confisquée à Messine, en 1798, sur un navire français arrêté par ordre du général Danero (publie huit lettres envoyées d'Alexandrie d'Égypte par des soldats français. Le navire qui les portait croyait que la France était en paix avec la Sicile et avait jeté l'ancre sans défiance dans le port de Messine). = Comptes-rendus : *Valentino Labate.* Un decennio di Carboneria in Sicilia, 1821-1831; narrazione storica (plein de faits intéressants). — *Antonio Cini.* Origine e progresso della lingua italiana in Malta, ossia la lingua nazionale dei Maltesi (ouvrage écrit en réponse à un discours de M. Chamberlain à la Chambre des Communes, le 28 janvier 1902). — *Mario Burrascano.* Memorie storiche-ecclesiastiche di Castroreale (bon). = Anno XXX, 1905, fasc. 1. Odoardo COPPOLER-ORLANDO. Un poète bizarre du XVIe siècle : Mariano Bonincontro de Palerme. — G. LA CORTE. Deux localités controversées dans la géographie de la Sicile par l'Édrisi (1° à la recherche du château d'Al-Chazân; 2° Ciminna et le site de Chasu). — P.-M. ROCCA. La *Membrana gabellarum terrae Alcami,* 1367, et les *Capitoli della Nadaria e della Camperia* de 1588 (ce sont des listes des taxes que les gens d'Alcamo devaient payer à leur seigneur. Publie en appendice deux longs documents de 1583). — S. CRINÒ. Un nouveau document sur l'éruption de l'Etna en 1669 (publie une lettre de P. Valentino Bonadies au vicaire général de Girgenti). = Compte-rendu : Memorie della Rivoluzione siciliania dell' anno 1848 (important).

**53. — Nuovo archivio veneto.** Nouv. sér., année V, 1905. T. IX, 2e partie. — Antonio FAVARO. Notices historiques sur la magistrature des eaux à Venise (du XIIIe siècle au XVIIe). — Arturo SEGRE. De quelques rapports entre la République de Venise et le Saint-Siège aux temps d'Urbain V et de Grégoire XI, 1367-1378. — L.-A. BOTTEGHI. Le clergé et la commune de Padoue au XIIIe siècle (d'après des documents inédits). — Biagio BRUGI. Une chaire de droit public ecclésiastique à l'Université de Padoue dans la seconde moitié du XVIIIe siècle (expose les attaques dirigées contre une chaire où l'on pensait faire entrer un esprit nouveau. Après un petit nombre d'années, le cours de droit ecclésiastique devint un vulgaire cours de droit canonique). — V. BALDISSERA. Les Savorgnani, seigneurs d'Osoppo; inscriptions funéraires. — C. LAGOMAGGIORE. L'*Istoria Viniziana* de M. Pietro Bembo; essai critique avec des documents inédits; suite et fin. = Comptes-rendus : *Antonio Medin.* La storia della repubblica di Venezia nella poesia.

— *P. Molmenti.* La storia di Venezia nella vita privata; 4e édition, 1re partie : la grandezza (très intéressant; des documents nouveaux; illustration abondante et bien choisie). — *Giuseppe Caprin.* L'Istria nobilissima; 1re partie (bon, bien illustré). — *Nicolò Papadopoli.* Sebastiano Venier e le sue monete, 1577-1578. = A part : C. Cipolla. Publications relatives à l'histoire de l'Italie au moyen âge; suite. = T. X, 1re partie. Luigi Rossi. Venise et le roi de Naples; Florence et François Sforza, de novembre 1450 à juin 1451 (d'après des pièces d'archives). — Armida Sacchetti. Pour la possession de Tolmino; épisode de l'histoire de Cividale (1533-1535; documents). — Cesare Foligno. Manuscrits relatifs aux affaires de Venise dans les bibliothèques anglaises. = Comptes-rendus : *A. Della Torre.* Di Antonio Vinciguerra e delle sue satire (Vinciguerra fut aussi secrétaire de l'État vénitien; sa biographie intéresse donc l'histoire de Venise. Il s'en faut que l'auteur ait épuisé toutes les sources de documents. Long article critique par P.-L. Rambaldi, qui note beaucoup de textes omis par Della Torre) — *Giuseppe Gerola.* Monumenti veneti nell' isola di Creta (intéressant rapport sur un voyage d'études fait en Crète en 1900; d'autant plus intéressant que, systématiquement, les Crétois détruisent aujourd'hui tout ce qui peut rappeler la domination étrangère dans leur île). — *Arnaldo Segarizzi.* Libellus de magnificis ornamentis regie civitatis Padue Michaelis Savonarole (nouvelle édition très améliorée de ce Libellus, que Michel Savonarole dédia en 1440 au franciscain Antonio di S. Arcangelo). — Liber statutorum civitatis Ragusii compositus anno 1272. — *F. H. Brown.* Calendar of State papers and mss. relating to english affairs; vol. IX : 1607-1610. = 2e partie. Felice Fossati. Rapports entre Venise et Milan durant les dernières négociations pour la paix du 13 mars 1480 (d'après les dépêches inédites de Leonardo Botta, ambassadeur milanais). — Concetto Marchesi. Paolo Manuzio; de quelques polémiques sur le style et sur la langue du xvie siècle. — Luigi Simeoni. La tour du Gardello à Vérone (construite en 1370). — Luigi Rossi. Venise et le roi de Naples, Florence et Francesco Sforza, de novembre 1450 à juin 1451; suite et fin (80 pages de documents en appendice). = Comptes-rendus : *C. Contessa.* Per la storia della decadenza della diplomazia italiana nel secolo xvii (sous la régence de la seconde Madame royale, 1675-1684, et les premières années du règne de Victor-Amédée II, 1684-1687. Intéressant). — *V. Botteon* et *A. Barbieri.* Congregazione di carità ed Istituti pii riuniti in Conegliano (intéressant pour l'histoire des institutions charitables depuis le moyen âge). = Actes de la Deputazione veneta di storia patria (à la suite : Documents relatifs à la reddition de Vérone à Venise, 1405-1406).

**54. — Atti e Memorie della r. Deputazione di storia patria per le provincie di Romagna.** 3e série, vol. XXIII, fasc. 1-3, janvier-juin 1905. — A. Trabuzzi. Bologne dans les œuvres de G.-C. Croce (fin du xvie siècle et premières années du xviie). — Lisetta Ciaccio. Le cardinal légat Bertrand du Pouget à Bologne, 1327-1334 (ce cardinal

était un français du Midi, né vers 1280 à Castelnau-Montratier; il joua un grand rôle sous le pape Jean XXII, surtout dans l'administration financière. Beaucoup de faits nouveaux tirés des archives de Bologne). — G. Salvioni. La valeur de la livre bolonaise dans la première moitié du xvi^e siècle (publie plusieurs documents inédits). — L. Frati. Deux chroniqueurs bolonais plagiaires (1° la Chronique dite de Seccadenari est en réalité l'œuvre de Fileno della Tuata; celui-ci avait un parent, Nicolò di Girolamo Seccadenari, qui démarqua la chronique de Fileno, plagiat qu'on a mis à tort sur le compte de Nicolò di Achille Seccadenari, lequel mourut en 1483 évêque de Veglia en Pouille. Biographie de Fileno. 2° La Chronique de Giacomo Gigli a été démarquée de même par Girolamo Bolignini. Le *Diario della cose di Bologna* par ce dernier n'est qu'une copie de la *Chronicha e Memoria* de Gigli. Biographie de ce dernier). = Fasc. 4-6, juillet-décembre. A. Sorbelli. Le traité de saint Vincent Ferrier sur le grand schisme d'Occident (étudie les sources auxquelles V. Ferrier a puisé : le *De fletu Ecclesiae* de Giovanni da Legnano, le *De planctu bonorum* de Le Fèvre, le traité de Pierre Flandrin, cardinal de Saint-Eustache; puis établit les bases de l'édition qu'il donne du *De moderno Ecclesiae Schismate tractatus*. Le texte occupe les pages 339-438. A la suite sont publiées les réponses du cardinal Pierre De Luna aux interrogatoires des ambassadeurs du roi de Castille sur l'élection des deux papes; texte espagnol, p. 438-455). — Lisetta Ciaccio. Le cardinal légat Bertrand du Pouget à Bologne, 1327-1334; fin (relations politiques, alliance avec Jean du Luxembourg; Bertrand est chassé de Bologne. Appendice de 50 documents inédits). — P. Amaducci. Guido del Duca de Romagne (ce Guido descendait de la famille des Onesti de Ravenne; celle des anciens comtes de Bertinoro s'y rattachait). — A Trabuzzi. Bologne dans les œuvres de G.-C. Croce; fin.

**55. — Studi e documenti di storia e diritto.** Anno XXV, fasc. 1-2, janvier-juin 1904. — Giuseppe Gatti. D'une inscription antique récemment découverte à Palestrina (cette inscription, qui date du milieu du iv^e siècle, contient, non un testament proprement dit, mais une déclaration de dernière volonté faite verbalement par P. Ælius Apollinaris Arlenius et un résumé des actes juridiques qui ont été accomplis à la suite de cette noncupation). — Pietro Tacchi-Venturi. Giulio-Antonio, cardinal de Sainte-Sabine, et son Journal du consistoire en 1575; suite et fin du texte. = Fasc. 3-4, juillet-décembre. Alberto de Gasparis. Les « mediatores » dans les actes contractuels et judiciaires des xi^e, xii^e et xiii^e siècles à Naples, Amalfi, Sorrente. Contributions à l'histoire de la médiation (publie en appendice quatorze documents de 965 à 1200). — Nicola Feliciani. La seconde guerre punique en Espagne. De la défaite des deux Scipions jusqu'au départ d'Asdrubal Barca pour l'Italie, 211-208 (étude minutieuse des textes de l'antiquité). — Gius. Gatti. La Farnésine de la rue de Baullari et son histoire juridique (parle des travaux exécutés par l'architecte français Thomas Le Roy).

**56.** — **Studi Storici.** Vol. XIV, fasc. 2, 1905. — G. Volpe. *Lambardi* et *Romani* dans les campagnes et dans les villes. Corrections et additions. — Id. Pour servir à l'histoire juridique et économique du moyen âge (condition juridique de la propriété foncière; surtout à propos des travaux de Hartmann et de Schneider). = Comptes-rendus : *M. Lugano.* Antonii Bargensis Chronicon Montis Oliveti, 1313-1450. — *P. Fauché.* Giambattista Fauché e la spedizione dei Mille (intéressant et instructif). — *Gius. Paolucci.* Le finanze e la corte di Frederico II di Svevia (bon). — *E. Levinson.* Giuseppe Garibaldi e la sue legione nello Stato romano, 1848-1849 (très instructif).

---

**57.** — Νέος Ἑλληνομνήμων (publ. p. Spyr.-P. Lambros), n° 3, 30 sept. 1904. — Notes sur les inscriptions anciennes dans les manuscrits du moyen âge et les collections manuscrites de lettrés de l'Occident (liste des auteurs byzantins qui ont cité des inscriptions métriques dans leurs ouvrages. Analyse des collections d'inscriptions des Codd. Ambros. N 234 supp. et Q 114 supp. recueillies par des savants à Chio ou en Crète). — La fondation et le fondateur du cloître de la sainte Vierge Pammakaristos à Constantinople (ce monastère fut fondé, à la fin du xiii^e siècle, par le protostrator Michel Ducas Glabas Tarchaneiotes; c'était d'abord un couvent d'hommes, qui fut transformé en monastère de femmes en 1420 et réuni peut-être au couvent de Marthe, sœur de Michel VIII Paléologue; les légendes relatives à la fondation des deux monastères s'amalgamèrent; Lambros en fait la critique et étudie les familles parentes de Michel Paléologue). — Les bibliothèques de Jean Marmaras et de Jean Doceianos et un catalogue de livres anonymes (détails intéressants sur des bibliothèques d'humanistes du xv^e siècle). — Les homélies de Païsios, métropolite de Rhodes (poète et auteur ecclésiastique du début du xvii^e siècle). — Noms prétendus (noms propres qui doivent leur existence à une faute de lecture ou à une confusion philologique). — Noms méconnus. — Les recherches sur les revenants de Marc, moine de Serres (Cod. Ath. Iber. 520, xvi^e siècle; édition d'un traité contre la croyance aux revenants dont l'auteur est inconnu; l'ouvrage est peut-être plus ancien que le manuscrit; sa langue contient des traces de parler vulgaire). — Catalogue des manuscrits grecs des bibliothèques d'Athènes; I : Bibliothèque de la Chambre. = Mélanges : Michel Paléologue II (IX) et la monodie de Staphidakis écrite sur sa mort. — Évangile et objets sacrés de la métropole de Xanthos. — Lettres de Théodore Prodrome dans le Cod. Napol. III^AAb. = Comptes-rendus : *Serruys.* Catalogue des manuscrits conservés au Gymnase grec de Salonique. — *Krumbacher.* Eine neue Handschrift des Digenis Acritas. = N° 4, 31 déc. 1904. Notes sur les inscriptions anciennes dans les manuscrits grecs et les collections manuscrites de lettrés de l'Occident; suite. — Un nouveau manuscrit de Nicolas Messarités. — Sceaux des derniers Paléologues et de leurs intimes (deux sceaux de Constantin XII, le dernier inédit, provenant des archives de Modène, en cire rouge, contrairement aux usages byzantins, sur une

lettre en latin écrite à Borso d'Este, marquis de Ferrare, en avril 1451; sceaux de Théodore II Paléologue, despote du Péloponèse, de Démétrius Paléologue (avec l'aigle à deux têtes), d'André Paléologue (1520), etc...). — Narration physiologique de Pierre Zymophonste (nouvelle édition d'une chanson populaire éditée par Legrand, *Recueil de chansons populaires*, p. 210, due peut-être à Théodore Prodrome). — Journaux manuscrits pendant la guerre de l'Indépendance (notice historique sur les premiers journaux rédigés en grec; le premier, l'Ἐφημερὶς, imprimé à Vienne, parut de 1791 à 1797; édition des fragments de deux journaux manuscrits publiés à Missolonghi en 1821-1822 : l'Ἐφημερὶς Αἰτωλικὴ et l'Ἀχελῷος). — Catalogue des manuscrits grecs des bibliothèques d'Athènes; suite. = Mélanges : le poème de Théodore Prodrome : Εἰς εἰκονισμένον τὸν βίον. — Note sur les Patria de Constantinople. — Une statistique vénitienne d'Elis (30 avril 1689). = Comptes-rendus : *Politis*. Études sur la vie et la langue du peuple grec. Traditions. — *G. Millet*. La Collection chrétienne et byzantine des hautes études. — *A. Debidour*. Le général Fabvier, sa vie militaire et politique. (Ce numéro, qui termine la première année, est accompagné d'un index et d'une table des manuscrits et archives cités.)

---

# CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

**France.** — La science historique vient de faire une perte irréparable. M. A. Sorel est mort le 29 juin, à l'âge de soixante-trois ans.

— M. Gustave Vapereau est mort le 18 avril dernier, âgé de quatre-vingt-sept ans. Son nom est depuis longtemps attaché au *Dictionnaire des contemporains* qui rend journellement de si grands services aux historiens et aux publicistes.

— M. Émile Molinier est mort le 5 mai, à l'âge de quarante-neuf ans. Après avoir paru devoir se consacrer à l'étude du moyen âge, publié une excellente biographie d'Arnoul d'Audrehem, édité, en collaboration avec son frère Auguste, la *Chronique normande du XIVe siècle,* il s'était tourné vers l'histoire de l'art. Au Louvre, où il était devenu, jeune encore, conservateur des objets du moyen âge et de la Renaissance, il avait organisé plusieurs salles où le mobilier français des deux grands siècles avait été mis admirablement en valeur; puis il avait entrepris de donner une Histoire des petits arts qui, si elle avait été achevée, aurait laissé loin derrière elle l'*Histoire des arts industriels* de Labarthe. Il a écrit aussi quelques chapitres pour l'*Histoire de l'art,* dirigée par M. André Michel. Il avait un sens artistique très fin, très exercé, une intelligence très vive, le travail ardent et facile.

— L'Académie française a décerné le 1er prix Gobert au général Bonnal (*l'Esprit de la guerre moderne*) et le second à M. Louis Madelin (*la Rome de Napoléon*). — Le prix Thérouanne a été partagé entre MM. Patrice Mahon (*Études sur les armées du Directoire*), Gabriel Pérouse (*le Cardinal Louis Aleman*), Bourrilly (*Guillaume du Bellay, 1491-1543*), le vicomte de Brémont (*le XVIe siècle et les guerres de la Réforme en Berry*), Émile Horn (*François Rakoczi II, prince de Transylvanie, 1676-1735*) et Marcel Marion (*le Garde des sceaux Lamoignon*).

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a partagé le prix Auguste Prost entre MM. Henri Stein et Léon Le Grand (*la Frontière d'Argonne*) et M. Edmond Pionnier (*Essai sur l'histoire de la Révolution à Verdun, 1789-1791*). — Elle a décerné le 1er prix Gobert à M. Ernest Petit (de Vausse) pour son *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne,* et le second (pour la 3e fois) à M. Alfred Richard (*Histoire des comtes de Poitou*). — Elle a partagé le prix Saintour entre le P. Lagrange (*Études sur les religions sémitiques*), M. Victor Chauvin (*Bibliographie des ouvrages arabes ou relatifs aux Arabes*), M. Moïse Schwab (*Rapport sur les inscriptions hébraïques de la France*) et l'abbé

LABOURT (*le Christianisme dans l'empire perse*). — Elle a partagé le prix Brunet entre MM. Frédéric LACHÈVRE (*Bibliographie des recueils collectifs de poésies publiés de 1597 à 1700*), A. DE LA BOURALIÈRE (*l'Imprimerie et la librairie à Poitiers aux XVII^e et XVIII^e siècles*) et P.-P. PLAN (*Bibliographie rabelaisienne*). — Elle a partagé le prix Bordin entre MM. Jules GAY (*l'Italie méridionale et l'Empire byzantin depuis l'avènement de Basile I^er jusqu'à la prise de Bari par les Normands, 1071*), SAMARAN et G. MOLLAT (*la Fiscalité pontificale en France au XIV^e siècle*), Pierre CHAMPION (*Guillaume de Flavy, capitaine de Compiègne*). — Concours des Antiquités de la France. Quatre médailles ont été décernées à MM. Léon MIROT (*Isabelle de France, reine d'Angleterre, comtesse d'Angoulême*, et *les Insurrections urbaines au début du règne de Charles VI*), Ph. LAUER (*les Annales de Flodoard*), M. SERBAT (*les Assemblées du clergé de France de 1561 à 1615*) et Henry D'ALLEMAGNE (*les Cartes à jouer du XIV^e au XX^e siècle*); parmi les mentions, nous indiquerons celles de MM. G. DOTTIN (*Manuel pour l'étude de l'antiquité celtique*), l'abbé C. ALIBERT (*Histoire de Seyne*), Émile BONNET (*Antiquités et monuments du département de l'Hérault*), Henri MORRIS (*Cartulaire de l'abbaye de Lérins*), J.-C. DEMARTEAU (*l'Ardenne belgo-romaine*).

— L'Académie des sciences morales et politiques a partagé le prix Drouyn de Lhuys entre MM. Georges PAGÈS (*le Grand Électeur et Louis XIV*) et feu Jean DARCY (*Cent années de rivalité coloniale*). — Elle a partagé le prix Jean-Jacques Berger entre MM. Fr. FUNCK-BRENTANO (*Catalogue des archives de la Bastille*, etc.), DE LANZAC DE LABORIE (*Paris sous Napoléon*), CHASSIN et HENNET (*les Volontaires nationaux pendant la Révolution*), F.-G. DE PACHTÈRE (*Étude sur Paris à l'époque gallo-romaine*), Paul ROBIQUET (*Histoire de la municipalité de Paris*), J. MEURET (*le Chapitre de N.-D. de Paris*), Alfred FRANKLIN (*Dictionnaire historique des arts, métiers et professions exercés dans Paris depuis le XIII^e siècle*), Albert MAUGER (*l'Organisation des secours publics à Paris*), François MAURY (*le Port de Paris*), Louis TUETEY (*Procès-verbaux de la Commission des monuments, 1790-1794*), Ernest COYECQUE (*Recueil d'actes notariés relatifs à l'histoire de Paris, XVI^e siècle*), Lucien LAZARD (*Répertoire alphabétique du fonds des domaines*).

— Le 44^e Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements s'est tenu à Paris, à la Sorbonne, du mardi 17 avril au samedi 21. Voici, d'après le *Journal officiel*, le résumé des communications faites dans les diverses sections :

*Section d'histoire et de philologie* (président : Léopold Delisle). — M. l'abbé FOURNIER détermine ce qui reste, à ce jour, des monuments imprimés avant le XVII^e siècle et contenant les textes liturgiques à l'usage spécial des églises séculières des anciens diocèses d'Arras et de Thérouanne. — M. l'abbé Louis MEISTER. Mémoire sur le nécrologe ou registre mortuaire de l'abbaye royale de Saint-Jean-Baptiste du Moncel, au diocèse de Beauvais. Ce manuscrit porte sur les neuf derniers

jours du mois de décembre et renferme de précieux renseignements, qui se recommandent aux futurs historiens de cette abbaye, fondée en 1309 par Philippe le Bel, sur les bords de l'Oise. — M. le chanoine Morel. Mémoire sur les testaments reçus par les curés de campagne et leurs vicaires avant 1789; de la législation royale qui intervint pour réglementer cet usage. — M. G.-Hector Quignon a signalé, dans une collection privée, l'original du cartulaire AA 1 de Beauvais copié en 1513. Cet original, appelé *Livre Velu* (en papier), est de 1390-1408 pour la première main, sans doute celle de Jean de Hez, clerc de la commune. M. Quignon fait une étude critique de la page capitale de ce ms., la « Journée des Bourguignons », 27 juin 1472, et rectifie sur plus d'un point la copie de 1513. — M. Jacques Soyer commente une fausse bulle du pape Pascal II (1099-1118) qui confirme à l'abbaye bénédictine de Marmoutier-lez-Tours la possession de l'église Saint-Martin-au-Val, donnée par Yves, évêque de Chartres, à la prière d'Adèle, comtesse de Blois, et de ses fils Guillaume et Thibaud, pour le repos de l'âme de son mari Étienne, mort en 1102. Cette bulle était destinée à faire croire que l'union de Saint-Martin-au-Val à Marmoutier avait été décidée par le célèbre canoniste saint Yves et par Adèle, fille de Guillaume le Conquérant, et qu'elle avait été approuvée déjà depuis longtemps par les papes; qu'en un mot elle était irrévocable. — M. Delisle croit devoir faire des réserves sur les conclusions de M. Soyer; il ne voit pas quel intérêt on pouvait avoir à faire cette fausse bulle de Pascal II; il estime que ce pourrait être une copie contemporaine. Il lui semble donc que la question devra être examinée de très près. — M. Jacotin donne lecture d'une communication sur la chronologie des baillis et juges royaux du Velay et de leurs lieutenants, de l'origine à leur extinction (1273-1689). — M. l'abbé Arnaud-d'Agnel. L'abbaye de Saint-Victor de Marseille, ses fortifications, son armement, sa garde du XIIe au XVIe siècle. Cette étude est un chapitre inédit de l'histoire de la puissante abbaye marseillaise. Elle est composée à l'aide de documents tirés des archives départementales des Bouches-du-Rhône. Indépendamment d'aperçus plus ou moins nouveaux sur la vie monacale, on y trouve aussi des faits relatifs à la Provence et même à la papauté d'Avignon, telle que la prise de l'abbaye par Pierre de Luna, l'antipape du nom de Benoît XIII. — M. Marius Constans. Les jeux floraux de Rodez au XVIIIe siècle. — M. René Fage signale une institution de même nature qui fut fondée à Tulle, vers 1550, par un sieur Teyssier, sous le nom « de jeux de l'églantine », et qui subsista pendant près d'un siècle. Le sujet de poésie imposé par le fondateur était la sainteté du mariage. Les jésuites transformèrent ces jeux, qui devinrent, sous leur direction, les jeux de la Vierge. — M. Depoin. Essai sur la chronologie des évêques de Paris de 768 à 1138, d'après les nécrologes et autres documents. — M. Gaston Gauthier répond à la 13e question du programme (mentions relatives à l'instruction publique). Il a relevé dans les archives de l'Aube, de l'Yonne et de la Nièvre des indications sur l'état des

écoles avant 1789 et durant la période révolutionnaire. — M. Leroux. Le sac de la cité de Limoges par le Prince Noir; critique de Froissart. — M. Georges Bonnaire fait une communication relative à l'amiral Jehan de Vienne, qui, sous Charles V, reprit la grande idée de Philippe IV le Bel et créa une marine royale indépendante. Avec cette flotte, soutenue par les vaisseaux de notre alliée la Castille, Jehan de Vienne a su conduire la glorieuse campagne de 1377, entreprendre l'expédition d'Écosse de 1385, remonter la Tamise, balayer dans les eaux de la Manche les flottes de l'Angleterre, débarquer et remporter la victoire. — M. Victor Quesné. La seigneurie du Neubourg (Eure) érigée en baronnie, puis en marquisat et, faute d'héritier masculin, fut divisée en deux demi-baronnies, chacun des demi-barons exerçant le droit de ban et de nomination aux écoles. — M. l'abbé Arnaud-d'Agnel donne lecture d'une notice sur la venue à Marseille, en 1599, de la reine d'Espagne Marguerite d'Autriche et de l'archiduc Albert. Cette notice éclaire certains côtés curieux de la vie provençale à la fin du XVIe siècle; M. Arnaud-d'Agnel donne le compte des dépenses faites par la communauté de Marseille. Il conclut son étude historique en opposant à Philippe III et à Marguerite, ces princes insouciants de leurs devoirs d'état, le roi Henri IV, ce modèle des gouvernants, qui n'eut d'intelligence et de cœur que pour la prospérité de son peuple. — M. l'abbé Chaillan. Les relations de Marseille avec le Maroc. — M. Jadart résume, d'après les conclusions du conseil de ville et les mémoires du chanoine Pierre Cocquault, les événements que provoqua à Reims la nouvelle de la mort d'Henri IV. — M. René Fage a trouvé à la Bibliothèque nationale et aux archives de la Gironde des documents qui lui ont permis de faire le tableau des exactions dont se rendit coupable l'intendant des finances et maître des requêtes Étienne Foullé au cours d'une tournée en Limousin, dans le courant de l'année 1650. — M. Coquelle lit un mémoire intitulé : *Napoléon et la Suède, l'élection de Bernadotte.* Pour faire l'histoire de cette élection, on s'est généralement servi des témoignages des contemporains ou de mémoires écrits après coup et souvent pour les besoins de la cause. Les documents des archives des affaires étrangères de Paris permettent d'arriver à un exposé tout différent du rôle de Napoléon dans cette affaire. — M. de La Martinière communique une courte étude sur une miniature contenue dans le manuscrit latin 5927 de la Bibliothèque nationale. Elle a sans doute pour but de rappeler le sacre de Louis le Pieux et est vraisemblablement de peu postérieure au sacre du roi Louis VI en 1108. Un travail postérieur développera et complétera ces conclusions, qui pourront avoir un intérêt pour la classification des manuscrits d'Adémar de Chabannes. — M. Galabert. Les registres paroissiaux de Toulouse et les ordonnances royales de 1539, 1579, 1629 et surtout 1667. — M. Écorcheville communique un mémoire sur l'organisation de la musique du roi sous Louis XV. La musique royale comprenait trois organismes : la chapelle, la chambre et la grande écurie. La musique-chapelle, pla-

cée sous les ordres du maître de musique et les deux sous-maîtres, comprenait un chœur, une charge d'organiste et une symphonie. En tout, 120 personnes. Elle coûtait 100,000 fr. La musique-chambre relevait du premier gentilhomme. Elle a souvent varié. Elle coûtait 30,000 fr. La musique-écurie se contentait de cinquante instruments. Ces trois compagnies correspondaient à l'art religieux, à l'art intime et à l'art militaire. — M. Blossier, continuant son Essai d'une histoire de la Révolution à Honfleur, étudie la période qui s'étend d'octobre 1791 à septembre 1792. — M. Bazeilles fait ressortir les principaux actes de l'administration d'Aubin Fossey, premier maire de Bures (Orne). — De la part de M. Adher, M. Pasquier communique une étude relative à l'application des lois sur la liberté religieuse dans le district de Toulouse. — M. Labroue fait une lecture sur la commune de Thenon (Dordogne) pendant la Révolution, d'après les registres des délibérations municipales. Il étudie ces documents municipaux au triple point de vue de la vie politique, religieuse, morale. — M. F. Bordez trace l'histoire de la Société des amis de la Constitution de Beauvais (2 juillet 1790-14 septembre 1792). — Le mémoire de M. Butet-Hamel, relatif à l'histoire de la société populaire de Vire, suit le développement de cette société depuis le 6 juin 1790, date de sa fondation, jusqu'au 10 germinal an III, date de sa dernière séance. Les sources de ce travail sont deux registres de délibérations que M. Butet-Hamel analyse minutieusement. — M. Galland trace l'histoire de la société populaire de Cherbourg, des origines au 10 août 1792. — M. J. Haize lit un mémoire sur la société populaire de Saint-Servan (Ille-et-Vilaine).

*Section d'archéologie* (président : M. Héron de Villefosse). — M. R. Cagnat, dans un mémoire intitulé : *Gaulois en Afrique et Africains en Gaule,* a dressé la liste des inscriptions qui témoignent des relations entre l'Afrique et la Gaule à l'époque romaine. — M. le commandant Espérandieu communique les résultats de récents sondages pratiqués sur le plateau du mont Auxois par la Société des sciences historiques et naturelles de Semur. — M. Signorel. Sur un monument funéraire romain découvert à Saint-Girons, Ariège, à 1,800 mètres de Saint-Lizier, l'ancienne *Austria,* la *Civitas Consoranorum,* qui est encore entourée de son enceinte gallo-romaine. — M. Béchade communique une trouvaille de trente-deux monnaies carolingiennes découvertes dans une région voisine de Rocamadour (Lot). Il lit une note sur des monnaies coupées en leur milieu, qui ont été trouvées dans un égout gallo-romain à Cahors et à Nîmes. C'est un nouveau témoignage de l'usage de couper les monnaies à l'époque romaine. Il étudie ensuite une monnaie carolingienne au nom de Louis jusqu'ici attribuée à Louis IV, et dont il propose la restitution à Louis II. — M. Georges Doublet étudie le sceau de Jacques Grailier ou Grailieri qui, ancien prieur de Gisors (diocèse d'Embrun ou de Sisteron), fut élu évêque de Grasse le 9 octobre 1389, fut transféré par Clément VII au siège titulaire de Sidon, qu'il n'accepta pas, et fut remplacé à Grasse le 29 février 1392.

— M. Gabriel Fleury communique une lettre inédite de l'économiste Véron de Fortbonnais relative à une découverte de monnaies romaines à Contres (Sarthe) en 1778. — M. Maurice Raimbaud étudie à nouveau la question de savoir quel est l'archevêque d'Arles qui a fait fabriquer le denier dit « denier à l'I », successivement donné à Ithier par Cartier et à Raymond de Bollène (en paréage avec Ildefonse d'Aragon) par Blancard; il estime que l'I est l'initiale de l'archevêque Imbert d'Aignières, que le denier à l'I a donc été fabriqué entre le 3 novembre 1191 et le 20 juillet 1202. — M. Victor Jean-Louis lit un mémoire sur les fouilles exécutées dans la localité romaine d'*Autrium* (Autrecourt) (Meuse). — M. Émile Bonnet étudie les médailles des états généraux de Languedoc. — M. le Dr Leblond a adressé le catalogue des monnaies trouvées dans l'arrondissement de Clermont (Oise). — M. l'abbé Arnaud-d'Agnel donne lecture d'une notice sur le trésor de la cathédrale d'Embrun. L'étude de ce trésor permet de suivre les phases par lesquelles a passé l'art de la broderie religieuse, mort depuis le xviiie siècle, mais si vivant au moyen âge. — M. Roman présente des observations sur la date de la fondation de l'évêché d'Embrun, lequel a été fondé par saint Marcellin au ive siècle. Il rappelle qu'il a déjà signalé et décrit les chasubles d'Embrun dans l'*Inventaire des richesses d'art de la France*. — M. Gustave Mallart rend compte des fouilles qu'il a faites dans le théâtre romain de Drevant (Cher). Les travaux de déblaiement poursuivis pendant cinq ans lui ont permis de remettre au jour un des plus remarquables monuments que nous ait laissés la période romaine, et d'un type qui n'avait pas encore été étudié. — M. Jullian fait ressortir le grand intérêt des fouilles et découvertes de M. Mallart. Il pense que Drevant a été à l'époque romaine un centre de réunions pour les populations du voisinage, avec des édifices pour le trafic et pour la prière. — M. Adrien Blanchet fait une communication sur le système de construction des murailles romaines élevées en Gaule, les unes au ier siècle, les autres vers la fin du iiie siècle de notre ère. Ces dernières sont les plus intéressantes, parce qu'elles ont été construites avec de nombreux débris de monuments antérieurs détruits par les Barbares qui dévastèrent la Gaule. — M. Stalin présente la carte, qu'il a dressée avec le plus grand soin, des stations préhistoriques de l'arrondissement de Beauvais. La carte est accompagnée d'un texte donnant par localité le catalogue des objets préhistoriques trouvés sur le territoire de 127 communes. — M. Ulysse Dumas. Description de stations préhistoriques récemment découvertes dans le département du Gard, savoir les stations de la cabane de Mirabeau (commune d'Aigaliers), du Mas de Moïse (commune d'Aubassargues), de Serviers-Labaume, de Solinelles. — M. Demaison donne lecture d'une étude sur la cathédrale carolingienne de Reims, construite par les archevêques Ebbon et Hincmar, et sur les transformations qu'elle a subies au xe et au xiie siècle. — M. Héron de Villefosse fait une communication sur la question du programme relative aux mosaïques romaines. Ces monuments sont

exposés à de nombreuses causes de destruction; il faut donc les photographier ou les dessiner si c'est possible au moment même de leur découverte. L'Académie des inscriptions a eu la bonne pensée de publier un recueil des mosaïques de la Gaule; ce travail ne pourra être mené à bonne fin que par le concours des archéologues locaux qui possèdent des renseignements graphiques sur ces monuments.

*Section de géographie historique et descriptive* (président : M. Bouquet de la Grye). — Pierre Buffault. Le tracé primitif du littoral et les grands étangs littoraux de la Gascogne. — Charles Duffart. La sédimentation moderne des lacs médocains et l'œuvre cartographique de Claude Masse. — M. Auguste Pawlowski retrace l'histoire topographique du pays de Didonne, du Talmondais et du Mortagnais girondin, d'après la géologie, la cartographie et l'histoire. Il estime qu'aucun doute ne saurait subsister quant au fameux *Tamnum*, qu'il identifie avec Talmont (moulin du Fa). Pour le *Novioregum* des itinéraires, il devait être situé sur la pointe de Suzac et se confondre avec le Gériost de Claude Masse. Il fait ensuite l'historique des modifications subies par le rivage, du moyen âge au xixe siècle; il rapporte la déchéance progressive de Talmont et de Didonne, la substitution de Royan à Gériost. Il retrace enfin l'histoire des transformations océanographiques de l'île de Ré. — M. Saint-Jours communique une étude sur les routes romaines de Pampelune à Bordeaux et à travers les sables du littoral gascon. Il insiste sur le fait que les empiétements de la mer sur le littoral gascon ne sont pas aussi intenses que certains le prétendent encore aujourd'hui. — M. Aug. Chauvigné communique un mémoire intitulé : *Recherches sur les formes originales des noms de lieux en Touraine.* Cette étude est la suite et la deuxième partie d'un ouvrage présenté au congrès de Paris en 1904; l'auteur passe en revue tous les noms géographiques intéressants et situés en Touraine sur les plateaux en dehors des cours d'eau au nord de la Loire. — M. l'abbé Chaillan raconte le voyage de Marseille à Paris de Mgr de Belsunce en 1730. C'est un exposé des dépenses faites au cours de ce voyage qui, commencé le 22 avril 1730, se termine le 16 mai 1730 à l'arrivée à Paris. — M. Joseph Fournier fait une communication sur le roi René géographe; la « librairie » du bon roi renfermait un certain nombre d'ouvrages indiquant un goût marqué pour une science qu'il encourageait à sa manière en recevant les voyageurs abordant au port de Marseille. En échange d'objets exotiques, il leur offrait des présents de valeur dont l'indication se retrouve dans les comptes conservés aux archives des Bouches-du-Rhône. — Les documents des archives du Guipuzcoa, relatifs à la colonisation espagnole en Amérique, par M. Jules Humbert. — M. l'abbé François Marsan. Sur Quelques erreurs toponymiques de la carte d'état-major, concernant la vallée d'Aure (Hautes-Pyrénées). — M. Léon Plancouard expose la situation, les limites du pays de Chars, proche Paris, ainsi que son histoire et les différentes traditions qui le concernent. — M. J. Béranger a étudié et délimité les origines et l'éten-

due du *Pagus Madriacensis*, un des *pagi* de l'époque carolingienne; en s'appuyant sur les textes des chartes et diplômes, il fixe les limites du comté de Madria ainsi qu'il suit : à l'ouest, la rivière de l'Eure depuis Cailly jusqu'à Villiers-le-Morhiers; au nord, depuis Cailly jusqu'à la Seine, aux environs de Gaillon; à l'est, la Seine jusqu'à la petite rivière de Vaucouleurs, puis le cours de cette dernière jusqu'à la Queue-les-Yvelines, et au sud par une ligne droite partant de la Queue-les-Yvelines jusqu'à Villiers-le-Morhiers, englobant les villages de Gambais, Condé-sur-Vesgres, Faverolles et une partie de la forêt d'Yveline, nom ancien de la forêt de Rambouillet. M. Béranger aborde ensuite l'histoire des comtes de Madria. — L'abbé J.-M. Meunier parle des noms de lieux de la Nièvre terminés en *y* et qui remontent à des gentilices gallo-romaines en *ius*, auxquels on ajouta le suffixe gaulois *acos*. Sur 315 communes de la Nièvre, 92 se terminent en *y*, et si on compte les villages et les hameaux, on arrive à un total de 550.

*Section des sciences économiques et sociales* (président : M. E. Levasseur). — E. Andrieu et H. Quignon. Les baux à ferme à l'Hôtel-Dieu près Beauvais, de 1517 à 1900. — Gabriel Fleury. Un essai de nouvel impôt foncier dans une paroisse en 1764 : l'économiste Véron de Forbonnais et le cadastre. Forbonnais entendait créer un impôt proportionnel sur les propriétés. — Alexandre Nicolaï. La population en Guyenne au XVIIIe siècle; des causes qui ont dépeuplé cette province et provoqué l'exode des campagnes vers les villes. — M. Pierre Boyé fait une communication sur les postes, messageries et voitures publiques en Lorraine au XVIIIe siècle. — M. le Dr H. Coulon a ensuite la parole pour exposer son mémoire sur les statuts des anciens chirurgiens et barbiers de Cambrai. — Communication est donnée du mémoire présenté par M. Ph. Barrey sur les premiers paquebots postaux entre le Havre, New-York et les colonies françaises, 1786-1788. — M. Boissonnade communique un mémoire sur la Représentation coloniale aux États généraux et le mouvement électoral parmi les colons à Paris et à Saint-Domingue, août 1788-avril 1789. — M. Paul Moulin a dressé le tableau des ventes des biens nationaux à Salon (Bouches-du-Rhône) à l'aide des actes de vente conservés aux archives du département. — M. Eugène Mourot étudie la même question dans un village des environs de Caen, Rots, qui fut donné à l'abbaye de Saint-Étienne par Guillaume le Conquérant et par sa femme Mathilde. — M. Félix Mourlot lit un mémoire sur la comparution individuelle des citoyens du tiers état aux assemblées électorales des paroisses pour les États généraux de 1789. — M. Souchon lit un mémoire sur les Protestants du département de l'Aisne en l'an X. — M. V.-E. Veuclin communique un mémoire sur les Œuvres sociales du XVIIIe siècle : les fêtes des bonnes gens à Canon (Calvados) (1775-1785). — A propos de ce mémoire, M. Pierre Boyé rappelle qu'à la même époque on ne se contentait pas, dans des fêtes de ce genre, de décerner des prix de vertu, mais que, chose intéressante à noter, certains philanthropes et écono-

mistes y décernaient des prix agricoles. C'est ce qui se faisait notamment dans les Vosges. — M. Le Grin rappelle que l'abbé Eustache, curé de Bricquebec, institua une fête semblable dans sa paroisse. Il parut vers 1790 un livre intitulé : *la Fête des bonnes gens de Canon et les rosières de Bricquebec.* — M. Gaston Gauthier retrace l'histoire de l'ancien collège de Nevers, depuis sa création en 1521 jusqu'à sa transformation en lycée en 1860. — M. Louis Duval étudia de même le collège et séminaire de Domfront, fondé en 1683 par la Société des missionnaires du Passais et dirigé par les Eudistes de 1729 jusqu'à la Révolution française. — M. Nicolas Haillant communique quelques documents manuscrits sur l'École centrale du département des Vosges. — M. Hector Quignon étudie le Bureau d'agriculture à Beauvais, 1762-1783. — M. Georges Musset communique une étude sur l'aurore du commerce et de l'industrie dans la Saintonge et l'Aunis. Il constate qu'à l'époque néolithique, le commerce et l'Industrie avaient pris une importance sérieuse dans la contrée saintongeoise, et que des relations commerciales, dues à son voisinage de la mer, s'étaient déjà créées avec les pays lointains.

— Dans le discours qu'il prononça devant l'assemblée générale qui clôt, chaque année, le Congrès, M. Armand Brette a traité la question de la noblesse et des privilèges pécuniaires telle qu'elle se posa aux élections de 1789 (*Journal officiel,* 22 avril 1906).

— Le 38e fascicule du *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines* (Hachette, 1906) est surtout composé d'un grand nombre de courts articles. Signalons cependant *Patricii, Patrimonium principis, Patronus* (Ch. Lécrivain), *Penates* (J. A. Hild), *Persona,* dans le sens, 1° de masque de théâtre (O. Navarre), 2° de personnalité juridique (Ed. Cuq), *Pharus* (Maurice Besnier), *Phonos,* ou droit criminel de la Grèce (E. Caillemer), *Philè,* ou tableau des tribus helléniques (Ch. Lécrivain), *Pictura,* traité sur la peinture antique (Paul Girard). Ce dernier est le gros morceau de la livraison, un de ceux qui intéresseront le plus grand nombre de lecteurs, en dehors des érudits de profession.

— *Les Grands récits de l'épopée française,* par Louis Roche, ancien élève de l'École normale supérieure (Paris, Plon-Nourrit, 1905, 291 p.). — Il ne faut pas que les belles choses du passé soient réservées seulement aux érudits, aux savants, aux historiens. C'est une idée excellente, très heureuse, qu'a eue M. L. Roche de donner au public et à la jeunesse française, dans un livre qui se lit comme un recueil de nouvelles dramatiques, le meilleur de nos épopées françaises. On a beaucoup écrit sur nos vieilles épopées, mais cela est resté entre gens de la maison. La vérité, c'est que le public et la jeunesse de nos écoles ne connaissent guère que la chanson de Roland. Cependant d'autres « gestes » furent chantés dans de délicieuses légendes, qui méritent encore aujourd'hui d'être lues. Du cycle du roi, qui célébrait les guerres nationales, comme de ceux de Guillaume d'Orange, qui disait les

combats des gens du midi contre les Sarrasins, et de celui de Doon de Mayence, qui rappelait la rivalité des « barons », M. L. Roche a très heureusement extrait, dans ses abrégés, les plus poétiques et captivantes épopées. On respire, à lire ces récits, le parfum même de notre vieille poésie épique. On pénètre dans l'intimité de la vie féodale et de ces mœurs rudes et brillantes que furent celles de nos aïeux. L'âme de la vieille France féodale est là. C'est un trésor du passé qu'on a retrouvé, qui ne saurait plus être perdu, mais qu'il faut présenter à tous, afin que tous le viennent admirer. E. DE M.

— Une charte du cartulaire de l'abbaye de Vendôme (1040) mentionne, dans une liste de biens donnés à l'abbaye, « medietatem quoque nostrae partis de censibus *sepiarum* per universum pagum sanctonicum »; faut-il traduire le mot en italiques par *sèches* ou par *oignons?* Les deux opinions ont été soutenues, avec textes à l'appui. M. G. MUSSET estime qu'il s'agit ici de sèches et montre le trafic que l'on fit aux siècles derniers des os de sèche et de la « sepia » secrétée par ce poisson (*Sèches ou oignons?* La Rochelle, impr. Noël Texier, 1906, 19 p.).

— M. G. DUPONT-FERRIER a dressé l'*État des officiers royaux de la sénéchaussée de Lyon (1461-1515)* à l'aide de très nombreux renseignements fournis par des pièces d'archives. Plusieurs des notices individuelles qu'il a établies importent à l'histoire générale (extrait du *Bulletin historique et philologique,* 1905, 75 p.). Il est à désirer que chaque bailliage et sénéchaussée soit l'objet d'un travail pareil; nul n'est mieux qualifié ni plus prêt pour l'entreprendre que M. Dupont-Ferrier.

— Le tome III de l'*Histoire de la marine française,* par M. Charles DE LA RONCIÈRE (Plon-Nourrit, 1906, 612 p.), comprend toute la période des guerres d'Italie, de 1494 à 1560.

— En même temps que le tome XXXII de ses *Mémoires* (voir plus haut, p. 391), la Société de l'histoire de Paris a distribué le tome III des *Lettres de Marville, lieutenant général de police au ministre Maurepas, 1742-1747,* publiées d'après les originaux par M. A. DE BOISLISLE (Champion, 1905, 287 p.). Ce tome III et dernier contient la fin du texte, un appendice, où sont notés les ordonnances, arrêts et sentences de police rendus de janvier à mai 1747, 36 pages d'additions et corrections et une table alphabétique des noms et des matières.

— M. P. BOISSONNADE a fait tirer à part le très instructif article paru dans la *Revue de synthèse historique* sous le titre : *les Études relatives à l'histoire économique de la Révolution française, 1789-1804* (Paris, Cerf, 1906, in-8°, 168 p. Prix : 5 fr.).

— Le célèbre helléniste d'Ansse de Villoison n'alla que deux fois en Provence et y resta peu (son plus long séjour eut lieu en 1786-1787, au retour de son voyage en Grèce), mais il fut en relations personnelles et épistolaires avec plusieurs érudits de cette province. Sa correspondance avec Pierre-Augustin Guys, marchand et littérateur, avec le

baron de Sainte-Croix, avec Fauris de Saint-Vincent et son fils, le président Des Noyers, a permis à M. Joret d'écrire un de ces chapitres d'histoire littéraire et de littérature internationale où il excelle. Celui-ci intéresse tout particulièrement l'histoire de l'hellénisme en France. On y voit aussi passer Oberlin, que Villoison recommanda utilement à ses confrères de l'Académie de Marseille quand le fameux pédagogue alsacien alla, en 1776, faire un voyage dans le midi (*l'Helléniste d'Ansse de Villoison et la Provence*. A. Picard, 1906. Prix : 50 fr.).

Livres nouveaux. — Documents. — Statuts synodaux du diocèse de Nice, par *Mgr Henri Chapon*, évêque de Nice. Nice, impr. Ventre, 206 p. — *Colonel Arnould*. Mémoire historique sur la ville de Lille. Sa situation par rapport à la frontière, son utilité, son ancienneté, le nombre de ses habitants, son commerce et ses manufactures, 1780. Lille, impr. Lefebvre-Ducrocq, 17 p. (Bull. de la Soc. d'études de la prov. de Cambrai). — Mémoires des intendants Pinon, Lebret et de Bezons sur le Béarn, la Basse-Navarre, le Labourd et la Soule. Pau, Ribaut (Bull. de la Soc. des sciences, lettres et arts de Pau). — Cartulaire des abbayes de Tulle et de Roc-Amadour, publ. par *J.-B. Champeval*. Brive, impr. Roche, 736 p. (Bull. de la Soc. scient., hist. et archéol. de la Corrèze). — Journal inédit d'Arnaud d'Andilly, 1826, publ. par *E.* et *J. Halphen*. Champion, 51 p. (tiré à 25 exemplaires).

Histoire générale. — *Pierre Brisson*. Histoire du travail et des travailleurs. Delagrave, 539 p. — *Claude Funck-Brentano*. Vendus comme esclaves. Récits authentiques de l'insurrection des nègres marrons sur la Rivière rouge en l'année 1858. Dorn, 256 p. et 10 pl. Prix : 3 fr. 70. — *Émile Salone*. Guillaume Raynal, historien du Canada; étude critique. Guilmoto, viii-90 p. — *Dessat* et *L'Estoile*. Origines des armées révolutionnaires et impériales, d'après les archives départementales de l'Ariège. Paris, impr. Denis, xii-188 p. Prix : 2 fr. 50. — *A. Picard*. Théodore de Bèze. Ses idées sur le droit d'insurrection et son rôle pendant la première guerre de religion. Cahors, impr. Coueslant, 84 p. — *Gustave Aron*. Études sur la condition juridique des prêtres à Rome. Les Vestales et le flamine de Jupiter. Larose, 52 p. — *Id.* Étude sur les lois successorales de la Révolution, depuis 1789 jusqu'à la promulgation du Code civil. Larose, 47 p. (extrait de la Nouv. Rev. hist. de droit).

Histoire locale. — *Léon Charrier*. Jard; sa géographie, son origine et son histoire. La Roche-sur-Yon, impr. centrale de l'Ouest, 160 p. — *Arthur Christian*. Études sur le Paris d'autrefois : les demeures royales aux portes de Paris; les demeures royales, les demeures aristocratiques. Champion, 221 et 219 p. — *Eug. Hubert*. Le Bas-Berry. Histoire et archéologie du département de l'Indre. T. I, fasc. 1 et 2. Picard et fils. — *Le R. P. Othon de Pavie*. L'Aquitaine séraphique. Notes historiques sur l'ordre des Frères Mineurs et en particulier sur la province séraphique d'Aquitaine. Tome III. Vanves, impr. Lesnière, xii-468 p. — *Viard* et *Galmiche*. Études sur la Réforme et les guerres de religion en Bourgogne, 1re série. Dijon, Damidot; Paris, Champion, 193 p. — *Abbé Fave*. Cheminon sous le régime de la Terreur, 1793-1794. Châlons-sur-Marne, impr. O'Toole, 115 p. — *Dom Fr. Landreau*. L'abbaye de Saint-Maur de Glanfeuil, du xe au xiiie siècle : ses relations avec le Mont-Cassin. Angers, Germain et Grassin, 83 p. (extrait de la Revue de l'Anjou). — *Durand-Auzias*. L'époque de la Terreur à Roquemaure, Gard. Plon et Nourrit, 128 p. Prix : 4 fr. — *P. Parisot*. Essai sur les procureurs au Parlement de Bourgogne

et chartes de l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon de 1309 à 1320. Dijon, impr. Jobard, XIII-172 p. — *C. de Saint-Marc.* Les émigrés du Poitou et des anciens grands gouvernements d'Angoumois, Aunis et Saintonge, 1791-1793. Niort, Clouzot, 215 p. (Mémoires de la Soc. hist. et scient. des Deux-Sèvres). — *Regnault de Beaucaron.* Souvenirs anecdotiques et historiques d'anciennes familles champenoises et bourguignonnes, 1175-1906. Plon et Nourrit. Prix : 7 fr. 50. — *Maurice Gaudillière.* Contribution à l'histoire de l'église de Louhans, 878-1789, d'après les archives municipales de la ville et les anciennes archives notariales de Louhans. Louhans, impr. moderne, VIII-214 p. — *E. de Laurière* Asnière-sur-Vègre et ses anciens fiefs. Mamers, Fleury et Dangin, 323 p. — *Justin de Pas.* L'échevinage de Saint-Omer, 1144-1790. Listes des membres qui l'ont composé, avec l'historique des élections échevinales. Saint-Omer, impr. d'Homont X-350 p. (Mémoires de la Soc. des Antiq. de la Morinie, p. 28). — *Abbé H. Boursier.* Histoire de l'église et de l'ancien archidiocèse de Sens. Tome I : Des origines à l'an 1122. Sens, Poulain-Rocher; Paris, A. Picard, XIX-475 p. — *Abbé L. Carrez.* Histoire du premier monastère de la congrégation de Notre-Dame établi à Châlons-sur-Marne, 1613-1679. Tome I : 1613-1628. Châlons-sur-Marne, Martin, XII-315 p. — *Louis Lorgnier.* Les cateux dans les coutumes du nord de la France. Larose et Tenin, 138 p.

**Belgique.** — Le directeur de l'Institut historique belge, dom Ursmer BERLIÈRE, a publié les *Suppliques de Clément VI, 1342-1352,* textes et analyses (Champion, XXXVIII-957 p.). Ce volume forme le tome I des *Analecta vaticano-belgica.*

**Allemagne.** — Le 7 avril dernier, le Dr Otto HULTSCH est mort à l'âge de soixante-treize ans. Très versé dans les sciences mathématiques et physiques, en même temps que dans les études de philologie et d'histoire des institutions, il fut une des principales autorités en Allemagne pour la métrologie et l'histoire des mathématiques dans l'antiquité, auxquelles il a consacré la plupart de ses nombreux articles et mémoires. Son œuvre principale est *Griechische und römische Metrologie* (Berlin, 1862, 2e édit., 1882), à laquelle il faut joindre *Metrologicorum scriptorum reliquae* (t. I et II; Leipzig, 1864-1866). Sur un autre domaine, Hultsch a consacré encore d'utiles recherches aux historiens grecs, en particulier à Polybe, dont il a donné une belle édition critique (Berlin, 1867; 2e édit., 1888). Il était membre de l'Académie des sciences de Saxe.

— Le Dr E. BETHE, professeur de philologie classique à Giessen, a été nommé au même titre à Leipzig, en remplacement de Kurt Waschmuth; le Dr P. WENDLAND, professeur à Kiel, a été nommé à Breslau; le Dr W. KROLL, de Greifswald, a été nommé à Münster, en Westphalie. Le Dr W. GŒTZ, professeur ordinaire d'histoire à Tubingue, et le Dr WINTTERLIN, professeur à Stuttgart, ont été nommés membres ordinaires de la Commission d'histoire du Wurtemberg.

— Dans le service des archives ont été nommés : MM. Richard KNIPPING, à Coblence; Martin MEYER, à Dusseldorf; R. MARTINY, à Breslau; Bruno HIRSCHFELD, à Coblence.

— *Die Gesetze der Angelsachsen.* Herausgegeben im Auftrage der Savigny-Stiftung von F. LIEBERMANN. Zweiter Band, erste Hælfte :

Wörterbuch (Halle-a-S., Max Niemeyer, 1906. In-8°, VIII-253 p.). — Le nouveau fascicule de l'admirable édition des lois anglo-saxonnes contient le lexique. M. Liebermann y a réuni tous les mots des textes anglo-saxons, latins et français ; il les donne avec les flexions, la syntaxe, le sens ou les différents sens attestés par les textes eux-mêmes, auxquels il renvoie avec une impeccable précision. En ce sens, ce lexique contient tous les éléments d'une grammaire historique de la langue nationale telle qu'on l'écrivait en Angleterre avant la conquête normande; les romanistes même pourront le consulter utilement. D'autre part, c'est une table des matières qui rendra les plus grands services à l'historien du droit et des institutions. L'autre moitié du volume comprendra le glossaire des termes juridiques, destiné à remplacer (et à faire oublier) le *Glossarium archaeologicum* de Schmid. Les éclaircissements rempliront le tome III et dernier. M. Liebermann s'avance par un effort dont rien, pas même une grave maladie d'yeux, n'est venu jusqu'ici ralentir l'intensité, vers la fin de cette œuvre monumentale, une de celles dont l'érudition allemande pourra le plus justement se glorifier. Ch. B.

— Karl Jacob, *Bismarck und die Erwerbung Elsass-Lothringens, 1870-1871*. Strasbourg, Hauten, 1905. 1 vol. in-8°, VIII-CXLVIII-56 p. Prix : 5 m. 50. — M. Jacob avait déjà consacré plusieurs volumes à l'étude de l'Alsace alors qu'elle dépendait du saint-empire; dans le présent travail, il étudie les conditions dans lesquelles Strasbourg et Metz ont été annexées au nouvel empire et quelle a été spécialement l'influence de Bismarck sur cette acquisition. Il reprend à grands traits l'histoire de la déclaration de guerre et s'arrête à l'opinion, classique en Allemagne, que le chancelier fédéral, sans désirer la guerre, la croyait inévitable, et la fit éclater à son heure. Il développe ensuite les revendications exprimées dès 1814 par le parti national pour reprendre Strasbourg à la France, les vaines aspirations de 1840 et de 1859; en 1848, Bismarck parle de faire rentrer Strasbourg dans la terre allemande; en 1859, il est au contraire pour l'attente. Dès la proclamation de la guerre, en juillet 1870, l'opinion s'impose en Allemagne que l'Alsace doit reprendre sa place dans l'empire qui va renaître, et une double erreur règne, qui exerce son influence jusque sur M. Jacob : on parle du Reichsland comme si Mulhouse, le Sundgau et Strasbourg avaient formé de tous temps un bloc, arraché d'un seul coup à l'Allemagne; on affirme que les Alsaciens sont restés fidèles à leur ancienne patrie pendant tout le XVIII^e siècle, alors qu'un ministre prussien faisait cette constatation en 1709 : « Il est notoire que les Alsaciens sont plus Français que les Parisiens. » Dès le mois d'août 1870, Bismarck parle de l'acquisition de l'Alsace et de la Lorraine allemande comme d'une nécessité absolue, et il n'admet de doute possible que pour Metz : certains trouvent dangereuse l'annexion d'une ville toute française, les militaires estiment indispensable la prise d'une citadelle qui commande la région; Bismarck se rallie à leur opinion, non sans hésitation, car en février 1871 il parle encore de laisser Metz à la France, mais pour affermir les défenses du

nouvel empire à l'ouest et porter à son adversaire un coup qu'il croyait décisif. Ces délibérations et négociations sont fort bien exposées par M. Jacob, qui a mis à profit toutes les publications parues en Allemagne et en France, fors peut-être les études de M. Georg Küntzel. — L'Alsace et la Lorraine, avec Metz, reviennent à l'Allemagne, et la question se pose de leur sort; chaque parti a ses idées, Bismarck impose la sienne, qui est de faire des nouvelles acquisitions une « province d'empire ». Le livre de M. Jacob se termine par l'exposé des débats parlementaires à ce sujet. Fortement documenté, bien composé et clairement écrit, dans l'esprit du parti national allemand, c'est une très utile contribution à la biographie du chancelier. — P. Matter.

— *Meyer's Grosses Konversations-Lexikon*. Sechste Auflage, Bd. XIII. Leipzig u. Wien, Bibliographisches Institut, 1906. — Le volume va de *Lyrik* à *Mitterwurzer*. Les articles sur la marine et les choses militaires, d'un intérêt à la fois général et actuel, ont été fortement remaniés et mis au courant. L'histoire du Maroc est poussée jusqu'à l'ouverture de la conférence d'Algésiras (16 janvier 1906); les articles sur Madagascar et la Macédoine notent les plus récents arrangements concernant ces pays. Les villes ont été étudiées avec soin : Madras, Madrid, Milan, Manchester, Mannheim, dont le plan est un si grand enseignement, Metz, avec la carte des champs de bataille en 1870, etc. On ne s'étonnera pas si, dans la nombreuse liste des Meyer, l'auteur du *Lexikon* et le *Bibliographisches Institut* ont une place d'honneur.

— Dans le même moment, l'Institut bibliographique a commencé la septième édition du *Kleines Konversations-Lexikon*. Elle contiendra douze volumes au lieu de six de la précédente édition.

**Autriche.** — Le 9 avril est mort le Dr Heinrich Schuster, professeur de droit allemand et d'histoire du droit autrichien à l'Université allemande de Prague; il avait cinquante-neuf ans. Son œuvre principale sur l'histoire du droit de la ville de Vienne est fort estimée.

— Le Dr V. Czermak, professeur d'histoire générale et d'histoire autrichienne à Cracovie, a été nommé professeur d'histoire de Pologne en remplacement du Dr Smolka, qui a pris sa retraite. — Le Dr H. Kretschmayr a été nommé directeur des archives à Vienne.

**Hongrie.** — Parmi les dernières publications historiques, il importe de signaler les suivantes :

1° Jules Sebestyén, *les Légendes de la prise de possession du pays magyar* [*A magyar honfoglalás mondái*]. Budapest, Franklin, 1904-1905, 2 vol., xx-563, xiii-546 p. in-16. — L'ouvrage est issu d'un concours de la Société *Kisfaludy*, qui demandait un examen approfondi de ces légendes et leur mise en œuvre par les poètes. C'était donc à la fois une question historique et une question littéraire à résoudre. M. Sebestyén qui, depuis des années, s'occupe de ce problème au point de vue de l'histoire, de l'ethnographie et du folk-lore, nous donne dans ces

deux volumes un des ouvrages les plus importants que l'historiographie de ces derniers temps ait produits. Il a repris la question si souvent débattue depuis Thierry, Toldy et Wenzel, à savoir si la légende hunnique sur Attila et ses conquêtes, sur son mariage et sa mort est un produit vraiment magyar, s'il faut y voir comme des débris d'une épopée des anciens Hongrois apportée par eux d'Asie en Europe, — comme le croyait Thierry et quelques historiens et poètes magyars, — ou bien si cette légende a été empruntée par les chroniqueurs du XIIIe siècle à l'Occident pour prouver que les Hongrois, vrais descendants des Huns, avaient droit à la conquête de leur pays. Avec un véritable arsenal de preuves tirées de l'histoire, de la mythologie comparée et de l'ethnographie, M. Sebestyén examine chaque donnée de cette légende et arrive à ce résultat que les Hongrois, en arrivant en Europe, ne la connaissaient pas encore. Ils en prirent connaissance en Hongrie par l'intermédiaire des peuples asservis : Slovènes, Gépides, débris des Avares. Les *regösök,* ces premiers ménestrels, l'ont développée et ont ajouté au « Cycle des Huns » le « Cycle des Magyars », c'est-à-dire les hauts faits guerriers d'Almos et d'Arpád. De ces chants, rien n'est resté, mais dans les œuvres des chroniqueurs, on en aperçoit, à travers le texte latin, comme l'ossature. M. Sebestyén prouve, par la même occasion, que les mêmes tribus qui ont été les intermédiaires du chant épique ont commencé l'œuvre de la conversion des Magyars au catholicisme. Ce n'étaient pas les Germains, comme on le croyait jadis, ni les prêtres vénitiens, comme l'avait dit Georges Volf, mais bien des Slovènes et des Gépides qui furent les premiers précepteurs des conquérants; ce n'est que plus tard que des Italiens et des Allemands du sud sont arrivés à achever l'œuvre des premiers missionnaires. La langue de l'ancienne liturgie, que M. Melich étudie maintenant avec tant de sagacité, le prouve également. L'influence germanique, des Nibelungen notamment, peut-elle être niée cependant pour la formation de la légende hunnique? Nous ne le croyons pas. D'après le travail de M. Heinrich sur *Etzelburg,* les recherches de MM. Petz et Bleyer, une influence des peuplades germaniques qui habitaient la Hongrie depuis la mort d'Attila est très probable.

Trois livres sur quatre de l'ouvrage de M. Sebestyén s'occupent de la parenté des Magyars avec les tribus ougriennes, de leur migration, de la caste des ménestrels, très estimée sous la dynastie arpadienne, des chroniqueurs, notamment de l'Anonyme, à propos duquel l'auteur insiste sur le sentiment monarchique et oligarchique qui anime ces chroniqueurs, dont le plus ancien était élève de l'Université de Paris. M. Sebestyén aborde ensuite chaque partie de la grande épopée : parenté des Magyars et des Huns, Attila, Csaba, les sept Magyars, Almos et Arpád, les invasions des Magyars dans l'empire byzantin et en Allemagne. Partout il s'efforce de faire le départ de la légende et du noyau historique et tâche de jeter un peu de lumière sur la question si controversée des Sicules (Székelyek). On a cru longtemps, d'après la légende, qu'ils

étaient des descendants des Huns qui, après la guerre fratricide des enfants d'Attila, Aladár et Csaba, s'étaient établis en Transylvanie, où ils avaient conservé certains privilèges. M. Sebestyén pense que les Sicules sont une tribu khazare dont une partie s'est jointe aux Magyars avant la conquête, l'autre est restée en Hongrie et s'est soumise. On les employait comme gardiens de la frontière, non pas seulement en Transylvanie, à la frontière orientale, mais aussi à la frontière occidentale du pays. L'existence de ces Sicules occidentaux est prouvée par ce fait que les débris des plus anciens chants et coutumes de Noël sont identiques dans les deux contrées. La découverte de ces chants dans certaines communes du district « d'au delà du Danube » est également due à M. Sebestyén. Son ouvrage, s'il pèche quelquefois par des généralisations trop tranchantes et un étalage trop grand de faits ethnographiques des peuples orientaux, est un des plus savants, mais aussi un des plus hardis des historiens magyars. La dernière partie, qui traite de la mise en œuvre des légendes de la conquête, depuis le xv^e siècle jusqu'à nos jours, intéresse surtout les historiens de la littérature.

2° La Commission historique de l'Académie hongroise a édité l'ouvrage posthume de Joseph Könyöki sur les *Châteaux forts du moyen âge* [*A Középkori várak*]. Budapest, 1905, xii-625 p. in-4°. — L'auteur s'était occupé pendant vingt ans de ces recherches; il a parcouru tout le pays, examinant les ruines et les châteaux existant encore, et a composé un ouvrage qui manquait en Hongrie. Après sa mort, M. Géza Nagy a mis le volume sous presse. Il est rédigé sous forme de lexique et donne, après l'explication de chaque vocable se rapportant à la construction et aux différentes parties des châteaux, les renvois bibliographiques nécessaires; nous y trouvons souvent le nom de Viollet-le-Duc. L'ensemble de l'ouvrage prouve que les châteaux forts de la Hongrie du moyen âge étaient au moins égaux aux constructions similaires de l'Europe occidentale et que, sous certains rapports, ils les dépassaient même. La liste des châteaux par comitat (p. 279-297) est très respectable; il y a des comitats qui en comptaient de quarante à cinquante. Les illustrations, au nombre de 676 (p. 305-625), sont très bien exécutées.

3° L'éminent publiciste, M. Gustave Beksics, vient de publier un livre sous le titre : *l'Empire du roi Mathias et l'Avenir de la Hongrie* [*Mátyás Király birodalma és Magyarország jövője*]. Budapest, Franklin, 1905, viii-256 p. in-8°, où il s'occupe un peu de l'histoire du moyen âge et beaucoup des questions actuellement à l'ordre du jour. L'idée maîtresse du livre est celle-ci : l'Europe a besoin d'un État danubien puissant; cet État ne peut être que la Hongrie, à laquelle il faut donner ses limites naturelles, y incorporer au besoin certaines provinces, la rendre indépendante de l'Autriche pour qu'elle puisse augmenter en nombre d'habitants et en richesse. Le premier qui ait eu une vue claire de cette nécessité était le roi Mathias Corvin (1458-1490), et il l'a, en partie, réalisée par ses conquêtes; le deuxième était Bismarck, qui a

écrit, dès 1861, au baron de Schleinitz : « Si j'étais empereur d'Autriche, j'irais immédiatement habiter Pest, j'endosserais l'uniforme de hussard et je parlerais en magyar. J'engloberais dans la Hongrie tout ce que je pourrais y mettre. Je dirais au parlement hongrois que le premier devoir de l'empereur d'Autriche est d'être roi de Hongrie; que les autres pays ne sont que des associés. Ni la Bohême ni l'Autriche ne feraient défection pour cela. » Beksics croit donc que ce n'est pas le désastre de Mohács qui a ruiné le pays pour plus de trois siècles, mais la mauvaise politique des empereurs d'Autriche. Le pacte conclu par Deák en 1867 n'est, selon lui, que le premier pas vers l'affranchissement complet. Il y a des vues très justes dans ce livre : ainsi tout ce que M. Beksics dit du morcellement de la grande propriété, de l'émigration en Amérique, de la croissance de la race magyare, est basé sur une observation méthodique des faits sociaux. Il serait plus difficile d'accorder à l'auteur que la loi sur les nationalités, où l'esprit conciliant, mais large et européen de Joseph Eötvös se montre le mieux, est à regretter. M. Beksics voudrait que l'on reprît une partie de ce qu'on a donné en 1868. Si les nationalités se plaignent de l'état actuel qui, d'après l'auteur magyar, n'assure pas l'hégémonie de la race magyare, qu'arriverait-il si on leur refusait l'usage de leur langue dans les écoles? Qu'une Hongrie forte et unifiée soit une nécessité politique, personne ne le nie, mais il n'est pas sûr que ce soit une union purement personnelle qui donnera au pays cette force et cette unité[1].

4° La famille Teleki, qui a donné tant d'hommes politiques et d'écrivains illustres au pays, s'est décidée à ouvrir ses riches archives qui se trouvent à Maros-Vásárhely et à les rendre accessibles aux recherches historiques. De concert avec l'Académie, elle a confié la publication des principaux documents à la Société historique. Celle-ci édite d'abord la *Correspondance de Michel Teleki* [*Teleki Mihály levelezése*]. Budapest, Athenaeum, 1905-1906. Tome I : 1656-1660. XXIV-584 p. in-8°. Tome II : 1661-1663. XV-664 p. in-8°. Michel Teleki (1634-1690) est le vrai fondateur de la famille; il a joué un rôle important dans l'histoire de la Transylvanie. Dans sa jeunesse, il était partisan de Georges II Rákoczi; après la défaite de ce prince, il suivit la fortune de Jean Kemény et, après la mort de celui-ci, il entra au service de Michel Apafy (1661-1690), qui lui accorda toute sa confiance. Teleki dirigea les affaires de la principauté dans des moments difficiles. La Cour de France soutenait alors les Mécontents, qui trouvèrent en Teleki d'abord un chaud partisan, puis un ennemi déclaré. C'est grâce à sa politique que la Transylvanie renonça à la protection de la Porte ottomane et fit la paix

1. M. Beksics est mort subitement le 7 mai 1906, à l'âge de cinquante-neuf ans. C'était un éminent journaliste auquel on doit quelques bonnes études, notamment sur les *Doctrinaires hongrois*, sur *Sigismond Kemény et le dualisme*, une *Histoire du règne de François-Joseph* et un volume en français : *la Question roumaine et la lutte des races en Orient* (Paris, Chailley, 1895).

avec l'Autriche. La correspondance de cet homme d'État est énorme. M. Samuel Gergely qui, depuis trente ans, s'occupe d'études diplomatiques, l'a recueillie dans les différentes archives de Hongrie, d'Autriche et de France. Quoiqu'elle doive occuper douze volumes, il s'est vu forcé de faire un choix. Dans les deux premiers volumes qu'il vient d'éditer nous trouvons 962 lettres, parmi lesquelles il faut signaler les nombreuses missives de Judith Weér, devenue, en 1661, la femme de Teleki. Elles nous montrent un talent épistolaire assez rare en Hongrie.

5° M. Louis Szádeczky, professeur à l'Université de Kolosvár, s'occupe dans son volume : *la Chronique sicule de Csik* [*A csiki székely krónika*]. Budapest, Académie, 1905, 252 p. in-8°, d'un document dont l'authenticité est discutée depuis un siècle. C'est en 1796 qu'un avocat et un pasteur de Maros-Vásárhely l'ont présenté à la Société transylvaine, comme étant la copie d'un document rédigé en 1533, puis recopié en 1695. Michel Székely l'a édité, pour la première fois, en 1818. Des historiens comme Charles Szabó et Alexius Jakab ont encore cru à son authenticité ; poètes et romanciers s'en sont inspirés ; Szalay, pourtant, l'a déclaré faux. M. Szádeczky reprend tout le procès et arrive, après de longues recherches, aux résultats suivants : 1° la Chronique n'a pas été rédigée en 1533 et les personnes qui ont signé la copie perdue de 1695 n'ont jamais existé ; 2° on n'a pas composé la Chronique au château de Melchior Sándor, car ni le château, ni le dit personnage n'ont jamais existé ; 3° la Chronique n'est pas une compilation de documents grecs et latins, car la famille Sándor n'en a jamais possédé ; 4° la généalogie de la famille Sándor, qui se trouve dans la Chronique, date de 1796. C'est aussi l'année où elle fut composée pour servir dans un procès et pour prouver que le sieur Sándor était un descendant des Arpád ; 5° le calice mentionné dans la Chronique, et qui aurait servi au culte païen des Sicules, est une œuvre d'orfèvrerie du xvii^e siècle. — Dans l'Appendice, nous trouvons le texte latin, la traduction magyare inédite d'Aranka avec de nombreuses notes, la généalogie de la famille Sándor et quelques lettres qui se rapportent à la Chronique et au calice.

6° La réimpression des *Œuvres du comte Étienne Széchenyi* se poursuit activement. Nous avons annoncé, l'année dernière (*Revue historique*, sept.-oct.), le premier volume contenant *Crédit* et *Lumière*. Le deuxième, qui vient de paraître sous la direction de M. Coloman Szily, nous apporte les trois écrits les plus importants du grand réformateur : *le Stade* (*Stadium*, 1833), *le Peuple de l'Orient* (*Kelet népe*, 1841) et *Fragments d'un programme politique* (*Politikai programm töredékek*, 1847) [*Gróf Széchenyi István munkái*]. Tome II. Budapest, Académie, 1905. lii-260+xxviii-277+xvii-140 p. in-8°. Dans le *Stade* qui a suivi de près les deux premiers pamphlets, Széchenyi est plus systématique. Il y énumère, en douze articles, les réformes que la Diète devrait voter, réformes qui se résument dans l'affranchissement du sol, dans l'égalité devant l'impôt et la loi, dans la suppression des monopoles, dans l'usage

de la langue hongroise comme langue officielle, dans la publicité des débats judiciaires. Grâce aux trois premiers pamphlets et à l'activité de Széchenyi, un avenir meilleur commençait à poindre. Les Diètes qui se succédèrent jusqu'en 1840 furent autant de triomphes pour ses idées. — *Le Peuple de l'Orient* est dirigé contre Louis Kossuth. Celui-ci avait fondé, en 1841, le *Pesti Hirlap,* journal qui devait avoir une influence décisive sur les événements politiques. Széchenyi, qui ne voulait rien précipiter, voyait, avec angoisse, ses réformes menacées par le déchaînement des forces démocratiques qu'il ne pouvait maîtriser. Il donne libre carrière à ses craintes; il élève sa voix prophétique et, huit ans avant la Révolution, annonce la catastrophe. A la politique de sentiment, il oppose la mesure et la tactique parlementaire; la politique dirigée par le cœur devient tyrannique, sans pitié, érige les autodafés et la guillotine. Il faut de la réflexion et des idées; le succès qui s'annonce si bien est à ce prix; le progrès doit être acquis par des moyens sûrs et non en précipitant le pays vers la Révolution. — Les *Fragments d'un programme politique* sont une suite amère et mélancolique du *Peuple de l'Orient.* Széchenyi, pour la dernière fois, lutte contre Kossuth, l'idole de la nation. Il le conjure de s'arrêter. Tantôt pathétiques, tantôt satiriques, ces pages sont les plus fortes de son œuvre. Il voit venir la Révolution et succombe sous ce coup. Bientôt sa raison s'obscurcit, et lorsque le soulèvement, causé par la perfidie de la camarilla de Vienne, éclata, il fallut le transporter dans une maison de retraite où il passa les douze dernières années de sa vie. — Nous trouvons dans ce volume quatre études qui servent d'introductions : celle de Jules Viszota, sur l'histoire de la publication du *Stade*, raconte les démêlés de Széchenyi avec la censure; dans les trois autres, l'éminent économiste Jules Kautz apprécie les trois écrits de Széchenyi et les place dans leur milieu.

L'Académie dont Széchenyi est le fondateur n'édite pas seulement ses œuvres; elle a créé, sur l'initiative de M. Coloman Szily, un *Musée-Széchenyi* qui vient d'être inauguré. A cette occasion, MM. Szily et Viszota ont publié un catalogue (189 p. in-16) qui donne la liste des 1,734 imprimés, des 3,802 manuscrits et lettres et des 756 objets d'art qui constituent actuellement ce musée installé dans le palais de l'Académie.

7° L'histoire du costume national intéresse de plus en plus le public. Deux publications de grand luxe viennent de se suivre à quelques années de distance. M. Géza Nagy a publié, dernièrement, une « Histoire des costumes hongrois », avec de nombreuses illustrations du peintre Michel Nemes. Ce livre est remarquable pour la reconstitution des plus anciens monuments. Aujourd'hui, la Commission archéologique de l'Académie édite l'ouvrage de Jean Szendrey, intitulé : *Le développement historique du costume hongrois* [*A magyar viselet történeti fejlödése*]. Budapest, Académie, 1905, 223 p. in-folio, avec six planches hors texte et 174 illustrations dans le texte.

Le mérite de l'auteur est d'avoir recueilli les monuments authentiques et de les avoir discutés avec une critique pénétrante. Ne remontant pas aussi haut dans le moyen âge que M. Nagy, il n'a pas recours à des hypothèses. Son recueil, illustré avec le meilleur goût, fait connaître 512 monuments dont on n'a pas encore parlé au point de vue du costume. Il commence par le XIIIe siècle, mais il n'offre de riches matériaux qu'à partir du XVIe siècle, lorsque les guerres contre les Turcs avaient attiré des artistes de tous les pays en Hongrie pour y étudier le costume des belligérants (Aman, Zyndt, Sibmacher, Le Pautre, Camotio, etc.). Les Magyars, comme race orientale, ont longtemps conservé leur ancien costume et, lorsque, sous Louis le Grand (1342-1382), ils se rencontrèrent pour la première fois avec les Turcs, — en Bulgarie, — on était frappé de l'identité du costume et des armes. Encore au XVIe siècle, un chroniqueur constate que dans toute la chrétienté c'est le costume des Magyars qui ressemble le plus à celui des Turcs. M. Szendrey a tiré de nombreux documents des manuscrits à miniatures dont quelques-uns sont conservés à Paris (Bibliothèque nationale, Arsenal, Sorbonne). Parmi les illustrations en couleur, nous signalons le tableau qui représente l'ambassade envoyée par Mathias Corvin au tzar Ivan Vassilievitch III à Moscou (1488) et le monument funéraire de Dame Job Zmesskal de 1600.

8° Les études sur l'histoire de l'art sont de date relativement récente en Hongrie. Grâce aux efforts des derniers ministres de l'Instruction publique, les arts y ont pris un développement considérable. A la suite de ce mouvement, plusieurs écrivains se sont adonnés à l'histoire de la peinture et ont déjà publié des ouvrages qui méritent d'être signalés. Le chef du « bureau des arts » au ministère, M. Alexius Lippich, a entrepris la publication d'une série de monographies (*Művészeti könyvtár*) où nous relevons, à côté des études sur Léonard de Vinci, sur Donatello, sur Raphaël, sur Michel-Ange, sur les peintres de Barbizon, le livre remarquable de M. Lázár sur l'artiste hongrois Ladislas de Paál, livre traduit en français (Librairie de l'Art ancien et moderne, Paris, 1904), les volumes de M. Malonyay sur Mednyánszky et sur les « Jeunes ». Les deux publications de M. Térey : « Les chefs-d'œuvre de la peinture » et les « Peintres modernes », la grande « Histoire des arts » dirigée par M. Beöthy prouvent également l'essor de ces études. La maison Franklin a dernièrement installé des ateliers pour la reproduction des tableaux en couleur, et le premier grand ouvrage qui en est sorti est celui de M. Désidère MALONYAY : *les Pionniers de la peinture hongroise* [*A magyar képirás uttöröi*]. Budapest, Franklin, 1905, 120 p. gr. in-fol., avec 49 pl. et 4 fac-similés. En parcourant les dix biographies, on voit avec quelles difficultés les premiers peintres hongrois avaient à lutter. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, il faut qu'ils travaillent à l'étranger pour vivre, car la situation politique et sociale de leur pays est trop triste pour favoriser les arts. Tel Jean Kupetzky (1667-1740), excellent portraitiste qui se forma à Rome sous la protection du peintre

suisse Mathias Füssli, s'établit à Vienne où la cour le favorisa, mais dut finalement se réfugier à Nuremberg. François II Rákoczy avait du goût pour les arts. C'est lui qui protégea Adam Mányoky (1673-1757), le second peintre hongrois, qui fit le portrait célèbre du prince. Mais, après la défaite de Rákoczy, Mányoky ne trouva l'emploi de son art qu'à la cour d'Auguste, roi de Pologne. Et encore, au XIXe siècle, jusque vers 1880, quel était le sort des artistes magyars? Formés à l'étranger, car la Hongrie n'avait pas d'école de beaux-arts, les uns restent toute leur vie loin de leur pays natal et perdent ainsi le caractère national; ceux qui reviennent restent stationnaires et luttent avec mille difficultés. M. Malonyay nous montre la vérité de cette observation par la biographie et la caractéristique de Markó (1790-1860), qui a vécu en Italie, Brocky (1807-1855), qui a vécu en Angleterre, Barabás (1810-1898), qui, pendant cinquante ans, a peint toutes les illustrations du monde politique et littéraire de Budapest, Ligeti (1823-1889), le grand paysagiste, Thán (1828-1899), le portraitiste, Liezen-Mayer (1838-1898), qui a vécu à Munich, où il devint professeur à l'Académie, Mészöly (1844-1887), le Corot hongrois, et finalement Munkácsy (1844-1900), dont la renommée était européenne. Son volume, magnifiquement illustré et imprimé avec un luxe rare en Hongrie, se lit agréablement, — M. Malonyay n'est pas seulement un critique d'art, il est aussi un conteur de grand mérite, et fait honneur aux nouveaux ateliers de la maison Franklin.

9° Les mémoires sont rares dans la littérature hongroise contemporaine. Il n'en était pas toujours ainsi. Au XVIIe siècle, plusieurs princes et grands seigneurs transylvains ont eu soin de rédiger leur « Journal » et, si nous connaissons si bien la vie sociale de la Transylvanie pendant ce siècle, c'est grâce à ces mémoires et à ces autobiographies. Au XIXe siècle, les hommes politiques sont devenus plus discrets; pourtant quel intérêt auraient pour nous les confidences d'un Deák ou d'un Andrássy! Même parmi les écrivains, il y en a très peu qui aiment à se livrer. Dernièrement, un savant qui fut un voyageur intrépide, M. Arminius VÁMBÉRY, s'est décidé à publier ses souvenirs sous le titre : *Mes luttes* [*Küzdelmeim*]. Budapest, Franklin, 1905, in-8°, VII-516 p., avec 12 ill.[1]. Ce livre nous offre d'abord une contribution intéressante au développement intellectuel d'un des savants qui font le plus d'honneur à la Hongrie, puis un tableau très pittoresque de la vie sociale magyare avant le dualisme. Vámbéry, — nom magyarisé de Wamberger, — naquit dans le comitat de Pozsony (Presbourg) de parents juifs très pauvres. Enfant chétif et boiteux, il eut à supporter des misères inouïes dans sa jeunesse; mais, doué d'une énergie rare, il a lutté contre vent et marée pour pouvoir suivre pendant quelques années les cours du lycée. Forcé de quitter l'école à l'âge de dix-sept ans, il se fait autodidacte, apprend avec un talent extraordinaire les

1. Ces mémoires ont paru également en anglais : *The story of my struggles*. Londres, Fisher Unwin, 2 vol. L'édition hongroise est plus complète.

principales langues de l'Europe, gagne misérablement sa vie comme précepteur, tantôt dans la capitale, tantôt dans les villages. Poussé par un instinct obscur à la recherche des traces des ancêtres magyars en Asie, comme le fit avant lui Alexandre Körösi Csoma, il part d'abord pour Constantinople (1857). Là, il prend le nom de Resid Efendi, devient précepteur chez de hauts employés turcs, donne des leçons à l'ambassadeur de France, Thouvenel, et se familiarise avec les langues turque, arabe et persane à un tel degré qu'on ne pouvait plus le distinguer des indigènes. Alors il se déguise en derviche et entreprend ce voyage dans le Khiva et le Bokhara, qui a rendu son nom illustre dans toute l'Europe. Revenu à Pest (1864), il ne trouva ni dans la société ni dans l'Académie l'accueil qu'il espérait. Il se rend donc à Londres et fait quelques conférences à la Société de géographie. Les grands journaux et les revues retentissent de son éloge, on l'engage à faire des tournées en Angleterre. Partout il est reçu à bras ouverts comme un des champions les plus ardents de la politique anglaise en Asie centrale. Ses nombreuses publications sur les régions parcourues au péril de sa vie, sur la lutte future de l'Angleterre et de la Russie font autorité. Sa patrie aussi, quoiqu'absorbée par les luttes politiques contre l'Autriche, commence à l'honorer. Cependant, pour avoir un emploi dans l'enseignement supérieur, il est forcé de se convertir. Le « faux derviche », qui toujours fut un athée, se fait protestant, ce qui ne plut guère au clergé, alors tout-puissant dans le pays. L'empereur le nomma malgré cela « maître de langues orientales » à l'Université de Pest, avec un traitement de 1,000 florins (2,100 fr.). Il déploie alors une activité que l'Europe littéraire connait, car il publia ses ouvrages en français, en anglais, en allemand et en hongrois. Ses Souvenirs nous donnent le récit humoristique de ses luttes et l'histoire de ses travaux. Avec une grande franchise, M. Vámbéry avoue qu'il n'a jamais voulu se confiner uniquement dans l'étude des langues orientales; les langues ne lui servaient que pour connaître la politique, l'ethnographie, la géographie et la vie sociale des Musulmans. C'est ce que les savants de métier ne lui ont pas pardonné. Il est, malgré tout, membre des principales Sociétés savantes de l'Europe et a une autorité incontestée pour la langue turque. A la fin de ces Souvenirs, nous trouvons quelques aperçus sur la religion, sur la nationalité et sur la société qui montrent en Vámbéry un vrai Européen, affranchi des préjugés, aimant la liberté pour tous, sans distinction de race ni de religion.

« Les Luttes » se lisent comme un roman intéressant. Tout le monde remerciera le vaillant septuagénaire de nous avoir révélé le secret de ses années de jeunesse et de ses voyages. C'est avec une satisfaction toute particulière qu'il parle de l'estime dans laquelle l'ont toujours tenu la maison royale d'Angleterre, le sultan Abdul-Hamid, le chah de Perse et, en général, le monde musulman avec lequel il est resté constamment en contact, grâce à sa correspondance avec l'élite intellectuelle.

— Nous avons reçu les brochures suivantes : 1° L. Thallóczy : *Une ambassade de Mantoue à Bude* (*Mantovai követjárás Budán*. Budapest, Académie, in-8°, 114 p.) publie et commente les cinq rapports que Paul de Armaninis, ambassadeur de François Gonzague de Mantoue, a adressés en 1395 de Bude à son souverain. Ces rapports sont en latin et donnent des détails intéressants sur le règne du roi Sigismond; 2° L. Thallóczy : *Études sur les origines du banat de Bosnie* (*Tanulmányok a bosnyák bánság kezdetéröl*. Budapest, Académie, 69 p., avec une carte) publie et commente douze documents slaves qui se trouvent dans les archives des Batthyány à Körmend. Les documents slaves concernant l'histoire de Hongrie ne sont pas encore suffisamment étudiés. L'auteur se propose de combler cette lacune. Les documents publiés intéressent surtout la famille Kotroman; 3° I. Acsády : *Histoire des contributions en Hongrie, de 1598-1604* (*A magyar adózás története, 1598-1604-ben*. Budapest, Académie, in-8°, 124 p.); suite des études que l'auteur publie depuis dix-huit ans et qui ont éclairé d'un jour nouveau cette question économique si importante pour le premier siècle du règne des Habsbourg. Les matériaux sont puisés, en grande partie, dans des documents inédits. I. Kont.

**Grande-Bretagne.** — M. Henry Gough vient de mourir, le 15 mai, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. C'était un des généalogistes les plus scrupuleux de notre époque. On lui doit aussi d'intéressants *Documents relating to the campaing of king Edward I in Scotland in 1298* et un utile itinéraire de ce même roi : *Itinerary of king Edward I throughout his reign.*

— M. Michael Davitt, le célèbre agitateur irlandais, décédé le 31 mai à l'âge de soixante ans, laisse deux ouvrages où il a raconté quelques-uns des épisodes les plus émouvants de sa vie : *Leaves from a prison diary* (1886) et *Life and progress in Australia* (1898).

— Nous lisons dans l'*Athenæum* (28 avril 1906) : « MM. Grenfell et Hunt sont rentrés en Angleterre après avoir terminé leur cinquième campagne de fouilles à Oxyrhyncus; ils y ont découvert de nouveaux papyrus dont certains présenteront un intérêt exceptionnel. Dès qu'ils seront arrivés en Angleterre, on en donnera un inventaire détaillé. »

— Dans sa leçon d'ouverture, M. Egerton, professeur d'histoire coloniale à l'Université d'Oxford (fondation Beit), a exposé d'une façon vive et intéressante, mais un peu trop académique peut-être, trop peu précise, les raisons, d'ailleurs aussi fortes que nombreuses, qui justifient la création de cette chaire (*The Claims of the study of colonial history upon the attention of the University of Oxford*. Oxford, at the Clarendon Press, 1906, 32 p.). Il est intéressant de comparer cette leçon avec celle de M. Cultru, que nous avons signalée plus haut (p. 212). Cette comparaison ne fera pas ressortir seulement une tournure d'esprit différente chez les deux professeurs, mais deux méthodes différentes. La méthode française paraît plus appropriée au haut enseignement. Mais

il faut voir les gens à l'œuvre. — Or, voici précisément un maître expérimenté, M. Tout, professeur à l'Université de Manchester, qui reprend la question de l'enseignement de l'histoire dans les Universités anglaises (*Schools of history;* extrait de la *University Review,* mars 1906. Londres, Sherratt et Hughes, 26 p.). Il conclut, avec M. Firth, qu'il y a lieu d'organiser cet enseignement de manière à ce que l'étudiant emporte de l'Université autre chose qu'une masse de faits plus ou moins bien conservés dans la mémoire, à savoir une méthode de travail et des connaissances pratiques qui le mettront à même de travailler à son tour sans perte d'efforts ni de temps.

— Nous avons reçu la 1re livraison d'une revue de théologie catholique (*The Irish theological Quarterly.* Dublin, Gill et fils), publiée sous la direction de professeurs au collège de Saint-Patrick, Maynooth. A noter dans ce numéro (janvier 1906) un article de M. James Mac Caffrey sur les relations entre Rome et l'Irlande avant saint Patrick, où les théories de Zimmer sur la philologie irlandaise et les enseignements qu'on en peut tirer pour l'étude de la diffusion du christianisme sont fortement discutées; l'auteur nie également que Zimmer ait raison d'identifier Palladius et Patricius.

— La « Cour des pieds-poudreux » est un tribunal à peu près inconnu; on y jugeait sommairement les causes des marchands qui se rendaient aux foires et marchés. M. Charles Gross nous en montre l'origine, l'organisation et la procédure. Cette procédure appartenait au droit commercial tel qu'il était administré à peu près partout en Europe; elle exerça une réelle influence sur la formation de la « Lex mercatoria ». Elle vaut donc la peine d'être étudiée dans le détail. Il faut espérer, avec M. Gross, que des recherches dans les archives locales nous la feront encore mieux connaître (*The court of piepowder;* extrait de *Quarterly Journal of Economics,* t. XX, févr. 1906).

— L'abbé Gasquet a donné une nouvelle édition (la 6e) de son livre bien connu : *Henry VIII and the english monasteries* (Londres, George Bell et fils, 1906, xl-495 p. Prix : 8 sh. 6 d.). L'ouvrage, quant au fond, n'a pas subi de changement notable. Dans la préface, l'auteur paraît faire une brève et discrète allusion aux critiques présentées par M. Coulton et que nous avons signalées plus haut (p. 220); il estime d'ailleurs qu'un examen complet et scrupuleux des procès-verbaux des Visites épiscopales ne saurait ébranler la solidité de ses conclusions; puis, passant sur un terrain plus solide, il expose brièvement les raisons qui infirment la valeur des témoignages recueillis par les enquêteurs de Henri VIII et de son ministre, Thomas Cromwell. La suppression des monastères anglais a été un coup d'état politique, préparé avec un art perfide et exécuté avec une brutalité dont l'histoire offre peu d'exemples.

— W. H. Pater, qui mourut le 30 juillet 1894 à l'âge de cinquante-cinq ans, était un philosophe nourri de Platon et de Marc-Aurèle, à

la fois enthousiaste et sceptique, un esthéticien de l'école de Ruskin, épris de la beauté classique, mais considérant la beauté comme une des plus hautes expressions de la vie religieuse et morale, un grand écrivain qui a su donner à la prose anglaise un charme poétique qu'on ne connaissait pas encore. Sa biographie et l'analyse de ses œuvres par A. C. Benson (*Walter-Horatio Pater*. Macmillan, série des « English men of letters ») sont intéressantes surtout au point de vue littéraire; les chapitres sur les années passées par Pater à Oxford et sur son enseignement pourront instruire aussi les historiens.

— Le tome IX de la *Cambridge modern history* est consacré à Napoléon; il embrasse l'histoire de l'Europe depuis la création du Consulat jusqu'à la chute de l'Empire et à Sainte-Hélène. Les chapitres qui le composent sont les suivants : I, le Consulat, 1799-1804 (organisation administrative et sociale, histoire intérieure), par Georges Pariset, professeur à l'Université de Nancy; II, la Neutralité armée, 1re section (les puissances de la Baltique, 1780-1801), par T. A. Walker; 2e section (opérations navales, 1800-1801), par H. W. Wilson; III, la Pacification de l'Europe, 1799-1802, par Antoine Guilland, professeur d'histoire au Polythechnicum de Zurich; IV, la France et ses tributaires, 1801-1803, par le même; V, la France sous l'Empire, 1804-1814 (constitution, administration, mouvement intellectuel, les partis et les complots), par Georges Pariset; VI, les Codes, par H. Fisher; VII, les Concordats, par L. G. Wickham-Legg; VIII, la Domination des mers, 1803-1815, par H. W. Wilson; IX et X, la Troisième coalition, par le colonel E. M. Lloyd; XI, l'Empire napoléonien à son apogée, 1807-1809, par J. Holland Rose; XII, la guerre de 1809, par August Keim, major général en retraite de l'armée allemande; XIII, le Système continental, 1809-1814, par J. Holland Rose; XIV, les Dépendances françaises et la Suisse, par H. Fisher et Ant. Guilland; XV, la Guerre d'Espagne, 1808-1814, par C. W. Oman; XVI, la Russie sous Alexandre Ier et l'invasion de 1812, par Eugène Stschepkin, professeur à l'Université d'Odessa; XVII, la Guerre de la Délivrance, 1813-1814, par Jul. von Pflugk-Harttung, ancien professeur d'histoire à l'Université de Bâle; XVIII, la Première restauration, 1814-1815, par H. Fisher; XIX, le Congrès de Vienne; I : 1814-1815, par A. W. Ward; XX, les Cent-Jours, par Ch. Oman; XXI, le Congrès de Vienne; II : 1815, par A. W. Ward; XXII, la Grande-Bretagne et l'Irlande, 1792-1805, par G. P. Gooch; XXIII, l'Empire britannique, 1783-1815; Indes et Ceylan, par H. W. Hutton; les Colonies, par H. E. Egerton; XXIV, Sainte-Hélène, par H. Fisher. — La bibliographie, qui est rejetée en bloc à la fin du volume, sera très appréciée des travailleurs; nous signalerons en particulier une note de M. Charles Schmidt sur les sources manuscrites pour l'histoire du Consulat et de l'Empire qui existent dans les dépôts publics de Paris et de nombreuses indications sur les sources manuscrites conservées dans les archives et bibliothèques anglaises. Cela suffirait à prouver que, si l'*Histoire moderne*

est une œuvre de vulgarisation, elle a été exécutée non par de simples compilateurs, mais par des gens du métier qui ont des choses nouvelles à nous apprendre.

Quand aura fini de paraître l'*Histoire moderne*, les syndics de l' « University press » de Cambridge se proposent de publier, sur le même modèle, dans le même format et en huit volumes, une Histoire du moyen âge. Le plan de cette *Cambridge medieval history* a été tracé par M. J. B. Bury; l'entreprise sera dirigée par le professeur H. M. Gwatkin, miss Mary Bateson et M. G. T. Lapsley.

**États-Unis.** — Sous la direction de M. A. Prentiss Clark Griffin, bibliographe en chef de la « Library of Congress » à Washington, a été dressée la liste des Cartulaires français et belges récemment entrés à cette bibliothèque (*List of Cartularies, principally french, recently added to the Library of Congress, with some earlier accessions*. Washington, Governement printing office, 1905).

— G. Mondaini, *le Origini degli stati Uniti d'America*. Milan, Hœpli, 1904, in-16, xvi-438 p. (Collezione Storica Villari.) — Cette histoire fait partie d'une collection que l'intelligent éditeur historique de Milan, Hœpli, publie depuis 1901 à l'usage du public cultivé italien. Les premiers volumes étaient consacrés à l'Italie et à la France. Celui-ci est destiné à présenter sous une forme rapide l'histoire de la formation de la nation américaine depuis la fondation des colonies jusqu'à la création de l'État fédéral. L'auteur a mis à la portée de son public, dans un cadre bien divisé, les principaux faits exposés dans les grandes histoires américaines d'usage courant, — G. Bancroft, Higginson, Winsor, — et quelques indications générales sur le caractère américain tirées de Bryce et de Boutmy. Ch. Seignobos.

— *The decennial publications of the University of Chicago*, 2e série, vol. VII. S. P. Brakenridge, *Legal tender. A study in English and American monetary history*. Chicago, Univ. press, 1903, in-8°, xvii-181 p. — Ce travail, commencé dans le séminaire d'économie politique de M. Laughlin, est l'œuvre d'un débutant qui a fait de fortes études et à qui son père a donné l'exemple. C'est une étude historique sur l'origine du cours forcé en Angleterre et son évolution en Amérique.

L'auteur remonte (un peu haut peut-être) jusqu'au xiie siècle pour étudier le droit royal de monnayage et en comparer le principe à celui que la Constitution a établi aux États-Unis. Les altérations de monnaies auxquelles le roi eut recours depuis le xiiie siècle pour se procurer un revenu avaient introduit en Angleterre l'habitude de voir le gouvernement fixer la valeur du numéraire.

Les colons anglais en Amérique, toujours à court de numéraire et empêchés par la métropole de frapper eux-mêmes une monnaie (Massachusetts l'essaya en 1651), remplacèrent l'argent par certains produits comme le tabac ou par des billets. Les assemblées prétendirent leur donner le cours forcé, ce qui amena des conflits pendant le xviiie siècle

et une loi du parlement pour restreindre le cours forcé à l'or et à l'argent.

La guerre de l'Indépendance laissa aux colonies la facilité d'employer le papier-monnaie et elles en usèrent largement. Cette expérience laissa de si mauvais souvenirs que les auteurs de la Constitution fédérale, après un débat dans la Convention de 1787, refusèrent de reconnaître expressément au Congrès le pouvoir d'émettre du papier-monnaie à cours forcé, sans pourtant vouloir le lui interdire; ce pouvoir fut retiré aux États.

Depuis la création de l'État fédéral, l'accroissement des pouvoirs du gouvernement fédéral a peu à peu conduit à interpréter le silence de la Constitution sur la question du cours forcé dans le sens du droit de l'État. Le gouvernement s'en est tenu longtemps aux métaux et aux bons du Trésor. Mais les besoins de la guerre de Sécession ont en 1862 amené la création d'un papier-monnaie à cours forcé. L'étalon d'or unique introduit par une série de mesures depuis 1834 avait enlevé à l'argent son pouvoir libérateur. Une loi de 1878 lui donna le cours forcé que la loi de 1900 lui a de nouveau enlevé.

Les faits sont exposés avec précision et établis sur de bons documents. Ch. Seignobos.

**Espagne.** — M. Henry Charles Lea vient de publier le premier volume d'une Histoire de l'inquisition d'Espagne qui en aura quatre (*A History of the Inquisition of Spain in four volumes,* vol. I. New York, The Macmillan Company, 1906, in-8°, xii-620 p.). On aurait aimé à trouver dans la très courte préface de ce premier volume le plan de l'ouvrage ainsi que des indications précises sur l'utilisation des archives de l'institution, en grande partie centralisées aujourd'hui dans l'*Archivo histórico nacional* de Madrid, car les notes au bas des pages ne montrent pas clairement ce que l'auteur a consulté en fait de documents manuscrits et ce qu'il a négligé. L'information de M. Lea semble d'ailleurs très étendue et précise dans le domaine où il s'est cantonné et dont on voudrait le voir parfois sortir, l'histoire de l'inquisition d'Espagne étant intimement mêlée à l'histoire politique et sociale du pays. Néanmoins, et malgré certaines opinions contestables et quelques erreurs, qui tiennent surtout à une connaissance insuffisante de l'histoire générale et de la littérature en tant que miroir de l'âme espagnole, on peut dire dès maintenant que cet ouvrage considérable se substituera avantageusement aux ouvrages anciens, tous plus ou moins de polémique ou de parti pris et très pauvrement documentés. A. M.-F.

— L'*Ateneo* n'est pas seulement, à Madrid, le cercle de l'intelligence, fier de sa riche bibliothèque et assidûment fréquenté par les professeurs et les étudiants. Depuis assez longtemps déjà, il s'est adjoint une École des hautes études, avec des cours et des conférences régulières. Plus récemment, les membres du club ont créé une Université populaire. Enfin ils viennent de fonder une revue, l'*Ateneo,* dont le premier numéro

a paru en janvier 1906. Les sujets les plus divers y sont traités côte à côte : une étude sur *le Problème andalous* de M. Moreno Rodríguez et un essai littéraire sur *Jacinto Benavente* de M. Bonilla y San Martín y voisinent avec des poésies de MM. Santos Chocano et E. Maquina. Des informations nombreuses sur la vie politique et sociale en Espagne et à l'étranger, plusieurs comptes-rendus bibliographiques complètent un ensemble fort recommandable et qui fait vivement désirer longue et heureuse existence à cette jeune revue. H. L.

**Italie.** — A l'occasion du mariage de la jeune comtesse Lucrezia di Porcia, M. Antonio DE PELLEGRINI a voulu faire revivre la gloire des sires de Prata et Porcia. Pour cela, il a édité, en l'accompagnant de notes, une étude faite par Eneas-Xavier de Porcia degli Obizzi sur ses ancêtres. L'auteur prétend se garder des fables généalogiques et rejette la légende qui fait descendre les Porcia de Porcius Caton ou mieux encore de Mesraim, fils de Cham; et cependant l'amour de sa race ne lui fait-il pas commettre une erreur lorsqu'il prétend faire des Porcia les descendants directs des avoués de l'évêché d'Udine au temps du roi lombard Liutprand (VIIIe siècle)? En tout cas, il n'apporte aucune preuve vraisemblable à l'appui de cette prétention nobiliaire. C'est seulement au XIIe siècle que les documents éclairent d'une lumière, encore assez faible parfois, son travail de généalogiste. Il est possible que cette œuvre éditée par M. de Pellegrini intéresse fort la noble famille Porcia et l'époux de la comtesse Lucrèce (et encore!...). Mais les renseignements arides qu'elle renferme nous ont semblé de peu d'utilité pour l'histoire, même celle de la région de Porcia, de Prata et d'Udine[1].

— Le bienheureux Benoît Sinigardi d'Arezzo fut un des compagnons de saint François et le troisième prieur des Franciscains en Orient, où en plusieurs circonstances il semble avoir joué un rôle important au double point de vue religieux et politique. Sa vie fut écrite une vingtaine d'années après sa mort par un de ses compatriotes, Nanne d'Arezzo. Malheureusement, elle présente plusieurs traits fabuleux qui la rendent suspecte à l'histoire, comme par exemple le voyage au paradis terrestre du saint monté sur un dragon, ses entretiens avec les deux patriarches de l'ancienne loi, Énoch et Élie, vivant d'une vie humaine au paradis terrestre. Déjà, un des maîtres de l'histoire franciscaine, Mgr Faloci Pulignani, avait mis en garde les érudits contre un document d'un caractère aussi fabuleux. Le P. Girolamo GOLUBOVICH ne s'en est pas tenu aux sages conseils de Mgr Faloci, et, poussé par un attachement excessif à son ordre, il a voulu prouver la valeur rigoureusement historique de ce document. Dans une introduction, il explique à l'encontre du savant prélat qu'il est naturel que le bienheureux soit allé au paradis terrestre, puisque chacun sait que ce lieu de délices était

1. *I primi da Prata e Porcia (1164-1335).* Udine, tip. del Blanco, 1904, in-8°, 146 p.

situé en Mésopotamie; encore plus naturel que le bienheureux Benoît ait causé avec Élie et Énoch, puisque ces deux patriarches ne sont pas morts; encore plus naturel que le saint ait chevauché sur un dragon, puisque, en dernière analyse, ce dragon était un chameau vu par des imaginations méridionales. Malgré ces raisonnements, nous nous rallions au sage jugement de Mgr Faloci et nous croyons qu'en publiant la biographie du bienheureux Benoît, d'après le Palatinus 266 de la Bibliothèque nationale de Florence, le P. Golubovich n'a pas rendu un grand service à l'histoire[1].

— M. Albano Sorbelli a publié un document important pour l'histoire du Grand Schisme d'Occident, le traité de l'illustre dominicain saint Vincent Ferrier en faveur du pape d'Avignon Clément VII contre le pape de Rome Urbain VI. Dans l'intéressante préface qui précède son édition, il explique la genèse de l'œuvre de saint Vincent Ferrier. Ce fut une réponse au docteur urbaniste Jean de Legnano de Bologne, et elle fut écrite, semble-t-il, à l'instigation d'un des plus fermes partisans de Clément VII, le cardinal Pierre de Luna, qui devait lui succéder sur le siège pontifical d'Avignon sous le nom de Benoît XIII. L'étude est aussi bien menée que l'édition, et quiconque voudra étudier les débuts du Grand Schisme saura gré à M. Sorbelli d'avoir édité une œuvre que plusieurs connaissaient déjà, mais qui était restée jusqu'ici confinée dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris[2]. Plusieurs appendices accompagnent le traité de saint Vincent Ferrier.

— Le chanoine Giuseppe Celidonio a voulu éditer tous les actes conservés aux archives de la cathédrale Saint-Pamphile de Sulmone qui mentionnent la levée de dîmes dans le diocèse de Valva. Il fait précéder cette publication d'une préface sur les dîmes. Cette étude témoigne de sa part d'une certaine inexpérience. Outre qu'il ne donne aucune référence à l'appui de ses affirmations, il ne semble pas se douter de certaines difficultés. Il affirme que la rencontre d'Abraham et de Melchisédech eut lieu cinq cents ans avant Moïse, comme si cette chronologie était à jamais arrêtée. Il lance des affirmations pour le moins contestables quand elles ne sont pas des erreurs évidentes; c'est ainsi qu'il affirme que Cyrus et Crésus étaient des Grecs (p. 6), que Clément V fut le premier qui, « pour réprimer la cupidité de certains prélats », établit et perçut les annates (p. 12). Il date de 1102 un acte d'Urbain II qui mourut en 1099 (p. 16), il appelle Isabelle la Catholique Élisabeth de Grenade (p. 22), il date de 1271 une dîme qui aurait été établie par Grégoire X et il oublie qu'élu en septembre 1271, lorsqu'il était en Terre-Sainte, le pape ne prit en main le gouvernement de l'église qu'en 1272 (p. 37). Enfin il reconnaît lui-

1. *Vita et miracula b. Benedicti Sinigardi de Aretio, Ord. Min. scripta per Nannem Aretinum a. 1302.* Quaracchi, impr. du collège Saint-Bonaventure, 1905, in-8°, 25 p.

2. Albano Sorbelli, *Il tratto di S. Vincenzo Ferrier intorno al grande scisma d'Occidente*, 2e éd. rifatta. Bologne, Zanichelli, 1906, in-8°, 159 p.

même n'avoir consulté pour son étude d'ensemble aucun texte original et s'être contenté de dépouiller le *Bullarium romanum*. Cela ne l'empêche pas d'établir la liste chronologique « de toutes les dîmes royales accordées ou approuvées par les papes! » (p. 21). Les 104 documents qu'il a extraits des archives capitulaires de Sulmone et qui vont de 1257 à 1744 sont édités avec la même inexpérience; le texte n'en est pas toujours bien établi et le commentaire qui les précède est parfois insuffisant[1].

— M. Gian-Carlo Buraggi a trouvé aux archives d'État de Turin un statut inédit en treize articles promulgué par le duc de Savoie Amédée IX en 1467. Il le publie en le faisant précéder d'un commentaire sommaire expliquant la portée de chacun des articles[2].

— M. G.-B. Ferrigno[3] a mis à contribution les archives municipales et notariales de Castelvetrano pour raconter la peste qui ravagea cette ville sicilienne de 1624 à 1626. Dans son étude, on trouvera des renseignements précis et curieux sur la nature du fléau et les moyens scientifiques qui furent employés pour l'arrêter; on y constatera que les notions et les précautions d'hygiène étaient déjà assez complètes dans la Sicile du XVII^e siècle. Nous y avons relevé aussi plusieurs traits d'héroïsme chez les religieux qui s'enfermèrent dans les lazarets pour y soigner plusieurs fois, au prix de leur vie, les malades. L'auteur termine son étude par quelques renseignements démographiques sur Castelvetrano au commencement du XVII^e siècle.

— La révolte de Messine contre la domination espagnole en 1674 a été un des épisodes de la guerre qui mit aux prises Louis XIV non seulement avec la Hollande, mais encore avec toute une coalition dont l'Espagne faisait partie. Avec les troupes et les navires de La Feuillade, Vivonne et Duquesne, la France essaya de faire en Sicile une diversion contre Philippe IV, en exploitant le mécontentement d'une partie de l'île. Les événements diplomatiques et militaires qui se déroulèrent de 1674 à 1678 autour de Messine ont été maintes fois racontés; à la liste qu'il nous donne des historiens qui s'en sont occupés, M. Cardona aurait pu ajouter M. Camille Rousset, qui leur a consacré plusieurs chapitres aussi vivants que bien documentés de son *Histoire de Louvois*. Quoique la question parût épuisée, M. Cardona l'a abordée à son tour. Ce qui l'y a décidé, c'est la découverte faite par lui de 171 documents inédits traitant de ces événements et conservés aux archives de Palerme, de Syracuse et de Catane. Son étude sur *Catania e il Val di Noto*

1. *Delle antiche decime Valvensi. Notizie e documenti.* Sulmone, Colaprete, 1903, in-8°, 143 p.

2. *Uno stato ignoto di Amedeo IX duca di Savoia.* Turin, Vincenzo Bona, 1905, in-8°, 32 p.

3. *La Peste a Castelvetrano negli anni 1624-1626.* Trani, Vecchi, 1905, in-8°, 61 p.

*durante la rivolta Messinese del 1674-1678*[1] est la préface de l'édition qu'il compte nous donner de ces 171 pièces. Elles n'apportent aucun fait bien nouveau; elles se contentent de donner plus de détails et plus de précision à ce qui était déjà connu. J. G.

— Il vient de se fonder à Rome une *Rivista storica benedettina,* qui paraîtra tous les trois mois par fascicules d'environ 150 pages. Le prix de l'abonnement est de 12 l. (Rome, Santa Francesca al foro romano).

**Suisse.** — *Lausanne à-travers les âges,* par M. le syndic VAN MUYDEN et MM. SCHNETZLER, CHAVANNES, DE MONTMOLLIN, CHASTELLAIN, BUTTET et PRILLETAZ (1 vol. in-4°, 228 p., avec nombreuses photographies et reproductions, publié par la municipalité de Lausanne, 1906). Le percement du Simplon est destiné à donner un nouveau développement à la ville de Lausanne. A l'occasion de cet événement international, la municipalité de Lausanne a ordonné la rédaction d'un ouvrage consacré à son développement et dédié « aux invités officiels de la Confédération aux fêtes d'inauguration du tunnel du Simplon ». Le présent volume a splendidement réalisé ce vœu; le texte, clair et ordonné, rivalise avec les illustrations, qui sont véritablement luxueuses. La partie historique a été confiée à M. Berthold van Muyden, syndic de Lausanne, et le savant historien de la *Suisse sous le pacte de 1815* a rédigé d'après les documents officiels ce qu'il appelle modestement un aperçu historique mais constitue en réalité une histoire de sa ville : on y voit l'antique *Lausanna* remonter sur les collines où s'est formée la vieille ville qui tend à redescendre à nouveau. Organisée municipalement sous la direction des évêques, elle tombe au XVI^e siècle sous le joug de *Messieurs de Berne* et ne s'en débarrasse qu'à la fin du XVIII^e siècle. Entre temps, elle est devenue un centre favori des étrangers, Voltaire et Gibbon y séjournent, monarques et princes y passent, et sa société compte parmi les plus brillantes de l'Europe. Au XIX^e siècle, ce mouvement littéraire ne s'arrête pas, et il est à peine utile de rappeler les conférences de Sainte-Beuve, d'où sortit son *Port-Royal.* En même temps, l'industrie se développe, les chemins de fer se croisent, et au commencement du XX^e siècle le percement du Simplon vient continuer ce grand travail d'économie sociale. De nombreux détails sur les monuments et musées de Lausanne, ses institutions philanthropiques, sa vie, complètent cette très intéressante publication. Paul MATTER.

1. Acireale, tip. dell' Etna, 1903, in-8°, 115 p.

# INDEX BIBLIOGRAPHIQUE[1].


ANTIQUITÉ.

Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines, 38e fasc., 426.
*Dognée* (*E.*). Un officier de l'armée de Varus, 347.
*Kaisin* (*J.*). Notre opinion sur la bataille de Presles, 347.
*Kügener*. Les brimades aux IVe et Ve siècles de notre ère, 334.

HISTOIRE GÉNÉRALE.

Cambridge modern history, t. IX, 442.

AFRIQUE.

*Dehérain* (*A.*). L'expansion des Boers, 215.
*Descamps* (baron). L'Afrique nouvelle, 352.
*Lane-Poole* (*Stanley*). A history of Egypt in the middle ages, 155.

ALLEMAGNE.

*Jacob* (*Karl*). Bismarck und die Erwerbung Elsass-Lothringens, 1870-71, 430.
*Meyer*. Grosses Konversations Lexikon, 431.
— Kleines Konversations Lexikon, 431.
*Petrenz* (*Otto*). Entwickelung der Arbeitsteilung in Leipziger Gewerbe, 157.
*Philippson* (*Martin*). Der Grosse Kurfürst Friedrich-Wilhelm von Brandenburg, 168.
*Roey* (*van*). Le *Contractus germanicus*, ou les controverses sur le 5 °/. au XVIe siècle en Allemagne, 349.

EMPIRE BYZANTIN.

*Audollent*. Carthage romaine, 325.
*Aussaresses*. L'auteur du Strategicon, 326.
*Chapot*. Les destinées de l'hellénisme au delà de l'Euphrate, 337.
— Synodicon orientale, 337.
*Cumont* (*J.*). La destruction de Nicopolis, 314.
*Diehl* (*Ch.*). Études byzantines, 314.
— Théodora, impératrice de Byzance, 316.
— L'impératrice Irène, 320.
*Dræseke*. Psellos gegen Michael Kerularios, 322.
*Gardner* (*Alice*). Theodore of Studium; his life and times, 333.
*Gerland*. Geschichte des lateinischen Kaiserreiches von Konstantinopol, 1re partie, 324.
*Holmes*. The age of Justinian and Theodora, 315.
*Keller*. Die sieben römischen Pfalzrichter im byzantinischen Zeitalter, 343.
*Knecht*. System des Justinianen Kirchenvermögensrechtes, 331.
*Kremos*. Ἱστορία τοῦ σχίσματος τῶν δύο ἐκκλησίων ἑλληνικῆς καὶ ῥωμαϊκῆς, 345.
*Krumbacher*. Eine neue Handschrift des Digenis Akritas, 336.
*Labourt*. Le christianisme et l'empire perse sous la dynastie sassanide, 338.
— De Timotheo I, Nestorianorum patriarcha, 339.
*Leclercq* (dom). Les martyrs, t. IV, 332.
*Le Hardy*. Histoire de Nazareth et de ses sanctuaires, 334.
*Macler*. Voy. *Sebéos*.
*Millet* (*G.*). Recherches au mont Athos, 335.
*Neuman*. La situation mondiale de l'empire byzantin avant les croisades; trad. p. *Renaud* et *Kozlovski*, 323.
*Omont* (*Henri*). Portraits de différents membres de la famille des Comnènes, 325.
— Manuscrit des œuvres de saint Denys l'Aréopagite envoyé à Louis le Débonnaire en 827, 344.
*Pantchenko*. La propriété rurale à Byzance, 326.
*Pargoire* (*J.*). L'Église byzantine de 587 à 847, 327.


1. Nous indiquons ici, outre les ouvrages qui ont été l'objet d'un compte-rendu spécial, ceux qui sont appréciés dans les *Bulletins* et dans la *Chronique*.

*Pernice* (*A.*). L'imperatore Eraclio, 317.
*Politis*. Μελέται περὶ τοῦ βίου καὶ τῆς γλώσσης τοῦ ἑλληνικοῦ λαοῦ, 336.
*Scala* (*von*). Weltgeschichte, t. V, 313.
*Schlumberger*. L'épopée byzantine à la fin du xe siècle, 320.
— Sceaux byzantins inédits, 326.
— L'inscription du reliquaire byzantin en forme d'église, du trésor d'Aix-la-Chapelle, 335.
*Schwieritz*. Das morgenlændische Mönchtum, 329.
*Sebéos*. Histoire d'Héraclius; trad. de l'arménien et annotée p. *Macler*, 316.
*Ter-Minnasiantz*. Die armenische Kirche in ihren Beziehungen zu den syrischen Kirchen, 340.

ESPAGNE.

*Altamira* (*Rafael*). Trabajos de investigacion en la catedra y el seminario de historia general del derecho, 224.
Ateneo, 444.
Cultura española, 223.
*Lea* (*Henry Charles*). History of the Inquisition in Spain, 444.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

*Brakenridge* (*J. P.*). Legal tender. A study in english and american monetary history, 443.
*Mondaini* (*G.*). Le origini degli Stati Uniti d'America, 443.
*Riley* (*Franklin L.*). The Mississipi historical Society, 221.

FRANCE.

*Avenel* (vicomte *G. d'*). Le mécanisme de la vie moderne, t. V, 216.
*Bémont* (*Ch.*). Rôles gascons, t. III, 212.
*Boislisle* (*A. de*). Voy. *Marville*.
*Boissonnade* (*P.*). Les études relatives à l'histoire économique de la Révolution française, 427.
*Carlot* (*A.*). Étude sur le *domesticus* franc, 355.
*Cultru* (*Prosper*). Leçon d'ouverture du cours d'histoire coloniale fondé par les gouvernements généraux de l'Indo-Chine et de Madagascar, 212.
*Dieudonné* (*A.*). Le livre de raison de Guillaume d'Ercuis; monnaies de Philippe le Bel, 213.
*Dupont-Ferrier* (*G.*). État des officiers royaux de la sénéchaussée de Lyon, 427.
*Dupuy* (*Ernest*). La jeunesse des romantiques : Victor Hugo, A. de Vigny, 215.
*Eberstadt* (*Rud.*). Das französische Gewerberecht, 157.
*Fleury* (comte). Angélique de Mackau, marquise de Bombelles, et la cour de Madame Élisabeth, 215.
*Griffin* (*A. Pr. Clark*). List of cartularies, principally french, recently added to the library of Congress, 443.
*Joret* (*C.*). L'helléniste d'Ansse de Villoison et la Provence, 427.
*Lacour-Gayet* (*G.*). La marine militaire de la France sous le règne de Louis XVI, 165.
*La Roncière* (*Ch. de*). Histoire de la marine française, t. III, 427.
*Lasteyrie* (*R. de*) et *Vidier* (*Alexandre*). Bibliographie des travaux historiques et archéologiques, 215.
*Ledos* (*G.*). Table des comptes-rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 215.
*Lot* (*Ferdinand*). Situation faite à l'enseignement supérieur en France, 307.
*Martinenche*. Molière et le théâtre espagnol, 216.
*Marville*, lieutenant général de la police. Lettres au ministre Maurepas; publ. p. *A. de Boislisle*, 427.
Mélanges H. d'Arbois de Jubainville, 212.
*Musset* (*G.*). Sèches ou oignons? 427.
*Omont* (*H.*). Missions archéologiques françaises en Orient aux xvie et xviiie siècles, 162.
*Pariset* (*Georges*). Les aventures de Louis-François Vanhille, prisonnier de guerre chez les Anglais de 1806 à 1814, 214.
— La *Revue germanique* de Dollfus et Nefftzer, 1858-1868, 214.
*Roche* (*Louis*). Les grands récits de l'épopée française, 426.
*Vidier* (*Alexandre*). Voy. *Lasteyrie* (*R. de*).

GRANDE-BRETAGNE.

*Barron* (*Oswald*). Northamptonshire families, 221.
*Benson* (*A. C.*). Walter Horatio Pater, 441.
*Bonn* (*M. J.*). Die Kolonisation in Irland, 219.
*Coulton* (*G. G.*). The monastic legend, 220.
*Egerton*. The claims of the study of colonial history upon the attention of the university of Oxford, 440.
*Gasquet* (abbé). Henry VIII and the english monasteries, 441.
*Gross* (*Charles*). The court of piepowder, 441.
*Hassal* (*Arthur*). Voy. *Stubbs* (*William*).

*Liebermann* (*Felix*). Die Gesetze der Angelsachsen. Wörterbuch, 429.
*Lohmann* (*Friedrich*). Die staatliche Regelung der englischen Wollindustrie, 157.
*Oman* (*Charles*). Inaugural lecture on the study of history, 219.
*Shaw* (*William A.*). The knights of England, 221.
*Stubbs* (*Williams*). Lectures on early english history; publ. p. *A. Hassall*, 220.

HONGRIE.

*Acsády* (*I.*). Histoire des contributions en Hongrie, de 1598 à 1604, 440.
*Beksics* (*Gustave*). L'empire du roi Mathias et l'avenir de la Hongrie, 433.
*Könyöki* (*Joseph*). Les châteaux forts du moyen âge, 433.
*Lippich* (*Alexius*). Müvészeli konyvtar, 437.
*Malonyay* (*Désidère*). Les pionniers de la peinture hongroise, 437.
*Sebestyén*. Les légendes de la prise de possession du pays magyar, 431.
*Szádeczky* (*Louis*). La chronique sicule de Csik, 435.
*Széchenyi* (comte *Étienne*). Œuvres, t. II, 435.
*Szendrey* (*Jean*). Le développement historique du costume hongrois, 436.
*Teleki* (*Michel*). Correspondance, 434.
*Thallóczy* (*L.*). Une ambassade de Mantoue à Bude, 440.
— Études sur les origines du banat de Bosnie, 440.
*Vámbéry* (*Arminius*). Mes luttes, 438.

ITALIE.

*Ancel* (dom *R.*). La question de Sienne et la politique du cardinal Carlo Carafa, 1556-1557, 222.
*Buragi* (*G.-Carlo*). Uno stato ignoto di Amedeo IX, duca di Savoia, 447.
*Cardona*. Catania ed il Val di Noto durante la rivolta Messinese, 1674-78, 447.
*Celidonio* (chanoine *Giuseppe*). Delle antiche decime Valvensi, 446.
*Ferrigno* (*G.-B.*). La peste a Castelvetrano, 1624-1826, 447.
*Golubovitch* (*Girolamo*). Vita et miracula b. Benedicti Sinigardi de Aretio, O. M., scripta per Nannem Aretinum a. 1302, 445.
*Pellegrini* (*Antonio de*). I primi da Prata e Porcia, 445.
*Sorbelli* (*Albano*). Il trattato di S. Vincenzo Ferrier intorno al grande scisma d'Occidente, 446.

PAYS-BAS
(BELGIQUE ET HOLLANDE).

*Alexandre*. Chronique d'Adrien d'Oudenbosch; trad. fr., 143.
*Aloin* (*F.*). Le cabinet des médailles de l'État à la Bibliothèque royale, 134.
Analecta Bollandiana. Indices in tomos I-XX, 136.
Annuaire de l'Université de Louvain pour 1906, 217.
*Awans* (*R. d'*). Les archives et la bibliothèque communale de Malines, 134.
*Balau* (*S.*). Les sources de l'histoire de Liège au moyen âge, 147.
— Comment Jean d'outre-Meuse écrit l'histoire, 147.
*Barbier* (chanoine). Obituaire du chapitre de Saint-Pierre au château de Namur, 141.
*Berlière* (dom *Ursmer*). Aux archives Vaticanes, 135.
— Inventaire analytique des *Libri obligationum et solutionum* des archives Vaticanes, 135.
— Mélanges d'histoire bénédictine, 352.
— Les évêques auxiliaires de Cambrai et de Tournai, 354.
— Les suppliques de Clément VI, 429.
*Berten*. Coutumes du Vieux-Bourg de Gand et des seigneuries enclavées, 140.
*Bertrand* (*L.*). Histoire de la coopération en Belgique, 351.
*Bethune* et *Van Werveke*. L'hospice de Saint-Jean et Saint-Paul à Gand, 139.
*Borman* (*C. de*). Chronique d'Adrien d'Oudenbosch, 143.
*Boulmont* (*G.*). Nos anciens ermitages, 353.
*Brants* (*V.*). Une page de sémitisme diplomatique et commercial, 349.
*Brassinne* (*J.*). Annexe au Catalogue des mss. de la bibliothèque de l'Université de Liège, 136.
— Les paroisses de l'ancien concile de Saint-Remacle à Liège, 353.
*Breyne* (*E. de*). Inventaire sommaire des archives de la chancellerie autrichienne, 134.
*Broeckaert*. Cartulaire du béguinage de Termonde, 141.
*Brouwers* (*D.*). Archives des cures et des bénéfices de la province de Liège, 134.
— Histoire du chapitre noble de Sinnich, de l'ordre de saint Augustin, 353.
*Burny* (*E.*). Voy. *Hamande* (*L.*).
*Caeneghem* (*C. van*). Nos paysans glorifiés, 152.

*Cardoen* (*E.*). Archives des corps de métier et serments du Brabant, 134.
*Carlot* (*A.*). Le dépôt des archives de l'État à Namur, 134.
*Casteele* (*D. van de*). Archives du Bureau de bienfaisance et des hospices civils de Liège, 134.
*Cauchie* et *Maere*. Recueil des instructions générales aux nonces de Flandre, 1596-1635, 145.
*Coopman* (*Th.*) et *Broeckaert* (*J.*). Bibliographie van den vlaamschen taalstrijd, 137.
*Cruyplants* (*E.*). Histoire illustrée d'un corps belge au service de la République et de l'Empire, 347.
— De Wagram à Waterloo, 347.
*Cuvelier* (*J.*). Les archives, 134.
— Inventaire des inventaires de la deuxième section des Archives générales du royaume, 134.
— Inventaire des archives du Val-Benoît-lez-Liège, de l'ordre de Cîteaux, 135.
— Notes pour servir à la biographie et à l'étude critique de l'œuvre de Jacques de Hemricourt, 148.
*Delcroix* (*D.*). Voy. *Hymans* (*P.*).
*Delehaye* (le P. *H.*). Les légendes hagiographiques, 147.
*Demeuldre* (*A.*). Les obituaires de la collégiale de Saint-Vincent à Soignies. Ses dignitaires et ses chanoines, 141.
*Descamps* (baron). La neutralité de la Belgique, 357.
*Des Marez* (*G.*). L'organisation du travail à Bruxelles au xv^e siècle, 348.
— Le Borgendael à Bruxelles dans sa lutte contre l'industrie privilégiée, 349.
*Destrée* (*J.*) et *Van der Velde* (*E.*). Le socialisme en Belgique, 350.
*Devillers* (*L.*). Inventaire analytique des archives des États de Hainaut, 135.
— Chartes du chapitre de Sainte-Waudru de Mons, 139.
— Cartulaire des hospices et établissements de charité de la ville de Mons, 139.
— La participation des États de Hainaut aux assemblées des États généraux des Pays-Bas, 1438-1770, 145.
*Diegerick* (*A.*). Le dépôt des archives de l'État à Gand et le château de Gérard le Diable, 134.
*Discailles* (*E.*). Une page d'histoire contemporaine. Janvier 1852, 346.
*Dollot* (*R.*). La neutralité de la Belgique et le système de la Barrière, 357.
*Doninck* (*B. van*). L'ancien cloître anglais de Bornhem, 353.
*Doyen*. Bibliographie namuroise, 137.
*Du Bus de Warnaffe* (*L.*). Le congrès national, d'après la correspondance de François-Louis du Bus, 147.
*Duclos*. Nos héros de 1302, 150.
*Duvivier* (*C.*). Actes et documents anciens concernant la Belgique, 139.
*Eloy*. Histoires et anecdotes de mon émigration; publ. p. *C.-E. Gendebien*, 146.
Entretiens sur la Belgique contemporaine, 346.
*Fairon* (*E.*). Le dépôt des archives de l'État à Liège, 134.
*Fayen*. Le prieuré augustin d'Elseghem, près d'Audenarde, et son obituaire, 141.
*Fourgassier* (*G.*). La neutralité de la Belgique, 357.
*Fredericq* (*Paul*). Corpus documentorum Inquisitionis haereticae pravitatis Neerlandicae, t. V, 142.
— Les Comptes des Indulgences aux Pays-Bas, 2^e série, 142.
— Deux sermons inédits de Jean du Gayt sur les Flagellants et sur le Grand Schisme d'Occident, 142.
— L'hérésie à l'Université de Louvain, 144.
— Antoine de Montchrétien comme source de l'histoire économique des Pays-Bas, 145.
*Fris* (*V.*). Mémorial de Gand de 1447 à 1470, 143.
— Les Flamands à la bataille de Courtrai, 150.
— La bataille de Courtrai, 347.
*Gaillard* (*A*). Archives de la Commission royale des études, 134.
— et *Breyne* (*E. de*). Inventaire sommaire des archives de la secrétairerie d'état et de guerre, 134.
— Histoire du concile de Brabant, 357.
*Garcia de La Vega* (baron *de*). Recueil des traités et conventions concernant le royaume de Belgique, 147.
*Gendebien* (*C.-E*). Voy. *Eloy*.
Geschiedenis der abdij van Westmalle van de orde der hervormde Cistercienzers, 353.
*Geudens* (*E.*). Le chef-métier des merciers, 349.
*Ghellinck-Vaernewijck* (comte *de*). Un livre de raison anversois du xvi^e siècle, 144.
*Gilliodts*. Coutumes du quartier de Furnes, 140.
*Gilliots van Severen*. Cartulaire de l'ancien consulat d'Espagne à Bruges, t. II, 138.
— Cartulaire de l'ancienne estaple de Bruges, 138.
*Gilson* (chanoine). Œuvres posthumes, 355.

*Gobert* (*T.*). Les archives communales de Liège, 134.
*Gossart* (*E.*). Espagnols et Flamands au XVI^e siècle, 151.
— L'auberge des princes en exil, 151.
— Un livre d'Érasme réprouvé par l'Université de Louvain, 354.
*Govaerts* (*L.*). Écrivains, artistes et savants de l'ordre de Prémontré, 137.
*Guillaume* (baron). L'Escaut depuis 1830, 350.
*Halkin* (*Léon*). Correspondance de J.-F. Schannat avec G. de Crassier et dom E. Martène, 146.
— et *Poncelet* (*E.*). Table générale du recueil des Bulletins de la Commission royale d'histoire, 136.
*Hamande* (*L.*) et *Burny* (*F.*). Histoire et exposé des opérations et statistiques des caisses d'épargne en Belgique, 351.
*Hansay* (*A.*). Archives du chapitre de Saint-Lambert à Liège, 134.
— Les archives de l'État à Hasselt, 134.
— La « Crenée » générale au pays de Liège en 1470 et le dénombrement des feux, 139.
*Hocquet* (*A.*). Inventaire analytique des archives de la ville de Tournai, 134.
*Hodevaere* (*C.*). Le dépôt des archives de l'Etat à Mons, 134.
*Hoof* (*A. d'*). Inventaire général des archives ecclésiastiques du Brabant, 134.
*Houtte* (*van*). Documents pour servir à l'histoire des prix, de 1381 à 1794, 141.
*Hubert* (*Eugène*). Les garnisons de la Barrière dans les Pays-Bas autrichiens, 151.
— Le protestantisme à Tournai pendant le XVIII^e siècle, 354.
*Huisman* (*M.*). La Belgique commerciale sous l'empereur Charles VI, 349.
*Hymans* (*P.*) et *Delcroix* (*D.*). Histoire parlementaire de la Belgique, 3^e série, 357.
*Jacquin*. Étude sur l'abbaye de Liessies, 353.
*Jansen* (*J.-E.*). Recherches historiques sur l'ancienne abbaye du Parc, 353.
*Jean, sire de Haynin et de Louvignies*. Mémoires; publ. p. *D. Brouwers*, 144.
*Josson* (*M.*). Révélations sur la Révolution belge de 1830, 152.
*Julin* (*A.*). Les grandes fabriques en Belgique vers le milieu du XVIII^e s., 141.
*Kerchove de Denterghem* (comte *Oswald de*). La grève des tisserands gantois en 1859, 352.
*Kurth* (*G.*). L'histoire de Belgique racontée aux enfants des écoles, 137.
— Chartes de l'abbaye de Saint-Hubert, 140.
— Notger de Liège et la civilisation au X^e siècle, 149.
*Laenen* (*J.*). L'ancienne bibliothèque des archevêques de Malines, 136.
— La Flandre au début du XIV^e siècle et la lutte contre Philippe le Bel, 150.
— Usuriers et lombards dans le Brabant au XV^e siècle, 349.
— Note sur l'organisation ecclésiastique du Brabant à l'époque de l'érection des nouveaux évêchés, 354.
— Étude sur la suppression des couvents par l'empereur Joseph II dans les Pays-Bas autrichiens, 354.
*Lahaye* (*L.*). Archives des anciens greffes scabinaux de la province de Namur, 134.
— La vie intime dans une abbaye au XVII^e siècle, 352.
*Laloire* (*E.*) et *Lefèvre* (*E.*). Les archives générales du royaume à Bruxelles, 134.
*Lameere* (*J.*). Documents politiques, économiques et judiciaires du règne de Charles-Quint, 140.
— Essais et notices, 357.
*Lannoy* (*F. de*). Les origines diplomatiques de l'indépendance belge, 152.
— La Russie et la Révolution belge de 1830, 153.
*Leclère* (*C.*). Les avoués de Saint-Trond, 356.
*Limburg-Stirum* (comte *J. de*). Coutumes de la ville et de la châtellenie de Courtrai, 140.
*Magnette* (*F.*). Documents relatifs à l'histoire de Malmédy pendant les années 1792 et 1793, 146.
Manuel du répertoire bibliographique universel, 137.
*Martinet* (*A.*). Léopold I^er et l'intervention française en 1831, 152.
Mélanges Paul Fredericq, 347.
*Michaelis* (*H.*). Les archives de l'État à Arlon, 134.
*Michotte* (*P.*). Étude sur les théories économiques qui dominèrent en Belgique de 1830 à 1886, 350.
*Millard* (*E.*). Les Belges et leurs générations historiques, 149.
*Monchamp* (*Mgr G.*). L'évêque van Bommel et la Révolution belge, 153.
*Natez* (*L.*). Les champs de bataille de la Belgique, 347.
— Louvain, 12 août 1831, 348.
*Neck* (*L. van*). Waterloo illustré, 348.

*Nelis* (*H.*). Étude diplomatique sur le tabellionage de Tournai au moyen âge, 148.
*Oudenbosch* (*Adrien d'*). Chronique; texte publ. p. *C. de Borman*; trad. en français par *Alexandre*, 143.
*Overbergh* (*C. van*). La grève générale belge d'avril 1902, 351.
*Paridaens*. Journal historique; publ. p. *A. Wins*, 146.
*Pauw* (*N. de*). Jehan Froissart's cronyke van Vlaenderen, getranslateert bij Potter van der Loo, 2e partie, 143.
— Le procès de Jean Borluut, 356.
— L'assassinat d'Artevelde et l'instruction de ce crime, 356.
*Perquy* (le Père). La typographie à Bruxelles au début du xxe siècle, 351.
*Pirenne* (*Henri*). Chronique rimée des troubles de Flandre en 1379-1380, 143.
— La bulle fausse de Nicolas Ier pour le monastère de Saint-Pierre, 148.
— Les documents d'archives comme source de démographie historique, 148.
*Pirenne* (*Henri*). Histoire de Belgique, 148.
— Les dénombrements de la population d'Ypres au xve siècle, 348.
— Les villes flamandes avant le xiie siècle, 356.
— Le privilège de Louis de Male pour la ville de Bruges, juin 1380, 356.
*Poncelet* (*E.*). Le monastère de Bernardfagne, dit de Saint-Roch, 353.
*Potter* (*F. de*). Vlaamsche bibliographie, 137.
*Rachfall*. Le registre de Franciscus Lixaldius, trésorier général de l'armée espagnole aux Pays-Bas de 1567 à 1576, 145.
*Rembry* (chanoine). Les remaniements de la hiérarchie épiscopale en Belgique au xixe siècle, 355.
*Reusens*. Matricule de l'Université de Louvain, 140.
*Rolin* (*H.*). Les institutions ouvrières des charbonnages de Mariemont et de Bascoup, 352.
*Schrevel* (*A. C. de*). Remi Drieux, évêque de Bruges, et les troubles des Pays-Bas, 151.
*Schweisthal* (*M.*). Le voyage du P. Reginbald Mœhner, bénédictin, pendant l'expédition au secours des Pays-Bas espagnols en 1651, 146.
*Schoorman* (*R.*). Archives des greffes scabinaux et seigneuriaux de la Flandre orientale, 134.
*Simenon* (*G.*). Le servage à l'abbaye de Saint-Trond, 348.
*Smet de Naeyer* (*M. de*). Voy. *Vaernewijck* (*Marc van*).
*Spilbeeck* (*van*). Necrologium ecclesiae B. M. V. de Tongerloo, 141.
*Steyaert* (*E.*). De la propriété des églises en Belgique sous l'ancien régime, 357.
*Terlinden* (*Ch.*). La révolution belge de 1830 racontée par les affiches, 146.
— Rapport adressé au prince de Méan, archevêque de Malines, à l'occasion des négociations en vue d'un concordat avec la cour des Pays-Bas en 1824, 147.
Université catholique de Louvain. Bibliographie, 137.
*Vaernewijck* (*Marc van*). Mémoires d'un praticien gantois sur les troubles religieux en Flandre, 1566-68; texte publ. p. *F. Vander Haeghen*; trad. franç. par *M. de Smet de Naeyer*, 144.
*Vanden Gheyn* (*P.-J.*). Catalogue des mss. de la Bibliothèque royale de Belgique, 136.
*Vander Haeghen* (*Ferd.*). Bibliotheca belgica, 136.
— Voy. *Vaernewijck* (*Marc van*).
*Vanderkindere* (*L.*). La chronique de Gislebert de Mons, 142.
— La formation territoriale des principautés belges au moyen âge, 2e édit., 149.
— La première phase de l'évolution constitutionnelle des communes flamandes, 355.
— La politique communale de Philippe d'Alsace et ses conséquences, 355.
*Vander Linden* (*H.*). Analyse de documents relatifs à l'histoire de Louvain, 135.
*Van der Velde* (*E.*). Voy. *Destrée* (*J.*).
*Vannerus* (*J.*). Le dépôt des archives de l'État à Anvers, 134.
*Varlez* (*L.*). Les salaires de l'industrie gantoise, 351.
*Verriest* (*L.*). Aperçu des collections des archives communales de Tournai, 134.
— La Charité de Saint-Christophe et ses comptes au xiiie siècle, 140.
*Vuylsteke* (*Julius*). Cartulaire de la ville de Gand. Comptes de la ville et des baillis, 138.
*Warichez* (*J.*). Les origines de l'église de Tournai, 354.
*Wauters* (*Alph.*). Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique, t. X, 136.
*Willemsen* (*G.*). Étude sur la démographie d'une commune du plat pays de Flandre, xviie-xviiie s., 350.

*Wilmotte* (*M.*). La Belgique morale et politique, 346.
*Wils*. Obituaire des Augustins de Louvain, 141.
*Wins* (*A.*). Voy. *Paridaens*.
*Zuylen van Nyevelt* (*A. van*). Le dépôt des archives de l'État à Bruges, 134.

RUSSIE.

*Arnheim* (*Fritz*). Der ausserordentliche Finnlændische Landtag 1899, 174.
*Gœtz*. Kirchenrechtliche und kulturgeschichtliche Denkmæler Altrusslands, 342.
Towarzystwo Warszawskie przyjaciol nauk, 176.

SUISSE.

*Muyden* (*van*), *Schnetzler*, *Chavannes*, *Montmollin*, *Chastellain*, *Buttet* et *Prilletaz*. Lausanne à travers les âges, 448.

HISTOIRE DE L'ART.

*Benoit* (*F.*). Holbein, 114.
*Bouyer* (*Raymond*). Claude Lorrain, 121.
*Dalbon* (*Charles*). Les origines de la peinture à l'huile, 111.
*Dvořak* (*Max*). Das Rætsel der Kunst der Brüder van Eyck, 111.
*Fierens-Gevaert*. La Renaissance septentrionale et les premiers maîtres des Flandres, 110.
— Jordaens, 122.
*Fouché* (*Maurice*). Percier et Fontaine, 122.
*Gauthiez* (*P.*). Milan, 116.
*Gebhardt*. Florence, 116.
Grands artistes (les), 119.
*Hill* (*C.-F.*). Pisanello, 113.
*Hourticq* (*Louis*). Rubens, 122.
*Kleinclausz* (*A.*). Claus Sluter, 112.
*Lafond* (*Paul*). Le musée de Rouen, 117.
*Lemonnier* (*Henry*). Gros, 123.
Maîtres de l'art (les), 120.
*Mâle*. L'art symbolique à la fin du moyen âge, 107.
*Marcel* (*Henry*). La peinture française au XIX^e siècle, 125.
*Mauclair* (*Camille*). De Watteau à Whistler, 119.
*Michel* (*André*). Histoire de l'art, 103.
*Rée*. Nuremberg, 115.
*Reinach* (*Salomon*). Apollo, 117.
*Riat* (*Georges*). Ruysdael, 122.
*Rolland* (*Romain*). Michel-Ange, 113.
*Rosenthal* (*Léon*). Géricault, 124.
*Schmarsow* (*A.*). Grundbegriffe der Kunstwissenschaft, 103.
*Valentiner* (*Wilhelm-R.*). Rembrandt und seine Umgebung, 121.
*Venturi*. Storia dell' arte italiana, 108.
*Verhaeren*. Rembrandt, 120.
*Vitry* (*P.*). Tours et la Touraine, 116.
*Woltmann* (*Ludwig*). Die Germanen und die Renaissance in Italien, 106.

# TABLE DES MATIÈRES.

## ARTICLES DE FOND.

Pages

R. Guyot et F. Thénard. Le conventionnel Goujon; *suite* . . 21, 253
Ch.-Fr. Roux. La politique française en Égypte à la fin du XVIIIe siècle. . . . . 1, 225

## MÉLANGES ET DOCUMENTS.

Alfred Pereire. Des premiers rapports entre Saint-Simon et Auguste Comte, d'après des documents originaux, 1816-1819 . . . . . 57
Grégoire Yakschitch. La Russie et la Porte ottomane de 1812 à 1826; *1er article* . . . . . 281

## CORRESPONDANCE.

Carnot et Napoléon. Réponse de M. Eugène Welvert à la lettre de M. le capitaine Sadi Carnot . . . . . 99
— — Dernières observations de l'arrière-petit-fils de Carnot . . . . . 358

## BULLETIN HISTORIQUE.

**Belgique**. 1902-1905, par Eugène Hubert . . . . . 126, 346
**France**. La situation de l'enseignement supérieur, par G. Monod, de l'Institut . . . . . 307
— Publications relatives à l'empire byzantin, par Louis Bréhier . . . . . 313
— Histoire de l'art, par Louis Hourticq . . . . . 102

## COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

S. Adler. Zur Rechtsgeschichte des adeligen Grundbesitzes in Œsterreich. (**G. Gavet**.) . . . . . 362
Fr. Arnheim. Der ausserordentliche Finnlændische Landtag 1899. (**Id.**) . . . . . 174
Rud. Eberstadt. Das französische Gewerberecht. (**Id.**) . . . 157

Pages

P. Eisenmann. Le compromis austro-hongrois de 1867. (**G. Monod.**) . . . . . 378
R. Fruin. Verspreide geschriften. (**Albert Waddington.**). . 367
Vicomte de Gontaut-Biron. Mon ambassade en Allemagne, 1872-1873. (**Paul Matter.**) . . . . . 380
Ch. Joret. Les plantes dans l'antiquité et au moyen âge, t. II. (**Sylvain Lévi.**) . . . . . 361
G. Lacour-Gayet. La marine militaire de la France sous le règne de Louis XVI. (**G. Monod.**) . . . . . 165
Marquis de La Mazelière. Quelques notes sur l'histoire de Chine. (**G. Appert.**) . . . . . 373
Stanley Lane Poole. A history of Egypt in the middle ages. (**G. Yver.**) . . . . . 155
Fr. Lohmann. Die staatliche Regelung der englischen Wollindustrie. (**G. Blondel.**) . . . . . 157
A. Maulvault. Répertoire alphabétique des personnes et des choses de Port-Royal. (**A. Rebelliau.**) . . . . . 372
Meschinet de Richemond. Les marins rochelais. (**G. Monod.**). 371
H. Omont. Missions archéologiques françaises en Orient aux xvii^e et xviii^e siècles. (**A. Fouché.**) . . . . . 162
O. Petrenz. Entwickelung der Arbeitsteilung in Leipziger Gewerbe. (**G. Blondel.**) . . . . . 157
M. Philippson. Der Grosse Kurfürst Friedrich-Wilhelm von Brandenburg. (**G. Pagès.**) . . . . . 168
H. Rœhl. Beitræge zur Preussischen Handwerkerpolitik. (**G. Blondel.**) . . . . . 157
H. Schlitter. Geheime Correspondenz Josefs II mit Ferdinand Grafen Trauttmansdorf. (**F. Magnette.**). . . 374
Towarzystwo Warszawskie przyjaciol nauk. (**Louis Leger.**). 176

## LISTE ALPHABÉTIQUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

### ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

#### ALLEMAGNE.

1. K. Akademie der Wissenschaften (Berlin). . . . . 402
2. K. Akademie der Wissenschaften (Munich) . . . . 401
3. Beitræge zur alten Geschichte. . . . . 397
4. Deutsche Rundschau . . . . . 201
5. K. Gesellschaft der Wissenschaften (Gœttingen). . . 402
6. Gœttingische gelehrte Anzeigen . . . . . 200
7. Historisches Jahrbuch . . . . . 199
8. Neues Archiv . . . . . 201
9. Preussische Jahrbücher . . . . . 401

Pages
10. Rheinisches Museum für Philologie . . . . . 399
11. Zeitschrift für Kirchengeschichte . . . . . 202

ALSACE-LORRAINE.

1. Revue d'Alsace . . . . . 198
2. Jahrbuch d. Gesellschaft f. Lothringische Geschichte . 198

AUTRICHE-HONGRIE.

1. Budapesti Szemle . . . . . 205
2. Bulletin international de l'Acad. des sc. de Cracovie . 207
3. Jahreshefte d. œsterr. archæol. Instituts in Wien . . 404
4. Századok . . . . . 203
5. Wiener Studien . . . . . 405
6. Zeitschrift d. d. Vereins f. d. Gesch. Mæhrens . . . 405

BELGIQUE.

1. Analecta Bollandiana. . . . . 392
2. Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique . . . 392
3. Annales de l'Académie royale d'archéologie . . . . 392
4. Annales de la Fédération archéologique et historique . 392
5. Annales de la Société d'émulation de la Flandre. . . 393
6. Annales de la Société historique de Tournai . . . . 393
7. Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg . 394
8. Annales du Cercle archéologique de Mons. . . . . 394
9. Annales du Cercle archéologique d'Enghien . . . . 394
10. Annales du Cercle archéologique du pays de Waes. . 395
11. Archives (les) belges . . . . . 395
12. Bulletin de l'Académie royale d'archéologie . . . . 396
13. Bulletin de la classe des lettres de l'Académie royale . 396
14. Bulletin de la Commission royale d'histoire . . . . 396

FRANCE.

1. Académie des inscriptions et belles-lettres. . . . . 390
2. Académie des sciences morales et politiques . . . . 193, 390
3. Ami (l') des Monuments et des Arts . . . . . 190
4. Annales de Bretagne . . . . . 194
5. Annales de Géographie . . . . . 389
6. Annales de la Société archéologique du Gâtinais . . 194
7. Annales de l'Est et du Nord . . . . . 195
8. Annales des Sciences politiques . . . . . 191
9. Bibliographe moderne (le) . . . . . 390
10. Bibliothèque de l'École des chartes . . . . . 184, 382
11. Bulletin critique . . . . . 178, 384
12. Bulletin de Correspondance hellénique . . . . . 184, 386

Pages
13. Bulletin de littérature ecclésiastique. . . . . 187
14. Bulletin hispanique . . . . . 191, 388
15. Bulletin italien . . . . . 191, 388
16. Études par des PP. de la Compagnie de Jésus . . . 191
17. Journal des Savants . . . . . 384
18. Mélanges d'archéologie et d'histoire . . . . . 388
19. Nouvelle Revue historique de droit . . . . . 190, 389
20. Polybiblion . . . . . 178
21. Révolution de 1848 (la) . . . . . 187
22. Révolution française (la). . . . . 185
23. Revue africaine. . . . . 195
24. Revue archéologique . . . . . 183, 387
25. Revue celtique . . . . . 390
26. Revue critique d'histoire et de littérature . . . . . 179, 385
27. Revue de l'histoire des religions . . . . . 188
28. Revue de Paris (la) . . . . . 193
29. Revue des Bibliothèques. . . . . 390
30. Revue des Études anciennes . . . . . 387
31. Revue des Études historiques . . . . . 182, 382
32. Revue des Études rabelaisiennes . . . . . 189
33. Revue d'histoire de Lyon . . . . . 196
34. Revue d'histoire moderne et contemporaine . . . . 181, 383
35. Revue d'histoire, rédigée à l'État-major . . . . . 388
36. Revue du Béarn et du Pays basque . . . . . 196
37. Revue historique et archéologique du Maine . . . . 197
38. Revue Mabillon. . . . . 189
39. Société archéologique de Tarn-et-Garonne . . . . 198
40. Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France . . 391
41. Société nationale des Antiquaires de France . . . . 193, 391

GRANDE-BRETAGNE.

1. Athenaeum . . . . . 207, 407
2. Edinburgh Review. . . . . 208
3. English historical Review . . . . . 406
4. Nineteenth Century . . . . . 210

GRÈCE.

1. Νέος Ἑλληνομνήμον . . . . . 416

ITALIE.

1. Archivio della Società romana di storia patria . . . 408
2. Archivio storico italiano. . . . . 409
3. Archivio storico lombardo . . . . . 410
4. Archivio storico per le provincie napoletane . . . . 411
5. Archivio storico Siciliano . . . . . 412

Pages
6. Atti e Memorie della r. Deputazione di Romagna . . 414
7. Nuovo archivio veneto . . . . . 413
8. Rivista storica italiana . . . . . 211
9. Studî e documenti di storia e diritto . . . . . 415
10. Studî storici . . . . . 416

Chronique et Bibliographie . . . . . 212, 418
Index bibliographique . . . . . 449

*L'un des propriétaires-gérants,* G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

# REVUE HISTORIQUE

**Paraissant tous les deux mois.**

*Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.*
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

**TRENTE-UNIÈME ANNÉE.**

TOME QUATRE-VINGT-ONZIÈME

**II. — Juillet-Août 1906.**

SOMMAIRE.

**François-Charles Roux**. La politique française en Égypte à la fin du XVIII^e siècle; *suite*.

**F. Thénard** et **R. Guyot**. Le conventionnel Goujon; *suite*.

**Grégoire Yakschitch**. La Russie et la Porte ottomane de 1812 à 1826; *1^er article*.

**Bulletin historique** : France. La situation de l'enseignement supérieur, par G. MONOD, de l'Institut. — Publications relatives à l'empire byzantin (années 1904-1905), par Louis BRÉHIER. — Belgique, 1902-1905, par Eugène HUBERT; *2^e article*.

**Correspondance**. Carnot et Napoléon. Dernières observations de l'arrière-petit-fils de Carnot.

**Comptes-rendus critiques.** (*Pour le détail, voir au verso.*)

**Publications périodiques et Sociétés savantes.**

**Chronique et Bibliographie** Publications relatives à l'histoire de la Hongrie, par I. KONT.

**FÉLIX ALCAN, Éditeur**

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

PARIS, 6^e

**182**

*Le Bureau de rédaction est ouvert*
**le mercredi de 2 1/2 à 5 heures.**

## AVIS IMPORTANT

**Les demandes de tirage à part d'articles doivent être adressées au bureau de la Revue en même temps que les épreuves.**

## OUVRAGES ANALYSÉS DANS LES COMPTES-RENDUS

DE LA PRÉSENTE LIVRAISON.

Charles JOANT. Les plantes dans l'antiquité et au moyen âge. Histoire, usages et symbolisme. II : l'Iran et l'Inde **(Sylvain Lévi)**.

Dr Sigmund ADLER. Zur Rechtsgeschichte des adeligen Grundbesitzes in Oesterreich **(G. Gavet)**.

P.-J. BLOK, P.-L. MULLER et S. MULLER. Robert Fruin's verspreide geschriften **(Albert Waddington)**.

MESCHINET DE RICHEMOND. Les Marins rochelais **(Gabriel Monod)**.

A. MAULVAULT. Répertoire alphabétique des personnes et des choses de Port-Royal **(A. Rébelliau)**.

Marquis DE LA MAZELIÈRE. Quelques notes sur l'histoire de Chine **(G. Appert)**.

Dr Hans SCHLITTER. Geheime Correspondenz Josefs II mit seinem Minister in den österreichischen Niederlanden, Ferdinand Grafen Trautmansdorf (1787-1789) **(F. Magnette)**.

P. EISENMANN. Le Compromis austro-hongrois de 1867. Etude sur le dualisme **(Gabriel Monod)**.

Vicomte DE GONTAUT-BIRON. Mon ambassade en Allemagne (1872-1873) **(Paul Matter)**.

## LES PROCHAINS NUMÉROS CONTIENDRONT :

**G. Bourgin.** Cagliostro et la franc-maçonnerie, d'après des documents italiens.
**E. Bourguet.** Le duc de Choiseul et l'alliance espagnole.
**Gaston Cahen.** Les relations de la Russie avec la Chine et les peuplades limitrophes à la fin du XVII^e siècle et dans le premier quart du XVIII^e.
**J. Calmette.** La politique espagnole dans la guerre de Ferrare, 1482-1484.
**G. Canton.** Napoléon Ier et l'abbé Hanon, supérieur des Missions étrangères et des sœurs de Saint-Vincent de Paule.
**G. Caudrillier.** Le complot de l'an XII.
**Guillaume Depping.** Les Alliés à Paris en 1815.
**Eugène Déprez.** Les origines jacobines de Bonaparte.
**Georges Goyau.** Les réformes constitutionnelles sous Dioclétien.
**Jean Guiraud.** La politique italienne du pape Martin V.
**Raimond Guyot** et **L. Thénard.** Le conventionnel Goujon.
**N. Japikse.** Louis XIV et la guerre anglo-hollandaise, 1665-1667.
**C. Jullian.** L'organisation et le gouvernement de la Gaule par César, Auguste et Tibère.
**Ch.-V. Langlois.** Doléances recueillies par les Enquêteurs de saint Louis et des derniers Capétiens directs.
**B. de Mandrot.** Jean de Bourgogne, duc de Brabant, comte de Nevers, et le procès de sa succession, 1415-1525.
**G. Pagès.** Hugues de Lionne et la politique de Louis XIV.
**Chr. Pfister.** Nicolas Remi et la sorcellerie en Lorraine à la fin du XVI^e siècle.
**Jean Puget.** Les origines de Barras.
**Jacques Rambaud.** Le général Reynier à Naples.
**François Ricci.** Note sur les tarifs de la Loi salique.
**Alexandre Schurr.** Un moine français en Pologne au XII^e siècle : le chroniqueur Gallus Anonymus.
**G.-N. Tricoche.** Washington et Jumonville. Capitulation de Fort-Necessity.
**Georges Weill.** Les lettres d'Achille Murat.
**Grégoire Yakschitch.** La Russie et la Porte ottomane, de 1812 à 1826.

N.-B. — *La Direction de la Revue Historique n'est pas responsable des manuscrits non insérés.*


# REVUE HISTORIQUE

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS PAR FASCICULES DE 15 A 16 FEUILLES ET FORMANT TROIS VOLUMES DE 500 PAGES ENVIRON PAR AN.

*Abonnements et Administration :* librairie FÉLIX ALCAN, Paris, 6e.
*Bureau de la Rédaction :* 108, boulevard Saint-Germain (librairie FÉLIX ALCAN).

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION :

Un numéro . . . . . 6 fr.

Un an pour Paris, 30 fr. — Départements et étranger, 33 fr.

Les années écoulées se vendent séparément 30 francs, et par fascicules de 6 francs. Les fascicules de la première année se vendent 9 francs.



La reproduction et la traduction des travaux de la REVUE HISTORIQUE sont interdites.

# CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

## BILLETS D'ALLER ET RETOUR

### POUR LES STATIONS THERMALES ET HIVERNALES DES PYRÉNÉES

Toutes les gares du réseau de l'Etat délivrent, pendant toute l'année, des billets d'aller et retour, individuels ou de famille, à destination des gares du réseau du Midi desservant les stations thermales ou hivernales des Pyrénées (Pau, Cauterets, Luchon, Biarritz, etc.).

Les billets individuels comportent sur les prix du tarif général une réduction de 25 p. 0/0 en 1re classe et de 20 p. 0/0 en 2e et 3e classes.

Les billets de famille ne sont delivrés que pour un trajet total d'aller et retour égal ou supérieur à 300 kilomètres. La réduction qu'ils comportent, par rapport au tarif général, varie entre 20 p. 0/0 pour deux personnes et 40 p. 0/0 pour six personnes et plus.

*Les enfants de 3 à 7 ans paient demi-place.*

Les deux sortes de billets sont valables **33** jours : ils peuvent, à deux reprises, être prolongés de **30** jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément egal à 10 p. 0/0 du prix initial du billet.

Les billets individuels et les billets de famille doivent être demandés, les premiers **3** jours, les seconds **4** jours avant la date du départ.

# Excursions en Touraine

## BILLETS DÉLIVRÉS TOUTE L'ANNÉE

*Valables 15 jours avec faculté de prolongation de deux fois 15 jours moyennant un supplément de 10 0/0 pour chaque prolongation.*

**ITINERAIRE :** PARIS-MONTPARNASSE — SAUMUR — MONTREUIL-BELLAY — THOUARS — LOUDUN — CHINON — AZAY-LE-RIDEAU — TOURS — CHATEAURENAULT — MONTOIRE-SUR-LOIR — VENDOME — BLOIS — PONT-DE-BRAYE — PARIS-MONTPARNASSE.

[illegible]

**PRIX DES BILLETS :** [illegible] **50** f., [illegible] **38** f., [illegible] **25** f.

Les [illegible] prix [illegible]

Les billets [illegible] **trois jours** [illegible] Paris-Montparnasse

[illegible] 1er Août 1909

# BIBLIOTHÈQUE D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

**Volumes in-16 à 3 fr. 50. — Volumes in-8 à 5, 7, 10 et 12 fr.**

## HISTOIRE GÉNÉRALE

Histoire diplomatique de l'Europe (1814-1878), par *A. Debidour*. 2 vol. in-8. 18 fr. »

La question d'Orient, par *Ed. Driault*, préf. de *G. Monod*. 1 v. in-8. 3e éd. 7 fr. »

Les Problèmes politiques et sociaux a la fin du XIXe siècle, par *Ed. Driault*. 1 vol. in-8. . . . . 7 fr. »

Histoire de l'Europe pendant la Révolution française, par *H. de Sybel*. Trad. par Mlle Dosquet. 6 v. in-8. Chac. 7 fr. »

La Papauté, par *I. Dollinger*. 1 vol. in-8. 7 fr.

Questions diplomatiques de 1904, par *A. Tardieu*. In-16. . . . . 3 fr. 50

## FRANCE

La Révolution française, résumé historique, par *H. Carnot*. In-12. . 3 fr. 50

Études et leçons sur la Révolution, par *A. Aulard*. 4 vol. in-12. Ch. 3 fr. 50

Le culte de la Raison et le culte de l'Être suprême, par *A. Aulard*. 2e éd. In-12. . . . . 3 fr. 50

La théophilanthropie et le culte décadaire (1796-1801), p. *A. Mathiez*. In-8. 12 fr.

Condorcet et la Révolution française, par *L. Cahen*. 1 vol. in-8. . . . 10 fr.

Les campagnes des armées françaises (1792-1815), par *C. Vallaux*. In-12. 3 fr. 50

Napoleon et la Société de son temps, par *P. Bondois*. 1 vol. in-8. . 7 fr. »

La politique orientale de Napoléon (1806-1808), par *Ed. Driault*. 1 v. in-8. 7 fr.

Napoléon en Italie (1801-1812), par *le même*. 1 vol. in-8. . . . . 10 fr.

De Waterloo a Sainte-Hélène (20 juin-16 oct. 1815), par *J. Sébastier*. 1 v. in-16. 3 fr. 50

Histoire de dix ans (1830-1840), par *Louis Blanc*. 5 vol. in-8. . . . . 25 fr. »

Histoire du parti republicain en France (1814-1870), par *G. Weill*. 1 vol. in-8. 10 fr.

Associations et sociétés secrètes sous la deuxième République (1848-1851), par *J. Tchernoff*. 1 vol. in-8. . . . . 7 fr.

Histoire du mouvement social en France (1852-1902), par *le même*. 1 vol. in-8. 7 fr.

Histoire du second Empire (1848-1870), par *Taxile Delord*. 6 v. in-8. Chac. 7 fr. »

Histoire de la troisième République, par *Eda. Zevaès*. 4 vol. in-8 à 7 fr. :
- I. La présidence de M. Thiers. 2e éd.
- II. La présidence du Maréchal. 2e éd.
- III. La présidence de Jules Grevy. 2e éd.
- IV. La présidence de Sadi Carnot.

Les colonies françaises, par *Paul Gaffarel*. 1 vol. in-8. 6e édition. . . 5 fr. »

La France hors de France, par *G.-B. Duval*. 1 vol. in-8. . . . . 10 fr.

L'Algérie, par *M. Wahl* et *A. Bernard*, 4e édition. 1 vol. in-8. . . . 5 fr. »

Les civilisations tunisiennes, par *P. Lapie*. 1 vol. in-12. . . . 3 fr. 50

L'Indo-Chine française, par *J.-L. de Lanessan*. In-8 avec 5 cartes. . . 10 fr. »

Les rapports de l'Église et de l'État en France (1789-1871), par *A. Debidour*. 1 v. in-8. . . . . 12 fr.

L'Église et l'État en France (1871-1906), par *A. Debidour*. Tome I. (1871-1879). 1 v. in-8. . . . . 7 fr.

C[illegible] en France [illegible] par *J.-L. de Lanessan*. In-12. . . . . 3 fr. 50

La liberté de conscience en France (1598-1870), par *Bonet-Maury*. In-8. 5 fr.

## ANGLETERRE

Histoire de l'Angleterre, depuis la reine Anne, par *H. Reynald*. In-12. 3 fr. 50

Le Socialisme en Angleterre, par *A. Métin*. 1 vol. in-12 . . . . 3 fr. 50

## ALLEMAGNE

Le Grand-Duché de Berg (1806-1813), par *Ch. Schmidt*. 1 vol. in-8. . . . . 10 fr.

Histoire de la Prusse, de la mort de Frederic II a la bataille de Sadowa, par *E. Véron* et *P. Bondois*. In-12. 6e éd. 3 fr. 50

Histoire de l'Allemagne, dep. la bataille de Sadowa, p. *Eug. Veron*. In-12. 3e éd. 3 fr. 50

Origines du socialisme d'État en Allemagne, par *Ch. Andler*. 1 vol. in-8. 7 fr.

La démocratie socialiste allemande, par *Edg. Milhaud*. 1 vol. in-8. 10 fr. »

La Prusse et la Révolution de 1848, par *P. Matter*. 1 vol. in-12. . . 3 fr. 50

Bismarck et son temps, par *le même*. I. *La préparation* (1815-1866). 1 v. in-8. 10 fr.
II. *L'action* (1862-1870). 1 v. in-8. 10 fr.

## AUTRICHE-HONGRIE

Histoire de l'Autriche, depuis la mort de Marie-Thérèse jusqu'a nos jours, par *L. Asseline*. 1 vol. in-12. 3e édition. . 3 fr. 50

Races et nationalités en Autriche-Hongrie, par *B. Auerbach*. 1 vol. in-8. 5 fr.

Les Tchèques et la Bohême contemporaine, par *J. Bourcier*. 1 vol. in-12. 3 fr. 50

Le pays magyar, p. *R. Recouly*. In-12. 3 fr. 50

## ESPAGNE

Histoire de l'Espagne, depuis la mort de Charles III jusqu'a nos jours, par *H. Reynald*. 1 vol. in-12. . . . . 3 fr. 50

## SUISSE

Histoire du peuple suisse, par *Daendliker*. 1 vol. in-8 . . . . . 5 fr. »

## ITALIE

Histoire de l'Italie, depuis 1815 jusqu'a la mort de Victor-Emmanuel, par *R. Soriga*. 1 vol. in-12 . . . . . 3 fr. 50

Histoire de l'unité italienne (1814-1871), par *Bolton King*. 2 vol. in-8. . 15 fr.

## TURQUIE

La Turquie et l'hellenisme contemporain, par *V. Bérard*. In-12. 5e éd. 3 fr. 50

## EGYPTE

La transformation de l'Égypte, par *Abe. Métin*. 1 vol. in-12. . . . 3 fr. 50

## ROUMANIE

Histoire de la Roumanie contemporaine (1822-1900), par *Fr. Damé*. 1 v. in-8. 7 fr.

## INDE

L'Inde contemporaine et le mouvement national, par *E. Percin*. In-12. 3 fr. 50

## CHINE

Relations de la Chine avec les puissances occidentales (1860-1902), par *H. Cordier*. 3 vol. in-8. . . . . 30 fr.

L'Expédition de Chine de 1857-58, par *le même*. 1 vol. in-8. . . . . 7 fr.

L'Expédition de Chine de 1860, par *le même*. 1 vol. in-8. . . . . 7 fr.

## AMÉRIQUE

Histoire de l'Amérique du Sud, depuis sa conquête jusqu'a nos jours, par *Deberle*. In-12. 3e édit. revue par *A. Milhaud*. 3 fr. 50

---

G. Maller. [illegible] 5 fr.

H. Cordier. [illegible] 7 fr.

[illegible] Lacour. [illegible] 7 fr.

Les [illegible] 3 fr. 50

Em. [illegible] 3 fr. 50

[illegible] 3 fr. 50

[illegible] 3 fr. 50

[illegible] 3 fr. 50

Hector Depasse. Transformations sociales. 1 vol. in-12 . . . . 3 fr. 50
Du travail et de ses conditions. 1 vol. in-12. . . . . 3 fr. 50

G. Isambert. La vie a Paris pendant une année de la Révolution (1791-1792). 1 vol. in-12 . . . . . 3 fr. 50

G. Weill. L'école saint-simonienne. 1 vol. in-12. . . . . 3 fr. 50

A. Lichtenberger. Le socialisme utopique. 1 vol. in-12. . . . . 3 fr. 50
— Le socialisme et la Révolution française. 1 vol. in-8. . . . . 5 fr. »

J. Bourdeau. Le socialisme allemand et [illegible] 2e éd. In-12. 3 fr. 50
[illegible] socialisme. In-12. 3 fr. 50

M. Courant. En Chine. 1 vol. in-12. 3 fr. 50

# CHEMINS DE FER DU MIDI

## *Voyages circulaires à prix réduits :*

### Paris — Centre de la France — Pyrénées.

Trois voyages différents au choix du voyageur.

Billets délivrés toute l'année aux prix uniformes ci-après pour les trois itinéraires 1re classe, 163 fr. 50; 2e classe, 122 fr. 50.

*Durée* : 30 jours non compris celui du départ.

Faculté de prolongation moyennant supplément de 10 0/0.

### Provence — Pyrénées.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Prix. | 1er, 2e et 3e parcours.... | 68 fr. en 1re classe ; | | 51 fr. en 2e classe. | |
| | 4e, 5e, 6e et 7e parcours. | 91 | — | 68 | — |
| | 8e parcours..... | 114 | — | 87 | — |

Le 8e parcours peut, au moyen de billets spéciaux d'aller et retour à prix réduits de ou pour Marseille, s'étendre de Marseille sur le littoral jusqu'à Hyères, Cannes, Nice ou Menton, etc., au choix du voyageur.

*Durée* : 20 jours pour les sept premiers parcours et 25 jours pour le huitième.

Faculté de prolongation moyennant supplément de 10 0/0.

## BILLETS DE FAMILLE

POUR LES STATIONS BALNÉAIRES ET HIVERNALES DES PYRÉNÉES

Billets délivrés toute l'année dans les gares des réseaux du Nord (Paris-Nord excepté), de l'État, d'Orléans, du Midi et de Paris-Lyon-Méditerranée, suivant l'itinéraire choisi par le voyageur, et avec les réductions suivantes sur les prix du tarif général pour un parcours (aller et retour compris) d'au moins 300 kilomètres : Pour une famille de 2 personnes, 20 0/0; de 3 personnes, 25 0/0; de 4 personnes, 30 0/0; de 5 personnes, 35 0/0; de 6 personnes ou plus, 40 0/0.

Exceptionnellement pour les parcours empruntant le réseau de Paris-Lyon-Méditerranée, les billets ne sont délivrés qu'aux familles d'au moins quatre personnes et le prix s'obtient en ajoutant au prix de 6 billets simples ordinaires le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de trois.

Arrêts facultatifs sur tous les points du parcours désignés sur la demande.

*Durée* : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Faculté de prolongation moyennant supplément de 10 0/0.

Ces billets doivent être demandés au moins 4 jours à l'avance à la gare de départ

## BILLETS D'ALLER ET RETOUR INDIVIDUELS

POUR LES STATIONS BALNÉAIRES ET HIVERNALES DES PYRÉNÉES

Billets délivrés toute l'année avec réduction de 25 0/0 en 1re classe et 20 0/0 en 2e et 3e classes dans les gares des réseaux du Nord (Paris-Nord excepté), de l'État, d'Orléans et dans les gares du Midi situées à 50 kilomètres au moins de la destination.

*Durée* : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Faculté de prolongation moyennant supplément de 10 0/0.

Ces billets doivent être demandés 3 jours à l'avance à la gare de départ.

Un arrêt facultatif est autorisé à l'aller et au retour pour tout parcours de plus de 400 kilomètres.

**AVIS. — Un livret indiquant en détail les conditions dans lesquelles peuvent être effectuées les excursions est envoyé franco à toute personne qui en fait la demande au Service commercial de la Compagnie, 54, boulevard Haussmann, à Paris (IXe arrond^t).**

# CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

## VOYAGES D'EXCURSIONS

## AUX PLAGES DE LA BRETAGNE

Du 1er **Mai** au **31 octobre**, il est délivré des billets de voyage d'excursions aux Plages de Bretagne, **à prix réduits**, et comportant les parcours ci-après :

**Le Croisic. Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert. Ploërmel, Vannes. Auray, Pontivy. Quiberon. Le Palais (Belle-Ile-en-Mer). Lorient. Quimperlé, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Châteaulin.**

*DURÉE : 30 jours*

**PRIX DES BILLETS** (aller et retour) : 1re Classe, **45** fr. — 2e Classe, **36** fr.

Faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour.

Faculté de prolongation de la durée de validité moyennant supplément.

En outre, il est délivré au départ de toute station du réseau d'Orléans pour Savenay ou tout autre point situé sur l'itinéraire du voyage d'excursions indiqué ci-dessus et inversement des billets spéciaux de 1re et de 2e classe réduits de 40 %, sous condition d'un parcours de 50 kilomètres par billet.

## BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE FAMILLE

**Pour les Stations thermales et hivernales**

DES PYRÉNÉES ET DU GOLFE DE GASCOGNE

***Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.***

Tarif spécial **G. V. N° 106** (Orléans)

Des Billets de famille de 1re, 2e et 3e classes, comportant une réduction de **20** à **40** %, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris) et notamment pour :

**Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary,** halte, **Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies de Béarn, etc.**

DURÉE DE VALIDITÉ : **33** JOURS

**non compris les jours de départ et d'arrivée**

# CHEMINS DE FER DE L'EST

## (SAISON D'ÉTÉ 1906)

# EXCURSIONS et PROMENADES

## dans la Vallée de la Meuse

Afin de faciliter les excursions et les promenades dans la vallée de la Meuse, la Compagnie des Chemins de fer de l'Est met à la disposition du Public des billets spéciaux à prix très réduits ci-après :

a. Billets d'aller et retour collectifs de 1re, 2e et 3e classes valables pendant 33 jours, délivrés du 15 mai au 15 septembre inclus dans toutes les gares du réseau de l'Est, pour Givet, aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres aller et retour composés.

Les billets sont délivrés par chaque catégorie à la convenance des voyageurs.

Le prix total du billet collectif s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples ordinaires pour les deux premières personnes le prix d'un de ces billets pour la 3e personne et la moitié de ce prix pour la 4e et les suivantes.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une ou plusieurs fois de 15 jours, moyennant le paiement d'un supplément.

Les voyageurs ont la faculté de s'arrêter à toutes les gares desservies par les trains et stations sur l'itinéraire prévu.

Les billets donnent droit au transport gratuit de 30 kilogrammes de bagages par personne adulte, et de 20 kilogrammes par enfant de 3 à 7 ans, transportés à demi-place.

b. Billets d'aller et retour individuels au départ de Châlons-sur-Marne, Épernay, Verdun, Saint-Menehould, Bar-le-Duc, Revigny, Reims, Vouziers, Rethel, Amagne-Lucquy, Mézières-Charleville, Longwy, Montmédy, Stenay, Sedan et Hirson pour Givet. — Les voyageurs peuvent descendre à l'une des stations comprises entre Mézières-Charleville et Givet et reprendre le chemin de fer soit à cette station, soit à une autre, s'ils ont fait le parcours.

La durée de ces billets est de quinze jours, non compris le jour de départ et le jour de retour, du 1er mai au 15 octobre inclus, et de trente jours à partir du mois de mai et jusqu'au 15 octobre inclus, à partir des gares désignées à partir du départ qui donne à Mézières-Charleville la correspondance avec le premier train de l'après-midi se dirigeant vers Givet.

La durée de validité est la même pour toutes les gares des stations et comprend un jour de départ et un jour de retour.

Les billets sont valables au retour, lorsque le départ a lieu le jour de la date de la gare les trains partant du quatrième jusqu'au dernier.

Les bagages que les voyageurs peuvent prendre avec eux dans les voitures sont [illegible].

---

# *Voyages circulaires dans les Vosges*

Les [illegible] peuvent [illegible] avec facilité et économie la pittoresque contrée des Vosges. Pendant la saison [illegible] de Paris et de la [illegible] environ de Paris et de Gérardmer à 7 h. 12.

Des billets [illegible] de la durée de 33 jours [illegible] Paris, Nancy, [illegible] Vosges [illegible] Épinal, Gérardmer, Épinal et Paris. [illegible] même, [illegible]

Ces billets [illegible] Paris et dans [illegible] Paris, [illegible] Paris, [illegible] Paris, [illegible] et [illegible] dans [illegible] Compagnie [illegible] valables [illegible] également [illegible] les lignes [illegible] Paris et [illegible] Épinal [illegible]

La [illegible] Épinal [illegible]

Les [illegible] avec [illegible] d'aller et [illegible] matin [illegible]

*[illegible]*

# CHEMINS DE FER DE L'OUEST

## EXCURSIONS A L'ILE DE JERSEY

Dans le but de faciliter la visite de l'île de Jersey, la Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest fait délivrer, au départ de Paris, des billets directs d'aller et retour valables un mois permettant de s'embarquer à GRANVILLE ou à SAINT-MALO.

| *Billets valables par Granville à l'aller et au retour.* | | *Billets valables à l'aller par Granville et au retour par St-Malo ou inversement* | |
|---|---|---|---|
| 1re classe | 63 fr. 15 | 1re classe | 74 fr. 85 |
| 2e — | 44 fr. 25 | 2e — | 50 fr. 05 |
| 3e — | 29 fr. 85 | 3e — | 37 fr. 30 |

Les billets délivrés à l'aller par Granville et au retour par St-Malo, permettent d'effectuer l'excursion du Mont-Saint-Michel.

Ces billets sont délivrés toute l'année.

Pour plus de renseignements consulter le livret *Guide illustré du réseau de l'Ouest* vendu **0 fr. 30**, dans les bibliothèques des gares de la Compagnie.

---

# PARIS A LONDRES

### Viâ ROUEN, DIEPPE et NEWHAVEN

### PAR LA GARE SAINT-LAZARE

## SERVICES RAPIDES DE JOUR ET DE NUIT

**TOUS LES JOURS (Dimanches et Fêtes compris) ET TOUTE L'ANNÉE**

***TRAJET DE JOUR en 8 h. 1/2*** (1re et 2e classe seulement).

### GRANDE ÉCONOMIE.

| *Billets simples, valables pendant 7 jours.* | | *Billets d'aller et retour valables pendant 1 mois.* | |
|---|---|---|---|
| 1re classe | 48 fr. 25 | 1re classe | 82 fr. 75 |
| 2e — | 35 fr. » | 2e — | 58 fr. 75 |
| 3e — | 23 fr. 25 | 3e — | 41 fr. 50 |

Ces billets donnent le droit de s'arrêter, sans supplément de prix, à toutes les gares situées sur le parcours.

Les trains du service de jour entre Paris et Dieppe et vice-versa comportent des voitures de 1re classe et de 2e classe à couloir avec W.-C. et toilette ainsi qu'un wagon-restaurant; ceux du service de nuit comportent des voitures à couloir des trois classes avec W.-C. et toilette. La voiture de 1re classe à couloir des trains de nuit comporte des compartiments à couchettes (supplément de 5 francs par place). Les couchettes peuvent être retenues à l'avance aux gares de Paris et de Dieppe moyennant une surtaxe de 1 franc par couchette.

La Compagnie de l'Ouest envoie franco, sur demande affranchie, un bulletin spécial du service de Paris à Londres.

# CHEMINS DE FER DU NORD

## *Saison balnéaire et thermale*

**(De la veille des Rameaux au 31 Octobre)**

## BILLETS d'ALLER et RETOUR à prix réduits

**PRIX au départ de PARIS (non compris le timbre de quittance)**

| De PARIS aux STATIONS CI-DESSOUS | BILLETS de SAISON de FAMILLE Valables pendant 33 jours (1) — PRIX pour 3 personnes | | | PRIX Pour chaque personne en plus | | | BILLETS hebdomadaires — PRIX (2) par personne | | | BILLETS d'excursion — PRIX (3) par personne | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1re classe | 2e classe | 3e classe | 1re classe | 2e classe | 3e classe | 1re classe | 2e classe | 3e classe | 2e classe | 3e clas. |
| | fr. c. | fr. c. | fr. c. | fr. c. | fr. c. | fr. c. | fr. c. | fr. c. | fr. c. | fr. c. | fr. c. |
| Ault-Onival (via Longueres-Tressenneville) | 137 40 | 95 10 | 62 70 | 24 20 | 17 20 | 11 40 | 29 » | 23 30 | 16 » | 11 40 | 7 45 |
| Berck | 149 10 | 101 10 | 66 30 | 25 60 | 17 45 | 11 45 | 31 » | 24 15 | 17 » | 11 15 | 7 35 |
| Boulogne-ville | 170 70 | 115 20 | 75 » | 28 45 | 19 20 | 12 50 | 34 » | 25 70 | 18 90 | 11 10 | 7 30 |
| Calais-ville | 198 30 | 133 80 | 87 30 | 33 05 | 22 30 | 14 55 | 37 90 | 29 » | 21 85 | 12 35 | 8 10 |
| Cayeux | 137 55 | 93 60 | 61 20 | 24 » | 16 45 | 10 80 | 29 30 | 23 05 | 15 95 | 11 » | 7 25 |
| Concly-le-Temple (Fort Mahon) | 149 10 | 91 80 | 63 80 | 23 40 | 15 80 | 10 30 | 28 80 | 22 50 | 15 75 | 9 75 | 6 35 |
| Dannes-Camiers | 157 20 | 106 20 | 69 30 | 26 20 | 17 70 | 11 55 | 31 70 | 24 40 | 17 50 | 10 50 | 6 85 |
| Dunkerque | 204 90 | 138 30 | 90 30 | 34 15 | 23 05 | 15 05 | 38 85 | 29 95 | 22 60 | 12 50 | 8 20 |
| Enghien-les-Bains | » | » | » | » | » | » | 2 » | 1 45 | » 90 | » | » |
| Etaples | 152 10 | 102 90 | 67 20 | 25 40 | 17 15 | 11 20 | 30 90 | 23 95 | 17 » | 10 35 | 6 75 |
| Eu (le Bourg d'Ault et Onival) | 124 90 | 84 00 | 54 10 | 20 15 | 13 60 | 8 85 | 25 40 | 20 10 | 13 70 | 8 85 | 5 75 |
| Fort-Mahon Plage | 141 30 | 96 00 | 63 20 | 24 15 | 16 70 | 11 30 | 29 50 | 23 35 | 16 65 | 10 80 | 7 45 |
| Ghyvelde (Bray Dunes) | 213 » | 144 50 | 95 60 | 35 50 | 23 95 | 15 60 | 39 95 | 31 15 | 23 10 | 12 50 | 8 20 |
| Gravelines (Petit Fort-Philippe) | 204 90 | 138 50 | 90 50 | 34 15 | 23 05 | 15 05 | 38 85 | 29 95 | 22 60 | 12 50 | 8 20 |
| Le Crotoy | 131 25 | 89 10 | 58 20 | 22 60 | 15 40 | 10 10 | 27 90 | 21 95 | 15 15 | 10 25 | 6 75 |
| Leffrinckouke-Malo-Terminus | 209 10 | 141 » | 92 10 | 34 85 | 23 50 | 15 35 | 39 40 | 30 55 | 23 05 | 12 50 | 8 20 |
| Le Tréport-Mers | 123 » | 83 10 | 54 » | 20 50 | 13 85 | 9 » | 25 75 | 20 35 | 13 90 | 9 » | 5 85 |
| Léon Plage | 204 30 | 138 » | 90 » | 34 05 | 23 » | 15 » | 38 75 | 29 90 | 22 50 | 12 50 | 8 20 |
| Marquise-Rinxent-Wissant | 182 10 | 123 » | 80 10 | 30 35 | 20 50 | 13 35 | 35 60 | 26 80 | 20 05 | 11 75 | 7 70 |
| Noyelles | 126 90 | 85 80 | 55 80 | 21 15 | 14 30 | 9 30 | 26 45 | 20 85 | 14 35 | 9 15 | 6 00 |
| Paris-Plage | 156 » | 105 90 | 70 20 | 26 00 | 18 35 | 12 20 | 32 10 | 24 95 | 18 » | 11 35 | 7 75 |
| Pierrefonds | 66 » | 44 40 | 29 10 | 11 » | 7 40 | 4 85 | 15 40 | 11 50 | 7 60 | » | » |
| Quend-Fort-Mahon | 157 50 | 93 » | 50 60 | 22 95 | 15 50 | 10 10 | 28 30 | 22 15 | 15 45 | 9 60 | 6 25 |
| Quend-Plage | 140 70 | 95 » | 63 60 | 23 95 | 16 50 | 11 10 | 29 30 | 23 15 | 16 45 | 10 60 | 7 25 |
| Rang-du-Fliers-Verton (Plage Merlimont) | 145 20 | 98 » | 66 30 | 24 20 | 16 35 | 10 65 | 29 60 | 23 05 | 16 20 | 10 05 | 6 55 |
| Rosendael (Plage de Malo-les-Bains) | 107 10 | 71 10 | 49 » | 18 » | 12 35 | 8 25 | 23 » | 18 » | 12 90 | 12 50 | 8 20 |
| Saint-Aubin | 179 10 | 118 » | 80 50 | 25 60 | 18 » | 11 75 | 32 20 | 24 65 | 17 75 | » | » |
| Saint-Aubin (Hermal) | 165 20 | 110 50 | 72 » | 27 » | 18 35 | 12 » | 32 80 | 24 95 | 18 10 | » | » |
| Saint-Valery-sur-Somme | 131 » | 88 » | 57 50 | 20 » | 13 75 | 9 60 | 27 50 | 22 » | 15 » | 9 40 | 6 05 |
| Sergueux (Forges-les-Eaux) | 98 50 | 66 00 | 43 50 | 16 » | 11 » | 7 25 | 21 50 | 16 50 | 11 25 | » | » |
| Wimille-Wimereux | 174 60 | 117 90 | 76 30 | 29 10 | 19 65 | 12 80 | 34 50 | 26 50 | 19 50 | 11 25 | 7 40 |
| Zuydcoote-Nord (Plage) | 211 80 | 142 80 | 92 » | 35 50 | 23 80 | 15 50 | 40 80 | 30 95 | 23 25 | 12 50 | 8 20 |

(1) Les billets de saison de famille sont nominatifs et collectifs. Ils ne peuvent servir qu'aux personnes d'une même famille ainsi qu'aux personnes (précepteurs, serviteurs, etc.) attachées à la famille.

La validité [illegible] peut être prolongée moyennant un supplément [illegible] 15 jours.

Les billets [illegible] sont valables [illegible].

(2) Valables [illegible] dans les trains spéciaux.

Des [illegible] et stations [illegible] un carnet [illegible] dans le délai de 33 jours [illegible].

(3) Valables [illegible] jours [illegible] dans les trains spéciaux.

Une [illegible] de la famille.

**Note importante.** [illegible]